

REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE



Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

2019

REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES

SUR LES ENSEIGNEMENTS,
LA FORMATION ET LA RECHERCHE

2019



Directrice de la publication

Fabienne Rosenwald

Rédacteur en chef

Boubou Traore

Éditeur

Bernard Javet

Composition

Opixido

Cartographie

Cécile Duquet-Métayer

Malo Jouannic

Auteurs

Dominique Abriac
Éric Baccala
Meriam Barhoumi
Anne-Sophie Beurenaut
Vanessa Bellamy
Linda Ben-Ali
Évelyne Blanché
Cosima Bluntz
Pierre Boulet
Anaïs Bret
Gérard Briaud
Noémie Cavan
Léa Chabanon
Éric Chan-Pang-Fong
Marie-Luce Courtoux
Sophie Cristofoli
Catherine David
Marion Defresne
Adeline Dembo
Aurélie Demongeot
Mélanie Drégoir
Yves Dubois
Francine Dupouy
Yann Étève
Franck Evain
Pascaline Feuillet

Hélène Fréchou
Paul-Olivier Gasq
Estelle George
Virginie Gilson
Damien Guessan
Véronique Guiberteau
Tamara Hubert
Marie-Laurence Jaspar
Chloé Joannier
Aline Landreau
Marie Lebaudy
Émilie Le Caignec
Isaure Lefevvre
Romain Lesauvage
Claire Létroublon
Fabienne Lombard
Cédric Mamari
Nathalie Marchal
Diane Marlat
Édouard Maugendre
Sylvain Maugis
Boris Ménard
Hélène Michaudon
Nicolas Miconnet
Olivier Monso
Guirane Ndao

Cheikh Ahmed Tidiane Ndiaye
Louis-Marie Ninnin
Thi Lê Thuan Nguyen
Hery Papagiorgiou
Aline Pauron
Cyrielle Perraud-Ussel
Juliette Ponceau
Thomas Portelli
Anna Pottier
Pascale Poulet-Coulibando
Patricia Prouchandy
Nicolas Razafindratsima
Sylvie Rousseau
Léa Roussel
Sophie Roux
Sophie Saint-Philippe
Grégory Salmon
Alexia Stéfanou
Anna Testas
Fanny Thomas
Jean-Éric Thomas
Mustapha Touahir
Boubou Traore
Catherine Valette
Nadine Zygmunt

ISSN 1635 9089 / ISBN 978-2-11-155474-0
e-ISBN 978-2-11-155475-7
Fonds de carte © IGN-2019
Dépôt légal : août 2019

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation, la recherche et l'insertion est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif français. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et références statistiques présente les différentes thématiques sous la forme d'une double page. La page de droite est constituée de tableaux et graphiques. La page de gauche contient une présentation synthétique, une rubrique « Précisions » et une rubrique « Pour en savoir plus » permettant au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information, en recourant aux autres publications du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que celles du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Deux nouveautés sont présentes dans l'édition 2019 : une série permettant une perspective historique lorsque l'information est disponible et pertinente ; et un glossaire des principales définitions de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Les termes en gras dans le texte synthétique renvoient directement au glossaire. L'ensemble des données est téléchargeable sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Repères et références statistiques continue de s'enrichir en se dotant de nouveaux thèmes. Ainsi, l'édition 2019 présente de nouvelles pages, notamment sur les mobilités étudiantes à l'international (6.16), les vœux d'orientation et propositions d'admission des nouveaux bacheliers *via* l'application Web Parcoursup (6.20), ainsi que les résultats des évaluations nationales Repères portant sur les acquis des élèves en français et en mathématiques à l'école primaire (8.1 et 8.2). Par ailleurs, de nouvelles informations sont disponibles dans plusieurs pages. C'est le cas pour la page sur le climat scolaire et la violence dans les lycées (2.12) ou pour la page sur la santé des élèves de troisième (4.27).

Ce trente-sixième numéro de **Repères et références statistiques** apporte aux décideurs comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence visent à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

Isabelle Kabla-Langlois

Sous-directrice des systèmes d'information
et des études statistiques
DGESIP-DGRI-A2
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Fabienne Rosenwald

Directrice de l'évaluation, de la prospective
et de la performance
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse

En raison des arrondis, il arrive que dans certains tableaux et graphiques, la somme des pourcentages ne corresponde pas exactement à 100%.

Pour faciliter la lecture, les chiffres des textes sont arrondis.

SIGNES CONVENTIONNELS UTILISÉS

–	Pas d'effectif
ε	Résultat très petit mais non nul
n.s.	Résultat non significatif
n.d.	Information non disponible
(blanc)	Aucun résultat ne peut être inscrit
p	Données provisoires
(r)	Données révisées par rapport à l'édition précédente

CHAMP GÉOGRAPHIQUE

- Départements d'outre-mer (DOM) :
Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
- Collectivités d'outre-mer (COM) :
Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna.
Saint-Barthélemy et Saint-Martin restent rattachées à l'académie de Guadeloupe.
- La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ».
- Le terme « France entière » regroupe la France métropolitaine, les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.
- Mayotte a changé de statut le 31 mars 2011, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Ce changement de statut a été pris en compte à partir de l'édition 2012 du RERS.

1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1.01.	Les principales filières de formation à la rentrée 2018	10
1.02.	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	12
1.03.	Le taux de scolarisation par département et académie	14
1.04.	Le taux de scolarisation par âge	16
1.05.	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans	18
1.06.	La scolarisation des élèves en situation de handicap	20
1.07.	La scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés	22
1.08.	Les personnels de l'enseignement scolaire : évolution	24
1.09.	Les structures de formation initiale	26

2. LES ÉTABLISSEMENTS

2.01.	Les écoles	28
2.02.	Les classes du premier degré	30
2.03.	Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	32
2.04.	Les collèges et les lycées : niveau de formation et classes	34
2.05.	La taille des classes dans le second degré	36
2.06.	Les collèges et les lycées par académie	38
2.07.	La taille des collèges et des lycées	40
2.08.	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	42
2.09.	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	44
2.10.	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	46
2.11.	Les ensembles immobiliers du second degré public	48
2.12.	Le climat scolaire et la violence dans les lycées	50
2.13.	Les incidents graves déclarés par les collèges et les lycées publics	52
2.14.	L'absentéisme des élèves du second degré public	54
2.15.	Les réseaux d'éducation prioritaire renforcés [REP+]	56
2.16.	Les réseaux d'éducation prioritaire [REP]	58
2.17.	Les élèves habitant dans un quartier prioritaire	60
2.18.	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	62

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

3.01.	Le premier degré : évolution	64
3.02.	Le premier degré par département et académie	66
3.03.	Le premier degré : sexe, âge et parcours	68
3.04.	La scolarisation avant l'âge de 6 ans	70
3.05.	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	72
3.06.	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	74
3.07.	Le devenir des élèves six ans après l'entrée en CP	76
3.08.	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1	78
3.09.	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2	80

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

4.01. Le second degré : évolution	82
4.02. Le second degré par département et académie	84
4.03. L'origine sociale des élèves du second degré	86
4.04. Les formations en collège : sexe, âge, flux	88
4.05. Les formations professionnelles en lycée : évolution et poids par académie	90
4.06. Les formations professionnelles en lycée : classe, sexe, âge	92
4.07. Les formations professionnelles : flux	94
4.08. Les formations professionnelles en lycée par spécialité	96
4.09. Les formations générales et technologiques par série	98
4.10. Les formations générales et technologiques en lycée : sexe, âge, flux	100
4.11. Les options de seconde générale et technologique	102
4.12. L'orientation en fin de seconde générale et technologique	104
4.13. Les options de premières générales et technologiques	106
4.14. Les options de terminales générales et technologiques	108
4.15. L'étude des langues vivantes dans le second degré	110
4.16. Les sections linguistiques dans le second degré	112
4.17. L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	114
4.18. Les élèves de Segpa	116
4.19. Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1	118
4.20. Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2	120
4.21. Le devenir des élèves en situation de handicap à 12 ans	122
4.22. Le devenir des élèves en situation de handicap à 16 ans	124
4.23. Les élèves des dispositifs relais en collèges	126
4.24. L'enseignement agricole dans le second degré	128
4.25. Parcours des entrants en sixième	130
4.26. Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage	132
4.27. La santé des adolescents en classe de troisième	134

5. LES APPRENTIS

5.01. Les centres de formation d'apprentis : évolution des effectifs	136
5.02. Les apprentis par région et académie	138
5.03. Les apprentis par spécialité de formation	140
5.04. L'apprentissage dans le second degré	142
5.05. Les origines scolaires des apprentis du second degré	144
5.06. L'apprentissage dans le supérieur	146
5.07. Les apprentis en EPLE	148
5.08. Les apprentis et les CFA en 2018-2019	150

6. LES ÉTUDIANTS

6.01.	Les effectifs du supérieur : évolution	152
6.02.	Les effectifs du supérieur par académie	154
6.03.	Les doctorants et les docteurs	156
6.04.	Les étudiants dans les formations scientifiques	158
6.05.	Les étudiants des universités	160
6.06.	Les nouveaux entrants à l'université	162
6.07.	La population universitaire par établissement et académie	164
6.08.	Les étudiants préparant un DUT	166
6.09.	Les étudiants des filières d'ingénieurs	168
6.10.	Les écoles de commerce, gestion et vente	170
6.11.	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	172
6.12.	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés	174
6.13.	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés par spécialité	176
6.14.	Les femmes dans l'enseignement supérieur	178
6.15.	L'origine sociale des étudiants français	180
6.16.	La mobilité des étudiants entre la France et l'étranger	182
6.17.	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur	184
6.18.	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par nationalité	186
6.19.	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	188
6.20.	Vœux d'orientation et propositions d'admission des nouveaux bacheliers	190
6.21.	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 1	192
6.22.	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 2	194
6.23.	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur : provenance et devenir un an après	196
6.24.	Le devenir des bacheliers 2014 : parcours trois ans après l'obtention du baccalauréat	198
6.25.	Le devenir des bacheliers 2008 : parcours après l'entrée à l'université	200
6.26.	Le devenir des bacheliers 2008 : parcours après l'entrée dans l'enseignement supérieur hors université	202
6.27.	Les stages étudiants	204

7. LA FORMATION CONTINUE

7.01.	La formation continue : évolution	206
7.02.	La formation continue dans les Greta	208
7.03.	La formation continue dans l'enseignement supérieur	210

8. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

8.01.	Les évaluations nationales repères en début de CP	212
8.02.	Les évaluations nationales repères en début de CE1	214
8.03.	Les connaissances et les compétences en français et en mathématiques en début de sixième	216
8.04.	Les compétences en sciences en fin d'école	218
8.05.	Les compétences en sciences en fin de collège	220

8.06.	Les compétences des jeunes en lecture	222
8.07.	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge, origine sociale	224
8.08.	La réussite au baccalauréat selon la série	226
8.09.	La réussite au baccalauréat : sexe, âge, origine sociale	228
8.10.	La proportion de bacheliers dans une génération	230
8.11.	L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième	232
8.12.	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	234
8.13.	La réussite au CAP et au BEP : sexe, âge	236
8.14.	La réussite au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel par spécialité	238
8.15.	Le BTS – Présentation générale	240
8.16.	Le BTS - Réussite par spécialité	242
8.17.	Les diplômes universitaires de technologie	244
8.18.	La réussite au DUT	246
8.19.	Les diplômes universitaires : évolution	248
8.20.	Les diplômes universitaires par discipline	250
8.21.	La réussite en licence	252
8.22.	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	254
8.23.	Le niveau d'études à la sortie du système éducatif	256
8.24.	L'emploi des sortants de formations professionnelles en lycée	258
8.25.	L'emploi des sortants d'apprentissage	260
8.26.	L'insertion professionnelle des diplômés 2015 de l'université	262
8.27.	L'insertion professionnelle des docteurs diplômés en 2014	264
8.28.	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	266
8.29.	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	268
8.30.	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	270
8.31.	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	272

9. LES PERSONNELS

9.01.	Les personnels de l'enseignement scolaire	274
9.02.	L'âge, le sexe et le temps de travail des personnels de l'Éducation nationale	276
9.03.	Le personnel de l'Éducation nationale : structure par âge	278
9.04.	Les enseignants du premier degré public par département	280
9.05.	Les enseignants du premier degré privé par département	282
9.06.	Les enseignants du second degré public par académie	284
9.07.	Les enseignants du second degré privé par académie	286
9.08.	Les enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année par niveau de formation	288
9.09.	Les enseignants du second degré par discipline	290
9.10.	Le service des enseignants dans le second degré	292
9.11.	L'encadrement des élèves dans le second degré	294
9.12.	Les enseignants remplaçants des premier et second degrés publics et privés	296
9.13.	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	298
9.14.	Les personnels non enseignants du scolaire	300
9.15.	La rémunération des enseignants de l'Éducation nationale	302
9.16.	Les enseignants du supérieur par discipline	304
9.17.	Les personnels BIATSS dans l'enseignement supérieur sous tutelle du MESRI	306
9.18.	La formation continue des personnels de l'Éducation nationale	308

9.19. Les départs à la retraite des personnels	310
9.20. Les concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré	312
9.21. Les concours externes de recrutement de personnels enseignants du premier degré	314
9.22. Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré selon les disciplines	316
9.23. Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public	318
9.24. Les concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire	320
9.25. Les concours de recrutement de personnels ASS, ITRF et des bibliothèques	322

10. BUDGETS, COÛTS ET FINANCEMENTS

10.01. La dépense intérieure d'éducation	324
10.02. Le financement de la dépense intérieure d'éducation	326
10.03. Le budget : analyse et évolution	328
10.04. Le financement des producteurs d'éducation	330
10.05. Les dépenses par élève et par étudiant	332
10.06. Les aides sociales dans le second degré	334
10.07. L'aide aux étudiants	336
10.08. Les boursiers sur critères sociaux à l'université	338
10.09. La recherche et développement : vision d'ensemble	340

11. LA FRANCE D'OUTRE-MER

11.01. La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	342
11.02. La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	344
11.03. Le premier degré dans les DOM	346
11.04. Le second degré dans les DOM	348
11.05. Les flux d'élèves du second degré dans les DOM	350
11.06. Les formations professionnelles en lycée par spécialité dans les DOM	352
11.07. L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	354
11.08. Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	356
11.09. Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	358
11.10. Les diplômés dans les DOM et les COM	360
11.11. La réussite au baccalauréat dans les DOM	362
11.12. Les personnels de l'enseignement scolaire dans les DOM	364
11.13. Les enseignants du second degré public dans les DOM	366

Glossaire	368
Table des sigles	388
Bibliographie	396

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le premier degré correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I) ; le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

L'enseignement du second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges, puis dans les lycées généraux et technologiques ou les lycées professionnels. Depuis la rentrée 2016, la sixième parachève le cycle de consolidation qui débute lors du premier degré. Le cycle des approfondissements s'étend de la cinquième à la troisième. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré.

L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier et le second degré s'organise en partie en coopération avec le ministère en charge de la santé.

L'enseignement post-secondaire et supérieur est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années universitaires ; le cursus master regroupe les deux années suivantes ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique », utilisée dans la publication, fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de six ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Enseignement supérieur

Formations générales et technologiques en lycée et formations professionnelles (en lycée ou en apprentissage)

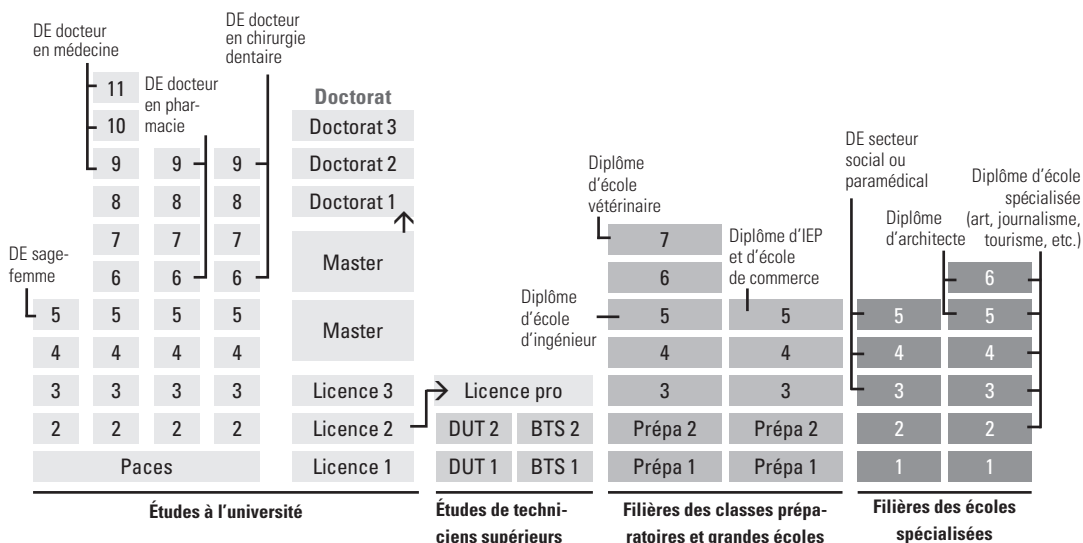
Second degré

Formations en collège

Premier degré

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire



	Bac général	Bac technologique		BT	Bac pro		
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT	Terminale professionnelle	CAP	ULIS/ UPE2A
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation	Première BT	Première professionnelle		
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde professionnelle	1 ^{re} année CAP	

	Diplôme national du brevet (DNB)					
Cycle IV (approfondissements)	Troisième	ULIS / DIMA / UPE2A		Sixième à troisième Segpa		
	Quatrième					
	Cinquième					
Cycle III (consolidation)	Sixième					
Cycle III (consolidation)	Cours moyen deuxième année		ULIS / UPE2A			
	Cours moyen première année					
Cycle II (apprentissage fondamentaux)	Cours élémentaire deuxième année					
	Cours élémentaire première année					
Cycle I (apprentissage premiers)	6 ans Cours préparatoire					
	Grande section					
	Moyenne section					
	Petite section					

BT Examen terminal

→ Passage d'une formation à une autre

■ Enseignements adaptés

--- Le cycle III couvre la fin de l'enseignement élémentaire et le 6^e en collège

À la rentrée 2018, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,7 millions d'élèves, étudiants et apprentis, 54 000 de plus qu'à la rentrée précédente (1) (2).

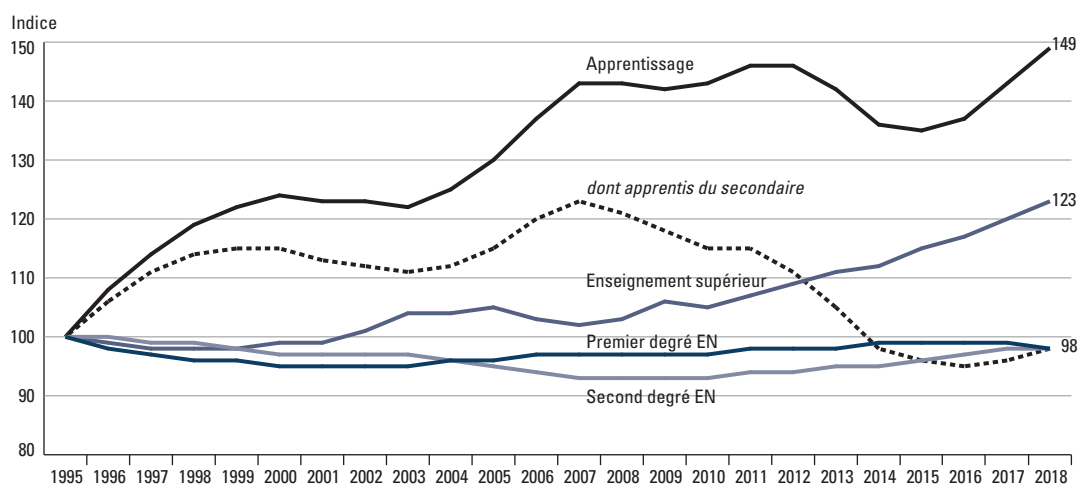
L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse, avec une augmentation des inscriptions de 2,1%. Les écoles de commerce, et assimilées, connaissent la plus forte hausse (+7,7%), suivies des formations d'ingénieurs (+3,3%). D'un autre côté, les effectifs en classes préparatoires sont en recul (-1,6%).

L'apprentissage confirme sa reprise amorcée en 2016 avec une hausse de ses effectifs de 4,1%, essentiellement portée par l'enseignement supérieur (+8,1%).

Les effectifs du second degré augmentent légèrement (+0,3% pour les structures dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale). La hausse chez les collégiens (+1,0%) est partiellement compensée par la baisse du nombre de lycéens, plus marquée pour les formations professionnelles (-1,2%) que pour les formations générales et technologiques (-0,5%). Les effectifs de l'enseignement adapté augmentent de 0,5%, alors que la tendance est à la baisse depuis l'an 2000.

Les effectifs du premier degré diminuent pour la deuxième année consécutive (-0,5%). La contraction des effectifs de l'enseignement préélémentaire se poursuit (-1,2%), et ceux de l'élémentaire stagnent (-0,1%). Enfin, les effectifs des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) continuent d'augmenter (+1,0%).

1 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, base 100 en 1995



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

© DEPP © SIES

Précisions

Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré, population étudiante - Voir « Glossaire ».

Avvertissement - Les inscriptions comptabilisées dans l'enseignement supérieur excluent, pour tous les millésimes, les doubles inscriptions à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 58 023 étudiants à la rentrée 2018). Les résultats présentés dans cette édition ne sont donc pas directement comparables à ceux publiés dans les éditions précédentes du RERS.

Source

MENJ-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

2 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers

	1980	1990	2000	2010	2014	2015	2016	2017	2018 (p)	Évol. 2018/2017 (%)
Premier degré Éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 788,6	6 805,2	6 806,4	6 783,3	6 750,2	-0,5
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 574,9	2 563,6	2 539,5	2 522,3	2 492,5	-1,2
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 165,7	4 193,0	4 217,5	4 210,4	4 206,6	-0,1
ULIS	129,8	91,2	58,7	44,3	48,0	48,7	49,4	50,6	51,1	1,0
Second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 497,1	5 536,4	5 579,4	5 629,8	5 645,0	0,3
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 407,5	3 222,0	3 335,2	3 318,5	3 315,0	3 342,3	3 374,4	1,0
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa) (1)</i>	<i>114,9</i>	<i>114,6</i>	<i>116,6</i>	<i>95,6</i>	<i>91,7</i>	<i>88,8</i>	<i>86,3</i>	<i>84,5</i>	<i>84,9</i>	<i>0,5</i>
Formations professionnelles en lycée (2)	807,9	750,0	705,4	705,5	663,0	667,0	665,2	657,0	648,9	-1,2
Formations générales et technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 498,9	1 550,9	1 599,2	1 630,5	1 621,8	-0,5
Second degré Agriculture (3)	117,1	116,2	151,3	149,9	143,7	144,5	142,8	140,6	137,3	-2,3
Scolarisation dans établissements de la Santé (3)	96,2	88,2	81,4	71,5	70,3	71,4	72,0	69,3	70,2	1,3
Centre de formation des apprentis (4)	244,1	226,9	376,1	433,5	411,8	410,5	417,4	434,7	452,7	4,1
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	314,9	267,1	261,2	259,8	263,6	268,3	1,8
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	111,4	138,8	144,0	152,5	166,3	179,8	8,1
Préapprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	7,2	5,9	5,3	5,1	4,8	4,5	-5,9
Enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 299,2	2 449,2	2 509,8	2 554,5	2 622,4	2 678,7	2,1
Universités	858,1	1 159,9	1 396,8	1 420,6	1 509,6	1 552,2	1 568,9	1 584,8	1 614,9	1,9
<i>dont préparation DUT</i>	<i>53,7</i>	<i>72,3</i>	<i>116,1</i>	<i>115,7</i>	<i>116,4</i>	<i>116,2</i>	<i>116,6</i>	<i>116,8</i>	<i>119,7</i>	<i>2,5</i>
<i>dont ingénieurs (y c. en partenariat)</i>	<i>8,3</i>	<i>10,5</i>	<i>23,2</i>	<i>23,9</i>	<i>26,6</i>	<i>28,5</i>	<i>29,7</i>	<i>29,9</i>	<i>31,0</i>	<i>3,8</i>
CPGE	40,1	64,4	70,3	79,9	84,0	85,9	86,5	86,5	85,1	-1,6
STS et assimilés	67,9	199,3	238,9	242,2	255,3	256,1	257,2	256,6	262,6	2,4
Formations d'ingénieurs (hors universités y c. en partenariat)	31,6	47,1	73,3	101,6	114,9	118,0	122,8	128,9	133,2	3,3
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS, DCG DSCG)	15,8	46,1	63,4	121,3	134,3	136,2	152,1	174,1	187,4	7,7
Écoles paramédicales et sociales (4)	91,7	74,4	93,4	137,4	135,4	135,2	135,1	134,8	134,9	0,1
Autres établissements d'enseignement supérieur (5)	75,8	125,7	224,3	196,3	215,5	226,2	232,0	256,8	260,5	1,4
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 971,7	15 360,7	15 477,8	15 572,5	15 680,1	15 734,1	0,3
Total élèves du premier degré (6)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 728,6	6 851,9	6 869,5	6 871,2	6 845,7	6 813,5	-0,5
Total élèves et apprentis du second degré (6)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 832,4	5 920,9	5 954,5	5 994,3	6 045,7	6 062,2	0,3
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 410,6	2 588,0	2 653,8	2 706,9	2 788,7	2 858,5	2,5

© DEPP © SIES

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.**

1. L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA et des Segpa en lycée, quelle que soit la formation dispensée.
2. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.
3. Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008 (voir 1.6).
4. Données provisoires pour l'année 2018-2019 (reconduction des données 2017-2018).
5. Groupe non homogène (établissements universitaires privés, grands établissements, écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).
6. Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire ; **Segpa** : section d'enseignement général et professionnel adapté ; **CFA** : centre de formation d'apprentis ; **DUT** : diplôme universitaire de technologie ; **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles ; **STS** : section de techniciens supérieurs ; **DCG** : diplôme de comptabilité et gestion ; **DSCG** : diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

En 2017-2018, les effectifs de la population scolarisée (15 314 000) ont augmenté de 89 200 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,6 % par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté de 0,2 %. Au total, 22,9 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer hors Mayotte est scolarisé en 2017-2018.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent plus ou moins entre les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018. Ils progressent pour la majorité des académies avec éventuellement des disparités départementales. Cependant, ils diminuent dans sept d'entre elles : Martinique (- 6,9 %), Reims (- 2,2 %), Caen (- 1,0 %), Dijon et Nice (- 0,9 %), Nancy-Metz (- 0,5 %), La Réunion (- 0,1 %). La hausse la plus importante revient à l'académie de Paris (+ 5,0 %) ; viennent ensuite celles de Montpellier et Bordeaux (+ 2,0 %) et de Guyane

(+ 1,5 %). Dans trois académies (Amiens, Besançon, Rennes), les effectifs sont stables.

Le taux de scolarisation varie, en France, de 16,3 % dans l'académie de Corse à 31,6 % dans celle de Paris. Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie d'Orléans-Tours, le taux est de 23,7 % dans le Loiret contre 16,9 % dans l'Indre. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 14,6 % de la population scolarisée.

Dans les DOM hors Mayotte, la part de la population scolarisée (26,7 %) est toujours au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

Précisions

Population scolarisée - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant d'autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2016 et 2017). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJ-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.

Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2017-2018

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2017/2016 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2017/2016 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	58 711	-2,0	336 040	17,5	Seine-et-Marne	331 875	-0,3	1 418 912	23,4
Cantal	23 204	-2,7	144 043	16,1	Seine-Saint-Denis	408 844	1,9	1 645 958	24,8
Haute-Loire	44 180	-1,2	227 196	19,4	Val-de-Marne	322 420	1,1	1 396 080	23,1
Puy-de-Dôme	151 001	2,4	655 657	23,0	Créteil	1 063 139	1,0	4 460 950	23,8
Clermont-Ferrand	277 096	0,4	1 363 296	20,3	Paris	686 217	5,0	2 173 803	31,6
Ardèche	61 878	-0,4	326 900	18,9	Yvelines	345 475	-0,9	1 439 697	24,0
Drôme	104 488	-2,5	515 442	20,3	Essonne	336 356	6,8	1 310 682	25,7
Isère	318 528	1,5	1 262 979	25,2	Hauts-de-Seine	355 614	-6,0	1 614 201	22,0
Savoie	94 336	4,5	432 951	21,8	Val-d'Oise	317 427	3,5	1 242 524	25,5
Haute-Savoie	165 592	-1,0	821 305	20,2	Versailles	1 354 872	0,5	5 607 104	24,2
Grenoble	744 822	0,6	3 359 577	22,2	Île-de-France	3 104 228	1,6	12 241 857	25,4
Ain	132 102	0,4	648 569	20,2	Calvados	163 259	-0,2	694 462	23,5
Loire	176 442	0,3	763 746	23,1	Manche	92 996	-1,5	495 824	18,8
Rhône	524 736	1,8	1 875 186	28,0	Orne	53 610	-2,6	282 337	19,0
Lyon	833 280	1,3	3 287 501	25,3	Caen	309 865	-1,0	1 472 623	21,0
Auvergne-Rhône-Alpes	1 855 198	0,9	8 010 374	23,2	Eure	123 759	-1,5	607 565	20,4
Doubs	133 788	2,4	540 726	24,7	Seine-Maritime	307 615	2,0	1 254 570	24,5
Jura	50 484	-1,5	259 577	19,4	Rouen	431 374	1,0	1 862 135	23,2
Haute-Saône	44 109	-1,8	234 925	18,8	Normandie	741 239	0,1	3 334 758	22,2
Territoire de Belfort	31 379	-4,9	143 548	21,9	Dordogne	66 554	-2,2	412 356	16,1
Besançon	259 760	0,0	1 178 776	22,0	Gironde	391 277	4,1	1 606 521	24,4
Côte-d'Or	129 121	1,5	534 194	24,2	Landes	71 893	0,2	408 983	17,6
Nièvre	35 415	-3,2	204 474	17,3	Lot-et-Garonne	61 132	-1,4	331 505	18,4
Saône-et-Loire	99 615	-2,3	551 986	18,0	Pyrénées-Atlantiques	137 385	1,0	678 573	20,2
Yonne	62 714	-1,9	338 635	18,5	Bretagne	728 241	2,0	3 437 938	21,2
Dijon	326 865	-0,9	1 629 289	20,1	Corrèze	42 143	-2,4	241 459	17,5
Bourgogne-Franche-Comté	586 625	-0,5	2 808 065	20,9	Creuse	17 220	-2,4	118 092	14,6
Côtes-d'Armor	115 059	-2,9	598 420	19,2	Haute-Vienne	80 694	2,1	373 753	21,6
Finistère	198 206	1,4	907 505	21,8	Limoges	140 057	0,1	733 304	19,1
Ille-et-Vilaine	284 254	0,2	1 070 554	26,6	Charente	62 855	-2,0	352 157	17,8
Morbihan	155 049	-0,2	751 391	20,6	Charente-Maritime	123 193	0,8	645 834	19,1
Rennes	752 568	0,0	3 327 870	22,6	Deux-Sèvres	71 470	-1,4	375 350	19,0
Bretagne	752 568	0,0	3 327 870	22,6	Vienne	110 188	2,0	438 109	25,2
Cher	54 108	-1,4	302 872	17,9	Poitiers	367 506	0,2	1 811 450	20,3
Eure-et-Loir	89 642	-0,8	433 624	20,7	Nouvelle-Aquitaine	1 235 804	1,3	5 982 692	20,7
Indre	37 057	-3,4	219 669	16,9	Aude	67 074	-2,2	369 150	18,2
Indre-et-Loire	143 665	1,6	609 101	23,6	Gard	151 825	4,1	747 558	20,3
Loir-et-Cher	61 873	-3,2	332 378	18,6	Hérault	287 865	0,2	1 158 663	24,8
Loiret	160 732	2,0	679 616	23,7	Lozère	15 288	-1,4	75 864	20,1
Orléans-tours	547 077	0,1	2 577 260	21,2	Pyrénées-Orientales	95 736	1,0	480 759	19,9
Centre-Val de Loire	547 077	0,1	2 577 260	21,2	Montpellier	617 786	2,0	2 831 994	21,8
Corse-du-Sud	23 847	-0,1	157 262	15,2	Ariège	26 462	-2,4	152 730	17,3
Haute-Corse	31 180	0,9	179 371	17,4	Aveyron	48 808	-2,4	278 500	17,5
Corse	55 027	0,5	336 633	16,3	Haute-Garonne	355 795	2,1	1 380 057	25,8
Corse	55 027	0,5	336 633	16,3	Gers	32 677	0,1	190 217	17,2
Meurthe-et-Moselle	199 623	8,6	733 524	27,2	Lot	27 354	-2,0	172 525	15,9
Meuse	34 381	-1,3	185 956	18,5	Hautes-Pyrénées	41 928	0,8	226 777	18,5
Moselle	196 413	-7,2	1 040 288	18,9	Tarn	76 715	-1,4	388 496	19,7
Vosges	68 870	-3,8	364 503	18,9	Tarn-et-Garonne	51 724	2,0	260 511	19,9
Nancy-Metz	498 287	-0,5	2 324 271	21,5	Toulouse	661 463	0,2	3 049 813	21,7
Ardennes	52 480	-2,1	270 765	19,4	Occitanie	1 279 249	1,3	5 881 807	21,7
Aube	63 980	-4,2	309 295	20,7	Loire-Atlantique	345 096	1,2	1 412 340	24,4
Marne	136 374	-1,6	569 741	23,9	Maine-et-Loire	208 469	2,3	819 681	25,4
Haute-Marne	31 573	-1,3	174 958	18,0	Mayenne	64 865	-3,4	306 214	21,2
Reims	284 407	-2,2	1 324 759	21,5	Sarthe	125 916	0,5	564 933	22,3
Bas-Rhin	268 081	0,7	1 127 933	23,8	Vendée	136 115	-0,4	677 880	20,1
Haut-Rhin	154 393	0,4	763 815	20,2	Nantes	880 461	0,7	3 781 048	23,3
Strasbourg	422 474	0,6	1 891 748	22,3	Pays de la Loire	880 461	0,7	3 781 048	23,3
Grand Est	1 206 168	-0,5	5 540 778	21,8	Alpes-de-Haute-Provence	29 070	-2,3	162 888	17,8
Aisne	111 108	-1,5	531 505	20,9	Hautes-Alpes	25 128	-1,7	141 534	17,8
Oise	180 922	-0,7	826 749	21,9	Bouches-du-Rhône	478 692	0,2	2 041 408	23,4
Somme	141 355	2,0	571 655	24,7	Vaucluse	124 778	0,7	564 816	22,1
Amiens	433 385	0,0	1 929 909	22,5	Aix-Marseille	657 668	0,1	2 910 646	22,6
Nord	698 902	2,1	2 606 394	26,8	Alpes-Maritimes	233 306	-1,8	1 086 900	21,5
Pas-de-Calais	327 006	-1,4	1 469 989	22,2	Var	197 320	0,2	1 072 317	18,4
Lille	1 025 908	1,0	4 076 383	25,2	Nice	430 626	-0,9	2 159 217	19,9
Hauts-de-France	1 459 293	0,7	6 006 292	24,3	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 088 294	-0,3	5 069 863	21,5
					France métropolitaine	14 791 231	0,6	64 899 297	22,8
					Guadeloupe	111 975	1,2	435 555	25,7
					Guyane	85 137	1,5	289 805	29,4
					Martinique	79 546	-6,9	369 837	21,5
					La Réunion	246 133	-0,1	866 499	28,4
					France métro. + DOM (1)	15 314 022	0,6	66 860 993	22,9

1. Hors Mayotte.

© DEPP

Pendant l'année scolaire 2017-2018, 15 314 000 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,9% de la population totale (1).

Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années 2000, ce taux atteint 11,8% à la rentrée 2017. Il diminue de 0,2 point par rapport à 2016.

Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne par rapport à 2016, puisque les 18 ans ou plus sont en recul, et les élèves âgés de 11 ans en augmentation, effet dû à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse pour les âges de 18 à 26 ans.

Le **taux de scolarisation** en apprentissage des 15-28 ans varie peu (voir 5.01).

L'espérance de scolarisation augmente à la rentrée 2017. Les taux de scolarisation par **âge** (atteint au cours de l'année) constatés en 2017-2018 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, encore 6,5 années de formation initiale, dont 3,1 années dans l'enseignement supérieur (2). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,4 années contre 2,8 années), car elles s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

Précisions

Population scolarisée - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

Population totale - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2016 et 2017). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

Premier degré - Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (MENJ).

Enseignement spécialisé hors MENJ - Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENJ, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

Second degré du MENJ - Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MENJ.

Autres formations du second degré - Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

Apprentis - Tous niveaux, y compris préapprentissage des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

Enseignement supérieur - Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJ-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.

Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2017-2018

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)						
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MENJ y c. spécialisé	Ens. spécial hors MENJ	2 nd degré MENJ y c. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Ens. supérieur
2016-2017	0-1 an	1 524 949	s.o.							
2015	2 ans	786 103	92 637	11,8 (-0,2)	11,8 (-0,2)					
2014	3 ans	806 699	783 853	97,2 (-0,2)	97,1 (-0,2)					
2013	4 ans	806 416	803 444	99,6 (-0,2)	99,6 (-0,2)	0,1 (0,0)				
2012	5 ans	815 889	820 005	100 (0,0)	100 (0,0)	0,1 (0,0)				
2011	6 ans	819 983	832 417	100 (0,0)	100 (0,0)	0,1 (0,0)				
2010	7 ans	834 528	848 722	100 (0,0)	100 (0,0)	0,3 (0,0)				
2009	8 ans	829 037	836 591	100 (0,0)	100 (0,0)	0,4 (0,0)				
2008	9 ans	835 221	840 221	100 (0,2)	100 (0,8)	0,4 (0,0)	0,1 (0,0)			
2007	10 ans	829 216	829 613	100 (0,7)	96,9 (0,7)	0,5 (0,0)	2,6 (0,0)			
2006	11 ans	842 718	843 034	100 (0,4)	9,0 (-1,3)	0,6 (0,0)	90,5 (1,8)			
2005	12 ans	823 752	819 442	99,5 (0,6)	0,2 (0,0)	0,7 (0,0)	98,6 (0,7)			
2004	13 ans	820 790	814 997	99,3 (0,7)	0,1 (0,1)	0,8 (0,0)	98,1 (0,6)	0,3 (0,0)		
2003	14 ans	818 752	808 600	98,8 (0,1)		0,8 (0,0)	96,4 (0,1)	1,6 (0,0)		
2002	15 ans	822 739	812 333	98,7 (0,8)		0,8 (-0,1)	91,1 (0,7)	4,0 (-0,1)	2,8 (0,1)	
2001	16 ans	839 003	803 994	95,8 (0,0)		0,9 (0,0)	85,1 (0,9)	4,2 (-0,1)	5,6 (0,2)	
2000	17 ans	850 547	793 982	93,3 (0,8)		0,7 (0,0)	79,0 (0,5)	4,0 (0,0)	6,4 (0,0)	3,2 (0,3)
1999	18 ans	806 607	639 064	79,2 (0,7)		0,6 (0,0)	24,4 (-1,1)	2,1 (-0,1)	7,4 (0,2)	44,8 (1,7)
1998	19 ans	792 657	524 326	66,1 (0,1)		0,4 (0,0)	6,0 (-0,5)	1,1 (0,1)	7,1 (0,1)	51,6 (0,6)
1997	20 ans	762 975	419 818	55,0 (1,3)		0,1 (0,0)	1,6 (-0,1)	0,7 (0,0)	6,5 (0,2)	46,1 (1,2)
1996	21 ans	763 720	336 605	44,1 (0,5)		0,1 (0,0)	0,5 (-0,1)	0,4 (0,0)	5,4 (0,1)	37,7 (0,5)
1995	22 ans	747 702	274 363	36,7 (0,1)			0,2 (0,0)	0,3 (0,0)	4,8 (0,2)	31,3 (0,0)
1994	23 ans	720 461	198 881	27,6 (0,3)			0,2 (0,0)	0,2 (0,0)	3,5 (0,0)	23,6 (0,3)
1993	24 ans	715 623	134 076	18,7 (0,5)			0,2 (0,0)	0,2 (0,0)	2,4 (0,0)	16,1 (0,5)
1992	25 ans	749 413	92 214	12,3 (0,4)				0,1 (0,0)	1,5 (0,1)	10,7 (0,4)
1991	26 ans	759 321	63 011	8,3 (0,5)				0,1 (0,0)	0,8 (0,2)	7,4 (0,3)
1990	27 ans	776 125	44 802	5,8 (0,3)				0,1 (0,0)	0,4 (0,2)	5,3 (0,1)
1989	28 ans	782 507	33 594	4,3 (0,2)				0,1 (0,0)	0,2 (0,1)	4,0 (0,1)
1988	29 ans	793 295	25 361	3,2 (0,2)					0,1 (0,1)	3,0 (0,1)
1987 et avant	30 et plus	42 984 245	144 022	0,3 (0,0)						0,3 (0,0)
Total		66 860 993	15 314 022	22,9 (0,1)	10,1 (-0,1)	0,1 (0,0)	8,4 (0,1)	0,2 (0,0)	0,6 (0,0)	3,5 (0,1)

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

(p) : provisoire

s.o. : sans objet

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2016. Exemple : à 20 ans, 55,0% des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2017, soit 1,3 point de plus qu'à la rentrée 2016.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100% (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

© DEFP

2 Évolution de l'espérance de scolarisation à 15 ans, en année (1)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte					
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2010 2011	2014 2015	2015 2016	2016 2017 (p)	2017 2018 (p)
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,3	6,3	6,4	6,5
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,1	6,1	6,2	6,3
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,5	6,6	6,6	6,7
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,4	3,3	3,4	3,3
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,6	2,8	2,9	3,0	3,1
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,6	2,7	2,7	2,8
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	3,1	3,2	3,3	3,4

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

(p) : provisoire

1. L'espérance de scolarisation à 15 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 15 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

© DEFP

En 2017-2018, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 95,8% des jeunes se trouvent au collège. À cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (83,2% contre 77,8%). Au même âge, 13,2% des garçons sont encore en quatrième, alors que 10,0% des filles sont dans ce cas (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque 64,9% des filles sont en seconde

générale ou technologique contre seulement 51,8% des garçons (1). Ceux-ci sont en effet plus souvent au collège et en lycée professionnel.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (67,9% pour les filles et 54,1% pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (38,6%) que les filles (26,8%). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 6,7% des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 7,5% contre 5,8%.

Précisions

Population concernée - Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

Population à 14, 15, 16 et 17 ans - Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2017).

Pro court scolaire - Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

Pro court apprentissage - Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

Pro long scolaire - Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

Pro long apprentissage - Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

Post-bac - Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJ-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.

Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.

Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2017-2018

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Enseignements adaptés	17 530	10 152	27 682	17 445	10 271	27 716	4 910	2 839	7 749	3 906	2 248	6 154
6 ^e et 5 ^e	1 712	1 107	2 819	300	193	493	121	65	186	78	57	135
4 ^e	55 105	39 794	94 899	2 716	1 804	4 520	224	125	349	58	37	95
3 ^e (y compris préapprentis)	325 907	332 839	658 746	74 323	51 443	125 766	5 931	3 846	9 777	820	368	1 188
Formation en collège	400 254	383 892	784 146	94 784	63 711	158 495	11 186	6 875	18 061	4 862	2 710	7 572
2 ^{ème} générale et techno	11 714	11 315	23 029	218 352	260 394	478 746	28 963	27 357	56 320	2 645	2 465	5 110
1 ^{ère} générale et techno	381	293	674	11 417	11 186	22 603	192 857	238 917	431 774	35 365	32 241	67 606
Terminale générale et techno	23	21	44	357	273	630	11 095	11 170	22 265	180 477	226 382	406 859
Formations GT en lycée	12 118	11 629	23 747	230 126	271 853	501 979	232 915	277 444	510 359	218 487	261 088	479 575
Pro court scolaire (1)	53	42	95	9 644	7 053	16 697	29 216	20 570	49 786	23 874	16 550	40 424
Pro court apprentissage (1)	1	.	1	11 737	4 239	15 976	29 477	10 528	40 005	29 520	9 943	39 463
Pro long scolaire (1)	364	240	604	67 726	48 580	116 306	101 791	77 111	178 902	103 131	82 101	185 232
Pro long apprentissage (1)	2	1	3	2 395	470	2 865	5 474	1 148	6 622	10 998	3 630	14 628
Formations pro en lycée ou apprentissage	420	283	703	91 502	60 342	151 844	165 958	109 357	275 315	167 523	112 224	279 747
Post-bac	3	1	4	10	5	15	190	69	259	13 010	14 078	27 088
Total scolarisés	412 795	395 805	808 600	416 422	395 911	812 333	410 249	393 745	803 994	403 882	390 100	793 982
Non-scolarisés (2)	6 128	4 024	10 152	5 328	5 078	10 406	20 228	14 781	35 009	32 532	24 033	56 565
Population (p)	418 923	399 829	818 752	421 750	400 989	822 739	430 477	408 526	839 003	436 414	414 133	850 547

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Enseignements adaptés	4,2	2,5	3,4	4,1	2,6	3,4	1,1	0,7	0,9	0,9	0,5	0,7
6 ^e et 5 ^e	0,4	0,3	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4 ^e	13,2	10,0	11,6	0,6	0,5	0,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3 ^e (y compris préapprentis)	77,8	83,2	80,5	17,6	12,8	15,3	1,4	0,9	1,2	0,2	0,1	0,1
Formation en collège	95,5	96,0	95,8	22,5	15,9	19,3	2,6	1,7	2,2	1,1	0,7	0,9
2 ^{ème} générale et techno	2,8	2,8	2,8	51,8	64,9	58,2	6,7	6,7	6,7	0,6	0,6	0,6
1 ^{ère} générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,7	2,8	2,7	44,8	58,5	51,5	8,1	7,8	7,9
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,6	2,7	2,7	41,4	54,7	47,8
Formations GT en lycée	2,9	2,9	2,9	54,6	67,8	61,0	54,1	67,9	60,8	50,1	63,0	56,4
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	2,3	1,8	2,0	6,8	5,0	5,9	5,5	4,0	4,8
Pro court apprentissage (1)	0,0	.	0,0	2,8	1,1	1,9	6,8	2,6	4,8	6,8	2,4	4,6
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	16,1	12,1	14,1	23,6	18,9	21,3	23,6	19,8	21,8
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,6	0,1	0,3	1,3	0,3	0,8	2,5	0,9	1,7
Formations pro en lycée ou apprentissage	0,1	0,1	0,1	21,7	15,0	18,5	38,6	26,8	32,8	38,4	27,1	32,9
Post-bac	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	3,4	3,2
Total scolarisés	98,5	99,0	98,8	98,7	98,7	98,7	95,3	96,4	95,8	92,5	94,2	93,4
Non-scolarisés (2)	1,5	1,0	1,2	1,3	1,3	1,3	4,7	3,6	4,2	7,5	5,8	6,7
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

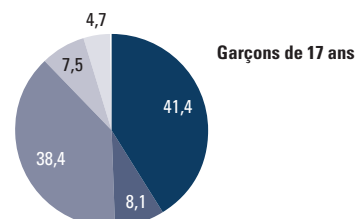
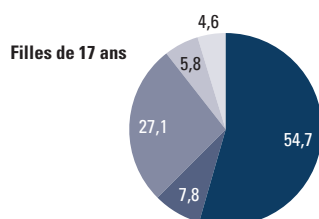
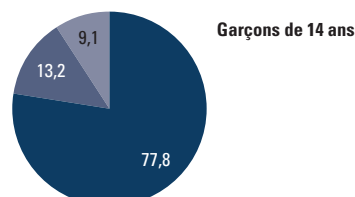
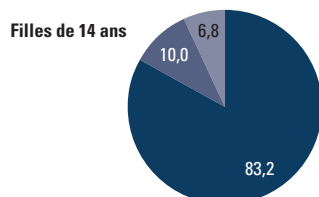
► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Voir « Précisions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

© DEFP

2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2017-2018 (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Les données de population totale sont provisoires.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

© DEFP

À la rentrée 2018, 408 000 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés ; 83 % d'entre eux le sont en milieu ordinaire et les 17 % restants dans les **établissements hospitaliers ou médico-sociaux (1)**.

Le milieu ordinaire a scolarisé 16 300 élèves supplémentaires en un an, soit une augmentation de 5,1 %. Dans le secteur spécialisé, le taux est de 2,2 %. La scolarisation en classe ordinaire progresse de 3,0 % dans le premier degré et 9,0 % dans le second degré. La scolarisation collective stagne dans le premier degré (+0,9%) tandis qu'elle augmente dans le second degré (+7,2%). Les effectifs de Segpa sont en diminution (-1,9%). La scolarité partagée concerne de plus en plus d'élèves (+8,4%).

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré, signe d'un retard scolaire significatif (2).

Les modes de scolarisation dépendent des troubles (3). Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent 41 % des élèves en situation de handicap dans le premier degré, un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré. Tout degré d'enseignement confondu, ces élèves sont plus souvent en ULIS (67 400 élèves) qu'en classe ordinaire (62 400 élèves) et forment 45 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

Précisions

Population concernée - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Élèves handicapés scolarisés des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux) sous tutelle du ministère chargé de la santé.

Classification des principaux troubles par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.

Source

MENJ-MESRI-DEPP et MENJ-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré. MENJ-MESRI-DEPP, Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2017	2018	Évol. 2018/2017 (%)
Premier degré	96 396	111 083	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	181 158	185 563	2,4
dont PPS (1)	–	89 045	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	181 158	185 563	2,4
Classe ordinaire	58 812	71 399	90 705	90 900	94 782	103 908	111 682	130 506	134 438	3,0
ULIS	37 584	39 684	45 202	45 521	46 783	47 504	48 361	50 652	51 125	0,9
% public	91,5	91,5	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,3	90,3	0,0
Second degré	37 442	44 278	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	140 318	152 232	8,5
dont PPS (1)	–	28 789	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	140 318	152 232	8,5
Classe ordinaire	31 454	34 928	63 244	63 261	68 473	75 941	82 875	98 445	107 341	9,0
dont Segpa collège	n.d.	7 571	16 029	16 030	15 582	15 491	15 558	15 340	15 056	-1,9
ULIS	5 988	9 350	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060	41 873	44 891	7,2
% public	88,5	87,0	84,0	84,1	83,9	83,5	83,2	83,3	83,3	0,0
Total en milieu ordinaire	133 838	155 361	224 942	225 563	239 160	259 941	278 978	321 476	337 795	5,1
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	8 273	8 273	7 931	7 769	8 140	8 086	8 249	2,0
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	71 600	71 600	71 286	70 193	71 574	70 272	71 802	2,2
Total étab. spécialisés (2)	77 141	76 951	79 873	79 873	79 217	77 962	79 714	78 358	80 051	2,2
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	7 075	7 075	7 524	7 656	8 359	9 063	9 826	8,4
Ensemble (3)	210 979	232 312	297 740	298 361	310 853	330 247	350 333	390 771	408 020	4,4

© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

- Projet personnalisé de scolarisation. Voir « Glossaire ».
- Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
- Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

2 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2018-2019

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Total	Individuelle		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
		dont Segpa (2)	dont EREA					
Premier degré	134 438			51 125	185 563	5 500	61 150	66 650
Préélémentaire	36 093			4 465	40 558	2 419	21 269	23 688
Élémentaire	98 345			46 660	145 005	3 081	39 881	42 962
Second degré	107 341	15 056	2 717	44 891	152 232	2 497	7 745	10 242
Formations en collège	79 589	15 056	1 206	26 003	105 592	1 550	5 878	7 428
Formations en lycée	27 752		1 511	6 341	34 093	947	1 867	2 814
Autre niveau (4)				12 547	12 547			
Niveau indéterminé (5)						252	2 907	3 159
Total	241 779	15 056	2 717	96 016	337 795	8 249	71 802	80 051

© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

- Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
- Segpa de collège.
- Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
- Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.
- Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

3 Répartition selon le trouble des élèves en situation de handicap en 2018-2019

Troubles	Milieu ordinaire				Établissements spécialisés (2)			
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels ou cognitifs	39 491	36 561	22 918	30 856	129 826	685	34 983	35 668
Troubles du psychisme	31 114	5 106	20 673	4 367	61 260	4 105	15 382	19 487
Troubles du langage ou de la parole	25 971	3 271	33 159	4 185	66 586	164	1 498	1 662
Troubles auditifs	3 464	638	3 044	592	7 738	7	2 683	2 690
Troubles visuels	2 284	221	2 506	286	5 297	6	497	503
Troubles viscéraux	2 164	150	1 657	165	4 136	328	68	396
Troubles moteurs	7 402	917	9 778	1 237	19 334	659	2 447	3 106
Plusieurs Troubles associés	14 340	3 354	8 323	2 601	28 618	1 439	10 889	12 328
Autres troubles	8 208	907	5 283	602	15 000	822	2 057	2 879
Polyhandicap (1)						34	1 298	1 332
Total	134 438	51 125	107 341	44 891	337 795	8 249	71 802	80 051
dont troubles du spectre de l'autisme	18 765	5 731	8 021	3 673	36 190	2 497	12 945	15 442

© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

- N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
- Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

Durant l'année scolaire 2016-2017, près de 60 700 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) ont été scolarisés (hors préélémentaire) : 29 700 dans une école élémentaire, 24 500 dans un collège, et 6 400 dans un lycée (1). Au total, ces élèves représentent 0,62 % des effectifs scolaires des premier et second degrés (0,70 % dans l'élémentaire, 0,74 % dans les collèges et 0,29 % dans les lycées). À ces élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés, s'ajoutent 1 800 jeunes pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et près de 2 800 jeunes en attente d'une affectation dans un établissement.

La répartition des élèves allophones sur le territoire est contrastée. La Guyane, les départements franciliens de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, ainsi que les départements de l'Oise, du Rhône et du Vaucluse accueillent plus d'élèves allophones, en proportion de leurs effectifs scolaires, que les autres départements. Dans ces six départements, les élèves allophones représentent plus d'un élève pour 100 élèves scolarisés, contre

0,62 % au niveau national. En proportion comme en nombre, les départements de l'ouest de la France accueillent globalement moins d'élèves allophones.

Les délais de prise en charge diffèrent fortement selon le degré. En effet, trois quarts des élèves du premier degré entrent dans un dispositif le même jour que le test de positionnement. Les élèves allophones du second degré attendent en moyenne 16 jours, entre septembre 2016 et avril 2017, avant d'intégrer un premier dispositif (avec ou sans soutien linguistique) (2).

Lors de leur arrivée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits en classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser en théorie un écart d'âge de plus de deux ans. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans un dispositif d'aide (UPE2A, soutien linguistique, modules d'accueil temporaire). Pour l'année 2016-2017, 91 % des élèves allophones bénéficient d'une scolarité dans une classe spécifique ou d'un soutien linguistique lors de leur entrée dans le système éducatif français (1).

Précisions

Est considéré comme **élève allophone nouvellement arrivé** tout élève ayant des besoins éducatifs particuliers dans l'apprentissage du français langue seconde (FLS), mis en évidence par un test de positionnement. Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe. Il sort donc du champ de l'enquête dès qu'il devient autonome en français. La population concernée est l'ensemble des élèves allophones de France métropolitaine et des DOM scolarisés en 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Les allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite ne sont pas dans le champ de l'enquête.

L'enquête sur les élèves allophones nouvellement arrivés - Jusqu'à l'année scolaire 2012-2013, les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections aca-

démiques. Depuis 2014, l'enquête recueille des données individuelles ; elle a vocation à recenser les élèves au fur et à mesure de leur arrivée et décrire leur intégration dans le système éducatif français. La qualité du recueil et son exhaustivité s'améliorent depuis 2014, année de probable sous-estimation des effectifs du fait du nouveau mode de collecte.

Avertissement - Les chiffres relatifs à l'enquête 2017-2018 sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés ne sont pas disponibles dans les délais impartis pour la publication. Ceux-ci seront mis à disposition ultérieurement au format xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 18.15; 15.35.

1 Scolarisation des élèves allophones par région et académie en 2016-2017

Académies et régions académiques	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		
Clermont-Ferrand	421	85	363	98	96	92	880	91
Grenoble	1 617	95	1 463	99	671	98	3 751	97
Lyon	2 420	95	1 766	97	479	89	4 665	96
Auvergne-Rhône-Alpes	4 458	94	3 592	98	1 246	94	9 296	96
Besançon	358	76	471	98	207	94	1 036	90
Dijon	595	95	496	96	300	93	1 391	95
Bourgogne-Franche-Comté	953	88	967	97	507	94	2 427	93
Bretagne (Rennes)	865	71	827	96	253	83	1 945	83
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	684	83	737	86	169	68	1 590	83
Corse	107	87	96	85	22	n.s.	225	86
Nancy-Metz	1 280	67	622	95	58	77	1 960	76
Reims	412	93	393	100	97	98	902	96
Strasbourg	1 072	74	987	98	115	90	2 174	86
Grand Est	2 764	73	2 002	97	270	90	5 036	84
Amiens	969	88	1 054	89	547	79	2 570	86
Lille	1 090	85	1 031	94	343	90	2 464	90
Hauts-de-France	2 059	86	2 085	92	890	83	5 034	88
Créteil	3 124	94	2 054	99	610	99	5 788	96
Paris	882	99	1 177	100	441	100	2 500	100
Versailles	3 460	93	3 282	95	430	92	7 172	94
Île-de-France	7 466	94	6 513	97	1 481	97	15 460	96
Caen	228	85	302	76	122	55	652	75
Rouen	355	85	196	98	15	n.s.	566	89
Normandie	583	85	498	84	137	59	1 218	82
Bordeaux	837	93	806	94	142	74	1 785	92
Limoges	266	56	276	75	139	52	681	63
Poitiers	495	46	517	95	240	89	1 252	71
Nouvelle-Aquitaine	1 598	72	1 599	91	521	73	3 718	80
Montpellier	1 178	90	936	97	224	90	2 338	93
Toulouse	1 107	74	932	85	139	81	2 178	79
Occitanie	2 285	82	1 868	91	363	87	4 516	86
Pays de la Loire (Nantes)	883	84	878	93	239	90	2 000	88
Aix-Marseille	1 909	93	1 246	98	201	87	3 356	94
Nice	1 103	92	815	96	65	n.s.	1 983	93
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 012	93	2 061	97	266	79	5 339	94
France métropolitaine (1)	27 709	88	23 702	95	6 364	89	57 775	91
Guadeloupe	156	98	165	93	19	n.s.	340	94
Guyane	1 227	91	288	98	1	n.s.	1 516	93
Martinique	99	73	40	n.s.	24	n.s.	163	74
La Réunion	288	88	123	89	15	n.s.	426	89
Mayotte	222	77	222	18	9	n.s.	453	46
DOM (1)	1 992	89	838	73	68	65	2 898	84
France métropolitaine + DOM (1)	29 701	88	24 540	94	6 432	88	60 673	91

► Champ : Élèves allophones scolarisés dans le 1er ou 2nd degré en 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS. Public + Privé. © DEPP

1. Certains élèves changent d'académie de scolarisation en cours d'année scolaire. Dans ce cas, ils sont comptabilisés par les deux académies. En revanche, ils ne sont comptabilisés qu'une fois dans l'effectif national. Ainsi, la somme des effectifs par académie ne correspond pas à l'effectif national d'élèves allophones (ainsi qu'aux effectifs France métropolitaine et DOM).

2 Répartition des délais avant prise en charge des élèves allophones scolarisés en 2016-17 selon le degré, en %

Durée avant prise en charge (1)	1 ^{er} degré	Collège	Lycée
Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date	77,5	31,9	31,3
Entre 1 et 14 jours	14,1	26,4	18,8
Entre 15 et 30 jours	3,3	13,9	12,2
Entre 1 et 3 mois	2,4	17,9	20,7
Entre 3 et 6 mois	1,1	5,7	8,6
Entre 6 mois et 1 an	0,9	2,2	5,6
1 an et plus	0,8	1,9	2,8
Ensemble	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1er ou 2nd degré en 2016-2017, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS. © DEPP

1. Délai entre positionnement et entrée dans premier dispositif.

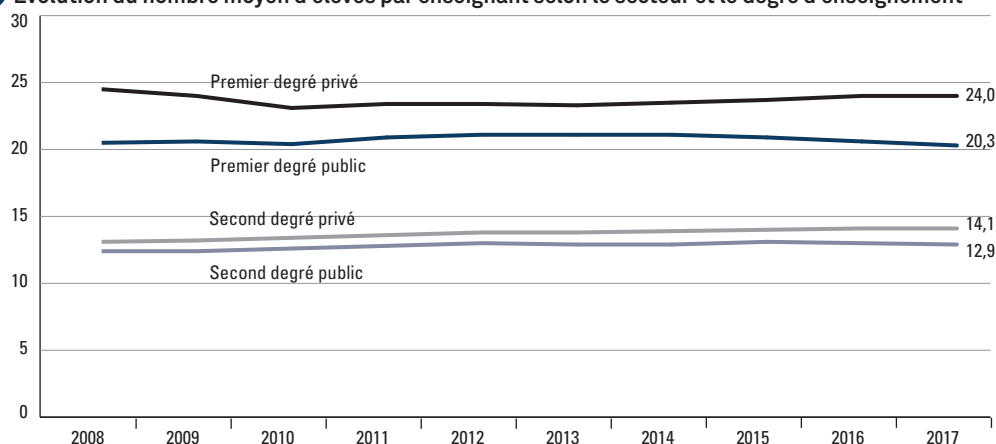
En 2018-2019 en France métropolitaine et dans les DOM, près de 1,2 million de personnels exercent leurs fonctions au titre de l'Éducation nationale (2). La part des enseignants est prépondérante parmi les personnels affectés (76 %) : 33 % sont enseignants dans le premier degré, 43 % dans le second degré. Cette proportion a légèrement diminué depuis 2008.

Dans le secteur public, le nombre d'enseignants auprès d'élèves a augmenté de 5,5 % depuis 2012. Cette hausse est plus forte dans le premier degré (+6,9 %) que dans le second degré (+4,4 %). Dans le secteur privé, l'augmentation des effectifs des enseignants est plus limitée (+2,2 % depuis 2012), avec une baisse en 2018 (-0,4 %). Entre 2017 et 2018, la hausse globale des effectifs enseignants est de 0,3 %.

Concernant l'encadrement des élèves, en 2017 la moyenne est de 20 élèves par enseignant dans le premier degré public, en diminution depuis 2014 (1). Au contraire, dans le premier degré privé, le nombre d'élèves par enseignant est plutôt en augmentation et atteint 24 élèves en 2017. Ce ratio est beaucoup moins élevé dans le second degré : les élèves sont en moyenne 13 par enseignant dans le public et 14 dans le privé en 2017.

Les effectifs des personnels effectuant une mission autre que l'enseignement ont beaucoup augmenté ces dernières années, avec une hausse annuelle de près de 7 % depuis 2016. Cette forte évolution est entièrement due à l'augmentation des personnels d'assistance éducative, avec le recrutement soutenu d'AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant selon le secteur et le degré d'enseignement



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation Nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

■ Lecture : en 2017, les élèves sont en moyenne 20,3 par enseignant dans le premier degré public.

■ Note : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein. Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

© DEPP

Précisions

La méthodologie de l'approche par mission a été affinée dans cette édition du RERS, ce qui contribue à expliquer les différences observées avec l'édition précédente. La notion de remplaçant a notamment évolué, comme expliqué sur la fiche 9.12.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA).

2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission de 2008 à 2018

	2008	2010	2012	2014	2016 hors SIEC, administration centrale, apprentis, CLD/CFP (1)	2016 y c. SIEC, administration centrale, apprentis, CLD/CFP (1)	2017	2018	Évolution 2018/2017 (%)	2018 Équivalents temps plein (ETP)
Enseignement d'élèves du premier degré public	323 426	319 856	311 512	319 088	327 294	327 294	330 666	333 000	0,7	314 490
Enseignement en classe préélémentaire	78 863	77 428	76 345	78 927	80 030	80 030	80 188	78 740	-1,8	86 624
Enseignement en classe élémentaire	144 744	144 745	142 981	147 109	151 023	151 023	153 305	157 116	2,5	172 861
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	47 998	46 953	45 948	44 921	43 455	43 455	42 730	41 975	-1,8	—
Remplacement	26 266	27 037	25 436	25 973	28 732	28 732	29 677	31 219	5,2	31 430
Besoins spécifiques	25 555	23 693	20 802	22 158	24 054	24 054	24 766	23 950	-3,3	23 576
Enseignement d'élèves du second degré public	395 250	385 446	378 733	385 920	390 611	390 611	394 856	395 452	0,2	385 297
Enseignement sur classes attirées	360 443	351 366	344 559	351 305	357 152	357 152	360 566	360 534	0,0	350 872
Remplacement	20 981	20 174	19 938	19 806	18 450	18 450	19 162	19 620	2,4	19 394
Documentation	9 395	9 249	9 322	9 523	9 555	9 555	9 584	9 595	0,1	9 341
Besoins spécifiques	4 431	4 657	4 914	5 286	5 454	5 454	5 544	5 703	2,9	5 691
Total enseignement d'élèves du secteur public	718 676	705 302	690 245	705 008	717 905	717 905	725 522	728 452	0,4	699 788
Enseignement d'élèves du premier degré privé	43 958	45 108	44 844	45 287	45 722	45 722	46 111	45 781	-0,7	42 807
Enseignement en classe préélémentaire	10 724	10 417	10 239	10 339	10 362	10 362	10 380	10 316	-0,6	9 673
Enseignement en classe élémentaire	24 435	23 858	23 643	24 063	24 509	24 509	24 766	24 761	0,0	23 029
Enseignement et direction d'école simultanée (3)	4 644	4 576	4 457	4 388	4 348	4 348	4 317	4 233	-1,9	4 122
Remplacement	750	2 750	2 982	2 922	2 832	2 832	2 866	2 667	-6,9	2 366
Besoins spécifiques	3 405	3 507	3 523	3 575	3 671	3 671	3 782	3 804	0,6	3 617
Enseignement d'élèves du second degré privé	97 390	96 031	94 525	95 471	96 280	96 280	96 955	96 671	-0,3	89 669
Enseignement sur classes attirées	90 799	89 795	88 561	89 470	90 373	90 373	90 933	90 948	0,0	84 453
Remplacement	4 182	3 743	3 458	3 424	3 281	3 281	3 349	3 059	-8,7	2 734
Documentation	2 206	2 225	2 204	2 203	2 221	2 221	2 226	2 194	-1,4	2 002
Besoins spécifiques	203	268	302	374	405	405	447	470	5,1	480
Total enseignement d'élèves du secteur privé (4)	141 348	141 139	139 369	140 758	142 002	142 002	143 066	142 452	-0,4	132 476
Soutien à l'enseignement	11 054	10 745	8 593	7 629	8 039	8 039	8 160	7 889	-3,3	7 078
Animation pédagogique	9 644	9 751	9 593	9 728	9 955	9 955	10 154	10 235	0,8	10 170
Assistance éducative	75 952	75 536	84 902	84 156	96 005	96 005	110 066	128 975	17,2	88 597
Éducation (5)	21 495	21 408	21 588	22 141	22 351	22 355	22 783	22 488	-1,3	22 006
Direction (6)	17 133	17 547	17 737	17 999	18 258	18 258	18 540	18 837	1,6	26 788
Inspection	3 106	3 185	3 230	3 286	3 335	3 359	3 621	3 551	-1,9	3 626
Administration, logistique, santé et social	86 435	77 095	76 541	77 363	79 862	82 607	83 542	82 414	-1,4	79 322
Total autres missions (non-enseignement)	224 819	215 267	222 184	222 302	237 805	240 788	256 866	274 389	6,8	237 588
Total personnels affectés	1 084 843	1 061 708	1 051 798	1 068 068	1 097 712	1 100 695	1 125 454	1 145 293	1,8	1 069 851
Aucune affectation (7)	1 661	237	208	145		11 988	11 393	11 075	-2,8	
Ensemble des personnels	1 086 504	1 061 945	1 052 006	1 068 213	1 097 712	1 112 683	1 136 847	1 156 368	1,7	

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation Nationale, en activité au 30 novembre.**

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions autres que l'enseignement, seule la catégorie « autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ.

Les effectifs des personnels en congé longue durée (CLD) ou en congé de formation professionnelle (CFP) ne sont pas non plus disponibles avant le 30 novembre 2015 ce qui affecte le champ des agents sans affectation (il ne reste que les stagiaires IUFM).

2. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école publique et qui sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré.

Pour la répartition en ETP, cette catégorie est vide dans le secteur public, car leur ETP est réparti entre les missions de direction et d'enseignement en classe préélémentaire ou élémentaire.

3. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école privée, qu'ils soient ou non également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré.

Dans le secteur privé, la totalité des ETP est laissée dans cette catégorie, car la décharge de direction n'est pas disponible.

4. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.

5. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

6. Y compris directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement du secteur public.

7. 2008-2014 : stagiaires IUFM (fermeture en 2013). 2016-2018 : agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle (données non disponibles avant 2015).

Lecture : parmi les 1 156 368 agents en activité au 30 novembre 2018, 78 740 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

© DEFP

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Certains établissements du secondaire sont sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA). Les établissements d'enseignement supérieur et les **centres de formation d'apprentis** peuvent relever de différents ministères de tutelle ou d'une autre tutelle.

Toutes les **écoles maternelles et élémentaires** sont sous tutelle du MENJ. La France métropolitaine et

les DOM comptent, à la rentrée 2018, 44 900 écoles publiques et 5 600 écoles privées (1). En 2018, le nombre d'écoles du secteur public poursuit sa baisse (- 1,1 %) et celui des écoles du secteur privé augmente de 2,1 %.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MENJ ou du MAA. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 000 et 4 100 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DOM croît légèrement en 2018, croissance essentiellement portée par les **collèges** privés (+ 2,7 %).

Précisions

Structures concernées - Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Enseignement supérieur - Voir 2.18.

MFREO - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du MAA.

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), lycée professionnel (LP) - Voir « Glossaire ».

Source

MENJ-MESRI-DEPP, RERS 2.1 et 2.3.

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

MESRI-SIES, RERS 2.18.

MAA, RERS 4.24.

1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs

	2010	2014	2015	2016	2017	2018p	Évolution 2018/2017 (%)
Premier degré	53 798	52 225	51 745	51 246	50 877	50 492	-0,8
Public	48 522	46 962	46 435	45 877	45 401	44 902	-1,1
Écoles maternelles	16 056	15 079	14 784	14 462	14 179	13 881	-2,1
Écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	32 466	31 883	31 651	31 415	31 222	31 021	-0,6
Privé	5 276	5 263	5 310	5 369	5 476	5 590	2,1
<i>dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)</i>	<i>5 143</i>	<i>5 126</i>	<i>5 172</i>	<i>5 230</i>	<i>5 322</i>	<i>5 413</i>	<i>1,7</i>
Second degré	12 203	12 165	12 148	12 160	12 152	12 174	0,2
Public	8 108	8 080	8 069	8 062	8 041	8 025	-0,2
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MENJ+MAA)</i>	<i>1 464</i>	<i>1 527</i>	<i>1 544</i>	<i>1 555</i>	<i>1 608</i>	<i>1 622</i>	<i>0,9</i>
Établissements sous tutelle du MENJ	7 882	7 854	7 843	7 836	7 815	7 799	-0,2
Collèges	5 253	5 279	5 290	5 295	5 294	5 290	-0,1
Lycées professionnels	973	901	874	860	834	819	-1,8
Lycées d'enseignement général et technologique	1 576	1 595	1 600	1 602	1 608	1 612	0,2
<i>dont lycées polyvalents</i>	<i>582</i>	<i>639</i>	<i>659</i>	<i>673</i>	<i>698</i>	<i>702</i>	<i>0,6</i>
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	79	79	79	79	78	-1,3
Établissements sous tutelle du MAA	226	226	226	226	226	226	0,0
Privé	4 095	4 085	4 079	4 098	4 111	4 149	0,9
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MENJ+MAA)</i>	<i>698</i>	<i>720</i>	<i>723</i>	<i>721</i>	<i>715</i>	<i>717</i>	<i>0,3</i>
Établissements sous tutelle du MENJ	3 493	(6) 3 489	(6) 3 488	(6) 3 515	(6) 3 528	(6) 3 570	1,2
Collèges	1 765	1 796	1 807	1 838	1 859	1 910	2,7
Lycées professionnels	664	652	640	624	622	601	-3,4
Lycées d'enseignement général et technologique	1 064	1 040	1 040	1 052	1 046	1 058	1,1
<i>dont lycées polyvalents</i>	<i>204</i>	<i>206</i>	<i>202</i>	<i>203</i>	<i>202</i>	<i>204</i>	<i>1,0</i>
Établissements sous tutelle du MAA (y compris MFREO)	602	596	591	583	583	579	-0,7
Enseignement supérieur (1)							
Universités (2)	79	74	72	71	68	68	0,0
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	110	111	111	111	112	0,9
ESPE	-	30	30	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 258	2 367	2 378	2 388	2 449	2 476	1,1
<i>dont établissements du second degré (MENJ+MAA)</i>	<i>2 001</i>	<i>2 085</i>	<i>2 106</i>	<i>2 115</i>	<i>2 165</i>	<i>2 177</i>	<i>0,6</i>
Public	1 358	1 415	1 432	1 450	1 503	1 534	2,1
Privé	900	952	946	938	946	942	-0,4
Établissements avec CPGE	442	451	445	449	450	453	0,7
<i>dont établissements du second degré (MENJ+MAA)</i>	<i>434</i>	<i>443</i>	<i>435</i>	<i>444</i>	<i>446</i>	<i>456</i>	<i>2,2</i>
Public	345	355	351	354	355	360	1,4
Privé	97	96	94	95	95	93	-2,1
Écoles d'ingénieurs	250	257	261	266	265	271	2,3
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	213	198	191	236	308	333	8,1
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	240	241	221	304	296	-2,6
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (3)	623	644	639	602	592	592	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (4)	245	233	271	275	379	406	7,1
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (5)	973	961	958	918	911	910	-0,1
Public	257	254	255	236	227	226	-0,4
Privé	716	707	703	682	684	684	0,0

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

1. Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011, l'Institut national universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte.

3. Données 2017-2018 reconduites en 2018-2019.

4. Groupe non homogène, constitué notamment des autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), des écoles normales supérieures, des écoles d'architecture, des écoles vétérinaires, des écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

5. Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

6. Dont un EREA.

© DEPP

À la rentrée 2018, l'enseignement du premier degré regroupe 50 500 écoles en France, soit environ 400 écoles de moins qu'à la rentrée 2017 (1)(2). La baisse s'explique par des fusions d'écoles, regroupements, absorptions, ou fermetures. Comme depuis quatre ans, le sens de cette évolution varie selon le secteur : - 1,1 % pour les écoles publiques et + 2,1 % pour les écoles privées. Dans le secteur public, si le nombre d'**écoles élémentaires et maternelles** diminue (respectivement - 300 et - 330), le nombre d'**écoles primaires**, accueillant à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire, augmente légèrement (+ 130).

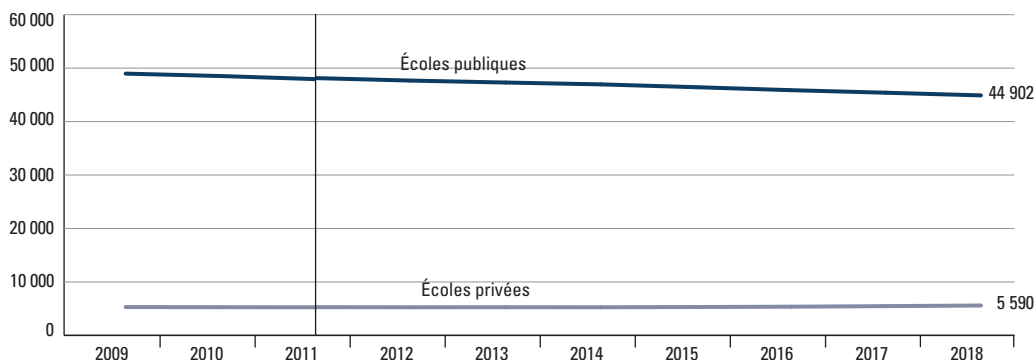
La quasi-totalité des écoles privées sont des écoles primaires. Dans ces dernières, on compte en moyenne 178 élèves contre 125 dans les écoles primaires publiques (3). Dans le secteur public, ce sont les écoles

élémentaires qui accueillent en moyenne le plus d'élèves (154), loin devant les écoles maternelles (105).

Dans le secteur public, on dénombre plus de 3 700 écoles à **classe unique** (4). Près de la moitié des écoles publiques ont moins de cinq classes. Dans le secteur privé, où 91 % des écoles sont des écoles primaires, on trouve logiquement très peu d'écoles à classe unique : seulement 5,2 % du total (5). Les écoles du privé comptent généralement davantage de classes, 19,3 % d'entre elles en ayant 11 ou plus.

Dans les DOM, les écoles sont plus grandes qu'en France métropolitaine : dans les secteurs public et privé, respectivement 36,8 % et 27,0 % des écoles totalisent onze classes et plus (11,0 % et 19,1 % en France métropolitaine).

1 Évolution du nombre d'écoles selon le secteur



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

Précisions

Élèves de niveau préélémentaire, élémentaire, d'inclusion scolaire et écoles maternelles, élémentaires, primaires

Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, nous appelons écoles élémentaires

les écoles qui n'accueillent que des élèves de niveau élémentaire, et écoles primaires celles qui accueillent des élèves de niveau préélémentaire et élémentaire. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.27 ; 17.25 ; 16.40 ; 15.44 ; 14.41.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat).

2 Évolution du nombre d'écoles

	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Public											
Écoles maternelles	16 295	16 056	15 621	15 686	15 435	15 215	15 079	14 784	14 462	14 179	13 881
Écoles élémentaires	18 680	18 406	17 923	18 053	17 775	17 772	17 252	16 973	16 608	16 295	15 966
Écoles primaires	14 000	14 060	14 400	14 400	14 462	14 319	14 631	14 678	14 807	14 927	15 055
Total Public	48 975	48 522	47 944	48 139	47 672	47 306	46 962	46 435	45 877	45 401	44 902
Privé											
Écoles maternelles	135	133	122	129	123	127	137	138	139	154	177
Écoles élémentaires	283	259	267	272	244	301	251	271	273	281	314
Écoles primaires	4 887	4 884	4 870	4 878	4 898	4 846	4 875	4 901	4 957	5 041	5 099
Total Privé	5 305	5 276	5 259	5 279	5 265	5 274	5 263	5 310	5 369	5 476	5 590
Ensemble	54 280	53 798	53 203	53 418	52 937	52 580	52 225	51 745	51 246	50 877	50 492

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

3 Nombre moyen d'élèves par école selon le type d'école à la rentrée 2018

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Ensemble des écoles
Public	105	154	125	129
Privé	51	89	178	169

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

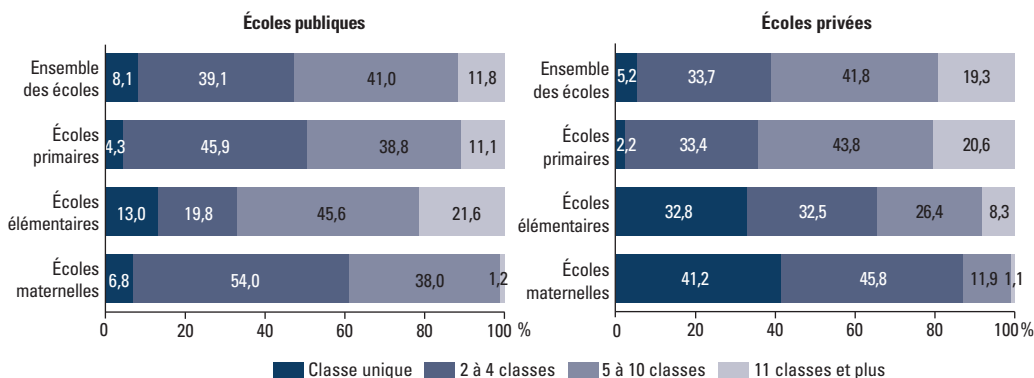
4 Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2018

Nombre de classes	France métropolitaine				DOM				France métropolitaine + DOM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
Public												
1	937	2 072	630	3 639	6	2	10	18	943	2 074	640	3 657
2	1 562	1 621	2 242	5 425	16	3	14	33	1 578	1 624	2 256	5 458
3	2 901	712	2 478	6 091	55	6	31	92	2 956	718	2 509	6 183
4	2 898	795	2 106	5 799	58	17	34	109	2 956	812	2 140	5 908
5 à 10	5 015	7 115	5 674	17 804	263	171	172	606	5 278	7 286	5 846	18 410
11 et plus	118	3 157	1 512	4 787	52	295	152	499	170	3 452	1 664	5 286
Total Public	13 431	15 472	14 642	43 545	450	494	413	1 357	13 881	15 962	15 055	44 902
Privé												
1	65	100	112	277	8	3	2	13	73	103	114	290
2	33	56	464	553	3	1	11	15	36	57	475	568
3	21	20	564	605	3	2	8	13	24	22	572	618
4	17	21	650	688	4	2	5	11	21	23	655	699
5 à 10	18	74	2 199	2 291	3	9	36	48	21	83	2 235	2 339
11 et plus	2	23	1 014	1 039	0	3	34	37	2	26	1 048	1 076
Total Privé	156	294	5 003	5 453	21	20	96	137	177	314	5 099	5 590
Ensemble	13 587	15 766	19 645	48 998	471	514	509	1 494	14 058	16 280	20 154	50 492

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

5 Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

Dans le premier degré public, le nombre de classes se stabilise à la rentrée 2018 : 251 000, soit -0,1 % par rapport à l'année précédente (2). Dans le secteur privé, la baisse est un peu plus marquée (35 000, soit -0,7 %).

Dans les écoles primaires, qui accueillent environ 2,7 millions d'élèves, les classes peuvent être constituées uniquement d'élèves de niveau préélémentaire, uniquement d'élèves de niveau élémentaire, ou encore être mixtes (3). Les classes mixtes sont toutefois assez peu répandues : moins de 3 % des classes dans les écoles publiques et moins de 5 % dans les écoles privées.

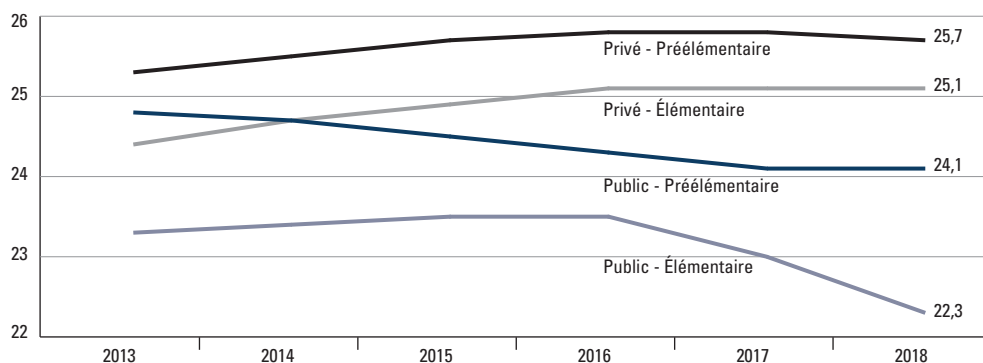
Dans le secteur privé, le nombre d'élèves par classe est stable depuis 2016 (1) (4). Plus élevé que dans le public, il est de 25,7 en préélémentaire et de 25,1 en élémentaire. Dans le public, la baisse de la taille des

classes s'est faite de manière progressive entre 2013 et 2017 en préélémentaire avant de se stabiliser en 2018 (24,1). Dans les classes de niveau élémentaire, la forte baisse de 2017 s'est poursuivie en 2018 (22,3), en lien avec le dédoublement des classes de CP-CE1 en éducation prioritaire.

Les classes sont plus chargées dans le secteur privé qui ne comprend aucune école en éducation prioritaire. En effet, 20 % des classes préélémentaires et 13 % des classes élémentaires accueillent 30 élèves ou plus (5).

Les classes multiniveaux sont très répandues dans les petites écoles élémentaires ou primaires. Dans le cas d'écoles comprenant entre deux et quatre classes, 70 % de ces classes en moyenne sont des classes multiniveaux (6).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le niveau de formation



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, écoles publiques et privées sous contrat, hors ULIS.

© DEPP

Précisions

Nombre d'élèves par classe (E/C) - Lorsqu'une classe est mixte, le calcul du nombre d'élève par classe selon le niveau nécessite un traitement particulier. La méthode retenue ici consiste à comptabiliser les élèves dans leurs niveaux respectifs et à segmenter la classe. Par exemple, si une classe est constituée de 5 élèves de niveau préélémentaire et de 15 élèves de CP, le E/C préélémentaire intègrera les 5 élèves de maternelle au numérateur et 0,25 classe au dénomina-

teur, tandis que le E/C élémentaire intègrera les 15 élèves de CP au numérateur et 0,75 classe au dénominateur.

Classe, école maternelle, élémentaire, primaire - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.27 ; 17.25 ; 16.40 ; 15.44 ; 14.41.

2 Évolution du nombre de classes selon le secteur

Secteur	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Public	246 274	247 731	248 635	249 172	251 395	251 052
Privé	34 148	34 124	34 811	34 733	35 221	34 975
Public + Privé	280 422	281 855	283 446	283 905	286 616	286 027

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEPP

3 Nombre de classes et d'élèves selon le type d'école et le niveau de formation à la rentrée 2018

Type d'école	Type de classe	Public				Privé			Public + Privé		
		Nombre de classes	Nombre d'élèves		Nombre de classes	Nombre d'élèves		Nombre de classes	Nombre d'élèves		
			Préélémentaire	Élémentaire		Préélémentaire	Élémentaire		Préélémentaire	Élémentaire	
Écoles maternelles	Classes préélémentaires	59 663	1 454 905		194	5 021		59 857	1 459 926		
Écoles élémentaires	Classes élémentaires	108 333		2 464 339	898		22 881	109 231		2 487 220	
	Classes préélémentaires	26 899	639 598		10 708	277 221		37 607	916 819		
Écoles primaires	Classes élémentaires	49 236		1 102 134	21 497		543 070	70 733		1 645 204	
	Classes mixtes	6 921	74 213	70 936	1 678	19 697	18 968	8 599	93 910	89 904	
Ensemble des écoles		251 052	2 168 716	3 637 409	34 975	301 939	584 919	286 027	2 470 655	4 222 328	

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEPP

Note : les élèves en ULIS sont ici comptabilisés dans le niveau auquel ils appartiennent (préélémentaire ou élémentaire) ; les dispositifs ULIS ne sont par contre pas comptabilisés parmi les classes.

4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le niveau de formation

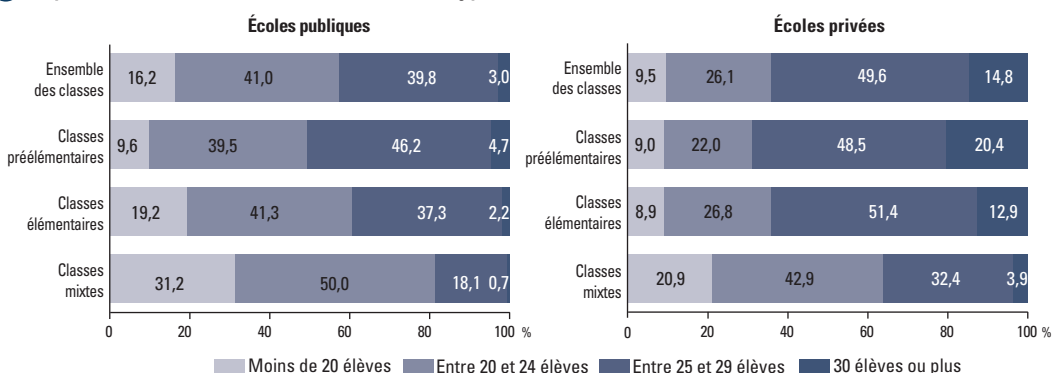
Niveau de formation	2014		2015		2016		2017		2018		
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public + Privé
Préélémentaire	24,7	25,5	24,5	25,8	24,3	25,9	24,1	25,9	24,1	25,7	24,3
Élémentaire	23,4	24,7	23,5	24,9	23,5	25,1	23,0	25,1	22,3	25,1	22,7
Total hors élèves ULIS	23,9	25,0	23,9	25,2	23,8	25,4	23,4	25,4	22,9	25,3	23,2
Total y compris élèves ULIS (1)	24,1	25,0	24,1	25,3	24,0	25,4	23,6	25,4	23,1	25,4	23,4

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEPP

1. Les élèves ULIS sont comptabilisés au numérateur, mais les « dispositifs ULIS » ne sont pas comptabilisés au dénominateur.

5 Répartition des classes selon la taille et le type de classe à la rentrée 2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEPP

Note : Les élèves ULIS sont ici comptabilisés dans le niveau auquel ils appartiennent (préélémentaire ou élémentaire).

6 Part des classes multiniveaux selon le nombre de classes dans l'école à la rentrée 2018, en %

Part des classes multiniveaux	Nombre de classes dans l'école				
	Classe unique	Entre 2 et 4 classes	Entre 5 et 10 classes	11 classes ou plus	Ensemble des écoles
Écoles publiques	94	69	35	15	34
Écoles privées	91	71	30	11	27
Ensemble des écoles	94	70	35	14	33

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, écoles publiques et privées sous contrat. Hors écoles maternelles.

© DEPP

Lecture : dans les écoles publiques comprenant entre 2 et 4 classes, 69 % de ces classes regroupent des élèves de plusieurs niveaux.

À la rentrée 2018, le nombre d'établissements du second degré est de 11 369. Il est en légère hausse cette année (+ 26 établissements) (1). Entre 1960 et 1980, le nombre de collèges croît pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (date de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Dans les années 2000, le nombre de lycées professionnels diminue, tandis que celui des lycées polyvalents augmente.

Le nombre global de **classes** (240 000) augmente à la rentrée 2018 (2). Cette hausse concerne les collèges et lycées d'enseignement général et technologique des secteurs public et privé. À la rentrée 2018, le nombre moyen d'élèves par classe dans les collèges est

de 24,9 (3). Après avoir diminué dans les années 2000, le nombre moyen d'élèves par classe au collège progresse depuis 2010. Ainsi, en 2018, on compte près d'un élève de plus qu'en 2010. Dans les LEGT, l'effectif moyen par classe atteint 27,0 élèves à la rentrée 2018, en légère baisse par rapport à 2017 (27,2 élèves). Il est de 17,8 élèves par classe dans les lycées professionnels, en baisse par rapport à la rentrée 2017 (18,0 élèves).

Les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées privés que dans les lycées publics. Ce constat est valable pour tous les types de lycée, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels ou polyvalents : on compte deux à trois élèves de moins en moyenne. Dans les collèges privés, au contraire, les classes comptent deux élèves de plus que celles des collèges publics.

Précisions

Établissements du second degré - Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.

Nombre moyen d'élèves par classe - C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

Source

MENJ-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n° 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution du nombre d'établissements du second degré (1)

	1980	1990	2000	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Public											
Collèges	4 891	5 019	5 128	5 253	5 274	5 271	5 279	5 290	5 295	5 294	5 290
LP	1 353	1 362	1 108	973	942	924	901	874	860	834	819
LEGT	1 134	1 294	1 513	1 576	1 587	1 589	1 595	1 600	1 602	1 608	1 612
dont LPO	-	-	477	582	612	625	639	659	673	698	702
EREA	n.d.	82	80	80	79	79	79	79	79	79	78
Total Public	7 378	7 757	7 829	7 882	7 882	7 863	7 854	7 843	7 836	7 815	7 799
Privé											
Collèges	1 757	1 814	1 808	1 765	1 777	1 786	1 796	1 807	1 838	1 859	1 910
LP	978	809	647	664	660	659	652	640	624	622	601
LEGT	1 194	1 290	1 102	1 064	1 065	1 053	1 040	1 040	1 052	1 046	1 058
dont LPO	-	-	119	204	200	206	206	202	203	202	204
EREA	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1	1
Total Privé	3 929	3 913	3 557	3 493	3 503	3 499	3 489	3 488	3 515	3 528	3 570
Ensemble	11 307	11 670	11 386	11 375	11 385	11 362	11 343	11 331	11 351	11 343	11 369

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

1. Collège, lycée professionnel (LP), lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), établissement régional d'enseignement adapté (EREA) : voir « Glossaire ».

2 Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Public											
Collèges	116 431	115 614	109 628	106 733	107 219	107 659	107 477	106 697	106 176	106 694	106 919
LP	24 041	23 011	22 422	21 658	19 695	19 644	19 378	18 929	18 909	18 634	18 459
LEGT	53 248	55 989	56 999	55 924	55 160	56 002	57 065	58 862	60 412	62 005	62 334
dont LPO	-	18 351	20 402	22 378	22 861	23 690	24 653	26 264	27 435	29 192	29 455
EREA	1 324	1 149	980	944	892	898	892	904	889	886	892
Total Public	195 044	195 763	190 029	185 259	182 966	184 203	184 812	185 392	186 386	188 219	188 604
Privé											
Collèges	26 183	26 033	26 019	26 018	26 163	26 307	26 439	26 490	26 553	26 674	26 896
LP	6 105	6 427	6 361	6 500	6 245	6 445	6 405	6 236	6 063	6 003	5 855
LEGT	17 542	17 479	17 628	18 061	17 745	17 894	17 821	17 937	18 230	18 365	18 613
dont LPO	-	3 456	5 751	5 994	5 711	5 947	5 926	5 932	6 067	6 146	6 140
EREA	-	-	-	-	8	10	8	12	13	14	14
Total Privé	49 830	49 939	50 008	50 579	50 161	50 656	50 673	50 675	50 859	51 056	51 378
Total Ensemble	244 874	245 702	240 037	235 838	233 127	234 859	235 485	236 067	237 245	239 275	239 982

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

1. Voir [1] supra.

Lecture : en 2018, on dénombre 239 892 classes accueillant des élèves du second degré ou des classes supérieures de lycées (STS, CPGE, etc.).

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Public											
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,6	24,2	24,2	24,2	24,3	24,3	24,4	24,5
LP	22,0	20,2	20,1	19,1	19,0	19,1	19,0	19,1	19,0	18,6	18,4
LEGT	28,6	27,4	27,3	26,8	27,7	27,8	27,8	27,9	28,0	27,8	27,6
dont LPO	-	-	24,6	23,8	24,8	25,0	25,1	25,2	25,4	25,2	25,0
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,5	11,2	11,2	11,1	10,9	10,7	10,7
Privé											
Collèges	24,9	24,9	24,8	25,4	26,0	26,0	26,0	26,1	26,3	26,5	26,6
LP	20,8	18,7	18,9	17,9	17,3	17,0	16,7	16,7	16,5	16,2	15,8
LEGT	24,5	23,6	23,8	23,8	24,6	24,5	24,6	24,9	25,0	25,0	24,8
dont LPO	-	-	22,1	21,7	22,3	22,1	22,2	22,4	22,3	22,3	22,3
EREA	-	-	-	-	15,5	16,0	20,1	14,3	15,9	13,9	14,6
Public + Privé											
Collèges	23,9	23,6	23,6	24,0	24,5	24,6	24,6	24,6	24,7	24,8	24,9
LP	21,8	19,8	19,9	18,8	18,6	18,5	18,4	18,5	18,4	18,0	17,8
LEGT	27,6	26,5	26,5	26,1	26,9	27,0	27,1	27,2	27,3	27,2	27,0
dont LPO	-	-	24,1	23,4	24,3	24,4	24,5	24,7	24,8	24,7	24,5
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,5	11,3	11,3	11,2	11,0	10,8	10,7

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

1. Voir [1] supra.

Lecture : en 2018, les classes de LEGT scolarisent en moyenne 27,0 élèves ou étudiants.

2.04 Les collèges et les lycées : niveau de formation et classes

Les établissements du second degré des secteurs public et privé abritent généralement les **classes** de la sixième à la troisième dans les collèges, celles des formations générales et technologiques en lycée dans les LEGT et celles des formations professionnelles en lycée dans les LP (2). Il existe cependant des singularités. Ainsi, 3,9 % des élèves scolarisés dans les lycées professionnels publics sont des élèves de formations en collège, principalement de classes de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) concernent environ un élève sur sept des LEGT. L'enseignement adapté est présent essentiellement dans les collèges et dans les EREA.

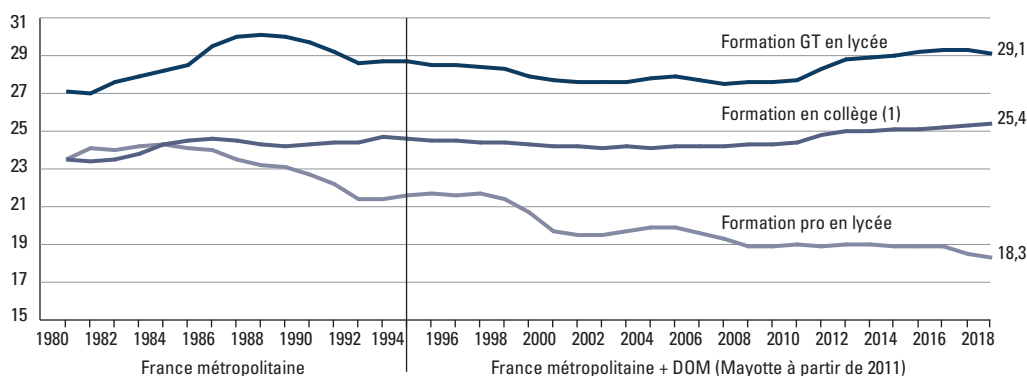
À la rentrée 2018, le nombre de classes (ou de divisions) augmente légèrement dans les formations en collège (+ 430) (3). Dans les formations générales et technologiques en lycée du secteur public, le nombre

de divisions connaît un léger recul (- 60). Dans le secteur privé, le nombre de divisions poursuit la hausse amorcée en 2015 (+ 400). Enfin, les formations professionnelles en lycée se caractérisent par une stabilité dans les secteurs public et privé.

En 2018, le nombre moyen d'élèves par classe dans les formations générales et technologiques en lycée du secteur public est de 29,9. Il est de 26,6 dans le secteur privé (4). *A contrario*, au collège, le nombre moyen d'élèves est plus élevé dans le secteur privé (26,6) que dans le secteur public (25,1). Dans les formations professionnelles en lycée, la taille moyenne des classes est de 18,3 élèves.

C'est dans ces formations que l'évolution est la plus notable : à la rentrée 1980, ils étaient 5,2 élèves de plus par classe (1).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par divisions (ou classe) selon le niveau de formation



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

1. Hors Segpa.

© DEPP

Précisions

Le nombre moyen d'élèves par classe est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la double page 2.03 calculé selon le type d'établissement fréquenté et est le même que l'indicateur présent dans la fiche 2.05.

Source
MENJ-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scolege.

2 Répartition des élèves selon le type d'établissement et le niveau de formation à la rentrée 2018, y compris post-bac, en %

	Formations en collège	Enseignement adapté (Segpa)	Formations professionnelles en lycée (1)	Formations générales et technologiques en lycée	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 nd degré
Public								
Collèges	97,0	3,0	€	€	–	100,0	2 622 482	2 622 482
LP	3,9	€	93,2	0,9	2,0	100,0	340 347	333 557
LEGT	0,5	–	11,4	74,3	13,9	100,0	1 719 847	1 480 949
<i>dont LPO</i>	0,9	–	26,1	61,6	11,4	100,0	736 246	652 344
EREA	7,4	31,6	58,9	1,6	0,4	100,0	9 510	9 471
Total Public	54,7	1,7	11,0	27,3	5,2	100,0	4 692 186	4 446 459
Privé								
Collèges	99,3	0,6	–	0,1	€	100,0	715 519	715 453
LP	6,3	0,1	86,5	0,6	6,5	100,0	92 655	86 659
LEGT	1,5	€	10,9	73,3	14,3	100,0	462 026	396 131
<i>dont LPO</i>	2,1	€	33,3	47,0	17,6	100,0	136 647	112 656
EREA	–	51,5	48,5	–	–	100,0	204	204
Total Privé	56,9	0,3	10,3	26,8	5,7	100,0	1 270 404	1 198 447

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.**

LP : lycée d'enseignement professionnel.

LEGT : lycée d'enseignement général et technologique.

LPO : lycée polyvalent.

EREA : établissement régional d'enseignement adapté.

1. Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux IV et V.

2. Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau III.

LECTURE : 74,3 % des élèves accueillis dans les LEGT du secteur public suivent des formations générales et technologiques en lycée.

Dans le secteur public, 27,3 % des élèves suivent des formations générales et technologiques en lycée.

© DEPP

3 Évolution du nombre de divisions (ou classes) selon le niveau de formation

	2000	2005	2010	2012	2013	2014	2015 (r)	2016	2017	2018
Public										
Formations en collège (1)	108 890	103 308	101 399	102 070	102 681	102 649	101 732	101 366	101 943	102 174
Segpa	8 582	7 822	6 872	6 691	6 573	6 455	6 364	6 206	6 143	6 129
Formations professionnelles en lycée	27 952	28 308	28 878	26 779	27 089	26 935	27 321	27 457	27 649	27 661
Formations générales et technologiques en lycée	41 947	41 850	39 127	38 277	38 678	39 485	40 741	42 004	42 928	42 865
Total Public	187 371	181 288	176 275	173 817	175 021	175 524	176 158	177 033	178 663	178 829
Privé										
Formations en collège (1)	26 999	26 647	26 538	26 606	26 734	26 820	26 808	26 870	26 987	27 185
Segpa	262	292	329	359	367	369	377	374	368	364
Formations professionnelles en lycée	7 867	8 038	8 242	7 865	8 039	7 911	7 922	7 809	7 803	7 802
Formations générales et technologiques en lycée	12 332	12 364	12 332	12 147	12 232	12 270	12 392	12 585	12 685	12 794
Total Privé	47 460	47 341	47 440	46 977	47 372	47 370	47 499	47 638	47 843	48 145
Total Public + Privé	234 831	228 629	223 715	220 794	222 393	222 894	223 657	224 671	226 506	226 974

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.**

Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté.

1. Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté. Y compris DIMA, ULIS et troisième prépa-pro.

© DEPP

4 Évolution du nombre moyen d'élèves par division (ou classe) selon le niveau de formation

	2000	2005	2010	2012	2013	2014	2015 (r)	2016	2017	2018
Public										
Formations en collège (1)	24,1	24,0	24,2	24,7	24,8	24,8	24,9	24,9	24,9	25,1
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,6	13,7	13,5	13,3	13,2	13,0	13,1
Formations professionnelles en lycée	19,9	20,1	19,1	19,2	19,3	19,3	19,3	19,3	18,9	18,7
Formations générales et technologiques en lycée	28,6	28,8	28,5	29,7	29,8	29,9	30,0	30,1	30,1	29,9
Privé										
Formations en collège (1)	24,8	24,7	25,3	26,0	26,0	26,0	26,1	26,3	26,5	26,6
Segpa	14,3	13,9	12,6	12,6	12,3	12,1	11,6	11,6	11,5	11,4
Formations professionnelles en lycée	18,9	19,2	18,6	18,0	17,9	17,7	17,6	17,4	17,1	16,8
Formations générales et technologiques en lycée	24,5	25,0	25,1	26,1	26,0	26,1	26,4	26,6	26,8	26,6
Public + Privé										
Formations en collège (1)	24,2	24,2	24,4	25,0	25,0	25,1	25,1	25,2	25,3	25,4
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,6	13,6	13,4	13,2	13,1	12,9	13,0
Formations professionnelles en lycée	19,7	19,9	19,0	19,0	19,0	18,9	18,9	18,9	18,5	18,3
Formations générales et technologiques en lycée	27,7	27,9	27,7	28,8	28,9	29,0	29,2	29,3	29,3	29,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.**

1. Y compris DIMA, ULIS et troisième prépa-pro.

Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté.

© DEPP

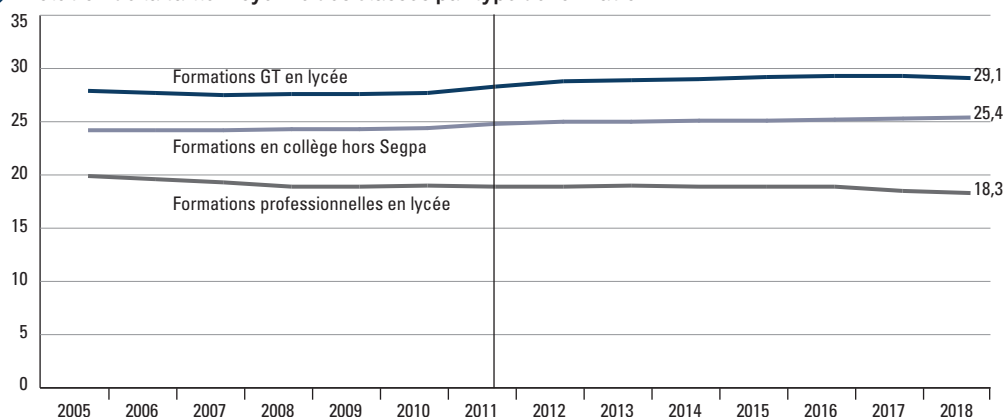
Dans les formations générales et technologiques en lycée, avec 29,1 élèves, les **classes** (ou divisions) sont les plus chargées du second degré (1). Au contraire, la taille moyenne des classes est la plus faible dans les formations professionnelles en lycée (18,3 élèves par classe), avec des disparités selon le domaine, en particulier en baccalauréat professionnel (22,1 élèves en moyenne en services contre 17,9 en production) (2). Dans les formations en collège (y compris Segpa), les classes des établissements publics et privés comptent 24,8 élèves en moyenne.

La taille des classes est différente selon le secteur d'enseignement (3). Pour les formations en collège, le nombre moyen d'élèves par classe dans le secteur privé est plus élevé que dans le secteur public

(respectivement 26,4 et 24,4 élèves). Dans les formations professionnelles en lycée, les classes du secteur public sont plus chargées que celles du secteur privé (18,7 et 16,8 élèves). Enfin, dans les formations générales et technologiques en lycée, formations les plus chargées, les classes des établissements publics comptent en moyenne 3,3 élèves de plus que celles des établissements privés.

En vingt ans, le nombre d'élèves par classe a légèrement augmenté en collège hors Segpa (25,4 à la rentrée 2018 contre 24,2 à la rentrée 2000) ainsi que pour les formations générales et technologiques en lycée (29,1 contre 27,7) (1). Il a baissé pour les formations professionnelles en lycée (18,3 contre 19,7).

1 Évolution de la taille moyenne des classes par type de formation



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.

© DEPP

Précisions

Le nombre moyen d'élèves par classe est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la double page 2.03 calculé selon le type d'établissement fréquenté et est le même que l'indicateur présent dans la fiche 2.04.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scoloeg.

2 Répartition des classes (ou divisions) selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2018, en %

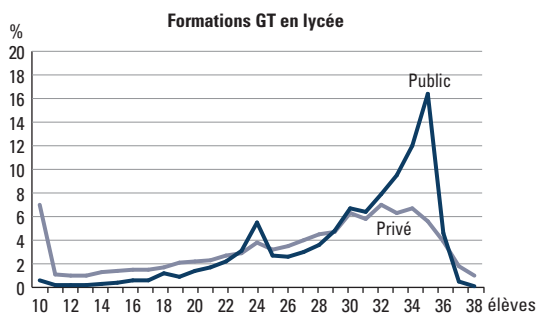
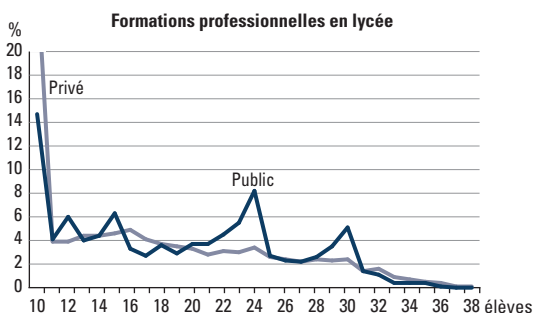
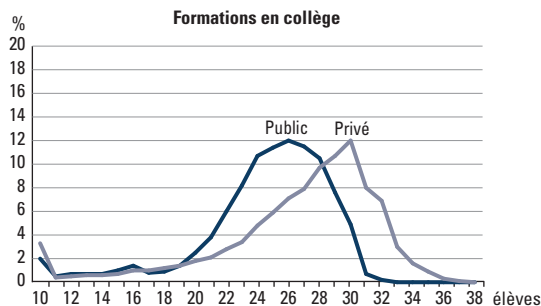
Classes	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves/classe
Sixième	1,1	3,7	31,2	51,9	11,7	0,3	0,1	100,0	32 663	25,5
Cinquième	0,9	2,9	26,9	55,7	13,2	0,3	€	100,0	32 115	25,9
Quatrième	1,1	3,1	28,7	55,3	11,6	0,2	€	100,0	31 373	25,7
Troisième	1,8	4,5	31,1	52,1	10,2	0,2	€	100,0	31 981	25,3
Total de la sixième à la troisième	1,2	3,5	29,5	53,7	11,7	0,3	€	100,0	128 132	25,6
ULIS, DIMA, Relais, UPE2A	92,3	6,1	1,0	0,4	0,1	0,1		100,0	1 227	8,4
Total formations en collège (hors Segpa)	2,1	3,6	29,2	53,2	11,6	0,3	€	100,0	129 359	25,4
Segpa	58,6	41,0	0,3	€				100,0	6 493	13,0
Total formations en collège (y c. Segpa)	4,8	5,4	27,8	50,7	11,0	0,3	€	100,0	135 852	24,8
Public	4,6	5,4	31,1	53,0	5,8	€	€	100,0	108 303	24,4
Privé	5,5	5,2	14,8	41,4	31,6	1,3	0,2	100,0	27 549	26,4
CAP production seul	72,5	14,9	9,8	2,3	0,5			100,0	4 825	12,3
CAP services seul	60,4	19,6	12,3	5,2	2,1	0,2	0,2	100,0	3 563	13,9
CAP production et services	20,5	35,7	35,1	7,8	0,6	0,3		100,0	308	18,5
Total CAP	65,7	17,5	11,7	3,7	1,1	0,1	0,1	100,0	8 696	13,2
Bac pro, BMA production seul	34,6	20,5	28,9	12,0	3,8	0,1	0,1	100,0	11 676	17,9
Bac pro, BMA services seul	16,7	19,0	25,0	20,6	16,9	1,6	0,2	100,0	13 498	22,1
Bac pro, BMA production - services	5,6	27,0	54,7	9,5	2,5	0,5		100,0	943	21,0
Total Bac pro/BMA	24,3	20,0	27,8	16,4	10,5	0,9	0,1	100,0	26 117	20,2
Total formations professionnelles en lycée (1)	35,4	19,3	23,5	13,0	8,0	0,7	0,1	100,0	35 463	18,3
Public	33,2	18,8	25,7	13,3	8,4	0,5	€	100,0	27 661	18,7
Privé	43,1	20,8	15,5	11,9	6,9	1,3	0,5	100,0	7 802	16,8
Seconde GT	1,6	1,4	6,9	12,7	49,5	27,4	0,4	100,0	17 745	31,4
Première GT	4,8	6,4	17,3	19,5	35,3	16,2	0,5	100,0	19 766	28,1
Terminale GT	4,8	6,3	17,0	19,8	35,9	15,8	0,3	100,0	19 148	28,1
Total formations GT en lycée	3,8	4,8	13,9	17,5	40,0	19,7	0,4	100,0	55 659	29,1
Public	1,5	3,8	13,9	16,7	42,4	21,6	€	100,0	42 865	29,9
Privé	11,5	8,1	13,9	19,9	32,0	13,0	1,6	100,0	12 794	26,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ. © DEPP

1. Y compris le brevet de technicien, les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

© DEPP

3 Répartition des classes (ou divisions) à la rentrée 2018 selon la taille, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

Lecture : 12,0% des classes de formations en collège dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves (respectivement 7,1% dans l'enseignement privé).

© DEPP

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré a baissé entre les rentrées 1994 et 2000, passant de 11 580 en 1994 à 11 390 en 2000. Depuis 2000, il est stable (1). À la rentrée 2018, le nombre d'établissements est de 11 370, dont 400 dans les DOM (3,5%) (2).

Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Quatre académies de France métropolitaine totalisent à elles seules plus de 25 % des établissements : Versailles, Lille, Créteil et Nantes.

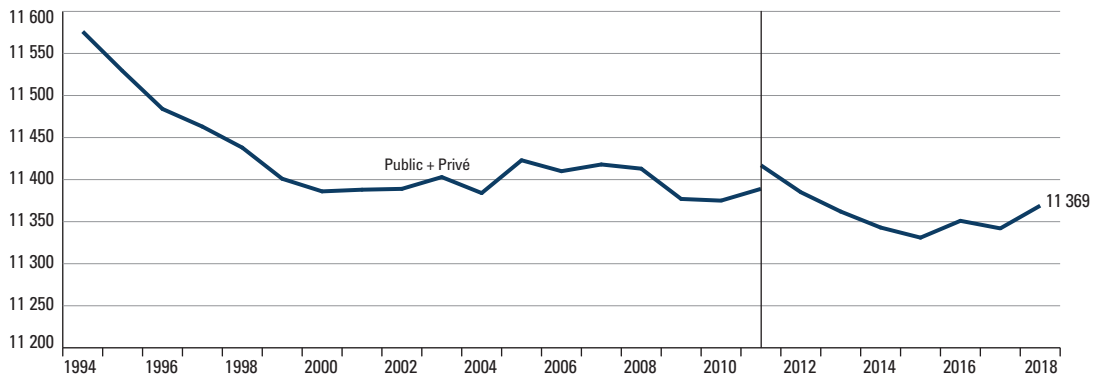
Près de deux tiers des lycées sont des lycées d'enseignement général et technologique. Parmi ces derniers, 33,9 % sont des lycées polyvalents. Au total, 56,9 %

des lycées proposent des formations professionnelles (LP et LPO), avec toutefois des disparités : un lycée sur trois à Paris contre sept sur dix dans les académies de Besançon, Dijon et Montpellier et dans les DOM (3).

78 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics couvrent l'ensemble des académies de France métropolitaine, excepté l'académie de Nice. Les académies de Versailles et de Lille disposent chacune de plus de cinq EREA. Mayotte dispose d'un EREA dans le secteur privé.

Au niveau national, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé (1). Leur poids est compris entre 45 % et 47 % dans les académies de Nantes, de Rennes et de Paris.

1 Évolution du nombre d'établissements du second degré



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), établissements sous tutelle du MENJ.

© DEPP

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scolege.

2 Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2018

Académies et régions académiques	Public						Privé					Public + Privé	
	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total	Total étab.	Part du privé (%)
Clermont-Ferrand	138	17	31	14	3	189	56	14	26	5	96	285	33,7
Grenoble	246	29	80	47	4	359	94	41	53	6	188	547	34,4
Lyon	214	45	67	20	3	329	114	53	60	4	227	556	40,8
Auvergne-Rhône-Alpes	598	91	178	81	10	877	264	108	139	15	511	1 388	36,8
Besançon	108	18	28	16	2	156	37	19	9	1	65	221	29,4
Dijon	158	14	44	25	3	219	28	6	26	15	60	279	21,5
Bourgogne-Franche-Comté	266	32	72	41	5	375	65	25	35	16	125	500	25,0
Bretagne (Rennes)	210	36	61	17	5	312	180	29	65	23	274	586	46,8
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	230	37	50	18	3	320	61	18	26	10	105	425	24,7
Corse	29	4	9	4	1	43	2	-	3	-	5	48	10,4
Nancy-Metz	216	34	59	28	3	312	43	30	37	2	110	422	26,1
Reims	130	17	37	16	2	186	31	9	16	4	56	242	23,1
Strasbourg	147	14	54	29	1	216	36	16	29	-	81	297	27,3
Grand Est	493	65	150	73	6	714	110	55	82	6	247	961	25,7
Amiens	173	37	46	11	2	258	53	25	27	-	105	363	28,9
Lille	327	72	87	30	6	492	120	22	60	26	202	694	29,1
Hauts-de-France	500	109	133	41	8	750	173	47	87	26	307	1 057	29,0
Créteil	360	36	132	84	3	531	91	21	57	8	169	700	24,1
Paris	114	29	74	20	3	220	80	14	98	12	192	412	46,6
Versailles	425	43	148	76	7	623	139	20	88	16	247	870	28,4
Île-de-France	899	108	354	180	13	1 374	310	55	243	36	608	1 982	30,7
Caen	142	10	41	21	3	196	55	19	26	2	100	296	33,8
Rouen	163	27	48	18	2	240	35	7	20	6	62	302	20,5
Normandie	305	37	89	39	5	436	90	26	46	8	162	598	27,1
Bordeaux	258	58	73	22	5	394	99	43	42	1	184	578	31,8
Limoges	77	18	23	7	1	119	11	7	9	3	27	146	18,5
Poitiers	160	31	43	10	4	238	48	8	16	6	72	310	23,2
Nouvelle-Aquitaine	495	107	139	39	10	751	158	58	67	10	283	1 034	27,4
Montpellier	201	21	55	31	2	279	76	34	36	17	146	425	34,4
Toulouse	240	40	75	30	3	358	83	35	42	5	160	518	30,9
Occitanie	441	61	130	61	5	637	159	69	78	22	306	943	32,4
Pays de la Loire (Nantes)	251	32	68	27	4	355	178	40	72	23	290	645	45,0
Aix-Marseille	210	45	61	19	3	319	82	36	61	-	179	498	35,9
Nice	144	20	39	15	-	203	43	20	35	5	98	301	32,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	354	65	100	34	3	522	125	56	96	5	277	799	34,7
France métropolitaine	5 071	784	1 533	655	78	7 466	1 875	586	1 039	200	3 500	10 966	31,9
Guadeloupe	46	6	18	9	-	70	9	11	7	-	27	97	27,8
Guyane	31	3	10	7	-	44	5	-	3	1	8	52	15,4
Martinique	43	9	14	7	-	66	10	2	6	2	18	84	21,4
Mayotte	22	4	7	6	-	33	1	-	-	-	(1)2	35	5,7
La Réunion	77	13	30	18	-	120	10	2	3	1	15	135	11,1
DOM	219	35	79	47	-	333	35	15	19	4	70	403	17,4
France métropolitaine + DOM	5 290	819	1 612	702	78	7 799	1 910	601	1 058	204	3 570	11 369	31,4

► Champ : établissements sous tutelle du MENJ.

1. Dont un EREA.

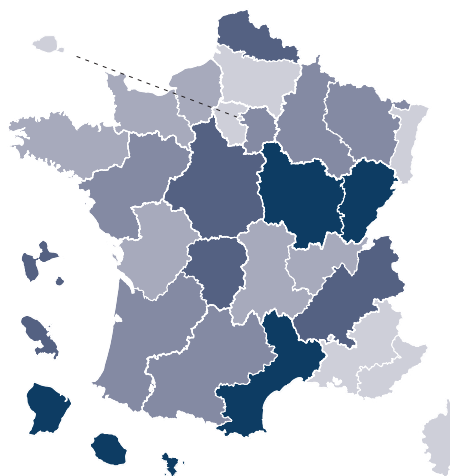
© DEPP

3 Part des lycées proposant un enseignement professionnel par académie à la rentrée 2018, en %

Nbre LP et LPO / Nbre total de lycées



France métr. + DOM : 57 %



► Champ : établissements sous tutelle du MENJ.

© DEPP

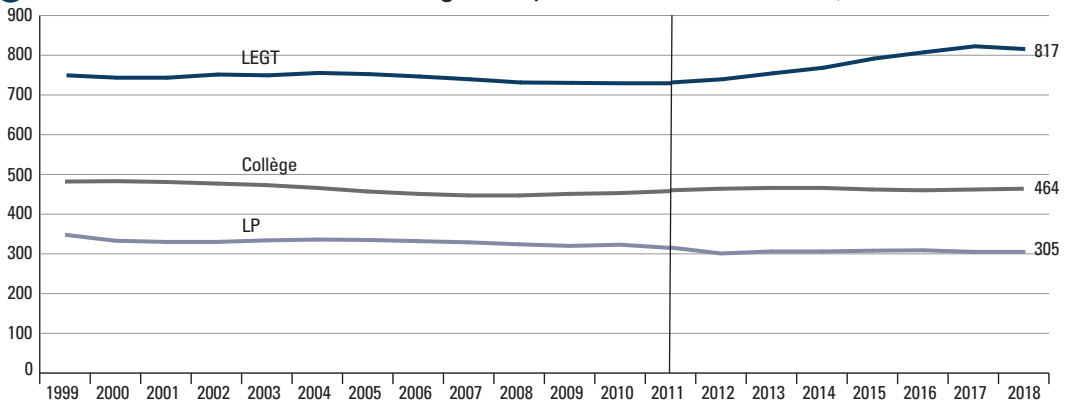
Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de taille extrêmement variée (464 élèves en moyenne pour les collèges, 817 pour les LEGT et 305 pour les LP) (1). Celle-ci dépend notamment du secteur d'enseignement et du type d'établissement.

L'effectif moyen des collèges atteint 496 élèves dans le secteur public et 375 élèves dans le secteur privé (2). Pour les LP, la taille moyenne par secteur varie encore plus que pour les collèges : 416 élèves pour les LP publics et 154 élèves pour le privé. Près d'un LP privé sur deux compte moins de 100 élèves (3). En LEGT, l'effectif moyen est de 1 067 élèves pour le secteur public et 437 élèves pour le secteur privé. Un peu plus de deux LEGT sur cinq dans le secteur public et un sur cinq

dans le secteur privé sont des lycées polyvalents (LPO). La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT pour le secteur public (1 049 contre 1 067) mais est, en revanche, beaucoup plus grande pour le secteur privé (670 contre 437).

La taille des établissements évolue au cours du temps. Tous secteurs confondus, l'effectif moyen des collèges a ainsi baissé entre 1999 et 2007 (482 à 447), avant de remonter (464 à la rentrée 2018) (1). En LP, les effectifs moyens ont connu une diminution entre 1999 et 2012 (348 à 301) et restent stables depuis cette date. Enfin, après avoir légèrement baissé entre 1999 et 2010 (750 à 730), le nombre moyen d'élèves accueilli en LEGT augmente très fortement depuis 2012 (817 à la rentrée 2018).

1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

© DEPP

Précisions

La taille des établissements scolaires prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

2 Répartition des établissements et des élèves selon le type et la taille de l'établissement à la rentrée 2018

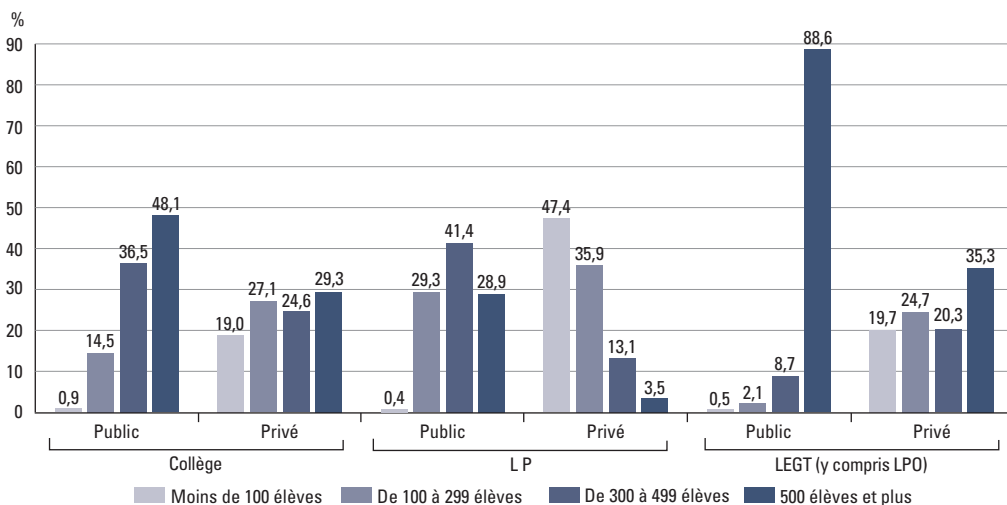
		Public				Privé			
		Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
		Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Collège	Moins de 100 élèves	50	0,9	3 866	0,1	363	19,0	16 595	2,3
	De 100 à 299 élèves	765	14,5	170 621	6,5	517	27,1	103 362	14,4
	De 300 à 499 élèves	1 932	36,5	789 808	30,1	470	24,6	187 515	26,2
	De 500 à 699 élèves	1 849	35,0	1 093 764	41,7	308	16,1	181 459	25,4
	De 700 à 899 élèves	596	11,3	459 639	17,5	158	8,3	123 958	17,3
	900 élèves et plus	98	1,9	104 784	4,0	94	4,9	102 630	14,3
	Total	5 290	100	2 622 482	100	1 910	100	715 519	100
	Taille moyenne	496 élèves				375 élèves			
LP	Moins de 100 élèves	3	0,4	224	0,1	285	47,4	11 459	12,4
	De 100 à 299 élèves	240	29,3	53 572	15,7	216	35,9	38 757	41,8
	De 300 à 499 élèves	339	41,4	132 728	39,0	79	13,1	29 702	32,1
	De 500 à 699 élèves	176	21,5	101 071	29,7	18	3,0	10 130	10,9
	De 700 à 899 élèves	47	5,7	36 958	10,9	2	0,3	1 631	1,8
	900 élèves et plus	14	1,7	15 794	4,6	1	0,2	976	1,1
	Total	819	100	340 347	100	601	100	92 655	100
	Taille moyenne	416 élèves				154 élèves			
LEGT	Moins de 100 élèves	8	0,5	385	0,0	208	19,7	9 520	2,1
	De 100 à 299 élèves	34	2,1	7 750	0,5	261	24,7	51 188	11,1
	De 300 à 499 élèves	141	8,7	57 974	3,4	215	20,3	84 282	18,2
	De 500 à 699 élèves	189	11,7	113 777	6,6	168	15,9	101 102	21,9
	De 700 à 899 élèves	242	15,0	193 036	11,2	93	8,8	74 051	16,0
	De 900 à 1 199 élèves	421	26,1	443 296	25,8	60	5,7	63 278	13,7
	De 1 200 à 1 499 élèves	307	19,0	409 753	23,8	36	3,4	47 894	10,4
	1 500 élèves et plus	270	16,7	493 876	28,7	17	1,6	30 711	6,6
	Total	1 612	100	1 719 847	100	1 058	100	462 026	100
		Taille moyenne	1067 élèves				437 élèves		
dont LPO	Moins de 100 élèves	1	0	52	0	13	6,4	609	0,4
	De 100 à 299 élèves	17	2,4	3 928	0,5	34	16,7	6 785	5,0
	De 300 à 499 élèves	71	10,1	29 456	4,0	37	18,1	14 530	10,6
	De 500 à 699 élèves	93	13,2	55 864	7,6	42	20,6	25 640	18,8
	De 700 à 899 élèves	113	16,1	89 331	12,1	26	12,7	21 316	15,6
	De 900 à 1 199 élèves	174	24,8	183 311	24,9	21	10,3	22 866	16,7
	De 1 200 à 1 499 élèves	115	16,4	153 343	20,8	22	10,8	28 829	21,1
	1 500 élèves et plus	118	16,8	220 961	30,0	9	4,4	16 072	11,8
	Total	702	100	736 246	100	204	100	136 647	100
		Taille moyenne	1049 élèves				670 élèves		

► **Champ : France métropolitaine + DOM, établissements publics et privés sous contrat hors EREA.**

© DEPP

Lecture : 14,5% des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves. 6,5% des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 100 et 299 élèves.

3 Répartition des établissements selon le nombre d'élèves par type et secteur à la rentrée 2018



► **Champ : France métropolitaine + DOM, établissements publics et privés sous contrat hors EREA.**

© DEPP

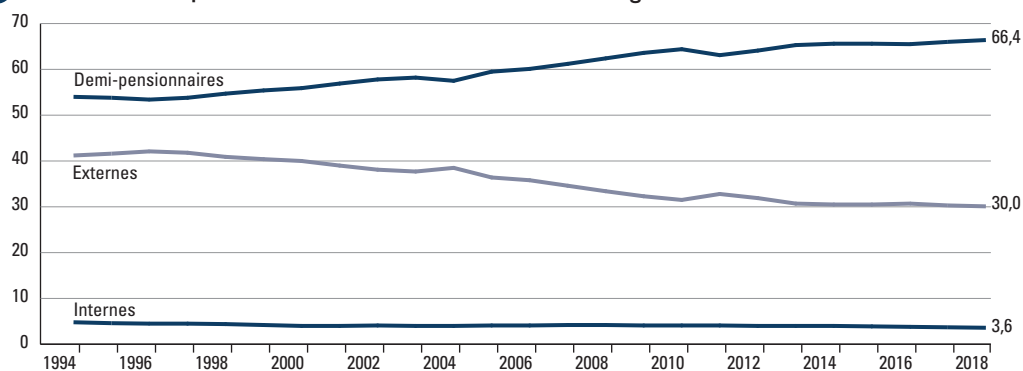
À la rentrée 2018, deux tiers des élèves du second degré sont **demi-pensionnaires** (3 747 100 élèves) et 3,6 % sont **internes** (201 500). Depuis 1994, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 12 points aux dépens des **externes** (1). La part des internes est passée de 4,8 % en 1994 à 3,6 % en 2018. En 2018, les élèves du second degré public sont légèrement plus souvent demi-pensionnaires que dans le privé (67,0 % contre 64,1 %) (2). L'internat est un peu plus développé dans le secteur privé (4,0 % des élèves) que dans le secteur public (3,5 %).

Tous secteurs confondus, l'internat est peu développé dans les formations en collège, où il concerne moins d'un élève sur cent (3). Les élèves des formations GT en lycées

sont un peu plus souvent que la moyenne en internat : 5,9 % des élèves contre 3,6 % en moyenne dans le second degré. L'internat est plus fréquent dans l'enseignement professionnel : 12,8 % des élèves de formations professionnelles en lycée sont internes à la rentrée 2018.

La forte proportion d'internes observée dans les EREA s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial (4). Au total, en ajoutant les élèves qui suivent des formations post-baccalauréat (STS, CPGE), 232 500 élèves sont internes. À la rentrée 2018, 4,1 millions d'élèves, internes et demi-pensionnaires prennent leur repas de midi dans un établissement du second degré.

1 Évolution de la répartition des élèves selon leur mode d'hébergement



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ, hors post-bac.

© DEPP

Précisions

Un établissement qui a des internes ou des demi-pensionnaires n'a pas pour autant automatiquement un internat ou une demi-pension, les élèves internes ou demi-pensionnaires pouvant être « hébergés » dans un autre établissement que celui qui les scolarise.

Pour en savoir plus

- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : Les établissements et les structures.
- Voir la fiche 2.11 pour les données statistiques sur les services d'internat.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n° 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

		2000		2010		2015		2017		2018	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Demi-pensionnaires	2 573 496	57,3	2 774 799	65,8	2 905 284	66,5	2 956 317	66,6	2 978 872	67,0
	Externes	1 759 438	39,2	1 277 428	30,3	1 299 272	29,8	1 323 111	29,8	1 313 517	29,5
	Internes	158 140	3,5	161 701	3,8	161 944	3,7	157 522	3,6	154 070	3,5
	Total	4 491 074	100,0	4 213 928	100,0	4 366 500	100,0	4 436 950	100,0	4 446 459	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	566 273	50,4	670 638	58,9	725 157	62,0	760 199	63,7	768 219	64,1
	Externes	488 473	43,5	408 441	35,9	390 674	33,4	383 036	32,1	382 873	31,9
	Internes	68 607	6,1	60 209	5,3	54 087	4,6	49 586	4,2	47 467	4,0
	Total	1 123 353	100,0	1 139 288	100,0	1 169 918	100,0	1 192 821	100,0	1 198 559	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 139 769	55,9	3 445 437	64,4	3 630 451	65,6	3 716 516	66,0	3 747 091	66,4
	Externes	2 247 911	40,0	1 685 869	31,5	1 689 936	30,5	1 706 147	30,3	1 696 390	30,0
	Internes	226 747	4,0	221 910	4,1	216 031	3,9	207 108	3,7	201 537	3,6
	Total	5 614 427	100,0	5 353 216	100,0	5 536 418	100,0	5 629 771	100,0	5 645 018	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ, hors post-bac.

© DEFP

3 Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le type de formation, en %

		1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Formations en collège	Demi-pensionnaires	55,1	58,0	62,0	68,7	69,9	70,2	70,4	70,3	70,7	71,1
	Externes	43,5	40,9	36,9	30,3	29,2	28,9	28,8	29,0	28,6	28,2
	Internes	1,4	1,1	1,1	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Formations GT en lycée	Demi-pensionnaires	55,8	56,7	60,1	63,0	63,3	63,5	63,5	63,6	63,9	64,0
	Externes	36,7	36,7	33,2	30,1	30,0	29,9	30,1	30,2	30,1	30,1
	Internes	7,5	6,6	6,7	6,9	6,7	6,6	6,4	6,2	6,0	5,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Formations pro en lycée	Demi-pensionnaires	44,2	44,2	47,0	47,9	47,4	47,5	47,2	47,1	47,9	48,2
	Externes	42,2	43,7	41,1	39,3	39,1	39,1	39,5	39,8	39,2	39,0
	Internes	13,6	12,1	11,9	12,8	13,4	13,4	13,3	13,1	12,9	12,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd degré adapté	Demi-pensionnaires	50,7	59,4	61,1	65,2	63,8	64,4	65,0	65,0	65,5	66,1
	Externes	45,5	36,9	35,2	31,7	33,1	32,5	32,0	32,1	31,7	31,1
	Internes	3,8	3,7	3,7	3,1	3,1	3,1	3,0	2,9	2,8	2,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	53,8	56,0	59,5	64,4	65,3	65,6	65,6	65,5	66,0	66,4
	Externes	41,6	40,0	36,4	31,5	30,7	30,5	30,5	30,7	30,3	30,0
	Internes	4,6	4,0	4,1	4,1	4,0	4,0	3,9	3,8	3,7	3,6
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ, hors post-bac.

© DEFP

4 Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2018, en %

		Collège	EREA	LP	LEGT	Total	dont post-bac
Ensemble	Demi-pensionnaires	71,1	49,3	46,1	58,8	64,8	36,5
	Externes	28,2	9,4	41,1	34,0	31,3	52,8
	Internes	0,7	41,3	12,8	7,2	3,9	10,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
		3 337 841	9 714	432 914	2 182 314	5 962 783	317 765
<i>dont Public</i>	Demi-pensionnaires	70,1	50,4	49,2	62,6	65,8	44,0
	Externes	29,6	7,6	37,1	30,1	30,3	44,1
	Internes	0,3	42,0	13,7	7,3	3,9	11,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
		2 622 482	9 510	340 347	1 719 847	4 692 186	245 727

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEFP

Dans le premier degré, le secteur privé accueille, à la rentrée 2018, 942 500 élèves dans 5 590 écoles (1). Les **écoles privées** sous contrat scolarisent 95,1 % de ces élèves (2). Il existe marginalement des classes hors contrat dans des écoles sous contrat. 65,2 % des élèves dans le premier degré privé sont de niveau élémentaire. Leur part est de 65,6 % dans le sous contrat et de 57,4 % dans le hors contrat (2). Les élèves accueillis en **unités localisées pour l'inclusion scolaire** (ULIS) sont très peu présents dans le secteur privé.

Les **établissements du second degré** privé scolarisent 1 270 100 élèves à la rentrée 2018, y compris

dans des formations post-baccalauréat (3). Hors formations post-baccalauréat, 1 198 600 élèves fréquentent un établissement privé et sont répartis dans 48 140 classes appartenant à 3 520 établissements. Un petit nombre d'établissements sous contrat ont des classes hors contrat, plus fréquemment dans les formations post-baccalauréat. L'ensemble des classes du secteur privé sous contrat accueille 97,2 % des élèves (4). La part de l'enseignement privé sous contrat est moins élevée dans les formations post-baccalauréat (91,0 %), ainsi que dans les formations professionnelles en lycée (93,9 %). Elle est la plus faible pour le CAP en un an (31,5 %).

Précisions

École ou établissement privé - Voir « Glossaire ».

Source

MENJ-MESRI-DEPP

- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

- Système d'information Scolarité et enquêtes no 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Le premier degré privé selon le contrat d'école souscrit à la rentrée 2018

Contrat de l'école	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Privé sous contrat	4 714	35 687	896 554
<i>dont classes hors contrat</i>		271	5 435
Privé hors contrat	876	3 106	45 929
Total	5 590	38 793	942 483

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

2 Nombre d'élèves dans le premier degré privé selon le contrat d'école souscrit à la rentrée 2018

	Sous contrat (1)	Hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Préélémentaire	304 944	19 455	324 399	94,0
Élémentaire	588 266	26 376	614 642	95,7
ULIS	3 344	98	3 442	97,2
Total premier degré	896 554	45 929	942 483	95,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

1. Y compris les 5 435 élèves dans les classes hors contrat (8 en ULIS, 3 129 en préélémentaire et 2 298 en élémentaire).

3 Le second degré privé selon le contrat d'établissement souscrit à la rentrée 2018

Type d'établissement	Contrat de l'établissement	Non compris post-bac			Y compris post-bac		
		Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Collèges	Sous contrat	1 662	26 000	705 653	1 662	26 000	705 653
	<i>dont avec classes HC</i>	12	25	409	12	25	409
	Hors contrat (HC)	245	884	9 706	245	884	9 706
	Total	1 907	26 884	715 359	1 907	26 884	715 359
LP	Sous contrat	359	4 490	79 184	359	4 600	81 326
	<i>dont avec classes HC</i>	6	36	299	8	42	387
	Hors contrat (HC)	221	901	7 401	241	1 250	11 192
	Total	580	5 391	86 585	600	5 850	92 518
LEGT (y c. LPO)	Sous contrat	865	14 848	384 901	874	17 400	447 939
	<i>dont avec classes HC</i>	15	40	395	30	76	905
	Hors contrat (HC)	169	1 005	11 504	188	1 227	14 127
	Total	1 034	15 853	396 405	1 062	18 627	462 066
EREA	Sous contrat	1	14	204	1	14	204
Tous types	Sous contrat	2 887	45 352	1 169 942	2 896	48 014	1 235 122
	<i>dont avec classes HC</i>	33	101	1 103	50	143	1 701
	Hors contrat (HC)	635	2 790	28 611	674	3 361	35 025
	Ensemble	3 522	48 142	1 198 553	3 570	51 375	1 270 147

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

Lecture : parmi les 1 662 collèges privés sous contrat, 12 ont néanmoins des classes hors contrat ; ces classes sont au nombre de 25 et scolarisent 409 élèves.

4 Nombre d'élèves du second degré privé selon le contrat d'établissement souscrit à la rentrée 2018

Type de formation		Établissements sous contrat (1)	Établissements hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Formations en collège	Sixième	181 581	3 475	185 056	98,1
	Cinquième	181 422	3 179	184 601	98,3
	Quatrième	173 737	3 002	176 739	98,3
	Troisième	173 652	3 126	176 778	98,2
	Total sixième à troisième	710 392	12 782	723 174	98,2
	Autres (DIMA, dispo. relais)	186	111	297	62,6
	Segpa	4 151	5	4 156	99,9
	Total formations en collège	714 729	12 898	727 627	98,2
Formations professionnelles en lycée	CAP en 1 an	832	1 807	2 639	31,5
	1 ^{re} année de CAP en 2 ans	9 403	1 042	10 445	90,0
	2 ^e année de CAP en 2 ans	8 179	899	9 078	90,1
	Total CAP	18 414	3 748	22 162	83,1
	Seconde professionnelle	35 006	1 479	36 485	95,9
	Première professionnelle et 1 ^{re} année BMA	35 316	1 417	36 733	96,1
	Terminale professionnelle et 2 ^e année BMA	32 796	1 222	34 018	96,4
	Total baccalauréat professionnel	103 118	4 118	107 236	96,2
	Autres formations pro de niveau IV et V	1 259	110	1 369	92,0
	Total formations professionnelles en lycée	122 791	7 976	130 767	93,9
Formations générales et technologiques en lycée	Seconde	116 309	2 362	118 671	98,0
	Première	109 957	2 606	112 563	97,7
	Terminale	106 162	2 769	108 931	97,5
	Total formations GT en lycée	332 428	7 737	340 165	97,7
	Total second degré	1 169 948	28 611	1 198 559	97,6
	Formations post-baccalauréat	65 174	6 414	71 588	91,0
	Ensemble	1 235 122	35 025	1 270 147	97,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

1. Y compris 1 802 élèves dans les classes hors contrat (417 dans les formations en collège, 360 dans les formations professionnelles en lycée, 326 dans les formations générales et technologiques en lycée, 699 dans les formations post-bac).

En 2018-2019, dans les établissements du premier degré public en France, le nombre moyen d'ordinateurs pour 100 écoliers est de 6,3 pour les écoles maternelles et de 14,4 pour les écoles élémentaires (1). Les établissements publics du second degré sont mieux dotés : le nombre moyen d'ordinateurs pour 100 élèves est de 33,8 dans les collèges, 43,9 dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques (LEGT) et 62,0 dans les lycées professionnels (LP) (2).

Les **classes mobiles** se trouvent surtout dans les écoles élémentaires (3,6 pour 1 000 élèves).

En moyenne, le nombre de **tableaux numériques interactifs** (TNI) se situe entre 13,3 et 20,3 pour 1 000 élèves dans le second degré. Dans le premier degré, il est de 17,0 dans les écoles élémentaires, et très faible (3,9) dans les écoles maternelles.

Plus de la moitié des écoles maternelles et huit écoles élémentaires sur dix disposent d'un accès à Internet

dans la majorité de leurs salles de classe. Dans le second degré, ce sont plus de neuf établissements sur dix qui sont concernés.

Le débit global de la connexion à Internet est plus élevé dans les établissements du second degré que dans les écoles du premier degré. Plus de la moitié de celles-ci disposent d'un débit inférieur à 2 048 Kb/s. Dans le second degré, 78,4 % des LEGT, 65,6 % des LP et 52,9 % des collèges ont un débit global de connexion à Internet supérieur à 10 Mb/s. 82,2 % des écoles élémentaires et plus de 98 % des collèges et lycées du secteur public utilisent un dispositif de filtrage de l'accès Internet.

Dans le premier degré, 19,3 % des écoles élémentaires ne proposent aucun service accessible sur Internet en dehors de l'établissement, alors que la quasi-totalité des collèges et lycées le font désormais. Service assez récent, les plateformes d'apprentissage sont proposées par 44 % des LEGT.

Précisions

Les équipements TICE - Les données sur les équipements en technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) présentées ici ont été collectées auprès des écoles et établissements publics des premier et second degrés entre le 14 mars 2017 et le 20 juin 2018.

Les écoles et collèges numériques - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* : 18.20.

1 Les TICE dans les écoles publiques en 2018-2019

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	dont écoles numériques
Nombre d'écoles existantes	13 928	30 994	3 747
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	12 483	28 405	3 483
Pourcentage d'écoles répondantes	89,6	91,6	93,0
Équipements à usage pédagogique			
Nombre d'ordinateurs pour 100 écoliers (1)	6,3	14,4	18,5
Nombre d'ordinateurs de moins de 5 ans pour 100 écoliers	2,6	6,8	10,3
Nombre d'ordinateurs portables pour 100 écoliers (2)	2,3	7,3	10,3
Nombre de classes mobiles pour 1 000 écoliers	0,6	3,6	5,6
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 écoliers (hors TNI)	6,4	14,9	15,1
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 écoliers	3,9	17,0	16,3
Pourcentage d'écoles ayant un projet comprenant un volet numérique	42,9	71,5	76,8
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'écoles utilisant un dispositif de filtrage	53,3	82,2	87,2
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet	34,0	76,1	78,2
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	19,2	52,0	52,8
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 512 et 2 048 Kb/s	51,5	52,0	47,0
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 2 048 kb/s et 10 Mb/s	25,6	29,0	32,2
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit supérieur ou égal à 10 Mb/s	8,2	8,5	11,4
Pourcentage d'écoles où au moins la moitié des salles de classe ont un accès à Internet	58,7	82,9	83,6
Pourcentage d'écoles disposant d'une salle en dehors des salles de classe où l'accès Internet est possible pour les élèves	25,1	52,0	57,4
Services de l'établissement accessibles hors établissement via internet			
Pourcentage d'écoles proposant un livret de compétence sur Internet	5,6	66,7	70,6
Pourcentage d'écoles proposant des documents et des ressources pédagogiques sur Internet	41,3	54,0	58,8
Pourcentage d'écoles proposant un emploi du temps sur Internet	3,2	9,3	11,0
Pourcentage d'écoles proposant un agenda et des actualités de l'école sur Internet	16,9	31,8	36,6
Pourcentage d'écoles ne proposant aucun service sur Internet	47,0	19,3	15,9

© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Il s'agit des ordinateurs fixes, portables, netbook, tablettes, etc.
2. Il s'agit des ordinateurs portables, netbook, tablettes, etc.

2 Les TICE dans les établissements publics du second degré en 2018-2019

	Collèges	dont collèges numériques	LEGT	dont LPO	LP
Nombre d'établissements existants	5 292	2 694	1 599	713	816
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	4 292	2 157	1 251	554	609
Pourcentage d'établissements répondants	81,1	80,1	78,2	77,7	74,6
Équipements à usage pédagogique					
Nombre d'ordinateurs pour 100 élèves (1)	33,8	40,8	43,9	48,6	62,0
Nombre d'ordinateurs de moins de 5 ans pour 100 élèves	20,8	26,2	24,7	26,4	34,8
Nombre d'ordinateurs portables pour 100 élèves (2)	11,7	18,4	4,9	5,2	6,3
Nombre de classes mobiles pour 1 000 élèves	2,6	3,5	1,1	1,2	2,0
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves (hors TNI)	32,2	31,4	42,2	52,5	50,1
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 élèves	17,7	18,7	13,3	13,4	20,3
Pourcentage d'établissements ayant un projet faisant référence au numérique ou aux TICE	94,6	96,0	93,2	93,0	91,8
Accès à Internet et sécurité					
Pourcentage d'EPLÉ utilisant un dispositif de filtrage	99,1	99,3	98,7	98,7	99,0
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'une charte de bon usage d'Internet	98,0	98,0	98,1	97,8	96,3
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	94,7	94,4	95,1	94,7	93,4
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit entre 2 et 10 Mb/s	39,9	36,3	18,8	19,5	29,4
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit entre 10 et 50 Mb/s	34,1	36,3	44,6	44,1	42,3
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit entre 50 et 100 Mb/s	11,6	12,4	18,3	18,6	13,4
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit supérieur ou égal à 100 Mb/s	7,2	8,3	15,5	14,3	9,8
Pourcentage d'EPLÉ où au moins la moitié des salles de classe ont un accès à Internet	95,0	94,8	94,0	93,3	95,5
Services de l'établissement accessibles hors établissement via internet					
Pourcentage d'EPLÉ proposant les notes des élèves sur Internet	99,3	99,2	99,8	99,6	99,7
Pourcentage d'EPLÉ proposant les absences des élèves sur Internet	95,3	94,9	96,9	97,3	97,7
Pourcentage d'EPLÉ proposant un emploi du temps sur Internet	97,4	97,2	98,3	98,7	97,5
Pourcentage d'EPLÉ proposant un cahier de textes sur Internet	99,5	99,5	99,1	99,1	100,0
Pourcentage d'EPLÉ proposant des documents et des ressources pédagogiques sur Internet	95,1	95,9	95,4	94,9	92,0
Pourcentage d'EPLÉ proposant un agenda et des actualités de l'établissement sur Internet	96,9	96,6	95,4	96,7	94,7
Pourcentage d'EPLÉ proposant une plateforme d'apprentissage sur Internet (3)	28,4	28,7	44,3	46,2	31,7

© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Il s'agit des ordinateurs fixes, portables, netbook, tablettes, etc.
2. Il s'agit des ordinateurs portables, netbook, tablettes, etc.
3. Il s'agit des Moodle, Claroline, MOOC (massive open online course), etc.

En 2018, 7 716 établissements ont été recensés dans le second degré public en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, au nombre de 78) (2).

Ces ensembles occupent une surface cadastrale de 163,7 millions de m², dont 43,3 millions de m² bâtis (3). La surface plancher totale s'élève à 80,8 millions de m². Cela représente 17,3 m² en moyenne par élève (4). Cette moyenne varie selon le type d'établissement, de 14,9 m² dans les collèges à 31,7 m² dans les lycées professionnels (LP).

Les deux tiers de la surface plancher des cités scolaires et la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construits avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents. De fait la part des collèges construits ou reconstruits depuis 2000 est en augmentation continue depuis vingt ans, alors que pour les LP, les LEGT ou les cités scolaires, les nouveaux chantiers de construction sont proportionnellement moins nombreux (1).

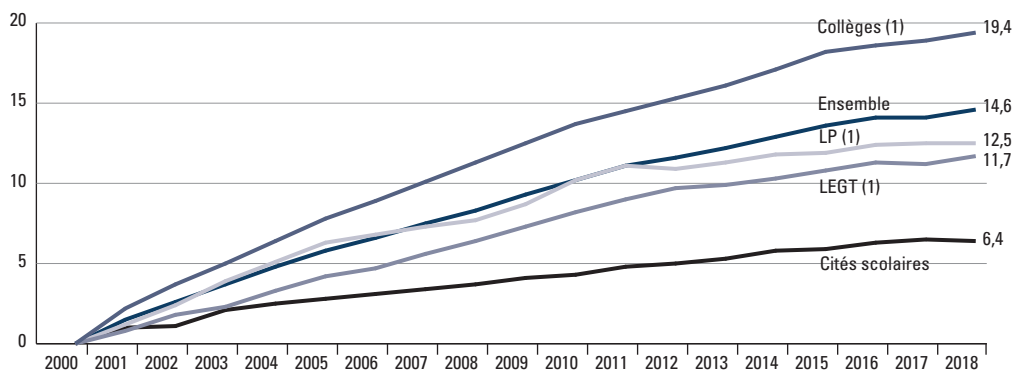
Les **capacités d'accueil** sont globalement occupées à 80,4 %. L'occupation dépasse 90 % dans 32,4 % des établissements.

La quasi-totalité des **ensembles immobiliers du second degré** est dotée d'au moins une salle informatique (98,1 %).

En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour 13 élèves.

21,7 % des ensembles immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (4,5 %) et lycées (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un **internat** et les trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges (64,0 %) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où les quatre cinquièmes ou plus des lits sont occupés.

1 Évolution de la part des bâtiments construits depuis 2000, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2012), Public.

1. Établissements hors cité scolaire.

LECTURE : en 2018, 6,4 % des bâtiments des cités scolaires ont une date de construction postérieure ou égale à 2000.

© DEPP

Précisions

Surface bâtie - Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

Surface non bâtie - Elle se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes, espaces verts et autres (allées, bassins, voirie, etc.).

Surface plancher - Somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction des embrasures des portes et fenêtres, des cages d'escalier et ascenseurs, des aires de stationnement, des caves et des combles non aménageables, des locaux techniques nécessaires au fonctionnement des bâtiments.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

2 Répartition du nombre d'établissements en 2018-2019

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble	Nombre de cités scolaires
Nombre d'établissements hors cité scolaire	5 029	1 216	658	6 903	
Nombre d'établissements en cité scolaire	261	384	168	813	400
Nombre total d'établissements	5 290	1 600	826	7 716	

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

© DEPP

Lecture : en septembre 2018, on a recensé 7 716 établissements dans le second degré public, répartis entre 6 903 établissements hors cité scolaire et 813 en cité scolaire.

Ces 813 établissements en cité scolaire correspondent à 261 collèges, 384 LEGT et 168 LP et sont regroupés en 400 cités scolaires.

Les 6 903 établissements hors cité scolaire correspondent à 5 029 collèges, 1 216 LEGT et 658 LP.

3 Surfaces en 2018-2019

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
Surface cadastrale (2)	82 386,9	44 648,1	17 498,7	19 189,4	163 723,0
<i>dont surfaces non bâties :</i>	<i>60 779,7</i>	<i>32 791,2</i>	<i>12 308,4</i>	<i>14 544,5</i>	<i>120 423,7</i>
- cours de récréation	14 029,0	6 129,0	1 935,0	2 723,5	24 816,6
- parkings découverts	8 091,9	4 201,3	1 782,0	2 118,2	16 193,4
- aires sportives découvertes	6 148,4	3 208,7	918,9	1 769,5	12 045,5
- espaces verts	31 621,6	18 378,7	7 274,7	7 614,5	64 889,5
- autres	895,2	880,1	397,8	320,8	2 493,9
<i>dont surfaces bâties</i>	<i>21 471,1</i>	<i>11 970,0</i>	<i>5 225,9</i>	<i>4 619,7</i>	<i>43 286,8</i>
Taux d'encombrement (%) (3)	26,1	26,8	29,9	24,1	26,4
Surfaces plancher (2)	37 082,0	24 678,1	8 827,8	10 201,0	80 788,9
<i>dont : surface plancher des bâtiments principaux</i>	<i>35 268,1</i>	<i>23 907,2</i>	<i>8 553,6</i>	<i>9 928,1</i>	<i>77 657,0</i>
<i>surface des bâtiments démontables</i>	<i>177,2</i>	<i>140,6</i>	<i>37,4</i>	<i>53,8</i>	<i>409,1</i>

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

© DEPP

1. Établissements hors cité scolaire.

2. Surface en milliers de m².

3. Surface bâtie/surface cadastrale.

4 Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2018-2019

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
Surface plancher moyenne par élève (en m²) (2)	14,9	18,4	31,7	18,2	17,3
Ancienneté des bâtiments (%)					
Construits avant 1970	24,5	47,3	39,0	65,2	38,4
Construits de 1970 à 1979	30,1	12,2	21,9	15,2	21,7
Construits de 1980 à 1989	11,1	9,0	13,5	3,9	9,8
Construits de 1990 à 1999	15,0	19,8	13,1	9,2	15,6
Construits de 2000 à 2009	12,9	7,3	8,3	3,3	9,5
Construits depuis 2010	6,5	4,5	4,2	3,1	5,2
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (2) (%)					
Taux moyen d'occupation	79,6	84,4	70,0	–	80,4
Part des établissements occupés à plus de 90 %	31,6	45,4	14,3	–	32,4
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)					
Une salle informatique	97,7	98,8	99,5	98,7	98,1
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	97,6	78,1	92,9	94,1	93,8
Nombre d'élèves par place en CDI (3)	12,9	15,1	10,0	10,5	13,0
Internats et service de restauration (%)					
Part des ensembles dotés d'internat	4,5	55,8	56,3	74,0	21,7
Taux d'occupation des lits	64,0	84,0	78,2	81,2	81,2
Part des lits destinés aux filles	45,3	46,8	37,0	49,3	45,0
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	95,0	96,9	91,6	99,5	95,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

© DEPP

1. Établissements hors cité scolaire.

2. Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.

3. CDI : centre de documentation et d'information.

En 2018, 94 % des lycéens déclarent se sentir bien dans leur établissement (1). Ce taux est stable depuis 2011, quelle que soit la population interrogée (lycéens ou collégiens). Toutefois, l'indice de climat scolaire connaît une légère baisse qui est en partie due à une opinion un peu moins favorable pour les filles (2). Le recul des réponses positives est plus marqué pour les questions relatives à la sécurité à l'extérieur de l'établissement et le sentiment de violence à l'intérieur de l'établissement.

Le profil des violences subies n'a pas changé : les vols de fournitures, les mises à l'écart et les surnoms désagréables sont toujours les atteintes les plus citées (3). Des différences plus marquées qu'au collège

apparaissent entre les filles et les garçons. Ainsi, les filles déclarent plus d'insultes que les garçons, elles sont même près de dix fois plus nombreuses à déclarer des insultes sexistes. Les insultes homophobes, mesurées pour la première fois lors de cette enquête, sont autant citées par les garçons et les filles (4 %). Peu de lycéens déclarent des faits de violences graves telles que les menaces ou les blessures par arme. Globalement, le pourcentage d'élèves déclarant une multivictimation allant de modérée à forte reste stable depuis 2015 (de l'ordre de 5 %). La multivictimation, qui peut s'apparenter à du harcèlement, touche plus souvent les élèves de lycées professionnels, mais autant les filles que les garçons.

Précisions

L'enquête de climat scolaire et victimation auprès des lycéens s'est déroulée au printemps 2018. Environ 30 000 lycéens ont été tirés au sort.

L'indice de climat scolaire comptabilise les réponses positives aux questions portant sur le climat scolaire (se sentir bien dans son lycée, etc.). Il est découpé en quatre catégories : de « très mauvais » à « très bon ». **L'indice de victimation**

synthétise neuf faits de violence psychologique et physique en prenant partiellement en compte la fréquence et la gravité des actes recensés. Il permet de distinguer quatre niveaux différents : de l'absence de victimation à la multivictimation.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 18.33 ; 17.30.
- Pour l'enquête de climat scolaire et de victimation dans les collèges : voir *RERS*, édition 2018.

1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans les lycées au printemps 2018, en %

	Lycéens	Sexe		Type d'établissement		
		Garçons	Filles	Professionnel	Enseignement GT	Polyvalent
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son lycée	93,9	94,9	93,0	91,0	94,8	94,3
Ambiance tout à fait bien ou plutôt bien entre les élèves	88,7	92,0	85,6	81,7	91,0	89,3
Les relations avec les enseignants sont très bonnes ou bonnes	83,6	82,1	85,0	78,1	85,1	84,5
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	90,9	92,8	89,0	90,1	91,2	90,9
Les bâtiments (salles de cours, cour, etc.) sont agréables ou plutôt agréables	72,2	72,4	72,0	68,5	74,5	71,1
Les relations avec la vie scolaire sont bonnes ou très bonnes	88,5	89,2	87,9	88,5	87,7	89,7
Les relations avec les autres adultes sont bonnes ou très bonnes	94,2	94,1	94,3	95,0	94,1	94,0
Pas du tout ou pas beaucoup de violence au lycée	89,6	89,6	89,6	81,8	94,1	87,8
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le lycée	87,5	85,8	89,2	84,0	89,2	87,1
Les punitions données sont très justes ou plutôt justes	72,0	68,7	75,2	64,8	73,8	73,6
N'a pas été puni dans l'année	65,2	55,7	74,3	53,5	68,4	67,3
Trouve que les notes sont très justes ou plutôt justes	85,0	83,6	86,4	86,8	83,4	86,2
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le lycée	92,2	93,2	91,3	87,8	94,7	91,1
Jamais d'absence due à la violence	95,4	96,5	94,4	92,7	96,6	95,4
Ne s'est jamais absenté sans y être autorisé (1)	55,9	52,6	58,9	51,0	58,8	54,6
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le quartier autour du lycée	77,2	81,1	73,5	73,1	79,9	75,6
En sécurité dans les transports scolaires	82,5	88,5	76,8	78,5	82,8	84,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM, lycées publics et privés sous contrat.**

1. Cette modalité ne correspond pas à la définition officielle de l'absentéisme (quatre demi-journées d'absence sans motif un mois donné).

Lecture : 93,9 % des élèves ont déclaré se sentir tout à fait bien ou plutôt bien dans leur lycée.

© DEPP

2 Indicateurs de climat scolaire et de victimation selon le sexe et le type d'établissement au printemps 2018, en %

	Lycéens	Sexe		Type d'établissement		
		Garçons	Filles	Professionnel	Enseignement GT	Polyvalent
Indicateur de climat scolaire						
Très mauvais climat (de 0 à 4 réponses positives)	1,0	1,1	0,9	1,3	0,8	1,1
Mauvais climat (de 5 à 8 réponses positives)	3,5	3,6	3,4	6,1	2,4	3,6
Bon climat (de 9 à 12 réponses positives)	19,7	19,6	19,7	26,4	17,2	19,4
Très bon climat (de 13 à 17 réponses positives)	75,9	75,6	76,1	66,2	79,7	76,0
Indicateur de victimation						
Absence de victimation	74,5	77,5	71,6	72,1	75,3	74,7
Faible victimation	20,1	17,1	22,9	20,3	20,4	19,6
Victimation modérée	4,1	3,9	4,3	5,3	3,4	4,5
Forte victimation - harcèlement	1,3	1,4	1,2	2,3	0,9	1,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM, lycées publics et privés sous contrat.**

Lecture : 76,1 % des filles ont déclaré au moins 13 réponses positives sur les 17 questions concernant le climat scolaire. 1,2 % des filles ont déclaré une forte victimation contre 1,4 % des garçons.

© DEPP

3 Proportions d'élèves déclarant des violences dans les lycées au printemps 2018, en %

	Lycéens	Sexe		Type d'établissement		
		Garçons	Filles	Professionnel	Enseignement GT	Polyvalent
Vol de fournitures scolaires	35,8	37,0	34,7	34,1	37,7	34,2
Mise à l'écart	35,2	27,8	42,2	33,2	36,9	34,1
Surnom désagréable	27,0	27,5	26,6	28,7	26,2	27,3
Moquerie de la bonne conduite en classe	22,4	22,4	22,5	24,1	22,1	22,0
Insulte	21,7	19,2	24,1	26,2	19,6	22,1
Vol d'objets personnels	12,9	12,6	13,2	15,8	12,0	12,6
Insulte sexiste	10,5	2,2	18,4	8,3	12,1	9,7
Sentiment d'humiliation	10,1	7,4	12,5	10,7	10,2	9,5
Victime de vidéos, de photos ou de rumeurs humiliantes sur internet	9,0	8,1	9,9	8,6	9,6	8,5
Bousculade	8,8	8,6	9,1	11,4	7,9	8,7
Injurié ou moqué sur un réseau social	7,6	7,0	8,2	7,6	7,5	7,6
Insulte par rapport à l'origine ou la couleur de peau	7,1	7,7	6,6	8,6	6,6	7,1
Menace	6,6	6,7	6,6	8,6	6,0	6,4
Victime d'un comportement déplacé à caractère sexuel	6,6	2,4	10,6	5,1	7,5	6,2
Vol d'argent	6,4	6,6	6,2	8,9	5,2	6,8
Cible de lancers d'objets	4,4	5,3	3,6	6,2	3,8	4,2
Dégradation accessoires personnels	4,1	5,1	3,0	5,6	3,4	4,2
Insulte homophobe	3,9	4,1	3,7	4,9	3,8	3,5
Insulte par rapport au lieu de résidence	3,5	4,0	3,0	4,3	3,2	3,4
Coup	3,2	3,9	2,5	4,7	2,3	3,6
Insulte à propos de la religion	3,1	3,2	3,1	4,4	3,3	2,3
Usurpation d'identité sur internet	2,4	2,4	2,4	3,5	2,2	2,0
Victime de violences graves à caractère sexuel	1,6	0,8	2,3	2,4	1,5	1,3
Agressé ou frappé pour des raisons sexistes	1,6	1,3	1,8	3,2	1,0	1,4
Menace avec armes	1,4	2,3	0,6	2,3	1,2	1,2
Racket	1,2	1,4	0,9	2,1	0,9	1,0
Blessure par arme	0,9	1,2	0,5	1,5	0,8	0,6
Agressé ou frappé pour des raisons homophobes	0,8	1,1	0,6	1,7	0,5	0,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM, lycées publics et privés sous contrat.**

Lecture : 35,8 % des élèves ont déclaré un vol de fournitures scolaires.

© DEPP

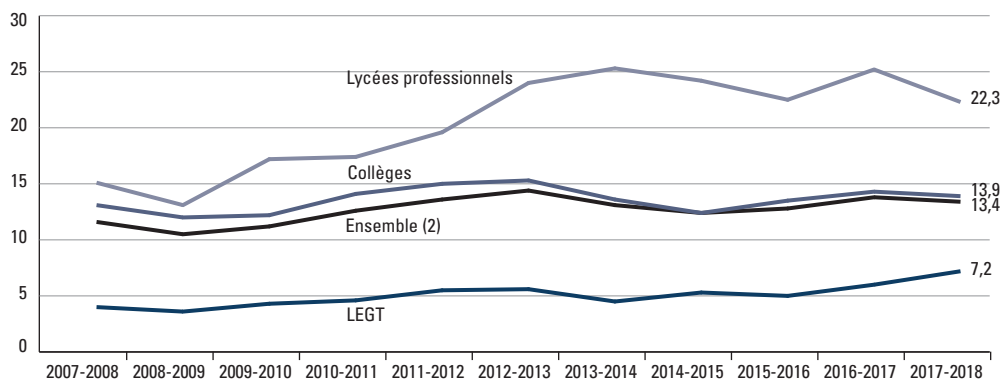
Au cours de l'année scolaire 2017-2018, le nombre d'incidents graves déclarés par les chefs d'établissement du second degré public s'établit à 13,4 incidents pour 1 000 élèves (1). Globalement, le niveau de violence ainsi mesuré demeure stable depuis plusieurs années.

Comme les années précédentes, l'intensité de la violence dépend du type d'établissement. Elle demeure plus élevée dans les lycées professionnels (LP) avec 22,3 incidents graves en moyenne pour 1 000 élèves que dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) avec 7,2 incidents graves pour 1 000 élèves. Dans les collèges, le niveau de violence déclaré est proche de celui de l'ensemble des établissements avec un taux de 13,9.

Un chef d'établissement du second degré public sur cinq ne déclare aucun incident. Une telle situation est plus fréquente dans les collèges que dans les LP (2). Ces derniers concentrent plus d'incidents graves. En particulier, un proviseur de LP sur trois déclare plus de dix incidents pendant l'année scolaire 2017-2018. Ils sont près d'un sur quatre parmi les principaux de collège et il en est de même parmi les proviseurs de LEGT.

Les atteintes aux personnes sont les incidents graves les plus fréquemment déclarés. Ils représentent 77,4 % des incidents graves déclarés (3) (voir « Précisions »). En particulier, les violences verbales constituent 38,3 % des faits, et les violences physiques 31,6 %. Par ailleurs, les atteintes aux biens concentrent 7,2 % des faits ; les autres types d'atteintes 15,4 %.

1 Nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves par type d'établissement (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), second degré, Public.

1. Voir « Précisions ».

2. Établissements publics locaux d'enseignement.

© DEPP

Précisions

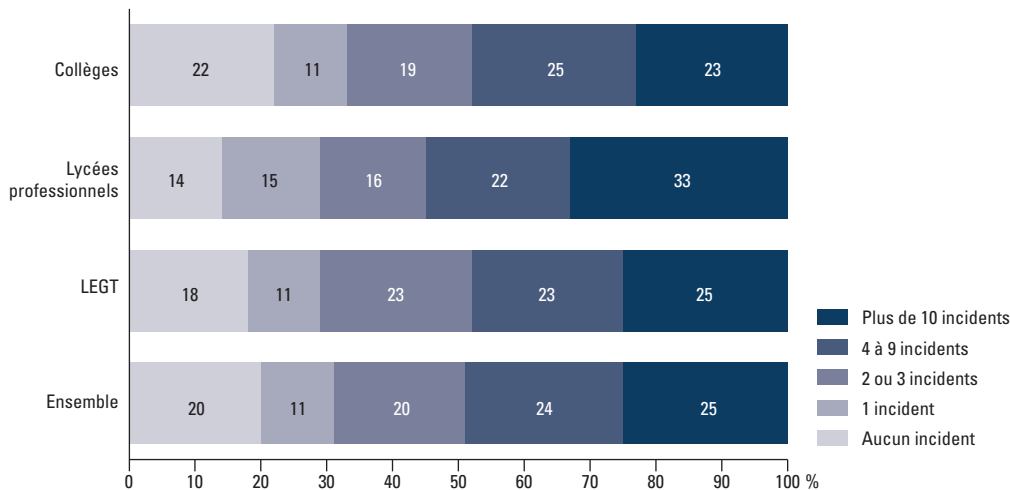
Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis), reconnu d'intérêt général et de qualité statistique par le CNIS, permet le recueil de données tout au long de l'année sur la violence et le climat en milieu scolaire. Les données diffusées portent sur le second degré public. Depuis 2017-2018, l'échantillon d'établissements a été renouvelé avec une taille réduite. Afin d'alléger la charge de travail des chefs d'établissements, l'enquête est menée auprès de 1 000 éta-

blissements. Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les actes envers les personnels sont retenus. Cependant, seuls les incidents entre élèves les plus graves sont retenus (ceux motivés par une discrimination ou ceux ayant entraîné des soins par exemple).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.32 ; 17.29 ; 16.30 ; 15.49 ; 14.38.

2 Répartition des établissements suivant le nombre d'incidents graves en 2017-2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM, second degré, Public.

► Lecture : au cours de l'année scolaire 2017-2018, 22 % des collèges ont déclaré aucun incident grave.

© DEPP

3 Les incidents graves selon leur nature, en %

Types d'incident grave	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018
Atteintes aux personnes	80,7	76,2	78,6	80,7	79,9	79,3	79,0	80,4	80,2	77,4
Violences verbales	35,3	37,9	40,2	40,4	40,7	41,7	42,0	41,8	42,2	38,3
Violences physiques	38,8	30,4	31,2	33,4	32,8	30,2	30,0	30,9	31,3	31,6
Atteintes à la vie privée	1,6	2,3	1,6	1,8	2,1	2,4	2,6	2,7	2,6	2,9
Violences sexuelles	1,6	1,8	2,0	1,8	1,8	2,1	2,0	2,1	2,1	2,4
Racket	2,3	2,6	2,5	2,3	1,9	2,0	1,7	2,0	1,2	1,2
Bizutage	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,8
Happy slapping(1)	0,7	0,8	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2
Atteintes aux biens	13,0	14,1	11,7	10,0	9,9	9,1	8,5	8,2	8,5	7,2
Vol	5,7	6,5	5,3	5,2	4,9	4,9	4,5	4,2	4,5	3,6
Dommage aux locaux ou au matériel	5,2	6,4	5,2	3,9	4,0	3,1	3,3	3,5	3,5	3,0
Dommage aux biens personnels	2,1	1,2	1,2	0,9	1,0	1,1	0,7	0,5	0,5	0,6
Autres atteintes	6,3	9,7	9,7	9,3	10,2	11,6	12,5	11,4	11,3	15,4
Consommation de stupéfiants	1,9	2,4	1,5	2,0	2,7	3,1	3,8	2,8	2,4	2,5
Trafic de stupéfiants	1,2	1,0	0,6	0,7	1,0	1,1	0,9	1,2	1,1	1,1
Port d'arme blanche ou objet dangereux (2)	2,2	3,3	2,1	2,2	2,6	2,6	2,6	3,2	3,7	4,0
Port d'arme à feu	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Intrusions sans violence (2)	-	2,1	2,0	1,5	1,4	1,9	2,4	1,8	2,1	2,1
Consommation d'alcool (2)	-	-	2,6	2,3	1,8	2,0	2,1	1,7	1,4	1,8
Suicide et tentative de suicide (2)	-	-	0,8	0,4	0,6	0,9	0,5	0,6	0,6	0,7
Autres types de fait (2)	0,7	0,8	-	-	-	-	-	-	-	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), second degré, Public.

© DEPP

1. Le happy slapping est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.

2. La modalité « Autres types de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimée à partir de 2010 et réintroduite en 2017, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009. La consommation d'alcool et les suicides/tentatives de suicide ne sont prises en compte que depuis la rentrée 2010.

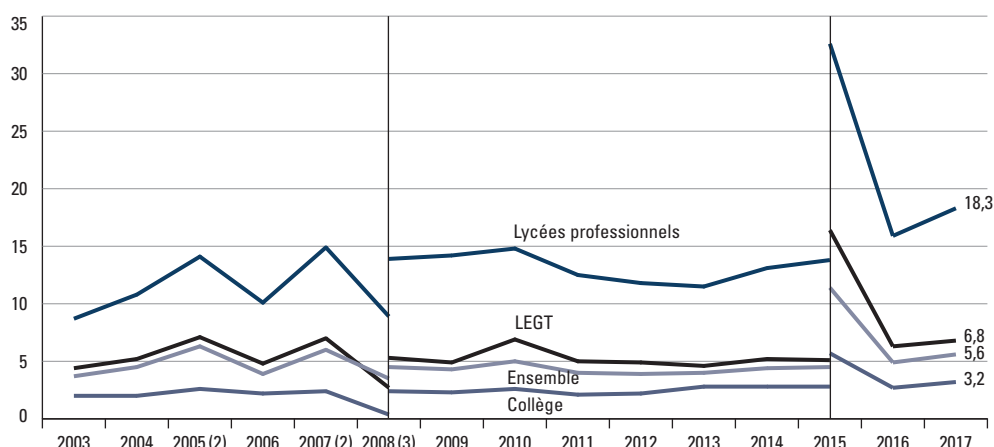
Pour l'année scolaire 2017-2018, en France métropolitaine et dans les DOM, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, la proportion des élèves absents s'élève à 5,6% en moyenne sur l'année (1) (2). Depuis dix ans, en excluant le mois de mai pour lequel les données ne sont disponibles qu'à partir de 2016, le taux est globalement stable (autour de 4,4%).

Les différences sont nettes selon le type d'établissement. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absents s'élève à 6,8%. Pour les lycées professionnels (LP), cette moyenne est de 18,3%. Et la proportion moyenne de collégiens absents se situe à 3,2%.

Ce taux moyen cache les disparités entre établissements. Six mois sur neuf, la moitié des établissements présente moins de 2,1% d'élèves absents alors que, dès novembre, dans les 10% d'établissements les plus touchés, le taux dépasse 10% (3).

Du fait de leurs absences non justifiées, l'ensemble des élèves perd en moyenne 1,6% du temps d'enseignement qui leur est dû (4). Lorsque toutes les absences, quel que soit le motif, justifiées ou non, sont prises en compte, ce temps d'enseignement perdu passe à 6,7%. Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Les collégiens perdent en moyenne 5,5% d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année; les élèves des LEGT en perdent 7,4% et ceux des LP 13,2% (5).

1 Évolution de la proportion moyenne annuelle d'élèves absents selon le type d'établissement, en % (1)



► Champ : France métropolitaine y compris les DOM à partir de la rentrée scolaire 2013.

1. Moyenne annuelle calculée sur 8 mois (de septembre à avril), le mois de mai n'étant pas exploitable avant l'année 2015 à cause d'un taux de réponse inférieur à 50%.

À partir de 2015, la moyenne annuelle est calculée sur 9 mois (mai inclus).

2. Hausses de l'absentéisme liées aux manifestations lycéennes en 2005 et 2007.

3. Rupture de série due au changement de la définition de l'absentéisme (et donc du calcul de l'indicateur) en 2008.

© DEPP

Précisions

L'enquête sur l'absentéisme des élèves est menée auprès d'un échantillon national d'un millier d'établissements publics du second degré.

Un élève est considéré comme **absentéiste** dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois (seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire).

Une absence est **non justifiée** à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

Le **temps d'enseignement perdu** est calculé par le nombre total des heures d'absences rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.04 ; 18.06 ; 17.06 ; 16.11 ; 15.05.

Source
MENJ-MESRI-DEPP, Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public.

2 Proportion moyenne d'élèves absentéistes en 2017-2018, en %

	Septembre 2017	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Moyenne 2017-2018
Collège	1,5	2,0	2,6	3,5	2,9	3,4	3,5	3,4	5,8	3,2
LEGT	2,5	3,7	4,9	6,0	5,7	5,7	7,6	8,1	17,1	6,8
LP	11,2	13,5	14,9	15,8	15,4	16,5	21,6	20,2	35,8	18,3
Ensemble	2,6	3,5	4,3	5,3	4,9	5,3	6,3	6,3	12,0	5,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absentéistes varie de 2,6 % en septembre 2017 à 12 % en mai 2018.

© DEPP

3 Distribution de la proportion d'élèves absentéistes en 2017-2018, en %

	Septembre 2017	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018
Médiane	0,7	1,1	1,5	2,0	1,7	2,1	2,6	2,6	4,8
Dernier quartile	2,2	3,3	4,2	5,5	5,2	5,6	6,7	7,2	14,7
Dernier décile	6,3	8,3	10,9	12,9	12,0	12,9	14,5	16,0	28,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : en janvier 2018, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 1,7 % d'élèves absentéistes, et les 10 % des établissements les plus touchés par l'absentéisme (ceux du dernier décile) ont plus de 12 % d'élèves absentéistes.

© DEPP

4 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées par type d'établissement, en %

	Septembre 2017	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Moyenne 2017-2018
Collège	0,4	0,7	0,6	1,1	0,9	1,2	1,0	1,1	1,6	1,0
LEGT	0,7	1,3	1,2	2,0	1,6	1,9	2,2	2,8	4,5	2,0
LP	2,3	3,6	3,1	4,3	3,8	4,2	5,3	5,8	9,1	4,6
Ensemble	0,7	1,1	1,0	1,6	1,4	1,7	1,8	2,0	3,1	1,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées, varie de 0,7 % en septembre 2017 à 3,1 % en mai 2018.

© DEPP

5 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement, en %

	Septembre 2017	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2018	Mai 2018	Moyenne 2017-2018
Collège	2,9	3,9	4,1	6,6	5,5	7,4	6,1	5,7	7,1	5,5
LEGT	3,8	5,6	5,7	8,2	7,3	9,2	7,9	8,5	10,6	7,4
LP	7,2	9,4	8,4	32,7	10,2	11,6	11,7	12,0	15,9	13,2
Ensemble	3,5	4,8	4,9	9,8	6,4	8,3	7,2	7,0	8,9	6,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus, varie de 3,5 % en septembre 2017 à 8,9 % en mai 2018.

© DEPP

À la rentrée 2018, 363 collèges publics sont en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) en France métropolitaine et dans les DOM (2). Ils scolarisent 7,1 % des collégiens du secteur public (186 000 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire : en France métropolitaine, la part des collégiens en REP+ oscille entre 0,4 % pour l'académie de Dijon et 13,7 % pour celle d'Aix-Marseille.

Dans les DOM, 32,9 % des collèges sont en REP+ contre 5,7 % en France métropolitaine. La part des collégiens en REP+ varie entre 4,4 % en Guadeloupe et 95,3 % en Guyane où tous les collèges publics sauf un sont en REP+ depuis la rentrée 2016.

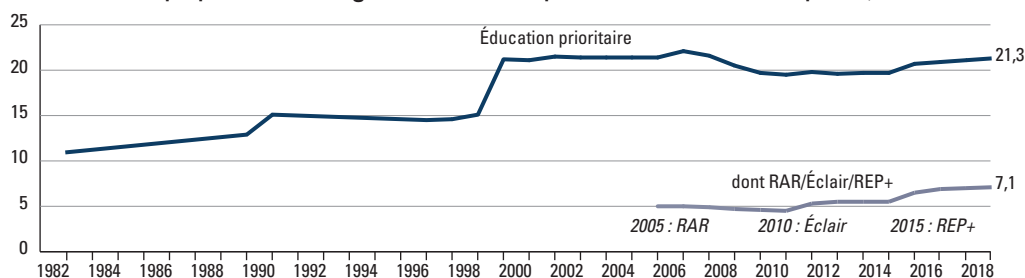
2 465 écoles publiques sont en REP+. Elles accueillent 7,9 % des écoliers du secteur public (460 000 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles des collèges.

Dans les DOM, 37,4 % des écoliers du public sont dans une école REP+ contre 6,5 % en France métropolitaine.

Les collèges en REP+ se caractérisent par la concentration des élèves de milieu défavorisé. Ainsi, plus de neuf collèges en REP+ sur dix accueillent au moins 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée contre seulement 4 % des collèges du public hors éducation prioritaire (3).

Les collégiens des REP+ sont d'origine sociale défavorisée : près de trois quarts d'entre eux (74,3 %) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 37,8 % dans les établissements publics hors éducation prioritaire (4). De plus, 15,3 % des élèves de sixième qui entrent dans un collège REP+ sont en retard en sixième contre 6,4 % hors éducation prioritaire.

1 Évolution de la proportion de collégiens en éducation prioritaire dans le secteur public, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public.

Note : le label RAR existe de 2005 à 2010, le label Éclair de 2011 à 2014 et le label REP+ depuis 2015.

© DEPP

Précisions

Éducation prioritaire - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.02.
- Stéfanou A., « L'éducation prioritaire : scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & formations*, n° 95, MENJ-MESRI-DEPP, décembre 2017.
- Pour les données sur le retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2018 en éducation prioritaire, voir la fiche 2.16.

2 Nombre et proportion d'écoles, de collèges et d'élèves en REP+ dans le secteur public à la rentrée 2018

Académies et régions académiques	Collèges				Écoles			Niveau préélémentaire		Niveau élémentaire	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%
Clermont-Ferrand	5	3,6	1 865	3,9	35	4 518	4,5	1 833	5,0	2 685	4,3
Grenoble	4	1,6	1 574	1,2	29	4 146	1,4	1 708	1,6	2 438	1,3
Lyon	22	10,3	11 338	9,5	150	33 061	11,3	13 731	12,2	19 330	10,7
Auvergne-Rhône-Alpes	31	5,2	14 777	4,9	214	41 725	6,0	17 272	6,7	24 453	5,7
Besançon	4	3,7	2 061	4,3	28	4 324	4,2	1 695	4,5	2 629	4,0
Dijon	1	0,6	264	0,4	8	1 091	0,8	486	1,0	605	0,7
Bourgogne-Franche-Comté	5	1,9	2 325	2,1	36	5 415	2,3	2 181	2,5	3 234	2,2
Bretagne (Rennes)	1	0,5	479	0,5	5	783	0,4	359	0,5	424	0,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	10	4,3	3 887	3,6	65	10 451	4,6	4 429	5,4	6 022	4,2
Corse	1	3,4	221	1,8	5	729	3,0	257	2,9	472	3,0
Nancy-Metz	9	4,2	3 141	3,4	47	7 371	3,7	2 977	4,0	4 394	3,5
Reims	10	7,7	4 085	7,9	58	8 719	7,6	3 659	8,6	5 060	7,0
Strasbourg	12	8,2	7 028	9,2	85	17 690	10,4	6 951	10,9	10 739	10,1
Grand Est	31	6,3	14 254	6,5	190	33 780	7,0	13 587	7,6	20 193	6,6
Amiens	13	7,5	6 509	7,9	111	15 804	8,7	6 336	9,4	9 468	8,3
Lille	41	12,5	17 117	11,0	287	48 104	13,2	19 746	13,8	28 358	12,8
Hauts-de-France	54	10,8	23 262	9,9	398	63 908	11,7	26 082	12,4	37 826	11,3
Créteil	35	9,7	20 193	10,0	257	53 566	11,0	21 630	11,5	31 936	10,7
Paris	4	3,5	1 609	2,9	27	4 230	3,4	1 685	3,5	2 545	3,3
Versailles	24	5,6	12 094	4,9	176	32 146	5,5	13 025	5,7	19 121	5,3
Île-de-France	63	7,0	33 896	6,7	460	89 942	7,5	36 340	7,8	53 602	7,3
Caen	3	2,1	899	1,7	10	1 735	1,6	736	1,8	999	1,4
Rouen	12	7,4	4 026	5,1	71	11 184	6,5	4 561	7,2	6 623	6,1
Normandie	15	4,9	4 925	3,7	81	12 919	4,6	5 297	5,1	7 622	4,2
Bordeaux	3	1,2	1 214	1,0	20	3 449	1,3	1 439	1,5	2 010	1,2
Limoges	2	2,6	631	2,3	14	1 845	3,4	752	3,8	1 093	3,1
Poitiers	4	2,5	1 515	2,2	31	3 854	2,8	1 617	3,3	2 237	2,5
Nouvelle-Aquitaine	9	1,8	3 360	1,5	65	9 148	2,0	3 808	2,3	5 340	1,8
Montpellier	16	8,0	8 714	8,0	117	20 116	8,5	7 941	9,3	12 175	8,1
Toulouse	5	2,1	1 931	1,7	40	6 670	2,7	2 951	3,3	3 719	2,4
Occitanie	21	4,8	10 645	4,8	157	26 786	5,6	10 892	6,2	15 894	5,2
Pays de la Loire (Nantes)	11	4,4	3 487	3,1	68	11 737	4,6	5 252	5,6	6 485	4,1
Aix-Marseille	33	15,7	15 717	13,7	221	39 895	15,1	15 952	16,2	23 943	14,5
Nice	6	4,2	3 098	3,7	52	10 588	5,8	4 414	6,5	6 174	5,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39	11,0	18 815	9,5	273	50 483	11,3	20 366	12,3	30 117	10,8
France métropolitaine	291	5,7	134 697	5,4	2 017	357 806	6,5	146 122	7,1	211 684	6,1
Guadeloupe	3	6,5	1 047	4,4	17	2 224	5,5	888	6,0	1 336	5,2
Guyane	30	96,8	20 581	95,3	159	39 855	96,2	13 948	96,1	25 907	96,3
Martinique	9	20,9	2 642	15,8	53	5 600	17,5	2 306	19,1	3 294	16,5
Mayotte	9	40,9	12 054	41,8	71	22 556	43,3	6 563	40,0	15 993	44,8
La Réunion	21	27,3	14 955	27,1	148	31 908	29,8	12 054	30,4	19 854	29,4
DOM	72	32,9	51 279	35,1	448	102 143	37,4	35 759	36,7	66 384	37,8
France métropolitaine + DOM	363	6,9	185 976	7,1	2 465	459 949	7,9	181 881	8,4	278 068	7,6

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public.

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 33 collèges en REP+, soit 15,7 % des collèges publics de l'académie. 15 517 collégiens sont scolarisés en REP+, soit 13,7 % des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 221 écoles sont en REP+, accueillant 39 895 élèves soit 15,1 % des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

© DEPP

3 Répartition des collèges publics à la rentrée 2018, en %

Proportion de collèges scolarisant	REP+	REP	Hors EP
Plus de 75 % d'élèves défavorisés	47	5	—
Plus de 60 % d'élèves défavorisés	92	49	4

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

Lecture : 92 % des collèges en REP+ scolarisent plus de 60 % d'élèves défavorisés contre 49 % des collèges en REP et 4 % des collèges hors éducation prioritaire.

4 Origine sociale à la rentrée 2018, en %

	Scolarisation dans un collège public			
	en REP+	en REP	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	74,3	60,0	37,8	43,6
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,3	16,8	35,0	30,6

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

À la rentrée 2018, 731 collèges publics sont en réseau d'éducation prioritaire (REP) en France métropolitaine et dans les DOM (2). Ils scolarisent 14,2 % des collégiens du secteur public (372 600 élèves). En France métropolitaine, la part des collégiens en REP oscille entre 5,9 % pour l'académie de Caen et 44,3 % pour la Corse.

Dans les DOM, 28,3 % des collèges sont en REP contre 13,2 % en France métropolitaine. Hors Guyane (dont tous les collèges publics sont en REP+, sauf un), la part des collégiens en REP varie entre 23,2 % en Guadeloupe et 58,2 % à Mayotte.

4 224 écoles publiques sont en REP. Elles accueillent 12,3 % des écoliers du secteur public (715 200 élèves). La part des écoliers en REP est inférieure à 5 % dans cinq académies (Clermont-Ferrand, Poitiers, Nice,

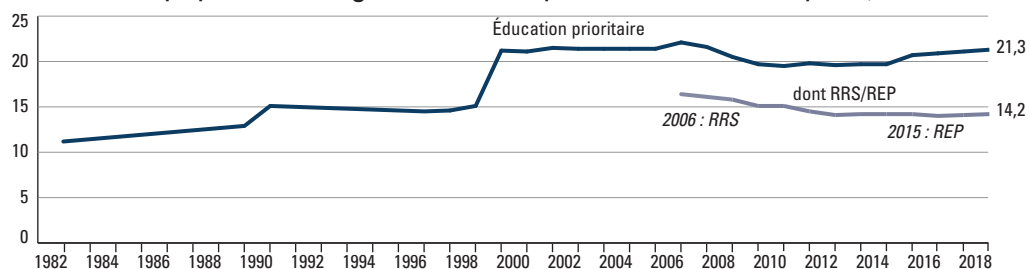
Toulouse et Besançon) et supérieure à 20 % dans trois autres (Créteil, Paris et Corse).

Dans les DOM, elle varie entre 22,3 % en Guadeloupe et 56,7 % à Mayotte. La Guyane n'a aucune école en REP.

Les collèges REP se caractérisent par la concentration des élèves de milieu défavorisé. Ainsi, un collège REP sur deux accueille au moins 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée contre seulement 4 % des collèges publics hors éducation prioritaire (3).

Les collégiens des REP sont d'origine sociale défavorisée : six d'entre eux sur dix ont des parents ouvriers ou inactifs contre 37,8 % dans les établissements publics hors éducation prioritaire. De plus, 10,6 % des élèves de sixième qui entrent dans un collège REP sont en retard en sixième contre 6,4 % hors éducation prioritaire (4).

1 Évolution de la proportion de collégiens en éducation prioritaire dans le secteur public, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public.

Note : le label RRS existe de 2006 à 2014 et le label REP depuis 2015.

© DEPP

Précisions

Éducation prioritaire - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.02.
- Stéfanou A., « L'éducation prioritaire : scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & formations*, n° 95, MENJ-MESRI-DEPP, décembre 2017.
- Pour les données sur l'origine sociale à la rentrée 2018 en éducation prioritaire, voir la fiche 2.15.

2 Nombre et proportion d'écoles, de collèges et d'élèves en REP dans le secteur public à la rentrée 2018

Académies et régions académiques	Collèges				Écoles			Niveau préélémentaire		Niveau élémentaire	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%
Clermont-Ferrand	6	4,3	2 934	6,1	34	3 717	3,7	1 399	3,8	2 318	3,7
Grenoble	25	10,2	14 760	11,2	136	24 604	8,2	9 999	9,1	14 605	7,7
Lyon	26	12,1	12 959	10,9	150	30 718	10,5	13 198	11,7	17 520	9,7
Auvergne-Rhône-Alpes	57	9,5	30 653	10,2	320	59 039	8,5	24 596	9,5	34 443	8,0
Besançon	12	11,1	6 553	13,7	42	5 086	4,9	2 065	5,5	3 021	4,6
Dijon	22	13,9	9 274	14,5	103	11 047	8,4	4 435	9,2	6 612	8,0
Bourgogne-Franche-Comté	34	12,8	15 827	14,2	145	16 133	6,9	6 500	7,5	9 633	6,5
Bretagne (Rennes)	15	7,1	5 561	6,0	82	12 737	6,4	5 283	7,2	7 454	6,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	20	8,7	8 832	8,3	90	15 954	7,1	6 130	7,5	9 824	6,8
Corse	10	34,5	5 381	44,3	69	8 613	34,9	3 115	35,7	5 498	34,4
Nancy-Metz	25	11,6	11 152	12,1	135	18 176	9,1	7 089	9,6	11 087	8,8
Reims	20	15,4	8 299	16,0	86	12 610	11,0	5 000	11,8	7 610	10,6
Strasbourg	9	6,1	5 646	7,4	37	9 857	5,8	3 768	5,9	6 089	5,7
Grand Est	54	11,0	25 097	11,4	258	40 643	8,4	15 857	8,8	24 786	8,2
Amiens	30	17,3	14 771	18,0	198	24 101	13,3	9 122	13,6	14 979	13,1
Lille	78	23,9	35 368	22,7	458	67 398	18,5	27 132	19,0	40 266	18,2
Hauts-de-France	108	21,6	50 139	21,1	656	91 499	16,8	36 254	17,3	55 245	16,5
Créteil	98	27,2	55 076	27,2	552	118 054	24,3	46 899	24,9	71 155	23,8
Paris	26	22,8	10 840	19,4	187	34 279	27,4	13 202	27,1	21 077	27,6
Versailles	73	17,2	41 390	16,9	480	101 648	17,3	41 733	18,4	59 915	16,5
Île-de-France	197	21,9	107 306	21,3	1 219	253 981	21,2	101 834	22,0	152 147	20,6
Caen	11	7,7	3 126	5,9	41	6 313	5,7	2 533	6,2	3 780	5,4
Rouen	30	18,4	12 313	15,5	145	22 049	12,8	8 582	13,6	13 467	12,3
Normandie	41	13,4	15 439	11,7	186	28 362	10,0	11 115	10,7	17 247	9,6
Bordeaux	31	12,0	14 733	11,5	266	30 717	11,3	11 635	11,7	19 082	11,0
Limoges	5	6,5	2 378	8,6	28	2 918	5,3	1 195	6,1	1 723	4,9
Poitiers	10	6,3	4 419	6,5	36	5 632	4,0	2 239	4,5	3 393	3,8
Nouvelle-Aquitaine	46	9,3	21 530	9,6	330	39 267	8,4	15 069	9,0	24 198	8,1
Montpellier	16	8,0	8 605	7,9	83	13 725	5,8	5 410	6,3	8 315	5,5
Toulouse	15	6,3	7 272	6,4	89	10 763	4,4	4 231	4,7	6 532	4,2
Occitanie	31	7,0	15 877	7,1	172	24 488	5,1	9 641	5,5	14 847	4,9
Pays de la Loire (Nantes)	19	7,6	7 590	6,7	94	13 283	5,3	5 330	5,7	7 953	5,0
Aix-Marseille	29	13,8	15 551	13,6	172	25 394	9,6	9 852	10,0	15 542	9,4
Nice	8	5,6	5 085	6,1	45	7 951	4,4	3 256	4,8	4 695	4,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37	10,5	20 636	10,4	217	33 345	7,5	13 108	7,9	20 237	7,2
France métropolitaine	669	13,2	329 868	13,3	3 838	637 344	11,5	253 832	12,3	383 512	11,1
Guadeloupe	12	26,1	5 534	23,2	69	9 044	22,3	3 196	21,5	5 848	22,7
Guyane	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Martinique	13	30,2	4 926	29,5	66	10 311	32,2	3 992	33,1	6 319	31,6
Mayotte	13	59,1	16 801	58,2	112	29 527	56,7	9 839	60,0	19 688	55,2
La Réunion	24	31,2	15 512	28,1	139	28 948	27,0	10 794	27,2	18 154	26,9
DOM	62	28,3	42 773	29,3	386	77 830	28,5	27 821	28,5	50 009	28,4
France métropolitaine + DOM	731	13,8	372 641	14,2	4 224	715 174	12,3	281 653	13,0	433 521	11,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 29 collèges en REP, soit 13,8 % des collèges publics de l'académie. 15 551 collégiens sont scolarisés en REP, soit 13,6 % des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 172 écoles sont en REP, accueillant 25 394 élèves soit 9,6 % des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

© DEPP

3 Répartition des collèges publics à la rentrée 2018, en %

Proportion de collèges scolarisant	REP+	REP	Hors EP
Plus de 75 % d'élèves défavorisés	47	5	-
Plus de 60 % d'élèves défavorisés	92	49	4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

Lecture : 92 % des collèges en REP+ scolarisent plus de 60 % d'élèves défavorisés, contre 49 % des collèges en REP et 4 % des collèges hors éducation prioritaire.

© DEPP

4 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2018, en %

	Scolarisation dans un collège public			
	en REP+	en REP	hors EP	Ensemble
Proportion d'élèves en retard d'un an ou plus à l'entrée en 6 ^e	15,3	10,6	6,4	7,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

À la rentrée 2017, 9,4 % des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé du second degré en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte résident dans un quartier prioritaire (QP) (1).

Les académies de Créteil et de La Réunion scolarisent plus de 20 % d'élèves habitant dans un QP ; la Guyane plus de 50 %. À l'inverse, huit académies, situées majoritairement au Centre et à l'Ouest scolarisent moins de 5 % d'élèves habitant dans un QP.

Dans le secteur public, 11 % des collégiens résident dans un QP, 4,5 % dans le secteur privé. Les collégiens des quartiers prioritaires sont très massivement d'origine sociale défavorisée : parmi ceux qui sont scolarisés dans le secteur public, 63 % ont des parents

ouvriers ou inactifs (36 % dans le privé) ; cette part est de 27 % pour les collégiens du secteur public résidant hors QP (14 % dans le privé) (2).

De même, le retard scolaire est plus important pour les élèves habitant dans un QP : 18 % des élèves des collèges publics habitant dans un QP sont en retard à l'entrée en sixième contre 9 % des élèves des collèges publics n'habitant pas dans un QP.

Plus de six collégiens sur dix résidant en QP sont scolarisés dans un collège relevant de l'éducation prioritaire (3). À l'inverse, un peu plus d'un collégien sur dix n'habitant pas dans un QP est scolarisé en éducation prioritaire. Dans une large mesure, l'éducation prioritaire et les zones de la politique de la ville se recoupent.

Précisions

Quartier prioritaire (QP) - Ce sont des territoires infra urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle comprend 1 296 quartiers prioritaires (QP) en France métropolitaine et 140 dans les DOM dont 36 à Mayotte qui ont remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS).

Source

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Système.

1 Proportion d'élèves habitant dans un quartier prioritaire (QP) par académie à la rentrée 2017

Académies et régions académiques	Nombre de QP	Élèves habitant en QP (%)	Collégiens habitant en QP (%)		Lycéens généraux et technologiques habitant en QP (%)		Lycéens professionnels habitant en QP (%)	
			Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Clermont-Ferrand	16	3,4	3,8	1,6	3,2	1,6	6,4	3,4
Grenoble	53	4,5	5,4	2,3	4,3	1,5	8,2	3,2
Lyon	71	8,8	11,4	3,8	8,1	2,5	19,0	8,1
Auvergne-Rhône-Alpes	140	6,1	7,5	2,9	5,6	2,0	13,1	5,5
Besançon	27	6,9	8,2	2,6	5,6	2,6	11,9	7,4
Dijon	31	5,1	6,0	2,5	4,3	2,8	8,6	1,4
Bourgogne-Franche-Comté	58	5,8	6,9	2,6	4,9	2,7	10,4	7,0
Bretagne (Rennes)	32	2,7	4,0	1,3	2,7	1,2	6,9	1,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	52	7,2	8,1	4,0	5,8	3,8	12,0	8,9
Corse	5	4,3	4,3	4,2	3,6	3,8	7,1	-
Nancy-Metz	51	6,6	7,6	3,3	5,6	2,0	12,0	5,1
Reims	34	9,0	10,3	4,9	8,1	3,1	16,2	7,4
Strasbourg	31	10,5	12,2	5,0	9,6	3,8	19,2	9,3
Grand Est	116	8,5	9,8	4,3	7,6	2,9	14,8	6,6
Amiens	44	8,6	9,8	4,1	7,5	2,8	13,9	6,2
Lille	155	13,5	15,9	9,3	11,9	7,4	21,8	16,9
Hauts-de-France	199	12,0	13,8	8,1	10,4	6,6	19,3	12,4
Créteil	129	22,1	23,7	11,5	22,6	7,5	35,9	11,7
Paris	20	8,7	10,2	4,5	9,6	5,4	18,1	19,6
Versailles	123	12,7	14,7	4,3	13,3	2,9	24,0	7,8
Île-de-France	272	15,4	17,8	6,3	16,1	4,9	27,3	9,9
Caen	23	4,2	4,8	2,5	3,9	1,9	8,6	5,3
Rouen	39	7,9	8,9	3,9	6,9	4,1	14,3	7,8
Normandie	62	6,3	7,3	3,2	5,6	3,1	12,5	6,0
Bordeaux	44	3,6	4,0	2,1	3,1	1,5	6,3	3,1
Limoges	13	6,1	6,7	2,6	5,2	3,2	10,7	4,5
Poitiers	24	4,1	4,7	1,6	3,2	2,2	7,7	10,0
Nouvelle-Aquitaine	81	4,0	4,6	2,0	3,4	1,9	7,3	3,5
Montpellier	60	9,8	11,3	6,0	8,7	5,0	19,5	9,5
Toulouse	45	4,6	5,3	2,5	4,1	1,4	7,8	4,8
Occitanie	105	7,2	8,2	4,2	6,4	3,4	12,2	6,2
Pays de la Loire (Nantes)	46	4,5	6,5	2,0	4,7	1,7	12,4	4,0
Aix-Marseille	91	16,0	18,0	10,2	13,4	6,4	28,0	20,5
Nice	37	6,8	8,1	2,2	5,5	2,0	12,9	6,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	128	12,3	13,9	7,4	10,0	5,0	22,3	17,4
France métropolitaine	1 296	9,1	10,7	4,4	8,9	3,6	16,1	7,2
Guadeloupe	16	13,0	13,6	10,6	11,8	10,0	16,1	15,8
Guyane	32	53,1	52,9	42,0	52,6	52,7	61,0	-
Martinique	7	6,5	7,1	4,9	4,8	4,1	10,6	10,4
Mayotte	36	-	-	-	-	-	-	-
La Réunion	49	20,4	21,6	8,2	17,8	8,0	30,6	29,4
DOM	140	21,9	23,7	13,1	19	14,2	29,7	19,2
France métropolitaine + DOM	1 436	9,4	11,0	4,5	9,1	3,7	16,6	7,4

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public.

Lecture : l'académie de Clermont-Ferrand compte 16 quartiers prioritaires (QP), 3,4 % des élèves habitent en QP. C'est aussi le cas de 3,8 % des collégiens scolarisés dans un établissement public et de 1,6 % de ceux scolarisés dans un établissement privé, 3,2 % des lycéens généraux et technologiques scolarisés dans un établissement public et 1,6 % de ceux scolarisés dans un établissement privé habitent en QP. Pour les lycéens professionnels, c'est le cas de 6,4 % des lycéens du public et de 3,4 % des lycéens du privé.

© DEPP

2 L'origine sociale et le retard scolaire des collégiens à la rentrée 2017, en %

	Collégiens habitant					
	en QP		hors QP		Ensemble	
	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	63,1	36,4	27,1	14,1	31,0	15,1
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	7,4	23,9	31,6	51,0	28,9	49,8
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	18,0	9,9	8,9	5,4	9,9	5,6

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

QP : quartier prioritaire.

Lecture : 63,1 % des élèves habitant en QP scolarisés dans le public sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs.

© DEPP

3 Proportion de collégiens en éducation prioritaire selon qu'il habite en QP ou non, à la rentrée 2017, en %

	Collégiens en éducation prioritaire (EP) (%)			Collégiens hors éducation prioritaire (EP) (%)			Ensemble
	en REP+	en REP	Total EP	dans le public	dans le privé	Total hors EP	
Collégiens habitant en QP	32,6	30,8	63,4	27,0	9,6	36,6	100,0
Collégiens n'habitant pas en QP	2,3	8,6	10,9	66,6	22,5	89,1	100,0
Ensemble	5,2	10,7	16,0	62,8	21,3	84,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

QP : quartier prioritaire. EP : éducation prioritaire. REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé. REP : réseau d'éducation prioritaire.

Lecture : 32,6 % des élèves habitant en QP sont scolarisés dans un collège REP+ ; 30,8 % se trouvent dans un collège REP soit 63,4 % en EP. Ils sont 27,0 % dans un collège public hors éducation prioritaire et 9,6 % dans un collège privé hors éducation prioritaire, soit 36,6 % hors éducation prioritaire.

© DEPP

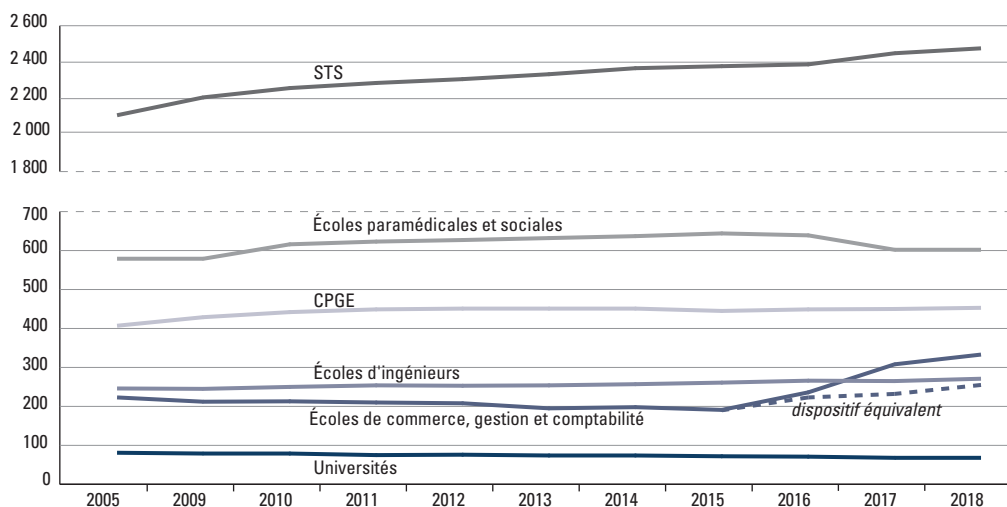
En 2018-2019, la France métropolitaine et les DOM comptent 68 **universités**, nombre inchangé par rapport à l'an dernier (1). Depuis une dizaine d'années, le nombre d'universités a diminué suite à des fusions entre établissements, principalement entre universités d'une même métropole : Strasbourg en 2008, Aix-Marseille en 2011, Bordeaux en 2014, Grenoble en 2016 et dernièrement entre les universités Paris 4 et Paris 6.

Initiés par la loi de 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche, les regroupements d'établissements ont transformé l'organisation de l'enseignement supérieur. Ainsi, 204 établissements sont actuellement membres d'une **communauté d'universités et établissements** (Comue) ou d'une association le plus souvent au sein d'une même région académique (2).

Pour les sept associations, le nombre d'établissements impliqués est relativement restreint : de deux à douze établissements associés autour d'une université (3). Pour les dix-neuf Comue, les périmètres sont plus larges : six Comue comptent plus de dix établissements membres. La Comue « Université Bretagne-Loire » se compose même de vingt-deux membres. Au 1^{er} janvier 2019, cette recomposition du paysage de l'enseignement supérieur concerne la quasi-totalité des universités de la métropole et 1 761 900 étudiants, dont 88,7 % à l'université.

Les autres établissements d'enseignement supérieur se présentent sous la forme de petites structures, publiques ou privées, de nature et de spécialisation très variées : écoles d'art, d'architecture, de journalisme, de commerce, d'ingénieurs, de vétérinaire, etc.

1 Évolution du nombre d'établissements dans les principales filières de l'enseignement supérieur



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

© SIES

Précisions

Avvertissement - Les doubles inscriptions en CPGE et à l'université ne sont pas comptabilisées parmi les effectifs à l'université.

Regroupements d'établissements - La loi du 22 juillet 2013 a initié des politiques de site fondées sur les regroupements d'établissements. Elle offre aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, différentes possibilités pour organiser ces regroupements et coordonner leurs poli-

tiques : fusion, participation à une Comue, ou association à un chef de file.

ESPÉ, CPGE, STS, IUT, école d'ingénieurs, écoles de commerce - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 16.08.
- Code de l'éducation, livre 7, titre I^{er}, chapitre I^{er} et chapitre VIII bis.

Source

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes auprès des établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur

Type d'établissement ou de structure	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Universités (1)	81	79	75	76	74	74	72	71	68	68
IUT	114	114	114	114	113	110	111	111	111	112
ESPE					30	30	30	30	30	30
STS (2)	2 109	2 258	2 286	2 307	2 334	2 367	2 378	2 388	2 449	2 476
Publiques	1 312	1 358	1 376	1 376	1 392	1 415	1 432	1 450	1 503	1 534
Privées	797	900	910	931	942	952	946	938	946	942
CPGE (2)	407	442	449	451	451	451	445	449	450	453
Publiques	317	345	350	351	354	355	351	354	355	360
Privées	90	97	99	100	97	96	94	95	95	93
Écoles d'ingénieurs (3)	246	250	254	253	254	257	261	266	265	271
Publiques (4)	177	180	181	176	179	181	179	180	179	180
Privées	69	70	73	77	75	76	82	86	86	91
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	223	213	210	208	195	198	191	236	308	333
Autres établissements d'enseignement universitaire	22	21	21	21	21	23	27	36	46	46
Écoles normales supérieures	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Écoles d'architecture	23	22	22	22	22	22	22	22	24	24
Écoles supérieures artistiques et culturelles (5)	236	235	235	236	245	240	241	221	304	296
Écoles paramédicales hors université (6)	418	406	412	415	420	423	421	410	407	407
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	161	217	215	217	217	221	218	192	185	185
Autres écoles de spécialités diverses	217	197	182	181	188	184	218	213	305	332
dont : écoles juridiques et administratives	57	51	46	43	43	39	40	39	39	36
écoles de journalisme et écoles littéraires	25	29	28	25	32	32	28	39	36	36
écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).**

1. Y compris CUFR de Mayotte, institut national universitaire d'Albi et université de Lorraine. 2. Établissements disposant de classes STS ou CPGE. 3. Implantations, hors formations d'ingénieurs en partenariat (81 implantations en 2018). 4. Y compris implantations des écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités. 5. Implantations à partir de 2017. 6. Données 2017-2018 reconduites en 2018-2019.

© SIES

3 Les regroupements d'établissements au 1^{er} janvier 2019 (hors double inscription en CPGE et à l'université)

Regroupements	Nombre d'établissements membres (1)	Nombre d'étudiants inscrits	Répartition des inscrits (en %)					Autres (4)
			Universités	Écoles d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce	Écoles d'art (3)	Écoles normales supérieures	
Association								
Aix-Marseille-Provence-Méditerranée	5	83 513	98,7	1,3	–	–	–	–
Alsace	6	64 218	94,2	3,7	–	2,2	–	–
Auvergne	3	33 648	95,0	3,1	–	1,9	–	–
Champagne (5)	12	33 576	70,7	11,3	15,4	1,3	–	1,4
Lorraine	2	62 450	96,0	–	4,0	–	–	–
Picardie	6	35 917	78,8	20,6	–	0,6	–	–
Sorbonne Université	6	55 726	89,2	7,7	1,9	0,5	–	0,8
Comue								
Aquitaine	7	90 025	96,8	3,2	–	–	–	–
Centre Val de Loire	3	45 362	96,4	3,6	–	–	–	–
Hesam Université	9	57 483	69,7	12,4	10,1	7,2	–	0,6
Languedoc-Roussillon Universités	6	78 717	97,9	2,1	–	–	–	–
Normandie Université	6	68 974	95,0	4,0	–	1,0	–	–
Paris Sciences et Lettres	12	18 004	4,3	9,3	–	16,1	11,2	59,1
Université Bourgogne Franche-Comté	7	58 876	87,7	7,8	4,5	–	–	–
Université Bretagne-Loire	22	164 625	91,9	7,2	–	–	0,2	0,7
Université confédérale Léonard de Vinci	3	44 038	98,4	1,6	–	–	–	–
Université Côte d'Azur	7	33 296	89,0	–	9,1	1,9	–	–
Université de Lyon	11	128 838	90,3	7,6	–	–	1,5	0,6
Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	18	103 642	81,0	12,0	5,1	1,0	–	0,9
Université Grenoble Alpes	5	67 529	90,7	7,9	–	1,4	–	–
Université Lille Nord de France	7	116 804	90,0	2,6	–	–	–	7,4
Université Paris Lumières	2	53 373	100,0	–	–	–	–	–
Université Paris Seine	15	34 709	59,0	13,5	19,7	3,6	–	4,2
Université Paris-Est	6	49 698	93,0	5,4	–	–	–	1,6
Université Paris-Saclay	12	74 080	75,9	16,7	5,3	–	2,1	–
Université Sorbonne Paris Cité	8	109 519	85,2	–	–	–	–	14,8
Total	206	1 766 640	88,5	6,0	2,0	0,8	0,3	2,4
Total hors double-compte (6)	204	1 761 919	88,7	5,8	2,1	0,8	0,3	2,3

1. Pour les associations, les établissements concernés sont les chefs de file et les établissements associés en application de la loi de 2013. Pour les Comue, tous les établissements membres sont pris en compte, mais pas les établissements associés ou partenaires, sauf pour les « associés renforcés » prévus par les statuts des Comue Grenoble Alpes et Toulouse Midi-Pyrénées qui sont comptabilisés.

2. Hors écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités qui sont comptabilisées dans les universités.

3. Écoles supérieures artistiques et culturelles et écoles d'architecture.

4. Comprend l'IEP Paris, Dauphine, l'Université Catholique de Lille, l'Observatoire de Paris, l'IPGP, les écoles vétérinaires, des écoles du secteur du travail social, l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, le Musée national d'histoire naturelle, l'Institut libre d'éducation physique supérieure, l'Inalco, l'ENA, des écoles de formation agricole et l'École des hautes études en santé publique.

5. Le nombre d'étudiants n'est pas disponible pour les établissements du Cnam Grand-Est.

6. Deux établissements sont comptés deux fois : l'université de technologie de Compiègne est membre de l'association Picardie et de celle de Sorbonne Université (4 305 étudiants) et l'École des hautes études en santé publique est membre de la Comue Université Sorbonne Paris Cité et de celle de Bretagne-Loire (416 étudiants).

© SIES

À la rentrée 2018, les écoles des secteurs public et privé sous et hors contrat du premier degré scolarisent 6 750 200 élèves en France métropolitaine et dans les DOM (2). Après une baisse en 2017, les effectifs diminuent à nouveau (-0,5%).

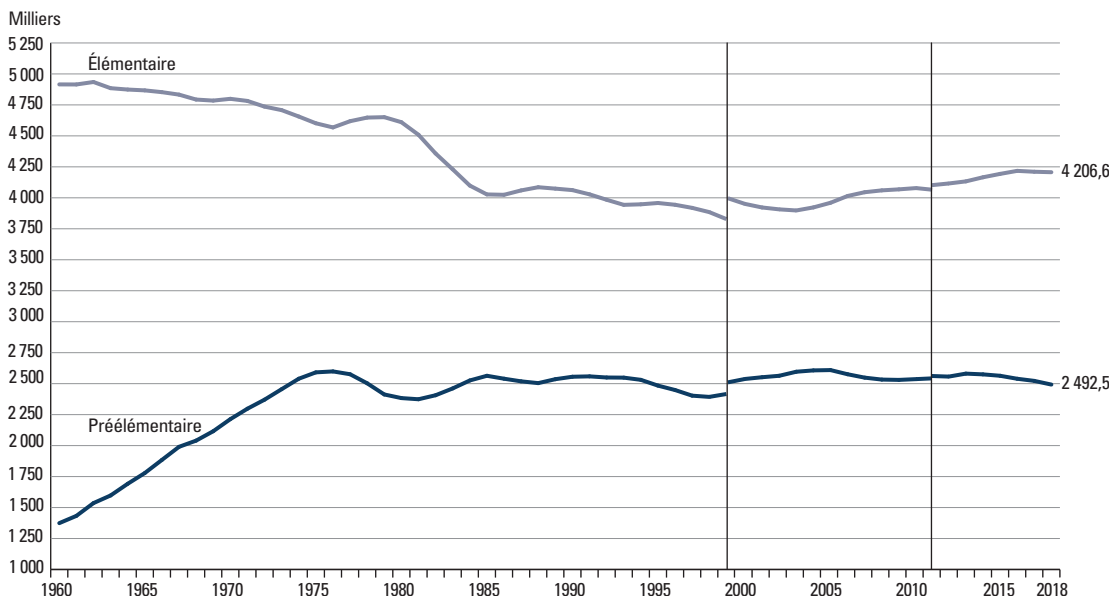
Cette baisse concerne surtout le niveau préélémentaire (-1,2%). La génération 2015 qui entre à l'école à trois ans est moins nombreuse que la génération 2012 entrant au CP (3). De plus, la scolarisation des enfants de deux ans recule (-3 800 élèves à la rentrée 2018). Le niveau élémentaire reste quasiment stable (-0,1%), la génération des entrants au CP ayant une taille proche de la génération 2007 quittant le premier degré.

Les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, qui accueillent des élèves en situation de handicap, comptent 500 élèves de plus qu'à la rentrée 2017 (+1,0%).

Au cours des dernières décennies, les évolutions des effectifs du premier degré ont été variables suivant les niveaux (1). Les effectifs en préélémentaire ont presque doublé entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants avant l'âge obligatoire. Depuis, les variations s'expliquent par les générations plus ou moins nombreuses. Dans l'enseignement élémentaire, les variations d'effectifs résultent essentiellement des évolutions démographiques, avec notamment une forte baisse entre 1960 et 1985.

La part du secteur privé progresse de 0,1 point à la rentrée 2018 après deux années de hausse. En effet, le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public recule (-0,6%), alors que le secteur privé a vu ses effectifs augmenter légèrement (+0,2%).

1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

© DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.27 ; 17.25 ; 16.40 ; 15.44 ; 14.41.

Sources

MENJ-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, statistiques de l'état civil.

2 Évolution des effectifs du premier degré, en milliers

	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble premier degré										
Public	5 770,8	5 760,1	5 810,7	5 820,9	5 863,2	5 880,9	5 885,3	5 872,8	5 842,7	5 807,8
Privé	893,3	897,5	899,9	898,0	897,4	907,7	920,0	933,6	940,6	942,5
<i>dont privé sous contrat</i>	<i>877,7</i>	<i>879,8</i>	<i>879,8</i>	<i>874,7</i>	<i>873,0</i>	<i>882,8</i>	<i>891,2</i>	<i>899,5</i>	<i>901,3</i>	<i>896,6</i>
<i>dont privé hors contrat</i>	<i>15,6</i>	<i>17,7</i>	<i>20,1</i>	<i>23,2</i>	<i>24,4</i>	<i>24,9</i>	<i>28,8</i>	<i>34,1</i>	<i>39,3</i>	<i>45,9</i>
Total	6 664,2	6 657,6	6 710,6	6 718,9	6 760,6	6 788,6	6 805,2	6 806,4	6 783,3	6 750,2
Part du public (%)	86,6	86,5	86,6	86,6	86,7	86,6	86,5	86,3	86,1	86,0
Part du privé sous contrat (%)	13,2	13,2	13,1	13,0	12,9	13,0	13,1	13,2	13,3	13,3
Part du privé hors contrat (%)	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7
Préélémentaire										
Effectif total	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	2 580,9	2 574,9	2 563,6	2 539,5	2 522,3	2 492,5
Part du public (%)	87,7	87,7	87,7	87,8	87,8	87,7	87,6	87,3	87,1	87,0
Très petite section (1)	111,7	94,6	94,7	91,1	97,2	96,4	93,6	96,6	92,9	89,1
Petite section (1)	797,3	807,4	812,1	808,1	818,8	804,7	799,8	788,3	788,1	769,7
Moyenne section (1)	821,8	812,8	818,7	829,5	825,9	837,1	823,2	819,8	809,1	810,6
Grande section (1)	808,4	830,3	836,3	828,3	839,1	836,8	847,0	834,8	832,3	823,1
Élémentaire										
Effectif total	4 080,7	4 067,5	4 102,0	4 115,7	4 132,6	4 165,7	4 193,0	4 217,5	4 210,4	4 206,6
Part du public (%)	85,9	85,7	85,8	85,9	86,0	85,9	85,7	85,6	85,5	85,4
CP	822,7	828,5	835,6	856,1	845,0	856,9	848,7	852,0	838,2	841,9
CE1	821,0	825,1	832,6	839,0	855,7	845,8	852,7	844,1	847,3	835,8
CE2	805,6	800,3	807,0	809,9	822,0	838,7	836,4	848,5	842,9	846,0
CM1	809,6	801,3	807,7	801,4	806,4	816,8	836,4	834,8	845,8	835,8
CM2	821,8	812,2	819,2	809,2	803,4	807,5	818,8	838,1	836,2	847,1
ULIS (2)	44,3	45,1	46,8	46,2	47,2	48,0	48,7	49,4	50,6	51,1
Part du public (%)	92,9	92,7	92,9	93,4	93,3	93,3	93,3	93,5	93,4	93,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).**

© DEPP

- Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.
- Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

3 Nombre de naissances, en milliers

Année de naissance	Nombre de naissances	Année des 3 ans	Année théorique d'entrée au CP	Année théorique de sortie du 1 ^{er} degré
2006	829,4	2009	2012	2017
2007	818,7	2010	2013	2018
2008	828,4	2011	2014	2019
2009	824,6	2012	2015	2020
2010	832,8	2013	2016	2021
2011	823,4	2014	2017	2022
2012	821,0	2015	2018	2023
2013	811,5	2016	2019	2024
2014	811,4	2017	2020	2025
2015	790,1	2018	2021	2026

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

© DEPP

Lecture : 790 100 enfants sont nés en 2015 en France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte). Ils ont eu trois ans en 2018, rentreront théoriquement au CP en 2021 et sortiront théoriquement du premier degré en 2026.

À la rentrée 2018, 6 750 200 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM (1). Les départements d'outre-mer en scolarisent 299 800, dont 117 400 à La Réunion.

Le poids de chaque académie au niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7 % de la population scolarisée dans le premier degré. La Corse, Limoges et les DOM hormis La Réunion en accueillent moins de 1 % chacune.

Les écoles privées (y compris hors contrat) accueillent 14,2 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine et 8,9 % dans les DOM. La part du privé est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5 % des

effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Seine-et-Marne et Moselle alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50 % des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 5,3 % à Mayotte à 13,9 % en Guadeloupe.

Sur l'ensemble du territoire, les effectifs du premier degré sont en légère diminution (-0,5 %) par rapport à la rentrée précédente. Dix-neuf académies connaissent une baisse notable des effectifs dans le secteur public. Les académies de la Martinique et de la Guadeloupe enregistrent les plus fortes baisses d'effectifs (respectivement -3,3 % et -3,9 %). Huit académies connaissent une hausse uniquement portée par le secteur privé, dont Créteil avec une hausse du secteur privé de 6,4 %. Seules la Guyane et Lyon voient leurs effectifs augmenter à la fois dans le secteur public et le secteur privé.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.27 ; 17.25 ; 16.40 ; 15.44 ; 14.41.

1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2018

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Allier	25 239	2 703	27 942	90,3
Cantal	9 404	1 296	10 700	87,9
Haute-Loire	14 123	7 025	21 148	66,8
Puy-de-Dôme	50 555	7 296	57 851	87,4
Clermont-Ferrand	99 321	18 320	117 641	84,4
Ardèche	22 634	7 630	30 264	74,8
Drôme	44 932	7 256	52 188	86,1
Isère	120 205	12 726	132 931	90,4
Savoie	36 691	4 183	40 874	89,8
Haute-Savoie	74 486	11 717	86 203	86,4
Grenoble	298 948	43 512	342 460	87,3
Ain	62 980	7 295	70 275	89,6
Loire	60 867	17 256	78 123	77,9
Rhône	169 758	36 418	206 176	82,3
Lyon	293 605	60 969	354 574	82,8
Auvergne-Rhône-Alpes	691 874	122 801	814 675	84,9
Doubs	49 971	5 041	55 012	90,8
Jura	20 798	2 804	23 602	88,1
Haute-Saône	20 475	1 336	21 811	93,9
Territoire de Belfort	12 385	1 438	13 823	89,6
Besançon	103 629	10 619	114 248	90,7
Côte-d'Or	42 585	4 914	47 499	89,7
Nièvre	14 948	1 010	15 958	93,7
Saône-et-Loire	44 598	3 961	48 559	91,8
Yonne	28 682	2 625	31 307	91,6
Dijon	130 813	12 510	143 323	91,3
Bourgogne-Franche-Comté	234 442	23 129	257 571	91,0
Côtes-d'Armor	37 508	16 707	54 215	69,2
Finistère	52 270	31 010	83 280	62,8
Ille-et-Vilaine	71 270	41 645	112 915	63,1
Morbihan	36 493	35 671	72 164	50,6
Rennes	197 541	125 033	322 574	61,2
Bretagne	197 541	125 033	322 574	61,2
Cher	24 262	2 063	26 325	92,2
Eure-et-Loir	40 908	4 651	45 559	89,8
Indre	16 312	1 273	17 585	92,8
Indre-et-Loire	51 224	6 159	57 383	89,3
Loir-et-Cher	27 532	3 166	30 698	89,7
Loiret	65 360	6 289	71 649	91,2
Orléans-Tours	225 598	23 601	249 199	90,5
Centre-Val de Loire	225 598	23 601	249 199	90,5
Corse-du-Sud	11 429	718	12 147	94,1
Haute-Corse	13 266	449	13 715	96,7
Corse	24 695	1 167	25 862	95,5
Meurthe-et-Moselle	63 037	4 827	67 864	92,9
Meuse	15 114	1 263	16 377	92,3
Moselle	91 876	4 733	96 609	95,1
Vosges	29 675	2 599	32 274	91,9
Nancy-Metz	199 702	13 422	213 124	93,7
Ardennes	23 577	2 186	25 763	91,5
Aube	27 325	2 831	30 156	90,6
Marne	49 030	6 721	55 751	87,9
Haute-Marne	14 213	852	15 065	94,3
Reims	114 145	12 590	126 735	90,1
Bas-Rhin	101 237	5 766	107 003	94,6
Haut-Rhin	68 544	5 448	73 992	92,6
Strasbourg	169 781	11 214	180 995	93,8
Grand Est	483 628	37 226	520 854	92,9
Aisne	50 087	4 701	54 788	91,4
Oise	84 227	5 837	90 064	93,5
Somme	46 864	8 150	55 014	85,2
Amiens	181 178	18 688	199 866	90,6
Nord	227 208	63 394	290 602	78,2
Pas-de-Calais	137 347	20 885	158 232	86,8
Lille	364 555	84 279	448 834	81,2
Hauts-de-France	545 733	102 967	648 700	84,1
Seine-et-Marne	156 615	7 994	164 609	95,1
Seine-Saint-Denis	191 627	12 082	203 709	94,1
Val-de-Marne	138 543	12 204	150 747	91,9
Créteil	486 785	32 280	519 065	93,8
Paris	125 185	40 082	165 267	75,7
Yvelines	148 729	17 368	166 097	89,5
Essonne	146 039	8 293	154 332	94,6
Hauts-de-Seine	146 533	20 296	166 829	87,8
Val-d'Oise	147 488	8 870	156 358	94,3
Versailles	588 789	54 827	643 616	91,5
Île-de-France	1 200 759	127 189	1 327 948	90,4

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Calvados	55 946	9 498	65 444	85,5
Manche	35 684	8 960	44 644	79,9
Orne	19 523	5 294	24 817	78,7
Caen	111 153	23 752	134 905	82,4
Eure	59 068	4 895	63 963	92,3
Seine-Maritime	113 368	12 230	125 598	90,3
Rouen	172 436	17 125	189 561	91,0
Normandie	283 589	40 877	324 466	87,4
Dordogne	29 535	2 212	31 747	93,0
Gironde	139 116	14 326	153 442	90,7
Landes	33 253	2 709	35 962	92,5
Lot-et-Garonne	26 043	3 045	29 088	89,5
Pyrénées-Atlantiques	44 661	14 506	59 167	75,5
Bordeaux	272 608	36 798	309 406	88,1
Corrèze	17 438	1 669	19 107	91,3
Creuse	7 856	234	8 090	97,1
Haute-Vienne	29 397	1 832	31 229	94,1
Limoges	54 691	3 735	58 426	93,6
Charente	27 091	2 888	29 979	90,4
Charente-Maritime	49 681	3 846	53 527	92,8
Deux-Sèvres	28 088	6 732	34 820	80,7
Vienne	34 755	4 869	39 624	87,7
Poitiers	139 615	18 335	157 950	88,4
Nouvelle-Aquitaine	466 914	58 868	525 782	88,8
Aude	30 270	2 733	33 003	91,7
Gard	64 504	8 526	73 030	88,3
Hérault	97 726	13 146	110 872	88,1
Lozère	4 331	2 194	6 525	66,4
Pyrénées-Orientales	39 597	4 203	43 800	90,4
Montpellier	236 428	30 802	267 230	88,5
Ariège	11 505	1 208	12 713	90,5
Aveyron	17 371	5 893	23 264	74,7
Haute-Garonne	121 922	13 072	134 994	90,3
Gers	13 555	1 993	15 548	87,2
Lot	11 574	1 204	12 778	90,6
Hautes-Pyrénées	16 024	2 550	18 574	86,3
Tarn	29 437	5 621	35 058	84,0
Tarn-et-Garonne	23 581	3 078	26 659	88,5
Toulouse	244 969	34 619	279 588	87,6
Occitanie	481 397	65 421	546 818	88,0
Loire-Atlantique	99 062	49 805	148 867	66,5
Maine-et-Loire	52 618	33 438	86 056	61,1
Mayenne	20 615	10 618	31 233	66,0
Sarthe	47 650	8 894	56 544	84,3
Vendée	32 821	33 717	66 538	49,3
Nantes	252 766	136 472	389 238	64,9
Pays de la Loire	252 766	136 472	389 238	64,9
Alpes-de-Haute-Provence	13 515	832	14 347	94,2
Hautes-Alpes	11 148	1 079	12 227	91,2
Bouches-du-Rhône	187 173	24 302	211 475	88,5
Vaucluse	52 067	6 521	58 588	89,9
Aix-Marseille	263 903	32 734	296 637	89,0
Alpes-Maritimes	92 137	11 464	103 601	88,9
Var	89 508	6 986	96 494	92,8
Nice	181 645	18 450	200 095	90,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	445 548	51 184	496 732	89,7
France métropolitaine	5 534 484	915 935	6 450 419	85,8
Guadeloupe	40 617	6 536	47 153	86,1
Guyane	41 412	2 927	44 339	93,4
Martinique	32 035	3 942	35 977	89,0
Mayotte	52 083	2 909	54 992	94,7
La Réunion	107 134	10 234	117 368	91,3
DOM	273 281	26 548	299 829	91,1
France métr. + DOM	5 807 765	942 483	6 750 248	86,0

► Champ : Public + privé (y compris hors contrat).

Les écoles du premier degré scolarisent 6 750 200 élèves à la rentrée 2018 en France métropolitaine et dans les DOM (2).

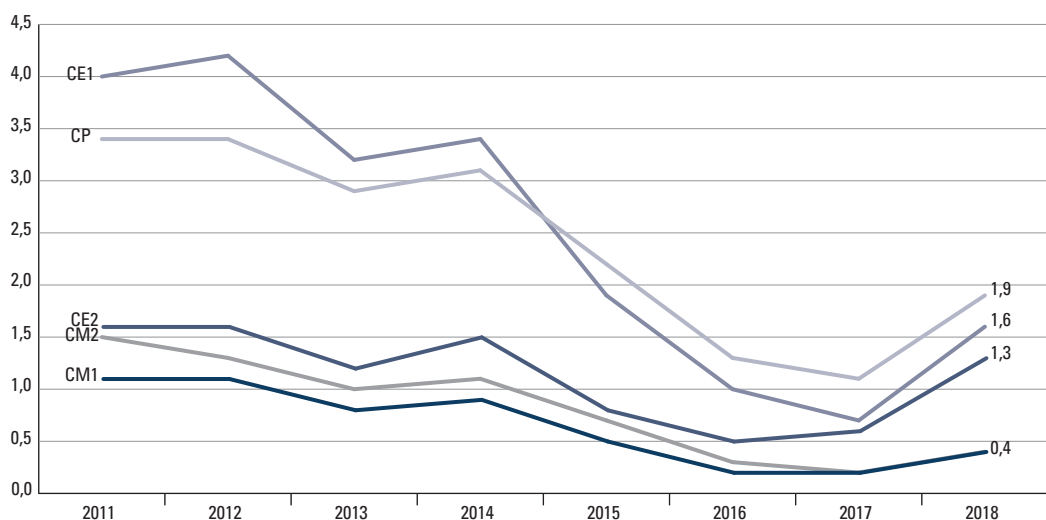
Les filles représentent près de 49 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît en France 105 garçons pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. Cependant, les filles sont plus nombreuses à bénéficier de la scolarisation précoce (50 % des élèves de deux ans sont des filles). Enfin, dans les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, les filles sont très largement minoritaires (36 %).

À partir du CE2, les **taux de retard** sont en baisse en 2018 grâce à une politique favorable à la fluidité

des parcours. En CP et CE1, les taux de retard sont stables. Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard que les garçons quel que soit le niveau : 0,7 % des filles et 1,3 % des garçons sont en retard à l'entrée en CP, et respectivement 5,2 % et 6,8 % en CM2 (3). L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité.

Après des **taux de redoublement** dans le secteur public historiquement bas à la rentrée 2017 (1), ces taux augmentent nettement pour le CP, le CE1 et le CE2 (respectivement +0,8 point, +0,9 point et +0,7 point) (4). En CM1 et CM2, la hausse est moindre (+0,2 point). Quel que soit le niveau, il n'y a pas d'écart significatif entre les taux de redoublement observés dans les secteurs public et privé sous contrat.

1 Évolution des taux de redoublement en élémentaire dans le secteur public



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2014), Public + Privé.

© DEPP

Précisions

La source **Diapre** est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2018, 100,0 % des écoles publiques et 98,5 % des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 99,1 % des classes et 99,2 % des élèves.

Âge révolu, âge théorique - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.27 ; 17.25 ; 16.40 ; 15.44 ; 14.41.

2 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2018

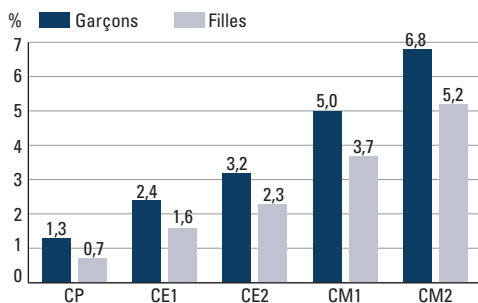
	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS (1)		Total	Part des filles (%)	
		Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)			
Public	2 ans	70 019	50,6	–	–	9	n.s.	70 028	50,6	
	3 ans	672 167	49,0	–	–	67	55,2	672 234	49,0	
	4 ans	707 800	49,0	35	45,7	82	32,9	707 917	49,0	
	5 ans	707 734	48,9	4 078	54,9	136	28,7	711 948	48,9	
	6 ans	9 864	31,2	705 523	49,1	985	28,2	716 372	48,9	
	7 ans	465	39,1	713 628	49,1	4 665	32,7	718 758	49,0	
	8 ans	65	46,2	722 327	49,2	7 988	34,5	730 380	49,0	
	9 ans	–	–	707 671	49,2	10 634	36,5	718 305	49,0	
	10 ans	–	–	691 832	49,3	12 217	37,0	704 049	49,0	
	11 ans	–	–	46 015	42,5	10 266	38,1	56 281	41,7	
	12 ans	–	–	787	46,5	592	40,7	1 379	44,0	
	13 ans et plus	–	–	61	45,9	53	43,4	114	44,7	
	Total		2 168 114	49,0	3 591 957	49,1	47 694	36,2	5 807 765	48,9
	France métropolitaine		2 070 648	48,9	3 418 805	49,1	45 031	36,4	5 534 484	48,9
Privé	2 ans	19 112	49,2	–	–	1	n.s.	19 113	49,2	
	3 ans	97 572	48,1	–	–	2	n.s.	97 574	48,1	
	4 ans	102 778	49,0	9	n.s.	1	n.s.	102 788	49,0	
	5 ans	103 618	48,8	864	56,4	13	n.s.	104 495	48,9	
	6 ans	1 204	34,7	118 511	49,1	47	27,7	119 762	49,0	
	7 ans	80	43,8	121 178	49,1	341	34,3	121 599	49,1	
	8 ans	35	57,1	123 481	48,9	571	38,7	124 087	48,9	
	9 ans	–	–	122 995	48,9	741	33,5	123 736	48,8	
	10 ans	–	–	120 430	48,9	879	39,0	121 309	48,8	
	11 ans	–	–	7 004	41,7	756	37,2	7 760	41,3	
	12 ans	–	–	122	53,3	76	53,9	198	53,5	
	13 ans et plus	–	–	48	64,6	14	n.s.	62	66,1	
	Total		324 399	48,6	614 642	48,9	3 442	37,1	942 483	48,8
	France métropolitaine		314 922	48,6	597 606	48,9	3 407	37,2	915 935	48,8
Public + Privé	2 ans	89 131	50,3	–	–	10	n.s.	89 141	50,3	
	3 ans	769 739	48,9	–	–	69	53,6	769 808	48,9	
	4 ans	810 578	49,0	44	52,3	83	32,5	810 705	49,0	
	5 ans	811 352	48,9	4 942	55,2	149	28,2	816 443	48,9	
	6 ans	11 068	31,6	824 034	49,1	1 032	28,2	836 134	48,9	
	7 ans	545	39,8	834 806	49,1	5 006	32,8	840 357	49,0	
	8 ans	100	50,0	845 808	49,1	8 559	34,8	854 467	49,0	
	9 ans	–	–	830 666	49,1	11 375	36,3	842 041	49,0	
	10 ans	–	–	812 262	49,2	13 096	37,2	825 358	49,0	
	11 ans	–	–	53 019	42,4	11 022	38,1	64 041	41,6	
	12 ans	–	–	909	47,4	668	42,2	1 577	45,2	
	13 ans et plus	–	–	109	54,1	67	49,3	176	52,3	
	Total		2 492 513	48,9	4 206 599	49,1	51 136	36,2	6 750 248	48,9
	France métropolitaine		2 385 570	48,9	4 016 411	49,1	48 438	36,5	6 450 419	48,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé y compris hors contrat.**

© DEPP

1. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

3 Taux de retard à l'entrée à un niveau à la rentrée 2018, en %



► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public (1).**

© DEPP

1. Indicateur non disponible pour le secteur privé.

4 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2018, en %

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Public					
France métropolitaine	1,9	1,6	1,3	0,4	0,4
DOM	2,4	2,1	1,5	0,5	0,6
France métropolitaine + DOM	1,9	1,6	1,3	0,4	0,4
Privé sous contrat					
France métropolitaine	1,8	1,6	1,5	0,8	0,6
DOM	1,4	1,7	1,3	0,7	0,4
France métropolitaine + DOM	1,7	1,6	1,5	0,8	0,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

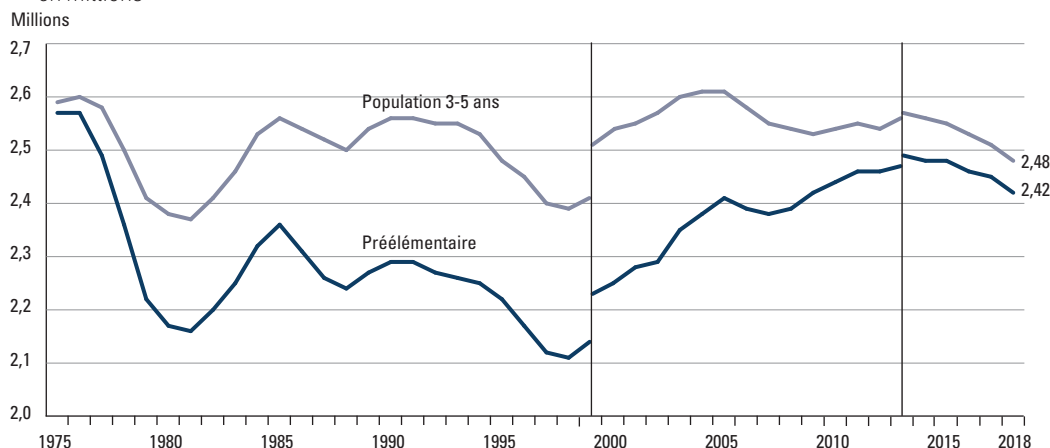
À la rentrée 2018, 2 486 100 enfants de deux à cinq ans sont scolarisés dans les écoles de France métropolitaine et des DOM (2). Ce nombre d'élèves diminue par rapport à l'année précédente (- 1,2%). La quasi-totalité des élèves de cette tranche d'âge est scolarisée dans le niveau **préélémentaire** : 0,6 % des élèves de cinq ans fréquentent le niveau élémentaire.

Le nombre d'écoliers âgés de deux ans recule (- 3 800 élèves à la rentrée 2018). 11,5 % des enfants de deux ans sont scolarisés dans un établissement français à la rentrée 2018, soit une baisse de 0,2 point. Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6 % (hors Mayotte), a été divisé par trois (3). Il s'est depuis stabilisé et oscille entre 11,5 % et 12 %.

À la rentrée 2018, le taux de scolarisation des enfants de deux ans en **éducation prioritaire** s'établit à 20,3 % (19,2 % dans les REP et 22,0 % dans les REP+), contre 9,4 % hors éducation prioritaire.

Depuis vingt ans, la quasi-totalité des enfants âgés de trois à cinq ans est scolarisée (98,9 % à la rentrée 2018). L'évolution du nombre d'élèves de cette tranche d'âge suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de trois ans qui dépend davantage de la politique éducative. Ainsi, les effectifs du préélémentaire ont été en léger recul sur la période 1985-1998 suite à la baisse du nombre de naissances (1). L'entrée à l'école de générations plus nombreuses a entraîné une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire sur la période 1998-2012. Depuis, les effectifs diminuent légèrement.

1 Évolution de la population des enfants de 3-5 ans et de la population scolarisée dans le préélémentaire, en millions



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2013), Public + Privé (y compris hors contrat).

Note : les effectifs de préélémentaire sont supérieurs à la population des 3-5 ans, car le niveau préélémentaire comprend également les élèves de 2 ans et certains élèves de 6 ans et plus. L'écart entre les courbes reflète l'évolution du taux de scolarisation à 2 ans.

© DEPP

Précisions

Population scolarisable - La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2019, ont été calées sur le recensement de la population (RP).

Âge révolu - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.27 ; 17.25 ; 16.40 ; 15.44 ; 14.41.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, estimations démographiques, traitements DEPP.

2 Répartition des effectifs par âge

	Rentrée 2018			Rappel 2017		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	70 028	19 113	89 141	73 527	19 402	92 929
3 ans	672 234	97 574	769 808	689 030	99 097	788 127
4 ans	707 917	102 788	810 705	707 425	101 940	809 365
<i>dont élémentaire</i>	35	9	44	90	48	138
5 ans	711 948	104 495	816 443	722 071	104 303	826 374
<i>dont élémentaire</i>	4 078	864	4 942	4 165	1 013	5 178
Total	2 162 127	323 970	2 486 097	2 192 053	324 742	2 516 795

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé (y compris hors contrat).**

© DEPP

3 Les taux de scolarisation des élèves de 2 à 5 ans

	1999	2010	2012	2013	2014	2015	2016p	2017p	2018p
Effectifs d'élèves de 2 ans	256 089	111 679	90 981	97 196	96 408	93 638	96 576	92 929	89 141
Taux de scolarisation à 2 ans (%)	34,6	13,6	11,0	11,8	11,7	11,5	11,9	11,7	11,5
<i>dont en éducation prioritaire (1)</i>	32,8	20,3	17,8	20,2	20,6	19,3	20,8	20,5	20,3
Effectifs d'élèves de 3 à 5 ans	2 256 731	2 426 231	2 444 681	2 480 042	2 474 228	2 466 823	2 439 175	2 423 866	2 396 956
Taux de scolarisation des 3-5 ans (%)	100,0	99,4	99,5	99,7	99,6	99,4	99,3	99,0	98,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2013), Public + Privé (y compris hors contrat).**

© DEPP

1. L'évolution de ce taux de scolarisation est impactée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.

L'année scolaire 2018-2019 est la deuxième année de généralisation de l'enseignement des langues vivantes à tous les niveaux de l'école élémentaire, du CP au CM2. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières.

À la rentrée 2018, l'ensemble des élèves de l'école élémentaire bénéficient d'un enseignement de langues vivantes (1). L'objectif visant l'accès pour tous les élèves à l'apprentissage d'au moins une langue à l'école élémentaire est désormais atteint, même au CP (contre 98,1 % dans le public et 95,3 % dans le privé en 2016).

Dans le secteur public, l'anglais reste la langue la plus étudiée à l'école, puisque 91,0 % des élèves bénéficient de l'enseignement de cette langue (contre 91,7 % en 2016) (2). L'allemand maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée, mais voit le nombre de ses pratiquants diminuer sensiblement avec 3,7 % des élèves (9,4 % en 2016).

Dans le secteur privé, la part de l'anglais baisse légèrement à 94,9 % des élèves (97,3 % en 2016), tandis que la part de l'enseignement de l'allemand, avec 2,5 %, diminue sensiblement (4,3 % en 2016).

Précisions

Champ de l'enquête - Les données recueillies auprès des directions académiques des services de l'Éducation nationale en 2017-2018 concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire (y compris CP). Cet enseignement est régi par les programmes de juin 2016 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis, incluant les CP. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

L'école maternelle, du fait de l'application de l'obligation scolaire dès 3 ans, sera concernée par cette enquête à la rentrée 2019 : en effet, l'apprentissage obligatoire d'une langue vivante étrangère est inclus dans les programmes de cycle 1.

Avertissement - Depuis la rentrée 2017, la DGESCO a complètement renouvelé l'enquête permettant de recenser les élèves bénéficiant de l'apprentissage d'une ou plusieurs langues vivantes étrangères ou régionales. Auparavant, (jusqu'à l'année scolaire 2016-2017), les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections académiques. Désormais, l'enquête recueille les données dans l'application ONDE (Outil numérique pour la direction d'école), directement renseignées par les directeurs d'école et le traitement de ces informations s'effectue dans Décibel.

Étant donné les nouvelles modalités de renseignement et les révisions méthodologiques apportées à l'enquête, les données de l'enquête 2017-2018 n'ont pas pu donner lieu à une publication. De plus, les comparaisons temporelles sont à prendre avec précaution. Les données pour l'année scolaire 2018-2019 sont donc les premières issues du recueil de l'application ONDE.

Source

MENJ-DGESCO, Enquête sur les langues vivantes à l'école élémentaire.

1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes, en %

	Public			Privé sous contrat		
	CE2-CM2	CE1 (1)	CP	CE2-CM2	CE1 (1)	CP
2001-2002	71,9			71,9		
2002-2003	83,8			80,9		
2003-2004	89,6			89,8		
2004-2005	93,3			85,5		
2005-2006	97,5			88,5		
2006-2007	98,5	9,0		91,0		
2007-2008	99,3	59,5		94,1	72,4	
2008-2009	99,9	72,4		94,0	78,4	
2009-2010	99,9	81,9		96,3	85,8	
2010-2011	99,3	86,3		96,5	89,6	
2011-2012	99,6	91,9		97,5	91,6	
2012-2013	99,6	95,0		97,5	93,6	
2013-2014	99,7	96,3		96,8	93,7	
2014-2015	99,4	97,5	91,5	96,9	96,0	88,9
2015-2016	99,6	98,7	95,2	96,0	95,7	90,4
2016-2017	99,8	99,3	98,1	97,3	96,8	95,3
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (2)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

© DGESCO

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.
2. Les chiffres sont à prendre avec précaution, car par défaut, l'apprentissage de l'anglais est coché dans l'application ONDE.

2 Évolution de la proportion des groupes d'élèves selon la langue enseignée, en %

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	—	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	—	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	—	1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8	—	1,2	0,6	0,1
2013-2014	6,0	91,4	—	1,3	0,6	0,1
2014-2015	6,0	91,4	ε	1,2	0,8	0,1
2015-2016	6,2	92,0	—	1,1	0,7	0,1
2016-2017	9,4	91,7	ε	0,9	0,7	0,1
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019	3,7	91,0	0,0	0,6	0,5	0,0
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009	9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	—	1,3	0,3	—
2010-2011	5,9	95,3	ε	1,3	0,1	—
2011-2012	4,4	96,1	—	1,7	0,2	—
2012-2013	6,7	92,2	—	1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0	—	1,7	0,2	—
2014-2015	3,4	96,8	ε	1,2	0,2	—
2015-2016	4,2	98,1	—	1,9	0,3	—
2016-2017	4,3	97,3	0,1	2,1	0,4	0,8
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	2,5	94,9	0,0	0,5	0,1	0,0

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, y compris les CP à partir de 2016.

© DGESCO

1. Les chiffres sont à prendre avec précaution, car par défaut, l'apprentissage de l'anglais est coché dans l'application ONDE.

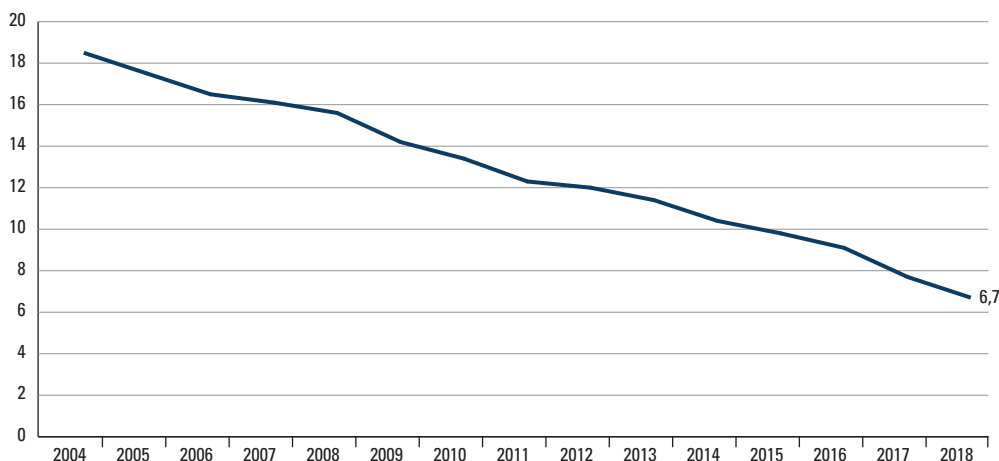
Note : la somme des pourcentages peut être supérieure à 100, car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

À la rentrée 2018 en France métropolitaine et dans les DOM, 812 000 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS), dont 54 400 avec au moins un an de retard (6,7 %) (1). Ce taux est inférieur de plus de 12 points à celui de la rentrée 2004. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,1 %).

Les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (5,8 % contre 7,5 %) (2). Les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (14,5 % contre 1,8 %). Cependant, le retard scolaire a notamment diminué de 3,1 points en un an chez les enfants d'inactifs.

Le retard des élèves apparaît aussi corrélé à l'environnement scolaire d'origine. Parmi les élèves scolarisés à la rentrée 2017 dans une école publique appartenant à un réseau d'éducation prioritaire REP ou REP+, 11,8 % sont en retard. Cette part est deux fois supérieure à celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ce dispositif (5,9 %) (3). Par ailleurs, le retard à l'entrée en sixième est moindre dans les académies de la façade Ouest de la France (4,7 % à Caen), mais reste plus élevé dans les académies du Nord (8,8 % à Lille), du Sud-Est (8,7 % à Aix-Marseille) ou dans certains DOM (15,6 % en Guyane) (4).

1 Évolution du retard à l'entrée en sixième



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Les entrants en sixième - Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

Éducation prioritaire, origine sociale - Voir « Glossaire »

Pour en savoir plus

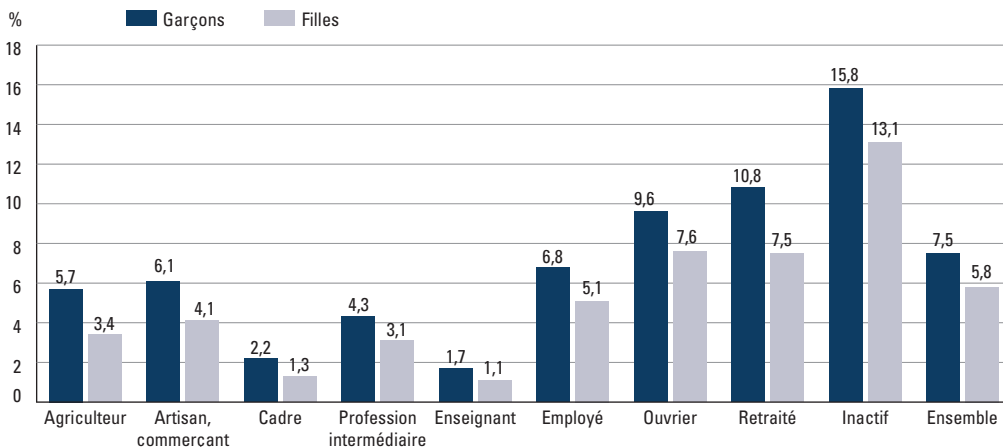
- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

- Géographie de l'École 2017, « Le retard scolaire dans le second degré », indicateur 29.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2018 selon l'origine sociale de l'élève, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

3 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2018 selon l'appartenance de l'école d'origine à un réseau REP ou REP+

	En REP ou REP+ en 2017		Public hors REP ou REP+ en 2017		Rappel 2008 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR (1)	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	113 481	88,2	526 404	94,1	70,2	85,2
1 an de retard	14 855	11,6	32 807	5,9	27,7	14,3
Au moins 2 ans de retard	265	0,2	352	0,1	2,1	0,5
Total en retard	15 120	11,8	33 159	5,9	29,8	14,8
Total entrants en sixième	128 601	100,0	559 563	100,0	100,0	100,0

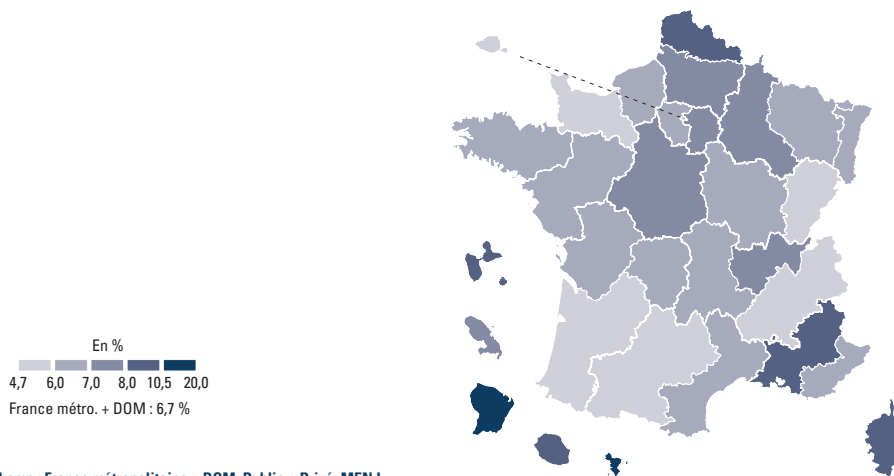
► Champ : France métropolitaine + DOM, élèves scolarisés dans une école publique en 2017, quel que soit leur secteur de scolarisation en 2017, MENJ.

© DEPP

1. RAR : réseau ambition réussite.

Lecture : en 2018, 11,8% des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire REP ou REP+ avaient au moins un an de retard, 11,6% en avaient un seul, et 0,2% en avait au moins deux.

4 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2018 selon l'académie de scolarisation, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

À la rentrée 2017, 91,7% des écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire en 2011 sont parvenus en cinquième ou quatrième (1). Cette proportion traduit la poursuite d'une diminution assez importante du retard scolaire au cours des six premières années d'école, car, quatorze ans auparavant, 77,7% des écoliers atteignaient la cinquième ou la quatrième dans les mêmes conditions. Cette baisse des redoublements s'observe pour tous les niveaux, mais est particulièrement prononcée en CM2 et en sixième : les redoublements de CM2 deviennent rares, tout comme ceux de sixième (2).

Néanmoins, les disparités sociales de réussite restent fortes (3). L'accès à la cinquième sans redoublement est très fort chez les enfants de professions libérales, cadres, chefs d'entreprise et enseignants (98,0%).

En revanche, le redoublement touche encore plus d'un enfant d'ouvrier sur dix et près d'un enfant d'inactif sur quatre.

Cependant, les écarts entre milieux sociaux tendent à se réduire, avec des progressions importantes parmi les enfants originaires des catégories sociales les plus défavorisées. Entre la rentrée 2003 et celle de 2017, le taux d'accès à la cinquième sans redoublement chez les enfants d'ouvriers non qualifiés est passé de 57,6% à 86,8%, soit une hausse de près de 30 points.

Par ailleurs, aucune différence significative n'apparaît entre les enfants scolarisés à deux ans et ceux scolarisés à trois ans (4). L'écart entre enfants de cadres et d'ouvriers est de même ampleur.

Précisions

Les panels utilisés

- Le panel 2011, représentatif au 1/50^e de la population de France métropolitaine scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois à cette date. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Les écoles rattachées à un collège de RAR ont été surreprésentées.

- Le panel 1997, représentatif au 1/81^e de la population de France métropolitaine scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois en 1997. Il est également issu d'un sondage à deux degrés.

Origine sociale - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 15.26 ; 15.23 ; 13.19.

- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Panel 2011, Panel 1997.

1 Répartition des élèves selon la classe atteinte six ans après leur entrée au CP, en %

	Panel 1997	Panel 2011
CM2	0,2	0,0
Sixième	22,0	8,3
Cinquième	76,4	90,5
Quatrième	1,3	1,2
Classe spécialisée (1)	0,1	0,0
Ensemble	100,0	100,0

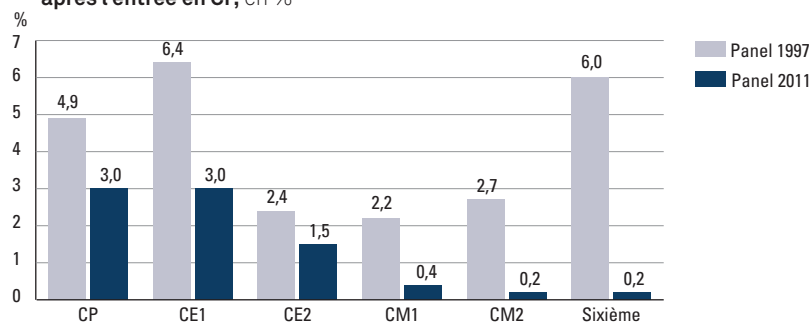
► **Champ : France métropolitaine.**

© DEPP

1. Il s'agit de toutes les classes qui, sous une appellation ou une autre, accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Lecture : 90,5 % des écoliers du panel 2011 ont atteint la cinquième à la rentrée 2017 ; 76,4 % des élèves du panel 1997 étaient dans ce cas à la rentrée 2002.

2 Taux de redoublement en CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et 6^e six ans après l'entrée en CP, en %



► **Champ : France métropolitaine.**

© DEPP

Lecture : 3,0 % des écoliers du panel 2011 ont redoublé leur CP.

3 Proportion d'élèves de CP parvenus en 5^e sans avoir redoublé selon l'origine sociale, en %

	Panel 1997	Panel 2011
Agriculteurs	83,3	93,8
Artisans, commerçants (1)	81,0	93,3
Prof. libérales, cadres, chefs d'entreprise (2)	87,5	98,0
Enseignants (3)	93,2	98,0
Professions intermédiaires (4)	86,5	94,9
Employés	75,0	92,4
Ouvriers qualifiés	69,6	87,9
Ouvriers non qualifiés	57,6	86,8
Inactifs	50,8	75,7
Ensemble	77,7	91,7

► **Champ : France métropolitaine.**

© DEPP

1. Non compris chefs d'entreprises.

2. Non compris professeurs.

3. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

4. Non compris instituteurs et professeurs des écoles

Lecture : 93,8 % des enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 ont atteint la cinquième sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

4 Proportion d'élèves de CP parvenus en 5^e sans avoir redoublé selon la durée de fréquentation de l'école maternelle et le milieu social, en %

	Cadres, enseignants (1)	Ouvriers	Ensemble (2)
Entrée à l'école maternelle à 2 ans	98,6	87,7	91,0
Entrée à l'école maternelle à 3 ans	98,2	88,3	92,6
Entrée à l'école maternelle entre 4 et 5 ans	94,5	75,6	82,0
Ensemble	98,0	87,6	91,7

► **Champ : France métropolitaine.**

© DEPP

1. Y compris chefs d'entreprises.

2. Y compris les écoliers des PCS non ventilées dans les colonnes précédentes.

Lecture : 98,6 % des enfants de cadres ou d'enseignants entrés, en 2011, à l'école maternelle à deux ans ont atteint la cinquième sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

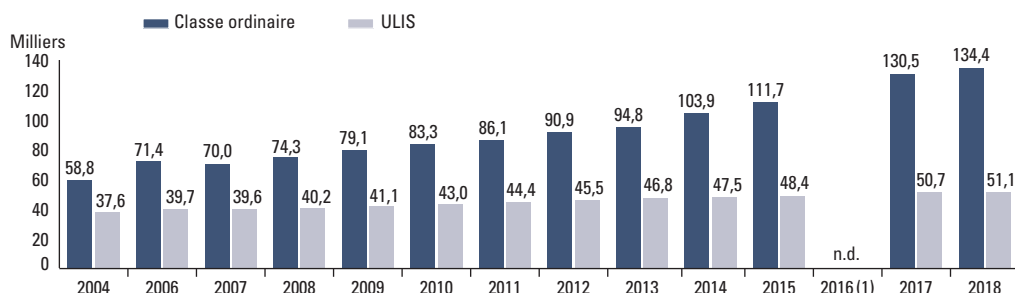
3.08 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 185 600 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. En 2018, on compte 2,6 élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire pour un élève en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ; en 2004 le ratio était de 1,6 (1).

La part de la **scolarisation collective** augmente avec l'âge (2). Elle concerne 6 % des enfants âgés de six ans, un élève sur trois à l'âge de huit ans, et plus d'un élève sur deux au-delà de dix ans. Un tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en ULIS.

Six élèves en situation de handicap sur dix bénéficient d'une **aide humaine** conformément à leur **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** (3). Parmi ces élèves 13 % bénéficient d'une aide individuelle sur l'intégralité de leur temps scolaire, 47 % sur une partie de leur temps scolaire et 40 % d'une aide mutualisée. Parmi les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA), des troubles psychiques, des troubles moteurs, des troubles du langage et de la parole, des troubles viscéraux, des troubles associés, ou d'autres troubles, plus de sept élèves sur dix bénéficient de ces types d'accompagnement. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 6 % des élèves porteurs de handicaps (4).

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

1. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

Classification des principaux troubles présentés par les élèves - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36 ; 15.04.

Source

MENJ-MESRI-DEPP et MENJ-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

2 Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2018-2019

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
2 ans et 3 ans	3 095	99,4	33,7	19	0,6	42,1	3 114	100	33,8
4 ans	8 686	99,3	28,2	63	0,7	36,5	8 749	100	28,2
5 ans	13 682	99,2	27,3	105	0,8	26,7	13 787	100	27,3
6 ans	19 316	94,4	27,7	1 142	5,6	27,1	20 458	100	27,7
7 ans	18 327	77,3	26,5	5 382	22,7	33,0	23 709	100	28,0
8 ans	19 772	69,9	27,1	8 533	30,1	34,5	28 305	100	29,3
9 ans	20 553	64,5	26,8	11 326	35,5	35,6	31 879	100	29,9
10 ans	21 731	62,8	26,6	12 893	37,2	37,1	34 624	100	30,5
11 ans	8 548	44,0	30,6	10 864	56,0	37,3	19 412	100	34,4
12 ans et plus	728	47,7	30,6	798	52,3	39,0	1 526	100	35,0
Total	134 438	72,4	27,5	51 125	27,6	35,7	185 563	100	29,8

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

Lecture : 77,3 % des élèves handicapés âgés de 7 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 26,5 % des élèves handicapés de 7 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

© DEPP

3 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2018-2019

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	3 951	15 765	13 405	33 021	43,4	43 031	76 052
Troubles du psychisme	4 433	13 685	8 636	26 754	73,9	9 466	36 220
Troubles du langage ou de la parole	677	9 068	11 157	20 902	71,5	8 340	29 242
Troubles auditifs	159	763	598	1 520	37,1	2 582	4 102
Troubles visuels	263	687	436	1 386	55,3	1 119	2 505
Troubles viscéraux	361	709	603	1 673	72,3	641	2 314
Troubles moteurs	1 458	2 670	1 985	6 113	73,5	2 206	8 319
Plusieurs troubles associés	2 176	5 424	5 000	12 600	71,2	5 094	17 694
Autres troubles	733	2 968	2 874	6 575	72,1	2 540	9 115
Total	14 111	51 739	44 694	110 544	59,6	75 019	185 563
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>5 093</i>	<i>10 104</i>	<i>3 367</i>	<i>18 564</i>	<i>75,8</i>	<i>5 932</i>	<i>24 496</i>

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP

4 Accompagnement et aide selon le trouble des élèves handicapés en 2018-2019

	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	2,3	2,3	21,5
Troubles du psychisme	2,6	2,8	8,6
Troubles du langage et de la parole	2,0	7,8	6,9
Troubles auditifs	13,9	27,0	17,2
Troubles visuels	8,8	35,2	7,9
Troubles viscéraux	1,6	5,2	4,5
Troubles moteurs	2,5	21,8	13,2
Plusieurs troubles associés	1,8	7,6	11,0
Autres troubles	1,1	3,9	5,4
Total	2,6	5,7	14,0
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>3,1</i>	<i>4,9</i>	<i>14,0</i>

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

© DEPP

3.09 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2

En 2018, 87 % des 185 600 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein et 13 % à temps partiel (1). Les trois quarts des élèves scolarisés à temps partiel fréquentent une classe ordinaire. La scolarité à temps partiel s'accompagne éventuellement d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, etc.). Elle concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (33 % d'entre eux) et dans une moindre mesure les élèves d'ULIS de même niveau. Tous modes de scolarisation confondus, individuel et collectif, près d'un élève sur deux scolarisés à temps partiel a un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

51 100 élèves en situation de handicap fréquentent une ULIS, dont 94 % dans l'enseignement public (2). En dix ans, les effectifs d'ULIS ont progressé de 27 %.

Les élèves d'ULIS représentent 1,2 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement élémentaire varie de 0,7 % à 1,9 % selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Guyane, d'Amiens de La Réunion et de Guadeloupe (entre 1,7 % et 1,9 %), les taux les plus faibles dans les académies de Mayotte, d'Île-de-France et de Toulouse (moins de 1 %).

Précisions

Population concernée - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36 ; 15.04.

Source

MENJ-MESRI-DEPP et MENJ-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

1 Temps de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré en 2018-2019

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel					Ensemble
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total	(%)	
Classes ordinaires	Préélémentaire	24 309	1 190	5 540	5 054	11 784	32,6	36 093
	Élémentaire	91 365	751	1 765	4 464	6 980	7,1	98 345
	Total	115 674	1 941	7 305	9 518	18 764	14,0	134 438
ULIS	Préélémentaire	3 182	176	588	519	1 283	28,7	4 465
	Élémentaire	42 484	305	1 220	2 651	4 176	8,9	46 660
	Total	45 666	481	1 808	3 170	5 459	10,7	51 125
Total		161 340	2 422	9 113	12 688	24 223	13,1	185 563

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Niveau estimé pour les élèves d'ULIS.

Lecture : 13,1 % (soit 24 223 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

© DEPP

2 Évolution des effectifs d'ULIS (ex-CLIS)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2005 2006	2008 2009	2012 2013 hors Mayotte	2012 2013 y.c. Mayotte	2015 2016	2017 2018	2018 2019
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	37 958	42 418	42 737	45 315	47 453	47 800
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 273	2 784	2 784	3 046	3 199	3 325
Total	95 484	65 508	44 790	39 830	40 231	45 202	45 521	48 361	50 652	51 125
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,4	93,8	93,8	93,7	93,7	93,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012.

© DEPP

3 Part des effectifs en ULIS école par rapport aux effectifs de niveau élémentaire en 2018-2019

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)	Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)
Clermont-Ferrand	1 168	1,6	Caen	1 312	1,5
Grenoble	2 631	1,2	Rouen	1 298	1,1
Lyon	2 540	1,2	Normandie	2 610	1,3
Auvergne-Rhône-Alpes	6 339	1,2	Bordeaux	2 515	1,3
Besançon	980	1,3	Limoges	572	1,5
Dijon	1 472	1,6	Poitiers	1 480	1,4
Bourgogne-Franche-Comté	2 452	1,5	Nouvelle-Aquitaine	4 567	1,4
Bretagne (Rennes)	1 933	1,0	Montpellier	2 192	1,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	2 213	1,4	Toulouse	1 598	0,9
Corse	267	1,6	Occitanie	3 790	1,1
Nancy-Metz	2 088	1,5	Pays de la Loire (Nantes)	2 407	1,0
Reims	1 312	1,6	Aix-Marseille	2 101	1,1
Strasbourg	1 676	1,5	Nice	1 483	1,2
Grand Est	5 076	1,5	Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 584	1,1
Amiens	2 162	1,7	France métropolitaine	48 264	1,2
Lille	3 912	1,4	Guadeloupe	508	1,7
Hauts-de-France	6 074	1,5	Guyane	544	1,9
Créteil	3 022	0,9	Martinique	287	1,3
Paris	804	0,8	Mayotte	267	0,7
Versailles	3 126	0,8	La Réunion	1 255	1,7
Île-de-France	6 952	0,8	DOM	2 861	1,5
			France métropolitaine + DOM	51 125	1,2

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP

À la rentrée 2018, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 645 000 élèves en France métropolitaine et dans les DOM (1).

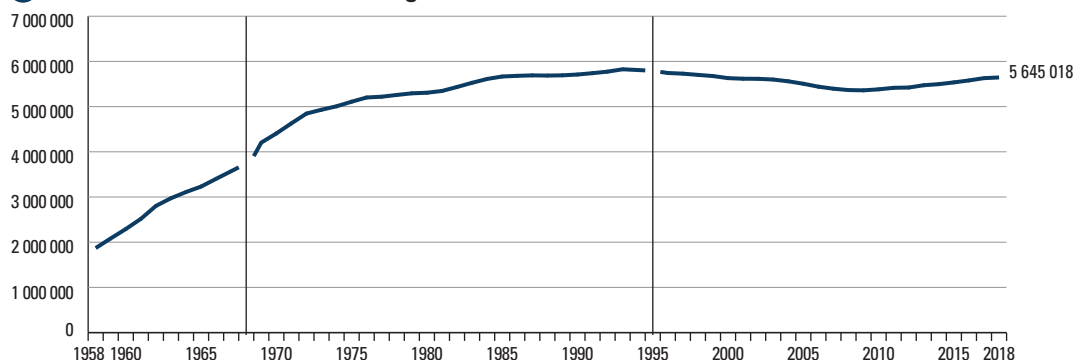
Pour l'ensemble du **second degré**, la part de l'enseignement public est stable depuis 2010 après avoir baissé au cours des années 2000, passant de 80,0% en 2000 à 78,8% en 2018 (2). La hausse des effectifs, de 0,3% au total, est légèrement plus élevée dans le secteur privé (+0,5%) que dans le secteur public (+0,2%).

Les effectifs des **formations en collège** augmentent régulièrement depuis la rentrée scolaire 2010 et cette hausse se poursuit en 2018 (+1% par rapport à la

rentrée 2017) (3). En revanche, les effectifs des lycées ont décru en 2018, tant dans les **formations générales et technologiques** (-0,5% soit -8 700 élèves) que dans les **formations professionnelles** (-1,2% soit -8 100 élèves). La génération 2000, particulièrement nombreuse, a en effet quitté le lycée.

Les effectifs des formations professionnelles sont en baisse depuis la rentrée 2000, malgré les hausses conjoncturelles de 2010 et 2013 dues à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans (56 500 élèves à champ constant, soit -8%). Pour ceux des formations générales et technologiques, la baisse de 2018 interrompt sept années de hausse.

1 Évolution des effectifs du second degré



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris enseignement adapté à partir de 1968 et y compris Mayotte à partir de 1995, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) dans les établissements du second degré ne sont pas comptabilisés dans cette fiche.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.28 ; 17.26 ; 16.41 ; 15.45 ; 14.42.

2 Évolution des effectifs du second degré, en milliers

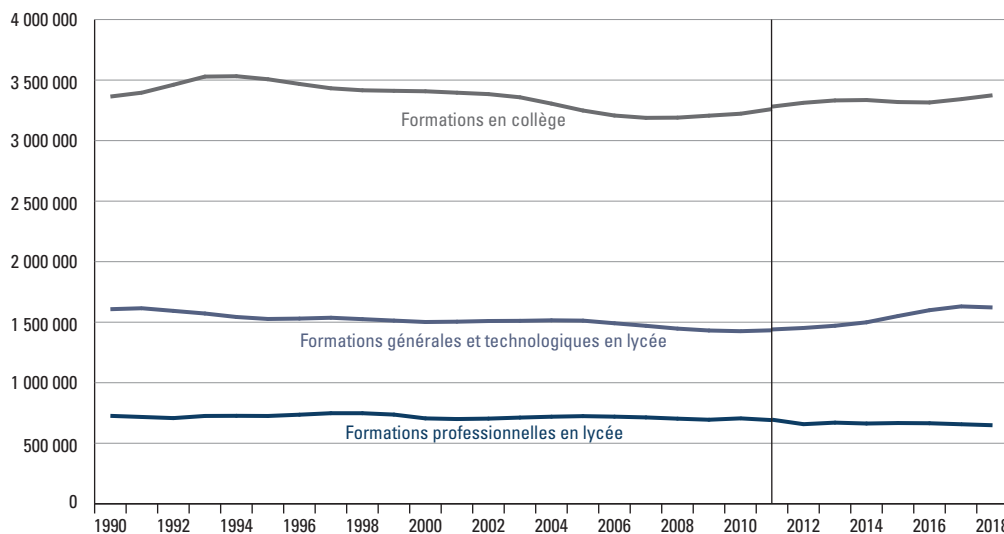
	1990	2 000	2005	2010	2014	2015	2016	2017	2018
Formations en collège	3 368,2	3 407,5	3 248,5	3 222,0	3 335,3	3 318,6	3 315,0	3 342,3	3 374,4
Public	2 708,8	2 734,7	2 585,3	2 545,5	2 633,8	2 615,1	2 605,2	2 622,7	2 646,8
Privé	659,4	672,8	663,3	676,5	701,4	703,4	709,8	719,6	727,6
Part du Public (%)	80,4	80,3	79,6	79,0	79,0	78,8	78,6	78,5	78,4
6 ^e générale à 3 ^e générale	3 190,5	3 287,0	3 129,6	3 105,3	3 211,6	3 199,3	3 196,3	3 223,1	3 252,2
Enseignement adapté (Segpa) (1)	114,6	116,6	109,5	95,6	91,7	88,8	86,3	84,5	84,9
Classes relais et autres dispositifs (2)	63,0	2,5	1,4	2,2	1,4	1,1	0,9	0,8	0,8
ULIS (3)	–	1,4	8,0	18,9	30,6	29,4	31,5	34,0	36,6
Formations professionnelles en lycée (4)	733,5	705,4	724,0	705,5	663,0	667,0	665,2	657,0	648,9
Public	568,2	556,7	569,1	552,4	522,2	527,8	529,1	523,5	518,1
Privé	165,3	148,6	154,8	153,1	140,8	139,2	136,1	133,4	130,8
Part du Public (%)	77,5	78,9	78,6	78,3	78,8	79,1	79,5	79,7	79,8
Formations générales et techno. en lycée	1 607,4	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 498,9	1 550,9	1 599,2	1 630,5	1 621,8
Public	1 276,7	1 199,6	1 204,0	1 116,0	1 178,9	1 223,6	1 264,5	1 290,7	1 281,6
Privé	330,8	301,9	308,9	309,7	320,0	327,3	334,7	339,8	340,2
Part du Public (%)	79,4	79,9	79,6	78,3	78,7	78,9	79,1	79,2	79,0
Ensemble	5 709,1	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 497,1	5 536,4	5 579,4	5 629,8	5 645,0
Public	4 553,7	4 491,1	4 358,4	4 213,9	4 335,0	4 366,5	4 398,8	4 436,9	4 446,5
Privé	1 155,4	1 123,4	1 127,0	1 139,3	1 162,2	1 169,9	1 180,5	1 192,8	1 198,6
Part du Public (%)	79,8	80,0	79,5	78,7	78,9	78,9	78,8	78,8	78,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.**

© DEPP

1. L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA et des Segpa en lycée, quelle que soit la formation dispensée.
2. Voir « Dispositifs relais » dans le glossaire.
3. Voir « Unité localisée pour l'inclusion scolaire » dans le glossaire.
4. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.

3 Évolution des effectifs d'élèves du second degré



► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.**

© DEPP

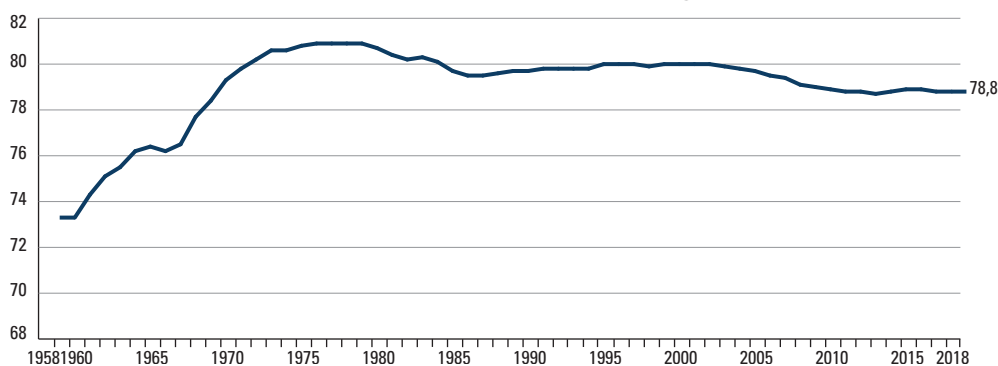
À la rentrée 2018, 5 645 000 élèves suivent un enseignement du **second degré** en France métropolitaine et dans les DOM. La part de chaque académie est extrêmement variable : on passe ainsi de 9,1 % des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Versailles à 0,4 % pour l'académie de Corse (2).

En 2018, le nombre d'élèves inscrits dans une formation du second degré est en hausse dans plus de la moitié des académies de France métropolitaine. Douze académies voient tout de même leurs effectifs diminuer et la baisse la plus marquée est à Caen (-0,8 %). À l'inverse, deux académies (Créteil et Lyon) constatent une hausse de plus de 1 %.

Dans les DOM, les effectifs de la Guadeloupe et de la Martinique continuent à diminuer. Les effectifs des académies de Guyane et de Mayotte augmentent de plus de 3 % chacune.

En 2018, la part du secteur public est stable au niveau national. Les établissements publics accueillent 78,1 % des élèves en France métropolitaine. Dans les DOM, cette part est de 92,5 %. La part du secteur public est très inégale d'une académie à l'autre : elle est plus faible dans les académies de Rennes, Nantes ou Paris, où six élèves sur dix fréquentent un établissement public. Une plus large majorité des élèves (environ neuf sur dix) fréquentent un établissement public dans les DOM, en Corse ou dans l'académie de Limoges.

1 Évolution de la part du secteur public dans les effectifs du second degré, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris enseignement adapté à partir de 1968 et y compris Mayotte à partir de 1995, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) dans les établissements du second degré ne sont pas comptabilisés dans cette fiche.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.28 ; 17.26 ; 16.41 ; 15.45 ; 14.42.

2 Effectifs d'élèves du second degré par département et académie à la rentrée 2018

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Allier	21 449	2 764	24 213	88,6
Cantal	8 065	1 433	9 498	84,9
Haute-Loire	10 532	7 760	18 292	57,6
Puy-de-Dôme	40 092	9 575	49 667	80,7
Clermont-Ferrand	80 138	21 532	101 670	78,8
Ardèche	18 010	9 646	27 656	65,1
Drôme	33 433	10 193	43 626	76,6
Isère	90 616	19 915	110 531	82,0
Savoie	30 143	5 495	35 638	84,6
Haute-Savoie	49 662	17 770	67 432	73,6
Grenoble	221 864	63 019	284 883	77,9
Ain	44 969	9 128	54 097	83,1
Loire	45 660	18 121	63 781	71,6
Rhône	108 882	53 331	162 213	67,1
Lyon	199 511	80 580	280 091	71,2
Auvergne-Rhône-Alpes	501 513	165 131	666 644	75,2
Doubs	37 254	7 068	44 322	84,1
Jura	17 188	4 052	21 240	80,9
Haute-Saône	16 140	2 051	18 191	88,7
Territoire de Belfort	10 232	2 257	12 489	81,9
Besançon	80 814	15 428	96 242	84,0
Côte-d'Or	33 265	8 044	41 309	80,5
Nièvre	13 091	1 994	15 085	86,8
Saône-et-Loire	36 595	5 385	41 980	87,2
Yonne	22 905	3 053	25 958	88,2
Dijon	105 856	18 476	124 332	85,1
Bourgogne-Franche-Comté	186 670	33 904	220 574	84,6
Côtes-d'Armor	31 745	15 974	47 719	66,5
Finistère	41 217	31 954	73 171	56,3
Ille-et-Vilaine	56 892	37 677	94 569	60,2
Morbihan	30 492	31 146	61 638	49,5
Rennes	160 346	116 751	277 097	57,9
Bretagne	160 346	116 751	277 097	57,9
Cher	19 234	2 194	21 428	89,8
Eure-et-Loir	31 376	5 803	37 179	84,4
Indre	14 364	1 429	15 793	91,0
Indre-et-Loire	40 219	8 734	48 953	82,2
Loir-et-Cher	21 039	4 148	25 187	83,5
Loiret	52 051	8 330	60 381	86,2
Orléans-Tours	178 283	30 638	208 921	85,3
Centre-Val de Loire	178 283	30 638	208 921	85,3
Corse-du-Sud	9 581	635	10 216	93,8
Haute-Corse	10 755	749	11 504	93,5
Corse	20 336	1 384	21 720	93,6
Meurthe-et-Moselle	49 352	9 164	58 516	84,3
Meuse	12 239	1 824	14 063	87,0
Moselle	70 477	13 750	84 227	83,7
Vosges	25 399	4 112	29 511	86,1
Nancy-Metz	157 467	28 850	186 317	84,5
Ardennes	18 657	2 817	21 474	86,9
Aube	20 708	4 532	25 240	82,0
Marne	36 515	10 746	47 261	77,3
Haute-Marne	11 860	1 738	13 598	87,2
Reims	87 740	19 833	107 573	81,6
Bas-Rhin	77 571	12 100	89 671	86,5
Haut-Rhin	50 836	11 089	61 925	82,1
Strasbourg	128 407	23 189	151 596	84,7
Grand Est	373 614	71 872	445 486	83,9
Aisne	40 097	6 549	46 646	86,0
Oise	62 206	11 292	73 498	84,6
Somme	36 776	10 767	47 543	77,4
Amiens	139 079	28 608	167 687	82,9
Nord	161 930	77 070	239 000	67,8
Pas-de-Calais	108 574	21 556	130 130	83,4
Lille	270 504	98 626	369 130	73,3
Hauts-de-France	409 583	127 234	536 817	76,3
Seine-et-Marne	120 492	16 714	137 206	87,8
Seine-Saint-Denis	128 232	19 287	147 519	86,9
Val-de-Marne	95 131	17 633	112 764	84,4
Créteil	343 855	53 634	397 489	86,5
Paris	104 577	60 512	165 089	63,3
Yvelines	111 094	27 066	138 160	80,4
Essonne	106 023	16 477	122 500	86,5
Hauts-de-Seine	97 212	32 180	129 392	75,1
Val-d'Oise	104 715	17 934	122 649	85,4
Versailles	419 044	93 657	512 701	81,7
Île-de-France	867 476	207 803	1 075 279	80,7

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Calvados	44 076	13 499	57 575	76,6
Manche	29 158	9 035	38 193	76,3
Orne	16 694	4 955	21 649	77,1
Caen	89 928	27 489	117 417	76,6
Eure	45 582	5 773	51 355	88,8
Seine-Maritime	88 054	19 913	107 967	81,6
Rouen	133 636	25 686	159 322	83,9
Normandie	223 564	53 175	276 739	80,8
Dordogne	24 324	3 551	27 875	87,3
Gironde	105 712	23 656	129 368	81,7
Landes	27 411	3 277	30 688	89,3
Lot-et-Garonne	20 924	3 885	24 809	84,3
Pyrénées-Atlantiques	37 173	16 690	53 863	69,0
Bordeaux	215 544	51 059	266 603	80,8
Corrèze	14 745	3 222	17 967	82,1
Creuse	7 130	-	7 130	100,0
Haute-Vienne	24 306	2 794	27 100	89,7
Limoges	46 181	6 016	52 197	88,5
Charente	21 540	3 965	25 505	84,5
Charente-Maritime	42 850	4 856	47 706	89,8
Deux-Sèvres	23 065	6 485	29 550	78,1
Vienne	27 563	6 415	33 978	81,1
Poitiers	115 018	21 721	136 739	84,1
Nouvelle-Aquitaine	376 743	78 796	455 539	82,7
Aude	24 298	3 394	27 692	87,7
Gard	48 019	13 402	61 421	78,2
Hérault	77 551	14 561	92 112	84,2
Lozère	3 835	2 555	6 390	60,0
Pyrénées-Orientales	31 535	6 416	37 951	83,1
Montpellier	185 238	40 328	225 566	82,1
Ariège	10 330	1 337	11 667	88,5
Aveyron	13 004	6 764	19 768	65,8
Haute-Garonne	90 699	16 477	107 176	84,6
Gers	11 599	2 296	13 895	83,5
Lot	10 238	1 546	11 784	86,9
Hautes-Pyrénées	14 641	3 552	17 993	81,4
Tarn	24 674	6 151	30 825	80,0
Tarn-et-Garonne	18 045	3 816	21 861	82,5
Toulouse	193 230	41 739	234 969	82,2
Occitanie	378 468	82 067	460 535	82,2
Loire-Atlantique	73 622	48 410	122 032	60,3
Maine-et-Loire	37 481	32 637	70 118	53,5
Mayenne	15 764	10 198	25 962	60,7
Sarthe	37 204	11 175	48 379	76,9
Vendée	26 544	29 351	55 895	47,5
Nantes	190 615	131 771	322 386	59,1
Pays de la Loire	190 615	131 771	322 386	59,1
Alpes-de-Haute-Provence	12 112	832	12 944	93,6
Hautes-Alpes	9 888	1 022	10 910	90,6
Bouches-du-Rhône	131 985	40 481	172 466	76,5
Vaucluse	39 842	10 468	50 310	79,2
Aix-Marseille	193 827	52 803	246 630	78,6
Alpes-Maritimes	71 255	14 785	86 040	82,8
Var	69 585	10 592	80 177	86,8
Nice	140 840	25 377	166 217	84,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	334 667	78 180	412 847	81,1
France métropolitaine	4 201 878	1 178 706	5 380 584	78,1
Guadeloupe	41 177	4 818	46 995	89,5
Guyane	33 897	2 913	36 810	92,1
Martinique	30 578	4 028	34 606	88,4
Mayotte	44 297	336	44 633	99,2
La Réunion	94 632	7 758	102 390	92,4
DOM	244 581	19 853	264 434	92,5
France métr. + DOM	4 446 459	1 198 559	5 645 018	78,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEFP

À la rentrée 2018, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs (35,6%). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans les formations professionnelles en lycée (53,4%) et à plus de sept sur dix dans l'enseignement adapté (71,7%) (1).

La part des lycéens de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers ou d'inactifs sont en revanche surreprésentés dans le cycle professionnel. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des enfants d'employés.

Les élèves issus de familles socialement favorisées (professions libérales, cadres, enseignants) sont surreprésentés en première et terminale générales (34,8%) relativement aux premières et terminales technologiques (17,0%) et surtout par rapport aux formations professionnelles (7,4%).

D'une façon générale, la structure sociale des établissements privés est tirée vers le haut. En effet, les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées (39,1% d'enfants de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, de professeurs des écoles, contre 20,7% dans le public) (2).

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

Origine sociale - Voir « Glossaire ».

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2018, en %

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Prof. libérales, cadres (1)	Enseignants (2)	Professions intermédiaires (3)
6 ^e à 3 ^e	1,6	10,4	19,1	3,3	12,8
ULIS en collège, DIMA, dispositifs relais	1,1	6,7	6,5	1,1	7,9
Segpa	1,0	5,9	1,9	0,2	5,2
Total formations en collège	1,6	10,2	18,5	3,2	12,6
Seconde générale et technologique	1,5	10,9	25,0	4,5	14,0
Première et terminale générales	1,6	10,9	29,3	5,4	14,1
Première et terminale technologiques	1,3	11,2	14,8	2,1	14,1
ULIS en lycée général et technologique	2,5	12,1	15,2	3,5	9,6
Total formations GT en lycée	1,5	10,9	25,2	4,5	14,1
CAP	0,7	6,6	3,9	0,6	7,8
Bac pro, BMA	1,1	9,4	7,0	0,9	10,9
ULIS en lycée professionnel	1,1	6,7	6,8	1,7	8,2
Autres niveaux IV et V	1,5	7,6	7,5	1,4	10,6
Total formations professionnelles en lycée	1,0	8,9	6,5	0,9	10,4
Ensemble	1,5	10,3	19,2	3,3	12,8

(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs d'élèves (4)
6 ^e à 3 ^e	17,4	24,9	1,1	9,5	100,0	3 252 199
ULIS en collège, DIMA, dispositifs relais	16,2	34,0	1,8	24,8	100,0	37 345
Segpa	14,1	40,4	1,5	29,7	100,0	84 865
Total formations en collège	17,3	25,3	1,1	10,1	100,0	3 374 409
Seconde générale et technologique	16,8	19,5	1,6	6,2	100,0	557 416
Première et terminale générales	15,7	16,3	1,9	4,7	100,0	766 981
Première et terminale technologiques	19,1	26,8	2,2	8,3	100,0	297 154
ULIS en lycée général et technologique	19,2	19,2	2,5	16,2	100,0	207
Total formations GT en lycée	16,7	19,3	1,9	5,9	100,0	1 621 758
CAP	16,7	35,5	2,2	25,9	100,0	110 651
Bac pro, BMA	19,3	34,9	2,3	14,3	100,0	525 745
ULIS en lycée professionnel	17,4	34,2	2,9	20,9	100,0	4 965
Autres niveaux IV et V	18,7	26,7	2,7	23,2	100,0	7 490
Total formations professionnelles en lycée	18,9	34,9	2,3	16,2	100,0	648 851
Ensemble	17,3	24,6	1,4	9,6	100,0	5 645 018

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

1. Professeurs non compris.

2. Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

3. Instituteurs et professeurs des écoles non compris.

4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée (3,5 % des effectifs).

© DEPP

2 Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2018, en % (1)

	Public					Privé				
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
6 ^e à 3 ^e	20,3	12,4	27,2	40,0	100,0	38,9	15,3	28,4	17,5	100,0
ULIS en collège, DIMA, dispositifs relais	6,7	7,4	22,8	63,0	100,0	22,1	14,6	29,8	33,5	100,0
Segpa	2,2	4,9	20,3	72,6	100,0	8,5	11,0	33,3	47,1	100,0
Total formations en collège	19,6	12,1	27,0	41,2	100,0	38,6	15,3	28,4	17,7	100,0
Seconde générale et technologique	27,8	14,3	27,2	30,7	100,0	48,4	15,1	25,0	11,6	100,0
Première et terminale générales	33,6	14,9	26,0	25,4	100,0	52,5	14,2	23,4	9,8	100,0
Première et terminale technologiques	16,5	14,0	29,6	40,0	100,0	32,5	17,3	31,1	19,1	100,0
ULIS en lycée général et technologique	20,9	9,7	26,9	42,5	100,0	21,9	10,9	40,6	26,6	100,0
Total formations GT en lycée	28,3	14,5	27,1	30,0	100,0	48,2	15,0	25,1	11,8	100,0
CAP	4,1	6,7	22,1	67,1	100,0	10,3	14,0	32,1	43,5	100,0
Bac pro, BMA	7,2	10,0	27,4	55,4	100,0	17,0	16,1	34,2	32,7	100,0
ULIS en lycée professionnel	7,1	7,9	23,4	61,5	100,0	18,3	11,4	29,5	40,8	100,0
Autres niveaux IV et V	9,6	10,8	27,8	51,8	100,0	10,9	12,2	26,3	50,6	100,0
Total formations professionnelles en lycée	6,8	9,5	26,5	57,2	100,0	16,1	15,7	33,8	34,4	100,0
Ensemble	20,7	12,5	27,0	39,8	100,0	39,1	15,2	28,0	17,7	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, MENJ.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Glossaire » à « origine sociale regroupée ».

Lecture : 40 % des élèves de sixième à la troisième scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

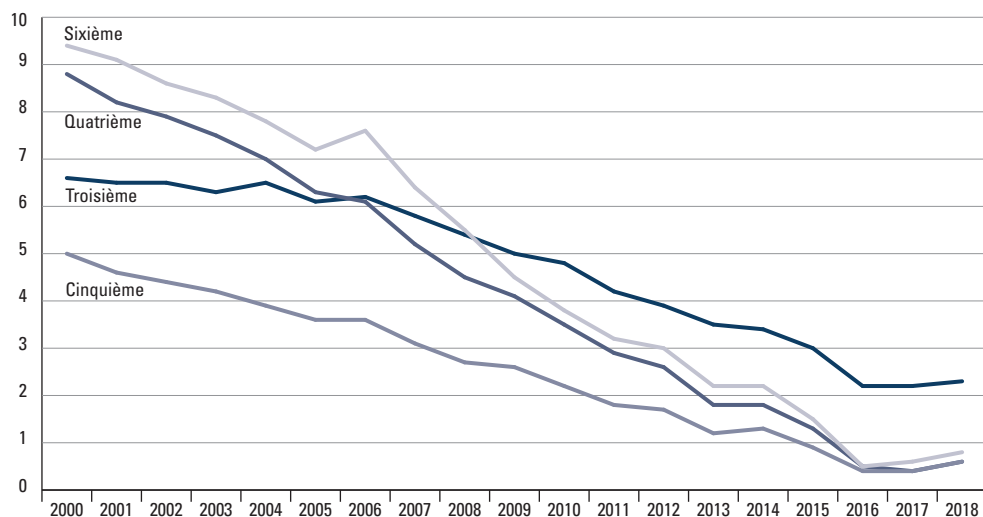
© DEPP

À la rentrée 2018, 89,8% des élèves de sixième sont âgés de 11 ans (**âge théorique** d'entrée des élèves au collège), 2,6% sont en avance, 7,3% en retard d'un an et 0,3% en retard d'au moins deux ans (2). La part des élèves dits « à l'heure » diminue avec le déroulement de la scolarité au collège. Ils ne sont plus que 83,7% dans ce cas en classe de troisième. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public, et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs.

En 2018, le **taux de redoublement** s'établit à 0,8% en sixième, 0,6% en cinquième, 0,6% en quatrième et 2,3% en troisième. La baisse du redoublement a été forte depuis le début des années 2000, mais il se stabilise depuis 2016 (1).

Parmi les élèves inscrits en troisième (hors Segpa et hors ULIS) à la rentrée 2017, 66,1% se sont orientés, à la rentrée 2018, vers la voie générale et technologique et 22,8% vers la voie professionnelle (dans un établissement de l'Éducation nationale) (3). Par ailleurs, 2,3% des élèves de troisième ont redoublé.

1 Évolution des taux de redoublement dans les établissements de l'Éducation nationale



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale (EREA compris, hors Segpa).

Taux de passage, taux de sortie - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 17.26 ; 16.41 ; 15.45 ; 14.42 ; 13.34.

2 Répartition, pour les formations en collège, des élèves selon l'âge et le sexe à la rentrée 2018

		Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2017 (%)
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%	
Sixième	10 ans ou moins	13 881	6 259	7 986	3 487	21 867	2,6	2,6
	<i>11 ans</i>	<i>575 478</i>	<i>286 755</i>	<i>166 396</i>	<i>81 953</i>	<i>741 874</i>	<i>89,8</i>	<i>89,0</i>
	12 ans	51 215	21 899	9 216	3 612	60 431	7,3	8,0
	13 ans ou plus	1 680	723	495	202	2 175	0,3	0,3
	Total	642 254	315 636	184 093	89 254	826 347	100,0	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	13 974	6 488	8 166	3 763	22 140	2,7	2,8
	<i>12 ans</i>	<i>567 694</i>	<i>284 419</i>	<i>164 045</i>	<i>81 465</i>	<i>731 739</i>	<i>88,8</i>	<i>87,5</i>
	13 ans	57 203	24 833	10 971	4 298	68 174	8,3	9,4
	14 ans ou plus	1 736	672	519	192	2 255	0,3	0,3
	Total	640 607	316 412	183 701	89 718	824 308	100,0	100,0
Quatrième	12 ans ou moins	14 775	6 906	8 213	3 735	22 988	2,9	3,0
	<i>13 ans</i>	<i>541 338</i>	<i>272 241</i>	<i>155 422</i>	<i>77 971</i>	<i>696 760</i>	<i>87,2</i>	<i>85,9</i>
	14 ans	64 588	29 080	11 779	4 741	76 367	9,6	10,7
	15 ans ou plus	2 629	1 183	519	212	3 148	0,4	0,5
	Total	623 330	308 410	175 933	86 659	799 263	100,0	100,0
Troisième	13 ans ou moins	15 376	7 331	8 805	4 043	24 181	3,0	3,1
	<i>14 ans</i>	<i>522 234</i>	<i>263 534</i>	<i>149 119</i>	<i>75 315</i>	<i>671 353</i>	<i>83,7</i>	<i>82,2</i>
	15 ans	82 168	35 558	16 681	6 781	98 849	12,3	13,7
	16 ans ou plus	6 594	2 589	1 304	470	7 898	1,0	1,1
	Total	626 372	309 012	175 909	86 609	802 281	100,0	100,0
ULIS en sixième	Total	8 102	2 945	963	351	9 065	100,0	100,0
	<i>dont 11 ans</i>	<i>1 640</i>	<i>528</i>	<i>217</i>	<i>78</i>	<i>1 857</i>	<i>20,5</i>	<i>16,2</i>
ULIS en cinquième	Total	9 330	3 324	900	335	10 230	100,0	100,0
	<i>dont 12 ans</i>	<i>1 666</i>	<i>559</i>	<i>207</i>	<i>68</i>	<i>1 873</i>	<i>18,3</i>	<i>13,4</i>
ULIS en quatrième	Total	8 494	3 051	806	286	9 300	100,0	100,0
	<i>dont 13 ans</i>	<i>1 193</i>	<i>373</i>	<i>137</i>	<i>35</i>	<i>1 330</i>	<i>14,3</i>	<i>11,1</i>
ULIS en troisième	Total	7 116	2 624	869	334	7 985	100,0	100,0
	<i>dont 14 ans</i>	<i>759</i>	<i>246</i>	<i>137</i>	<i>53</i>	<i>896</i>	<i>11,2</i>	<i>9,1</i>
DIMA, dispositifs relais	14 ans ou moins	19	4	23	9	42	5,5	6,9
	15 ans	397	94	186	51	583	76,2	74,8
	16 ans ou plus	52	16	88	29	140	18,3	18,3
	Total	468	114	297	89	765	100,0	100,0
Total formations en collège		2 566 073	1 261 528	723 471	353 635	3 289 544		

► Champ : France métropolitaine + DOM, MENJ.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

© DEPP

3 Évolution des taux de redoublement et de passage dans les établissements de l'Éducation nationale

	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Redoublements dans l'Éducation nationale											
Sixième	9,4	7,2	3,8	3,2	3,2	2,2	2,2	1,5	0,5	0,6	0,8
Cinquième	5,0	3,6	2,2	1,8	1,8	1,2	1,3	0,9	0,4	0,4	0,6
Quatrième	8,8	6,3	3,5	2,9	2,9	1,8	1,8	1,3	0,5	0,4	0,6
Troisième	6,6	6,1	4,8	4,2	4,2	3,5	3,4	3,0	2,2	2,2	2,3
Passages dans l'Éducation nationale											
Sixième - cinquième	90,0	92,7	95,0	95,5	95,6	96,7	96,7	97,4	98,3	98,3	98,1
Cinquième - quatrième	92,9	94,6	95,8	96,2	96,2	97,3	97,1	97,8	98,2	98,2	98,0
Quatrième - troisième	88,1	91,4	93,8	94,4	94,4	96,1	96,1	96,8	97,8	98,0	97,8
Troisième - seconde GT	56,7	56,6	59,2	59,5	59,3	62,2	63,1	64,6	65,7	66,4	66,1
Troisième - formations professionnelles en lycée	26,3	26,8	24,7	24,5	24,4	24,2	24,1	23,3	23,1	22,7	22,8

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.

Lecture : 22,8 % des élèves scolarisés en troisième (hors ULIS) en 2017 ont poursuivi leurs études en formations professionnelles à la rentrée 2018 dans un établissement de l'Éducation nationale.

© DEPP

Entre la rentrée 1995 et la rentrée 2018, les effectifs des **formations scolaires professionnelles** au sein d'un lycée relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (hors apprentissage) ont diminué de 86 400 élèves (- 11,9%) à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte et hors **ULIS (1)**. Ils sont à la rentrée 2018 en baisse de 1,2% par rapport à l'année précédente.

À la rentrée 2018, le nombre de préparations au **CAP** en deux ans diminue (- 1 500 élèves). Cette baisse, engagée à la rentrée 2010 (- 10,3% à champ constant entre 2010 et 2018), fait suite à une période de hausse de plus de quinze ans (+ 65,6% entre 1995 et 2010).

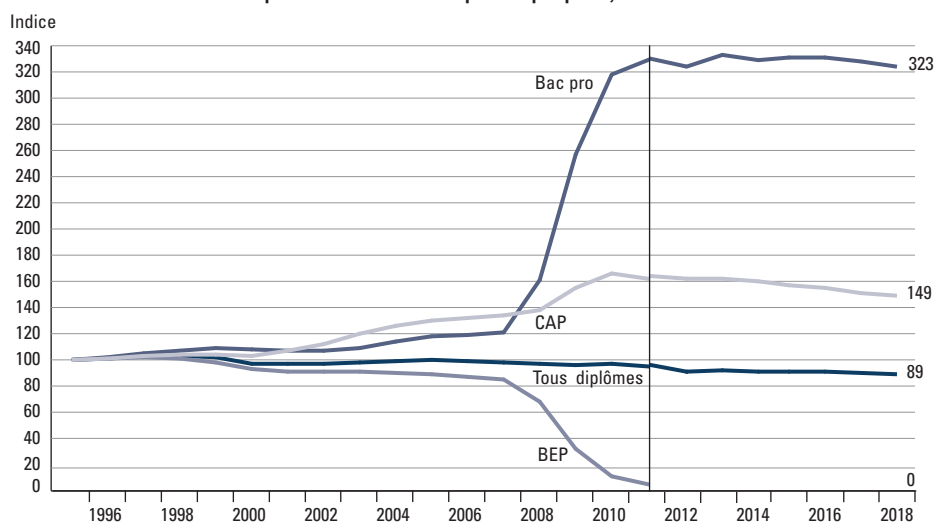
Le **baccalauréat professionnel** a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années 1980. Le report des effectifs du **BEP**, où il ne reste plus aucun élève inscrit depuis la rentrée 2012, a ainsi permis à ceux du baccalauréat professionnel de

passer de moins de 200 000 élèves en 2005 à 537 900 en 2016 (2). Ces effectifs sont depuis en baisse et diminuent de 1,3% à la rentrée 2018.

La répartition des spécialités de formation entre le secteur des services et celui de la production poursuit la tendance des années précédentes, avec une part des spécialités de la production qui diminue depuis la rentrée 2010 (44,0% en 2018 contre 44,9% en 2010) (3).

Les lycéens inscrits en formation professionnelle représentent 28,6% des inscrits dans une formation en lycée (4). Cette proportion est plus forte dans les académies du Nord-Est de la France (Lille 34,5%) et des DOM (Guyane 49,1%) et plus faible dans les académies d'Île-de-France (Paris 20,5%), du Sud (Corse 24,9%) et de l'Ouest de la France (Rennes 26,7%).

1 Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé, base 100 en 1995



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.28 ; 17.26 ; 16.41 ; 15.45 ; 14.42.

2 Évolution des effectifs de formations professionnelles en lycée

	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CAP 1 an	3 670	4 866	6 509	6 333	5 555	5 324	4 877	4 715	4 448	4 323
CAP 2 ans										
CAP 1 ^{re} année	22 799	34 841	49 141	63 149	61 826	61 269	60 213	59 202	57 727	57 125
CAP 2 ^e année	19 593	28 521	40 360	53 639	53 101	52 645	52 158	51 490	50 096	49 203
Total CAP 2 ans	42 392	63 362	89 501	116 788	114 927	113 914	112 371	110 692	107 823	106 328
CAP 3 ans	28 424	8 730	593	189						
BEP										
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	27 131						
Terminale BEP (1)	235 216	220 397	209 163	27 958						
Total BEP	480 767	445 256	427 781	55 089						
Bac professionnel/BMA										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	167 354	186 093	185 725	185 641	183 014	179 261	179 002
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	207 971	181 463	181 211	182 490	183 163	180 894	178 777
Terminale professionnelle (2)	76 783	83 107	88 916	141 949	173 671	168 038	169 664	171 721	172 250	167 966
Total bac professionnel/BMA	162 480	175 251	191 444	517 274	541 227	534 974	537 795	537 898	532 405	525 745
MC niveaux IV et V	4 852	6 716	6 413	6 680	5 199	5 335	5 166	4 828	4 793	4 770
ULIS en cycle professionnel (3)							3 666	3 915	4 428	4 965
Autres formations de niveaux IV et V	2 716	1 180	1 712	3 183	3 363	3 444	3 118	3 142	3 067	2 720
Total Formations professionnelles en lycée	725 301	705 361	723 953	705 536	670 271	662 991	666 993	665 190	656 964	648 851

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.

1. Y compris BEP 1 an.

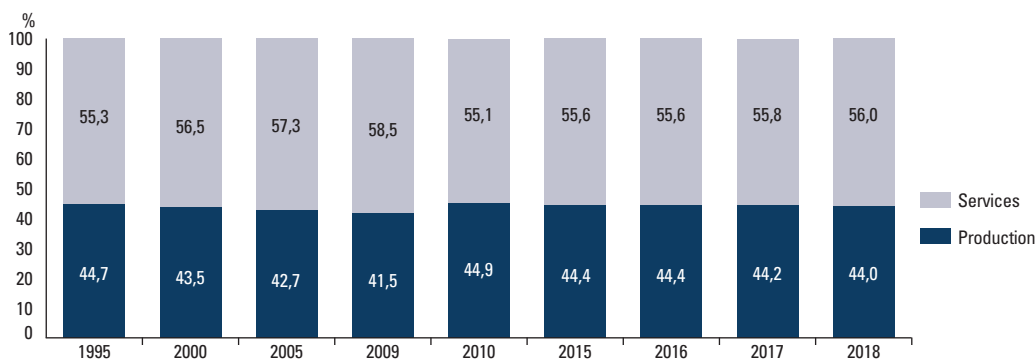
2. Y compris les baccalauréats pro en 1 an.

3. Les effectifs d'inscrits en ULIS ne peuvent être déclinés par niveau qu'à partir de la rentrée 2015. Jusqu'en 2014, ils étaient tous regroupés en collège.

Note : la réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en 2^{me} BEP à partir de la rentrée 2011.

© DEPP

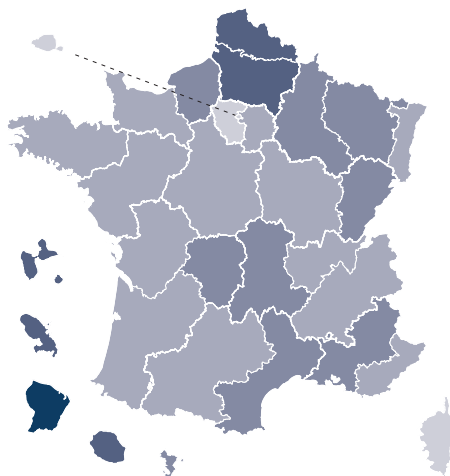
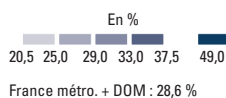
3 Évolution de la répartition des effectifs d'élèves de formations professionnelles en lycée selon le secteur de formation, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.

© DEPP

4 Part des lycéens inscrits en formation professionnelle dans l'ensemble des formations en lycée (%)



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

À la rentrée 2018, en France métropolitaine et dans les DOM, 648 900 élèves sont inscrits dans une **formation scolaire professionnelle au sein d'un lycée** relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (hors apprentissage) (2). Ils sont 79,8 % à être scolarisés dans le secteur public (3).

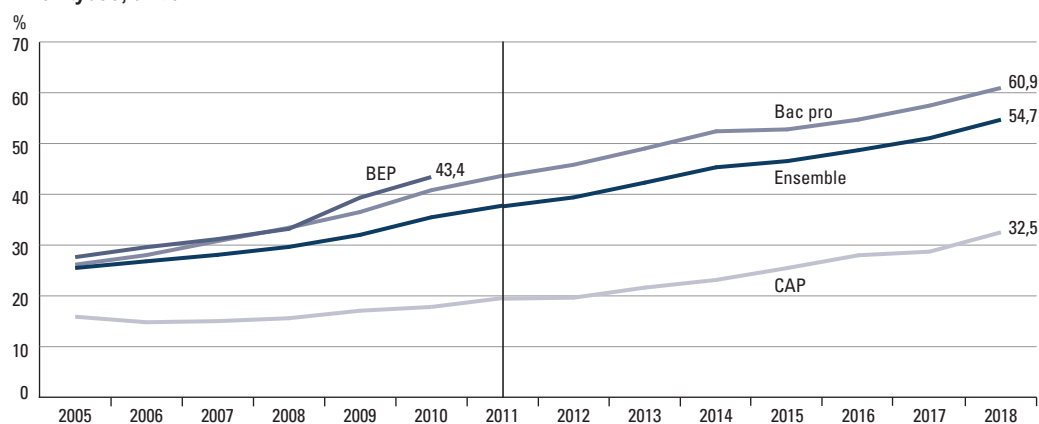
Contrairement aux formations générales et technologiques en lycée, les garçons sont plus nombreux que les filles : 380 200 garçons (58,6 %) contre 268 600 filles (2). Ils sont majoritaires à la fois dans les préparations au CAP (61,8 %) et dans les préparations au baccalauréat professionnel (58,3 %).

Les diplômes professionnels se préparent également par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.24 et chapitre 5).

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'**âge théorique**, les élèves inscrits en formation professionnelle sont souvent en retard. En première année de CAP en deux ans, 71,3 % des élèves sont en retard d'un an ou plus. En seconde professionnelle, ce taux est de 39,2 % (2). À presque tous les niveaux, les élèves sont en moyenne plus jeunes dans les établissements publics que dans les établissements privés.

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la proportion d'élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins est passée d'à peine un quart en 2005 à plus de la moitié (54,7 %) en 2018 pour les classes d'entrée en cycle professionnel (première année de CAP, seconde professionnelle) (1).

1 Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en formation professionnelle en lycée, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Répartition des élèves de formations professionnelles au lycée par âge et par sexe à la rentrée 2018

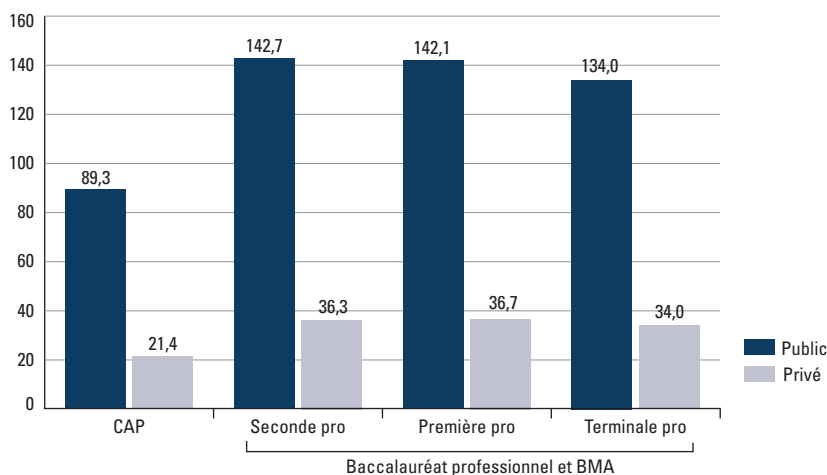
	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	%	
CAP en 1 an	<i>17 ans et moins</i>	<i>150</i>	<i>82</i>	<i>232</i>	<i>107</i>	<i>221</i>	<i>328</i>	<i>560</i>	<i>13,0</i>
	18 ans	347	229	576	101	437	538	1 114	25,8
	19 ans et plus	486	396	882	271	1 496	1 767	2 649	61,3
	Total	983	707	1 690	479	2 154	2 633	4 323	100,0
CAP en 2 ans : 1^{re} année	<i>15 ans et moins</i>	<i>8 064</i>	<i>4 535</i>	<i>12 599</i>	<i>1 921</i>	<i>1 873</i>	<i>3 794</i>	<i>16 393</i>	<i>28,7</i>
	16 ans	16 319	8 889	25 208	2 095	1 830	3 925	29 133	51,0
	17 ans et plus	6 850	2 534	9 384	1 232	996	2 228	11 612	20,3
	Total	31 233	15 958	47 191	5 248	4 699	9 947	57 138	100,0
CAP en 2 ans : 2^e année	<i>16 ans et moins</i>	<i>5 818</i>	<i>3 469</i>	<i>9 287</i>	<i>1 403</i>	<i>1 549</i>	<i>2 952</i>	<i>12 239</i>	<i>24,9</i>
	17 ans	13 644	7 776	21 420	1 813	1 779	3 592	25 012	50,8
	18 ans et plus	6 572	3 123	9 695	1 153	1 108	2 261	11 956	24,3
	Total	26 034	14 368	40 402	4 369	4 436	8 805	49 207	100,0
Bac pro : seconde pro	<i>15 ans et moins</i>	<i>54 267</i>	<i>34 451</i>	<i>88 718</i>	<i>10 293</i>	<i>9 887</i>	<i>20 180</i>	<i>108 898</i>	<i>60,8</i>
	16 ans	27 447	16 891	44 338	6 133	5 697	11 830	56 168	31,4
	17 ans et plus	6 097	3 504	9 601	2 131	2 204	4 335	13 936	7,8
	Total	87 811	54 846	142 657	18 557	17 788	36 345	179 002	100,0
Bac pro/BMA : première pro	<i>16 ans et moins</i>	<i>46 218</i>	<i>31 296</i>	<i>77 514</i>	<i>8 659</i>	<i>8 834</i>	<i>17 493</i>	<i>95 007</i>	<i>53,1</i>
	17 ans	28 599	18 754	47 353	6 695	6 571	13 266	60 619	36,1
	18 ans et plus	10 510	6 385	16 895	2 842	3 057	5 899	22 794	12,7
	Total	85 327	56 435	141 762	18 196	18 462	36 658	178 419	100,0
Bac pro/BMA : terminale pro	<i>17 ans et moins</i>	<i>39 443</i>	<i>28 021</i>	<i>67 464</i>	<i>7 328</i>	<i>8 083</i>	<i>15 411</i>	<i>82 875</i>	<i>49,3</i>
	18 ans	28 599	19 048	47 647	6 593	6 381	12 974	60 621	36,1
	19 ans et plus	11 534	7 352	18 886	2 669	2 915	5 584	24 470	14,6
	Total	79 576	54 421	133 997	16 590	17 379	33 969	167 966	100,0
Mentions complémentaires	Total	2 046	1 823	3 869	291	610	901	4 770	
Autres formations de niveaux IV et V	Total	173	2 082	2 255	56	392	448	2 703	
ULIS en formations professionnelles	Total	2 341	1 563	3 904	562	499	1 061	4 965	
Total		315 881	202 203	518 084	64 348	66 419	130 767	648 851	

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

© DEFP

3 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé à la rentrée 2018, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEFP

À la rentrée 2018, près d'un quart des élèves de troisième générale a intégré la voie professionnelle sous statut scolaire : 19,3 % en seconde professionnelle et 3,5 % en première année de CAP (1). Les passages vers la voie professionnelle après une classe de troisième générale, après avoir diminué entre 2010 et 2017 (passant de 25,8 % à 22,7 %), se stabilisent en 2018.

La poursuite d'études vers le CAP des élèves issus de troisième de Segpa, en forte hausse entre 2005 et 2014 (passant de 42,9 % à 62,6 %), stagne autour des 62 % ces dernières années.

L'origine scolaire des élèves de CAP est plus diversifiée que celle de seconde professionnelle. Les élèves issus

de troisième générale constituent seulement la moitié (50,9 %) de ceux qui intègrent un CAP en deux ans alors qu'ils sont très largement majoritaires (87,3 %) en seconde professionnelle (2). Parallèlement, un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième Segpa (23,7 %) et 5,9 % proviennent d'une troisième ULIS.

Les **sorties** en première année de voie professionnelle restent fréquentes : en 2018, elles concernent près d'un élève sur cinq en CAP et un sur dix en seconde professionnelle (3). Ces sorties des formations dispensées par le ministère en charge de l'éducation nationale incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères.

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

Taux de passage, taux de redoublement, taux de sortie - Voir « Glossaire ».

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution des principaux passages (hors ULIS) en première année de cycle professionnel scolaire, en %

Passages	2005	2010	2011 (1)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans										
3 ^e - 1 ^{re} année CAP	3,4	4,8	4,7	4,6	4,1	4,0	3,8	3,7	3,5	3,5
3 ^e Segpa - 1 ^{re} année CAP	42,9	58,4	56,9	59,3	61,7	62,6	62,5	62,3	61,9	61,1
Vers 2^{de} BEP (2)										
3 ^e - 2 ^{de} BEP	23,0	3,0								
2 ^{de} GT - 2 ^{de} BEP	2,9	0,4								
Vers 2^{de} pro (bac pro 3 ans)										
3 ^e - 2 ^{de} pro	0,2	18,0	20,7	20,6	20,1	20,0	19,5	19,4	19,2	19,3
2 ^{de} GT - 2 ^{de} Pro	0,1	2,4	2,3	2,1	1,8	1,6	1,4	1,3	1,3	1,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.**

1. Les passages de la France métropolitaine et les DOM avec ou sans Mayotte sont identiques.

2. La réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en 2^{de} BEP à partir de la rentrée 2011.

Lecture : 3,5 % des élèves inscrits en troisième (hors ULIS) en 2017 sont passés en première année de CAP (hors ULIS) en 2 ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2018 dans un établissement du MENJ.

© DEFP

2 Répartition des élèves en début de cycle professionnel scolaire (y compris ULIS) en 2018 selon l'origine scolaire, en %

Origine	1 ^{re} année de CAP 2 ans	2 ^{de} pro
3 ^e (hors Segpa, hors ULIS)	50,9	87,3
3 ^e Segpa	23,7	0,6
ULIS en classe de 3 ^e	5,9	0,4
2 ^{de} GT	1,7	4,1
Redoublants	5,1	3,5
Autres	12,7	4,1
Total	100,0	100,0
Effectifs	59 536	179 380

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.**

© DEFP

Lecture : 50,9 % des élèves inscrits (dans un établissement du MENJ) en première année de CAP en 2 ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2018 viennent de troisième (hors Segpa, hors ULIS).

3 Évolution des redoublements, passages et sorties dans l'Éducation nationale (hors ULIS) des établissements de l'Éducation nationale (1), en %

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CAP 2 ans	Redoublement	3,6	3,4	3,7	3,6	3,8	3,5	3,4	3,6	4,0
1^{re} année	Passage en 2 ^e année	73,3	71,9	74,0	75,3	75,2	75,6	75,7	75,7	75,3
	Autres orientations	2,8	2,5	2,4	2,3	2,2	2,3	2,3	2,4	2,5
	Sorties de l'Éducation nationale	20,3	22,2	19,9	18,8	18,8	18,6	18,6	18,3	18,2
CAP 2 ans	Redoublement	4,8	4,6	5,0	4,9	5,2	5,1	5,1	4,8	5,0
2^e année	Passage en bac pro	20,6	19,6	20,2	20,8	20,6	21,2	21,4	21,8	22,0
	Autres orientations	9,4	7,8	6,2	8,1	7,7	7,7	7,3	8,2	7,1
	Sorties de l'Éducation nationale	65,2	68,0	68,6	66,2	66,5	66,0	66,2	65,2	65,9
BMA 2 ans	Redoublement	2,6	1,2	2,3	1,8	2,1	2,1	1,7	1,9	1,6
1^{re} année	Passage en 2 ^e année	84,1	84,8	86,0	85,8	87,5	88,1	84,0	87,2	87,1
	Autres orientations	2,0	2,5	2,1	1,6	0,6	0,6	10,6	6,2	1,0
	Sorties de l'Éducation nationale	11,3	11,5	9,6	10,8	9,8	9,2	3,7	4,7	10,3
BMA 2 ans	Redoublement	6,3	5,5	4,6	5,5	6,0	2,3	3,0	4,1	5,0
2^e année	Autres orientations et sorties de l'Éducation nationale	93,7	94,5	95,4	94,5	94,0	97,7	97,0	95,9	95,0
Bac pro 3 ans	Redoublement	4,8	4,6	4,3	4,0	3,9	3,9	3,3	3,3	3,2
Seconde pro	Passage en bac pro 3 ans : première pro	78,0	78,8	81,2	82,6	82,6	83,3	84,0	84,5	84,2
	Autres orientations	3,0	1,8	2,5	2,6	2,6	2,6	2,5	2,6	2,6
	Sorties de l'Éducation nationale	14,2	14,8	12,0	10,8	10,9	10,2	10,2	9,6	10,0
Bac pro 3 ans	Redoublement	2,3	1,9	2,1	1,7	1,9	1,8	1,5	1,5	1,7
Première pro	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro	84,7	84,2	85,2	86,9	87,0	87,1	87,8	87,6	86,9
	Autres orientations	0,6	0,5	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7
	Sorties de l'Éducation nationale	12,4	13,4	11,9	10,6	10,3	10,4	10,0	10,3	10,7
Bac pro en 3 ans	Redoublement		4,3	6,1	6,1	4,8	6,0	5,9	6,1	5,4
Terminale pro	Autres orientations et sorties de l'Éducation nationale		95,7	93,9	93,9	95,2	94,0	94,1	93,9	94,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.**

© DEFP

1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

À la rentrée 2018, les lycées professionnels de France métropolitaine et des DOM préparent 114 900 élèves à un CAP (1). En CAP, la répartition entre les secteurs de formation est de 54,4 % pour la production et de 45,6 % pour les services. Au total, les élèves préparant un CAP se concentrent dans cinq **spécialités de formation** majeures qui représentent 54,3 % des élèves : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme », « Coiffure, esthétique, autres services aux personnes » pour les services ainsi qu' « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » et les spécialités du bâtiment pour la production.

À la rentrée 2018, 526 500 élèves sont inscrits en **baccalauréat professionnel** ou **BMA**. La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle des **CAP**, en faveur cette fois des services

avec 58,3 % des élèves. Trois spécialités des services regroupent près de la moitié des élèves : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes des services à la collectivité » et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales ». La spécialité « Commerce, vente » concentre à elle seule 21,4 % des élèves.

Les filles sont globalement très peu présentes dans les spécialités de la production (18,7 % en CAP et 12,9 % en baccalauréat professionnel ou BMA) alors que dans les spécialités des services, six élèves sur dix sont des filles.

La part du secteur privé est nettement plus faible dans le secteur des services que dans le secteur de la production.

Précisions

Population concernée - élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA). Contrairement aux éditions précédentes, la fiche comporte les élèves en ULIS.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2018

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	282	0,2	16,7	29,1	2 367	0,4	16,3	7,2
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	1 189	1,0	21,1	5,8	963	0,2	4,7	7,2
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	14	€	21,4	7,1	–	–	–	–
211 Productions végétales, cultures spécialisées	444	0,4	4,1	34,2	127	€	–	46,5
212 Productions animales, élevages spécialisés	–	–	–	–	188	€	–	6,4
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	24	€	–	8,3	60	€	–	8,3
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts...	644	0,6	1,9	10,9	315	0,1	3,5	19,0
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	220	0,2	28,2	39,1	2 565	0,5	10,0	32,2
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	14 684	12,8	16,6	40,8	19 266	3,7	18,1	35,4
222 Transformations chimiques et apparentées	17	€	–	–	–	–	–	–
223 Métallurgie	746	0,6	20,1	67,6	677	0,1	13,9	51,0
224 Matériaux de construction, verre, céramique	320	0,3	3,8	52,2	718	0,1	18,9	46,5
225 Plasturgie, matériaux composites	217	0,2	4,6	6,5	1 315	0,2	2,2	7,8
227 Énergie, génie climatique	1 978	1,7	10,6	0,7	8 661	1,6	9,8	0,7
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 498	1,3	31,0	4,5	8 272	1,6	13,3	29,9
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 171	1,0	22,2	1,1	3 282	0,6	10,4	4,5
232 Bâtiment : construction et couverture	2 774	2,4	4,0	1,4	3 545	0,7	2,8	2,5
233 Bâtiment : finitions	6 502	5,7	4,7	6,6	4 747	0,9	6,2	19,8
234 Travail du bois et de l'ameublement	6 672	5,8	9,6	10,6	12 466	2,4	12,3	11,1
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	527	0,5	–	76,3	68	€	–	91,2
241 Textile	67	0,1	–	92,5	–	–	–	–
242 Habillement	2 478	2,2	9,6	87,1	9 819	1,9	10,0	90,7
243 Cuir et peaux	373	0,3	–	57,1	769	0,1	–	81,4
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	–	–	–	–	23 077	4,4	12,0	2,7
251 Mécanique générale et de précision, usinage	464	0,4	7,8	18,3	8 588	1,6	10,8	4,2
252 Moteurs et mécanique auto	5 426	4,7	12,8	2,4	24 243	4,6	10,4	3,5
253 Mécanique aéronautique et spatiale	122	0,1	18,0	7,4	2 137	0,4	15,5	8,0
254 Structures métalliques	6 818	5,9	7,8	2,3	12 632	2,4	6,0	3,3
255 Électricité, électronique	6 861	6,0	11,6	1,1	68 836	13,1	16,5	1,9
Total spécialités de la production	62 532	54,4	11,7	18,7	219 703	41,7	12,9	12,4
300 Spécialités plurivalentes des services	183	0,2	8,2	45,9	71 382	13,6	18,2	67,9
311 Transport, manutention, magasinage	3 416	3,0	18,6	8,8	15 034	2,9	14,3	11,2
312 Commerce, vente	18 544	16,1	20,1	50,9	112 585	21,4	24,9	52,2
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 166	1,0	24,0	43,0	3 018	0,6	14,3	28,2
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	72	0,1	20,8	47,2	5 687	1,1	49,4	49,6
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	40	€	5,0	72,5	65 669	12,5	33,6	90,5
331 Santé	83	0,1	–	39,8	2 959	0,6	30,7	56,1
332 Travail social	4 847	4,2	41,9	96,3	–	–	–	–
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	11 366	9,9	17,5	71,9	11 421	2,2	14,1	47,1
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	35	€	100,0	–	–	–	–	–
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	8 488	7,4	56,4	90,2	9 707	1,8	55,2	99,5
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	79	0,1	32,9	43,0	–	–	–	–
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 233	1,1	4,1	57,1	2 598	0,5	3,5	67,2
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 785	2,4	45,4	26,0	6 738	1,3	34,9	29,4
Total spécialités des services	52 337	45,6	28,4	61,9	306 798	58,3	25,7	62,7
Ensemble des spécialités	114 869	100,0	19,3	38,4	526 501	100,0	20,4	41,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

Lecture : 45,6 % des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 28,4 % des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 61,9 % des élèves en CAP des services sont des filles.

© DEPF

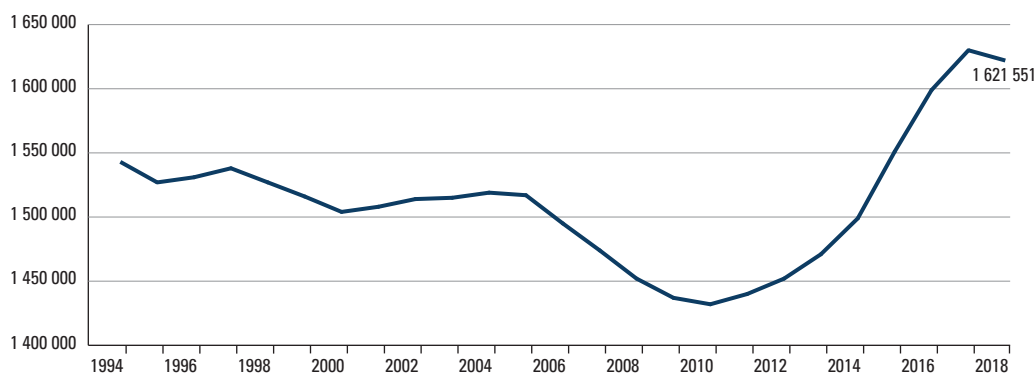
À la rentrée 2018, en France métropolitaine et dans les DOM, les formations générales et technologiques en lycée comptent 1 621 800 élèves (2). Après une hausse des effectifs ininterrompue entre 2010 et 2017, la rentrée scolaire 2018 compte 8 700 élèves de moins que l'année précédente (1).

Les séries générales accueillent sept élèves de terminale sur dix et les séries technologiques trois sur dix. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STT/STMG et SMS/ST2S, au détriment de la série littéraire L. Depuis 2004, la tendance s'inverse au profit de la voie générale ; cela s'explique, pour l'essentiel, par la hausse de la série S (3). À la rentrée 2018, la série littéraire

regroupe 10,6 % des élèves de terminale, la série S plus d'un tiers (36,8 %), et la série ES presque un quart (24,4 %). Par ailleurs, 8,3 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D et STL) et 19,8 % dans les autres séries.

Pour l'ensemble des formations générales et technologiques en lycée, les filles, globalement majoritaires (53,9 %), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraires (79,8 % en terminale L) et tertiaires (50,7 % en terminale STMG, 87,1 % en ST2S) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (41,9 % dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI2D et STL) (2).

1 Évolution des effectifs des séries générales et technologiques dans les établissements de l'Éducation nationale, hors ULIS



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

Précisions

Mise en place en 1992, l'organisation du second cycle général et technologique a connu une nouvelle réforme à la rentrée 2010, qui s'est achevée avec le baccalauréat de la session 2014 pour les séries STMG et ST2S.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.28.
- B.O. spécial n° 1 du 4 février 2010.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

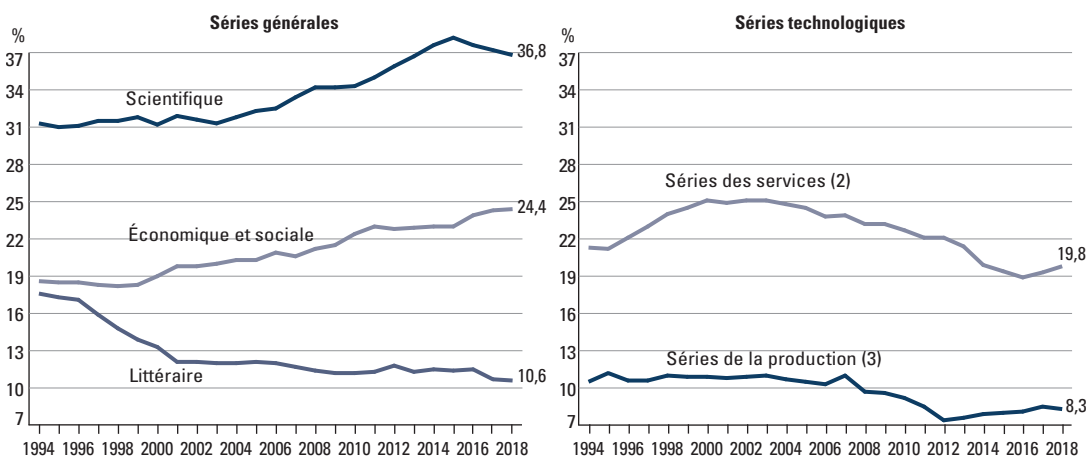
2 Répartition des élèves des formations générales et technologiques selon le sexe et la série à la rentrée 2018

Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% filles
Secondes								
GT de détermination	201 327	235 358	436 685	55 839	62 429	118 268	554 953	53,7
Techno TMD et STHR, BT	943	1 180	2 123	163	177	340	2 463	55,1
Total Secondes	202 270	236 538	438 808	56 002	62 606	118 608	557 416	53,7
Premières								
S	78 439	72 556	150 995	26 034	22 495	48 529	199 524	47,6
ES	37 303	60 135	97 438	12 224	17 671	29 895	127 333	61,1
L	9 223	35 225	44 448	2 056	7 716	9 772	54 220	79,2
STI2D	27 309	2 411	29 720	3 949	250	4 199	33 919	7,8
STL	3 373	4 530	7 903	618	669	1 287	9 190	56,6
STMG	29 888	32 092	61 980	5 765	5 339	11 104	73 084	51,2
ST2S	2 130	14 649	16 779	923	5 378	6 301	23 080	86,8
STD2A	581	1 993	2 574	297	821	1 118	3 692	76,2
TMD	134	180	314	3	12	15	329	58,4
STHR	969	1 186	2 155	129	174	303	2 458	55,3
Brevet de technicien	56	144	200	17	17	34	234	68,8
Total Premières	189 405	225 101	414 506	52 015	60 542	112 557	527 063	54,2
Terminales								
S	80 075	72 713	152 788	24 055	21 007	45 062	197 850	47,4
ES	40 336	61 648	101 984	12 082	17 193	29 275	131 259	60,1
L	9 377	37 449	46 826	2 106	7 863	9 969	56 795	79,8
STI2D	29 031	2 453	31 484	3 818	283	4 101	35 585	7,7
STL	3 313	4 537	7 850	614	656	1 270	9 120	56,9
STMG	31 662	33 179	64 841	5 820	5 420	11 240	76 081	50,7
ST2S	2 218	15 150	17 368	870	5 740	6 610	23 978	87,1
STD2A	556	1 893	2 449	244	780	1 024	3 473	77,0
TMD	121	158	279	4	9	13	292	57,2
STHR	910	1 174	2 084	157	170	327	2 411	55,7
Brevet de technicien	46	143	189	12	27	39	228	74,6
Total Terminales	197 645	230 497	428 142	49 782	59 148	108 930	537 072	53,9
ULIS en série GT	70	67	137	48	22	70	207	43,0
Total	589 390	692 203	1 281 593	157 847	182 318	340 165	1 621 758	53,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEFP

3 Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique, hors ULIS, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte

© DEFP

à partir de 2011 (1), Public + Privé, MENJ.

Lecture : en 2018, 10,6 % des élèves de terminale GT sont inscrits en terminale littéraire. Cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

© DEFP

2. Séries STT/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD, STHR.

3. Séries STI, STI2D, STL, STAE/STPA/STAV.

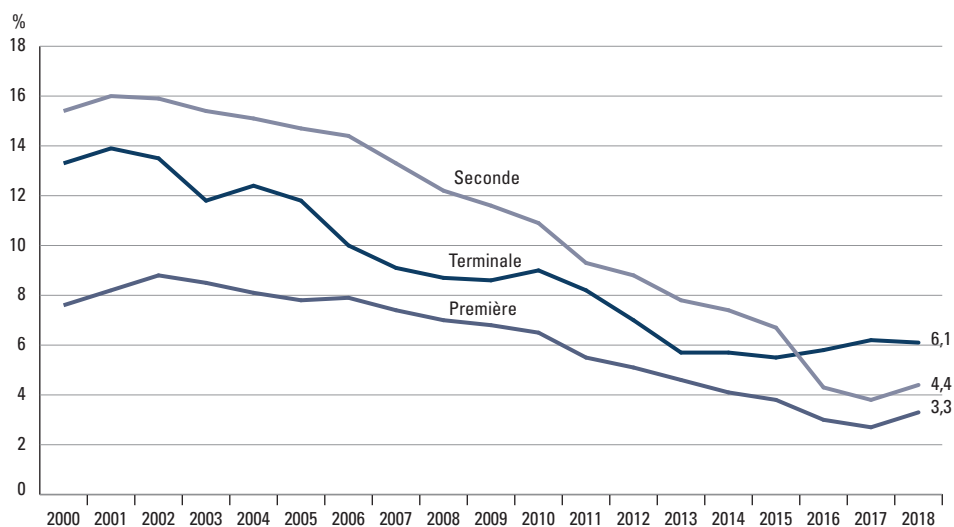
Les élèves scolarisés dans les formations générales et technologiques (GT) en lycée (dans le MENJ) arrivent très souvent « à l'heure », à 15 ans en seconde (85,0%), à 16 ans en première (82,1%) et à 17 ans en terminale (76,6%), **âges théoriques** d'entrée dans ces classes (2). Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années 1980, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde (3).

Ces évolutions s'expliquent, en premier lieu, par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Les **taux de redoublement** ont également diminué au lycée général et technologique depuis le début des années 2000 (1). Cependant, le redoublement a augmenté sensiblement en seconde et en première à la rentrée 2018 (4).

Toutefois, depuis la forte chute en 2016 du redoublement en seconde, le redoublement au lycée s'effectue le plus souvent en terminale (à la rentrée 2018, 6,1% en terminale contre 4,4% en seconde). Les élèves de seconde sont par ailleurs 3,2% à se réorienter vers les formations professionnelles en lycée (4). Ce taux de réorientation en voie professionnelle est pratiquement stable depuis 2011.

Les situations particulières liées à l'âge (un an d'avance ou deux ans de retard) sont plus fréquentes dans le secteur privé. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons (2).

1 Évolution du taux de redoublement (hors ULIS) dans les établissements du MENJ, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

Précisions

Population concernée - élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

Taux de passage, taux de sorties - Voir « Glossaire ».

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Les formations générales et technologiques en lycée : répartition selon le sexe et l'âge à la rentrée 2018

	Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2017 (%)
	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	%	
Seconde							
14 ans ou moins	15 754	7 698	7 277	3 547	23 031	4,1	4,2
<i>15 ans</i>	<i>373 898</i>	<i>205 062</i>	<i>100 033</i>	<i>54 016</i>	<i>473 931</i>	<i>85,0</i>	<i>84,6</i>
16 ans	44 189	21 363	10 354	4 609	54 543	9,8	10,0
17 ans ou plus	4 967	2 415	944	434	5 911	1,1	1,1
Total seconde	438 808	236 538	118 608	62 606	557 416	100,0	100,0
Première							
15 ans ou moins	16 183	8 097	6 722	3 298	22 905	4,3	4,4
<i>16 ans</i>	<i>342 821</i>	<i>189 877</i>	<i>90 156</i>	<i>50 077</i>	<i>432 977</i>	<i>82,1</i>	<i>81,2</i>
17 ans	49 004	23 883	14 073	6 445	63 077	12,0	12,9
18 ans ou plus	6 498	3 244	1 606	722	8 104	1,5	1,6
Total première	414 506	225 101	112 557	60 542	527 063	100,0	100,0
Terminale							
16 ans ou moins	15 888	7 903	6 411	3 193	22 299	4,2	4,2
<i>17 ans</i>	<i>326 874</i>	<i>182 114</i>	<i>84 293</i>	<i>47 492</i>	<i>411 167</i>	<i>76,6</i>	<i>75,1</i>
18 ans	70 565	33 617	15 768	7 347	86 333	16,1	17,2
19 ans ou plus	14 815	6 863	2 458	1 116	17 273	3,2	3,5
Total terminale	428 142	230 497	108 930	59 148	537 072	100,0	100,0
ULIS en formations GT en lycée (1)	137	67	70	22	207	100,0	n.d.
Ensemble	1 281 593	692 203	340 165	182 318	1 621 758		

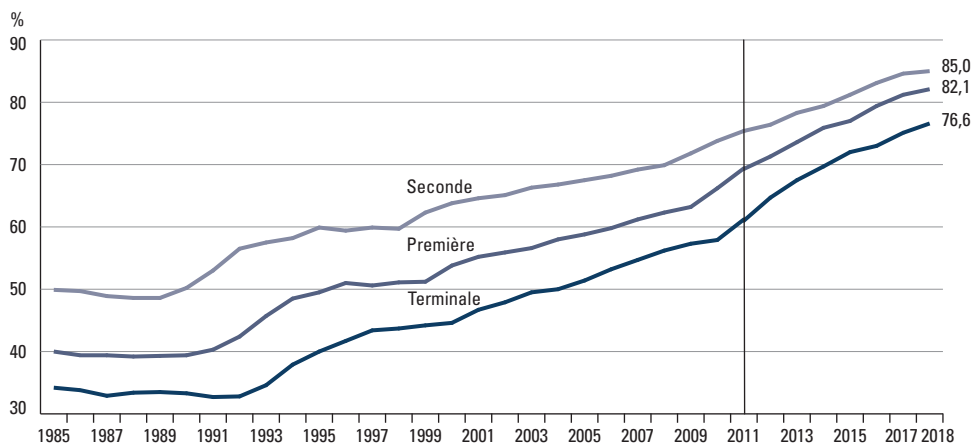
► Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé, MENJ.

© DEPP

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

1. Les élèves des dispositifs ULIS sont scolarisés à tous les niveaux; compte tenu de la faiblesse des effectifs, ils n'ont pas été répartis par niveau, par âge et par sexe.

3 Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure »



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

4 Évolution des redoublements, passages, sorties (hors ULIS) des établissements de l'Éducation nationale, en %

	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Redoublements dans l'Éducation nationale										
Seconde	15,4	14,7	9,3	9,3	7,8	7,4	6,7	4,3	3,8	4,4
Première	7,6	7,8	5,5	5,5	4,6	4,1	3,8	3,0	2,7	3,3
Terminale	13,3	11,8	8,1	8,2	5,7	5,7	5,5	5,8	6,2	6,1
Passages dans l'Éducation nationale										
Seconde vers lycée pro	3,7	4,2	3,6	3,6	3,5	3,3	3,3	3,1	3,2	3,2
Seconde vers première	78,7	79,2	83,8	83,7	85,4	86,0	87,0	89,6	89,9	89,4
Première vers terminale	89,3	89,2	91,1	91,1	92,8	93,5	94,1	94,9	95,1	94,3
Sorties de l'Éducation nationale										
Seconde	2,2	1,9	3,3	3,3	3,2	3,2	3,0	3,0	3,0	3,0
Première	2,6	2,4	3,0	3,0	2,3	2,1	1,8	1,9	1,9	2,1

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

À la rentrée 2018, les **classes de seconde** accueillent 557 400 élèves (France métropolitaine et DOM) **(1)**. Presque tous sont inscrits en seconde générale et technologique de détermination (GT) (555 000 élèves, soit 99,6%). Plus de la moitié sont des filles (53,7%), les garçons s'orientant davantage vers l'enseignement professionnel à l'issue de la classe de troisième. L'enseignement privé scolarise 21,3% des élèves de seconde.

La découverte de deux **enseignements d'exploration** y est proposée, dont l'un au moins est un enseignement d'économie. 84,5% des élèves ont opté pour les sciences économiques et sociales (SES) et 17,7% pour les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) **(2)**. Au titre du second enseignement

d'exploration, un lycéen sur trois a opté pour « méthodes et pratiques scientifiques » (MPS), un sur six pour « littérature et société ».

On peut classer les enseignements d'exploration en quatre grands profils **(3)**. Le profil « économie et gestion », concerne 4,3% des élèves, à parts égales pour les garçons et les filles. Le profil basé sur les lettres, les langues et les arts concerne 30,7% des élèves, en nette majorité des lycéennes (70,0%). Le profil « scientifique ou technologique » regroupe 64% des élèves. C'est le profil largement dominant pour les garçons (74,6% d'entre eux), tandis que les filles se répartissent plus équitablement entre ce profil (54,9%) et le profil « lettres, langues et arts » (40,1%). Le profil « EPS » est marginal, il concerne 1,0% des élèves.

Précisions

Champs - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

Options ou enseignements au choix du second degré, arts (enseignement obligatoire et facultatif) - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2018

	Seconde GT	Seconde spécifique			Total (1)
		STHR	TMD	BT	
Public	436 685	1 812	263	48	438 808
Privé	118 268	301	20	19	118 608
Ensemble (1)	554 953	2 113	283	67	557 416
Répartition (%)	99,6	0,4	0,0	ε	100,0
Part des filles (%)	53,7	54,4	61,1	50,7	53,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.**

© DEPP

1. Effectif hors ULIS.

2 Les enseignements d'exploration et facultatifs pour les 2^{de} GT à la rentrée 2018

	Enseignements d'exploration											
	SES	PFEG	Littérature et société	Arts (2)	MPS	Sciences de l'ing.	Sciences et labo.	Biotechno	Santé et social	Création et innov. techno.	Éco. Agro.	ICN
Effectifs	469 094	98 214	79 786	46 598	164 455	45 457	47 814	15 584	23 467	24 715	413	43 043
%	84,5	17,7	14,4	8,4	29,6	8,2	8,6	2,8	4,2	4,5	e	7,8

	Enseignements d'exploration (3)				Enseignements facultatifs			Effectifs de 2 ^{de} GT (1)
	Latin	Grec ancien	LV3	EPS	Arts	Atelier artistique	Autres (4)	
Effectifs	24 653	6 905	50 372	21 136	36 913	784	303	554 953
%	4,4	1,2	9,1	3,8	6,7	0,1	0,1	(5)

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.**

© DEPP

1. Effectif hors ULIS.

2. Y compris création et culture design (3 837 élèves).

3. Ces enseignements d'exploration peuvent aussi être proposés comme enseignement facultatif.

4. Autres : pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles, hippologie et équitation.

5. La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit deux, voire trois enseignements d'exploration.

3 Répartition des élèves de seconde GT selon le profil des enseignements d'exploration suivis à la rentrée 2018

	Public	Privé	Total	Structure Pu + Pr (%)	Garçons	Structure garçons (%)	Filles	Structure filles (%)	Part des filles (%)
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	15 606	7 843	23 449	4,3	11 246	4,4	12 203	4,1	52,0
Profil lettres, langues, arts	136 268	33 113	169 381	30,7	50 775	19,9	118 606	40,1	70,0
<i>dont lettres-langues-arts avec SES</i>	<i>117 703</i>	<i>28 441</i>	<i>146 144</i>	<i>26,5</i>	<i>43 361</i>	<i>17,0</i>	<i>102 783</i>	<i>34,7</i>	<i>70,3</i>
<i>dont lettres-langues-arts avec PFEG</i>	<i>15 704</i>	<i>3 212</i>	<i>18 916</i>	<i>3,4</i>	<i>6 419</i>	<i>2,5</i>	<i>12 497</i>	<i>4,2</i>	<i>66,1</i>
Littérature et société	60 462	17 583	78 045	14,2	21 933	8,6	56 112	19,0	71,9
LV3	29 388	5 574	34 962	6,3	10 493	4,1	24 469	8,3	70,0
Arts (2)	38 997	6 459	45 456	8,2	14 184	5,6	31 272	10,6	68,8
Latin/grec (avec ou sans LV3)	7 421	3 497	10 918	2,0	4 165	1,6	6 753	2,3	61,9
Profil scientifique ou technologique	279 450	73 167	352 617	64,0	190 215	74,6	162 402	54,9	46,1
<i>dont scientifiques ou techno. avec SES</i>	<i>225 598</i>	<i>58 994</i>	<i>284 592</i>	<i>51,7</i>	<i>147 494</i>	<i>57,8</i>	<i>137 108</i>	<i>46,3</i>	<i>48,2</i>
<i>dont scientifiques ou techno. avec PFEG</i>	<i>42 130</i>	<i>10 847</i>	<i>52 977</i>	<i>9,6</i>	<i>32 184</i>	<i>12,6</i>	<i>20 793</i>	<i>7,0</i>	<i>39,2</i>
<i>dont choix de deux enseignements techno.</i>	<i>10 217</i>	<i>3 083</i>	<i>13 300</i>	<i>2,4</i>	<i>8 785</i>	<i>3,4</i>	<i>4 515</i>	<i>1,5</i>	<i>33,9</i>
Méthodes et pratiques scientifiques	122 794	41 540	164 334	29,8	76 664	30,1	87 670	29,6	53,3
Sciences de l'ingénieur	33 965	4 915	38 880	7,1	30 769	12,1	8 111	2,7	20,9
Sciences et laboratoire	37 860	7 706	45 566	8,3	20 109	7,9	25 457	8,6	55,9
Santé et social	15 485	4 322	19 807	3,6	3 771	1,5	16 036	5,4	81,0
Création et innovation technologiques	15 159	1 457	16 616	3,0	12 369	4,8	4 247	1,4	25,6
Biotechnologies	8 604	2 409	11 013	2,0	4 549	1,8	6 464	2,2	58,7
ICN	33 298	7 701	40 999	7,4	32 309	12,7	8 690	2,9	21,2
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno.	8 512	1 640	10 152	1,8	7 797	3,1	2 355	0,8	23,2
Santé et social + biotechnologies	1 590	1 056	2 646	0,5	476	0,2	2 170	0,7	82,0
Sciences et laboratoire + biotechnologies	1 029	136	1 165	0,2	454	0,2	711	0,2	61,0
Autres profils scientifiques/technologiques	1 154	285	1 439	0,3	948	0,4	491	0,2	34,1
Profil EPS de détermination	4 126	1 425	5 551	1,0	2 863	1,1	2 688	0,9	48,4
Total des profils connus	435 450	115 548	550 998	100,0	255 099	100,0	295 899	100,0	53,7
Profil inconnu	1 235	2 720	3 955		2 067		1 888		47,7
Ensemble (1)	436 685	118 268	554 953		257 166		297 787		53,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.**

© DEPP

1. Effectif hors ULIS.

2. Y compris création et culture design.

Lecture : 4,3 % des élèves de 2^{de} GT suivent deux enseignements d'exploration en « économie gestion ». Cette proportion s'élève à 4,4 % pour les garçons et à 4,1 % pour les filles. 52,0 % de ces élèves sont des filles.

Parmi les 559 400 élèves de seconde générale et technologique scolarisés dans les lycées publics et privés du MENJ à la rentrée 2017, 542 200 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation en 2018. Ces derniers sont 67,5 % à intégrer une **première générale**, et 24,7 % une **première technologique (1)**.

Les flux vers les différentes orientations dépendent en partie des choix **d'enseignement d'exploration** retenus en seconde GT. Lorsque les élèves ont choisi simultanément les deux enseignements d'exploration d'économie-gestion en seconde (SES-PFEG), ils s'orientent fréquemment vers une première ES (31,2 %) ou vers une première STMG (29,0 %). Les élèves ayant choisi « Méthodes et pratiques scientifiques » se dirigent majoritairement (51,1 %) vers une première S.

Face à ces choix d'orientations, garçons et filles ont des comportements très différenciés : 40 % des garçons optent pour une première S contre 31,7 % des filles **(2)**. Pourtant, l'enseignement d'exploration « Méthodes et pratiques scientifiques » est choisi dans des proportions similaires par les filles et les garçons (voir 4.11).

L'origine sociale est également discriminante pour expliquer les choix d'orientation : un élève sur deux ayant une origine sociale très favorisée poursuit en série S. C'est deux fois plus que pour les élèves ayant une origine sociale défavorisée. Ces différences restent fortes même en tenant compte des enseignements d'exploration **(3)**.

Précisions

Population concernée - Élèves inscrits en seconde GT (hors ULIS) à la rentrée 2017, dans les lycées publics et privés relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM, qui sont restés scolarisés en 2018 dans ce périmètre (établissements du MENJ de France métropolitaine et des DOM).

Pour en savoir plus

- RERS 4.9 : « Les formations générales et technologiques par série ».
- RERS 4.11 : « Les options de seconde générale et technologique ».

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les enseignements d'exploration suivis dans cette classe, en %

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2017	Répartition des élèves en fonction de leur situation à la rentrée 2018 (%)										Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT	Effectifs
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique									
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno.				
Effectifs	192 759	122 003	51 121	31 073	8 333	66 879	21 326	3 510	2 761	17 833	24 589	542 187	
Total (%)	35,6	22,5	9,4	5,7	1,5	12,3	3,9	0,6	0,5	3,3	4,5	100,0	
dont : SES + PFEQ (1)	17,2	31,2	6,0	2,7	0,6	29,0	2,7	0,1	0,1	4,8	5,4	21 749	
Littérature et société	15,9	31,2	25,0	1,3	0,5	15,1	2,5	0,1	0,1	3,2	5,0	76 940	
Arts (2)	20,1	22,9	22,4	2,4	0,7	13,6	2,4	6,8	0,2	3,5	5,0	44 867	
Méthodes et pratiques scientifiques	51,1	22,3	3,6	3,4	1,6	9,7	2,6	0,1	0,1	1,9	3,7	158 415	
Sciences de l'ingénieur	47,6	13,4	2,0	18,1	1,0	9,3	1,0	0,1	0,0	3,3	4,2	36 643	
Sciences et laboratoire	46,1	20,6	4,1	3,4	4,2	11,1	3,6	0,1	0,1	2,4	4,2	44 760	

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

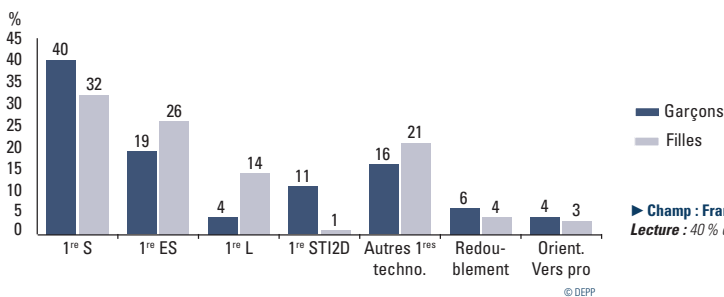
1. L'orientation n'est déclinée que pour les enseignements d'exploration les plus représentatifs.

2. Y compris création et culture design.

Lecture : parmi les élèves qui ont choisi « Méthodes et pratiques scientifiques » en enseignement d'exploration en seconde GT à la rentrée 2017, 51,1 % se sont orientés vers une première scientifique à la rentrée suivante.

© DEPP

2 Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon le sexe, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

Lecture : 40 % des garçons et 32 % des filles vont en première scientifique.

© DEPP

3 Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon l'origine sociale et les enseignements d'exploration suivis dans cette classe, en %

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2017 selon l'origine sociale	Répartition des élèves en fonction de leur situation à la rentrée 2018 (%)										Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT	Effectifs
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique									
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno.				
Total Très favorisée (%)	48,4	23,8	8,3	4,2	0,9	6,6	1,7	0,7	0,5	1,3	3,4	100	
dont : SES + PFEQ	25,7	36,6	5,4	2,2	0,4	20,5	1,3	0,1	0,1	2,5	5,2	5 916	
Littérature et société	24,9	36,7	22,3	1,1	0,3	8,3	1,1	0,1	0,1	1,3	3,8	23 561	
Arts (1)	28,0	25,6	22,2	1,8	0,3	7,5	1,2	7,4	0,2	1,7	4,1	14 572	
Méthodes et pratiques scientifiques	63,0	21,4	2,8	2,5	0,9	4,9	1,1	ε	0,1	0,7	2,6	55 659	
Sciences de l'ingénieur	62,6	12,4	1,4	13,0	0,8	4,8	0,4	0,1	ε	1,5	2,9	11 565	
Sciences et laboratoire	60,8	19,8	3,1	2,3	2,4	5,6	1,5	0,1	0,1	0,9	3,4	13 119	
Total Favorisée (%)	36,8	22,3	9,5	6,6	1,7	10,7	4,1	0,7	0,5	2,8	4,2	100	
dont : SES + PFEQ	19,0	31,6	6,0	3,3	0,7	27,6	2,9	0,2	0,1	3,9	4,7	2 848	
Littérature et société	14,9	32,3	26,7	1,2	0,5	13,8	2,7	0,1	0,1	2,6	5,1	10 372	
Arts (1)	19,7	22,0	23,5	2,7	0,8	12,5	2,5	7,9	0,3	3,4	4,7	6 360	
Méthodes et pratiques scientifiques	52,6	22,4	3,5	3,5	1,8	8,3	2,7	0,1	ε	1,6	3,5	23 253	
Sciences de l'ingénieur	49,4	12,8	1,7	19,7	0,8	7,9	0,9	0,1	ε	2,9	3,7	5 689	
Sciences et laboratoire	48,5	19,7	4,1	4,0	5,0	9,5	3,6	0,1	ε	2,0	3,4	6 504	
Total Moyenne (%)	31,0	23,1	9,8	6,1	1,7	14,0	4,6	0,7	0,6	3,6	4,8	100	
dont : SES + PFEQ	14,6	31,4	6,2	2,6	0,7	30,7	2,8	0,1	0,1	5,2	5,6	6 116	
Littérature et société	12,9	30,6	26,0	1,4	0,6	16,7	2,9	0,1	0,1	3,5	5,1	20 439	
Arts (1)	16,8	22,9	22,6	2,5	0,7	16,1	2,8	6,8	0,2	3,7	4,9	12 219	
Méthodes et pratiques scientifiques	52,6	22,4	3,5	3,5	1,8	8,3	2,7	0,1	ε	1,6	3,5	23 253	
Sciences de l'ingénieur	49,4	12,8	1,7	19,7	0,8	7,9	0,9	0,1	ε	2,9	3,7	5 689	
Sciences et laboratoire	48,5	19,7	4,1	4,0	5,0	9,5	3,6	0,1	ε	2,0	3,4	6 504	
Total Défavorisée (%)	24,8	20,7	10,1	6,8	2,0	18,2	5,9	0,5	0,4	5,1	5,5	100	
dont : SES + PFEQ	11,2	26,5	6,4	3,2	0,8	36,0	3,7	ε	ε	6,6	5,6	6 355	
Littérature et société	9,7	25,7	26,4	1,5	0,7	21,5	3,5	0,1	0,1	4,8	6,1	20 762	
Arts (1)	14,0	20,4	21,9	2,8	0,9	19,2	3,7	5,5	0,2	5,3	6,1	11 020	
Méthodes et pratiques scientifiques	38,5	22,3	4,3	4,3	2,3	15,9	4,1	0,1	0,1	3,5	4,7	36 746	
Sciences de l'ingénieur	34,6	13,7	2,7	21,6	1,2	14,1	1,5	0,1	ε	5,2	5,3	9 567	
Sciences et laboratoire	34,1	20,5	4,9	4,0	5,3	16,4	5,5	0,1	0,1	3,9	5,2	12 521	

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

1. Y compris création et culture design.

Lecture : parmi les élèves issus de familles très favorisées qui ont choisi « Méthodes et pratiques scientifiques » en enseignement d'exploration en seconde GT à la rentrée 2017, 63,0 % se sont orientés vers une première scientifique à la rentrée suivante.

© DEPP

À la rentrée 2018, 527 100 élèves sont scolarisés en **première générale et technologique** en France métropolitaine et dans les DOM : 72,3 % en première générale (S, ES, L) et 27,7 % en première technologique (1).

En première S, près de neuf élèves sur dix choisissent sciences de la vie et de la Terre comme enseignement obligatoire (88,2 %), loin devant les sciences de l'ingénieur (11,8 %) (2).

En première L, le choix des élèves porte essentiellement sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (54,0 %), et dans une moindre mesure sur un enseignement artistique (38,5 %) ou sur les mathématiques (13,5 %).

Concernant les options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS, informatique et création numérique), la part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre : un lycéen sur trois en série L suit au moins une option facultative ; c'est le cas d'un élève sur quatre en série S et ES. Elle varie aussi selon le secteur d'enseignement : près d'un lycéen sur quatre suit au moins une option facultative dans le public contre un sur trois dans le privé (3).

En première technologique (hors TMD, STHR et premières d'adaptation), la poursuite d'une option facultative concerne 6,7 % des élèves.

Précisions

Champ - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

Le choix d'un **enseignement obligatoire** est imposé dans les séries scientifique (S) et littéraire (L). En première S, les élèves doivent choisir entre les sciences de la vie et de la Terre (SVT) et les sciences de l'ingénieur (SI). En première L, les élèves doivent choisir entre les mathématiques, les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), une langue vivante approfondie ou renforcée (LV1 ou LV2), une autre langue vivante (LV3) ou une matière artistique.

En plus des enseignements obligatoires au choix, dans toutes les séries générales, les élèves peuvent choisir au plus deux **enseignements facultatifs** parmi les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), les langues vivantes

(LV3), l'informatique et création numérique, l'éducation physique et sportive (EPS) et les matières artistiques. Les élèves qui désirent poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de seconde bénéficient d'un enseignement complémentaire en plus de l'enseignement obligatoire du tronc commun, celui-ci ne pouvant être cumulé avec l'option facultative d'EPS.

Dans les séries technologiques, les élèves peuvent choisir au plus, deux enseignements facultatifs parmi l'EPS et les matières artistiques.

Options ou enseignements au choix du second degré, arts (enseignement obligatoire et facultatif) - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2018

	Premières générales			Premières technologiques								Total (1)
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	STHR	Adaptation, BT	
Public	150 995	97 438	44 448	29 720	7 903	61 980	16 779	2 574	314	2 155	200	414 506
Privé	48 529	29 895	9 772	4 199	1 287	11 104	6 301	1 118	15	303	34	112 557
Ensemble (1)	199 524	127 333	54 220	33 919	9 190	73 084	23 080	3 692	329	2 458	234	527 063
Répartition (%)	37,9	24,2	10,3	6,4	1,7	13,9	4,4	0,7	0,1	0,5	0,0	100,0
Part des filles (%)	47,6	61,1	79,2	7,8	56,6	51,2	86,8	76,2	58,4	55,3	68,8	54,2

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

1. Effectif hors ULIS.

© DEPP

2 Les enseignements obligatoires au choix ou facultatifs suivis par les élèves de première à la rentrée 2018

Séries	Enseignements obligatoires au choix ou enseignements facultatifs											Effectifs de première (3)
	Latin	Grec ancien	LV3	LVR	Maths	SVT	SI	ICN	Éco. agro.	Arts	EPS (2)	
S	13 884	3 410	13 184			176 031	23 482	3 122		13 212	8 745	199 524
ES	4 255	995	11 346					757		9 236	4 629	127 333
L	3 341	1 124	7 190	29 260	7 328			191		20 884	699	54 220
Séries générales	21 480	5 529	31 720	29 260	7 328	176 031	23 482	4 070	0	43 332	14 073	381 077
STI2D										877	1 206	33 919
STL										217	222	9 190
STMG										2 861	2 153	73 084
ST2S										784	616	23 080
STD2A										487	27	3 692
Séries technologiques (1)										5 226	4 224	142 965

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

1. Hors premières TMD, STHR, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

2. Option facultative ou enseignement de complément.

3. Effectifs hors ULIS.

© DEPP

3 Les enseignements facultatifs en première selon la série à la rentrée 2018

Série	Au moins un enseignement facultatif					Effectifs de première (2)
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	35 592	16 965	52 557	26,3	3 021	199 524
ES	21 357	8 709	30 066	23,6	1 235	127 333
L	14 482	3 869	18 351	33,8	1 196	54 220
Séries générales	71 431	29 543	100 974		5 452	381 077
%	24,4	33,5		26,5	1,4	
STI2D	1 687	421	2 108	6,2	20	33 919
STL	353	88	441	4,8	4	9 190
STMG	4 365	806	5 171	7,1	62	73 084
ST2S	1 053	350	1 403	6,1	22	23 080
STD2A	214	270	484	13,1	34	3 692
Séries technologiques (1)	7 672	1 935	9 607		142	142 965
%	6,4	8,1		6,7	0,1	
Ensemble (1) (2)	79 103	31 478	110 581		5 594	524 042
%	19,2	28,1		21,1	1,1	

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

1. Hors premières TMD, STHR, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

2. Effectifs hors ULIS.

Lecture : 26,5% des élèves de première générales suivent une ou deux options facultatives (24,4% dans le secteur public). Ils sont seulement 1,4% à en suivre deux.

© DEPP

À la rentrée 2018, 537 100 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique dont 71,9% en terminale générale (1). En plus du tronc commun imposé, les programmes d'enseignement prévoient des options au choix, différentes selon les séries (2).

En terminale S, près de neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. L'approfondissement de SVT et de la physique-chimie concernent respectivement 38,7% et 20,6% des élèves de terminale S. 21,6% des élèves choisissent les mathématiques comme enseignement de spécialité de la dominante SVT. L'«informatique et sciences du numérique» concerne 7,7% des élèves de terminale S (3).

En terminale ES, les deux enseignements de spécialité «approfondissement de l'économie» et «sciences

sociales et politiques» sont retenus respectivement par un élève sur huit et un élève sur trois. Les mathématiques concernent un élève sur deux.

En terminale L, un élève sur deux choisit les langues vivantes et un cinquième les «Arts». Les spécialités «droit et grands enjeux du monde contemporain» et «mathématiques» attirent respectivement 15,1% et 9,1% des élèves. Les langues anciennes sont choisies par une minorité de lycéens en terminale L.

23,1% des élèves de terminales générales suivent une ou deux options facultatives. En série technologique, la part des élèves concernés par un enseignement facultatif est nettement plus faible (5,6%). Cela tient pour partie à l'offre plus réduite (4).

Précisions

Champ - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA, hors ULIS).

Dans toutes les séries générales, les élèves peuvent choisir au plus, deux enseignements facultatifs parmi les langues et cultures de l'antiquité, les langues vivantes (LV3), l'EPS (en option facultative ou en enseignement complémentaire, voir 4.13), les matières artistiques et en série L et ES, l'informatique et la création numérique.

Dans les séries technologiques, les élèves peuvent choisir, au plus, deux enseignements facultatifs parmi l'EPS et les matières artistiques.

En série scientifique (S), les élèves doivent choisir un enseignement spécifique dominant parmi SVT et SI.

Les élèves en dominante SVT suivent obligatoirement un enseignement de spécialité parmi SVT, mathématiques, physique-chimie et informatique et sciences du numérique.

Dans le cas du choix de la dominante SI, l'enseignement de spécialité est facultatif.

En série littéraire (L), les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité parmi les mathématiques, les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), une langue vivante approfondie ou renforcée (la LV1 ou la LV2), une autre langue vivante (LV3), une matière artistique ou «droit et grands enjeux du monde contemporain».

Dans la série économique (ES), les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité parmi les sciences sociales et politiques, l'économie approfondie et les mathématiques.

Options ou enseignements au choix du second degré, arts (enseignement obligatoire et facultatif) - Voir «Glossaire».

Pour en savoir plus

- RERS 4.09 : «Les formations générales et technologiques par série».

1 Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2018

	Terminales générales				Terminales technologiques							Total
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	STHR	BT	
Public	152 788	101 984	46 826	31 484	7 850	64 841	17 368	2 449	279	2 084	189	428 142
Privé	45 062	29 275	9 969	4 101	1 270	11 240	6 610	1 024	13	327	39	108 930
Ensemble	197 850	131 259	56 795	35 585	9 120	76 081	23 978	3 473	292	2 411	228	537 072
Répartition (%)	36,8	24,4	10,6	6,6	1,7	14,2	4,5	0,6	0,1	0,4	0,0	100,0
Part des filles (%)	47,4	60,1	79,8	7,7	56,9	50,7	87,1	77,0	57,2	55,7	74,6	53,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ. Hors ULIS.

© DEPP

2 Les enseignements obligatoires au choix ou facultatifs suivis par les élèves de terminale à la rentrée 2018

Terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) ou facultatifs							
	Latin	Grec ancien	LV3	LV renf.	Droit & grands enjeux du monde	Sc. sociales & politiques	Économie approf.	Maths
S	12 832	3 111	11 758					48 911
ES	3 789	839	9 610			47 142	18 402	65 715
L	3 159	952	10 329	23 469	7 373			5 168

suite Terminales	Physique-chimie	Sc. de la vie et Terre (1)		Sc. de l'ingénieur	Informatique	ICN	Arts	EPS (2)	Effectifs des terminales (3)
		dominante	spécialité						
S	44 483	175 230	76 509	22 595	21 901		13 647	8 191	197 850
ES						491	9 588	4 710	131 259
L						120	20 499	732	56 795
STI2D							799	1 130	35 585
STL							227	182	9 120
STMG							2 356	1 889	76 081
ST2S							7		23 978
STD2A							494	15	3 473

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ. Hors ULIS.

© DEPP

- Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.
- Option facultative ou enseignement de complément.
- Effectifs hors terminales TMD, STHR, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

3 L'enseignement de spécialité en terminale générale à la rentrée 2018, en %

Séries	Enseignement de spécialité	Public	Privé	Total	Part des filles (%)
S	SVT - Maths (1)	20,0	27,0	21,6	42,5
	SVT - Physique-chimie	19,8	23,4	20,6	48,0
	SVT - Sc. de la vie et Terre	39,1	37,2	38,7	62,8
	SVT - Informatique	8,0	6,5	7,7	29,3
	Sc. de l'ingénieur (2)	13,1	5,9	11,4	15,2
	Total terminale S	100,0	100,0	100,0	47,4
ES	Sc. sociales et politiques	37,2	31,2	35,9	60,7
	Économie approfondie	14,9	11,1	14,0	54,6
	Mathématiques	47,9	57,7	50,1	61,1
	Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	60,1
L	LV renforcée	47,0	54,4	48,3	79,1
	LV3	4,8	2,7	4,4	86,3
	Langues anciennes	0,7	2,2	0,9	79,8
	Arts	24,4	11,5	22,1	77,1
	Droit & grands enjeux du monde	14,8	16,5	15,1	80,6
	Mathématiques	8,3	12,7	9,1	85,0
	Total terminale L	100,0	100,0	100,0	79,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ. Hors ULIS.

- Dominante « Sciences de la vie et de la Terre », enseignement de spécialité « Mathématiques ».
- La dominante « Sciences de l'ingénieur » est assimilée à un enseignement de spécialité.

4 Les enseignements facultatifs en terminale selon la série à la rentrée 2018

Séries	Au moins un enseignement facultatif					Effectifs des terminales
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	36 776	11 057	47 833	24,2	2 606	197 850
ES	17 138	6 219	23 357	17,8	604	131 259
L	14 649	3 437	18 086	31,8	877	56 795
Séries générales	68 563	20 713	89 276		4 087	385 904
%	22,7	24,6		23,1	1,1	
STI2D	1 639	292	1 931	5,4	12	35 585
STL	334	79	413	4,5	6	9 120
STMG	3 577	723	4 300	5,7	38	76 081
ST2S	905	290	1 195	5,0	13	23 978
STD2A	207	269	476	13,7	34	3 473
Séries techno. (1)	6 662	1 653	8 315		103	148 237
%	5,4	6,8		5,6	0,1	
Ensemble	75 225	22 366	97 591		4 190	534 141
%	17,7	20,6		18,3	0,8	

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ. Hors ULIS.

- Effectifs hors terminales TMD, STHR, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

Lecture : 18,3 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 0,8 % à en suivre deux.

À la rentrée 2018, 95,9% des élèves du second degré étudient l'anglais en première langue vivante (1). L'allemand est choisi par 3,0% des élèves. Le « bilan-guisme » dès la classe de sixième concerne 15,6% des élèves de sixième.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 79,4% (2). C'est le cas de la quasi-totalité des élèves dans les formations de collège et de lycée général et technologique (GT), mais d'un tiers des élèves dans les formations professionnelles au lycée.

L'espagnol comme deuxième langue est étudié par 72,0% des élèves du second degré et l'allemand par 16,5% des élèves. La part des élèves étudiant l'allemand comme deuxième langue a progressé, passant de 14,6% en 2015 à 16,5% en 2018.

6,8% des élèves du lycée (GT) étudient une troisième langue vivante à la rentrée 2018. Parmi ceux-ci, 38,6% apprennent l'italien, 17,0% le chinois et 15,6% l'espagnol. Les autres langues étudiées concernent chacune moins de 7 000 élèves : 5,7% des élèves ayant une troisième langue étudient le russe, 4,5% une langue régionale, 4,0% le portugais et 4,0% l'arabe. Viennent ensuite le japonais (3,4%) et l'allemand (2,3%) (3).

Précisions

Étude des langues vivantes - Voir « Glossaire ».

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2018

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV1		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
		Effectifs	%					
Sixième (2)	826 347	824 600	99,8	36 105	779 792	5 253	1 508	1 942
Cinquième	824 308	823 111	99,9	29 420	786 532	4 330	1 167	1 662
Quatrième	799 263	798 160	99,9	26 591	765 413	3 776	937	1 443
Troisième	802 281	801 038	99,8	26 933	766 923	4 703	989	1 490
DJMA, dispositif relais	761	283	37,2	29	245	9	-	-
ULIS en collège	36 584	30 870	84,4	861	29 798	157	33	21
Segpa	84 865	84 733	99,8	2 473	81 894	365	-	1
Total formations en collège (y compris Segpa)	3 374 409	3 362 795	99,7	122 412	3 210 597	18 593	4 634	6 559
Seconde	557 416	556 210	99,8	12 940	537 892	3 679	675	1 024
Première	527 063	526 070	99,8	11 429	508 386	4 544	650	1 061
Terminale	537 072	536 016	99,8	11 651	514 022	8 331	721	1 291
ULIS en lycée GT	207	186	89,9	-	186	-	-	-
Total formations GT	1 621 758	1 618 482	99,8	36 200	1 560 486	16 554	2 046	3 376
Total formations professionnelles	648 851	636 407	98,1	8 442	618 160	8 617	330	858
Ensemble	5 645 018	5 617 684	99,5	166 874	5 389 243	43 764	7 010	10 793
%				3,0	95,9	0,8	0,1	0,2
Public	4 446 459	4 432 510	99,7	137 533	4 245 735	33 555	6 732	8 955
Privé	1 198 559	1 185 174	98,9	29 341	1 143 508	10 209	278	1 838

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.**

1. Y compris langues apprises par correspondance.

2. En sixième, le « bilanguisme » concerne 128 902 élèves (15,6 % des effectifs de sixième) dont 125 171 élèves sont en classes de sixième bilangue.

Lecture : en 2018, 99,5 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 3,0 % apprennent l'allemand.

© DEPP

2 Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2018

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV2		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
		Effectifs	%						
Sixième (2)	826 347	128 892	15,6	53 782	38 470	24 970	5 517	6 153	473
Cinquième (2)	824 308	822 580	99,8	116 431	36 330	609 644	47 767	12 408	133
Quatrième	799 263	797 986	99,8	117 792	32 505	591 471	44 616	11 602	131
Troisième	802 281	799 901	99,7	125 507	33 865	586 462	42 759	11 308	167
ULIS en collège	36 584	14 549	39,8	895	373	11 885	1 181	215	64
Total formations en collège	3 288 783	2 563 908	78,0	414 407	141 543	1 824 432	141 840	41 686	968
Seconde	557 416	555 379	99,6	99 908	18 128	401 578	27 033	8 732	465
Première	527 063	525 214	99,6	97 500	17 498	376 252	25 309	8 655	580
Terminale	537 072	535 106	99,6	97 566	21 658	380 470	26 314	9 098	742
ULIS en lycée GT	207	158	77,8	23	-	122	8	5	-
Total formations GT	1 621 758	1 615 857	99,6	294 997	57 284	1 158 422	78 664	26 490	1 787
Total formations professionnelles	648 851	232 076	35,8	18 789	5 713	194 238	11 122	2 214	214
Ensemble	5 559 392	4 411 841	79,4	728 193	204 540	3 177 092	231 626	70 390	2 969
%				16,5	4,6	72,0	5,3	1,6	0,1
Public	4 365 282	3 462 197	79,3	562 136	167 292	2 482 763	198 245	51 761	2 077
Privé	1 194 106	949 644	79,5	166 057	37 248	694 329	33 381	18 629	952

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.**

1. Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

2. Depuis la rentrée 2016, l'apprentissage d'une deuxième langue vivante est obligatoire dès la cinquième et pour les sixièmes bilangues.

Lecture : en 2018, 79,4 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 16,5 % apprennent l'allemand.

© DEPP

3 Effectifs d'élèves du second degré selon la troisième langue vivante étudiée à la rentrée 2018

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV3		Italien	Chinois	Espagnol	Russe	Langues régio.	Portugais	Arabe	Japonais	Allemand	Hébreu	Anglais	Autres (1)
		Effectifs	%												
Seconde	557 416	50 586	9,1	20 056	8 286	7 616	3 102	1 818	2 097	2 163	1 869	1 072	349	62	2 096
Première	527 063	31 949	6,1	12 115	5 720	5 188	1 748	1 389	1 179	1 231	1 102	773	214	57	1 233
Terminale	537 072	27 792	5,2	10 363	4 756	4 373	1 486	1 784	1 134	969	827	710	170	87	1 133
ULIS en lycée GT	207	12	5,8	6	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	4
Total formations GT	1 621 758	110 339	6,8	42 540	18 763	17 177	6 336	4 992	4 410	4 363	3 798	2 555	733	206	4 466
%				38,6	17,0	15,6	5,7	4,5	4,0	4,0	3,4	2,3	0,7	0,2	4,0
Public	1 281 593	81 719	6,4	32 655	11 587	11 863	5 576	4 080	4 219	4 071	2 661	1 741	338	105	2 823
Privé	340 165	28 620	8,4	9 885	7 176	5 314	760	912	191	292	1 137	814	395	101	1 643

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.**

1. Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture : en 2018, 6,8 % des élèves du second degré apprennent une troisième langue vivante. Parmi eux, 38,6 % apprennent l'italien.

© DEPP

Les sections européennes ou internationales (**sections linguistiques**) scolarisent 264 200 élèves à la rentrée 2018, soit 4,7 % des élèves du second degré (hors Segpa, ULIS, DIMA et dispositifs relais) de France métropolitaine et des DOM (1). Au collège, elles concernent 0,5 % des élèves, en lycée général et technologique (GT) 13,9 %, et dans les formations professionnelles 3,5 %.

Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées en sections linguistiques (60,7 %), particulièrement lorsque la langue de section est l'espagnol (70,0 % de filles) ou l'italien (64,3 %).

Au collège, 57 000 élèves suivent l'option facultative, d'enseignement de langues et cultures européennes et orientales, en remplacement des sections européennes et langues orientales (2).

À Mayotte, seulement 0,2 % des élèves du second degré sont accueillis dans ces structures. Cette part est inférieure à 4 % en Corse, en Guyane et en Guadeloupe. Elle est en revanche supérieure à 5 % en Bretagne, en Normandie, en Bourgogne-Franche-Comté, à La Réunion, dans le Grand Est et en Occitanie (3). Dans la région Grand Est, 30,7 % des élèves en sections linguistiques sont en sections d'allemand. Les sections d'espagnol sont surreprésentées dans les régions du Sud-Ouest, du Sud ainsi que dans les DOM sauf à Mayotte ; celles d'italien le sont en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La scolarisation dans une section linguistique est fortement liée à l'**origine sociale**. Ainsi, en lycée GT, 8,7 % des élèves d'origine sociale défavorisée y sont scolarisés, contre 20,8 % d'origine très favorisée (4).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.28.

1 Répartition des élèves en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2018

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Total en section
Total formations en collège (hors Segpa, ULIS, DIMA, dispo. relais) (1)	9 036	1 113	1 446	918	508	1 981	397	15 399
Total formations GT en lycée (hors ULIS)	166 797	21 354	28 474	6 584	648	2 023	266	226 146
Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	18 273	1 513	2 370	435	40	–	–	22 631
Ensemble (hors Segpa, ULIS, DIMA et dispo. relais)	194 106	23 980	32 290	7 937	1 196	4 004	663	264 176
%	73,5	9,1	12,2	3,0	0,5	1,5	0,3	100,0
Public	141 057	21 318	27 906	7 610	1 194	3 824	663	203 572
Privé	53 049	2 662	4 384	327	2	180	–	60 604
Sections européennes ou de langues orientales (1)	177 282	22 338	29 857	6 489	285	993	9	237 253
Sections internationales	16 824	1 642	2 433	1 448	911	3 011	654	26 923
Part des filles (%)	59,4	58,2	70,0	64,3	60,1	54,4	55,2	60,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.**

1. Depuis la rentrée 2016, la scolarité en section européenne débute en classe de seconde uniquement.

Lecture : les sections d'espagnol accueillent 12,2 % des élèves scolarisés en section linguistique. 70,0 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

© DEPP

2 Répartition des élèves qui suivent en collège l'option facultative langues et cultures européennes et orientales selon la langue de la section à la rentrée 2018

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Total
Total enseignement en collège (hors Segpa, ULIS, DIMA, dispo. relais) (1)	43 532	4 072	7 848	1 245	43	–	253	56 993

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.**

1. Depuis la rentrée 2017, cette option remplace les sections européennes et langues orientales en collège.

Lecture : au collège 43 582 élèves suivent l'enseignement de langues et cultures européennes et orientales en anglais.

© DEPP

3 Scolarisation en sections linguistiques par région à la rentrée 2018

Régions académiques	Effectifs de référence (1)	Sections linguistiques		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectifs	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)	Ensemble
Auvergne-Rhône-Alpes	652 239	32 759	5,0	74,1	7,4	8,5	7,9	1,1	1,0	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	214 432	11 564	5,4	81,5	8,9	8,3	1,3	–	–	100,0
Bretagne	271 334	19 663	7,2	86,3	3,3	9,1	0,3	1,0	–	100,0
Centre-Val de Loire	203 639	9 285	4,6	83,6	4,5	11,2	0,7	–	–	100,0
Corse	21 241	283	1,3	37,5	2,8	–	37,8	21,9	–	100,0
Grand Est	434 112	22 663	5,2	59,2	30,7	7,7	1,9	0,2	0,3	100,0
Hauts-de-France	523 043	23 099	4,4	81,7	7,4	9,5	1,0	0,2	0,1	100,0
Île-de-France	1 058 829	42 365	4,0	67,6	11,9	11,0	2,0	4,4	3,0	100,0
Normandie	270 018	15 484	5,7	87,2	5,8	6,2	0,6	0,1	–	100,0
Nouvelle-Aquitaine	443 957	21 582	4,9	73,8	5,4	19,5	0,4	0,8	0,1	100,0
Occitanie	449 346	23 128	5,1	64,6	4,2	27,6	1,2	1,9	0,4	100,0
Pays de la Loire	315 171	13 433	4,3	84,6	5,9	8,7	0,8	–	–	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	405 092	20 181	5,0	63,8	6,7	12,6	14,2	2,7	0,1	100,0
France métropolitaine	5 262 453	255 489	4,9	73,6	9,2	11,9	3,1	1,5	0,7	100,0
Guadeloupe	44 366	1 513	3,4	70,7	0,0	29,3	–	–	–	100,0
Guyane	34 869	555	1,6	74,8	0,0	17,5	–	–	7,7	100,0
Martinique	33 315	1 354	4,1	79,4	0,0	20,6	–	–	–	100,0
Mayotte	43 530	68	0,2	100,0	0,0	0,0	–	–	–	100,0
La Réunion	99 103	5 197	5,2	64,7	10,3	20,1	–	5,0	–	100,0
DOM	255 183	8 687	3,4	68,9	6,2	21,4	–	3,0	0,5	100,0
France métropolitaine + DOM	5 517 636	264 176	4,8	73,5	9,1	12,2	3,0	1,5	0,7	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.**

1. Total des élèves scolarisés dans les classes de sixième à troisième (hors Segpa, ULIS, DIMA et dispositifs relais) et dans celles du lycée général, technologique et professionnel (hors ULIS).

2. Y compris portugais.

Lecture : 4,8 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section linguistique. Pour 9,1 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

© DEPP

4 Scolarisation en sections linguistiques selon l'origine sociale à la rentrée 2018 (1)

		Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Part des élèves en sections linguistiques (%)	Total formations en collège (hors Segpa, ULIS, DIMA, dispo. relais) (2)	1,4	0,3	0,2	0,1	0,5
	Total formations GT en lycée (hors ULIS)	20,8	13,9	11,5	8,7	14,1
	Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	5,2	3,8	4,0	3,2	3,6
Ensemble (hors Segpa, ULIS, DIMA et dispo. relais)		9,1	5,1	4,0	2,6	4,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.**

1. Hors origine sociale non renseignée.

2. Depuis la rentrée 2016, la scolarité en section européenne débute en classe de seconde uniquement.

Lecture : 9,1 % des élèves du second degré d'origine sociale très favorisée sont scolarisés dans une section linguistique. C'est le cas de 2,6 % des élèves d'origine sociale défavorisée.

© DEPP

À la rentrée 2018, 19,2 % des élèves de cinquième ont choisi l'option latin en France métropolitaine et dans les DOM, mais ils ne sont plus que 15,4 % de latinistes en classe de troisième (1). L'étude du latin en classe de cinquième, qui s'était stabilisée autour de 23 % au début des années 2000, a décliné régulièrement entre 2008 et 2014; elle fluctue depuis entre 19 % et 20 %. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les collèges privés (20,6 %) que dans ceux du secteur public (16,7 %) (2).

L'option de grec ancien reste toujours très faiblement suivie : 0,8 % en collège. L'option initiation latin et grec ancien est suivie par 0,7 % des collégiens.

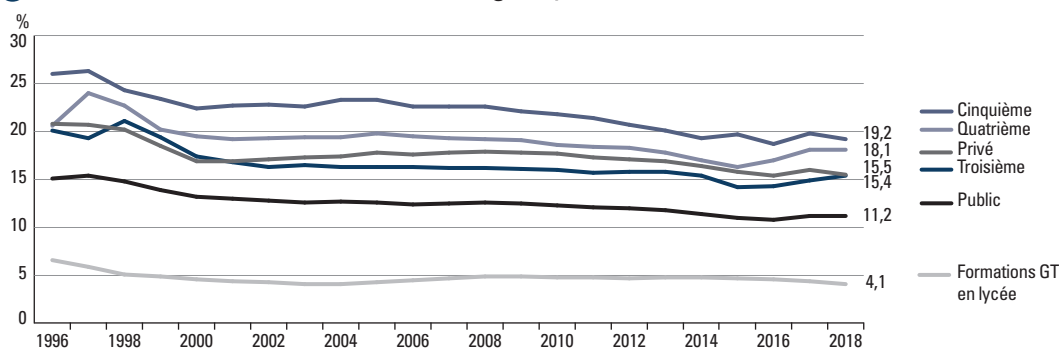
Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie. 4,4 % des élèves sont latinistes en seconde générale.

En classes de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire (5,9 %) et scientifique (6,7 %). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques.

Par ailleurs, les élèves apprenant le grec ancien sont aussi peu nombreux : ils représentent 1,1 % des élèves de lycée.

L'étude du latin demeure fortement liée à l'origine sociale. Ainsi, en collège, seulement 11,4 % des élèves d'origine sociale défavorisée apprennent le latin, contre 28,1 % des élèves d'origine très favorisée. Le constat est le même en lycée : 2,3 % des élèves de milieux défavorisés étudient le latin, contre 6,2 % des élèves de milieux très favorisés (3).

1 Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996, en % (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENJ (2).

1. Hors initiation latin et grec ancien et hors ULIS.

2. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

Lecture : en 2018, 4,1 % des élèves des formations générales et technologiques (GT) étudient le latin.

© DEPP

Précisions

Champ - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Étude du latin et du grec ancien, origine sociale - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.28.

2 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2018, hors ULIS

	Effectif total de la classe	Latin		Grec ancien (1)		Initiation latin et grec	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Public							
Cinquième	640 607	115 268	18,0	137	€	4 580	0,7
Quatrième	623 330	108 116	17,3	1 041	0,2	4 130	0,7
Troisième	626 372	92 002	14,7	13 219	2,1	5 144	0,8
Total cinquième à troisième	1 890 309	315 386	16,7	14 397	0,8	13 854	0,7
Seconde générale et technologique	438 808	15 253	3,5	4 502	1,0		
Première générale et technologique	414 506	12 831	3,1	3 782	0,9		
Terminale générale et technologique	428 142	12 043	2,8	3 396	0,8		
Total formations générales et technologiques en lycée	1 281 456	40 127	3,1	11 680	0,9		
Total Public	3 171 765	355 513	11,2	26 077	0,8	13 854	(2) 0,4
Privé							
Cinquième	183 701	42 660	23,2	253	0,1	1 199	0,7
Quatrième	175 933	36 245	20,6	802	0,5	958	0,5
Troisième	175 909	31 306	17,8	2 938	1,7	1 075	0,6
Total cinquième à troisième	535 543	110 211	20,6	3 993	0,7	3 232	0,6
Seconde générale et technologique	118 608	9 418	7,9	2 421	2,0		
Première générale et technologique	112 557	8 666	7,7	1 764	1,6		
Terminale générale et technologique	108 930	7 750	7,1	1 519	1,4		
Total formations générales et technologiques en lycée	340 095	25 834	7,6	5 704	1,7		
Total Privé	875 638	136 045	15,5	9 697	1,1	3 232	(2) 0,4
Public + Privé							
Cinquième	824 308	157 928	19,2	390	€	5 779	0,7
Quatrième	799 263	144 361	18,1	1 843	0,2	5 088	0,6
Troisième	802 281	123 308	15,4	16 157	2,0	6 219	0,8
Total cinquième à troisième	2 425 852	425 597	17,5	18 390	0,8	17 086	0,7
Seconde générale et technologique	557 416	24 671	4,4	6 923	1,2		
Première générale et technologique	527 063	21 497	4,1	5 546	1,1		
Terminale générale et technologique	537 072	19 793	3,7	4 915	0,9		
Total formations générales et technologiques en lycée	1 621 551	65 961	4,1	17 384	1,1		
dont : première et terminale S	397 374	26 716	6,7	6 521	1,6		
première et terminale ES	258 592	8 044	3,1	1 834	0,7		
première et terminale L	111 015	6 530	5,9	2 106	1,9		
Total Public + Privé	4 047 403	491 558	12,1	35 774	0,9	17 086	(2) 0,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

1. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

2. Ces pourcentages sont calculés hors formations en lycée, car l'initiation au latin et au grec ancien est proposée uniquement dans les classes de 5^e, 4^e et 3^e.

© DEPP

3 Choix du latin au collège et au lycée selon l'origine sociale à la rentrée 2018 (1)

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Cinquième	30,4	21,0	17,4	12,7	19,4
Quatrième	28,9	19,8	16,4	11,8	18,3
Troisième	24,9	17,2	14,0	9,8	15,6
Total cinquième à troisième	28,1	19,3	16,0	11,4	17,8
Seconde générale et technologique	6,6	4,1	3,7	2,7	4,4
Première générale et technologique	6,3	3,6	3,3	2,3	4,1
Terminale générale et technologique	5,8	3,5	3,0	2,0	3,7
Total formations générales et technologiques en lycée	6,2	3,8	3,3	2,3	4,1

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

1. Hors initiation latin et grec ancien, hors ULIS et hors origine sociale non renseignée.

Lecture : à la rentrée 2018, 30,4 % des élèves de cinquième de milieux très favorisés apprennent le latin, c'est le cas de 12,7 % des élèves de cinquième de milieu défavorisé.

© DEPP

En 2018, 84 900 élèves sont scolarisés dans une **section d'enseignement général et professionnel adapté** (Segpa) dans un établissement du second degré. Depuis la création des Segpa à la rentrée 1996 en remplacement des anciennes sections d'éducation spécialisée (SES), les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de plus de 30 000 élèves (1). Les élèves inscrits en Segpa suivaient, jusqu'à la rentrée 2010, une scolarité de quatre ans en collège (sixième à troisième) suivie de deux ans de formation qualifiante en CAP. Aujourd'hui, seules restent ouvertes les classes de Segpa de la sixième à la troisième.

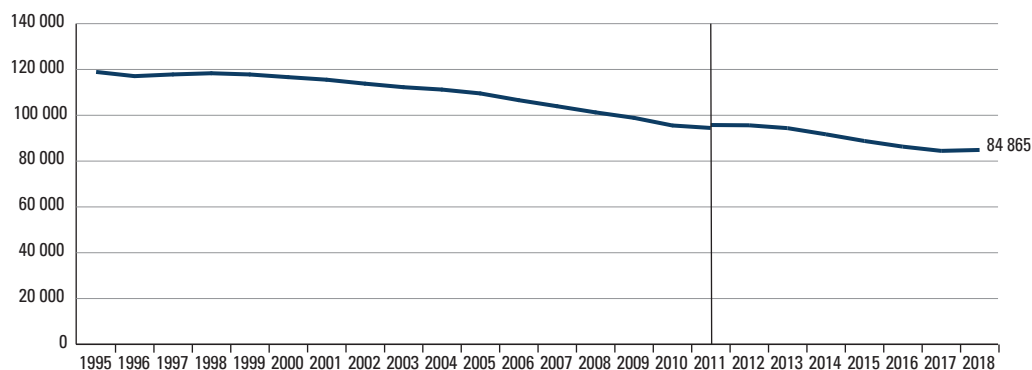
Si les élèves de collège hors Segpa sont majoritairement « à l'heure » (90,2%), les élèves de Segpa ont pour beaucoup un an de retard par rapport à l'âge

théorique : seuls 27,9% sont « à l'heure ». Par ailleurs, les garçons sont nettement plus nombreux que les filles et représentent 61,1% des effectifs (2).

L'orientation des élèves après la Segpa est majoritairement tournée vers la voie professionnelle, et principalement le CAP. Ainsi, 62,3% des élèves inscrits en troisième Segpa en 2017 se sont inscrits en première année de CAP à la rentrée 2018 (3).

La part des élèves de collège inscrits en Segpa varie selon les académies. Les Segpa sont ainsi moins représentées en Île-de-France (0,9% des élèves à Paris), mais plus présentes dans le Nord-Est de la France (3,6% des élèves à Dijon) et dans les DOM (5,2% des élèves en Guyane) (4).

1 Évolution des effectifs de Segpa



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.

© DEPP

Précisions

Âge révolu - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 17.02 ; 15.45.
- MENESR-DEPP, 2017, *Géographie de l'École 2017*, fiche 8, « La scolarisation au collège ».

2 Répartition des élèves de Segpa selon le sexe et l'âge en 2018

		Segpa				Hors Segpa (%)
		Garçons	Filles	Total	%	
Sixième	<i>11 ans</i>	4 412	3 158	7 570	41,6	92,4
	12 ans	6 282	4 170	10 452	57,5	7,3
	13 ans ou plus	100	63	163	0,9	0,3
	Total	10 794	7 391	18 185	100,0	100,0
Cinquième	<i>12 ans</i>	4 638	3 076	7 714	35,7	91,5
	13 ans	8 446	5 269	13 715	63,4	8,3
	14 ans ou plus	119	75	194	0,9	0,3
	Total	13 203	8 420	21 623	100,0	100,0
Quatrième	<i>13 ans</i>	3 428	2 122	5 550	24,4	90,7
	14 ans	10 471	6 482	16 953	74,4	9,6
	15 ans ou plus	193	91	284	1,2	0,4
	Total	14 092	8 695	22 787	100,0	100,0
Troisième	<i>14 ans</i>	1 779	1 099	2 878	12,9	86,7
	15 ans	11 699	7 226	18 925	85,0	12,3
	16 ans ou plus	291	176	467	2,1	1,0
	Total	13 769	8 501	22 270	100,0	100,0
Total Segpa		51 858	33 007	84 865		

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

Remarque : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

© DEFP

3 Évolution des taux de passage de Segpa dans les établissements du MENJ

	2005	2009	2010	2011 y c. Mayotte	2014	2015	2016	2017	2018
Sixième - cinquième	96,0	89,7	97,7	98,3	98,3	98,4	98,8	96,5	97,0
Cinquième - quatrième	94,8	89,8	95,5	95,9	95,9	96,6	96,8	96,5	96,6
Quatrième - troisième	93,5	86,8	94,2	95,6	95,1	95,6	95,4	95,4	95,2
Troisième - CAP (1)	50,4	54,2	58,6	56,9	63,2	63,9	63,7	63,0	62,3

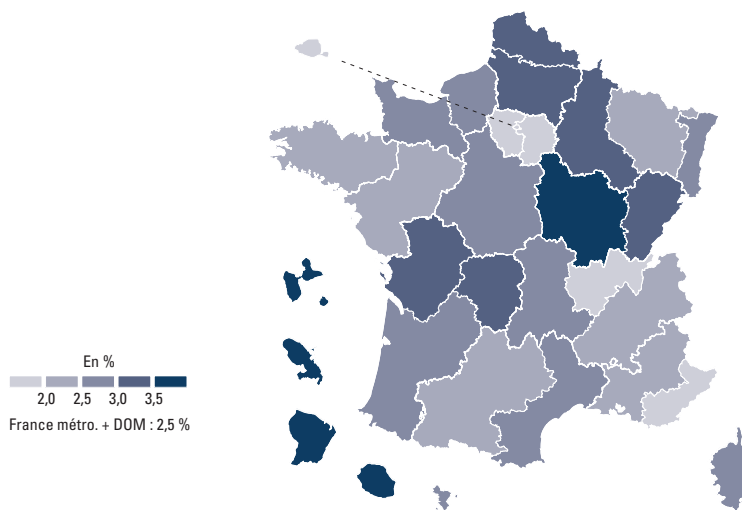
► **Champ** : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.

1. Y compris BEP jusqu'en 2010.

Lecture : 62,3 % des élèves scolarisés en troisième Segpa en 2017 ont poursuivi leurs études en première année de CAP à la rentrée 2018.

© DEFP

4 Part des élèves de collège inscrits en Segpa, rentrée 2018, en %



► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEFP

4.19 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 152 200 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, 70 % en classe ordinaire et 30 % en **ULIS (1)**. Quand ils intègrent un établissement scolaire du second degré « à l'heure » (11 ans), les élèves handicapés sont peu nombreux et pour la plupart scolarisés dans une classe ordinaire (87 % d'entre eux). Puis, la part de la scolarité en ULIS progresse : elle concerne un tiers des effectifs âgés de 13 à 15 ans, fin de la scolarité obligatoire, et décroît au-delà. Près d'un tiers des élèves en situation de handicap sont des filles (30 %). Ce taux est plus élevé en ULIS (37 %).

Un tiers des élèves bénéficie d'une **aide humaine, individuelle ou mutualisée**, soit 55 200 élèves (2). Tous troubles confondus, la part des élèves accompagnés varie entre 45 % et 47 % à l'exception des élèves souffrant de troubles auditifs et de troubles intellectuels et cognitifs qui sont moins aidés (respectivement 25 % et 19 %) et des troubles de la sphère de l'autisme qui en bénéficient pour 62 % d'entre eux.

L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 22 % des élèves : 64 % des élèves présentant des troubles visuels, 57 % des élèves handicapés moteur, 39 % des élèves présentant des troubles du langage ou de la parole et 37 % des déficients auditifs (3).

Précisions

Population concernée - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

Classification des principales déficiences présentées par les élèves - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.

1 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2018-2019

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	12 756	87,0	24,0	1 906	13,0	32,7	14 662	100,0	25,2
12 ans	21 615	71,0	26,9	8 841	29,0	36,3	30 456	100,0	29,6
13 ans	19 379	66,2	26,1	9 892	33,8	35,0	29 271	100,0	29,1
14 ans	16 567	64,5	24,7	9 127	35,5	36,5	25 694	100,0	28,9
15 ans	13 139	64,3	26,2	7 300	35,7	36,5	20 439	100,0	29,9
16 ans	9 751	73,3	28,6	3 543	26,7	39,4	13 294	100,0	31,5
17 ans	8 135	75,3	30,0	2 672	24,7	40,4	10 807	100,0	32,5
18 ans	4 032	78,0	31,5	1 138	22,0	41,9	5 170	100,0	33,8
19 ans	1 325	79,0	35,5	353	21,0	37,4	1 678	100,0	35,9
20 ans et plus	642	84,4	37,9	119	15,6	46,2	761	100,0	39,2
Total	107 341	70,5	26,7	44 891	29,5	36,6	152 232	100,0	29,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

Lecture : 20 % des élèves handicapés dans le second degré sont âgés de 12 ans. 29,6 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

© DEPP

2 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2018-2019

	Accompagnement individuel		Accompagne- ment mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accom- pagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	524	3 895	5 511	9 930	18,5	43 844	53 774
Troubles du psychisme	1 171	5 400	4 726	11 297	45,1	13 743	25 040
Troubles du langage et de la parole	284	6 549	10 771	17 604	47,1	19 740	37 344
Troubles auditifs	66	454	377	897	24,7	2 739	3 636
Troubles visuels	253	590	423	1 266	45,3	1 526	2 792
Troubles viscéraux	182	333	341	856	47,0	966	1 822
Troubles moteurs	1 066	2 056	2 370	5 492	49,9	5 523	11 015
Plusieurs troubles associés	411	1 908	2 900	5 219	47,8	5 705	10 924
Autres troubles	202	1 054	1 401	2 657	45,1	3 228	5 885
Total	4 159	22 239	28 820	55 218	36,3	97 014	152 232
dont troubles du spectre de l'autisme	1 177	3 940	2 195	7 312	62,5	4 382	11 694

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

3 Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon le trouble en 2018-2019

	Part des élèves handicapés bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	6,0	4,9	25,4
Troubles du psychisme	3,1	9,5	11,5
Troubles du langage et de la parole	1,1	38,5	5,7
Troubles auditifs	13,0	36,7	15,1
Troubles visuels	8,5	63,7	19,4
Troubles viscéraux	1,6	20,4	17,1
Troubles moteurs	1,5	57,3	23,7
Plusieurs troubles associés	2,3	29,0	14,2
Autres troubles	1,4	20,8	7,3
Total	3,0	22,1	16,2
dont troubles du spectre de l'autisme	3,1	18,3	20,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

4.20 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 107 300 élèves en situation de handicap fréquentent une classe ordinaire dans un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. 60 % des élèves suivent une formation en collège, 14 % en Segpa, 15 % un enseignement professionnel et 11 % un enseignement général et technologique au lycée (1). Seuls 3 % des élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs **scolarisés individuellement** suivent une formation générale ou technologique en lycée alors que 80 % d'entre eux sont scolarisés dans une classe ordinaire de niveau collège, Segpa comprises. La proportion est respectivement de 23 % et 58 % pour les élèves présentant un trouble physique (troubles viscéraux, sensoriels ou moteurs).

À la dernière rentrée scolaire, les ULIS ont accueilli 44 900 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public (2). En cinq ans, tous types d'établissements confondus, les ULIS ont accueilli 15 800 élèves supplémentaires, soit une progression annuelle moyenne de 9 %. L'évolution est de 12 % pour les lycées. Au collège, la scolarisation en ULIS concerne 37 300 des élèves, soit 1,1 % des effectifs de collégiens.

Ce sont dans les académies de Guyane et de Guadeloupe que l'on observe les taux les plus élevés (plus de 2 %) alors que les plus bas concernent huit académies : Mayotte, Rennes, Lille, Aix-Marseille, Rouen, Nice, Versailles et Créteil (moins de 1 %) (3).

Précisions

Population concernée - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

Classification des principales déficiences présentées par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.

Source

MENJ-MESRI-DEPP et MENJ-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

1 Les élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire selon le trouble et le type de formation en 2018-2019

	Formations en collège (hors Segpa)	Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations GT en lycée	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	10 181	7 834	4 268	635	22 918
Troubles du psychisme	13 310	3 174	2 500	1 689	20 673
Troubles du langage ou de la parole	22 295	2 343	4 731	3 790	33 159
Troubles auditifs	1 654	113	603	674	3 044
Troubles visuels	1 419	67	370	650	2 506
Troubles viscéraux	957	69	267	364	1 657
Troubles moteurs	5 809	255	1 510	2 204	9 778
Plusieurs troubles associés	5 392	911	1 189	831	8 323
Autres troubles	3 194	612	740	737	5 283
Total	64 211	15 378	16 178	11 574	107 341
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>5 206</i>	<i>295</i>	<i>1 035</i>	<i>1 485</i>	<i>8 021</i>

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

2 Évolution des effectifs des ULIS

	2001	2004	2010	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2017	2018
Collège	2 111	5 538	17 703	22 194	22 284	24 781	27 548	30 006	34 762	37 291
Lycée (LP et LEGT)		450	2 419	3 474	3 474	4 186	4 832	5 826	6 786	7 214
EREA			107	123	123	155	208	228	325	386
Total	2 111	5 988	20 229	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060	41 873	44 891
Part du public (%)	91,8	89,0	89,7	89,6	89,6	89,6	89,7	89,4	90,0	90,0

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé, MENJ.

© DEPP

3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2018-2019

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)	Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)
Clermont-Ferrand	1 021	1,7	Caen	896	1,3
Grenoble	1 699	1,0	Rouen	869	0,9
Lyon	1 989	1,2	Normandie	1 765	1,1
Auvergne-Rhône-Alpes	4 709	1,2	Bordeaux	1 990	1,3
Besançon	639	1,1	Limoges	347	1,1
Dijon	773	1,0	Poitiers	1 085	1,3
Bourgogne-Franche-Comté	1 412	1,1	Nouvelle-Aquitaine	3 422	1,3
Bretagne (Rennes)	1 373	0,8	Montpellier	1 684	1,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 581	1,3	Toulouse	1 618	1,2
Corse	127	1,0	Occitanie	3 302	1,2
Nancy-Metz	1 385	1,3	Pays de la Loire (Nantes)	1 928	1,0
Reims	727	1,1	Aix-Marseille	1 304	0,9
Strasbourg	1 234	1,4	Nice	923	0,9
Grand Est	3 346	1,3	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 227	0,9
Amiens	1 542	1,6	France métropolitaine	34 646	1,1
Lille	1 923	0,9	Guadeloupe	577	2,2
Hauts-de-France	3 465	1,1	Guyane	634	2,7
Créteil	2 221	0,9	Martinique	324	1,7
Paris	926	1,1	Mayotte	234	0,8
Versailles	2 842	0,9	La Réunion	876	1,4
Île-de-France	5 989	1,0	DOM	2 645	1,7
			France métropolitaine + DOM	37 291	1,1

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

À la rentrée 2017, 23% des enfants en situation de handicap nés en 2005 atteignent « à l'heure » la classe de cinquième ou de cinquième **Segpa** (y compris **ULIS**). C'est notamment le cas pour 63% des élèves ayant un trouble visuel et 53% de ceux ayant un trouble moteur, mais pour seulement 9% des enfants avec des troubles intellectuels et cognitifs (1).

50% des élèves en situation de handicap nés en 2005 sont **scolarisés en classe ordinaire** à 12 ans alors qu'ils étaient 45% à 10 ans. Parallèlement, la part des élèves scolarisés en ULIS baisse de 10 points entre 10 et 12 ans. Ces deux tendances s'expliquent par un passage fréquent d'ULIS-école en Segpa (2)(3). C'est le cas, en particulier, des jeunes ayant des troubles intellectuels ou cognitifs, mais aussi de ceux issus

de milieux défavorisés dont la part de scolarisation en ULIS a baissé de 14 points entre 2015 et 2017. Les élèves de milieux défavorisés restent malgré tout plus nombreux à être scolarisés en ULIS (31% contre 22% des élèves de milieux très favorisés).

18% des élèves nés en 2005 sont **scolarisés en milieu spécialisé** à 12 ans contre 14% à 10 ans. C'est surtout le cas des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (32%), de ceux présentant plusieurs troubles associés (28%) et de ceux ayant une déficience auditive (21%). À 12 ans, si la part des enfants en situation de handicap scolarisés en milieu spécialisé augmente quelle que soit **l'origine sociale**, cette hausse est légèrement plus importante pour les élèves des milieux les moins favorisés.

Précisions

Le Panel - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 7 000 élèves nés en 2005 recrutés en 2013 ou en 2014 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du

trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

Classification des principales troubles - Voir « Glossaire ».

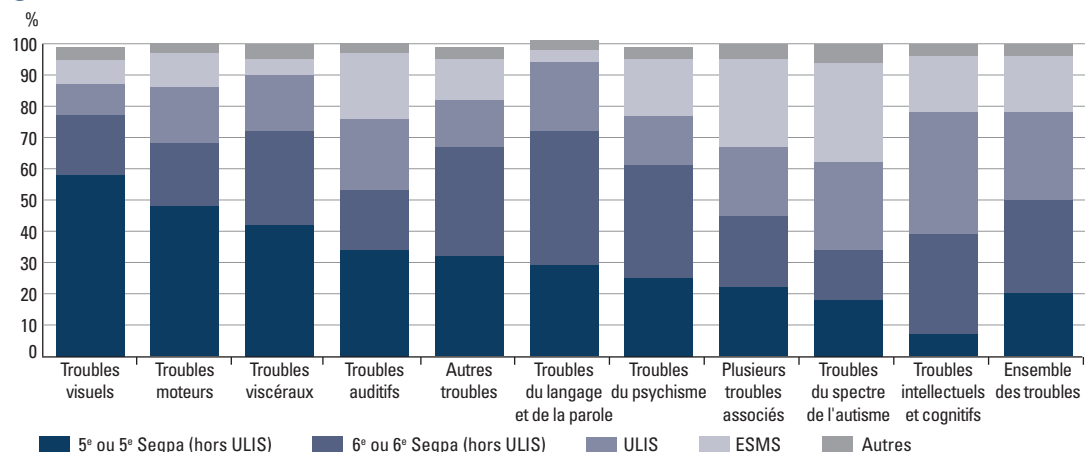
Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.01 ; 18.26 ; 16.36 ; 16.26 ; 15.04.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2017, *Éducation & formations*, n°95.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

1 Situation scolaire à douze ans selon la nature du trouble en 2017-2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

2 Parcours scolaires de dix à douze ans (rentrées 2015 à 2017) des élèves en situation de handicap nés en 2005 selon la nature du trouble, en %

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Autres troubles	Troubles du langage et de la parole	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles du spectre de l'autisme	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
Classes ordinaires sans redoublement à 5°	52	46	38	32	28	26	22	19	16	6	17
ULIS ou ESMS à 5°	5	1	3	1	1	0	1	1	1	0	1
5° Segpa	1	1	1	0	2	2	2	2	1	1	1
En 5° ou 5° Segpa en 2017 (hors ULIS)	58	48	42	34	32	29	25	22	18	7	20
Classes ordinaires avec redoublements à 6°	13	14	21	11	22	26	20	14	9	8	14
ULIS à 6°	3	1	1	1	2	3	2	2	2	5	3
ESMS à 6°	1	0	3	3	2	1	1	0	0	0	1
Autres parcours à 6° en 2017	1	0	1	1	2	1	1	0	1	1	1
Classes ordinaires à 6° Segpa	1	2	3	2	5	7	7	2	1	4	4
ULIS ou ESMS à 6° Segpa	1	2	2	1	3	6	5	5	2	14	8
En 6° ou 6° Segpa en 2017 (hors ULIS)	19	20	30	19	35	43	36	23	16	32	30
ULIS - école	1	3	2	4	2	2	2	2	4	4	3
ULIS - 6°	5	11	12	12	10	15	11	15	19	31	21
ULIS - 5°	5	4	3	5	3	4	2	3	5	3	3
ULIS - collège autres niveaux ou n.d.	0	1	1	1	0	1	2	1	1	2	1
En ULIS en 2017	10	18	18	23	15	22	16	22	28	39	28
ULIS école à ESMS	6	8	1	15	11	2	12	20	23	12	12
ESMS majoritairement	2	2	2	3	2	1	5	8	8	6	5
Autres parcours à ESMS en 2017	0	1	1	2	1	0	1	1	1	0	1
En ESMS en 2017	8	11	5	21	13	4	18	28	32	18	18
Autres (1)	4	3	5	3	4	3	4	5	6	4	4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

n.d. : niveau non déterminé.

1. Sont rassemblés dans « Autres », les élèves partis à l'étranger, non scolarisés, les élèves non retrouvés, ainsi que les élèves décédés.

Lecture : 52 % des élèves déficients visuels entrent à l'heure en 5° (hors ULIS) après un parcours sans redoublement pour 17 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap ; 5 % arrivent à ce niveau après une scolarité en ULIS ou en établissement de soin ou médico-social (ESMS) ; 1 % entrent en 5° Segpa. Au total 58 % des élèves déficients visuels sont parvenus en 2017 en 5° (hors ULIS) contre 20 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005.

3 Niveau atteint à dix ans et à douze ans selon l'origine sociale en 2015-2016 et en 2017-2018, en %

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 10 ans	61	58	49	36	45
dont CM2 à 10 ans	39	31	24	15	22
Classe ordinaire à 12 ans	58	59	51	46	50
dont 5° ou 5° Segpa	36	29	21	14	20
ULIS à 10 ans	23	27	35	45	38
ULIS à 12 ans	22	23	28	31	28
ESMS à 10 ans	11	11	13	15	14
ESMS à 12 ans	14	15	17	20	18
Autres parcours à 10 ans	5	4	3	3	3
Autres parcours à 12 ans	5	3	4	4	4

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

À la rentrée 2017, 36 % des élèves en situation de handicap nés en 2001 sont scolarisés dans la voie professionnelle hors ULIS, le plus souvent en certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (21 %). Ce sont les jeunes présentant des troubles intellectuels ou cognitifs qui sont proportionnellement les plus nombreux à préparer un CAP, souvent après une **Segpa (1) (2)**. À l'inverse, les jeunes présentant un trouble visuel sont près de la moitié à être scolarisés en voie générale ou technologique sans avoir connu de redoublement. Les élèves ayant suivi des parcours en **classes ordinaires** mais avec un redoublement sont plus souvent en seconde professionnelle et ceux ayant eu un parcours en Segpa ou en **ULIS** préparent davantage un CAP (2). Entre 14 et 16 ans, la part des élèves scolarisés en classe ordinaire augmente faiblement, mais la part des élèves « à l'heure » diminue quelle que soit **l'origine sociale (3)**.

Entre 14 et 16 ans, la part des élèves en ULIS baisse de 26 % à 12 %. Les jeunes les plus fréquemment scolarisés en ULIS restent ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs (18 %) et ceux présentant des troubles du spectre de l'autisme (12 %). Parmi les élèves scolarisés en ULIS, la plupart sont en voie professionnelle.

24 % des élèves de 16 ans sont **scolarisés en milieu spécialisé (ESMS)** en 2017. Cette part augmente par rapport à 2015 pour la plupart des troubles à l'exception des troubles auditifs et des troubles du psychisme. Les jeunes de milieux défavorisés restent proportionnellement plus scolarisés en ESMS (3).

La proportion d'élèves dont la situation n'est pas connue (décrochage scolaire et autres situations) augmente fortement entre 14 ans et 16 ans.

Précisions

Le Panel - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 5 600 élèves nés en 2001 recrutés en 2013 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle consti-

tue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

Classification des principales déficiences - Voir « Glossaire ».

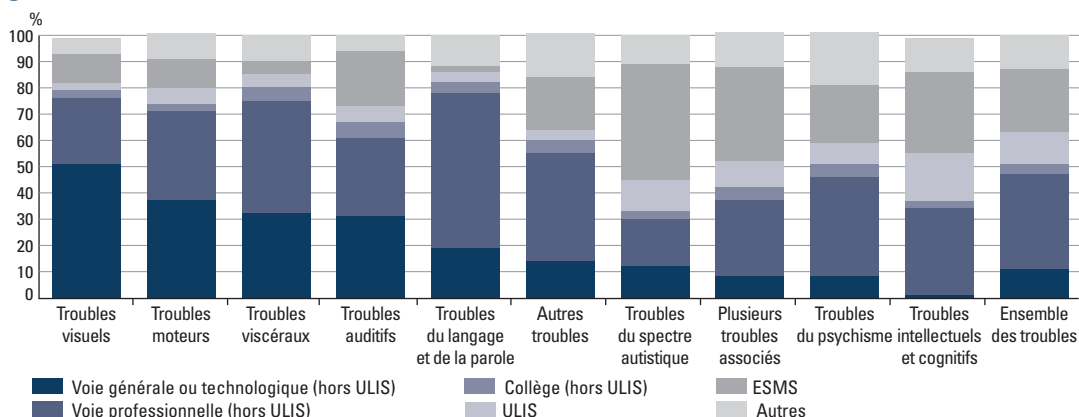
Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2017, *Éducation & formations*, n° 95.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001.

1 Situation scolaire à seize ans selon la nature du trouble en 2017-2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

2 Parcours scolaires de quatorze ans à seize ans (rentrées 2015 à 2017) des élèves en situation de handicap nés en 2001 selon la nature du trouble, en %

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Trouble du spectre de l'autisme	Plusieurs troubles associés	Troubles du psychisme	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
En 1 ^{re} GT sans redoublement	39	25	21	23	10	8	8	4	3	0	6
En 2 ^{de} GT après redoublement	11	11	11	7	9	6	5	4	5	1	5
Voie générale ou technologique (GT) en 2017 - hors ULIS	51	37	32	31	19	14	12	8	8	1	11
En 1 ^{re} professionnelle sans redoublement	6	10	11	6	9	8	4	4	3	1	4
En 2 ^{de} professionnelle après redoublement	9	13	16	11	19	12	4	8	9	3	8
Sous total Bac professionnel en 2017	15	23	27	18	29	20	7	11	12	4	12
En CAP 1 ^{re} année après parcours en Segpa	5	2	3	2	8	7	3	7	11	17	11
En CAP 1 ^{re} année après autres parcours	5	6	9	6	14	9	5	5	10	9	9
En CAP 2 ^{de} année	1	2	1	1	3	1	1	3	1	0	1
Sous total CAP en 2017	10	10	14	10	25	17	10	15	22	27	21
En apprentissage	0	1	2	2	5	4	1	2	3	3	3
Voie professionnelle en 2017 - hors ULIS	25	34	43	30	59	41	18	29	38	33	36
ULIS - collège	1	1	1	2	1	0	3	3	2	3	2
ULIS - voie professionnelle	1	4	3	3	3	4	7	6	5	15	9
ULIS - voie générale ou technologique	2	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0
ULIS en 2017	3	6	5	6	4	4	12	10	8	18	12
En ESMS depuis plus de cinq ans	3	6	0	8	0	12	26	20	11	13	11
ULIS ou autres parcours puis ESMS	8	5	5	13	1	8	19	16	11	19	13
ESMS en 2017	11	11	5	21	2	20	44	36	22	31	24
Maintien au collège	3	3	5	6	4	5	3	5	5	3	4
Autres situations (1)	6	10	10	6	12	17	11	13	20	13	13
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

1. Élèves non scolarisés ou en décrochage scolaire (4 %) ; élèves dont la trace a été perdue (9 %), mais possiblement non scolarisés dans la mesure où ils ne sont plus soumis à l'obligation scolaire ; élèves décédés (2,3 % des élèves nés en 2001 qui présentaient un trouble viscéral sont décédés).

Lecture : 51 % des élèves déficients visuels sont dans la voie générale ou technologique (hors ULIS) en 2017 contre 11 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 ; 39 % ont fait un parcours de la sixième à la première générale ou technologique sans redoublement pour 6 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap ; 25 % sont en formation professionnelle (hors ULIS) pour 36 % de l'ensemble des élèves ; 3 % sont en ULIS à 16 ans, 11 % sont en établissement de soins ou médico-sociaux pour respectivement 12 % et 24 % des élèves en situation de handicap nés en 2001.

3 Mode de scolarisation à quatorze ans et à seize ans selon l'origine sociale, en %

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 14 ans	64	57	51	42	49
dont 3 ^e à 14 ans	36	22	16	9	15
Classe ordinaire à 16 ans	65	58	53	45	51
dont 1 ^{re} GT ou pro à 16 ans	27	16	10	6	10
ULIS à 14 ans	20	24	23	29	26
ULIS à 16 ans	10	12	10	12	12
ESMS à 14 ans	14	16	22	24	22
ESMS à 16 ans	16	19	24	28	24
Autre situation à 14 ans	2	3	4	4	4
Autre situation à 16 ans	9	12	13	15	13

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

En 2017-2018, le nombre de **dispositifs relais** diminue pour atteindre 427 unités. Le nombre de séjours est de 9 400 : 6 400 en classes relais et 2 900 en ateliers relais. Environ 8 500 élèves ont effectué au moins un séjour : 5 900 dans l'une des 298 classes relais et 2 600 dans l'un des 119 ateliers relais (1). Tous dispositifs confondus, les séjours effectués dans l'année par dispositif relais sont de 24 jours en moyenne. Le nombre de séjours est en légère augmentation par rapport à l'année précédente (2).

La sixième est sous-représentée dans les dispositifs relais. Elle concerne en effet 5,5 % des collégiens accueillis en dispositif alors qu'elle couvre 25 % des effectifs totaux des collèges (3). À l'inverse, la quatrième est surreprésentée dans les dispositifs relais (40 % des élèves accueillis).

En 2017-2018, les élèves accueillis en dispositifs relais présentent de nombreuses difficultés : 39,5 % d'entre eux ont un retard scolaire d'au moins un an ; 38 % ont une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois ; 25,5 % au moins sont sous mesure

éducative, sachant que le taux de non-réponse pour cette information est de 10 % (4). Plus ces élèves sont âgés, plus ils sont nombreux à présenter plusieurs de ces difficultés, ce qui accroît leur risque de décrochage scolaire.

Les élèves ne sont pas orientés indistinctement en classe ou en atelier relais : 48 % des élèves accueillis en classe relais ont 14 ans ou plus (contre 41 % en atelier). 45 % ont une scolarité intermittente, voire sont absents depuis plus de deux mois (contre 27 % en ateliers) et 31 % sont sous mesure éducative (contre 16 % en atelier). Les classes relais prennent en charge des élèves, pour des séjours plus longs (10,4 semaines en moyenne) que les ateliers (8 semaines), avec moins d'élèves. Les ateliers, qui accueillent des élèves « jeunes » n'ayant pas encore vraiment décroché, semblent avoir plutôt pour fonction principale de sortir les élèves perturbateurs de leur classe habituelle, durant de courtes périodes.

Les filles constituent un quart des effectifs des dispositifs relais. Elles y sont orientées plus tard que les garçons (5).

Précisions

L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 427 dispositifs existants en 2017-2018, en France métropolitaine et dans les DOM. 298 dispositifs (69,8 % de l'ensemble) ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen d'élèves accueillis dans l'année par classe relais et par atelier relais, le nombre total d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé.

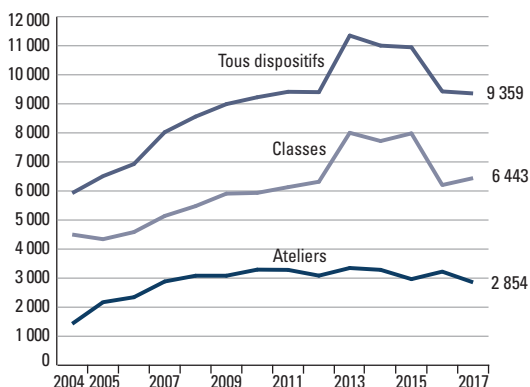
On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Certains élèves bénéficiant de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire, le nombre de séjours est donc supérieur au nombre d'élèves.

Âge révolu - Voir « Glossaire ».

Source

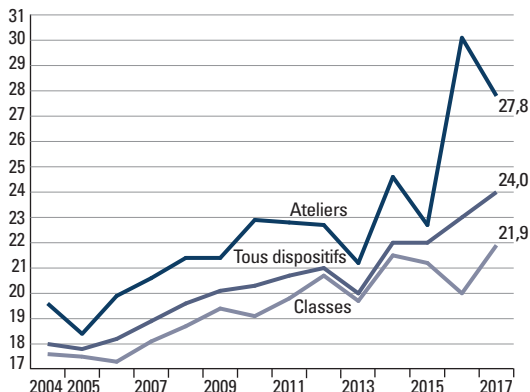
MENJ-DGESCO, Enquête sur le suivi des élèves en dispositifs relais.

1 Nombre de séjours effectués en dispositif relais



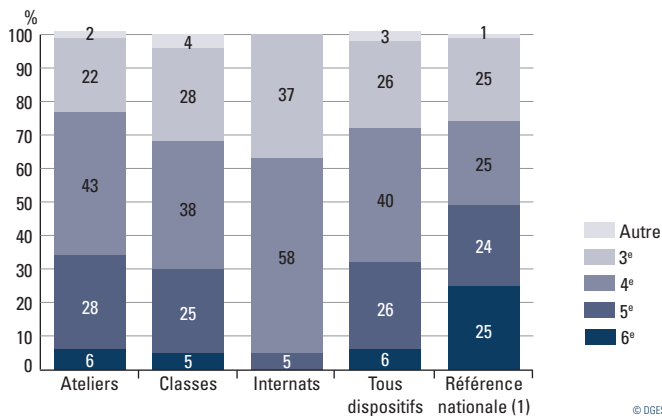
► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011). © DGESCO

2 Nombre moyen de séjours effectués dans l'année par dispositif relais



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011). © DGESCO

3 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2017-2018 selon leur niveau, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges publics de France métropolitaine + DOM.
Lecture : en 2017-2018, 6% des élèves accueillis en dispositif relais sont scolarisés en 6^e, tandis que les élèves de 6^e représentent 25% des effectifs totaux de collégiens publics (référence nationale).

© DGESCO

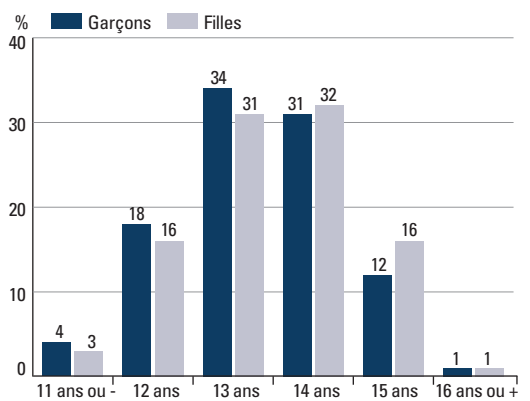
4 Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif en 2017-2018, en %

	Ateliers	Classes	Internats	Tous dispositifs
Garçon	74,8	74,9	100,0	75,0
Fille	25,1	24,7	0,0	24,7
Ne sait pas ou non-réponse	0,1	0,4	0,0	0,3
11 ans ou moins	3,8	3,4	0,0	3,5
12 ans	19,8	16,5	0,0	17,6
13 ans	35,6	31,7	23,7	33,1
14 ans	29,9	31,6	50,0	31,1
15 ans	10,3	14,9	26,3	13,3
16 ans ou plus	0,6	1,2	0,0	0,9
Ne sait pas ou non-réponse	0,0	0,8	0,0	0,5
« À l'heure » (ou en avance)	59,6	55,0	42,1	56,6
Retard d'un an	36,0	36,3	44,7	36,2
Retard de deux ans ou plus	2,5	3,7	13,2	3,3
Ne sait pas ou non-réponse	1,9	5,0	0,0	3,9
Scolarité régulière	73,2	55,0	63,1	61,9
Scolarité intermittente	23,0	31,6	23,7	28,3
Élève absent depuis plus de 2 mois	3,7	13,0	13,2	9,5
Ne sait pas ou non-réponse	0,1	0,4	0,0	0,3
Pas de mesure	73,2	58,9	34,2	64,1
Sous mesure(s) éducative(s)	15,8	30,9	65,7	25,5
Ne sait pas ou non-réponse	11,0	10,2	0,1	10,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DGESCO

5 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2017-2018 selon le sexe et l'âge, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DGESCO

À la rentrée 2018, en France métropolitaine et dans les DOM, 137 600 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture (1). Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2017, l'effectif global est en baisse (-2,3 %) à la fois dans le secteur public et le secteur privé. Cette évolution prolonge une baisse en cours depuis la rentrée 2012 et interrompue seulement à la rentrée 2015 avec l'entrée en seconde de la génération 2000.

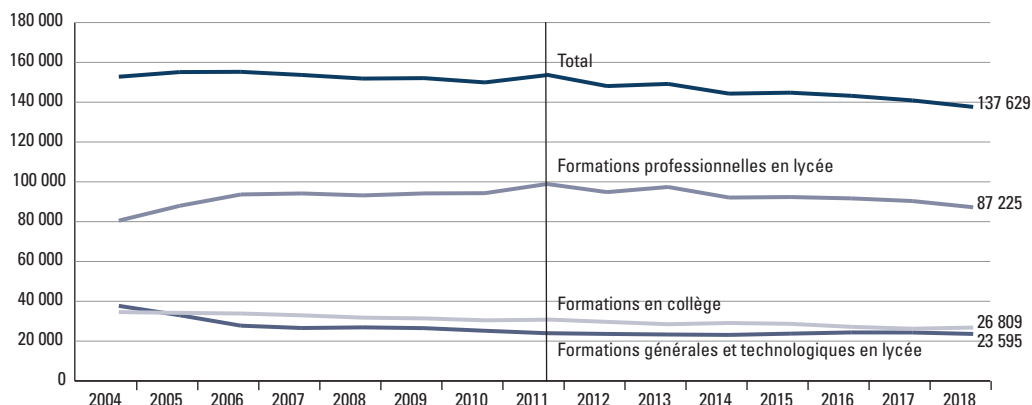
La part des formations professionnelles en lycée dans l'enseignement agricole est prépondérante avec 63,4 % du total des élèves (2). Les formations générales et technologiques représentent 17,1 % et les formations

en collège 19,5 %. Cette répartition varie toutefois selon le secteur d'enseignement, les deux secteurs se distinguant par la répartition entre les formations en collège et les formations générales et technologiques.

L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements répartis sur le territoire national (3). Ces établissements relèvent majoritairement du secteur privé (71,9 %).

Les taux de réussite aux CAP et BEP agricoles ainsi qu'au baccalauréat série scientifique à la session 2018 sont stables par rapport à la session 2017 (4). Ils sont en augmentation pour les baccalauréats technologiques (+ 2,3 points) et professionnels (+ 1,4 point).

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

1. Dont élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'éducation nationale et ministère en charge de l'agriculture).

© DEPP

Précisions

L'enseignement agricole - Il est sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information Sirena).

Le baccalauréat général série S - Il concerne, pour l'enseignement agricole, la spécialité « biologie-écologie-agronomie ».

Le baccalauréat technologique - Il concerne, pour l'enseignement agricole, la série STAV « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ».

Pour en savoir plus

- Site Internet : www.educagri.fr

Source

(1) (2) : MAA-DGER, Système d'information de l'enseignement agricole.

(3) : Ministère en charge de l'agriculture.

2 Effectifs d'élèves dans l'enseignement agricole selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2018

	Public			Privé			Public + Privé		
	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	678	24,9	1,4	8 684	30,6	9,7	9 362	30,1	6,8
Troisième	1 838	28,2	3,8	15 178	36,4	17,0	17 016	35,5	12,4
DJMA	91	25,3	0,2	340	21,5	0,4	431	22,3	0,3
Formations en collège	2 607	27,3	5,4	24 202	34,1	27,1	26 809	33,4	19,5
1 ^{re} année de CAPA	1 263	54,9	2,6	5 943	60,3	6,6	7 206	59,3	5,2
2 ^e année de CAPA	1 093	55,4	2,3	4 875	62,0	5,5	5 968	60,8	4,3
Total Capa	2 356	55,1	4,9	10 818	61,0	12,1	13 174	60,0	9,6
Seconde professionnelle	9 317	40,8	19,3	16 296	58,1	18,2	25 613	51,8	18,6
Première professionnelle	8 593	43,0	17,8	16 525	61,2	18,5	25 118	54,9	18,3
Terminale professionnelle	8 140	43,1	16,9	15 180	61,7	17,0	23 320	55,2	16,9
Total bac professionnel	26 050	42,2	54,0	48 001	60,3	53,7	74 051	54,0	53,8
Formations pro en lycée	28 406	43,3	58,9	58 819	60,5	65,8	87 225	54,9	63,4
Seconde GT	5 795	53,0	12,0	2 422	49,0	2,7	8 217	51,8	6,0
Première S	1 666	62,1	3,5	506	54,3	0,6	2 172	60,3	1,6
Première STL	183	65,6	0,4	0	0	0,0	183	65,6	0,1
Première STAV	3 918	48,3	8,1	1 499	48,4	1,7	5 417	48,3	3,9
Total première GT	5 767	52,8	12,0	2 005	49,9	2,2	7 772	52,1	5,6
Terminale S	1 581	63,3	3,3	449	61,7	0,5	2 030	63,0	1,5
Terminale STL	182	62,1	0,4	0	0	0,0	182	62,1	0,1
Terminale STAV	3 859	46,5	8,0	1 535	48,1	1,7	5 394	47,0	3,9
Total terminale GT	5 622	51,8	11,7	1 984	51,2	2,2	7 606	51,6	5,5
Formations GT en lycée	17 184	52,5	35,7	6 411	49,9	7,2	23 595	51,8	17,1
Total second degré (1)	48 197	45,7	100,0	89 432	52,6	100,0	137 629	50,2	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

1. Dont 313 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'éducation nationale et ministère en charge de l'agriculture).

3 Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

	1985	1990	2000	2005	2010	2014	2015	2016	2017	2018
Public	266	258	212	214	226	226	226	226	226	226
Privé	769	738	628	614	602	596	591	583	583	579
Total	1 035	996	840	828	828	822	817	809	809	805

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

4 Résultats aux examens, session 2018

	CAPA	BEPA	Bac techno/STAV	Bac pro	Bac S
Présentés	8 196	24 015	5 544	26 577	2 112
Admis	7 837	21 517	5 016	22 477	1 968
Taux de réussite (%)	95,6	89,6	90,5	84,6	93,2
Rappel 2017 (%)	95,5	90,0	88,2	83,2	93,2

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

© DEPP

Dix ans après leur entrée en sixième en 2007, la quasi-totalité des élèves ont quitté le système scolaire. 77,6 % d'entre eux ont obtenu le baccalauréat dont la moitié un baccalauréat général. 11,1 % des élèves du panel sont lauréats uniquement d'un diplôme de niveau V, qu'il s'agisse d'un **CAP** ou d'un **BEP**, et 11,3 % sont sortis sans diplôme (1).

Par rapport aux parcours des élèves entrés en sixième en 1995, ceux entrés en 2007 obtiennent davantage le baccalauréat (77,6 % contre 63,5 %), et sortent moins fréquemment sans diplôme (11,3 % contre 20,1 %).

Comme dans le panel 1995, les filles sont sensiblement plus nombreuses que les garçons à devenir bacheliers et connaissent un risque de sortie sans diplôme nettement moindre (2). Les trajectoires scolaires varient aussi avec l'âge d'entrée en sixième. 85,9 % des

élèves arrivés à 11 ans ou moins au collège ont obtenu le baccalauréat, contre 31,0 % de ceux qui sont arrivés avec deux ans de retard.

Les inégalités sociales de réussite restent marquées. Si plus de neuf enfants de cadres ou d'enseignants sur dix deviennent bacheliers, seulement les deux tiers des enfants d'ouvriers non qualifiés obtiennent ce diplôme. Pour une large part, ces inégalités sociales de réussite recouvrent des disparités de niveau de diplôme des mères. Ainsi, 93,7 % des élèves dont la mère détient un diplôme de l'enseignement supérieur obtiennent le baccalauréat contre 58,1 % des élèves dont la mère est sans diplôme. Enfin, les destins scolaires dépendent aussi de la composition de la famille. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents ou en garde alternée deviennent plus souvent bacheliers que ceux appartenant à une famille recomposée ou monoparentale.

Précisions

Les panels utilisés

- Le panel 2007, représentatif au 1/22^e de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer entrée pour la première fois en sixième en septembre 2007.
- Le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population de France métropolitaine entrée pour la première fois en sixième en septembre 1995.

La population étudiée - Entrants en sixième des deux panels dont la scolarité a pu être observée pendant les dix premières années d'études secondaires. À des fins de comparaison avec le panel 1995, les élèves du panel 2007 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

Nomenclature nationale des niveaux - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* : 16.01.
- Augereau T., Ben-Ali L., 2017, « Panel collège : l'impact de l'environnement sur la motivation et le sentiment d'efficacité personnelle des collégiens », *Éducation & formations* n°95, MEN-DEPP.
- Caille J.-P., 2014, « Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale », *Éducation & formations*, n°85, MENESR-DEPP.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, panel 2007 et panel 1995.

1 Niveau de diplôme des élèves dix ans après leur entrée en sixième, en %

	Panel 1995	Panel 2007
Bac général	33,8	40,9
Bac technologique	18,5	15,8
Bac professionnel et assimilés (1)	11,2	20,9
Total bacheliers	63,5	77,6
CAP-BEP	16,4	11,1
Sans diplôme avec accès niveau IV	4,1	2,9
Sans diplôme et sans accès niveau IV	15,9	8,4
Sans diplôme en formation	ε	ε
Total sans diplôme	20,1	11,3
Ensemble	100	100

► **Champ : France métropolitaine.**

© DEPP

1. Le brevet des métiers d'art (BMA), le brevet professionnel (BP), le brevet de technicien et le brevet de technicien agricole sont des diplômes de niveau IV et sont assimilés au baccalauréat professionnel.

Lecture : 77,6 % des élèves entrés en sixième (Segpa incluses) en 2007 sont bacheliers 10 ans plus tard, contre 63,5 % des élèves entrés en sixième en 1995.

2 Niveau de diplôme des élèves dix ans après leur entrée en sixième selon leurs caractéristiques sociales et familiales, en %

	Panel 1995				Panel 2007				
	Bac GT	Bac pro	CAP-BEP	Sortis sans diplôme	Bac GT	Bac pro	CAP-BEP	Sortis sans diplôme	
Sexe de l'élève	Garçon	44,9	12,4	19,2	23,6	50,4	22,1	13,5	13,9
	Fille	60,3	9,9	13,4	16,4	63,2	19,7	8,6	8,6
Âge d'entrée en sixième	11 ans ou moins	64,0	10,9	12,0	13,1	66,3	19,6	7,0	7,1
	12 ans	12,5	12,8	31,5	43,2	12,2	27,5	30,4	29,9
	13 ans ou plus	6,6	5,9	31,9	55,6	9,5	21,5	23,4	45,5
Origine sociale de l'élève	Agriculteurs	54,0	19,1	16,0	10,9	57,2	29,5	7,7	5,7
	Artisans, commerçants (1)	53,8	11,4	15,7	19,2	57,9	22,1	10,9	9,1
	Prof. libérales, cadres, chefs d'entreprise (2)	83,7	3,7	4,3	8,2	85,4	8,4	2,7	3,5
	Enseignants (3)	87,1	4,2	3,4	5,4	86,3	7,9	1,9	3,9
	Professions intermédiaires (4)	66,7	10,4	11,1	11,8	65,3	18,5	8,3	8,0
	Employés	46,0	12,2	18,2	23,6	50,0	24,2	12,0	13,9
	Ouvriers qualifiés	39,3	14,4	23,0	23,3	40,8	27,8	16,4	15,0
Ouvriers non qualifiés	27,7	13,6	25,5	33,2	34,6	27,8	19,3	18,3	
Inactifs	17,7	10,6	21,5	50,2	23,8	22,8	19,7	33,7	
Diplôme de la mère	Aucun diplôme	30,2	12,6	24,9	32,4	30,8	27,3	19,1	22,9
	Brevet	45,5	14,1	20,2	20,3	46,4	25,4	13,7	14,5
	CAP, BEP	51,1	14,5	19,0	15,4	43,3	28,5	15,9	12,4
	Baccalauréat	73,3	8,3	7,7	10,7	67,6	18,8	6,6	7,0
	Diplôme du supérieur	86,3	4,0	2,9	6,8	84,0	9,6	2,8	3,5
Inconnu	36,2	11,3	19,6	32,9	38,6	24,7	17,1	19,6	
Taille de la famille	Père et mère	57,9	11,3	15,1	15,7	60,7	20,3	9,9	9,1
	Garde alternée	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	63,3	17,6	9,9	9,1
	Monoparentale	44,4	11,2	17,6	26,9	43,4	22,6	14,9	19,2
	Recomposée	43,3	10,5	22,1	24,2	44,2	24,6	15,6	15,6
Autre situation	29,4	9,0	28,7	33,0	34,7	25,2	16,2	23,9	
Ensemble	52,3	11,2	16,4	20,1	56,7	20,9	11,1	11,3	

► **Champ : France métropolitaine.**

© DEPP

1. Non compris chefs d'entreprises.
2. Non compris professeurs.
3. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.
4. Non compris instituteurs et professeurs des écoles

Lecture : dix ans après leur entrée en sixième en 2007, 50,4 % des garçons sont diplômés d'un bac général ou technologique (GT), 22,1 % d'entre eux sont diplômés d'un baccalauréat professionnel, 13,5 % d'entre eux sont diplômés d'un CAP ou un BEP et 13,9 % d'entre eux sont sortis du système éducatif sans aucun diplôme.

4.26 Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT

La fin des classes de troisième et de seconde générale et technologique (GT) représente des moments importants de l'orientation, même si des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus.

En 2017, 64,0 % des 848 200 élèves inscrits en troisième en 2016 ont continué en seconde GT et 32,5 % se sont engagés dans la voie professionnelle en lycée ou en apprentissage. Ces proportions ont évolué ces dix dernières années, notamment le taux de passage en seconde GT qui a augmenté de 10 points (1) (2).

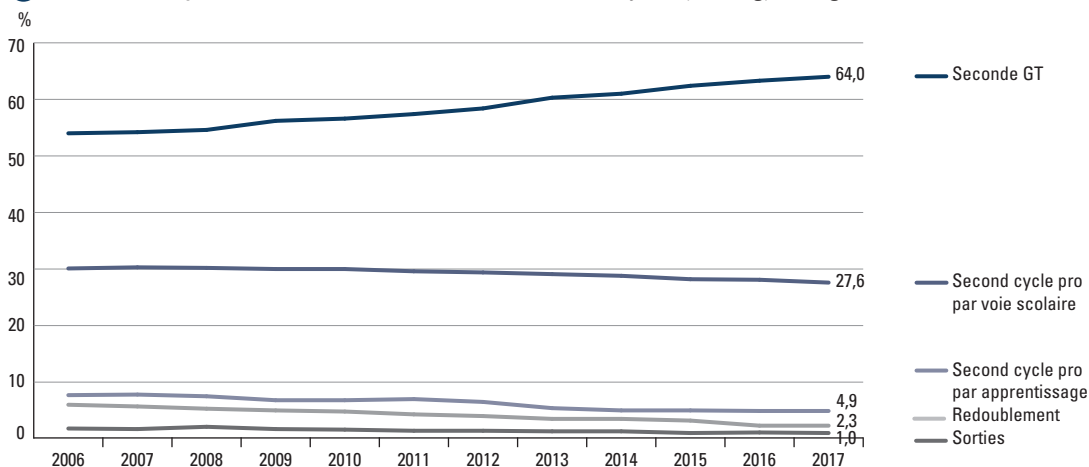
Les filles passent plus souvent en seconde GT que les garçons (70,7 % contre 57,6 %) et nettement moins souvent en apprentissage (2,5 % contre 7,3 %). Par ailleurs, les élèves « à l'heure » poursuivent

trois fois plus souvent en seconde GT que les élèves « en retard » (3).

En 2017, 90,4 % des 572 700 élèves scolarisés en seconde GT en 2016 ont intégré une première générale (65,3 %) ou technologique (25,1 %) et 4,6 % se sont réorientés vers la voie professionnelle. Entre 2006 et 2017, les passages vers la voie générale ont augmenté de 10,3 points (4).

Plus d'un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (S) ou technologique (STI2D, STL, STAV), contre une fille sur trois. Par ailleurs, les élèves en retard poursuivent davantage en première technologique ou se réorientent vers la voie professionnelle que les élèves plus jeunes (5).

1 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, y compris Segpa et agricole EREA et ULIS, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire relevant des ministères en charge de l'éducation, de l'agriculture et de la défense, qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Les EREA et les ULIS sont comptés depuis 2015.

Avertissement - La population concernée dans cette fiche est plus étendue que dans les fiches qui ne couvrent que les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (notamment 4.04, 4.07, 4.10 et 4.12).

Sorties - Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif : scolarité dans les établissements sanitaires et sociaux, sur le marché du travail ou partis à l'étranger, etc.

Source

MENU-MESRI-DEPP

- Système d'information Scolarité du ministère en charge de l'éducation nationale.

- Système d'information SIFA sur la formation des apprentis.

MAA-DGER, Système d'information de l'enseignement agricole.

2 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, en %

	2006	2009	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution 2017/2006
Effectifs en troisième à la rentrée n-1 (en milliers)	841,3	791,9	811,1	817,7	819,7	828,3	854,1	858,7	848,2	
Seconde générale et technologique	54,0	56,2	57,4	58,4	60,3	61,0	62,4	63,3	64,0	10,0
Cycle professionnel	37,8	36,8	36,6	35,9	34,5	33,8	33,2	33,0	32,5	-5,3
dont apprentissage	7,7	6,8	7,0	6,5	5,4	5,0	5,0	4,9	4,9	-2,8
CAP et assimilés	11,8	13,4	13,2	12,7	11,7	11,2	11,0	11,0	10,8	-1,0
BEP (1)	25,5	4,5								(1)
Bac professionnel (1)	0,5	18,9	23,4	23,2	22,8	22,6	22,2	22,0	21,7	(1)
Enseignement préprofessionnel	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,2	0,3	0,2	-0,2
Troisième (redoublement)	6,0	5,0	4,3	4,0	3,5	3,5	3,2	2,3	2,3	-3,7
Sorties (2)	1,8	1,7	1,4	1,4	1,3	1,3	1,0	1,1	1,0	-0,8
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.**

© DEFP

1. La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.
2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Précisions ».

Lecture : en 2016, on recensait 848 200 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2017, 32,5 % d'entre eux ont intégré le cycle professionnel. Ils étaient 37,8 % dans ce cas en 2006, soit une baisse de 5,3 points sur la période.

3 Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %

	2007		2017		2007		2017	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectifs en troisième à la rentrée n-1 (en milliers)	204,7	243,0	434,5	413,7	379,7	68,0	675,0	173,2
Seconde générale et technologique	48,9	59,6	57,6	70,7	74,6	21,4	74,4	23,3
Cycle professionnel	43,7	32,4	38,6	26,1	17,5	71,2	22,2	72,3
dont apprentissage	11,8	3,8	7,3	2,5	2,4	16,6	2,6	14,0
CAP et assimilés	15,3	9,1	13,8	7,7	3,2	26,6	4,7	34,6
BEP (1)	27,6	22,9			14,0	43,6		
Bac professionnel (1)	0,8	0,4	24,8	18,4	0,3	1,1	17,5	37,7
Enseignement préprofessionnel	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1	0,6	0,2	0,4
Troisième (redoublement)	5,6	5,8	2,7	1,9	7,2	3,2	2,4	2,2
Sorties (2)	1,5	1,9	0,8	1,2	0,6	3,5	0,8	1,8
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.**

© DEFP

1. et 2. Voir [1] supra.

4 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la seconde GT, en %

	2006	2009	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution 2017/2006
Effectifs en seconde GT à la rentrée n-1 (en milliers)	538,3	505,8	511,2	520,2	527,0	539,4	550,1	576,2	572,7	
Première générale	55,0	58,4	61,5	61,9	62,4	63,2	64,2	65,2	65,3	10,3
Première S	28,9	30,6	32,4	33,1	33,6	34,2	33,9	34,7	34,5	5,6
Première ES	16,7	18,5	19,1	19,3	19,1	19,4	20,5	21,1	21,5	4,8
Première L	9,4	9,3	10,0	9,5	9,7	9,6	9,8	9,4	9,3	-0,1
Première technologique	23,6	23,6	23,1	23,0	23,6	23,3	23,3	24,9	25,1	1,5
dont première STI (1) /STI2D, STL, STAV	7,4	7,1	7,0	7,2	7,4	7,5	7,7	8,3	8,2	0,8
dont première STI/STG/STMG	12,2	12,1	11,8	11,3	11,2	10,9	10,6	11,5	11,9	-0,3
Réorientation vers la voie professionnelle	5,9	5,4	5,5	5,4	5,2	5,1	4,9	4,7	4,6	-1,3
Seconde GT (redoublement)	14,4	11,5	9,4	8,9	7,9	7,5	6,8	4,4	3,9	-10,5
Sorties (2)	1,1	1,1	0,5	0,8	0,9	0,9	0,8	0,8	1,1	0,0
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.**

© DEFP

1. La réforme du lycée de 2010 a éclaté la série STI en deux séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). À des fins de comparaison, la spécialité STI-arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.
2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Précisions ».

5 Poursuites d'études à l'issue de la seconde GT selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %

	2007		2017		2007		2017	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectifs en seconde GT à la rentrée n-1 (en milliers)	244,3	290,1	266,3	306,4	386,2	148,2	500,0	72,7
Première générale	53,1	58,8	60,7	69,2	64,9	33,8	69,1	38,8
Première S	35,0	25,6	38,8	30,8	36,9	11,6	37,7	12,9
Première ES	4,2	13,4	18,0	24,4	9,4	8,9	22,3	15,5
Première L	13,9	19,8	3,9	14,0	18,6	13,3	9,1	10,4
Première technologique	25,6	21,9	28,0	22,4	16,9	40,9	22,3	43,8
dont première STI (1) /STI2D, STL, STAV	13,0	2,6	13,9	3,2	6,0	10,9	7,6	12,0
dont première STI/STG/STMG	11,0	13,0	12,3	11,5	7,7	23,3	10,1	23,9
Réorientation vers la voie professionnelle	6,2	5,1	5,7	3,8	2,7	13,1	3,4	13,0
Seconde GT (redoublement)	14,1	12,7	4,6	3,3	14,9	9,2	4,1	3,3
Sorties (2)	1,0	1,5	1,0	1,3	0,6	3,0	1,1	1,1
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.**

© DEFP

1. et 2. Voir [2] supra.

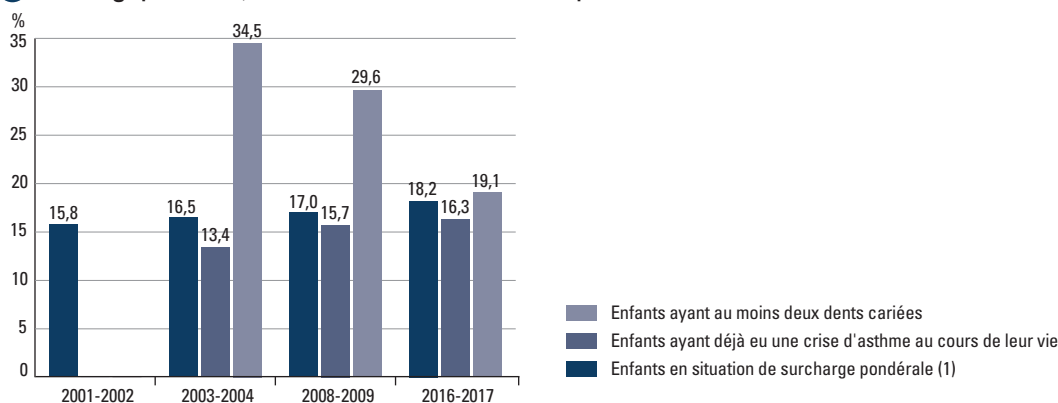
Au cours de l'année scolaire 2016-2017, 18 % des élèves de troisième sont en surcharge pondérale, et 5 % sont obèses. Ces prévalences sont en hausse depuis le début des années 2000 (1). 16 % des élèves ont déjà eu une crise d'asthme, également en augmentation (13 % en 2003-2004). Inversement, la santé bucco-dentaire s'est améliorée : 19 % des adolescents avaient au moins deux dents cariées en 2016-2017 contre 35 % en 2003-2004. Les politiques de prévention ont pu contribuer à cette amélioration.

38 % des adolescents sont équipés d'un appareil dentaire et 35 % portent des lunettes (2). La couverture vaccinale contre la rougeole a progressé (92 % d'adolescents vaccinés contre 66 % en 2003-2004), alors que celle contre l'hépatite B a peu varié (45 % en 2016-2017).

24 % des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale contre 12 % des enfants de cadres (3). Une partie des inégalités sociales peut être liée aux modes de vie. 84 % des enfants de cadres pratiquent un sport au moins une fois par semaine et 70 % prennent un petit-déjeuner chaque matin (63 % et 59 % parmi les enfants d'ouvriers). 81 % des enfants d'ouvriers passent plus de deux heures par jour devant un écran (61 % des enfants de cadres).

27 % des enfants d'ouvriers ont au moins deux dents cariées contre 12 % des enfants de cadres (4). La fréquence du recours à un dentiste diffère selon le milieu social, ce qui peut contribuer aux inégalités de santé bucco-dentaire, notamment en matière de prévention des caries. Lors des douze derniers mois, 86 % des enfants de cadres ont consulté un dentiste contre 64 % des enfants d'ouvriers.

1 Surcharge pondérale, crises d'asthme et dents cariées parmi les élèves de troisième



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte en 2016-2017.

1. L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Les seuils définissant les surpoids et l'obésité sont ceux définis par l'*International Obesity Task Force*. Suite à leur mise à jour en 2012, afin d'assurer la comparabilité des données temporelles, les données des enquêtes précédentes ont été recalculées à partir de ces nouvelles références, et diffèrent donc de celles publiées dans les éditions passées du RERS.

© DEPP

Précisions

Les enquêtes santé en milieu scolaire sont organisées en partenariat entre les ministères en charge de la santé et de l'éducation nationale. Dans les collèges publics et privés sous contrat, environ 7 200 élèves de troisième passent un bilan médical pour l'enquête : relevé de la taille et du poids, examen de la vision, de l'audition, bucco-dentaire. Cet examen est effectué par les médecins et infirmiers de l'Éducation nationale, qui ont également un entretien avec

l'élève portant sur son contexte familial, ses habitudes de vie, sa santé respiratoire, sa capacité à nager et les accidents de la vie courante qu'il a subis.

Pour en savoir plus

- MSS-DREES, *Études et résultats* consacrée à l'enquête de santé en troisième 2016-2017, à paraître.
- Pour les enquêtes de santé en grande section maternelle et en CM2 : voir RERS 2017 et 2018, fiche 3.8.

Source

DREES et MENJ-DGESCO, Enquête nationale sur la santé des élèves de troisième.

2 L'état de santé des adolescents scolarisés en troisième

	Proportion d'élèves (%)			
	2001-2002	2003-2004	2008-2009	2016-2017
Enfants en situation de surcharge pondérale (1)	15,8	16,5	17,0	18,2
Enfants souffrant d'obésité (1)	3,5	4,2	3,9	5,2
Enfants ayant au moins deux dents cariées	n.d.	34,5	29,6	19,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	n.d.	4,8	4,7	3,4
Enfants équipés d'un appareil dentaire (2)	n.d.	n.d.	n.d.	37,8
Enfants portant des lunettes (2)	n.d.	n.d.	n.d.	35,0
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	13,4	15,7	16,3
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	10,1	10,5	12,2
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (3)	n.d.	65,7	83,9	92,0
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (3 doses) (3)	n.d.	42,4	43,1	45,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte en 2016-2017.**

© DEPP

n.d. : non disponible ou non comparable avec les données de l'enquête 2016-2017.

1. Voir note 1 du graphique 1.

2. Les questions posées à l'enfant ont été modifiées dans l'enquête 2016-2017. Les données ne sont pas comparables à celles publiées dans les éditions passées du RERS.

3. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

3 Surcharge pondérale et habitudes de vie selon le groupe socioprofessionnel, en troisième, en 2016-2017

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale (2)	Pratique d'un sport (3)	Prise d'un petit déjeuner (4)	Consommation d'écran (5)
Cadres, professions intellectuelles supérieures	11,5	83,5	69,9	61,4
Professions intermédiaires	14,6	80,4	66,6	70,3
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	18,5	73,2	61,2	72,9
Employés	22,2	68,3	59,5	77,8
Ouvriers	24,2	62,7	59,0	81,0
Ensemble (6)	18,2	73,8	63,0	72,6

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. « Pour en savoir plus »).

2. Voir note 1 du graphique 1.

3. Pratique un sport au moins une fois par semaine en dehors des cours d'éducation physique et sportive.

4. Prise d'un petit déjeuner chaque matin.

5. Plus de deux heures par jour devant un écran les jours de semaine : télévision, ordinateur, console, téléphone portable, tablette.

6. La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.

4 Dents cariées et consultation d'un dentiste selon le groupe socioprofessionnel, en troisième, en 2016-2017

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)	
	Au moins deux dents cariées	A consulté un dentiste au cours des 12 derniers mois
Cadres, professions intellectuelles supérieures	11,8	85,9
Professions intermédiaires	14,2	80,9
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	23,8	78,2
Employés	21,2	69,1
Ouvriers	26,5	64,2
Ensemble (1)	19,1	75,6

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.

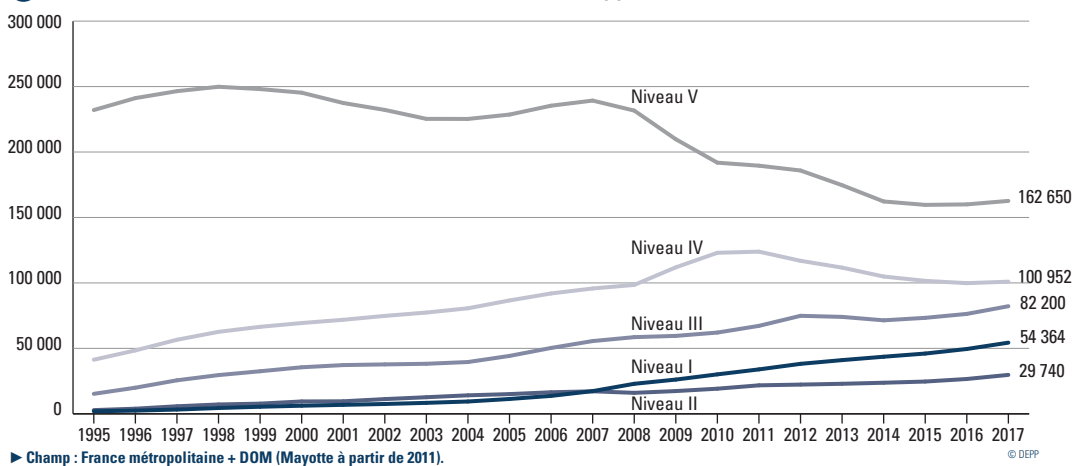
En 2017-2018, le nombre d'**apprentis** progresse (+ 4,3 %) pour la deuxième année consécutive et s'établit à 429 900 (1) (2). Le niveau V et l'enseignement supérieur accueillent chacun près de deux apprentis sur cinq (essentiellement en CAP et en STS). Au niveau IV, les apprentis se répartissent entre le baccalauréat et le brevet professionnels. Les évolutions d'effectifs sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé. En 2017-2018, le nombre d'apprentis en niveau IV et niveau V stagne (+ 1,1 et + 1,7 %). Globalement, les niveaux du supérieur augmentent (+9,1%) par rapport à 2016 : +7,7% pour le niveau III et hausse de 10,5% pour les formations de niveaux I et II. Les formations du supérieur, autres que le STS, accueillent 23 % des apprentis en 2017-2018 contre 6 % en 2000-2001.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage. Elles représentent un tiers des effectifs (3). Cette proportion reste relativement stable d'une année à l'autre. À chaque niveau de formation, elle varie, de 27 % au niveau V à 48 % au niveau II (38 % en niveau I), en fonction de l'importance des spécialités des services.

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans, 5,1 % suivent une formation en apprentissage (4).

Les apprentis se répartissent dans 960 établissements, principalement en **centre de formation d'apprentis** (CFA). 52 % des effectifs d'apprentis relèvent d'un établissement géré par un organisme privé, 26 % par une chambre, 16 % par des établissements d'enseignement (5).

1 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis



Précisions

Taux de scolarisation en apprentissage - Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

Nomenclature nationale des niveaux - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.30

- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les apprentis.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

2 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis

	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
CAP	188 070	183 997	175 002	176 956	174 740	163 381	150 810	148 184	148 436	150 168
BEP	36 129	52 974	46 554	4 320						
Autres formations de niveau V	7 936	8 362	7 057	10 581	11 135	11 273	11 416	11 426	11 562	12 482
Total niveau V	232 135	245 333	228 613	191 857	185 875	174 654	162 226	159 610	159 998	162 650
BP	21 299	31 195	40 544	47 778	44 751	43 772	42 284	41 148	39 429	39 120
Bac professionnel	15 632	33 404	39 820	67 020	62 875	58 905	53 697	51 112	50 073	50 843
Autres formations de niveau IV	4 396	4 756	6 245	8 220	9 271	9 005	8 899	9 322	10 312	10 989
Total niveau IV	41 327	69 355	86 609	123 018	116 897	111 682	104 880	101 582	99 814	100 952
STS	12 539	27 800	35 345	49 965	61 769	60 834	58 620	60 095	62 830	67 401
Autres formations de niveau III	2 734	7 753	8 888	12 109	13 099	13 214	12 799	13 222	13 496	14 799
Total niveau III	15 273	35 553	44 233	62 074	74 868	74 048	71 419	73 317	76 326	82 200
Licence	56	692	5 392	11 943	14 522	15 035	15 830	16 612	18 122	20 009
Master			2 999	9 522	12 676	13 441	13 784	14 907	16 165	17 816
Diplôme d'ingénieur	1 734	4 644	7 153	12 706	15 856	17 351	18 620	19 620	20 901	22 544
Autres formations de niveaux I et II	2 987	10 297	10 860	15 160	17 449	18 137	19 123	19 557	20 940	23 735
Total niveaux I et II	4 777	15 633	26 404	49 331	60 503	63 964	67 357	70 696	76 128	84 104
Total apprentis	293 512	365 874	385 859	426 280	438 143	424 348	405 882	405 205	412 266	429 906
Préapprentis	10 409	10 184	9 718	7 243	6 670	5 769	5 932	5 304	5 097	4 810
Total apprentis + préapprentis	303 921	376 058	395 577	433 523	444 813	430 117	411 814	410 509	417 363	434 716

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

© DEFP

3 Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2017-2018

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Cursus 1 an	Total	Part des filles (%)
Niveau V	84 678	68 992	57	8 923	162 650	26,8
Niveau IV	34 994	42 540	19 594	3 824	100 952	33,3
Niveau III	42 329	37 362	630	1 879	82 200	37,4
Niveau II	2 754	2 906	1 665	22 409	(1) 29 740	47,6
Niveau I	21 676	21 965	9 332	1 391	54 364	38,2
Total	186 431	173 765	31 278	38 426	429 906	33,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

1. Y compris six apprentis en 4^e année d'apprentissage.

4 Taux de scolarisation par âge en apprentissage, en %

Âge	Effectifs d'apprentis	Taux de scolarisation en apprentissage	
	2017	2017	2016
15 ans ou moins	18 846	2,3	2,1
16 ans	46 635	5,6	5,4
17 ans	54 289	6,4	6,4
18 ans	59 323	7,4	7,1
19 ans	55 943	7,1	7,0
20 ans	49 892	6,5	6,3
21 ans	41 145	5,4	5,3
22 ans	35 902	4,8	4,6
23 ans	25 571	3,5	3,5
24 ans	16 913	2,4	2,3
25 ans	11 369	1,5	1,5
26 ans et plus	13 850	n.s.	n.s.
16-25 ans	396 982	5,1	5,0

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

© DEFP

Lecture : en 2017, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 18 ans, 7,4 % suivent une formation en apprentissage.

5 Répartition des apprentis par organisme gestionnaire, niveau de formation et nombre d'établissements en 2017-2018

	Secondaire	Supérieur	Total	Nombre d'établissements
Organisme privé	113 871	99 732	213 603	501
Association	89 434	55 595	145 029	364
Organisation professionnelle, entreprise ou groupement d'entreprises	24 437	44 137	68 574	137
Chambres	85 545	26 256	111 801	156
Chambre d'agriculture	778	196	974	4
Chambre de commerce et d'industrie	20 083	22 800	42 883	75
Chambre des métiers	64 684	3 260	67 944	77
Établissements d'enseignement	39 548	29 661	69 209	248
EPLEFPA (1)	17 683	6 933	24 616	95
Établissement de formation ou recherche	2 895	11 684	14 579	42
Établissement public local d'enseignement	13 517	7 771	21 288	82
Établissement scolaire privé sous contrat	5 453	3 273	8 726	29
Autres	24 638	10 655	35 293	53
Association mixte consulaire	9 768	2 443	12 211	14
CFA résultant d'une convention nationale	261	22	283	3
Collectivités locales et territoriales	6 553	431	6 984	17
Groupement d'intérêt public	8 056	7 759	15 815	19
Total	263 602	166 304	429 906	958

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

1. Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales. La concentration des effectifs dans certaines régions ne reflète pas pour autant l'importance que revêt l'apprentissage dans le système de formation professionnelle des régions (voir 5.04).

Au 31 décembre 2017, six régions académiques forment chacune plus de 30 000 apprentis. Ces six régions-académiques représentent près des deux tiers des apprentis (1). L'Île-de-France en accueille en particulier 84 700, soit 19,7 % de l'ensemble des apprentis de France.

Entre 2016 et 2017, la tendance nationale est à une hausse de l'effectif global d'apprentis (+ 4,3 %) avec de fortes disparités au niveau des régions académiques variant de - 6,3 % à + 6,9 %.

La proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans est en moyenne de 5,1 % au niveau national. (2). Il varie de 6,3 % dans les Pays de La Loire à 1,3 % en Guyane.

Entre 2016 et 2017, le nombre d'entrants en apprentissage est à la hausse (+ 7,4 %), mais les évolutions sont différentes selon les régions académiques (3). Seule la Guadeloupe connaît une évolution négative. Toutes les autres régions académiques enregistrent des évolutions positives et cinq d'entre elles ont une croissance supérieure à 10 %.

Précisions

Entrées en apprentissage - Il s'agit d'apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage pour suivre la totalité d'un cursus en apprentissage ou seulement une partie (par exemple, la dernière année de master, la deuxième et la troisième année de baccalauréat professionnel). Ces apprentis peuvent provenir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage) ou d'une autre situation (emploi, sans-emploi, stage, etc.).

Nomenclature nationale des niveaux - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.21.

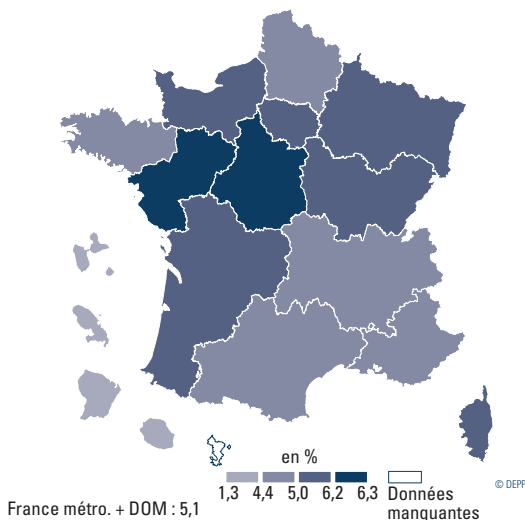
1 Effectifs d'apprentis par niveau de formation en 2017-2018

Académies et régions académiques	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2016-2017
Clermont-Ferrand	4 407	2 165	1 024	355	456	8 407	8 056
Grenoble	8 258	5 445	3 550	931	1 291	19 475	18 868
Lyon	7 057	5 662	5 177	1 652	2 717	22 265	21 665
Auvergne-Rhône-Alpes	19 722	13 272	9 751	2 938	4 464	50 147	48 589
Besançon	3 622	2 416	2 205	521	527	9 291	9 157
Dijon	4 899	2 581	1 612	224	506	9 822	9 337
Bourgogne-Franche-Comté	8 521	4 997	3 817	745	1 033	19 113	18 494
Bretagne (Rennes)	8 237	5 054	2 735	780	1 658	18 464	17 746
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	8 082	4 574	3 820	999	1 276	18 751	18 176
Corse	1 042	305	356	144	134	1 981	1 996
Nancy-Metz	5 940	3 513	3 328	1 101	1 071	14 953	14 593
Reims	3 752	1 869	1 034	352	817	7 824	7 571
Strasbourg	5 863	3 664	3 105	1 261	1 783	15 676	15 270
Grand Est	15 555	9 046	7 467	2 714	3 671	38 453	37 434
Amiens	4 712	2 667	2 341	434	1 361	11 515	10 996
Lille	8 813	5 496	5 454	937	3 312	24 012	22 241
Hauts-de-France	13 525	8 163	7 795	1 371	4 673	35 527	33 237
Créteil	6 097	4 720	5 138	2 894	4 805	23 654	22 361
Paris	3 731	4 186	5 730	3 869	8 440	25 956	24 228
Versailles	6 429	6 624	7 903	4 943	9 187	35 086	33 632
Île-de-France	16 257	15 530	18 771	11 706	22 432	84 696	80 221
Caen	4 971	2 963	1 436	328	687	10 385	10 037
Rouen	5 968	2 892	2 107	552	1 553	13 072	12 541
Normandie	10 939	5 855	3 543	880	2 240	23 457	22 578
Bordeaux	8 845	4 793	3 232	976	2 031	19 877	19 003
Limoges	1 974	1 098	536	322	214	4 144	3 783
Poitiers	6 036	3 357	2 749	719	1 244	14 105	13 364
Nouvelle-Aquitaine	16 855	9 248	6 517	2 017	3 489	38 126	36 150
Montpellier	6 993	3 356	3 050	1 131	2 856	17 386	16 597
Toulouse	8 028	3 805	2 978	990	1 920	17 721	16 877
Occitanie	15 021	7 161	6 028	2 121	4 776	35 107	33 474
Pays de la Loire (Nantes)	12 096	9 124	5 406	1 383	1 884	29 893	28 075
Aix-Marseille	7 076	4 164	2 986	928	1 591	16 745	16 475
Nice	5 840	2 645	1 314	338	882	11 019	11 161
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 916	6 809	4 300	1 266	2 473	27 764	27 636
France métropolitaine	158 768	99 138	80 306	29 064	54 203	421 479	403 806
Guadeloupe	803	217	409	133	38	1 600	1 707
Guyane	262	58	208	72		600	565
Martinique	335	432	372	223	14	1 376	1 327
Mayotte	188	40				228	231
La Réunion	2 294	1 067	905	248	109	4 623	4 630
DOM	3 882	1 814	1 894	676	161	8 427	8 460
France métropolitaine + DOM	162 650	100 952	82 200	29 740	54 364	429 906	412 266

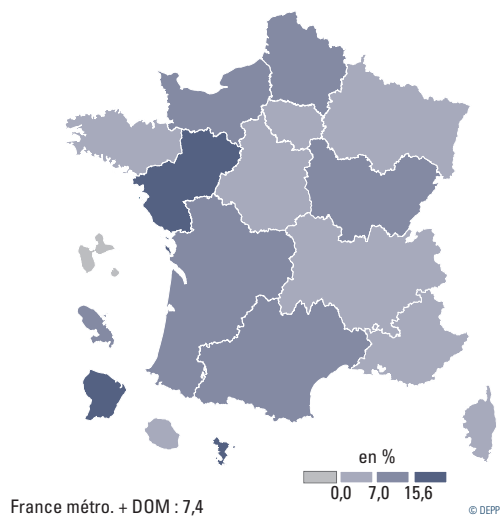
► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

2 Proportion d'apprentis parmi les 16-25 ans en 2017-2018, en %



3 Évolution des entrées en apprentissage entre 2016 et 2017, en %



En 2017-2018, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines de la production (56,7 %) (1). Il y a un contraste entre le secondaire (niveaux IV et V), relevant majoritairement des domaines de la production (68,4 %), et le supérieur (niveaux I, II et III), relevant majoritairement de ceux des services (58,4 %).

Au niveau V, près de trois apprentis sur quatre préparent leur diplôme dans les domaines de la production, notamment dans les spécialités des transformations, du génie civil et de la construction.

Les domaines de la production concentrent également un grand nombre d'apprentis en formation de niveau IV (61,0 %).

Les apprentis suivant une formation de l'enseignement supérieur relèvent majoritairement des domaines des services plus particulièrement dans celui des échanges et gestion ; domaine qui concerne le plus d'apprentis pour chacun des trois niveaux du supérieur.

Tous niveaux confondus, les filles sont toujours minoritaires dans l'apprentissage (33,2 %). La part des filles reste la plus élevée au niveau II (47,6 %) et la plus faible au niveau V (26,8 %). Plus globalement, la part des filles à chaque niveau est liée à l'importance de l'offre de formation dans les spécialités des services.

Les domaines de la production sont à forte dominante masculine : 87,5 % de garçons. Tandis que les filles sont majoritaires dans les domaines des services (60,4 %) et très majoritaires dans les formations relevant des domaines « Services aux personnes » (75,2 %).

Précisions

Spécialités de formations - La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des « domaines de spécialités ».

Nomenclature nationale des niveaux - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* : 18.21

1 Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et niveau de formation en 2017-2018

Domaines de spécialités	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	-	-	-	-	-	-	350	44,0	0,4
12 - Sciences humaines et droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - Lettres et arts	-	-	-	77	57,1	0,1	-	-	-
Domaines disciplinaires	-	-	-	77	57,1	0,1	350	44,0	0,4
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	73	8,2	0,0	435	18,6	0,4	3 410	11,8	4,1
21 - Agriculture, pêche, forêt	10 449	11,5	6,4	11 377	18,2	11,3	7 805	23,7	9,5
22 - Transformations	53 123	19,7	32,7	15 552	18,2	15,4	4 910	15,8	6,0
23 - Génie civil, constructions, bois	32 602	2,9	20,0	9 826	5,5	9,7	4 263	11,7	5,2
24 - Matériaux souples	572	67,1	0,4	185	76,2	0,2	171	90,6	0,2
25 - Mécanique, électricité, électronique	21 883	2,4	13,5	24 226	2,8	24,0	14 594	3,3	17,8
Domaines de la production	118 702	11,4	73,0	61 601	10,3	61,0	35 153	11,8	42,8
30 - Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	1 870	81,4	1,9	53	71,7	0,1
31 - Échanges et gestion	17 060	61,0	10,5	11 902	56,2	11,8	28 325	54,7	34,5
32 - Communication et information	409	29,6	0,3	1 003	41,7	1,0	8 549	52,1	10,4
33 - Services aux personnes	25 608	75,2	15,7	23 436	77,8	23,2	8 604	69,3	10,5
34 - Services à la collectivité	871	35,8	0,5	1 063	31,4	1,1	1 166	39,7	1,4
Domaines des services	43 948	68,5	27,0	39 274	69,3	38,9	46 697	56,6	56,8
Total	162 650	26,8	100	100 952	33,3	100	82 200	37,4	100

(suite) Domaines de spécialités	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	484	49,6	1,6	1 062	47,4	2,0	1 896	47,3	0,4
12 - Sciences humaines et droit	829	67,7	2,8	2 312	67,7	4,3	3 141	67,7	0,7
13 - Lettres et arts	351	69,2	1,2	334	85,3	0,6	762	75,1	0,2
Domaines disciplinaires	1 664	62,7	5,6	3 708	63,5	6,8	5 799	62,0	1,3
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	2 044	22,9	6,9	6 862	16,9	12,6	12 824	16,5	3,0
21 - Agriculture, pêche, forêt	737	33,6	2,5	1 156	48,3	2,1	31 524	18,8	7,3
22 - Transformations	2 369	45,8	8,0	3 217	37,0	5,9	79 171	20,7	18,4
23 - Génie civil, constructions, bois	747	15,9	2,5	2 415	17,5	4,4	49 853	5,1	11,6
24 - Matériaux souples	29	93,1	0,1	238	70,2	0,4	1 195	73,1	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	1 169	6,2	3,9	7 406	11,9	13,6	69 278	3,8	16,1
Domaines de la production	7 095	28,5	23,9	21 294	20,5	39,2	243 845	12,5	56,7
30 - Spécialités plurivalentes des services	16	50,0	0,1	16	37,5	0,0	1 955	80,6	0,5
31 - Échanges et gestion	15 176	57,4	51,0	20 165	55,6	37,1	92 628	56,7	21,5
32 - Communication et information	3 603	28,7	12,1	6 950	22,3	12,8	20 514	36,9	4,8
33 - Services aux personnes	1 545	71,5	5,2	7 911	68,0	1,5	59 984	75,2	14,0
34 - Services à la collectivité	641	37,3	2,2	1 440	49,8	2,6	5 181	39,9	1,2
Domaines des services	20 981	52,9	70,5	29 362	47,7	54,0	180 262	60,4	41,9
Total	29 740	47,6	100	54 364	38,2	100	429 906	33,2	100

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Lecture : 20 981 apprentis de niveau II préparent un diplôme dans le domaine des services. 52,9 % sont des filles. 70,5 % des apprentis de niveau II se forment dans les spécialités des services.

© DEPP

Les formations professionnelles sont accessibles par apprentissage (formation en **CFA**) ou par la voie scolaire (formation en lycée). L'apprentissage représente, en 2017, 26,0 % des formations du **second degré professionnel** avec de fortes disparités entre les deux niveaux : 54,3 % des effectifs de niveau V sont des apprentis, contre 14,2 % des effectifs de niveau IV (1). En 2017-2018, plus de la moitié des jeunes préparant un certificat d'aptitude professionnel (CAP) le font sous statut apprenti alors que moins d'un jeune sur dix préparant un baccalauréat professionnel le fait sous ce statut.

Le poids de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second degré augmente (+0,5 point)

entre 2016 et 2017, avec +0,9 point pour le niveau V et +0,3 point pour le niveau IV. La réforme de la voie professionnelle de l'enseignement secondaire qui a entraîné la disparition du BEP (niveau V) au profit de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans (niveau IV). Cette réforme explique l'évolution jusqu'en 2012-2013 de la part de l'apprentissage dans les effectifs de niveaux V et IV.

Le poids de l'apprentissage dans les formations du second degré professionnel est très variable selon les académies et les niveaux de formation (2). La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière d'apprentissage.

Précisions

Statut scolaire - Pour le niveau V, élèves dans les établissements du second degré publics et privés préparant un CAP, une mention complémentaire ou un autre diplôme de ce niveau.

Pour le niveau IV, élèves préparant un baccalauréat professionnel, un brevet des métiers d'arts ou un autre diplôme de ce niveau.

Apprentis du second degré - Jeunes âgés théoriquement de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, mention complémentaire ou autres diplômes de niveau V) ou de

niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail associant formation en entreprise et enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* : 19.30.

Source

MENJ-MESRI-DEPP

- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

- Système d'information Scolarité.

MAA-DGER

- Système d'information de l'enseignement agricole.

1 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second degré, en %

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Niveau V	28,8	27,6	46,4	51,2	56,5	55,3	53,6	53,0	53,4	54,3
dont CAP	65,5	62,0	57,0	57,0	56,7	55,7	53,3	52,5	52,8	53,7
Niveau IV	26,6	28,8	17,6	16,8	16,1	15,1	14,6	14,1	13,9	14,2
dont bac professionnel	14,8	15,7	10,4	10,1	9,4	8,6	8,0	7,7	7,5	7,7
Ensemble	28,3	27,9	28,3	28,3	28,7	27,2	26,1	25,6	25,5	26,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.**

Lecture : en 2017-2018, 54,3 % des jeunes suivant une formation de niveau V le font sous statut apprenti. C'est le cas de 53,7 % des jeunes préparant un CAP.

© DEFP

2 Poids de l'apprentissage dans le second degré par région et académie en 2017-2018

Académies et régions académiques	Effectifs du second degré professionnel				Poids de l'apprentissage (%) (1)		
	Statut scolaire		Statut d'apprenti		Niveau V	Niveau IV	Ensemble
	Niveau V (2)	Niveau IV (3)	Niveau V	Niveau IV(4)			
Clermont-Ferrand	2 810	12 041	4 407	2 165	61,1	15,2	30,7
Grenoble	7 410	29 240	8 258	5 445	52,7	15,7	27,2
Lyon	6 429	27 119	7 057	5 662	52,3	17,3	27,5
Auvergne-Rhône-Alpes	16 649	68 400	19 722	13 272	54,2	16,3	28,0
Besançon	2 478	12 027	3 622	2 416	59,4	16,7	29,4
Dijon	2 938	14 505	4 899	2 581	62,5	15,1	30,0
Bourgogne-Franche-Comté	5 416	26 532	8 521	4 997	61,1	15,8	29,7
Bretagne (Rennes)	6 366	33 339	8 237	5 054	56,4	13,2	25,1
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	4 049	23 250	8 082	4 574	66,6	16,4	31,7
Corse	487	2 115	1 042	305	68,1	12,6	34,1
Nancy-Metz	3 982	22 761	5 940	3 513	59,9	13,4	26,1
Reims	2 975	13 296	3 752	1 869	55,8	12,3	25,7
Strasbourg	3 430	14 953	5 863	3 664	63,1	19,7	34,1
Grand Est	10 387	51 010	15 555	9 046	60,0	15,1	28,6
Amiens	5 039	20 642	4 712	2 667	48,3	11,4	22,3
Lille	11 582	46 216	8 813	5 496	43,2	10,6	19,8
Hauts-de-France	16 621	66 858	13 525	8 163	44,9	10,9	20,6
Créteil	7 059	40 124	6 097	4 720	46,3	10,5	18,7
Paris	3 411	12 947	3 731	4 186	52,2	24,4	32,6
Versailles	7 601	42 313	6 429	6 624	45,8	13,5	20,9
Île-de-France	18 071	95 384	16 257	15 530	47,4	14,0	21,7
Caen	3 299	14 625	4 971	2 963	60,1	16,8	30,7
Rouen	3 814	17 862	5 968	2 892	61,0	13,9	29,0
Normandie	7 113	32 487	10 939	5 855	60,6	15,3	29,8
Bordeaux	6 123	29 963	8 845	4 793	59,1	13,8	27,4
Limoges	1 539	6 441	1 974	1 098	56,2	14,6	27,8
Poitiers	3 483	15 827	6 036	3 357	63,4	17,5	32,7
Nouvelle-Aquitaine	11 145	52 231	16 855	9 248	60,2	15,0	29,2
Montpellier	5 585	25 583	6 993	3 356	55,6	11,6	24,9
Toulouse	4 540	26 642	8 028	3 805	63,9	12,5	27,5
Occitanie	10 125	52 225	15 021	7 161	59,7	12,1	26,2
Pays de la Loire (Nantes)	8 130	35 999	12 096	9 124	59,8	20,2	32,5
Aix-Marseille	7 428	25 424	7 076	4 164	48,8	14,1	25,5
Nice	3 013	15 873	5 840	2 645	66,0	14,3	31,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 441	41 297	12 916	6 809	55,3	14,2	27,6
France métropolitaine	125 000	581 127	158 768	99 138	55,9	14,6	26,8
Guadeloupe	1 646	6 115	803	217	32,8	3,4	11,6
Guyane	2 636	4 518	262	58	9,0	1,3	4,3
Martinique	1 342	4 789	335	432	20,0	8,3	11,1
Mayotte	1 755	3 309	188	40	9,7	1,2	4,3
La Réunion	4 695	11 946	2 294	1 067	32,8	8,2	16,8
DOM	12 074	30 677	3 882	1 814	24,3	5,6	11,8
France métropolitaine + DOM	137 074	611 804	162 650	100 952	54,3	14,2	26,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Apprentis/ensemble du second degré professionnel.

2. Niveau V statut scolaire : CAP, mention complémentaire et autres diplômes de ce niveau.

3. Niveau IV statut scolaire : bac professionnel, BMA (brevet des métiers d'art) et autres diplômes de ce niveau.

4. Niveau IV statut apprenti : y compris 12 apprentis préparant un brevet de technicien et 12 apprentis préparant un bac technologique.

© DEFP

En 2017-2018, 65,5 % des apprentis inscrits en première année d'apprentissage de niveau IV ou V arrivent de la voie scolaire (formation en collège ou lycée), 21,8 % étaient déjà apprentis l'année précédente, 6,0 % étaient dans une autre situation (sans emploi par exemple) (1).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (principalement CAP), sept sur dix arrivent de la voie scolaire, majoritairement après une classe de troisième (42,7 %).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau IV, 45,4 % des apprentis de niveau IV viennent de la voie scolaire, mais également plus de quatre sur dix suivaient déjà une formation en

apprentissage l'année précédente. Il s'agissait généralement d'une formation de niveau V. Ainsi, l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant emploi et formation, aux côtés des filières sous statut scolaire.

Au sein d'un même niveau de formation, les origines des apprentis peuvent être très différentes selon le diplôme préparé (2) (3). Ainsi, les apprentis en première année de baccalauréat professionnel viennent principalement d'une classe de troisième (40,5 %) ou d'une formation du second degré sous statut scolaire (18,9 %), alors que les apprentis en première année de brevet professionnel viennent majoritairement d'une formation de niveau V sous statut apprenti (57,1 %).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.30.

1 Origine des apprentis de première année en 2017-2018, cursus 2 et 3 ans

Origine (année 2016-2017)		Année 2017-2018					
		Niveau V		Niveau IV		Total	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Scolaires	5 ^e , 4 ^e , enseignement spécial	1 660	2,0	73	0,2	1 733	1,4
	3 ^e	36 143	42,7	4 467	12,8	40 610	33,9
	Préapprentissage	2 256	2,7	59	0,2	2 315	1,9
	2 nd degré professionnel (scolaire)	13 567	16,0	6 754	19,3	20 321	17,0
	2 nd degré GT (scolaire)	7 438	8,8	3 273	9,4	10 711	9,0
	Autres scolaires	211	0,2	2	0,0	213	0,2
	Supérieur	1 233	1,5	1 272	3,6	2 505	2,1
Total scolaires	62 508	73,9	15 900	45,4	78 408	65,5	
Apprentis	Niveau V	9 637	11,4	13 387	38,3	23 024	19,2
	Niveau IV	1 521	1,8	1 113	3,2	2 634	2,2
	Niveau III	127	0,2	88	0,3	215	0,2
	Niveaux I et II	142	0,2	111	0,3	253	0,2
	Total apprentis	11 427	13,5	14 699	42,0	26 126	21,8
Ni scolaire, ni apprenti (1)	4 738	5,6	2 483	7,1	7 221	6,0	
Origine inconnue	5 962	7,0	1 903	5,4	7 865	6,6	
Ensemble	84 635	100,0	34 985	100,0	119 620	100,0	

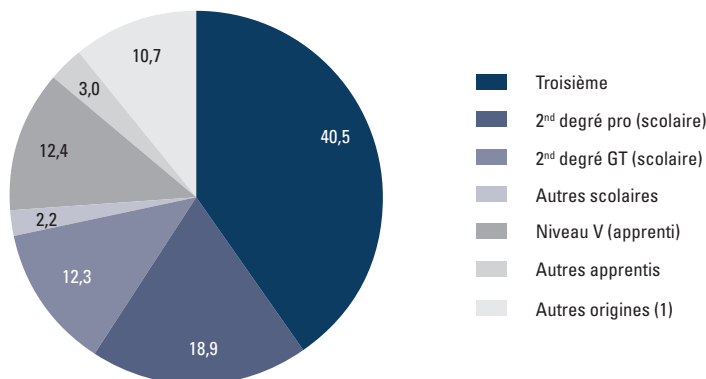
► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage.

Lecture : 42,0% des apprentis de première année de niveau IV étaient en apprentissage l'année précédente.

© DEPP

2 Origine des apprentis de première année de baccalauréat professionnel en 2017-2018, en %



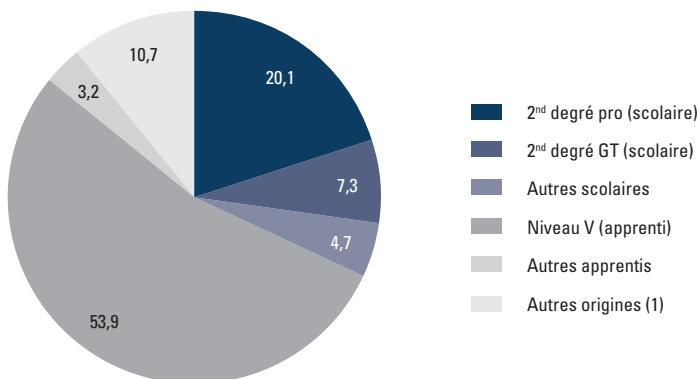
► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 40,5% des apprentis de première année de baccalauréat professionnel étaient en classe de troisième l'année précédente.

© DEPP

3 Origine des apprentis de première année de brevet professionnel en 2017-2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 53,9% des apprentis de première année de brevet professionnel préparaient une formation de niveau V sous statut apprenti l'année précédente.

© DEPP

L'apprentissage est possible dans l'enseignement supérieur depuis 1987, mais c'est à partir du milieu des années 1990 qu'il se développe vraiment (1). À partir des années 2000, la croissance s'accélère avec la réforme LMD (licence, master, doctorat). En 2017, 166 300 jeunes ont suivi une formation du supérieur en apprentissage. L'évolution poursuit sa hausse (+ 9,1% par rapport à 2016). Le niveau III représente la moitié des apprentis du supérieur, le niveau II 17,9% et le niveau I 32,7%. Tous les niveaux enregistrent une augmentation en 2017 comprise entre 8 et 12%.

Le BTS occupe une place prépondérante, puisqu'il regroupe plus de 40% des apprentis du supérieur. Les autres diplômes préparés par les apprentis sont principalement le diplôme d'ingénieur, la licence et le master qui comptent chacun entre 17 800 et 22 500 apprentis.

51,1% des apprentis en première année de niveau III sont issus d'une terminale de lycée et 16,8% étaient déjà apprentis l'année dernière (2).

30,3% des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage poursuivaient des études en IUT sous statut étudiant l'année précédente, 19,1% suivaient déjà une formation par apprentissage (3).

23,6% des apprentis en première année de niveau I ou II (hors ingénieurs) étaient déjà sous ce statut l'année précédente, ils sont 29,9% à venir d'un BTS ou d'un DUT sous statut étudiant et 28,1% à venir d'une autre formation du supérieur sous statut étudiant (4).

Précisions

Population concernée - Les apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur dans un centre de formation d'apprentis (CFA) de France métropolitaine et des DOM. Il n'y a pas d'apprentis dans l'enseignement supérieur à Mayotte.

Licence - Les licences préparées en apprentissage sont essentiellement des licences professionnelles.

Nomenclature nationale des niveaux - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.30.

Source

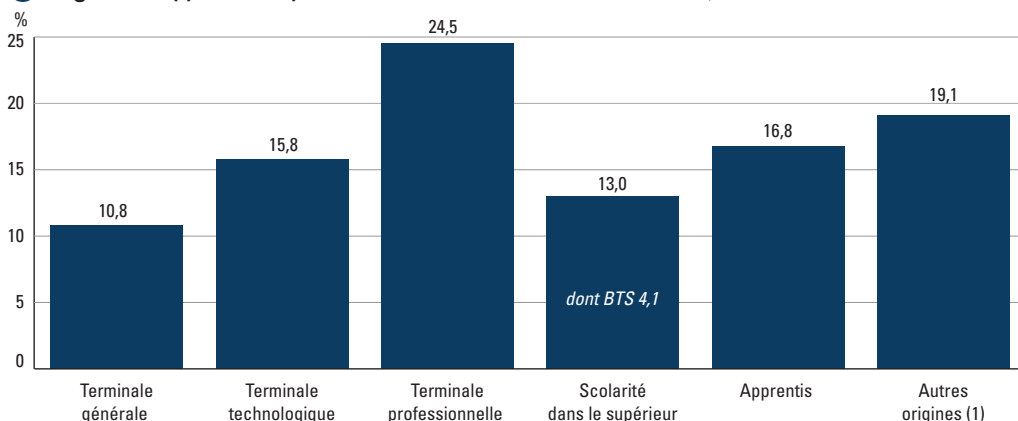
MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

1 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur

	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2012-2013	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Part des filles 2017-2018 (%)
BTS/BTSA	12 539	27 800	35 345	49 965	61 769	58 620	60 095	62 830	67 401	35,5
DUT	2 067	4 285	4 717	5 548	5 887	5 799	5 918	6 378	6 900	39,5
Autres niveau III	667	3 468	4 171	6 561	7 212	7 000	7 304	7 118	7 899	52,0
Total niveau III	15 273	35 553	44 233	62 074	74 868	71 419	73 317	76 326	82 200	37,4
Licence	56	692	5 392	11 943	14 522	15 830	16 612	18 122	20 009	45,9
Maîtrise	577	1 837	1 489							
Autres niveau II	2 196	6 919	8 182	7 246	7 799	7 913	8 043	8 483	9 731	51,1
Total niveau II	2 829	9 448	15 063	19 189	22 321	23 743	24 655	26 605	29 740	47,6
Diplômes d'ingénieurs	1 734	4 644	7 153	12 706	15 856	18 620	19 620	20 901	22 544	18,0
DESS	193	1 162	411							
Master			2 999	9 522	12 676	13 784	14 907	16 165	17 816	55,3
Autres niveau I	21	379	778	7 914	9 650	11 210	11 514	12 457	14 004	48,8
Total niveau I	1 948	6 185	11 341	30 142	38 182	43 614	46 041	49 523	54 364	38,2
Ensemble	20 050	51 186	70 637	111 405	135 371	138 776	144 013	152 454	166 304	39,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

2 Origine des apprentis de première année de niveau III en 2017-2018, en %

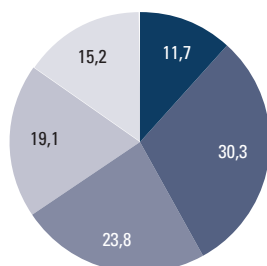


► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (5,3%)

© DEPP

3 Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2017-2018, en %

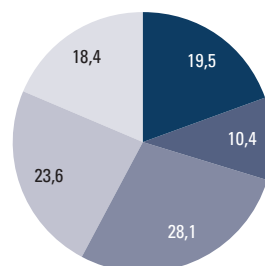


► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (10,2%).

© DEPP

4 Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2017-2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (6,6%).

© DEPP

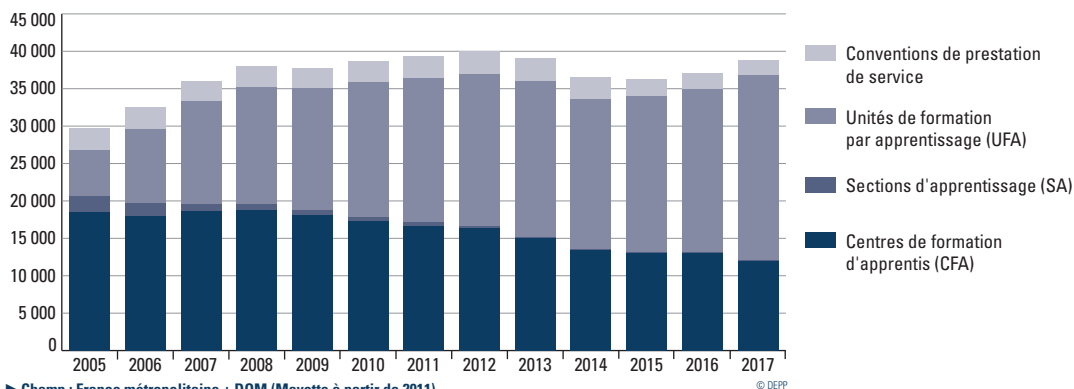
Au 31 décembre 2017, 38 800 apprentis suivent leur formation en **établissement public local d'enseignement** (EPL), effectif en progression par rapport à 2017 (+4,8%, contre +4,3% pour l'ensemble de l'apprentissage).

Les effectifs d'apprentis augmentent dans deux types de structures : 13,0% pour les unités de formation par apprentissage (UFA) et 72,0% pour les sections d'apprentissage (SA), dont le nombre est très faible. Les autres structures voient leurs effectifs diminuer : 8,1% pour les CFA et 2,2% pour les conventions de services. La part des apprentis en UFA ne cesse de croître, passant de 21% en 2005 à 64% en 2017, tandis que celle des effectifs en CFA passe de 62% à 31% (1). Les conventions de services concernent 5% des apprentis en EPLE (contre 10% en 2005).

En EPLE, les apprentis se répartissent de façon équilibrée dans les niveaux de formation III à V (près d'un tiers dans chaque niveau) contre 4% en niveaux I et II. Les apprentis en EPLE représentent 9,0% des apprentis : 7,1% des apprentis en CAP, 8,8% de ceux en BP, 15,4% des apprentis en baccalauréat professionnel et surtout 20,3% de ceux en BTS (2). Excepté le niveau V qui perd des apprentis, tous les autres niveaux sont en progression : +3,8% pour le niveau IV, +11,8% pour le niveau III et +5,6% pour les niveaux I et II.

La région académique Grand Est – qui a une longue tradition d'apprentissage public – accueille à elle seule 23% des apprentis en EPLE, soit 24% de l'ensemble de ses apprentis (3). Cette proportion en EPLE est également supérieure à 10% dans cinq autres régions académiques.

1 Évolution des effectifs d'apprentis en EPLE par structure juridique



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

© DEFP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.30.

Source

MENJ-MESRI-DEFP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

2 Effectifs d'apprentis en EPLE par niveau de formation en 2017-2018

	Apprentis en EPLE	Ensemble des apprentis	Part en EPLE	Évol. EPLE 2017/2016 (%)
Niveau V	11 443	162 650	7,0	-1,7
dont CAP	10 684	150 168	7,1	-1,7
Niveau IV	11 873	100 952	11,8	3,8
dont brevet professionnel	3 450	39 120	8,8	1,3
dont bac professionnel	7 844	50 843	15,4	4,5
Niveau III	14 022	82 200	17,1	11,8
dont BTS	13 659	67 401	20,3	11,8
Niveau I et II	1 465	84 104	1,7	5,6
Ensemble	38 803	429 906	9,0	4,8

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

3 Part des apprentis en EPLE en 2017-2018, en %

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Clermont-Ferrand	609	8 407	7,2
Grenoble	1 210	19 475	6,2
Lyon	2 363	22 265	10,6
Auvergne-Rhône-Alpes	4 182	50 147	8,3
Besançon	875	9 291	9,4
Dijon	352	9 822	3,6
Bourgogne-Franche-Comté	1 227	19 113	6,4
Bretagne (Rennes)	417	18 464	2,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	724	18 751	3,9
Corse	148	1 981	7,5
Nancy-Metz	3 323	14 953	22,2
Reims	546	7 824	7,0
Strasbourg	5 200	15 676	33,2
Grand Est	9 069	38 453	23,6
Amiens	745	11 515	6,5
Lille	2 812	24 012	11,7
Hauts-de-France	3 557	35 527	10,0
Créteil	1 950	23 654	8,2
Paris	2 092	25 956	8,1
Versailles	2 332	35 086	6,6
Île-de-France	6 374	84 696	7,5

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Caen	510	10 385	4,9
Rouen	935	13 072	7,2
Normandie	1 445	23 457	6,2
Bordeaux	1 634	19 877	8,2
Limoges	818	4 144	19,7
Poitiers	1 095	14 105	7,8
Nouvelle-Aquitaine	3 547	38 126	9,3
Montpellier	1 135	17 386	6,5
Toulouse	1 253	17 721	7,1
Occitanie	2 388	35 107	6,8
Pays de la Loire (Nantes)	3 022	29 893	10,1
Aix-Marseille	1 488	16 745	8,9
Nice	640	11 019	5,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 128	27 764	7,7
France métropolitaine	38 228	421 479	9,1
Guadeloupe	181	1 600	11,3
Guyane	69	600	11,5
Martinique	12	1 376	0,9
Mayotte	228	228	100,0
La Réunion	85	4 623	1,8
DOM	575	8 427	6,8
France métropolitaine + DOM	38 803	429 906	9,0

© DEFP

En 2018-2019, 448 100 **apprentis** sont inscrits dans un **centre de formation d'apprentis** (CFA) ou une section d'apprentissage (SA) de France métropolitaine et des DOM. Effectifs auxquels s'ajoutent 4 500 **préapprentis** (DIMA) **(1)**. Le nombre d'apprentis continue d'augmenter en 2018 (+4,2%).

Cette année, presque toutes les régions académiques enregistrent une hausse de leur effectif d'apprentis. Seules La Réunion et la Guyane connaissent une diminution et en Corse, les effectifs stagnent.

Tous ministères confondus, les formations de niveau V accueillent 164 900 apprentis, soit 37 % de l'effectif total d'apprentis **(2)**. 92 % des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Les formations de niveau IV accueillent 103 500 apprentis (23 %),

répartis principalement entre le brevet professionnel et le baccalauréat professionnel. Au niveau III, 88 600 jeunes suivent une formation par la voie de l'apprentissage (20%), la formation la plus fréquente étant le BTS (72 600). Ils sont 91 200 aux niveaux I et II (20%) parmi lesquels 20 900 préparent une licence, 19 400 un master et 24 400 un diplôme d'ingénieur.

Les évolutions d'effectifs par rapport à 2017-2018 sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé et plus fortes aux niveaux supérieurs.

Les apprentis sont accueillis dans 936 CFA et SA, dont 777 sous la tutelle des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et 133 sous celle du ministère en charge de l'agriculture **(3)**.

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* : 18.21.

1 Effectifs dans les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage par région et académie en 2018-2019

Académies et régions académiques	Effectifs totaux	Préapprentis (DIMA)	Apprentis	
			Effectifs	Évolution 2018/2017
Clermont-Ferrand	8 972	135	8 837	5,1
Grenoble	20 681	241	20 440	5,0
Lyon	23 450	146	23 304	4,7
Auvergne-Rhône-Alpes	53 103	522	52 581	4,9
Besançon	9 958	160	9 798	5,5
Dijon	10 314	109	10 205	3,9
Bourgogne-Franche-Comté	20 272	269	20 003	4,7
Bretagne (Rennes)	19 904	153	19 751	7,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	19 879	214	19 665	4,9
Corse	1 988		1 988	0,4
Nancy-Metz	15 998	265	15 733	5,2
Reims	8 170	135	8 035	2,7
Strasbourg	16 331	237	16 094	2,7
Grand Est	40 499	637	39 862	3,7
Amiens	12 179	361	11 818	2,6
Lille	24 307		24 307	1,2
Hauts-de-France	36 486	361	36 125	1,7
Créteil	24 943	250	24 693	4,4
Paris	27 299	32	27 267	5,1
Versailles	37 318	443	36 875	5,1
Île-de-France	89 560	725	88 835	4,9
Caen	10 893	46	10 847	4,4
Rouen	13 810	106	13 704	4,8
Normandie	24 703	152	24 551	4,7
Bordeaux	20 848	328	20 520	3,2
Limoges	4 195	80	4 115	-0,7
Poitiers	14 853	265	14 588	3,4
Nouvelle-Aquitaine	39 896	673	39 223	2,9
Montpellier	18 256	48	18 208	4,7
Toulouse	19 466	365	19 101	7,8
Occitanie	37 722	413	37 309	6,3
Pays de la Loire (Nantes)	32 025	282	31 743	6,2
Aix-Marseille	17 659	31	17 628	5,3
Nice	11 024	10	11 014	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28 683	41	28 642	3,2
France métropolitaine	444 720	4 442	440 278	4,5
Guadeloupe	1 424	46	1 378	-13,9
Guyane	674		674	12,3
Martinique	1 483	37	1 446	5,1
Mayotte	243		243	6,6
La Réunion	4 108		4 108	-11,1
DOM	7 932	83	7 849	-6,9
France métropolitaine + DOM	452 652	4 525	448 127	4,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

2 Effectifs d'apprentis en CFA et SA par niveau et diplôme

	2017-2018	2018-2019	Évolution (%)
CAP	150 168	152 268	1,4
Autres diplômes de niveau V	12 482	12 606	1,0
Niveau V	162 650	164 874	1,4
BP	39 120	39 107	0,0
Bac pro	50 843	51 859	2,0
Autres diplômes de niveau IV	10 989	12 487	13,6
Niveau IV	100 952	103 453	2,5
BTS	67 401	72 608	7,7
Autres diplômes de niveau III	14 799	15 943	7,7
Niveau III	82 200	88 551	7,7
Licence	20 009	20 907	4,5
Master	17 816	19 394	8,9
Diplôme d'ingénieur	22 544	24 396	8,2
Autres diplômes de niveaux I et II	23 735	26 552	11,9
Niveaux I et II	84 104	91 249	8,5
Total	429 906	448 127	4,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

3 Répartition des CFA et SA selon le ministère de tutelle en 2018-2019

En charge de	Nombre de CFA/SA
Éducation nationale/Enseignement supérieur	777
Agriculture	133
Santé	15
Autres	11
Total	936

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

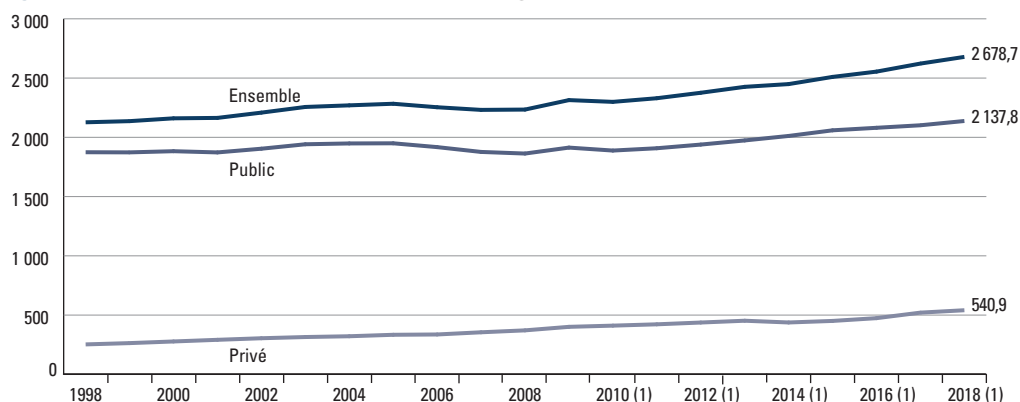
À la rentrée 2018, on recense 2 678 700 inscriptions d'étudiants dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM, soit une hausse de 2,1 % par rapport à l'an dernier (+ 56 300 étudiants) (1). Les effectifs dans l'enseignement supérieur en France augmentent pour la dixième année consécutive. Le nombre d'étudiants étrangers en mobilité augmente plus fortement que l'ensemble des étudiants (+ 4,9 %).

L'enseignement privé rassemble 540 900 étudiants en 2018-2019, soit 20,2 % des effectifs du supérieur (2). À l'exception des rentrées 2014 et 2015, les inscriptions dans l'enseignement privé progressent proportionnellement, depuis 1998, plus rapidement que dans l'enseignement public (3). Depuis 1998, les inscriptions

dans le privé ont doublé tandis qu'elles n'ont augmenté que de 14 % dans le public (1).

La hausse exceptionnelle du nombre de bacheliers en 2018, liée au boom démographique de l'an 2000, s'est répercutée dans l'enseignement supérieur. À la rentrée 2018, le nombre d'étudiants à l'université augmente de 1,9 % (+ 30 100 étudiants). Les effectifs progressent de 1,6 % en STS (hors DMA et DNMADE), mais restent stables dans la filière CPGE et préparations intégrées. Entre 2018 et 2017, les inscriptions dans les formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) restent très dynamiques (+ 3,4 %), dans le prolongement des années précédentes. La hausse est également très forte (+ 7,7 %) dans les écoles de commerce, gestion et vente (hors STS, DCG et DSCG).

1 Évolution du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

1. Le nombre d'inscriptions est calculé sans les doubles inscriptions en CPGE à partir de 2010. En 2018-2019, ces inscriptions parallèles sont au nombre de 58 023.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les doubles inscriptions à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 58 023 étudiants à la rentrée 2018).

Population étudiante, dispositif d'enquête sur les effectifs étudiants SISE, double inscription à l'université et en CPGE, STS et assimilés, DUT - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 18.09.

Source

MESRI-SIES, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2 Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2018-2019, hors doubles inscriptions en CPGE, en milliers

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	STS et assimilés	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total	Évolution 2018/2017 (%)
Lycées					240,5	83,5	14,6	338,6	1,5
<i>dont privé</i>					61,6	12,1	4,6	78,4	0,0
Universités (2)	1 071,9	195,9	31,0	119,7		4,1	192,3	1 614,9	1,9
Autre établissements d'enseignement universitaire (3)	35,8	1,5					31,5	68,8	1,7
<i>dont privé</i>	24,0	1,5					11,9	37,4	4,6
Écoles normales supérieures							5,9	5,9	-4,3
Écoles d'ingénieurs	9,9		133,2		0,1	11,4	7,7	162,2	4,0
<i>dont privé</i>	0,2		54,1		ε	7,5	1,6	63,4	8,5
Écoles de commerce, gestion et vente					6,4		187,7	194,1	7,5
<i>dont privé</i>					6,4		186,6	193,0	7,5
Écoles juridiques et administratives					0,1		10,4	10,6	-4,9
<i>dont privé</i>					0,1		4,3	4,4	-11,1
Écoles de journalisme et écoles littéraires					0,5		14,8	15,3	4,3
<i>dont privé</i>					0,5		14,8	15,3	4,3
Écoles paramédicales hors université (4)		103,3						103,3	0,0
<i>dont privé</i>		25,6						25,6	0,0
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)					0,2		31,7	31,9	0,5
<i>dont privé</i>					0,2		30,9	31,1	0,6
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,5				3,0		58,6	62,1	0,0
<i>dont privé</i>	ε				3,0		42,2	45,2	0,2
Écoles d'architecture	1,8						18,9	20,8	2,1
<i>dont privé</i>							0,9	0,9	-6,2
Écoles vétérinaires							3,1	3,1	4,7
Autres écoles de spécialités diverses					11,9	1,4	34,1	47,3	-0,3
<i>dont privé</i>					11,9	1,4	33,0	46,3	-0,2
Total	1 120,0	300,7	164,2	119,7	262,6	100,3	611,2	2 678,7	2,1
<i>dont privé</i>	24,2	27,0	54,1		83,7	21,0	330,8	540,9	3,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Note : à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte. L'évolution à dispositif équivalent est représentée en pointillés.

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 321 étudiants en 2018.

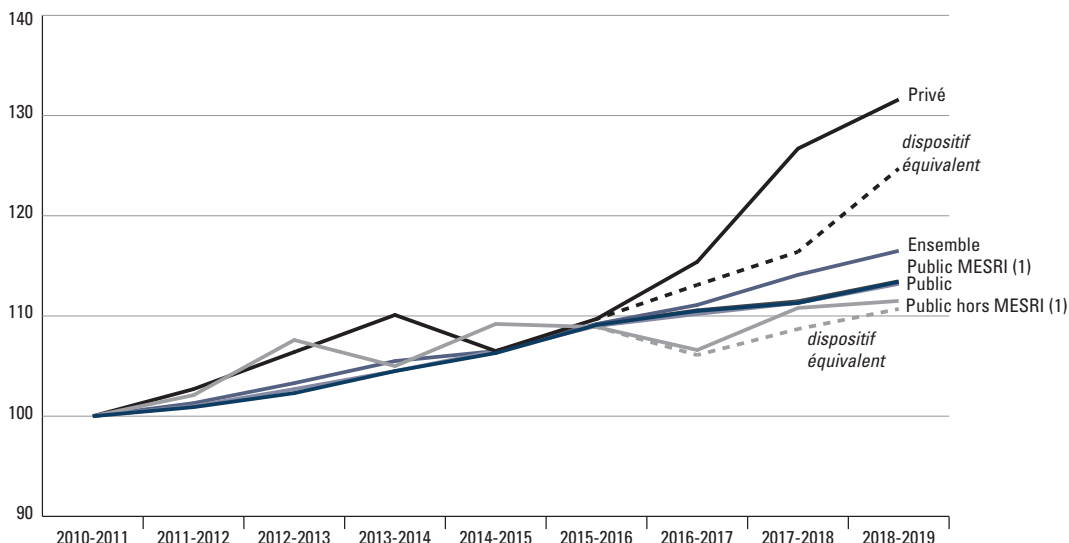
2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.

3. Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements », qui délivrent un enseignement de type universitaire : établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESP, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

4. Données provisoires en 2018-2019 (reconduction des données 2017-2018).

© SIES

3 Évolution des enseignements supérieurs privé et public depuis 2010, base 100 en 2010



► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).**

Note : à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte. L'évolution à dispositif équivalent est représentée en pointillés.

1. MESRI : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

© SIES

En 2018, 26,3% des effectifs étudiants se concentrent en Île-de-France. Les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse, Nantes et Bordeaux, qui accueillent, à elles cinq, 29,3% des effectifs totaux ; les plus petites de métropole sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui regroupent 2,4% des effectifs totaux (1). Les effectifs augmentent par rapport à 2017 dans toutes les académies sauf Poitiers.

L'académie de Paris propose une offre de formation très diversifiée. Seuls 5% des étudiants parisiens sont inscrits dans une formation courte (préparation au DUT, BTS et formations assimilées) et 48% sont inscrits à l'**université** (contre respectivement 14% et 60% sur l'ensemble du territoire national). En revanche, l'enseignement privé, les **écoles de commerce** ainsi que les **CPGE** y sont plus fortement présents.

Dans les académies de Guyane, Strasbourg, Corse, Nancy-Metz, Limoges, Orléans-Tours, La Réunion, Clermont-Ferrand, Montpellier, et Poitiers, plus des deux tiers des étudiants sont inscrits à l'université.

La part des étudiants en **formation d'ingénieurs** est plus élevée dans les académies d'Amiens, Créteil, Versailles, Besançon, Toulouse, Nantes et Nancy-Metz. Dans les académies de Bordeaux, Reims, Paris, Versailles, Nice, Rouen, la part des écoles de commerce est élevée.

Dans les DOM, l'offre de formation est très différente de celle du reste du territoire : il s'agit principalement d'universités et de formations courtes.

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les doubles inscriptions à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 58 023 étudiants à la rentrée 2018).

Population étudiante, dispositif d'enquête sur les effectifs étudiants SISE, double inscription à l'université et en CPGE, STS et assimilés, DUT, DMA, DNMADE - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* (ESR) : 18.09.

1 Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2018-2019 (1), hors doubles inscriptions en CPGE

Académies et régions académiques	Universités		STS et assimilés	CPGE	Formations d'ingénieurs (3)	Écoles de commerce, gestion et vente (4)	Autres écoles et formations (5)	Ensemble	Évolution 2018/2017 (%)
	Total (2)	dont préparation DUT							
Clermont-Ferrand	31 949	2 791	5 703	1 399	2 405	1 344	5 950	47 557	3,1
Grenoble	61 246	7 379	10 873	2 658	6 249	6 926	8 978	95 295	2,8
Lyon	116 306	7 558	12 753	6 249	15 391	17 634	32 676	199 860	3,7
Auvergne-Rhône-Alpes	209 501	17 728	29 329	10 306	24 045	25 904	47 604	342 712	3,4
Besançon	22 109	2 404	4 633	1 021	2 920	519	3 304	34 360	2,4
Dijon	29 553	2 823	5 763	1 913	1 989	2 739	4 759	45 783	2,4
Bourgogne-Franche-Comté	51 662	5 227	10 396	2 934	4 909	3 258	8 063	80 143	2,4
Bretagne (Rennes)	79 291	6 715	15 665	4 112	9 037	5 267	16 574	128 567	2,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	43 708	4 540	8 453	2 250	3 114	811	7 514	63 862	1,5
Corse	4 181	417	550	118	39	38	886	5 773	2,0
Nancy-Metz	59 976	5 701	9 350	2 355	6 873	2 625	8 467	84 123	1,3
Reims	23 730	3 381	5 839	1 269	2 948	5 194	4 689	43 286	1,7
Strasbourg	60 478	4 040	6 906	2 543	4 595	386	8 034	81 034	2,4
Grand Est	144 184	13 122	22 095	6 167	14 416	8 205	21 190	208 443	1,8
Amiens	28 303	3 604	6 741	1 203	5 632	510	6 939	49 328	2,0
Lille	105 128	7 672	20 137	5 739	10 936	13 105	27 714	180 452	1,3
Hauts-de-France	133 431	11 276	26 878	6 942	16 568	13 615	34 653	229 780	1,5
Créteil	99 162	8 609	14 228	3 557	14 225	647	20 868	151 335	4,5
Paris	168 074	2 080	16 363	14 038	10 836	43 432	100 901	352 588	0,6
Versailles	110 272	7 006	15 150	8 228	18 734	23 069	26 142	200 674	4,1
Île-de-France	377 508	17 695	45 741	25 823	43 795	67 148	147 911	704 597	2,4
Caen	28 139	2 961	5 420	1 291	1 911	2 576	4 166	43 024	2,6
Rouen	37 431	4 117	6 515	1 373	4 866	5 891	6 108	61 501	1,2
Normandie	65 570	7 078	11 935	2 664	6 777	8 467	10 274	104 525	1,8
Bordeaux	78 092	5 245	12 754	3 281	5 224	16 712	17 028	132 604	2,3
Limoges	16 980	1 838	3 438	577	1 046	74	2 607	24 007	4,4
Poitiers	34 470	3 136	5 817	1 152	2 704	3 383	4 541	51 513	-0,5
Nouvelle-Aquitaine	129 542	10 219	22 009	5 010	8 974	20 169	24 176	208 124	1,8
Montpellier	77 064	3 945	11 622	2 751	3 654	6 179	11 777	112 031	0,0
Toulouse	84 836	6 699	12 796	4 122	11 515	7 669	16 736	137 287	1,2
Occitanie	161 900	10 644	24 418	6 873	15 169	13 848	28 513	249 318	0,7
Pays de la Loire (Nantes)	71 941	5 721	16 756	4 184	11 181	7 640	24 987	134 691	1,8
Aix-Marseille	72 871	4 342	11 746	3 374	3 894	6 016	12 967	109 684	2,7
Nice	39 152	3 617	6 726	2 601	2 102	6 613	5 920	61 693	0,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	112 023	7 959	18 472	5 975	5 996	12 629	18 887	171 377	2,0
France métropolitaine	1 584 442	118 341	252 697	83 358	164 020	186 999	391 232	2 631 912	2,1
Guadeloupe	5 996	245	2 191	493	55	—	720	9 400	0,6
Guyane	3 601	183	691	63	—	57	272	4 684	7,1
Martinique	4 655	233	2 483	398	—	149	872	8 557	1,2
Mayotte	1 036	—	639	—	—	58	139	1 872	12,5
La Réunion	15 153	659	3 925	809	102	165	2 185	22 237	5,4
DOM	30 441	1 320	9 929	1 763	157	429	4 188	46 750	4,0
France métropolitaine + DOM	1 614 883	119 661	262 626	85 121	164 177	187 428	395 420	2 678 662	2,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Localisation des établissements. L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Certaines universités ont des antennes ou d'autres composantes dans une académie différente. Dans ce cas, les effectifs étudiants sont comptabilisés dans l'académie de l'antenne. Dans la fiche 6.07, ils sont comptabilisés dans l'académie de l'université. Cela explique les différences d'effectifs pour certaines académies entre ceux présentés ici et ceux affichés dans la fiche 6.07.

2. Y compris l'université de Lorraine devenue un grand établissement en 2011.

3. Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

4. Hors BTS, DCG, DSCG.

5. Autres établissements d'enseignement universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes), formations comptables, écoles normales supérieures, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2017-2018.

© SIES

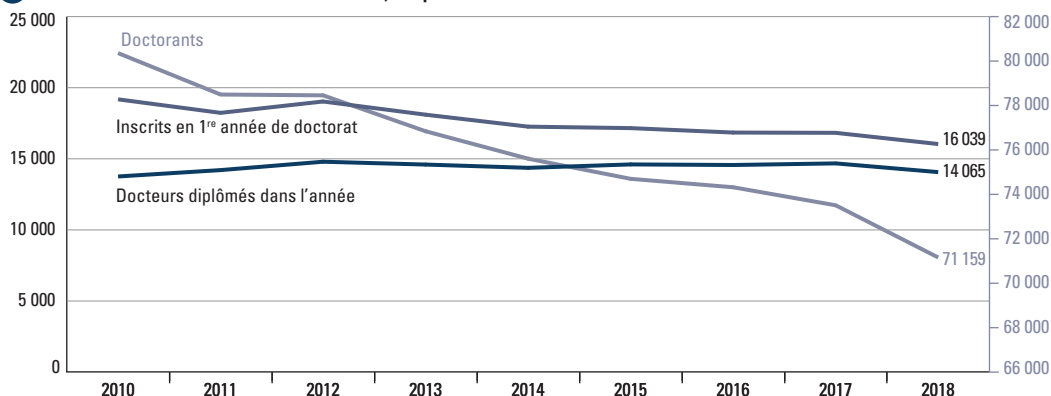
À la rentrée 2018, 280 écoles doctorales accréditées accueillent 71 159 doctorants, soit une diminution des effectifs de 3 % en un an (1). La baisse la plus importante (- 5 %) concerne les sciences humaines et sociales qui accueillent près de 47 % des inscrits (2).

Le nombre d'inscrits en première année accuse également une baisse de 5 % en un an, pour s'établir à 16 000 à la rentrée 2018. Les sciences humaines et sociales, qui accueillent 39 % des doctorants de première année, enregistrent une diminution de 8 % en un an. Les effectifs des sciences et leurs interactions, regroupant 41 % des inscrits en première année, sont également en baisse, de 4 %. Seules les sciences du vivant, qui accueillent 19 % des inscrits en première année, enregistrent une hausse de 2 %.

En 2018, 14 000 doctorants ont été diplômés, dont 44 % de femmes. Plus de quatre nouveaux docteurs sur dix ont soutenu leur thèse en moins de quarante mois, soit à peu près la durée prévue par les textes (4).

Parmi les doctorants en première année dont la situation financière est connue, 74 % bénéficient d'un financement pour leur doctorat (3). L'accès aux financements est plus élevé en sciences et leurs interactions et en sciences du vivant. En revanche, en sciences humaines et sociales, seuls 44 % des doctorants ont accès à un financement pour leur doctorat et, dans ces disciplines, 33 % sont salariés.

1 Évolution du nombre de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs



► Champ : France entière.

© SIES

Précisions

Écoles doctorales - Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (ESR) : 19.08 ; 17.10 ; 17.03 ; 16.01 ; 15.02.
- MESRI-SIES, 2019, *L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*.
- MESRI-SIES, 2018, *L'état de l'emploi scientifique en France*.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

Source

MESRI-SIES, enquête auprès des écoles doctorales.

2 Effectifs de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs diplômés dans l'année

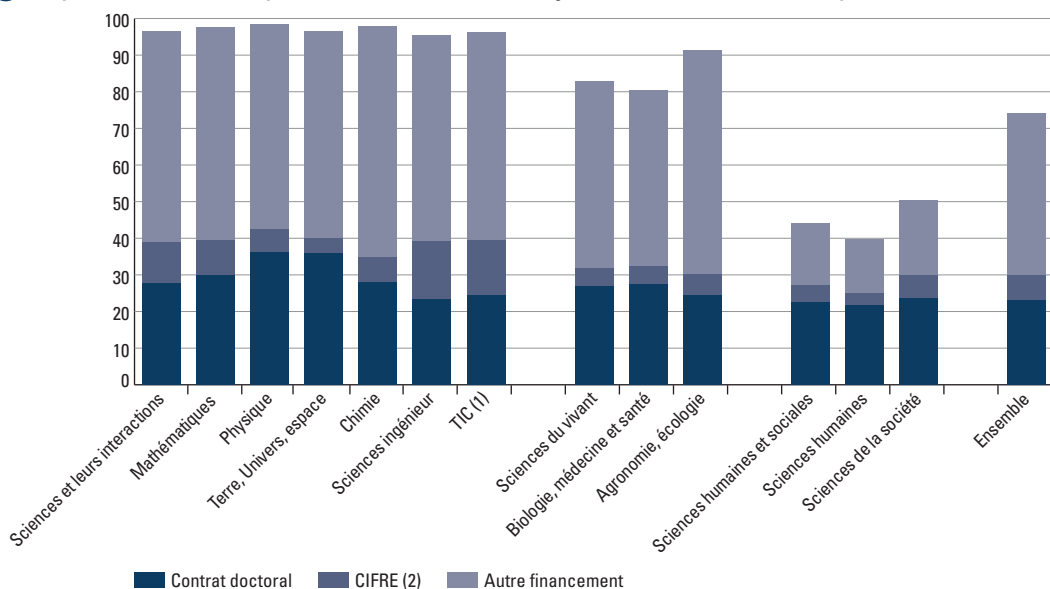
	Doctorants		Inscrits en 1 ^{re} année de doctorat		Docteurs diplômés dans l'année	
	2018	Part des femmes (%)	2018	Part des femmes (%)	2018	Part des femmes (%)
Sciences et leurs interactions	25 741	31	6 651	32	6 434	30
Mathématiques et leurs interactions	2 333	24	624	23	596	27
Physique	3 581	27	931	26	955	27
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	2 034	40	551	40	547	39
Chimie	4 265	45	1 212	44	1 080	43
Sciences pour l'ingénieur	7 139	29	1 712	30	1 708	28
Sciences et technologies de l'information et de la communication	6 389	26	1 621	27	1 548	25
Sciences du vivant	12 126	57	3 109	57	2 971	57
Biologie, médecine et santé	10 054	57	2 579	58	2 450	59
Sciences agronomiques et écologiques	2 072	54	530	52	521	52
Sciences humaines et sociales	33 292	55	6 279	54	4 660	55
Sciences humaines et humanités	20 285	58	3 880	57	2 874	58
Sciences de la société	13 007	50	2 399	48	1 786	50
Ensemble	71 159	47	16 039	45	14 065	44

► Champ : France entière.

Note : les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat (1^{re} année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

© SIES

3 Proportion d'inscrits en première année de doctorat ayant obtenu un financement pour leur thèse en 2018



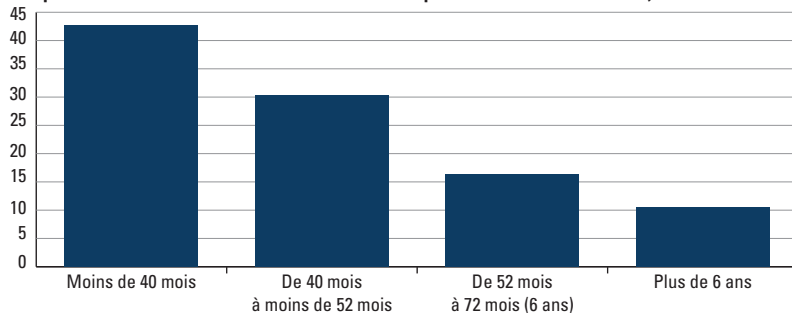
► Champ : France entière.

1. Technologies de l'information et de la communication.

2. Convention industrielle de formation par la recherche.

© SIES

4 Proportion des thèses soutenues en 2018 par intervalle de durée, en %



► Champ : France entière.

© SIES

Le poids des formations scientifiques dans l'enseignement supérieur atteint 33,9% en 2018 (2). En dix ans, le nombre d'inscriptions dans ces formations a progressé plus rapidement que celui de l'ensemble de l'enseignement supérieur (+22% contre +21%), par leur développement à l'université et en écoles d'ingénieurs (1).

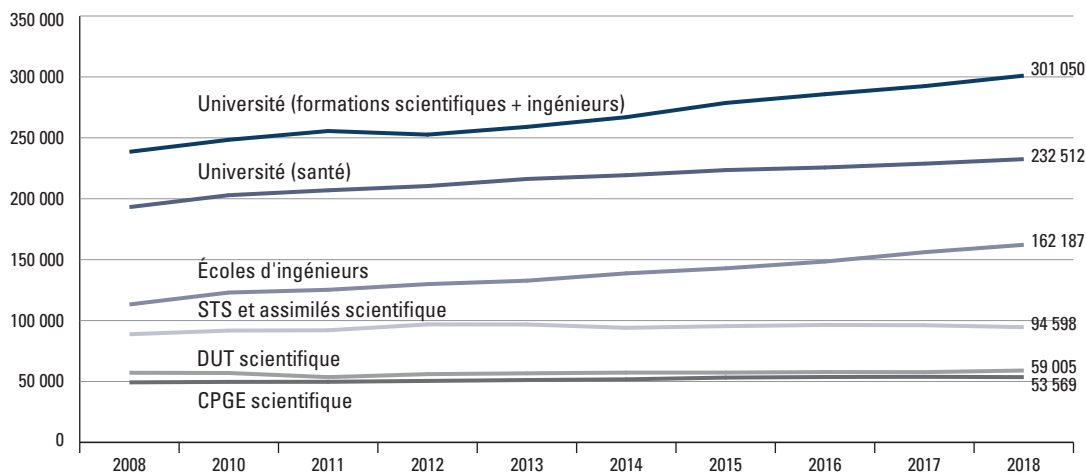
Les effectifs dans les formations de santé à l'université, représentant 25,6% des étudiants scientifiques en 2018, ont progressé de 20,4% en dix ans. Parallèlement ceux dans les autres formations scientifiques universitaires (un tiers des étudiants scientifiques) ont augmenté de 26,2%, tandis que ceux en DUT scientifique ont connu en 2018 une hausse de 2,3%, après être longtemps restés stables.

En dix ans, le nombre d'étudiants dans les spécialités scientifiques en CPGE et en STS et assimilés, a peu progressé (respectivement +8,7% et +6,6%). En revanche, celui dans les écoles d'ingénieurs hors université s'est considérablement accru (+43,2%).

En 2018, 40,6% des étudiants en formations scientifiques sont des femmes, part en augmentation de 1,3 point en dix ans. Très présentes dans les formations de santé à l'université, elles ne sont que 31,2% des effectifs en CPGE scientifiques, 28,2% dans les écoles d'ingénieurs hors université et 22,6% dans les spécialités scientifiques des STS et DUT.

En 2018, 89,3% des étudiants en formations scientifiques sont inscrits dans un établissement public. Cette part diminue lentement, perdant 1,7 point en dix ans.

1 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques, hors doubles inscriptions université-CPGE



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits dans une formation scientifique d'un établissement de l'enseignement supérieur. Toutes les formations des écoles d'ingénieurs (classes préparatoires intégrées, formations d'ingénieurs, en partenariat ou non, masters, etc.) sont considérées à la différence de la fiche 6.09 concernant uniquement les formations d'ingénieurs. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour

tous les millésimes, les doubles inscriptions à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Population étudiante, Paces, doubles inscriptions à l'université et en CPGE - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (ESR) : 18.09;18.07.

Source

MESRI-SIES, Système d'information SISE et autres enquêtes (voir 6.1).

2 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques, hors doubles inscriptions université-CPGE

	2008	2013	2014 (3)	2015	2016	2017	2018 (8)	Poids en 2018 dans le total des formations scientifiques (%)	Évolution 2018/2008 (%)	Part des femmes (%)
Universités	488 854	531 927	543 592	559 473	569 229	578 912	592 567	65,2	21,2	46,8
Université (formations scientifiques + ingénieurs) (1) (2)	238 532	258 993	266 962	278 635	285 817	292 434	301 050	33,1	26,2	39,8
Sciences fondamentales et applications (3)	149 933	160 768	167 328	175 066	180 353	186 592	192 415	21,2	28,3	28,9
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (3)	70 258	74 411	78 053	82 473	87 179	86 262	87 270	9,6	24,2	61,7
Plurisciences (3)	18 341	23 814	21 581	21 096	18 285	19 580	21 365	2,4	16,5	48,7
Université (santé)	193 145	216 224	219 328	223 528	225 662	228 800	232 512	25,6	20,4	64,0
Médecine odontologie	161 928	135 677	138 405	142 954	144 388	146 470	150 521	16,6	n.s.	62,8
Pharmacie	31 217	22 877	22 849	22 733	23 207	23 434	23 727	2,6	n.s.	64,8
Plurisanté (Paces)	—	57 670	58 074	57 841	58 067	58 896	58 264	6,4	n.s.	67,0
DUT scientifique (4)	57 177	56 710	57 302	57 310	57 750	57 678	59 005	6,5	3,2	22,6
Autres établissements d'enseignement universitaire	4 375	5 444	5 396	5 304	5 400	5 664	5 618	0,6	28,4	59,1
Écoles d'ingénieurs (4)	113 238	132 745	138 757	142 903	148 460	156 123	162 187	17,9	43,2	28,2
Publique MESRI (5)	56 948	63 368	66 110	65 809	70 326	69 622	70 604	7,8	24,0	28,2
Publique hors MESRI (5)	18 609	22 496	25 102	26 821	25 429	27 853	28 135	3,1	51,2	34,0
Privée	37 681	46 881	47 545	50 273	52 705	58 648	63 448	7,0	68,4	25,6
CPGE scientifique	49 279	51 202	51 774	53 204	53 681	53 848	53 569	5,9	8,7	31,2
Publique MENJ (6)	41 455	42 444	42 679	43 798	44 289	44 629	44 142	4,9	6,5	31,8
Publique hors MENJ (6)	1 327	1 474	1 503	1 506	1 487	1 375	1 364	0,2	2,8	46,0
Privée	6 497	7 284	7 592	7 900	7 905	7 844	8 063	0,9	24,1	25,5
STS et assimilés scientifique (7)	88 780	96 824	94 060	95 427	96 410	96 171	94 598	10,4	6,6	22,6
Publique MENJ (6)	57 199	60 908	60 423	61 022	61 318	61 630	61 574	6,8	7,6	16,8
Publique hors MENJ (6)	11 030	12 237	10 745	10 926	11 010	10 712	10 711	1,2	-2,9	42,0
Privée	20 551	23 679	22 892	23 479	24 082	23 829	22 313	2,5	8,6	29,1
Total formations scientifiques	744 526	818 142	833 579	856 311	873 180	890 718	908 539	100,0	22,0	40,6
<i>dont formations scientifiques hors santé</i>	<i>551 381</i>	<i>601 918</i>	<i>614 251</i>	<i>632 783</i>	<i>647 518</i>	<i>661 918</i>	<i>676 027</i>	<i>74,4</i>	<i>22,6</i>	<i>32,6</i>
Total enseignement supérieur	2 213 871	2 411 965	2 449 183	2 509 801	2 554 486	2 622 408	2 678 662		21,0	
Poids des formations scientifiques	33,6	33,9	34,0	34,1	34,2	34,0	33,9			
<i>Poids des formations scientifiques hors santé</i>	<i>24,9</i>	<i>24,8</i>	<i>25,1</i>	<i>25,2</i>	<i>25,3</i>	<i>25,2</i>	<i>25,2</i>			
Poids du public dans le total des formations scientifiques	91,0	90,1	90,3	90,1	89,9	89,4	89,3			
<i>Poids du public MENJ-MESRI dans le total des formations scientifiques</i>	<i>86,9</i>	<i>85,7</i>	<i>85,8</i>	<i>85,5</i>	<i>85,6</i>	<i>84,9</i>	<i>84,8</i>			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques	39,3	40,0	40,1	40,2	40,3	40,4	40,6			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques hors santé	31,4	31,8	31,8	32,1	32,3	32,5	32,6			

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.**

© SIES

- Les étudiants, précédemment uniquement inscrits en IUFM, sont intégrés à partir de 2008 dans les disciplines générales des universités. Les IUFM ont en effet été rattachés aux universités en 2008 et 2009. Puis, entre 2010 et 2012 les étudiants s'inscrivaient en master à l'université. Depuis 2013, ils s'inscrivent dans un ESPÉ et restent comptés dans les effectifs des disciplines générales à l'université.
- En 2014, puis surtout en 2015, la mise en place progressive de conventions entre les lycées possédant des CPGE et les universités, qui entraîne la double inscription des étudiants en classes préparatoires et à l'université, et donc leur double comptabilisation dans les effectifs, joue à la hausse sur les effectifs inscrits dans les disciplines générales à l'université.
- En 2014, le passage au nouveau cadre national de formation pour les diplômés de licence, qui réduit le nombre d'intitulés de diplômes, a conduit à un classement par discipline plus aisé pour les licences de sciences, leurs libellés étant devenus plus précis.
- Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) et autres formations dispensées en écoles d'ingénieurs, hors université.
- MESRI : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- MENJ : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
- Spécialités de la production et de l'informatique.
- Les données 2018-2019 sont considérées comme provisoires, car elles intègrent les données 2017-2018 pour les écoles paramédicales et sociales.

En 2018-2019, hors **doubles inscriptions en CPGE**, 1 614 900 étudiants sont inscrits dans les **universités** de France métropolitaine et des DOM (2). Les effectifs sont en hausse de 1,9%. Cette hausse, plus marquée qu'en 2016 et 2017 et en lien avec l'arrivée à l'université des « baby-boomers » de l'an 2000, concerne surtout le **cursus licence** (1).

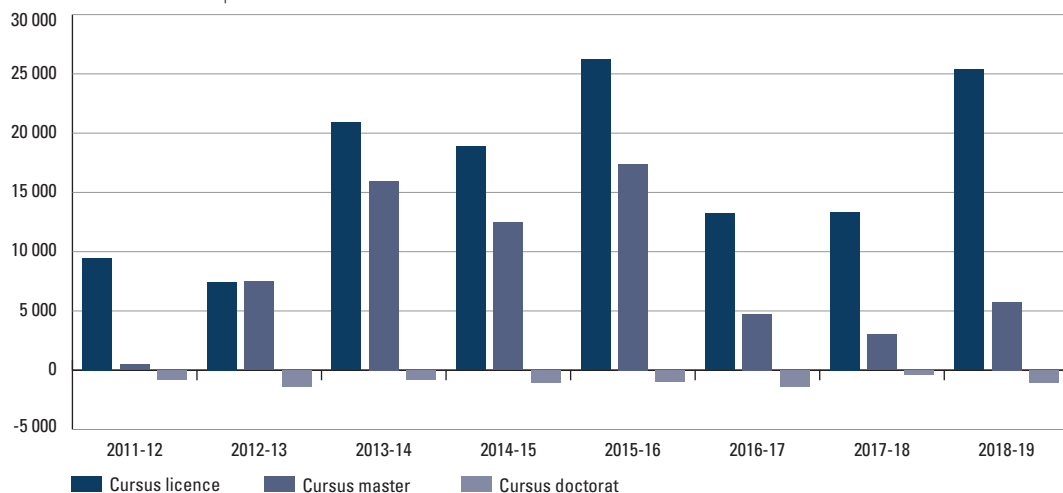
Les effectifs restent dynamiques dans les disciplines de santé (+ 1,6%, après + 1,4% en 2017). En revanche, en **Paces**, les effectifs (57 200) sont en diminution (- 1,1% après ponctuellement + 1,2% l'an dernier) (3).

En cursus licence, les effectifs augmentent très fortement (+ 2,7%, après + 1,4% en 2017). La hausse est aussi très forte en **DUT** (+ 2,5% après + 0,2%). Les inscriptions augmentent à nouveau en **cursus**

master (+ 1,0%) et continuent à diminuer en **cursus doctorat** (- 1,8% après - 0,7%). L'afflux est très marqué en licence générale (+ 3,4% après + 2,8% en 2017). Les effectifs diminuent à nouveau en licence professionnelle (- 1,0%). En cursus master, c'est dans les masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) que les inscriptions sont moins nombreuses (- 2,8%); elles continuent à croître dans les **formations d'ingénieurs** (+ 3,8%) et en santé (+ 3,6%), avec en particulier l'« universitarisation » progressive des formations de masseurs-kinésithérapeutes.

Les femmes sont majoritaires à l'université (57,4%) (2). Elles restent les moins représentées en sciences fondamentales et application et en Staps (respectivement 26,3% et 31,0% des inscriptions).

1 Accroissement annuel des effectifs des universités françaises par cursus et par année universitaire, hors doubles inscriptions université - CPGE



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits à l'université (voir définition « université » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les doubles inscriptions à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Formation d'ingénieurs, CPGE - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 18.07
- Notes flash (ESR) : 19.14; 19.13; 19.09; 18.10.

2 Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2018-2019 (1)

	Cursus licence	Cursus master	Cursus Doctorat	Ensemble			
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Variation annuelle (%)	Variation annuelle toutes inscriptions (%)	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	125 861	76 734	6 732	209 327	1,3	1,3	66,8
Sciences économiques, gestion	136 849	63 279	3 061	203 189	2,6	2,7	52,8
AES	29 075	2 952	10	32 037	-2,0	-1,9	58,7
Pluridroit, sciences économiques, AES	2 611	952		3 563	72,7	74,3	54,4
Total économie, AES	168 535	67 183	3 071	238 789	2,6	2,7	53,6
Arts, lettres, sciences du langage	65 261	20 325	4 925	90 511	0,6	0,5	69,4
Langues	92 493	16 310	2 035	110 838	0,1	-0,1	73,3
Sciences humaines et sociales	169 539	124 804	11 471	305 814	1,2	1,3	67,8
Plurilittres, langues, sciences humaines	6 571	3 718	38	10 327	15,9	9,9	72,5
Total arts, lettres, langues, SHS	333 864	165 157	18 469	517 490	1,1	1,1	69,3
Sciences fondamentales et application	148 422	78 619	15 982	243 023	3,0	3,2	26,3
Sciences de la nature et de la vie	59 938	24 864	10 865	95 667	1,1	1,2	61,5
Plurisciences	19 728	1 471	166	21 365	9,1	2,1	48,7
Total sciences	228 088	104 954	27 013	360 055	2,8	2,6	37,0
Staps	50 525	5 637	548	56 710	3,5	3,5	31,0
Total disciplines générales	906 873	419 665	55 833	1 382 371	1,9	1,9	56,2
Médecine-odontologie	12 713	137 007	801	150 521	2,8	2,8	62,8
Pharmacie	464	23 062	201	23 727	1,3	1,3	64,8
Plurisanté	58 204	59	1	58 264	-1,1	-1,1	67,0
Total disciplines de santé	71 381	160 128	1 003	232 512	1,6	1,6	64,0
Total	978 254	579 793	56 836	1 614 883	1,9	1,8	57,4
Répartition en %	60,6	35,9	3,5	100,0			
Part des femmes en %	56,7	59,4	48,2	57,4			

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

1. Les effectifs sont donnés hors doubles inscriptions université - CPGE. Ces inscriptions sont au nombre de 57 464 en 2018-2019.

Note : les évolutions par discipline en italiques ne peuvent être interprétées, car elles reflètent notamment le changement de nomenclature (voir définition « CNF »). Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs.

3 Évolution par cursus des effectifs universitaires, hors doubles inscriptions université - CPGE

	2010 2011	2011 2012 (1)	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	Évolution 2018/2017 (%) (2)
Cursus licence										
DUT	115 686	115 014	114 677	115 778	116 395	116 183	116 551	116 751	119 661	2,5
Licence générale	565 144	572 175	579 298	595 971	612 707	636 720	648 672	666 548	689 140	3,4
Licence professionnelle	49 634	50 602	51 469	52 055	52 705	52 441	52 731	52 497	51 973	-1,0
Paces	54 983	53 403	55 523	57 606	58 001	57 730	57 130	57 799	57 150	-1,1
Santé (3)	5 619	7 934	6 442	6 804	7 607	8 896	10 650	6 754	7 101	5,1
Autres formations	52 391	53 794	52 937	53 022	52 692	54 349	53 814	52 554	53 229	1,3
Total cursus licence	843 457	852 922	860 346	881 236	900 107	926 319	939 548	952 903	978 254	2,7
Cursus master										
Master LMD	312 004	305 720	305 905	316 425	322 925	329 311	333 359	327 682	327 135	-0,2
dont MEEF (4)				26 815	52 015	55 009	57 606	57 923	56 288	-2,8
Formations d'ingénieurs (5)	23 869	24 659	25 063	25 746	26 603	28 470	29 698	29 857	30 993	3,8
Santé	104 087	104 149	109 258	112 214	114 429	117 315	119 645	127 079	131 678	3,6
Autres formations	72 477	78 414	80 213	82 009	84 894	91 161	88 307	89 405	89 987	0,7
Total cursus master	512 437	512 942	520 439	536 394	548 851	566 257	571 009	574 023	579 793	1,0
Cursus doctorat										
Doctorat LMD	63 288	62 465	61 163	60 335	59 347	58 435	57 047	56 713	55 648	-1,9
Autres formations	1 378	1 409	1 336	1 372	1 314	1 234	1 250	1 182	1 188	0,5
Total cursus doctorat	64 666	63 874	62 499	61 707	60 661	59 669	58 297	57 895	56 836	-1,8
Ensemble	1 420 560	1 429 738	1 443 284	1 479 337	1 509 619	1 552 245	1 568 854	1 584 821	1 614 883	1,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

1. Données révisées par rapport à l'édition 2012, pour tenir compte de l'université de Lorraine (voir définition « université »).

2. Les évolutions sont calculées hors les doubles inscriptions université - CPGE. Ces inscriptions n'influent que sur la licence générale et les autres formations de cursus master, dont les évolutions, doubles inscriptions comprises, sont respectivement de 3,1 % et 0,6 %. Au total, toutes inscriptions, l'évolution est de 1,8 %.

3. Depuis la création de la Paces (année universitaire 2010-2011), la santé comporte les effectifs des diplômes universitaires ou des formations de santé autres que médecine/odontologie/pharmacie/maeutique.

4. En 2006-2007 les IUFM étaient indépendants des universités. Ils leur ont été rattachés progressivement en 2008 et 2009. Entre 2010 et 2012, les étudiants s'inscrivaient en master à l'université, sans distinction d'une filière spécifique pour l'enseignement. Depuis 2013, les étudiants s'inscrivent en master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) dans les ESPÉ, rattachés aux universités.

5. Sont comptabilisées les inscriptions en formations d'ingénieurs classiques, spécialisées et en partenariat. Les cycles préparatoires intégrés (cursus master) ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieurs, ils sont comptabilisés dans « Autres formations ».

En 2018-2019, 325 700 nouveaux entrants, **hors doubles inscriptions en CPGE**, sont inscrits dans les **universités** de France métropolitaine et des DOM, soit une hausse de 5,7 % en un an (1). En tenant compte de ces inscriptions doubles, les nouveaux entrants augmentent de 5,0 %. La part grandissante de bacheliers d'une génération (passée de 65 % à 79 % entre 2010 et 2017 – voir 8.10) participe à leur hausse continue.

Sauf en santé où leur nombre n'évolue que de 1,0 %, tous les groupes disciplinaires croissent vivement : plus de 9 % en « économie, gestion, AES » et Staps, 7,0 % en sciences, 5,3 % en « art, lettres, langues, SHS » et 4 % en « droit, sciences politiques ».

Les femmes sont majoritaires en « art, lettres, langues, SHS » et en « droit, sciences politiques », avec des parts de 70 % ; elles sont minoritaires en sciences et Staps avec des parts de 42,5 % et 31,2 % (2).

Parmi les nouveaux entrants hors CPGE, 85,4 % ont obtenu leur baccalauréat en 2018. Leur répartition par série est la suivante : générale pour 80,7 %, technologique pour 15,5 % et professionnelle pour 3,8 %. Les néo-bacheliers augmentent de 7,1 % à l'université (les admis au baccalauréat sont plus nombreux de 5,2 % par rapport à la session 2017). Ceux des séries générales et technologiques augmentent de 7,7 % et 10,1 %. Ceux de la série professionnelle sont de nouveau moins nombreux : 10 500 (soit - 12,6 %).

Précisions

Population concernée - Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence à l'université (capacité en droit et DAEU exclus), qu'il soit nouveau bachelier ou non. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous millésimes, les doubles inscriptions à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Cursus licence, CPGE, nouveau bachelier, Paces, DUT, FIP - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* (ESR) : 18.07.
- *Notes flash* (ESR) : 19.14 ; 19.13 ; 19.09.

1 Évolution des nouveaux entrants à l'université par discipline, hors doubles inscriptions CPGE

Disciplines	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015 (1)	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	Variation 2018/2017 hors CPGE (en %)	Variation 2018/2017 y.c. CPGE (en %)
Droit, sciences politiques	37 098	37 745	38 913	38 691	38 927	39 598	38 675	39 631	41 211	4,0	3,9
Sciences économiques, gestion	34 303	35 603	36 511	37 232	36 783	38 439	38 382	38 635	41 109	6,4	6,1
AES	10 142	11 079	10 016	10 293	10 822	9 695	9 728	9 366	9 968	6,4	5,8
Pluridroit, sciences économiques, AES				5	10	13	595	631	1 919	204,1	206,0
Total économie, gestion, AES	44 445	46 682	46 527	47 530	47 615	48 147	48 705	48 632	52 996	9,0	8,4
Lettres, sciences du langage	16 652	16 793	17 222	17 589	17 347	18 179	17 990	18 133	19 128	5,5	5,0
Langues	26 622	26 818	27 494	29 036	29 257	30 051	30 172	30 970	31 546	1,9	1,3
Sciences humaines et sociales	38 800	38 795	39 701	41 054	43 646	45 435	46 569	47 217	50 510	7,0	6,9
Plurilittres, langues, sciences humaines	889	1 165	1 237	1 031	1 348	1 570	1 651	1 840	2 135	16,0	2,0
Total arts, lettres, langues, SHS	82 963	83 571	85 654	88 710	91 598	95 235	96 382	98 160	103 319	5,3	4,6
Sciences fondamentales et applications	34 064	33 658	33 796	35 867	39 016	40 902	42 411	43 586	46 564	6,8	6,7
Sciences de la nature et de la vie	12 547	12 041	12 188	12 622	13 798	14 658	15 895	14 608	14 392	-1,5	-1,2
Plurisciences	7 326	7 207	7 292	8 868	7 812	8 122	6 383	6 630	8 379	26,4	5,2
Total sciences	53 937	52 906	53 276	57 357	60 626	63 682	64 689	64 824	69 335	7,0	4,9
Staps	10 759	12 731	13 502	15 594	15 767	16 709	17 330	17 098	18 672	9,2	9,2
Plurisanté (2)	33 401	32 569	35 103	37 824	37 110	37 448	37 349	37 990	38 259	0,7	0,7
Médecine-odontologie	1 694	1 802	1 834	1 996	2 096	2 286	2 261	1 776	1 886	6,2	6,3
Pharmacie	51	49	60	70	31	39	36	31	48	54,8	54,8
Total santé	35 146	34 420	36 997	39 890	39 237	39 773	39 646	39 797	40 193	1,0	1,0
Total	264 348	268 055	274 869	287 772	293 770	303 144	305 427	308 142	325 726	5,7	5,0

► Champ : France métropolitaine + DOM (3).

1. En 2014, la mise en place du cadre national des formations (CNF) a modifié la répartition disciplinaire des diplômes, empêchant l'interprétation des évolutions par discipline.

Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de la rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs

2. La Paces, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique) a été mise en place à la rentrée 2010, les effectifs concernés sont classés en plurisanté ce qui explique le report des effectifs.

3. Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 11.9.

Lecture : le nombre de nouveaux entrants hors CPGE en sciences fondamentales et applications a augmenté de 6,8 % en 2018-2019 par rapport à 2017-2018. Avec doubles inscriptions en CPGE, cette évolution est de 6,7 %.

2 Répartition des nouveaux entrants à l'université selon le type de diplôme et la série de baccalauréat en 2018-2019, hors doubles inscriptions CPGE

Type de diplôme (1)	Bac général				Bac technologique		Bac professionnel		Non-bacheliers	Ensemble	
	Scienti- fique	Écono- mique	Littéraire	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers		Effectifs	Part des femmes (%)
Licence LMD											
Droit, sciences politiques	6 481	17 660	6 744	29 431	3 806	3 266	1 421	970	1 633	37 745	70,0
Sciences économiques, gestion	4 253	10 697	107	14 226	2 042	1 694	828	605	1 584	19 511	44,9
AES	543	4 711	197	5 088	2 012	1 683	994	748	458	8 915	56,1
Pluridroit, sciences économiques, AES	263	983	92	1 278	304	249	126	94	126	1 894	51,5
Total économie, AES	5 059	16 391	396	20 592	4 358	3 626	1 948	1 447	2 168	30 320	48,6
Lettres, sciences du langage	2 345	2 704	7 626	11 060	2 051	1 543	1 393	929	872	16 991	70,4
Langues	3 612	6 671	11 457	19 897	4 313	3 460	2 699	1 827	1 280	30 032	73,4
Sciences humaines sociales	6 943	14 786	10 320	28 729	7 689	5 887	3 938	2 618	1 777	45 453	68,0
Plurilittres, langues, sciences humaines	200	464	669	1 215	152	115	102	65	24	1 611	73,7
Total arts, lettres, langues, SHS	13 100	24 625	30 072	60 901	14 205	11 005	8 132	5 439	3 953	94 087	70,2
Sciences fondamentales et application	14 139	1 204	87	14 350	1 942	1 595	510	310	2 216	20 098	30,3
Sciences de la nature et de la vie	8 536	175	33	8 331	1 158	997	163	111	342	10 407	64,5
Plurisciences	5 558	371	68	5 550	1 310	1 083	261	159	673	8 241	44,3
Total sciences	28 233	1 750	188	28 231	4 410	3 675	934	580	3 231	38 746	42,5
Staps	9 256	4 478	396	13 661	2 730	2 445	667	529	245	17 772	31,2
Paces	33 138	672	124	33 027	1 681	1 429	571	434	1 160	37 346	66,2
Profession de santé (hors Paces)	1 405	96	18	964	225	114	18	6	24	1 786	79,5
DUT	21 483	12 584	958	33 291	17 916	17 033	964	794	1 171	55 076	39,5
Ingénieurs (2)	327	20	-	334	23	20	-	-	9	379	30,6
Autres formations	3 338	1 366	424	4 100	988	554	581	322	5 772	12 469	58,0
Total	121 820	79 642	39 320	224 532	50 342	43 167	15 236	10 521	19 366	325 726	56,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Dans ce tableau, seuls les étudiants préparant une licence LMD sont répartis par discipline. Dans le tableau 1, tous les nouveaux entrants sont répartis en fonction de la discipline quel que soit le type de diplôme préparé (licence, DUT ou autres). Cela explique les différences d'effectifs avec le tableau 1.

2. Sont comptabilisés : les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat (FIP). Les cycles préparatoires intégrés ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieurs, ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

En 2018-2019, les étudiants inscrits en **université** relèvent de 65 universités (ainsi que l'université de Lorraine, le centre universitaire de formation et de recherche [CUFR] de Mayotte et l'institut national universitaire d'Albi), et des **communautés d'universités et établissements** (Comue) « Université Bourgogne-Franche-Comté », « Université Paris Lumières », « Université de recherche Paris Sciences et Lettres », « Université Côte d'Azur », « Université Grenoble Alpes », « Université Paris-Est », « Université Paris-Saclay », « Lille Nord de France » et « Languedoc-Roussillon Université ». Le nombre d'étudiants dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (**IUT** et **écoles d'ingénieurs** inclus) augmente de 1,9% (1,0%

en 2017-2018) et s'élève à 1 614 900 **hors doubles inscriptions en classe préparatoire et à l'université**. Ces dernières approchent cette année la soixantaine de milliers (57 500). Compte tenu de ces inscriptions parallèles, la hausse globale annuelle est quasiment inchangée : + 1,8% contre + 1,2% en 2017-2018.

En 2018-2019, les effectifs hors doubles inscriptions CPGE sont en hausse dans toutes les académies métropolitaines à l'exception de Poitiers. Les augmentations académiques métropolitaines supérieures à 3% sont celles de Limoges, Versailles, Créteil et Dijon. Dans les départements d'outre-mer, les effectifs sont également en hausse (+ 3,2%).

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits à l'université (voir « université » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les doubles inscriptions à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

CPGE - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* (ESR) : 18.07.

- *Notes flash* (ESR) : 19.14 ; 19.13 ; 19.09.

1 Population universitaire par établissement et académie en 2018-2019

Universités et académies	Effectifs hors CPGE	Effectifs totaux	Évol. hors CPGE 2018/2017 (%)	Nouveaux entrants hors CPGE	Universités et académies	Effectifs hors CPGE	Effectifs totaux	Évol. hors CPGE 2018/2017 (%)	Nouveaux entrants hors CPGE
Aix-Marseille	62 936	65 123	2,1	12 483	Nice	23 545	23 984	-12,6	5 822
Avignon	6 954	7 020	4,1	2 027	Toulon	9 531	9 912	3,6	2 386
Aix-Marseille (y c. ESPÉ [1])	72 871	75 124	2,1	14 510	Comue Université Côte d'Azur	4 733	4 733	307,3	21
Amiens	26 435	26 478	2,0	6 675	Nice (y c. ESPÉ)	39 152	39 972	1,0	8 229
Amiens (y c. ESPÉ)	28 303	28 346	1,7	6 675	Orléans	16 321	17 214	4,2	4 347
Besançon	20 171	20 938	2,0	4 657	Tours	25 172	26 126	0,9	5 914
Comue Université Bourgogne Franche-Comté	1 914	1 914	11,7		Orléans-Tours (y c. ESPÉ)	43 708	45 555	2,0	10 261
Besançon (y c. ESPÉ)	23 151	23 918	2,9	4 657	Paris I	40 050	43 816	3,8	5 534
Bordeaux	48 668	50 501	0,7	9 425	Paris II	17 391	17 492	5,1	2 938
Bordeaux III	15 422	15 831	2,2	3 675	Paris III	16 123	16 463	4,2	3 076
Pau	12 222	12 783	4,0	3 307	Sorbonne université	46 540	53 320	-2,4	6 361
Bordeaux (y c. ESPÉ)	78 990	81 793	1,3	16 407	Paris V	31 537	31 704	-0,3	4 770
Caen	26 876	27 856	1,2	6 660	Paris VII	24 272	25 523	-0,9	3 858
Caen (y c. ESPÉ)	28 139	29 119	1,2	6 660	Comue Université Paris Lumières	53	53	-5,4	
Clermont Auvergne	30 877	31 983	1,7	6 536	Comue Université de recherche Paris Sciences et Lettres	766	766	10,4	149
Clermont-Ferrand (y c. ESPÉ)	31 949	33 055	1,6	6 536	Paris (y c. ESPÉ)	179 900	192 305	0,9	26 686
Corse	3 867	3 945	0,6	1 018	La Rochelle	8 134	8 294	-0,8	1 997
Corse (y c. ESPÉ)	4 181	4 259	1,0	1 018	Poitiers	25 015	25 641	-1,5	5 608
Marne-la-Vallée	11 802	12 154	1,4	2 489	Poitiers (y c. ESPÉ)	34 470	35 256	-1,7	7 605
Paris VIII	23 528	23 576	6,2	4 423	Reims	22 596	23 403	2,2	5 554
Paris XII	28 589	29 076	7,3	6 859	Reims (y c. ESPÉ)	23 730	24 537	1,6	5 554
Paris XIII	21 348	21 645	5,2	5 335	Brest	19 841	20 367	2,2	4 666
Comue Université Paris Est	1 357	1 357	1,7		Bretagne Sud	8 912	9 191	9,6	2 231
Créteil (y c. ESPÉ)	91 096	92 280	4,4	19 106	Rennes I	27 216	28 352	2,5	4 717
Dijon	27 092	28 385	3,7	6 391	Rennes II	20 338	20 741	0,3	5 500
Dijon (y c. ESPÉ)	28 511	29 804	3,6	6 391	Rennes (y c. ESPÉ)	79 272	81 616	2,5	17 114
Chambéry	13 276	13 877	0,6	3 180	Le Havre	7 620	7 807	-0,2	2 014
Grenoble Alpes	43 001	44 381	3,7	10 000	Rouen	27 962	28 890	1,9	6 447
Comue Université de Grenoble Alpes	2 923	2 923	4,9		Rouen (y c. ESPÉ)	37 431	38 546	0,9	8 461
Grenoble (y c. ESPÉ)	61 246	63 227	2,7	13 180	Mulhouse	10 029	10 324	7,0	2 411
Artois	11 536	11 723	1,9	3 101	Strasbourg	48 635	49 993	2,3	8 294
Lille	67 268	69 797	-1,1	13 045	Strasbourg (y c. ESPÉ)	60 478	62 131	2,8	10 705
Littoral	9 096	9 206	6,9	2 557	Institut national universitaire d'Albi (3)	3 769	3 979	7,5	1 127
Valenciennes	11 768	12 111	2,1	2 775	Toulouse I	20 740	21 420	0,2	4 037
Lille (y c. ESPÉ)	105 128	108 297	0,3	21 478	Toulouse II	26 424	26 977	-0,9	5 143
Limoges	16 378	16 745	5,4	3 751	Toulouse III	30 010	31 648	1,4	6 239
Limoges (y c. ESPÉ)	16 980	17 347	5,3	3 751	Toulouse (y c. ESPÉ)	83 938	87 019	0,3	16 546
Lyon I	36 501	38 456	1,2	6 284	Cergy Pontoise	15 254	15 542	3,1	3 935
Lyon II	29 164	29 996	4,0	6 340	Évry-Val-d'Essonne	9 238	9 433	4,1	2 880
Lyon III	27 336	28 467	1,4	4 613	Paris X	29 792	31 714	4,7	6 108
St-Etienne	18 594	18 982	1,5	4 807	Paris XI	21 624	23 270	5,1	4 048
Lyon (y c. ESPÉ)	116 306	120 612	1,8	22 044	Versailles-Saint-Quentin	15 037	15 661	12,7	3 476
Montpellier	41 309	42 453	2,6	6 921	COMUE Université Paris-Saclay	10 344	10 344	-1,8	35
Montpellier III	19 541	19 927	2,2	4 567	Versailles (y c. ESPÉ)	106 531	111 206	4,9	20 482
Nîmes	4 504	4 892	10,2	1 574	Total France métropolitaine (y c. ESPÉ)	1 584 442	1 641 144	1,9	316 920
Perpignan	8 837	9 034	-0,1	2 084	Antilles	9 612	9 951	-0,9	2 709
Montpellier (y c. ESPÉ)	77 064	79 179	1,8	15 146	Guyane	2 868	2 918	13,9	1 055
Lorraine	57 794	59 552	1,2	11 789	Mayotte	1 036	1 036	0,9	302
Nancy-Metz (y c. ESPÉ)	59 976	61 734	1,0	11 789	La Réunion	13 775	14 148	4,2	4 740
Angers	23 029	23 590	3,6	5 103	Total DOM (y c. ESPÉ)	30 441	31 203	3,2	8 806
Le Mans	9 709	10 390	3,0	2 600	France métro. + DOM (y c. ESPÉ)	1 614 883	1 672 347	1,9	325 726
Nantes	35 657	37 380	0,6	8 226					
Nantes (y c. ESPÉ)	71 941	74 907	1,8	15 929					

1. Les inscriptions dans les ESPÉ ne sont diffusables qu'au niveau académique. Compte tenu des difficultés d'identification des masters préparant aux concours d'enseignement, les évolutions par établissement ne sont pas diffusés.

2. Le CUFR Albi est devenu Institut national universitaire Jean-François Champollion au 1^{er} décembre 2015.

Lecture : l'évolution des effectifs hors doubles inscriptions CPGE France métropolitaine et DOM entre 2017-2018 et 2018-2019 est de 1,9%. En incluant les inscriptions parallèles en CPGE, l'évolution des effectifs en France métropolitaine et dans les DOM est de 1,8%.

En 2018-2019, 119 700 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en métropole et dans les DOM (1) (2). Ces effectifs sont en forte hausse (+ 2,5 %), du fait du boom démographique de l'an 2000, de l'augmentation du nombre de bacheliers de la session 2018 et du nombre de nouveaux entrants en première année de préparation du DUT (+ 5,5 %, après + 1,2 % en 2017).

Parmi les nouveaux entrants, le nombre de nouveaux bacheliers technologiques augmente cette année de 14,8 %, une augmentation deux fois plus élevée que celle des lauréats du baccalauréat technologique à la dernière session. Ils poursuivent donc davantage à l'université.

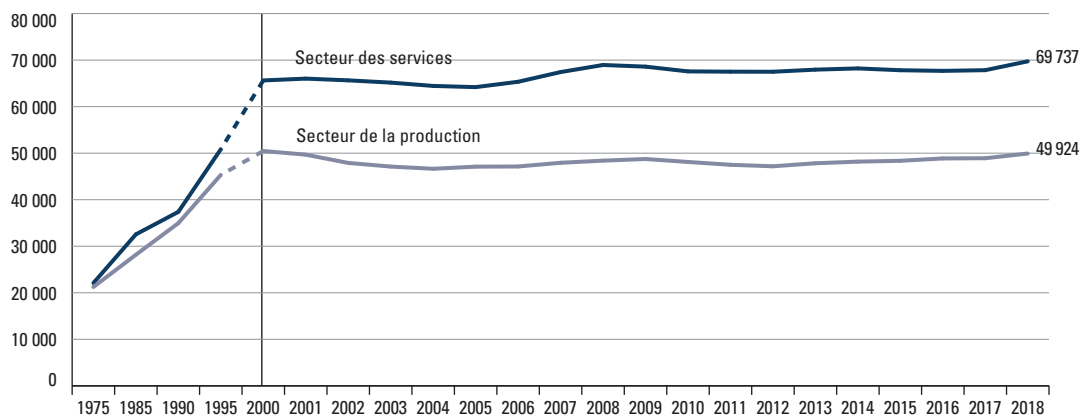
Parmi les nouveaux entrants, la part des titulaires d'un baccalauréat technologique (qu'ils l'aient obtenu

en 2018 ou auparavant) atteint 32,5 %. Les bacheliers généraux en représentent 64 % (- 1,9 point) et la part des bacheliers professionnels est faible (moins de 1 000 nouveaux étudiants).

Les étudiants préparant un DUT se répartissent à 58,3 % dans le domaine des services et 41,7 % dans celui de la production (3). Les inscriptions augmentent dans les deux secteurs (respectivement + 2,1 % et + 2,8 %). Dans celui des services, près de 60 % des effectifs se concentrent en « Gestion des entreprises et des administrations » et en « Techniques de commercialisation ».

Les femmes représentent 40,3 % des effectifs. Leur part dans l'ensemble des spécialités de DUT est en hausse entre 2003-2004 et 2017-2018 (+ 0,9 point).

1 Évolution du nombre d'étudiants préparant un DUT



► Champ : France métropolitaine + DOM.

Note : pour les années antérieures à 2000, les données sont hors formation continue et ne sont pas annuelles. Pour les années de 2010 à 2018 : les inscriptions sont comptabilisées hors doubles inscriptions en CPGE.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits en IUT en préparation du DUT. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les doubles inscriptions à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013, ainsi que les effectifs en formations post-DUT et en licences professionnelles. Toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.) sont prises en compte.

DUT (et ses spécialités), IUT, université, cursus licence, double inscriptions à l'université et en CPGE - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 18.07.
- Notes flash (ESR) : 19.14 ; 19.13 ; 19.09 ; 18.09.

2 Origine scolaire des étudiants nouveaux entrants (1) en première année de DUT en 2018-2019, en %

Domaines de spécialité	Bacs généraux				Bacs technologiques				Bac pro	Autres origines (4)	Total	Effectifs d'entrants 2018-2019	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	Total	STI2D (2)	STMG/STG(3)	Autres	Total					
Production	62,1	1,6	ε	63,7	23,9	0,4	7,1	31,5	1,5	3,3	100,0	23 244	5,0
Services	22,2	38,4	3,0	63,5	6,1	25,2	2,0	33,3	2,0	1,3	100,0	31 832	5,8
Total	39,0	22,8	1,7	63,6	13,6	14,8	4,1	32,5	1,8	2,1	100,0	55 076	5,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Nouveaux entrants à l'université. Voir « Population concernée » de la fiche 6.06.

2. STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, STI pour les années antérieures à 2013.

3. STMG : sciences et technologies du management et de la gestion, STG : sciences et techniques de gestion.

4. Capacité en droit, titre étranger admis nationalement en équivalence, titre français admis nationalement en dispense, promotion sociale, validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels, autres cas.

© SIES

3 Répartition par spécialité des effectifs préparant un DUT en 2018-2019

Spécialités	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Effectifs Rappel 2017-2018
Chimie	1 414	1 972	3 386	58,2	3 355
Génie biologique	2 162	4 476	6 638	67,4	6 631
Génie chimique - génie des procédés	682	526	1 208	43,5	1 187
Génie civil - construction durable (ex-Génie civil)	4 123	953	5 076	18,8	4 924
Génie électrique et informatique industrielle	7 506	670	8 176	8,2	8 074
Génie industriel et maintenance	2 002	187	2 189	8,5	2 026
Génie mécanique et productique	7 224	655	7 879	8,3	7 702
Génie thermique et énergie	1 842	213	2 055	10,4	2 101
Hygiène, sécurité et environnement	1 244	515	1 759	29,3	1 707
Mesures physiques	3 788	963	4 751	20,3	4 648
Packaging, emballage et conditionnement (ex-Génie du conditionnement et de l'emballage)	154	207	361	57,3	335
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 497	606	2 103	28,8	1 989
Réseaux et télécommunications	2 898	240	3 138	7,6	3 045
Science et génie des matériaux	938	267	1 205	22,2	1 191
Total du secteur de la production	37 474	12 450	49 924	24,9	48 915
Carrières juridiques	465	2 151	2 616	82,2	2 434
Carrières sociales	752	2 814	3 566	78,9	3 526
Gestion des entreprises et des administrations	8 742	11 432	20 174	56,7	19 892
Gestion administrative et commerciale des organisations (ex-Gestion administrative et commerciale)	774	1 449	2 223	65,2	2 151
Gestion, logistique et transport	1 960	835	2 795	29,9	2 571
Information - communication	846	2 906	3 752	77,5	3 686
Informatique	8 197	884	9 081	9,7	8 763
Métiers du multimédia et de l'internet (ex-Services et réseaux de communications)	2 579	1 318	3 897	33,8	3 788
Statistiques et informatique décisionnelle	879	398	1 277	31,2	1 197
Techniques de commercialisation	8 802	11 554	20 356	56,8	19 828
Total du secteur des services	33 996	35 741	69 737	51,3	67 836
Ensemble	71 470	48 191	119 661	40,3	116 751

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Note : ne sont pas mentionnés les effectifs inscrits en formations post-DUT et en licences professionnelles. Les effectifs prennent en compte toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.).

© SIES

En 2018-2019, 164 200 étudiants suivent une formation d'ingénieurs, soit 3,4 % de plus par rapport à l'année 2017-2018 (1).

Cette hausse des effectifs est marquée dans les écoles privées (9,2 %) et dans les établissements sous tutelle du MESRI (2,3 %), à la différence des établissements publics sous tutelle d'autres ministères (- 1,9 %). Les **formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)** diminuent de 1 %.

Les écoles publiques sous tutelle du MESRI accueillent la moitié des futurs ingénieurs, 37,8 % de ces étudiants étant inscrits dans une école interne ou rattachée à une université (2).

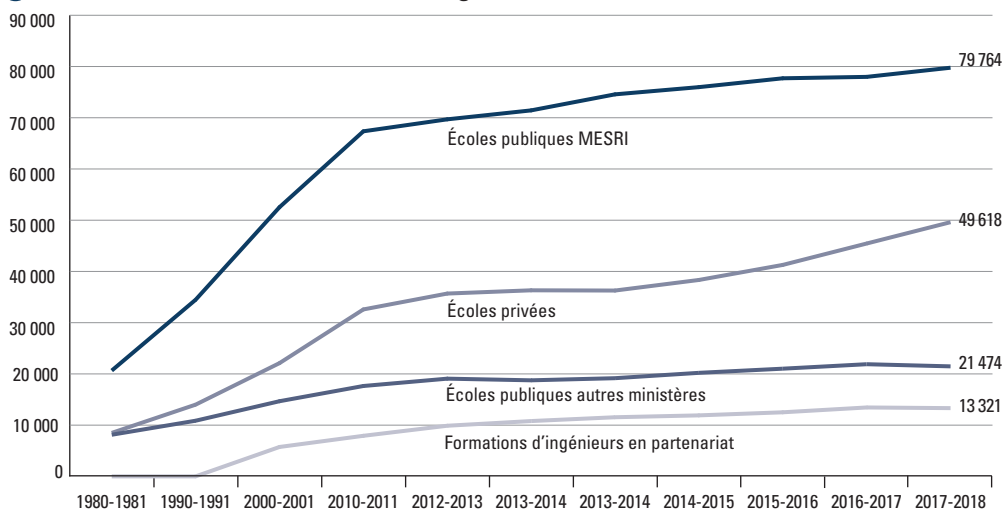
En 2018-2019, dans les **écoles d'ingénieurs**, le nombre d'étudiantes continue d'augmenter (+ 5,5 %) (3). Cette

hausse des effectifs féminins est nettement marquée dans les écoles privées (+ 11,6 %). L'Ensam demeure l'une des écoles les moins féminisées (16,2 %), contrairement aux écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture (65,4 %).

À la rentrée 2018, le flux de nouveaux entrants en première année du cycle d'ingénieurs atteint 43 800 étudiants inscrits, soit 1 % de moins que l'année précédente (4). Plus de la moitié de ces nouveaux inscrits proviennent d'une école publique dépendant du MESRI et un peu moins d'un tiers d'une école privée.

La voie d'intégration la plus fréquente reste celle des classes préparatoires aux grandes écoles (37,7 %) suivie du cycle préparatoire intégré (27,0 % des entrants, en hausse de 2,5 points). Le nombre d'entrants venant de **DUT** ou de **BTS** stagne.

1 Évolution des effectifs des formations d'ingénieurs (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Hors cycle préparatoire ingénieurs.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits dans une formation menant à un titre d'ingénieur ou d'ingénieur spécialisé, d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, quel que soit le régime d'inscription, y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Les étudiants inscrits dans une autre formation (cycle préparatoire intégré, master, doctorat, etc.) ne sont pas comptabilisés, contrairement à la fiche 6.04.

MESRI - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Cycle d'ingénieurs, FIP, CPI, INSA, CPGE, DUT, BTS - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (ESR) : 16.04 ; 13.04.

- Note Flash (ESR) : 17.10.

2 Évolution des effectifs des formations d'ingénieurs (1)

Types d'écoles	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2010-2011	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2017/2018 (%)
Écoles publiques sous tutelle du MESRI	20 650	34 475	52 537	67 353	71 437	74 566	75 975	77 700	77 977	79 764	2,3
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	n.d.	12 234	19 887	24 657	28 400	29 477	30 276	31 423	29 063	30 174	3,8
Autres écoles du MESRI	n.d.	22 241	32 650	42 696	43 037	45 089	45 699	46 277	48 914	49 590	1,4
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8 127	10 865	14 670	17 643	18 750	19 165	20 211	21 022	21 894	21 474	-1,9
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 637	4 678	4 738	4 918	4 892	4 918	5 111	3,9
Défense	2 347	3 238	3 803	4 186	4 288	4 254	4 295	4 885	4 815	4 488	-6,8
Industrie	1 083	1 571	3 201	4 226	4 304	4 153	4 543	4 657	997	981	-1,6
Mer					348	505	666	592	557	557	0,0
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 013	2 046	2 153	2 139	2 169	28	27	-3,6
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 808	1 838	1 895	2 031	2 138	2 250	2 365	5,1
Santé	25	18	8	23	14	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	0,0
Économie et Finances (4)				211	646	835	928	947	7 572	7 216	-4,7
Ville de Paris	254	320	379	539	588	632	691	742	757	729	-3,7
Écoles privées	8 490	14 002	22 106	32 586	36 319	36 272	38 337	41 275	45 451	49 618	9,2
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	n.d.	n.d.	5 741	7 919	10 799	11 543	11 909	12 508	13 452	13 321	-1,0
Ensemble des formations d'ingénieurs	37 267	59 342	95 054	125 501	137 305	141 546	146 432	152 505	158 774	164 177	3,4

► Champ : France métropolitaine + DOM (5).

1. Hors cycle préparatoire ingénieurs.

2. Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.

3. Depuis 2014-2015, il n'y a pas d'étudiants inscrits en formations d'ingénieurs à l'école des hautes études en santé publique (EHESP).

4. Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère en charge de l'économie.

5. Il n'y a pas d'écoles d'ingénieurs à Mayotte.

© SIES

3 Répartition des effectifs des formations d'ingénieurs en 2018-2019 (1)

	Nombre implantations géographiques	Effectifs en 2018	Répartition en 2018 (%)	Évolution des effectifs 2017/2018	dont étudiantes	Part des femmes (%)	Évolution effectifs femmes 2017/2018	
Écoles publiques sous tutelle du MESRI	132	79 764	48,6	2,3	23 057	28,9	4,6	
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	77	30 174	18,4	3,8	9 352	31,0	4,5	
Autres écoles du MESRI	55	49 590	30,2	1,4	13 705	27,6	4,6	
Universités de technologie	5	6 248	3,8	0,9	1 657	26,5	2,5	
INSA (3)	8	14 153	8,6	2,5	4 924	34,8	7,3	
Ensam	8	4 046	2,5	-1,2	654	16,2	-2,8	
Écoles centrales (4)	8	9 605	5,9	-0,9	2 127	22,1	-0,5	
Autres écoles (5)	26	15 538	9,5	2,8	4 343	28,0	6,5	
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	48	21 474	13,1	-1,9	7 312	34,1	0,6	
Agriculture, pêche	14	5 111	3,1	3,9	3 342	65,4	3,9	
Défense	7	4 488	2,7	-6,8	844	18,8	-0,9	
Industrie	5	981	0,6	-1,6	224	22,8	-5,5	
Mer	3	557	0,3	0,0	53	9,5	0,0	
Télécommunications	1	27	0,0	-3,6	3	11,1	0,0	
Équipement, transport, logement	5	2 365	1,4	5,1	722	30,5	3,1	
Économie et finances (6)	11	7 216	4,4	-4,7	1 837	25,5	-4,1	
Ville de Paris	2	729	0,4	-3,7	287	39,4	-1,0	
Écoles privées	91	49 618	30,2	9,2	13 154	26,5	11,6	
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	81	13 321	8,1	-1,0	1 893	14,2	-2,0	
Ensemble des formations d'ingénieurs	352	164 177	100,0	3,4	45 416	27,7	5,5	
<i>Dont étudiants en cycle ingénieurs</i>		<i>270</i>	<i>143 805</i>	<i>87,6</i>	<i>1,3</i>	<i>40 150</i>	<i>27,9</i>	<i>4,1</i>

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Hors cycle préparatoire ingénieurs.

2. Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.

3. Après sa création en 2014, l'INSA centre Val de Loire (fusion de l'ENSI de Bourges et de l'ENIVL de Blois) s'est agrandi, en intégrant l'école nationale supérieure de la nature et du paysage.

4. Comprend Supelec suite à la fusion avec l'École centrale Paris.

5. Y compris l'INP de Toulouse et l'Institut polytechnique de Grenoble.

6. Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère en charge de l'économie.

© SIES

4 Provenance des nouveaux inscrits en 1^{re} année du cycle d'ingénieurs en 2018-2019, en %

Provenance de l'étudiant à l'entrée	CPI (1)	CPGE	Université (2)	DUT-BTS	Autres (3)	Total	Effectifs 2018
Écoles publiques sous tutelle du MESRI	21,6	36,3	9,5	21,4	11,2	100,0	24 500
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	3,7	71,1	4,9	13,2	7,1	100,0	5 471
Écoles privées	45,6	26,9	2,5	15,0	10,0	100,0	13 846
Ensemble	27,0	37,7	6,7	18,3	10,3	100,0	43 817
Rappel 2017	24,5	36,8	7,3	18,1	13,3	100,0	44 305

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Cycle préparatoire intégré.

2. Comprend les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS, licence LMD et master LMD.

3. Tous les autres diplômes, essentiellement diplômes étrangers.

© SIES

À la rentrée 2018, 333 écoles forment 187 400 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente (1)(2). Les effectifs de ces établissements augmentent de 7,7% en un an, de 6,2% une fois neutralisées les variations du dispositif de collecte (3). La progression concerne tous les groupes : 6,6% dans le groupe I, 8,0% dans le groupe II et 12,3% dans le groupe III (1).

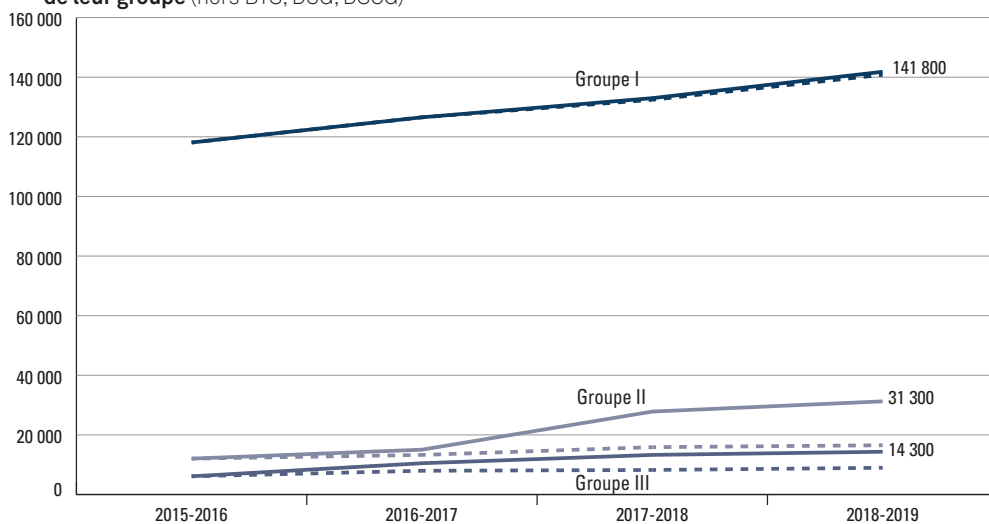
Avec 141 800 étudiants (75,7%), les 105 établissements du groupe I constituent le contingent le plus important. Au sein de ces écoles, 119 600 étudiants préparent un diplôme visé par le ministère en charge de l'enseignement supérieur (4). Les trois quarts d'entre eux suivent une formation délivrant un diplôme de niveau bac + 5 conférant le grade de master.

Les 53 écoles du groupe II comptent 14 300 étudiants (7,7% des inscrits) en 2018. Le groupe III, avec 175 écoles, forme près de 31 300 étudiants (16,7%).

27 000 étudiants intègrent pour la première fois en 2018 un cursus menant à la délivrance d'un diplôme visé de niveau bac + 5 conférant le grade de master (5). Cette première inscription se fait le plus souvent à un niveau bac + 3 (50,1%) et les CPGE en constituent la voie d'accès privilégiée (25,0%).

En 2018-2019, les étudiantes en écoles de commerce représentent plus de la moitié des inscrits (50,9%). C'est dans le groupe II qu'elles sont proportionnellement les plus nombreuses (60,7%). La part d'étudiants étrangers progresse de 0,8 point, atteignant 19,5%.

1 Évolution des effectifs étudiants inscrits en écoles de commerce, gestion et vente, en fonction de leur groupe (hors BTS, DCG, DSCG)



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits en écoles de commerce en métropole et dans les DOM, quel que soit le régime d'inscription, dans une formation autre que préparant au BTS, DCG, DSCG. Les inscriptions dans les autres établissements sont exclues, même celles ayant reçu un visa de la CEFDG.

Pour 110 établissements des groupes II et III, représentant 5,4% du total des effectifs, seuls les inscrits en formation initiale sous statut scolaire sont comptabilisés.

Population étudiante, visa du ministère en charge de l'enseignement supérieur, DCG, DSCG, BTS, CEFDG, STS, IUT - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (ESR) : 10.10 ; 08.30.

Source

MESRI-SIES/Système d'information SISE, enquête n°26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités.

2 Évolution des effectifs inscrits en école de commerce, gestion et vente (hors BTS, DCG, DSCG)

	2008 2009	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2015 2016 Effectifs reclassés (1)	2016 2017	2017 2018	2018 2019
Effectifs	100 609	121 317	126 698	131 043	134 177	134 329	136 244	141 356	152 080	174 092	187 428
dont formation initiale sous statut scolaire	95 968	112 371	117 967	119 632	121 489	120 398	120 915	123 559	129 986	144 758	154 237
Évolution annuelle en %	5,0	4,3	4,4	3,4	2,4	0,1	1,4	-	(2) 11,6/7,6	14,5	7,7
Nombre d'écoles	206	213	210	208	195	198	191	219	236	308	333

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. En reclassant les effectifs de 2015 selon la typologie des écoles de 2016.

2. Évolution par rapport aux effectifs 2015 non reclassés/reclassés.

© SIES

3 Effet de la modification du dispositif de collecte sur les effectifs étudiants et le nombre d'écoles depuis 2016-2017 (1)

Type d'école	2016-2017			2017-2018			2018-2019		
	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles
Groupe I	126 544	7,2	94	132 979	5,1	104	141 821	6,6	105
à dispositif équivalent	126 544	7,2	94	132 430	4,7	101	140 819	6,3	101
Groupe II	10 494	71,7	34	13 289	26,6	45	14 349	8,0	53
à dispositif équivalent	7 969	30,4	33	8 234	3,3	29	8 972	9,0	37
Groupe III	15 042	24,9	108	27 824	85,0	159	31 258	12,3	175
à dispositif équivalent	13 279	10,3	96	15 887	19,6	102	16 524	4,0	117
Total	152 080	11,6	236	174 092	14,5	308	187 428	7,7	333
à dispositif équivalent	147 792	8,5	223	156 551	5,9	232	166 315	6,2	255

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Depuis la collecte 2016-2017, des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé ont été mises en œuvre. Les effectifs à « dispositif équivalent » neutralisent les discontinuités statistiques induites par ces opérations.

Lecture : 187 428 étudiants sont inscrits dans une des 333 écoles de commerce recensées en France métropolitaine et dans les DOM en 2018, soit 7,7% de plus qu'en 2017.

Si les collectes s'étaient poursuivies sur le même mode qu'en 2015-2016, 166 315 étudiants auraient été comptabilisés dans 255 écoles, soit une hausse de 6,2% par rapport à 2017.

© SIES

4 Effectifs selon le type d'école et le type de diplôme préparé en 2018-2019

Type d'école/type de diplôme préparé	Nombre d'écoles	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Part des étrangers (%)	Rappel 2017-2018	Évolution 2018/2017 (%)	
								Ensemble du champ	Dispositif équivalent 2015 (1)
Groupe I	105	72 530	69 291	141 821	48,9	20,4	132 979	6,6	6,3
dont diplômes visés :		61 632	57 936	119 568	48,5	17,5	112 911	5,9	5,6
de niveau bac+3		7 136	6 291	13 427	46,9	20,6	11 886	13,0	12,8
de niveau bac+4		6 371	6 356	12 727	49,9	19,2	11 472	10,9	11,4
de niveau bac+5		2 007	1 363	3 370	40,4	17,7	2 805	20,1	20,1
de niveau bac+5 grade master		46 118	43 926	90 044	48,8	16,8	86 748	3,8	3,4
Groupe II	53	5 644	8 705	14 349	60,7	16,3	13 289	8,0	9,0
Groupe III	175	13 775	17 483	31 258	55,9	16,9	27 824	12,3	4,0
Total	333	91 949	95 479	187 428	50,9	19,5	174 092	7,7	6,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Évolution par rapport aux effectifs 2017 en tenant compte des évolutions de collecte depuis 2015 (à dispositif équivalent à celui de 2015 en 2018, 2017 et 2016).

© SIES

5 Origine scolaire des nouveaux inscrits dans un diplôme visé de niveau bac+5 conférant le grade de master en 2018-2019, selon le niveau d'inscription dans le diplôme, en %

Niveau d'inscription en 2018	Origine scolaire								Effectifs	Répartition
	Terminale	CPGE	Université (1)	STS-IUT	École de commerce, gestion	Autres (2)	Origine inconnue	Total		
Bac+1	81,8	0,8	1,9	1,3	3,6	8,6	1,9	100,0	4 522	16,7
Bac+2	5,0	0,0	5,0	5,6	50,6	18,8	15,0	100,0	160	0,6
Bac+3	2,6	49,6	9,1	12,7	3,3	21,8	0,9	100,0	13 557	50,1
Bac+4	0,0	0,2	24,0	4,6	29,9	34,6	6,7	100,0	6 712	24,8
Bac+5	0,0	0,0	7,2	1,2	7,5	81,0	3,0	100,0	2 086	7,7
Ensemble	15,0	25,0	11,4	7,9	10,6	27,3	2,8	100,0	27 037	100,0
Rappel 2017-2018	14,7	23,2	10,2	7,3	13,8	27,7	3,1	100,0	27 217	-

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Licence LMD et master LMD, ainsi que les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS.

2. Autres établissements ou cursus en France, scolarisation à l'étranger, reprise d'études. À la rentrée 2018, 7,2% des nouveaux inscrits en diplôme visé conférant le grade de master sont en situation de reprise d'études, 11,5% arrivent d'un établissement étranger et 6,6% sont issus d'un autre établissement en France.

Lecture : en 2018-19, 27 037 étudiants se sont inscrits pour la première fois dans un diplôme visé de niveau bac+5 conférant le grade de master proposé par une école de commerce. Dans l'ensemble, 25,0% arrivent à l'issue d'une CPGE. Cette proportion passe à 49,6% parmi les nouveaux entrants au niveau bac+3.

© SIES

En moyenne, entre 2007 et 2017, les étudiants inscrits en **classes préparatoires aux grandes écoles** (CPGE) dont le parent référent est cadre ou de profession intellectuelle supérieure restent majoritaires avec plus de 50 % de l'ensemble des étudiants (en moyenne mobile sur trois ans) (1). Cependant, leur part est celle qui diminue le plus en dix ans avec celle des professions intermédiaires (respectivement - 1,3 et - 1,7 point). En revanche, la part des enfants d'ouvriers enregistre la plus forte hausse (+ 1,7 point) sur la période, passant de 5,6 % à 7,3 %.

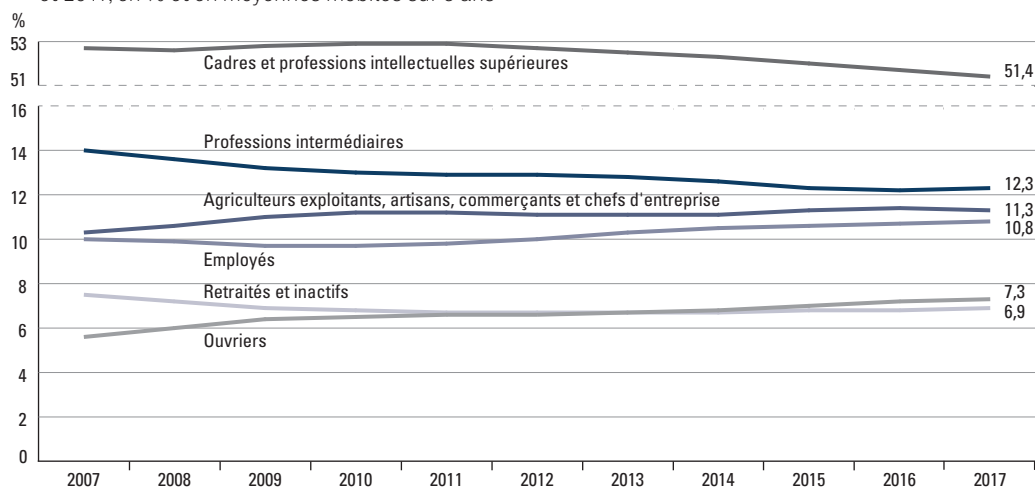
À la rentrée 2018, 85 100 étudiants sont inscrits en CPGE. Les effectifs diminuent ainsi de 1,6 % par rapport à 2017, dans un contexte global de hausse du nombre d'étudiants dans le supérieur (2). Cette baisse concerne surtout la filière économique (- 5,4 %) qui

perd près de 1 000 étudiants et atteint un peu moins de 19 000 étudiants.

36 200 femmes sont inscrites en CPGE (3). Elles représentent 42,6 % des effectifs totaux. Leur représentation est plus forte dans les établissements du public (43,8 %), de plus de 7 points supérieure au privé. En revanche, la part du nombre de femmes inscrites dans une CPGE littéraire est forte (74 %) lorsqu'elle reste faible (31 %) dans les formations de la filière scientifique.

Les CPGE accueillent 42 100 **nouveaux entrants** à la rentrée 2018, soit une baisse de 1,3 % (4). Les filières littéraires et économiques et commerciales sont les plus touchées et perdent respectivement 3,4 % et 3,8 % de ces effectifs.

1 Répartition des étudiants selon la catégorie sociaux-professionnelle de leur parent référent, entre 2007 et 2017, en % et en moyennes mobiles sur 3 ans



► Champ : France métropolitaine + DOM, Établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat.

Note : une moyenne mobile d'ordre 3 pour une année n , consiste à calculer la valeur moyenne sur trois années : $n-1$, n et $n+1$. Par exemple, si en moyenne (mobile d'ordre 3) 14 % des étudiants inscrits en CPGE en 2017 ont leur parent référent titulaire d'une profession intermédiaire, cela signifie que la moyenne de la part de ces étudiants sur 2006, 2007 et 2008 est de 14 %.

© SIES

Précisions

Population concernée - Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Les CPGE intégrées à l'université ne sont pas prises en compte.

Classes préparatoires aux grandes écoles - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes Flash (ESR) : 19.03.

Source

MESRI-SIES

- Système d'information Scolarité du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

- Système d'information de l'enseignement agricole du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

2 Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE, selon la filière

	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019
Filière scientifique	49 909	49 678	49 747	50 479	51 202	51 774	53 204	53 681	53 848	53 569
Évolution annuelle en %	1,3	-0,5	0,1	1,5	1,4	1,1	2,8	0,9	0,3	-0,5
Filière économique et commerciale	19 447	18 490	18 598	19 260	19 632	19 591	20 010	20 168	20 056	18 971
Évolution annuelle en %	1,3	-4,9	0,6	3,6	1,9	-0,2	2,1	0,8	-0,6	-5,4
Filière littéraire	11 779	11 706	12 066	12 426	12 591	12 681	12 724	12 624	12 574	12 581
Évolution annuelle en %	2,2	-0,6	3,1	3,0	1,3	0,7	0,3	-0,8	-0,4	0,1
Total	81 135	79 874	80 411	82 165	83 425	84 046	85 938	86 473	86 478	85 121
Évolution annuelle en %	1,4	-1,6	0,7	2,2	1,5	0,7	2,3	0,6	0,0	-1,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© SIES

3 Effectifs d'étudiants en CPGE par année de formation et par sexe en 2018-2019

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Éducation nationale	39 133	30 505	69 638	8 730	4 969	13 699	47 863	35 474	83 337	42,6
Filière scientifique	30 096	14 046	44 142	6 009	2 054	8 063	36 105	16 100	52 205	30,8
Première année	14 476	7 062	21 538	3 061	1 070	4 131	17 537	8 132	25 669	31,7
Deuxième année	15 620	6 984	22 604	2 948	984	3 932	18 568	7 968	26 536	30,0
Filière économique et commerciale	6 296	8 048	14 344	2 310	2 044	4 354	8 606	10 092	18 698	54,0
Première année	3 203	4 173	7 376	1 173	1 044	2 217	4 376	5 217	9 593	54,4
Deuxième année	3 093	3 875	6 968	1 137	1 000	2 137	4 230	4 875	9 105	53,5
Filière littéraire	2 741	8 411	11 152	411	871	1 282	3 152	9 282	12 434	74,7
Première année	1 367	4 589	5 956	225	482	707	1 592	5 071	6 663	76,1
Deuxième année	1 374	3 822	5 196	186	389	575	1 560	4 211	5 771	73,0
Autres ministères	1 014	736	1 750	20	14	34	1 034	750	1 784	42,0
Filière scientifique	736	628	1 364	—	—	—	736	628	1 364	46,0
Première année	348	205	553	—	—	—	348	205	553	37,1
Deuxième année	388	423	811	—	—	—	388	423	811	52,2
Filière économique et commerciale	170	69	239	20	14	34	190	83	273	30,4
Première année	93	47	140	13	11	24	106	58	164	35,4
Deuxième année	77	22	99	7	3	10	84	25	109	22,9
Filière littéraire	108	39	147	—	—	—	108	39	147	26,5
Première année	57	27	84	—	—	—	57	27	84	32,1
Deuxième année	51	12	63	—	—	—	51	12	63	19,0
Total	40 147	31 241	71 388	8 750	4 983	13 733	48 897	36 224	85 121	42,6
Filière scientifique	30 832	14 674	45 506	6 009	2 054	8 063	36 841	16 728	53 569	31,2
Première année	14 824	7 267	22 091	3 061	1 070	4 131	17 885	8 337	26 222	31,8
Deuxième année	16 008	7 407	23 415	2 948	984	3 932	18 956	8 391	27 347	30,7
Filière économique et commerciale	6 466	8 117	14 583	2 330	2 058	4 388	8 796	10 175	18 971	53,6
Première année	3 296	4 220	7 516	1 186	1 055	2 241	4 482	5 275	9 757	54,1
Deuxième année	3 170	3 897	7 067	1 144	1 003	2 147	4 314	4 900	9 214	53,2
Filière littéraire	2 849	8 450	11 299	411	871	1 282	3 260	9 321	12 581	74,1
Première année	1 424	4 616	6 040	225	482	707	1 649	5 098	6 747	75,6
Deuxième année	1 425	3 834	5 259	186	389	575	1 611	4 223	5 834	72,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© SIES

4 Origine scolaire des étudiants nouveaux entrants en CPGE (1) en 2018-2019, en %

	Bacs généraux			Bac techno	Bac pro	Autres origines (2)	Total	Effectif 2018-2019	Progression annuelle d'entrants (%)
	S	ES	L						
Filière scientifique	92,9	0,0	0,0	6,1	0,2	0,7	100,0	25 852	0,2
Filière économique et commerciale	42,5	44,8	0,6	10,9	0,5	0,6	100,0	9 592	-3,8
Filière littéraire	25,8	23,4	50,0	0,0	0,0	0,8	100,0	6 648	-3,4
Total	70,8	13,9	8,0	6,3	0,2	0,7	100,0	42 092	-1,3

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© SIES

1. Un nouvel entrant est un élève inscrit pour la première fois en première année de CPGE. Ils sont moins nombreux que les étudiants de première année, parmi lesquels figurent quelques redoublants ou étudiants qui effectuent une deuxième première année de CPGE dans une autre filière.

2. Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

En dix ans, la part moyenne des étudiants inscrits en **section de techniciens supérieurs (STS) ou assimilés** dont le parent référent a une profession intermédiaire est celle qui a le plus diminué (- 2 points), passant de 16 % de l'ensemble des inscrits à 14 % (1). La part des enfants d'ouvriers a quant à elle augmenté de deux points en moyenne entre 2007 et 2017, atteignant 24 % de l'ensemble des inscrits en 2017.

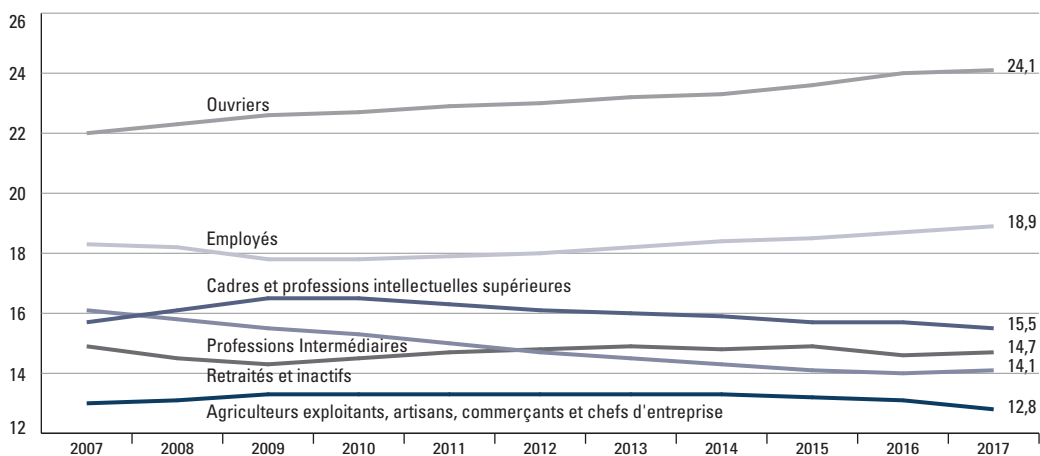
À la rentrée 2018, 262 600 étudiants sont inscrits dans une formation de STS ou assimilés, soit une augmentation des effectifs de 1,6 % parmi les étudiants en STS et assimilés hors **diplôme des métiers d'art (DMA)** et **diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE)** (2). Cette hausse concerne les établissements publics (+ 2,5 %) qui, sur ce champ, accueillent

178 900 étudiants. Dans le même temps, les établissements privés enregistrent une baisse de 0,3 % de leurs effectifs.

Les établissements sous la tutelle des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur représentent 92 % des inscrits en STS et assimilés (3). Ils comptent 240 900 inscrits à la rentrée 2018.

Les formations du domaine de la production enregistrent un peu moins de 45 000 nouveaux entrants à la rentrée 2018, pour un peu moins de 93 000 dans le domaine des services (4). Les néo-bacheliers professionnels sont les plus présents dans ces deux domaines (37 % pour la production, 29 % dans les services).

1 Répartition des étudiants selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent, en % et en moyennes mobiles sur 3 ans



► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, étudiants pour lesquels l'information de la CSP du parent référent est disponible.**

© SIES

Note : une moyenne mobile permet de « lisser » une série de valeurs exprimées en fonction du temps (série chronologique). Elle permet d'éliminer les fluctuations les moins significatives. On calcule des moyennes mobiles d'ordre 1, d'ordre 2, d'ordre 3, etc. L'ordre est le nombre de périodes (années, trimestres, mois, etc.) sur lesquelles la moyenne mobile est calculée. Ainsi, calculer la moyenne mobile d'ordre 3 pour une série annuelle de la part d'élèves dont le parent de référence fait partie d'une certaine catégorie socio-professionnelle sur la période de 2006 à 2018 consiste à calculer, pour chaque année n , la moyenne de la part d'élèves dont le parent de référence fait partie d'une certaine catégorie socio-professionnelle sur les trois années $n-1$, n et $n+1$. Le calcul n'est possible qu'à partir de la deuxième année de la série (ici 2007) et jusqu'à l'avant dernière année (2017).

Précisions

Population concernée - Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Le DN MADE remplace progressivement le DMA et la MANAA (mise à niveau en arts appliqués) depuis la rentrée 2018. Par ailleurs, la MANAA ne faisait pas partie du champ des

formations prises en compte. Par conséquent l'évolution, calculée à champ constant, est déterminée sans ces deux formations.

Brevet de technicien supérieur (BTS), classe de mise à niveau pour le BTS, classe passerelle - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash : 19.02.

Source
MESRI-SIES,

- Système d'information Scolarité du ministère en charge de l'éducation nationale.

- Système d'information des ministères en charge de l'agriculture et en charge de la mer.

2 Évolution des effectifs d'étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA (1)

	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019
Public	162 298	163 492	163 767	168 772	170 705	171 062	172 244	172 866	173 016	178 902
Évolution annuelle en % (2)	0,7	0,7	0,9	3,1	1,1	0,2	0,7	0,4	0,1	2,5
% par rapport à l'effectif total	67,0	66,5	66,6	66,5	67,0	67,0	67,2	67,2	67,4	68,1
Privé	79 949	82 258	82 258	84 957	84 262	84 215	83 926	84 381	83 547	83 724
Évolution annuelle en % (2)	1,1	2,9	2,9	3,3	-0,8	-0,1	-0,3	0,5	-1,0	-0,3
% par rapport à l'effectif total	33,0	33,5	33,4	33,5	33,0	33,0	32,8	32,8	32,6	31,9
Public + Privé	242 247	245 750	246 025	253 729	254 967	255 277	256 170	257 247	256 563	262 626
Évolution annuelle en % (1)	0,8	1,4	1,6	3,1	0,5	0,1	0,3	0,4	-0,3	1,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants. Les classes passerelles ont été créées en septembre 2018. Destinées aux bacheliers professionnels diplômés en 2018, elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.»

2. L'évolution annuelle entre 2017 et 2018 est déterminée à champ constant, donc hors DMA et DN MADE.

Lecture : à la rentrée 2018, 178 902 étudiants sont inscrits en STS (et assimilés) dans un établissement public. Cet effectif est en hausse de 2,5 % par rapport à celui de 2017.

Il représente 68,1 % de l'effectif total des STS (et assimilés) de 2018.

© SIES

3 Effectifs d'étudiants selon la formation et le ministère de tutelle en 2018-2019

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Éducation nationale et enseignement supérieur	88 185	78 744	166 929	33 552	40 424	73 976	121 737	119 168	240 905	49,5
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	86 590	75 294	161 884	32 941	39 195	72 136	119 531	114 489	234 020	48,9
Classes de mise à niveau (2)	466	961	1 427	441	810	1 251	907	1 771	2 678	66,1
DMA en 1 et 2 ans	342	727	1 069	54	66	120	396	793	1 189	66,7
DN MADE	430	1402	1 832	116	353	469	546	1755	2 301	76,3
Classes passerelles BTS (3)	357	360	717	-	-	-	357	360	717	50,2
Agriculture	6 828	5 029	11 857	4 488	3 044	7 532	11 316	8 073	19 389	41,6
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	6 828	5 029	11 857	4 488	3 044	7 532	11 316	8 073	19 389	41,6
Autres ministères	100	16	116	869	1 347	2 216	969	1 363	2 332	58,4
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	81	12	93	706	1 111	1 817	787	1 123	1 910	58,8
Classes de mise à niveau (2)	19	4	23	103	221	324	122	225	347	64,8
DMA en 1 et 2 ans	-	-	-	53	13	66	53	13	66	19,7
DN MADE	-	-	-	7	2	9	7	2	9	22,2
Total	95 113	83 789	178 902	38 909	44 815	83 724	134 022	128 604	262 626	49,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Les DTS sont comptés avec les troisièmes années de STS.

2. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

3. Les classes passerelles ont été créées en septembre 2018. Destinées aux bacheliers professionnels diplômés en 2018, elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.

© SIES

4 Origine scolaire des nouveaux entrants en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA en 2018-2019, en % (1)

Domaines de spécialité	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bacs pro	Autres origines (2)	Total	Effectif d'entrants 2018-2019	Progression annuelle des entrants (%) (3)
	S	ES	L	ST12D, STD2A	STMG	Autres					
Disciplinaire (lettres et arts)	10,8	9,1	11,1	28,0	0,6	2,3	8,1	30,0	100,0	2 348	n.s.
dont DN MADE	11,2	9,5	11,4	28,3	0,5	2,4	8,3	28,4	100,0	2 252	n.s.
Production	10,1	1,8	0,8	22,8	3,0	9,0	37,2	15,3	100,0	44 887	-2,4
Services	5,1	10,6	2,9	2,3	25,8	6,2	28,6	18,5	100,0	92 655	5,7
Total	6,8	7,8	2,4	9,3	18,1	7,0	31,0	17,7	100,0	139 890	2,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Voir note 1 du tableau 2.

2. Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

3. La progression annuelle entre les rentrées 2017 et 2018 est déterminée à champ constant, donc hors DMA et DN MADE.

Lecture : en 2018, 10,1 % des étudiants entrant en STS production ont obtenu un bac S. Entre les rentrées 2017 et 2018, l'effectif des entrants en STS production a diminué de 2,4 %.

© SIES

À la rentrée 2018, les effectifs en **sections de technicien supérieur (STS) et assimilés** atteignent 262 600 étudiants en formation initiale (hors apprentissage) (1). Un peu moins de 70 % d'entre eux sont inscrits dans une formation du domaine des services, 32 % dans celui de la production et 1 % dans les spécialités disciplinaires.

La part de l'enseignement privée est minoritaire, représentant 37 % des effectifs inscrits dans le domaine des services et moins d'un quart de celui des autres domaines de spécialités. Cette part dépasse les 50 % dans seulement trois spécialités, appartenant toutes au domaine des services : « Coiffure, esthétique,

autres spécialités des services aux personnes » (71 %), « Spécialités plurivalentes de la communication » (64 %) et « Santé » (51 %).

Les femmes sont plus présentes dans les spécialités des services que celles de production (60 % des inscrits contre 24 %). Dans le détail, les disparités de parité sont grandes entre les spécialités. Certaines sont essentiellement féminines : « Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes » (99 % d'étudiantes), « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (94 %), « Travail social » (93 %) ; tandis que d'autres sont quasi exclusivement masculines : « Énergie, génie climatique » (2 %) et « Électricité, électronique » (3 %).

Précisions

Population concernée - Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Pour en savoir plus

- Note Flash (ESR) : 19.02.

Source

MESRI-SIES,

- Système d'information Scolarité du ministère en charge de l'éducation nationale.

- Système d'information des ministères en charge de l'agriculture et en charge de la mer.

1 Les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA par spécialité de formation en 2018-2019 (1)

Groupes de spécialités de formation	Effectifs 2018-2019	Répartition (%)	Part du privé (%)	Part des femmes (%)	Effectifs 2017-2018	Évolution annuelle (%) (2)
133 Musique, arts du spectacle	201	0,1	47,3	57,7	147	n.s.
134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes	2 310	0,9	20,7	76,1	–	n.s.
Total des spécialités disciplinaires	2 511	1,0	22,8	74,6	147	n.s.
200 Technologies industrielles fondamentales	10 273	3,9	26,0	30,0	12 503	n.s.
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	10 505	4,0	18,1	4,8	9 949	5,6
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	6 168	2,3	47,3	36,5	6 256	-1,4
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 265	0,9	31,7	29,8	2 276	-0,5
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 910	0,7	36,8	61,0	1 881	1,5
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	3 159	1,2	40,6	33,8	3 048	3,6
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 598	0,6	33,8	29,2	1 725	-7,4
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	615	0,2	13,7	27,5	585	5,1
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	3 938	1,5	18,9	63,3	3 930	0,2
222 Transformations chimiques et apparentées	3 623	1,4	30,8	63,3	3 562	1,7
223 Métallurgie	2 691	1,0	2,2	6,7	2 750	-0,2
224 Matériaux de construction, verre, céramique	132	0,1	–	75,0	144	-8,2
225 Plasturgie, matériaux composites	435	0,2	–	10,3	486	-10,5
226 Papier, carton	–	–	–	–	–	–
227 Énergie, génie climatique	3 050	1,2	15,6	2,1	2 951	3,4
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	5 756	2,2	26,2	37,3	5 667	3,5
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 862	0,7	11,2	9,9	1 835	1,5
232 Bâtiment : construction et couverture	336	0,1	–	11,3	345	-2,6
233 Bâtiment : finitions	845	0,3	19,8	47,1	775	9,0
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 300	0,5	13,0	8,9	1 328	-1,5
241 Textile	406	0,2	20,7	86,7	714	-45,5
242 Habillement	2 050	0,8	22,9	88,7	2 098	0,3
243 Cuir et peaux	159	0,1	–	86,8	178	-10,7
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	6 329	2,4	14,5	4,6	6 328	0,0
251 Mécanique générale et de précision, usinage	36	0,0	–	13,9	71	n.s.
252 Moteurs et mécanique auto	2 604	1,0	15,9	3,6	2 508	3,8
253 Mécanique aéronautique et spatiale	444	0,2	24,8	14,9	420	5,7
254 Structures métalliques	1 669	0,6	5,6	5,5	1 499	11,3
255 Électricité, électronique	10 306	3,9	11,9	3,3	10 447	-1,3
Total des spécialités de la production	84 464	32,2	22,0	24,4	86 259	-1,7
300 Spécialités plurivalentes des services	1 641	0,6	31,2	66,8	1 051	56,1
311 Transport, manutention, magasinage	2 349	0,9	21,0	21,1	2 200	6,8
312 Commerce, vente	46 692	17,8	36,2	51,7	44 902	4,0
313 Finances, banque, assurances	9 887	3,8	41,7	58,2	9 155	8,0
314 Comptabilité, gestion	31 688	12,1	28,0	58,0	30 869	2,7
320 Spécialités plurivalentes de la communication	6 898	2,6	63,8	73,3	6 680	3,3
321 Journalisme et communication	469	0,2	32,0	87,8	563	-16,7
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 056	0,4	6,7	50,1	980	13,2
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	5 598	2,1	45,6	54,2	5 959	-6,1
324 Secrétariat, bureautique	12 356	4,7	20,7	78,0	12 183	1,4
326 Informatique, traitement de l'information, transmission des données	10 199	3,9	36,8	7,1	9 980	2,2
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	5 453	2,1	37,8	93,7	5 170	5,5
331 Santé	10 090	3,8	50,7	77,1	9 830	2,6
332 Travail social	7 733	2,9	46,9	93,4	7 464	3,6
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	15 945	6,1	33,7	68,0	15 601	2,2
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	3 645	1,4	70,9	99,0	3 605	1,1
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 796	0,7	20,2	27,3	2 000	-10,2
345 Application des droits et statuts des personnes	2 156	0,8	49,4	82,7	1 965	9,7
Total des spécialités des services	175 651	66,9	36,8	60,4	170 157	3,3
Ensemble des spécialités	262 626	100,0	31,9	49,0	256 563	1,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants. Les classes passerelles ont été créées en septembre 2018. Destinées aux bacheliers professionnels diplômés en 2018, elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.

2. L'évolution annuelle entre 2017 et 2018 est déterminée à champ constant, c'est-à-dire hors DMA et DN MADE. L'utilisation du tiret (–) rend compte d'une valeur nulle ; n.s. indique une évolution non significative.

Lecture : 32,2 % des étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DMA, classe passerelle ou DN MADE sont inscrits dans le secteur de la production. Les établissements privés scolarisent 22,0 % d'entre eux. Les femmes représentent 24,5 % des étudiants formés dans ce secteur.

© SIES

En 2018-2019, 55 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (1). Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. Leur proportion progresse modérément dans l'ensemble, mais fortement à l'université (respectivement +0,7 et +3,6 points depuis 2000).

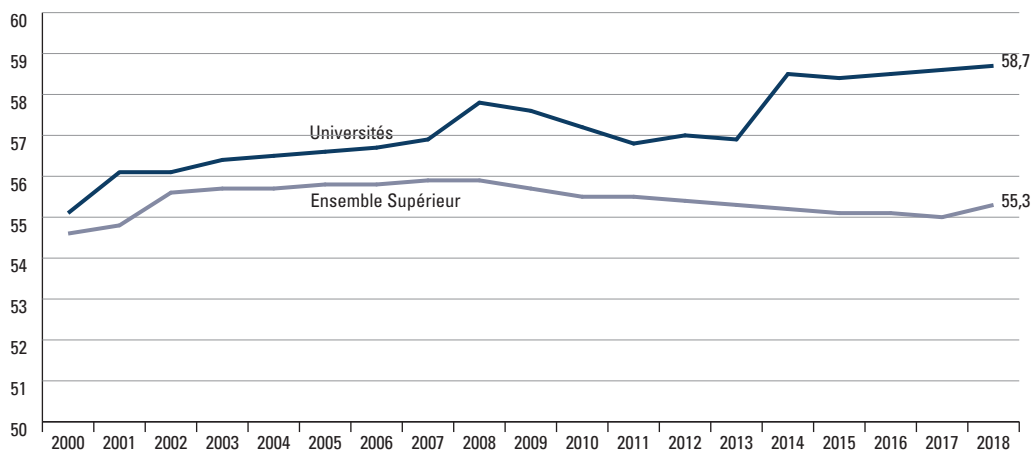
La scolarisation des femmes dans l'enseignement supérieur s'est plus fortement développée que celle des hommes (2). En 2018, le taux de scolarisation des femmes de 17 à 29 ans dans l'enseignement supérieur est plus élevé que celui des hommes quel que soit l'âge ; en 1997, le taux de scolarisation des femmes égalait celui des hommes à 29 ans.

Cette proportion peut varier considérablement selon le type d'études (3). Les femmes sont largement

majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (86 %), tandis qu'exception faite de la **Paces**, elles sont minoritaires dans les formations sélectives (43 % en **CPGE**, 40 % en **DUT**), et plus encore en sciences (28 % des effectifs des **formations d'ingénieurs**, 31 % des étudiants de CPGE en filière scientifique).

Ces disparités se retrouvent à l'université où les jeunes femmes y représentent 59 % de la population étudiante. C'est dans les disciplines littéraires que la part des femmes est la plus élevée, en particulier en langues ou en lettres-sciences humaines (69 %). Si les femmes représentent 64 % des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie, elles restent minoritaires dans les disciplines scientifiques (38 %).

1 Évolution de la part des femmes à l'université et dans l'enseignement supérieur, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

Précisions

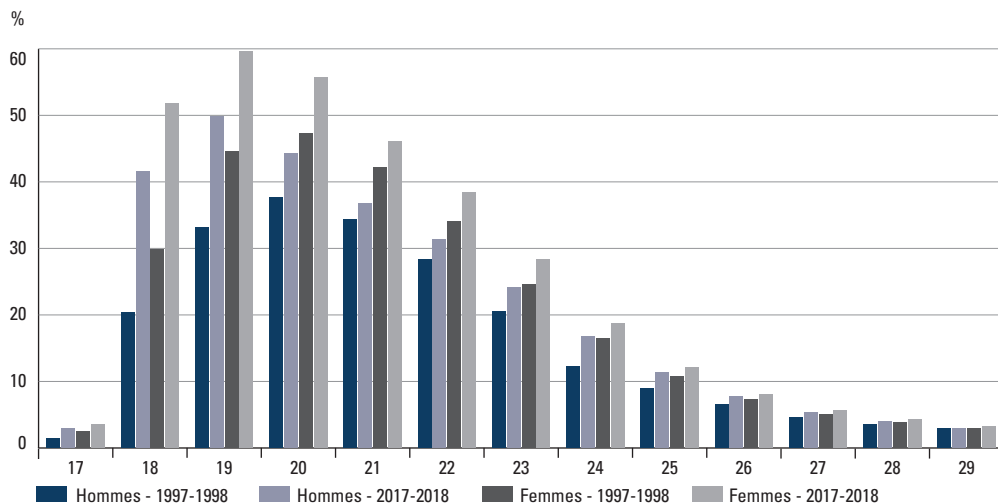
Population concernée - Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir fiche 6.1). Les inscriptions comptabilisées excluent les doubles inscriptions à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Doubles inscriptions à l'université et en CPGE, STS et assimilés, AES, Paces, Staps - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'information (ESR) : 18.09.

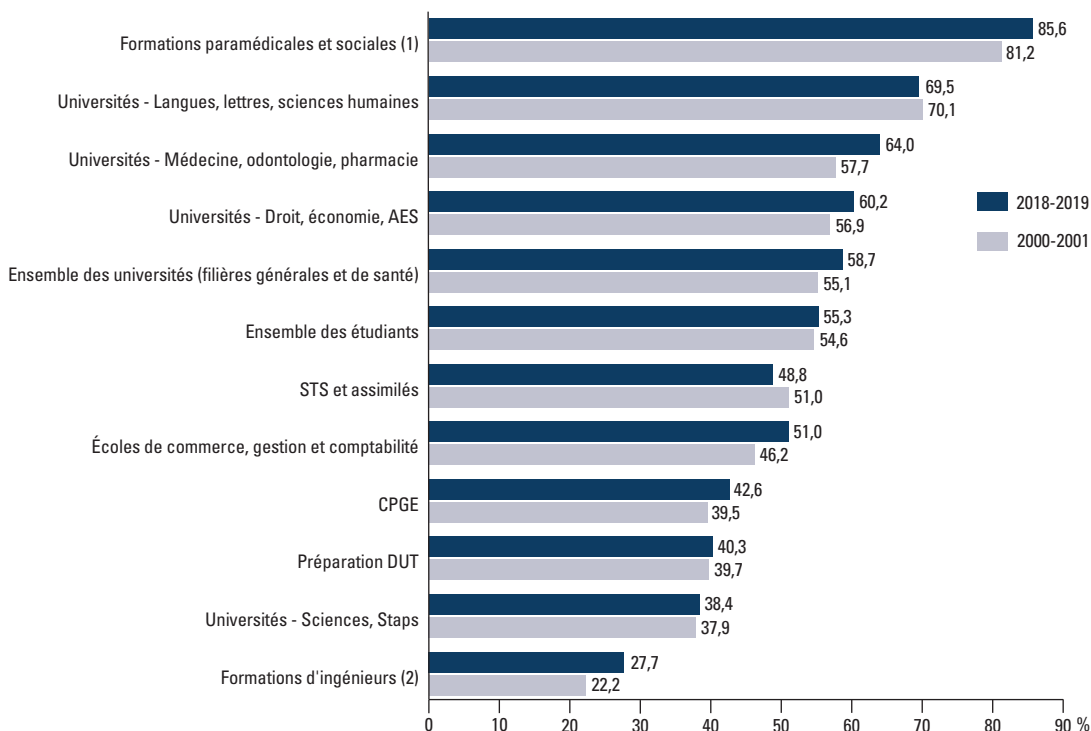
2 Taux de scolarisation des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur, par âge en %



► Champ : France métropolitaine pour 1997-1998, y compris DOM pour 2017-2018

© DEPP

3 Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Les dernières données disponibles portent sur 2017-2018.

2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

© SIES

L'origine sociale des étudiants de nationalité française évolue très peu d'une année sur l'autre. En 2018-2019, 34 % des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure, 12 % ouvriers et 17 % employés (1).

Les enfants de cadres représentent plus de la moitié des étudiants en **classes préparatoire aux grandes écoles** (CPGE), dans les **formations d'ingénieurs**, les **écoles de commerce** et les écoles normales supérieures (ENS). Les enfants d'ouvriers sont sous-représentés dans la plupart des filières, sauf en **sections de techniciens supérieurs** (STS) (24 %) et dans les écoles paramédicales et sociales (19 %). La part des enfants d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou exploitants agricoles est plus élevée parmi les étudiants des écoles de commerce (19 %). La proportion d'enfants de professions intermédiaires et d'employés

est relativement homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en préparation au **diplôme universitaire de technologie** (DUT) et, pour les enfants d'employés, dans les écoles paramédicales et sociales (32 %).

À l'**université**, les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 33 % des effectifs (2). Ils sont surreprésentés dans les disciplines de santé (48 %) et moins présents en « pluridroit, sciences économiques », langues et administration, économique et sociale (AES), au profit des enfants d'employés et d'ouvriers. Les études longues à l'université sont plus le fait d'enfants de cadres : leur part passe de 30 % en cursus licence à 41 % en cursus doctorat. Inversement, les enfants d'ouvriers représentent 13 % des effectifs en cursus licence et 6 % en cursus doctorat (3).

Précisions

L'origine sociale - L'information de la catégorie socio-professionnelle n'étant pas disponible pour tous les étudiants étrangers, les résultats ne portent que sur les étudiants de nationalité française. Les pourcentages sont calculés hors valeurs manquantes pour faciliter les comparaisons entre formations. Les inscriptions comptabilisées excluent les doubles inscriptions à l'université et en CPGE.

Population étudiante, cursus licence, cursus master, cursus doctorat, doubles inscriptions à l'université et en CPGE - Voir « Glossaire ».

Source

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

1 Origine sociale des étudiants de nationalité française en 2018-2019, en %

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise (1)	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (2)	Proportion de valeurs manquantes
Universités	9,4	33,3	14,8	16,7	11,3	14,5	100,0	10,0
<i>dont : préparation DUT</i>	10,8	30,7	17,6	19,1	13,3	8,5	100,0	3,3
<i>formations d'ingénieurs (3)</i>	9,7	43,2	16,8	12,3	9,0	9,1	100,0	5,7
<i>autres formations</i>	9,3	33,3	14,5	16,6	11,1	15,3	100,0	10,8
Formations d'ingénieurs hors université (3)	12,7	53,9	11,7	8,8	5,4	7,4	100,0	8,9
STS	12,5	15,6	14,6	19,6	23,5	14,2	100,0	11,0
CPGE et préparations intégrées	11,1	51,6	12,7	11,1	7,0	6,6	100,0	3,0
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	19,5	51,1	9,5	8,5	4,3	7,2	100,0	37,0
Établissements privés d'enseignement universitaire	15,2	45,6	11,4	11,5	6,9	9,6	100,0	16,8
Écoles normales supérieures (ENS)	6,8	62,5	10,5	7,0	2,3	11,0	100,0	5,0
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	14,0	47,4	14,9	10,9	5,2	7,6	100,0	46,9
Écoles paramédicales et sociales (4)	15,1	23,0	9,2	31,6	19,0	2,0	100,0	7,5
Autres écoles et formations (5)	12,8	44,6	11,3	11,7	7,3	12,3	100,0	34,9
Ensemble des étudiants français	11,1	34,3	13,8	16,5	11,9	12,4	100,0	14,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Les agriculteurs sont intégrés aux artisans, commerçants et chefs d'entreprises du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

2. Hors valeurs manquantes.

3. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

4. Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2017-2018.

5. Comprend notamment les écoles juridiques et administratives.

© SIES

2 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités (1) selon la discipline en 2018-2019, en %

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise (2)	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (3)	Proportion de valeurs manquantes	Effectifs
Droit, sciences politiques	10,4	36,4	12,7	16,0	9,8	14,7	100,0	7,0	180 595
Sciences économiques, gestion	12,0	30,0	13,6	17,6	13,2	13,7	100,0	11,2	163 636
AES	8,9	19,6	13,4	20,7	16,7	20,8	100,0	6,9	26 423
Pluridroit, sciences économiques, AES	9,4	22,5	12,3	19,8	16,0	20,1	100,0	4,6	2 822
Total économie, AES	11,5	28,4	13,5	18,1	13,7	14,8	100,0	10,5	192 881
Arts, lettres, sciences du langage	7,5	30,9	15,8	18,2	10,1	17,5	100,0	12,7	71 146
Langues	8,2	22,5	15,0	21,6	14,2	18,6	100,0	7,7	87 993
Sciences humaines et sociales	8,3	27,7	15,7	18,0	12,1	18,3	100,0	11,5	275 049
Plurilittres, langues, sciences humaines	6,6	28,7	15,1	18,3	11,2	20,2	100,0	11,1	6 656
Total arts, lettres, langues, SHS	8,1	27,1	15,6	18,8	12,2	18,3	100,0	11,0	440 844
Sciences fondamentales et applications	9,3	35,0	16,5	15,9	11,9	11,5	100,0	7,9	186 288
Sciences de la nature et de la vie	10,1	32,8	16,1	16,5	12,0	12,5	100,0	7,4	81 759
Plurisciences	7,8	34,1	13,9	19,2	11,6	13,5	100,0	6,2	17 811
Total sciences	9,4	34,3	16,2	16,3	11,9	11,9	100,0	7,6	285 858
Staps	9,1	29,7	18,4	20,2	13,2	9,4	100,0	3,9	54 505
Total disciplines générales	9,4	30,7	15,1	17,7	12,0	15,1	100,0	9,1	1 154 683
Médecine-odontologie	8,9	51,3	12,6	9,3	5,3	12,6	100,0	21,3	137 306
Pharmacie	10,6	48,3	12,0	10,0	7,6	11,4	100,0	7,4	22 164
Plurisanité	10,0	40,4	15,4	16,0	9,5	8,7	100,0	2,4	53 840
Total disciplines de santé	9,4	47,8	13,4	11,3	6,8	11,3	100,0	15,1	213 310
Total	9,4	33,3	14,8	16,7	11,3	14,5	100,0	10,0	1 367 993

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Ensemble des formations universitaires, y compris les préparations au DUT et les formations d'ingénieurs universitaires.

2. Les agriculteurs sont intégrés aux artisans, commerçants et chefs d'entreprises du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

3. Hors valeurs manquantes.

© SIES

3 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2018-2019, en %

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,2	1,7	1,5	1,4	1,9	1,7	1,3	1,6	1,4	1,3	1,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,1	8,1	8,1	7,3	7,7	7,6	6,3	6,2	6,3	7,8	7,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	31,9	27,7	29,5	41,8	38,8	40,0	41,1	40,6	40,9	35,2	31,8
Professions intermédiaires	15,9	15,5	15,7	13,6	13,4	13,5	11,3	10,6	11,0	15,1	14,7
Employés	18,4	19,8	19,2	12,1	12,9	12,6	8,7	8,6	8,6	16,1	17,2
Ouvriers	12,2	13,2	12,7	8,5	9,0	8,8	6,2	6,1	6,2	10,8	11,6
Retraités, inactifs	12,4	14,1	13,4	15,3	16,4	16,0	25,2	26,3	25,7	13,7	15,1
Ensemble (1)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Proportion de valeurs manquantes	7,1	7,7	7,4	13,3	15,1	14,4	15,2	15,1	15,1	9,4	10,5
Effectifs	370 050	486 118	856 168	187 290	291 173	478 463	17 268	16 094	33 362	574 608	793 385

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Hors valeurs manquantes.

© SIES

En 2015-2016, le nombre d'étudiants internationaux en France est estimé à 245 300, soit 4,8 % du nombre total des étudiants en mobilité dans le monde. Depuis 2012-2013, cet effectif est en hausse de 7,3 % et maintient la France à la quatrième place des pays d'accueil des étudiants internationaux et à la première place des pays non anglophones derrière les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie (1).

En 2015-2016, la France est depuis la deuxième année consécutive, le cinquième pays d'origine des étudiants en mobilité à l'étranger derrière la Chine, l'Inde, l'Allemagne et le Nigéria. Le nombre d'étudiants français en mobilité à l'étranger est estimé à 90 500, un effectif en hausse de 18,2 % par rapport à 2012-2013 (2).

Les cinq principales destinations des étudiants français à l'étranger sont la Belgique (16 900), le Canada (15 600), le Royaume-Uni (12 100), la Suisse (9 700) et les États-Unis (6 500). Ces cinq destinations concentrent à elles seules 60 800 étudiants français à l'étranger, soit deux tiers des étudiants français mobiles en 2015-2016.

La France se distingue par un positionnement relativement stable sur les deux types de mobilités entrante et sortante par rapport aux autres pays avec un flux net de + 154 800 d'étudiants en mobilité internationale, le flux net correspondant au nombre d'étudiants étrangers entrant en France moins le nombre d'étudiants français partant à l'étranger.

Précisions

Population concernée - Estimation des flux d'étudiants en mobilité dans le monde. L'estimation des flux sortants est produite par l'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) à partir du nombre d'étudiants français inscrits dans les autres pays. Les données présentées ont pour référence 2016. L'année académique $n-n+1$ est indiquée comme l'année $n+1$ sur le site de l'Unesco. À partir de 2012-2013, pour les flux entrants, la France a affiné sa définition d'étudiants étrangers par celle d'étudiants internationaux, ce qui induit une rupture de série cette année-là.

Mobilité internationale - Voir « Glossaire ».

Source

Unesco-ISU (données extraites le 1^{er} juillet 2019 de UIS.Stat).

1 Nombre d'étudiants internationaux inscrits par pays d'accueil

Destination (1)	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
États-Unis d'Amérique	740 482	784 427	842 384	907 251	971 417
Royaume-Uni	427 686	416 693	428 724	430 687	432 001
Australie	249 588	249 868	266 048	294 438	335 512
France	271 399	228 639	235 123	239 409	245 349
Allemagne	n.d.	196 619	210 542	228 756	244 575
Fédération de Russie	173 627	n.d.	213 347	(2) 226 431	243 752
Canada (3)	135 187	151 244	164 274	171 603	189 478
Japon	n.d.	135 803	132 685	131 980	143 457
Chine	88 979	96 409	108 217	123 127	137 527
Autres pays	1 971 437	1 970 584	1 894 600	2 034 014	2 142 825
Pays membres et membres associés de l'Unesco	4 058 385	4 230 286	4 495 944	4 787 696	5 085 893

© SIES

1. Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre d'étudiants internationaux inscrits en 2015-2016. Le concept mesuré et la méthodologie peuvent varier selon les pays.

À partir de 2017-2018, pour les flux entrants, la France affinera sa définition d'étudiants internationaux par celle d'étudiants en mobilité diplômante (voir fiche 6.17).

2. Inclut les données d'une autre catégorie.

3. Estimation nationale.

2 Nombre estimé d'étudiants nationaux inscrits à l'étranger par pays d'origine (1)

Origine (2)	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Chine	698 401	719 065	770 516	819 524	866 072
Inde	191 779	190 358	215 611	256 636	301 406
Allemagne	118 157	120 150	118 494	117 104	119 088
Nigéria	57 298	63 565	79 296	92 476	95 731
France	64 196	76 576	82 057	86 690	90 543
Kazakhstan	42 499	54 173	66 998	78 260	90 187
Arabie saoudite	64 611	74 965	84 193	86 242	90 178
Vietnam	53 835	55 980	59 468	68 046	82 159
Ukraine	37 216	42 530	49 966	68 295	77 263
États-Unis d'Amérique	64 162	67 023	68 652	70 553	72 690
Italie	47 241	49 652	54 455	60 508	65 421
Autres pays	2 618 990	2 716 249	2 846 238	2 983 362	3 135 155
Pays membres et membres associés de l'Unesco	4 058 385	4 230 286	4 495 944	4 787 696	5 085 893

© SIES

1. L'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) estime les flux d'étudiants sortants à partir de la somme des inscrits nationaux dans les autres pays. La fiabilité de l'indicateur dépend de la qualité et du niveau de détail des informations fournies par les pays (critères retenus pour qualifier les étudiants internationaux, prise en compte ou non des doubles inscriptions, etc.) ainsi que du nombre de pays de destination pour lesquels des données sont disponibles. Le SIES transmet les données à l'UOE selon la première préconisation à savoir, en calculant les étudiants de nationalité étrangère qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires à l'étranger.

2. Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre d'étudiants nationaux inscrits à l'étranger en 2015-2016.

En 2018-2019, le nombre d'étudiants étrangers en **mobilité internationale** est estimé à 283 700, soit 4,9 % de plus que l'an dernier (2). Leur part dans l'enseignement supérieur augmente très légèrement et atteint 10,6 %. Par rapport à l'an dernier, les effectifs d'étudiants en mobilité internationale ont augmenté dans toutes les formations, excepté en DUT (-5,7 %). Cette hausse est particulièrement forte dans les **écoles de commerce** (+19,5 %).

La proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale est plus élevée dans les écoles de commerce et les **formations d'ingénieurs** universitaires (respectivement 16,5 % et 14,0 %). Elle est en revanche faible (entre 1 % et 3 %) en **STS**, **CPGE**, et **DUT**.

En 2018, les **universités** accueillent 71,3 % des étudiants étrangers en mobilité internationale ; ceux-ci y représentent 12,5 % des inscrits. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 9,1 % des inscrits en licence, 15,7 % en master et 39,5 % en doctorat (4). La part des étudiants en **mobilité diplômante** parmi les étudiants en mobilité internationale augmente légèrement avec le degré d'étude : 88,5 % en licence, 90,7 % en master et 94,7 % en doctorat.

À l'université, près d'un étudiant en mobilité internationale sur six est originaire de l'Union européenne (15,9 %), un sur deux est africain (52,7 %) et un sur cinq (19,1 %) est asiatique. Les Asiatiques sont surreprésentés en cursus doctorat (30,1 %), tandis que 57,9 % des étudiants en master sont africains.

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les doubles inscriptions à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Dans la présente édition, la notion d'étudiants étrangers (1) a été affinée par celle d'étudiants internationaux (2).

Mobilité d'échange, population étudiante, doubles inscriptions à l'université et en CPGE - Voir « Glossaire ».

Source

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

1 Évolution du nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits dans l'enseignement supérieur, hors doubles inscriptions université-CPGE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 2018	
	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	effectifs	% du total d'étudiants
Universités	217 710	219 207	215 320	217 224	217 691	223 958	229 341	238 295	15,0
<i>dont : préparation DUT</i>	7 405	7 481	6 724	6 537	6 441	6 471	6 600	6 498	5,6
<i>formations d'ingénieurs (1)</i>	2 982	3 552	3 775	4 130	4 375	4 624	4 781	4 639	15,5
Formations d'ingénieurs hors université (1)	13 081	12 315	13 887	14 391	14 739	14 964	15 980	16 302	12,6
Écoles de commerce, gestion et vente	17 164	18 239	19 601	21 833	21 053	21 524	26 618	31 029	17,8
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (2)	8 103	7 786	8 128	8 360	8 442	8 468	8 263	11 011	11,9
STS et assimilés	5 831	5 659	6 313	7 004	8 270	9 383	10 197	11 358	4,4
CPGE	3 176	3 097	3 114	3 090	3 257	3 345	3 188	3 264	3,8
Autres écoles et formations (3) (4)	19 226	21 570	22 176	22 488	25 585	26 637	28 707	30 241	10,1
Ensemble	284 291	287 873	288 539	294 390	299 037	308 279	322 294	341 500	13,0
En % du nombre total d'étudiants	12,4	12,4	12,2	12,1	12,2	12,3	12,6	13,0	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

2. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.

Données 2017 reconduites en 2018 pour les formations paramédicales et sociales.

3. Groupe non homogène. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les écoles paramédicales et sociales, les ENS, les écoles juridiques et administratives, etc.

4. Données rectifiées par rapport à celles publiées lors de l'édition précédente pour tenir compte des données 2016 définitives (paramédical, social).

© SIES

2 Évolution du nombre estimé d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur

	2017 2018	2018 2019 (p)	% du nombre total d'étudiants	Évolution 2018/2017 (%)	dont part estimée (%)
	Universités	195 600	202 151	12,5	3,3
<i>dont : préparation DUT</i>	3 976	3 750	3,1	-5,7	–
<i>formations d'ingénieurs (1)</i>	4 159	4 342	14,0	4,4	–
Formations d'ingénieurs hors université (1)	12 371	13 379	10,0	8,1	–
Écoles de commerce, gestion et vente	25 860	30 907	16,5	19,5	5,7
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (2)	8 205	8 307	8,8	1,2	4,4
STS et assimilés	2 312	2 620	1,0	13,3	100
CPGE	664	691	0,8	4,1	100
Autres écoles et formations (3) (4)	25 451	25 665	8,5	1,3	17,3
Ensemble	270 463	283 720	10,6	4,9	3,5
En % du nombre total d'étudiants	10,3	10,6			

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

2. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.

3. Données 2017 reconduites en 2018 pour les formations paramédicales et sociales.

4. Groupe non homogène. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les écoles paramédicales et sociales, les ENS, les écoles juridiques et administratives, etc.

Lecture : 30 907 étudiants en mobilité internationale sont inscrits en écoles de commerce à la rentrée 2018, ce qui représente 16,5 % du total des inscrits dans ces écoles. Cet effectif est en hausse de 19,5 % par rapport à l'an dernier. Pour son calcul, 5,7 % de ce nombre a été estimé du fait de l'absence, pour certains établissements, de données mobilisées pour identifier les étudiants en mobilité internationale.

© SIES

3 Effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale et diplômante estimés sur les champs RERS et UOE sur l'année 2017-2018

Mobilité internationale	Dont mobilité diplômante	Mobilité internationale champ UOE (1)	Dont mobilité diplômante champ UOE (1) (2)
270 463	239 228	259 390	229 623

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Champ UOE (UNESCO-OCDE-Eurostat) : formations du cycle court au doctorat excluant les habilitations à diriger des recherches et toutes les doubles inscriptions entre l'université et les établissements.

2. Cette mesure plus précise sera transmise à partir de 2017-2018 à l'UOE (voir fiche 6.16). Les effectifs du champ UOE des fiches 6.16 et 6.17 ne sont pas comparables.

© SIES

4 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités par cursus en 2018-2019

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)
Union européenne (UE)	14 254	64,6	13 454	71,8	4 469	93,5	32 177	71,6
Europe hors UE	3 221	83,0	2 902	86,3	962	93,2	7 085	85,7
Afrique	46 403	98,9	52 735	97,4	7 479	94,2	106 617	97,8
Amérique	7 111	76,2	7 394	82,3	2 767	94,3	17 272	81,7
Asie	17 380	87,0	14 502	89,4	6 765	96,4	38 647	89,6
Océanie	190	22,1	101	53,5	28	89,3	319	37,9
Non renseignés	18	77,8	13	100,0	3	100,0	34	88,2
Ensemble	88 577	88,5	91 101	90,7	22 473	94,7	202 151	90,2
En % du nombre d'étudiants	9,1		15,7		39,5		12,5	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

En 2018-2019, dans l'enseignement supérieur français, près d'un étudiant étranger en **mobilité internationale** sur deux est issu du continent africain : 26 % d'entre eux viennent du Maghreb et 21 % du reste de l'Afrique. 19 % sont issus d'Europe, dont 16 % de l'Union européenne. Enfin, 23 % sont originaires d'Asie ou d'Océanie et 9 % du continent américain (1).

Les étudiants marocains sont les étudiants en mobilité internationale les plus représentés en France en 2018-2019 (34 900 étudiants hors doubles inscriptions CPGE), devant les étudiants chinois (26 300) et algériens (26 000) (2). En 2018, les hausses ont été particulièrement élevées pour les Sénégalais (+ 13,4 %) et les Camerounais (+ 11,6 %).

L'**université** (y compris DUT et **formations d'ingénieurs**) est le lieu de formation privilégié des étudiants en mobilité internationale (71 % d'entre eux y étudient). Les Marocains étudient proportionnellement moins à l'université, hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs, que l'ensemble des étudiants en mobilité internationale (64 % contre 68 %).

Les étudiants chinois vont également moins souvent à l'université (49 %) que l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité internationale, mais plus fréquemment en formations d'ingénieurs (11 %) et en écoles de commerce, gestion et vente (24 %, contre 11 % pour l'ensemble des étudiants en mobilité internationale). Les étudiants algériens étudient en très large majorité dans les universités (91 %).

Précisions

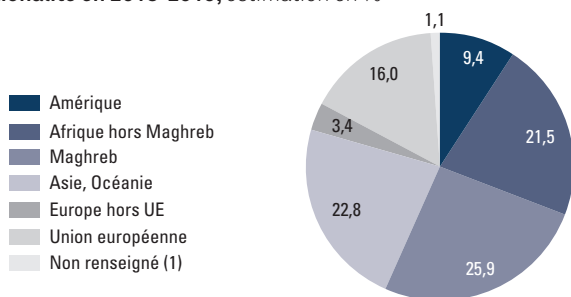
Population concernée - Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les doubles inscriptions CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Dans la présente édition, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux, ce qui a conduit à estimer certains effectifs en cas d'absence des données nécessaires.

Population étudiante, doubles inscriptions à l'université et en CPGE, CPGE, école de commerce, STS - Voir « Glossaire ».

Source

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

1 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par nationalité en 2018-2019, estimation en %



► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Y compris les formations paramédicales et sociales, et les établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'informations sur la nationalité des étudiants étrangers.

© SIES

2 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par filière de formation en 2018-2019, estimation en %

Origine	Universités hors préparation DUT et ingénieurs	Préparation au DUT	Formations d'ingénieurs des universités (3)	Formations d'ingénieurs hors université (3)	STS et assimilés	CPGE
Allemagne	66	1	1	3	ε	ε
Italie	69	ε	ε	3	1	ε
Autres Union européenne (UE)	71	ε	ε	3	2	ε
Europe hors UE	71	2	ε	2	1	ε
Maroc	64	2	4	9	1	1
Algérie	91	ε	1	1	1	ε
Tunisie	71	1	2	7	1	ε
Autres Maghreb	85	1	2	4	1	ε
Sénégal	75	5	3	5	1	ε
Cameroun	55	1	3	11	1	ε
Autres Afrique (1)	78	2	1	2	2	ε
Liban	70	ε	2	6	ε	ε
Autres Moyen-Orient	80	1	ε	1	1	ε
Chine	49	2	2	9	ε	ε
Vietnam	73	1	1	6	ε	ε
Autres Asie	53	1	1	3	1	ε
Amérique du Sud	65	1	2	11	ε	ε
Amérique du Nord	54	ε	ε	1	ε	ε
Antilles - Amérique centrale	72	ε	1	4	2	ε
Océanie	64	ε	ε	1	ε	ε
Non renseigné (2)	1	ε	ε	5	6	ε
Total	68	1	2	5	1	0

(suite)	Écoles de commerce, gestion et vente	Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (4)	Autres écoles de spécialités diverses	Total	Effectifs estimés	Évolution 2018/2017 (%)
Allemagne	16	2	11	100	7 006	-0,3
Italie	14	3	10	100	11 357	7,7
Autres Union européenne (UE)	10	4	10	100	27 110	1,8
Europe hors UE	9	4	9	100	9 684	-1,6
Maroc	12	2	5	100	34 916	7,5
Algérie	2	1	3	100	26 005	2,9
Tunisie	6	2	10	100	11 083	1,9
Autres Maghreb	4	1	4	100	1 356	-5,9
Sénégal	6	1	4	100	10 876	13,4
Cameroun	16	1	11	100	5 384	11,6
Autres Afrique (1)	7	1	6	100	42 533	8,8
Liban	8	3	11	100	5 367	5,8
Autres Moyen-Orient	4	3	8	100	10 714	4,1
Chine	24	5	9	100	26 292	-5,3
Vietnam	7	2	9	100	5 040	4,0
Autres Asie	21	7	14	100	18 893	10,3
Amérique du Sud	6	4	11	100	13 513	7,1
Amérique du Nord	13	6	26	100	7 353	4,4
Antilles - Amérique centrale	7	3	11	100	5 706	9,2
Océanie	13	6	16	100	498	-31,6
Non renseigné (2)	24	10	54	100	3 034	51,5
Total	11	3	9	100	283 720	4,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.**

1. Hors étudiants égyptiens comptabilisés dans « Autres Moyen-Orient ».
 2. Y compris l'ensemble des étudiants étrangers des formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'information sur l'origine des étudiants étrangers.

3. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

4. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.

© SIES

En 2018-2019, 202 200 étudiants en **mobilité internationale** sont inscrits dans les **universités** de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (2). Leur proportion augmente de 0,2 point par rapport à l'an dernier (1). La **mobilité diplômante** concerne 90 % des étudiants internationaux, et la quasi-totalité (98 %) de ceux provenant d'Afrique (3).

Plus d'un étudiant international sur deux est africain. Les continents les plus représentés sont ensuite l'Europe (19,4 %), l'Asie (19,1 %) et l'Amérique (8,5 %). Les étudiants marocains et algériens sont les plus nombreux (24 500 et 24 000 respectivement) devant les Chinois (13 900).

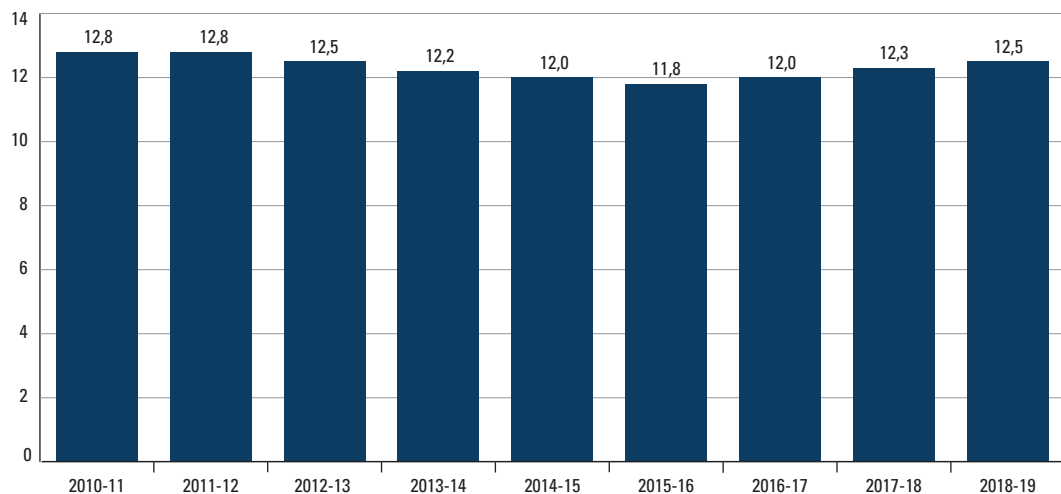
Parmi les étudiants européens, quatre sur cinq sont originaires de l'Union européenne. Les plus

représentés sont les Italiens (20 % des Européens), suivis des Allemands (12 %) et des Espagnols (11 %). Parmi les étudiants internationaux, 43 100 sont originaires d'un État engagé dans le **processus de Bologne**.

Les étudiants internationaux, tous continents confondus, se dirigent principalement vers les disciplines scientifiques (hors santé et **DUT**) (32 %) et littéraires (30 %), avant celles économiques (18 %). Les étudiants africains s'inscrivent davantage en sciences (38 %).

Les femmes sont majoritaires (52,6 %) parmi les étudiants venant de tous les continents, excepté de l'Afrique où elles ne représentent que 44 % des étudiants en mobilité. À l'opposé, les étudiantes représentent plus des deux tiers des étudiants européens.

1 Proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits à l'université. Les inscriptions comptabilisées excluent les doubles inscriptions à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Dans la présente édition, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux.

Mobilité d'échange, doubles inscriptions à l'université et en CPGE, université, CPGE, DUT - Voir « Glossaire ».

Source

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

2 Évolution des effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités (1)

	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019
Effectifs d'étudiants en mobilité internationale	182 011	183 777	180 016	181 040	180 506	183 869	187 642	195 600	202 151
dont étudiants en mobilité diplômante	166 319	166 930	162 262	163 428	162 680	165 817	170 018	176 152	182 256
Variation annuelle (%)		(2) 1,0	-2,0	0,6	-0,3	1,9	2,1	4,2	3,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Hors doubles inscriptions université-CPGE.

2. L'évolution ne tient pas compte des effectifs 2010-2011 des étudiants de l'institut national polytechnique de Lorraine qui ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la formation de l'université de Lorraine.

© SIES

3 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités par origine et par discipline en 2018-2019

	Droit	Sciences éco., AES	Lettres, sciences sociales	Sciences et Staps	Médecine, odontologie, pharmacie	DUT	Total	Répartition par nationalité (%)	Part des femmes (%)	Part des diplômants (%)
Europe	5 472	4 672	17 157	7 606	4 002	353	39 262	19,4	67,0	74,2
Union européenne	4 621	3 464	14 181	6 095	3 619	197	32 177	15,9	66,4	71,6
dont : Italie	843	634	4 081	1 541	796	37	7 932	3,9	67,0	72,7
Allemagne	863	694	2 161	683	293	61	4 755	2,4	69,8	54,8
Espagne	402	412	2 011	1 097	375	35	4 332	2,1	63,3	70,5
Roumanie	491	254	570	244	829	5	2 393	1,2	74,2	87,8
Grèce	393	175	706	811	125	10	2 220	1,1	59,0	91,6
Belgique	236	159	702	354	463	14	1 927	1,0	58,3	81,2
Royaume-Uni	181	89	993	165	39	4	1 470	0,7	64,1	39,5
Luxembourg	323	245	322	132	240	3	1 265	0,6	56,3	95,0
Pologne	163	100	496	204	94	5	1 062	0,5	78,5	72,3
Portugal	95	123	297	223	112	6	856	0,4	64,0	89,4
Bulgarie	129	141	298	95	66	2	731	0,4	74,7	94,0
Europe hors UE	851	1 208	2 976	1 511	383	156	7 085	3,5	70,1	85,7
dont Russie	229	498	1 247	475	65	20	2 534	1,3	76,1	82,7
Afrique	12 187	21 385	21 176	40 928	8 505	2 436	106 617	52,7	44,1	97,8
dont : Maroc	1 376	7 090	2 751	10 829	1 801	655	24 502	12,1	45,5	96,0
Algérie	826	2 707	6 706	11 129	2 537	77	23 982	11,9	47,8	99,3
Sénégal	1 351	1 474	2 293	3 160	180	587	9 045	4,5	35,6	99,6
Tunisie	475	1 027	1 557	3 639	1 427	106	8 231	4,1	58,9	96,0
Cote d'Ivoire	1 605	1 504	886	1 145	187	35	5 362	2,7	41,3	98,0
Gabon	628	654	763	904	79	322	3 350	1,7	51,1	99,1
Guinée	599	863	467	1 190	153	38	3 310	1,6	21,7	99,5
Cameroun	423	593	476	1 259	379	58	3 188	1,6	43,2	98,0
Congo	566	516	374	896	204	164	2 720	1,3	40,3	99,3
Madagascar	278	825	435	773	240	82	2 633	1,3	56,3	98,3
Bénin	478	627	482	605	185	44	2 421	1,2	36,9	98,8
Mali	379	525	433	676	128	32	2 173	1,1	28,2	99,4
Togo	625	417	428	516	145	24	2 155	1,1	33,6	98,2
Asie	2 447	7 864	13 668	11 909	1 920	839	38 647	19,1	58,5	89,6
dont : Chine	285	3 333	5 584	4 118	78	503	13 901	6,9	65,4	91,5
Liban	251	374	485	2 116	646	6	3 878	1,9	51,3	95,0
Vietnam	92	1 426	778	1 262	153	68	3 779	1,9	58,9	94,2
Turquie	387	227	865	287	48		1 814	0,9	62,8	86,9
Syrie	120	155	734	422	219	31	1 681	0,8	42,5	99,2
Iran	107	149	786	501	61	6	1 609	0,8	58,0	96,8
Corée du Sud	88	152	1 183	153	18	13	1 607	0,8	74,5	85,4
Inde	17	176	264	874	18	5	1 354	0,7	36,3	89,6
Arménie	311	667	123	41	18	1	1 161	0,6	70,7	23,1
Amérique	2 150	2 194	8 728	3 605	476	119	17 272	8,5	59,1	81,7
dont : Brésil	534	312	1 428	677	82	7	3 040	1,5	62,2	81,2
États-Unis	301	290	1 906	331	41	5	2 874	1,4	68,5	54,6
Colombie	274	353	1 603	548	36	13	2 827	1,4	58,8	93,1
Mexique	177	273	828	599	44	14	1 935	1,0	56,8	84,5
Haïti	267	333	478	234	47	4	1 363	0,7	37,3	97,0
Canada	201	110	507	176	93	14	1 101	0,5	64,5	55,8
Océanie	44	29	192	43	10	1	319	0,2	69,3	37,9
Apatrides ou non déclarés	4	7	16	4	1	2	34	0,0	58,8	88,2
Ensemble	22 304	36 151	60 937	64 095	14 914	3 750	202 151	100,0	52,6	90,2
Proportion d'étudiants en mobilité internationale	10,8	18,8	12,0	17,9	6,4	3,1	12,5			

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

En 2018, 615 600 élèves de terminale scolarisés en France ou suivant une formation au Cned ont confirmé au moins un vœu au cours de la phase principale de **Parcoursup**, et ont formulé une moyenne de 7,4 vœux chacun (1). Les candidats en terminale générale en expriment davantage (7,8), leurs vœux se composant pour moitié de licences, et pour 14 % et 10 % de formations en **IUT** et en **STS** (2). Comparativement, ceux en terminale technologique et professionnelle demandent un nombre plus réduit de formations (respectivement 7,7 et 5,5), préférentiellement en STS, celles-ci représentant respectivement 54 % et 84 % de leurs vœux.

Parmi ces candidats, 91,4 % ont obtenu le baccalauréat à la session 2018. À l'issue de la campagne, 98 %

des bacheliers de la série générale ont reçu au moins une proposition, contre 92 % des bacheliers de la série technologique et 86 % de celle professionnelle (3).

La formation la plus acceptée en fin de procédure est la licence, réunissant les suffrages de 41,2 % des candidats ayant accepté une proposition (4) ; viennent ensuite les formations en STS (23,2 %), en IUT (11,2 %) et en **CPGE** (8,5 %). La moitié des formations acceptées par les bacheliers généraux sont des licences, tandis que les STS représentent les trois quarts des formations acceptées par les bacheliers professionnels et un peu moins de la moitié de celles acceptées par les bacheliers technologiques.

Précisions

La campagne 2018 s'est déroulée du 22 janvier au 21 septembre. Les formations dans les IEP, à Paris Dauphine, et dans les écoles d'infirmiers n'ont pas fait partie du dispositif. Les propositions de la phase principale ont été faites à partir du 22 mai. La phase complémentaire a débuté le 26 juin.

Champ - Ensemble des candidats ayant validé au moins un vœu au cours de la phase principale, et inscrits en termi-

nale en France (y compris DOM, COM, Nouvelle-Calédonie et le Cned).

Paces, IEP - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes Flash (ESR)* : 18.17 ; 18.04.

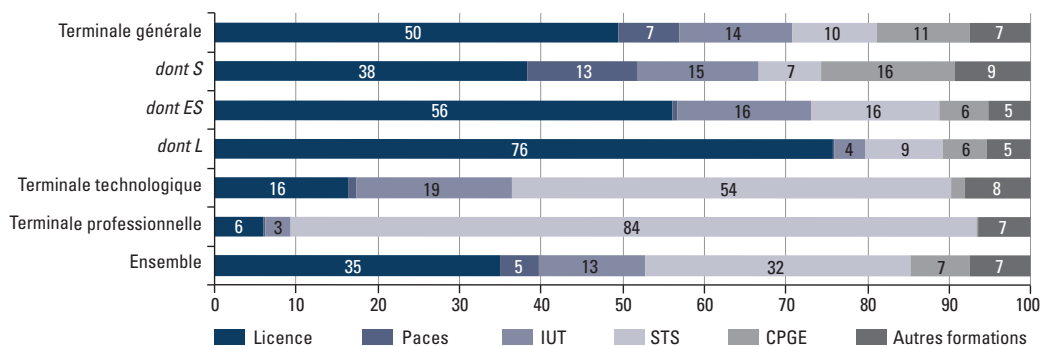
1 Nombre moyen de vœux, selon la classe de terminale, session 2018

	Terminale générale	Terminale L	Terminale ES	Terminale S	Terminale technologique	Terminale professionnelle	Ensemble
Nombre moyen de vœux	7,8	5,9	7,6	8,5	7,7	5,5	7,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, COM, Nouvelle-Calédonie et le CNED.

© SIES

2 Choix de formation des candidats, selon la classe de terminale, en %, session 2018

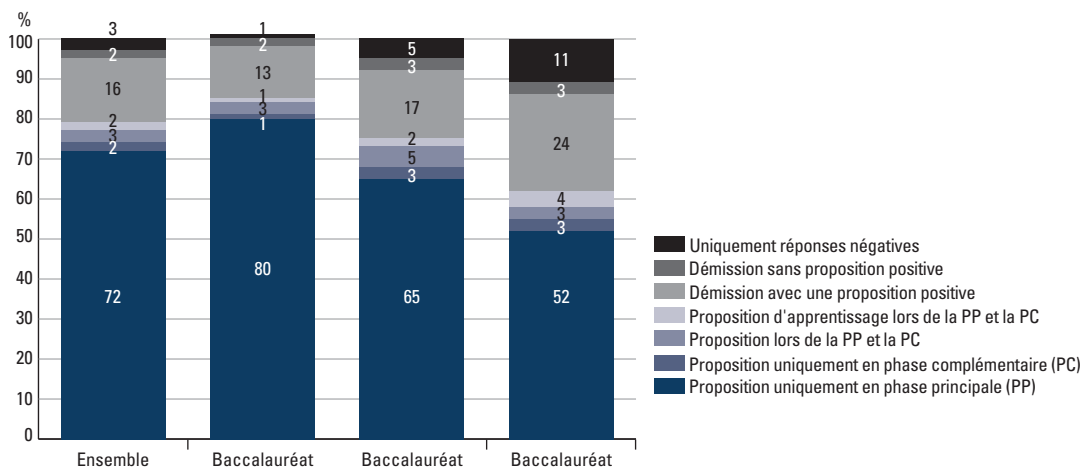


► Champ : France métropolitaine + DOM, COM, Nouvelle-Calédonie et le CNED.

LECTURE : En moyenne, les listes de candidatures se composent à 35% de candidatures en Licence.

© SIES

3 Répartition des propositions par phase, selon le type de baccalauréat, session 2018

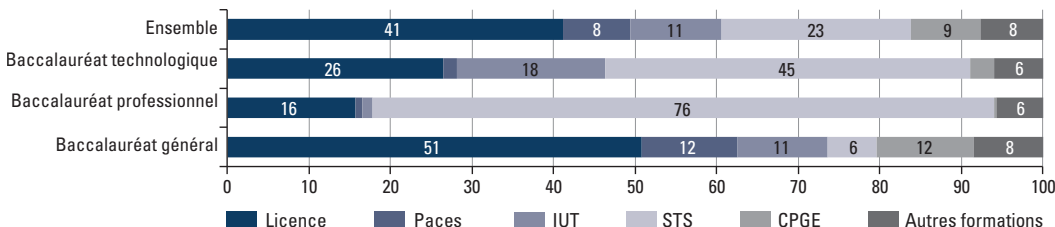


► Champ : France métropolitaine + DOM, COM, Nouvelle-Calédonie et le CNED.

LECTURE : 72% des lycéens diplômés du baccalauréat 2018 ont reçu une proposition uniquement en phase principale.

© SIES

4 Répartition des propositions acceptées par filière de formation, en %, session 2018



► Champ : France métropolitaine + DOM, COM, Nouvelle-Calédonie et le CNED.

LECTURE : 41% des formations acceptées sont des licences.

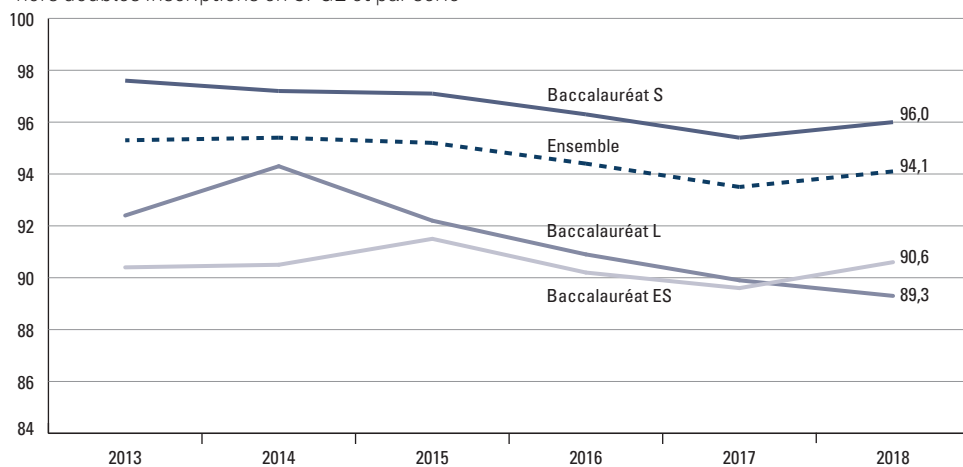
© SIES

En 2018, hors **doubles inscriptions université-CPGE**, 76,2 % des **nouveaux bacheliers** poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur, ce taux étant comparable pour les deux sexes (1).

Parmi eux, 62,5 % des **bacheliers généraux** s'inscrivent à l'université, chiffre en hausse de 0,7 point par rapport à 2017. Les femmes poursuivent plus que les hommes dans cette filière (64,0 % contre 60,6 %). Concernant les formations courtes (**DUT, BTS et CPGE**), les taux d'inscription sont en légère baisse en 2018. Les hommes poursuivent, en particulier, plus que les femmes en CPGE (14,5 % contre 9,2 %) et en DUT (12,6 % contre 6,8 %).

Les bacheliers S poursuivent plus souvent des études de santé (17,9 % en 2018), en classes préparatoires (16,8 %) et en sciences à l'université (20,2 %). Le taux d'inscription de ces bacheliers à l'université s'élève à 60,9 % en 2018, en hausse de 0,4 point par rapport à 2017. Les femmes de cette série s'inscrivent en **PACES** (27,7 %) et les hommes poursuivent en CPGE (19,9 %). Les bacheliers ES poursuivent majoritairement (62,7 %), et davantage à l'université (+ 1,3 point par rapport à 2017), alors que les inscriptions dans les filières courtes sont proportionnellement en baisse. Le taux de poursuite des bacheliers L à l'université gagne 0,7 point en 2018. Un écart entre les deux sexes apparaît dans les formations autres (notamment dans les écoles d'art), les hommes y étant plus nombreux à poursuivre : 11,3 % contre 7,6 % pour les femmes.

1 Évolution des taux d'inscription des bacheliers généraux dans l'enseignement supérieur, en %, hors doubles inscriptions en CPGE et par série



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

Précisions

Population concernée - Bacheliers s'inscrivant dans un établissement de l'enseignement supérieur en France l'année d'obtention du baccalauréat. À partir de 2008, sont comptabilisées les inscriptions en STS par apprentissage.

Taux d'inscription - Les taux se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (et non aux individus). Depuis 2013, ces taux sont calculés hors doubles inscriptions en CPGE pour évaluer l'effet de la loi 2013.

Source

MESRI-SIES, Systèmes d'information Scolarité, SISE, SIFA et système d'information de l'enseignement agricole. Enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

2 Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur : bacheliers généraux

		2000	2005	2010	2014	2015	2016	2017	2018p (7)	Hommes 2018	Femmes 2018
Ensemble tous bacs	Inscriptions des nouveaux bacheliers dans le supérieur	415 306	415 419	431 695	473 557	495 069	505 000	515 070	546 420	264 496	281 924
	Inscriptions des nouveaux bacheliers hors CPGE (1)				461 317	469 324	475 300	483 963	515 826	247 703	268 123
	Ensemble supérieur	80,4	82,0	81,2	75,7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				73,7	75,8	75,0	75,2	76,2	76,2	76,1
	Université	47,9	47,8	43,3	41,3	45,1	45,4	45,2	45,6	42,3	48,7
	Université hors CPGE (1)				39,3	40,9	40,7	40,4	41,1	37,2	44,7
	dont préparation DUT	8,7	8,7	8,3	7,5	7,5	7,4	7,4	7,6	9,5	5,7
	CPGE	6,9	7,4	7,3	6,8	6,9	6,8	6,8	6,5	7,5	5,6
	STS (2)	19,6	19,3	22,7	20,7	20,7	20,3	20,7	20,7	23,7	17,9
	dont voie scolaire	19,6	19,3	19,5	17,8	17,5	17,1	17,6	17,3	18,9	16,0
Autres formations	6,0	7,5	7,9	7,0	7,3	7,2	7,3	7,9	7,8	7,9	
Bac général	Ensemble supérieur	103,7	103,8	100,8	99,4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				95,4	95,2	94,4	93,5	94,1	96,9	92,0
	Université	73,0	71,7	65,5	65,8	70,1	70,9	70,6	70,7	70,9	70,5
	Université hors CPGE (1)				61,8	62,2	62,3	61,8	62,5	60,6	64,0
	dont préparation DUT	11,2	10,4	10,7	10,1	9,8	9,7	9,6	9,3	12,6	6,8
	CPGE	12,6	13,3	13,2	13,1	12,7	12,4	12,2	11,5	14,5	9,2
	STS	9,0	7,7	9,8	8,8	8,5	8,3	8,2	8,0	8,0	7,9
	dont voie scolaire	9,0	7,7	8,9	8,0	7,7	7,5	7,5	7,1	7,0	7,2
	Autres formations	9,1	11,1	12,3	11,7	11,8	11,5	11,3	12,1	13,8	10,9
	Bac S	Ensemble supérieur	107,8	108,2	103,2	101,6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Ensemble supérieur hors CPGE (1)					97,2	97,1	96,3	95,4	96,0	98,6	93,0
Université		71,7	70,9	64,5	64,9	71,8	72,8	72,7	72,4	73,1	71,6
Université hors CPGE (1)					60,5	61,1	61,1	60,5	60,9	59,0	63,0
dont : disciplines scientifiques (y c. Staps)		29,5	21,9	16,7	20,9	27,6	28,8	29,0	29,4	35,8	22,5
disciplines scientifiques hors CPGE (1)					17,7	18,8	19,3	19,0	20,2	23,4	16,7
PACES		12,3	20,6	21,0	20,8	20,2	19,5	19,3	17,9	11,7	27,7
dont préparation DUT		14,6	13,2	12,5	11,6	11,3	11,2	11,2	10,9	14,8	6,6
dont DUT production		10,1	8,6	8,2	7,7	7,5	7,5	7,5	7,3	10,3	4,1
CPGE		19,1	20,0	19,3	18,7	18,1	17,6	17,4	16,8	19,9	13,3
dont CPGE sciences	15,2	15,8	15,2	14,7	14,3	13,8	13,7	12,8	16,5	8,7	
STS voie scolaire (3)	7,0	5,9	6,8	5,8	5,7	5,7	5,6	5,4	5,6	5,2	
dont STS production (3)	3,6	2,9	3,4	2,9	2,8	2,7	2,6	2,4	2,9	1,9	
Autres formations	10,1	11,4	12,6	12,2	12,2	12,0	11,8	12,9	14,1	11,5	
dont écoles d'ingénieurs non universitaires (5)	4,0	3,8	4,7	5,3	5,1	5,4	5,6	5,9	7,9	3,7	
Bac ES	Ensemble supérieur	98,1	97,6	95,0	93,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				90,5	91,5	90,2	89,6	90,6	91,0	90,5
	Université	72,7	70,2	64,4	63,9	65,4	66,0	65,9	66,7	65,7	67,3
	Université hors CPGE (1)				61,2	61,7	61,7	61,4	62,7	62,2	63,1
	dont : droit, économie, AES	32,8	29,2	29,0	28,6	28,8	30,2	30,6	30,8	31,2	30,5
	droit, économie, AES hors CPGE (1)				26,9	27,5	27,3	27,6	28,1	28,7	27,7
	disciplines littéraires	23,8	25,6	19,3	18,1	18,7	19,0	19,0	20,1	15,3	23,1
	disciplines littéraires hors CPGE (1)				17,1	17,5	17,8	17,6	18,9	14,4	21,7
	dont préparation DUT	12,2	11,2	12,1	11,7	11,1	11,0	10,7	10,1	10,5	9,9
	dont DUT services	12,1	11,1	11,9	11,4	10,8	10,8	10,4	9,9	10,0	9,8
CPGE	5,4	5,9	6,1	6,3	6,2	6,0	5,9	5,2	4,9	5,4	
dont CPGE économiques	4,3	4,2	4,4	4,7	4,6	4,4	4,3	3,6	3,8	3,5	
STS voie scolaire (3)	11,5	9,9	11,4	10,6	10,9	10,2	10,2	10,1	10,3	10,0	
dont STS services (4)	10,9	9,3	10,3	9,6	9,8	9,2	9,3	9,4	9,4	9,4	
Autres formations	8,5	11,6	13,1	12,3	12,7	12,3	12,1	12,6	13,6	12,0	
dont écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité (6)		4,9	5,3	6,5	5,9	6,0	6,5	6,2	7,7	5,2	
Bac L	Ensemble supérieur	101,6	102,4	98,4	99,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				94,3	92,2	90,9	89,9	89,3	90,9	88,8
	Université	76,5	76,8	70,5	72,5	74,1	74,1	73,3	73,4	73,0	73,5
	Université hors CPGE (1)				67,7	67,9	67,4	66,8	67,5	67,8	67,4
	dont : droit, économie, AES	12,5	12,1	13,8	14,1	13,8	13,2	13,3	13,2	12,5	13,3
	disciplines littéraires	60,3	61,7	53,3	55,1	57,1	57,7	57,0	57,4	57,1	57,5
	disciplines littéraires hors CPGE (1)				50,4	51,1	51,3	50,8	51,7	52,1	51,7
	dont préparation DUT	2,2	1,8	2,2	2,0	1,8	1,8	1,8	1,6	1,2	1,7
	CPGE	6,9	7,4	7,8	7,9	7,7	7,7	7,4	6,9	6,4	7,0
	dont CPGE lettres	6,7	7,3	7,7	7,7	7,4	7,3	6,9	6,3	5,9	6,4
STS voie scolaire (3)	10,5	9,0	10,5	10,0	9,9	9,9	9,9	9,5	5,4	6,8	
dont STS services (3)	9,3	7,4	7,4	6,2	5,8	5,3	5,1	5,8	4,7	6,1	
Autres formations	7,6	9,1	9,6	8,7	8,7	8,0	7,8	8,4	11,3	7,6	
dont écoles supérieures artistiques et culturelles	3,1	3,6	4,2	3,7	3,5	3,0	2,6	2,6	4,1	2,3	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

- Taux d'inscription hors doubles inscriptions en CPGE.
- Les bacheliers (toutes séries) poursuivant leurs études en STS par voie d'apprentissage sont inclus à partir de 2008.
- La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS en apprentissage à ce niveau de détail.
- En 2000-2001, les nouveaux bacheliers inscrits en STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture sont comptabilisés en STS production. À partir de 2005-2006 la répartition production/services est connue.
- Formations d'ingénieurs ou cycle préparatoire intégré.
- En 2000-2001, les nouveaux bacheliers des écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité et des écoles d'architecture ne sont pas différenciés des autres formations. Ils sont comptabilisés dans la rubrique « autres formations ».
- Pour l'apprentissage en STS et pour les formations paramédicales et sociales, données 2017-2018.

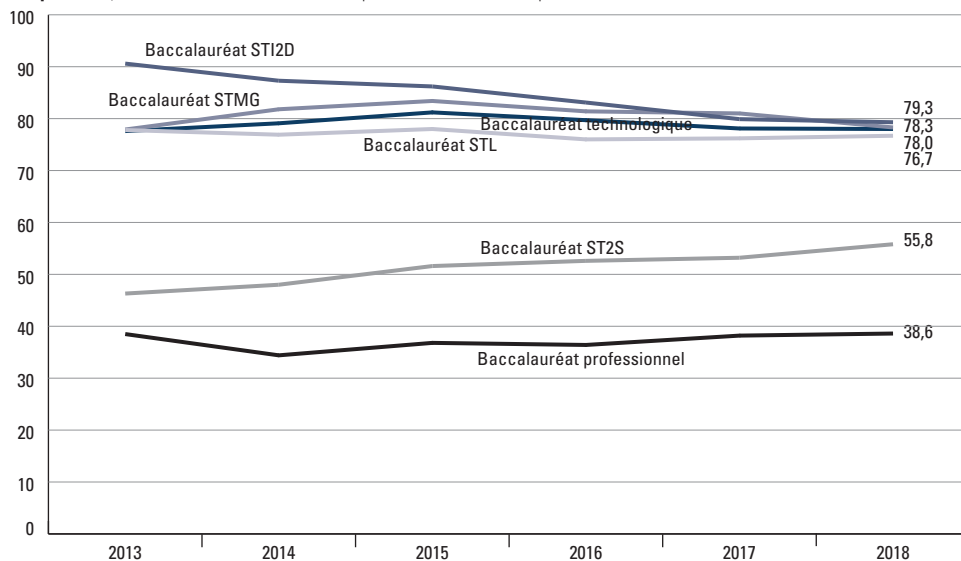
© SIES

Hors **doubles inscriptions en CPGE**, le taux de poursuite global des **bacheliers technologiques** baisse en 2018 de 0,1 point et se situe à 78,0 % (1). La baisse est principalement due à la filière **STS** (- 1,1 point). Cette filière reste la principale voie d'inscription des bacheliers technologiques (39,3 % en 2018) (2). Ce taux varie entre femmes et hommes (37,0 % contre 41,5 % respectivement). Les **DUT** accueillent 12,3 % des bacheliers technologiques, taux en hausse de 0,7 point depuis 2017. Là aussi, il existe une forte différence entre femmes et hommes (8,9 % contre 15,4 %). La deuxième voie de formation la plus fréquente pour cette série de baccalauréat est l'université (31,2 % en 2018), en hausse de 0,7 point entre 2017 et 2018.

57,5 % des bacheliers STI2D s'inscrivent dans une filière courte (STS ou DUT), en baisse de 1,2 point depuis 2017. Les bacheliers STMG enregistrent une baisse en 2018 de leur inscription en STS (- 3,1 points). Par contre, le taux de poursuite des bacheliers ST2S dans cette filière poursuit sa hausse (+ 0,7 point en 2018).

Le taux de poursuite des **bacheliers professionnels** est en hausse en 2018 (+ 0,4 point) atteignant 38,6 %. La majorité des bacheliers professionnels s'inscrivent en STS (31,7 %), dont 7,8 % par la voie de l'apprentissage. Les écarts entre femmes et hommes y sont de 7,7 points en faveur de ces derniers (27,5 % contre 35,2 %). Les autres bacheliers professionnels s'inscrivent principalement à l'université (5,9 % en 2018).

1 Évolution des taux d'inscription des bacheliers technologiques et professionnelles dans l'enseignement supérieur, en %, hors doubles inscriptions en CPGE et par série



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

Précisions

Population concernée - Bacheliers s'inscrivant dans un établissement de l'enseignement supérieur en France l'année d'obtention du baccalauréat. À partir de 2008, sont comptabilisées les inscriptions en STS par apprentissage.

Taux d'inscription - Les taux se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (et non aux individus). Depuis 2013, ces taux sont calculés hors doubles inscriptions en CPGE pour évaluer l'effet de la loi 2013.

Nouveau bachelier, CPGE, STS et assimilés - Voir « Glossaire ».

Source

MESRI-SIES, Systèmes d'information Scolarité, SISE, SIFA et système d'information de l'enseignement agricole. Enquêtes auprès des autres établissements d'enseignement supérieur.

2 Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur : bacheliers technologiques et professionnels

		2000	2005	2010	2014	2015	2016	2017	2018p (5)	Hommes 2018	Femmes 2018
Bac technologique	Ensemble supérieur	77,6	78,6	81,3	79,2	82,0	80,6	79,1	78,8	81,7	75,6
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				79,1	81,2	79,7	78,1	78,0	80,6	75,0
	Université	28,2	28,5	28,6	31,9	33,4	32,6	31,5	32,1	33,1	30,9
	Université hors CPGE (1)				31,8	32,6	31,7	30,5	31,2	32,0	30,3
	dont préparation DUT	9,1	10,4	9,9	11,4	11,5	11,6	11,6	12,3	15,4	8,9
	CPGE	1,0	1,1	1,5	1,8	2,0	2,0	1,9	2,0	2,6	1,2
	STS (2)	44,5	44,0	46,2	40,4	41,5	41,1	40,4	39,3	41,5	37,0
	dont voie scolaire	44,5	44,0	42,7	36,6	37,3	36,9	36,9	35,1	36,2	33,9
	Autres formations	3,9	5,0	5,1	5,1	5,1	4,9	5,3	5,5	4,5	6,5
Bac STI2D (ex-STI)	Ensemble supérieur	88,4	91,2	89,5	87,5	87,3	84,8	81,6	81,0	79,9	95,2
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				87,3	86,2	83,1	79,9	79,3	78,2	93,1
	Université	23,5	26,7	26,2	37,0	37,7	37,0	35,8	36,4	36,1	39,8
	Université hors CPGE (1)				36,8	36,6	35,3	34,2	34,7	34,4	37,7
	dont préparation DUT	16,2	18,5	17,6	24,0	22,5	21,9	21,5	22,2	22,4	19,3
	dont DUT production	15,1	15,1	14,5	19,0	17,4	16,7	16,3	16,5	16,6	14,9
	CPGE	2,1	2,2	2,9	4,1	4,4	4,0	3,7	4,0	4,0	4,2
	STS voie scolaire (3)	60,5	59,8	56,6	41,2	39,5	38,7	37,2	35,3	35,1	38,4
	dont STS production (4)	57,7	54,6	50,6	36,2	34,7	33,9	31,8	29,8	29,6	31,6
Autres formations	2,3	2,5	3,7	5,2	5,7	5,1	4,8	5,3	4,7	12,8	
Bac STL	Ensemble supérieur	78,5	78,7	76,0	77,2	80,0	78,6	78,5	79,3	80,3	78,5
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				76,9	78,0	76,0	76,2	76,7	77,6	76,2
	Université	34,0	34,1	34,7	39,9	43,0	43,4	41,1	42,0	45,7	39,2
	Université hors CPGE (1)				39,6	40,9	40,8	38,8	39,4	43,0	36,9
	dont préparation DUT	13,0	14,4	14,7	14,0	13,5	14,2	14,0	15,0	17,3	13,4
	dont DUT production	12,7	13,9	14,5	13,7	13,1	13,8	13,6	14,5	16,8	12,8
	CPGE	2,5	2,7	2,4	3,0	3,1	3,0	3,3	3,3	3,8	3,0
	STS voie scolaire (3)	39,4	38,5	36,4	31,6	31,7	29,8	30,5	30,6	28,5	32,1
	dont STS production (4)	26,8	24,6	23,5	20,6	20,4	19,7	19,5	20,6	22,7	19,0
Autres formations	2,6	3,4	2,5	2,7	2,3	2,4	3,5	3,4	2,3	4,2	
Bac STMG (ex-STT)	Ensemble supérieur	79,0	80,3	83,2	81,9	84,1	82,1	81,7	78,9	76,0	81,5
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				81,8	83,4	81,4	81,0	78,3	75,3	80,8
	Université	29,2	32,2	31,8	33,9	34,9	33,8	32,1	32,4	31,7	33,1
	Université hors CPGE (1)				33,7	34,2	33,1	31,4	31,8	31,0	32,4
	dont préparation DUT	8,5	9,5	9,5	11,1	11,3	11,3	11,4	12,2	11,4	12,9
	dont DUT services	8,4	9,5	9,4	10,9	11,1	11,2	11,3	10,5	22,1	20,0
	CPGE	0,7	0,9	1,3	1,6	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7	1,6
	STS voie scolaire (3)	42,9	43,6	45,1	42,4	43,7	42,9	44,1	41,0	38,5	43,2
	dont STS services (4)	41,8	43,1	44,0	40,2	41,5	40,6	41,1	38,9	35,5	41,8
Autres formations	2,7	3,6	4,4	4,1	3,7	3,6	3,8	3,8	4,1	3,6	
Bac ST2S (ex-SMS)	Ensemble supérieur	49,4	49,7	46,3	48,0	51,7	52,6	53,2	55,8	59,3	55,4
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				48,0	51,6	52,6	53,2	55,8	59,3	55,4
	Université	25,7	22,8	23,8	26,9	28,7	28,3	28,6	30,1	38,9	28,9
	Université hors CPGE (1)				26,9	28,6	28,3	28,6	30,1	38,9	28,9
	dont préparation DUT	0,5	0,6	1,1	1,5	1,5	1,7	1,8	2,0	2,4	2,0
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS voie scolaire (3)	11,0	10,3	11,3	11,7	12,4	13,8	14,0	14,7	10,9	15,2
	dont STS services (4)	10,8	10,2	11,1	11,4	12,1	13,3	13,6	14,1	9,8	14,6
	Autres formations	12,7	16,6	11,2	9,4	10,6	10,5	10,6	11,0	9,5	11,3
Autres bacs technologiques	Ensemble supérieur	78,0	75,0	70,4	68,4	66,8	66,1	67,4	65,8	64,0	67,1
	Ensemble supérieur hors CPGE (1)				68,3	66,2	65,7	66,6	65,4	63,7	66,5
	Université	7,4	8,9	10,9	13,2	14,9	13,5	14,1	13,6	10,2	16,2
	Université hors CPGE (1)				13,1	14,3	13,1	13,3	13,2	9,9	15,6
	dont préparation DUT	1,0	1,5	2,4	2,4	2,3	2,3	2,0	2,4	2,1	2,7
	CPGE	0,1	0,1	0,0	0,5	0,6	0,5	0,7	0,6	0,3	0,7
	STS voie scolaire (3)	66,8	62,3	56,4	51,8	48,4	49,5	46,3	46,0	48,8	43,8
	dont STS production (4)	48,4	40,8	34,4	29,0	28,2	28,7	27,6	23,9	30,0	19,3
	Autres formations	3,7	3,7	3,1	2,8	2,9	2,6	6,3	5,6	4,7	6,3
Bac professionnel	Ensemble supérieur	17,1	23,0	34,1	34,4	36,8	36,4	38,2	38,6	40,6	36,2
	Université	6,9	6,7	7,7	8,4	8,3	8,0	6,8	5,9	4,6	7,5
	dont préparation DUT	0,5	0,8	0,8	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
	STS (2)	9,7	15,7	25,8	25,4	27,8	27,6	30,3	31,7	35,2	27,5
	dont voie scolaire	9,7	15,7	17,6	19,7	21,1	20,8	23,0	23,9	24,9	23,4
Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,5	0,7	0,8	1,0	0,9	0,7	1,1	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Taux d'inscription hors doubles inscriptions CPGE.
2. Les bacheliers (toutes séries) poursuivant leur études en STS par voie d'apprentissage sont inclus à partir de 2008.
3. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS en apprentissage à ce niveau de détail.
4. En 2000-2001, les nouveaux bacheliers inscrits en STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture sont comptabilisés en STS production. À partir de 2005-2006 la répartition production/services est connue.
5. Mise à jour avec les données 2017 de la source recensant les apprentis (SIFA) et avec les données 2017 des écoles des formations sanitaires et sociales.

© SIES

À la rentrée 2017, les **bacheliers généraux, technologiques et professionnels** représentent respectivement 63 %, 19 % et 12 % des entrants en première année de l'enseignement supérieur (1). Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 6 % des entrants. La part de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (92 %), en **CPGE** (94 %) et en **écoles d'ingénieurs**. Les bacheliers technologiques sont surreprésentés dans les filières courtes **DUT** (30 %) et **STS** (40 %).

Près deux tiers de ces entrants en 2017-2018 poursuivent dans la même filière l'année suivante, qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année (2). Un entrant sur dix se

réoriente vers une autre filière, tandis que plus de deux étudiants sur dix interrompent vraisemblablement leurs études en France de manière provisoire ou définitive (une faible part pouvant poursuivre à l'étranger ou dans les filières non étudiées, voir « Précisions »).

Les étudiants en DUT se trouvent dans une situation plus favorable, avec un taux de poursuite élevé (83 %) et un taux de réorientation et de sortie faible (respectivement 8 % et 9 %). Ceux de la filière STS sont dans la situation inverse, avec un taux de poursuite plus faible (60 %) et un taux de sortie plus élevé (38 %). Ces résultats sont en partie liés à la part élevée de bacheliers professionnels qui s'inscrivent dans cette filière (35 %) qui sont moins nombreux à poursuivre.

Précisions

Population concernée - Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année dans le champ considéré (représentant 90 % des effectifs du supérieur) : universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, STS, CPGE, facultés privées, grands établissements. Les écoles du ministère en charge de la culture et de la santé ne sont pas prises en compte. Les doubles inscriptions université-CPGE sont déduites des effectifs.

Doubles inscriptions à l'université et en CPGE, université, école d'ingénieurs, de commerce - Voir « Glossaire ».

Source

MENJ-MESRI-DGESIP-DGRI-SIES, Système d'information SISE, Scolarité, Sysca.

1 Répartition des entrants de 2017-2018 en première année d'enseignement supérieur selon la filière et la série de baccalauréat, hors doubles inscriptions université-CPGE, en %

Filière	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique				Bac pro	Total bacheliers	Dispensés sur titre (1)	Total général
	S	ES	L	Total	STMG	ST2D	Autres	Total				
Droit - sciences politiques	15,9	45,0	18,3	79,3	7,6	0,7	1,4	9,6	4,7	93,6	6,4	100,0
Sciences économiques - gestion - AES	15,1	51,4	1,6	68,0	12,0	0,8	1,2	14,0	8,5	90,5	9,5	100,0
Lettres - sc. du langage - arts - langues - sc. humaines et sociales	12,8	23,0	32,3	68,1	6,5	1,9	5,2	13,6	9,4	91,1	8,9	100,0
Sciences	71,7	4,3	0,5	76,5	0,9	3,7	6,8	11,4	3,0	91,0	9,0	100,0
Staps	45,7	24,7	2,5	72,9	7,5	5,3	6,7	19,6	6,6	99,1	0,9	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	26,4	27,6	17,9	72,0	6,6	2,1	4,4	13,1	7,1	92,1	7,9	100,0
Santé	89,0	2,4	0,5	91,9	0,4	0,2	3,4	4,0	1,0	96,9	3,1	100,0
Ingénieurs	95,0	0,7	0,0	95,7	0,0	0,6	0,0	0,6	0,0	96,3	3,7	100,0
DUT	40,0	23,4	2,0	65,3	13,9	12,9	3,5	30,3	1,9	97,5	2,5	100,0
Total université y compris IUT	37,6	23,3	12,8	73,7	6,9	3,7	4,1	14,7	5,3	93,7	6,3	100,0
Formations universitaires privées	25,5	36,7	14,8	77,0	2,7	0,4	2,8	5,9	1,0	83,9	16,1	100,0
CPGE	70,5	14,7	8,7	93,9	2,3	2,6	0,8	5,7	0,2	99,8	0,2	100,0
STS	7,7	8,7	2,1	18,5	21,3	9,6	9,0	39,9	35,1	93,5	6,5	100,0
Ingénieurs hors universitaires	91,3	0,3	0,1	91,8	0,0	3,1	0,7	3,8	0,0	95,6	4,4	100,0
Écoles de commerce	28,2	52,6	4,0	84,9	8,3	0,8	0,9	9,9	1,7	96,6	3,4	100,0
Grands établissements	36,0	29,8	12,2	78,0	2,3	0,3	0,5	3,1	2,9	84,0	16,0	100,0
Total	34,1	19,7	9,5	63,3	9,7	4,8	4,7	19,2	11,6	94,1	5,9	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Regroupe les catégories d'étudiants suivantes : étudiants ayant obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers), titulaires d'une capacité en droit ou du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), étudiants ayant bénéficié d'une validation de leurs acquis.

© SIES

2 Devenir un an après des entrants de 2017-2018 en première année d'enseignement supérieur, en %

Filière	Poursuite dans la même filière (1)	Réorientation vers une autre filière dans le même type d'établissement (2)	Non-réinscription dans ce type de filière (3)	Total
Droit - sciences politiques	66,3	13,8	20,0	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	60,8	16,2	23,0	100,0
AES	49,9	19,7	30,4	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	52,9	12,7	34,4	100,0
Langues	54,8	14,9	30,3	100,0
Sciences humaines et sociales	60,4	11,9	27,8	100,0
Sciences fondamentales et applications	61,0	18,9	20,1	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	57,9	18,6	23,5	100,0
Staps	65,2	9,2	25,6	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	62,3	14,4	23,2	100,0
Santé	60,1	23,0	17,0	100,0
Ingénieurs	83,5	13,4	3,1	100,0
DUT	82,6	8,3	9,1	100,0
Total université y compris IUT	64,0	14,5	21,5	100,0
Formations universitaires privées	69,7	13,1	17,2	100,0
CPGE	69,1	15,4	15,4	100,0
STS	60,0	2,1	37,9	100,0
Ingénieurs hors universitaires	87,2	7,7	5,0	100,0
Écoles de commerce	86,3	2,1	11,6	100,0
Grands établissements	83,1	6,0	10,9	100,0
Total	64,8	11,3	23,9	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Taux de poursuite dans la filière : proportion d'entrants de 2017-2018 inscrits dans la même filière l'année suivante, en 2018-2019. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

2. Taux de réorientation vers une autre filière : proportion d'entrants de 2017-2018 inscrits l'année suivante, en 2018-2019, dans le même type d'établissement, mais dans une filière différente de celle choisie initialement.

3. Taux de sortie : proportion d'entrants de 2017-2018 non réinscrits l'année suivante dans l'enseignement supérieur (plus exactement le champ étudié).

© SIES

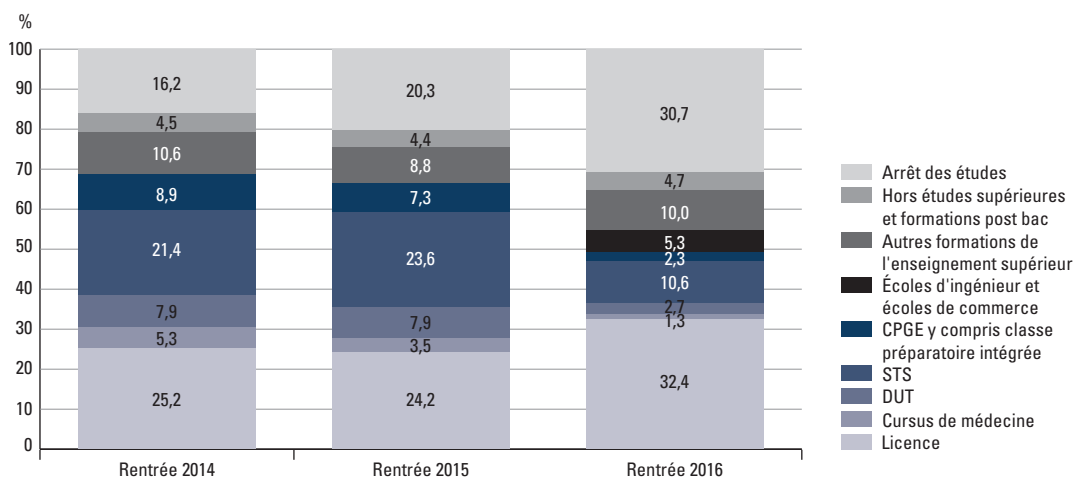
Trois ans après avoir obtenu leur baccalauréat, 64 % des bacheliers 2014 poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur (1). La **licence** est la formation qui accueille toujours le plus d'étudiants. Au niveau de sa dernière année, elle bénéficie notablement de la poursuite des diplômés de niveau bac + 2.

Les étudiants en **STS** sont 62 % à obtenir leur diplôme en deux ans. Parmi ceux qui ne poursuivent pas d'études, 72 % sont en emploi. L'obtention du **BTS** varie sensiblement selon le profil scolaire des bacheliers : 82 % des bacheliers généraux et 66 % des bacheliers technologiques en sont diplômés en deux ans, contre seulement 45 % des bacheliers professionnels (2).

Le **taux de réussite** en deux ans des étudiants en **IUT** est de 66 %. Parmi ces diplômés, 88 % poursuivent leurs études, le plus souvent à l'université. Contrairement à la situation en STS, la préparation du **DUT** par la voie de l'apprentissage améliore significativement le taux de réussite en deux ans (77 % contre 69 % en suivant la voie scolaire) (3).

Les étudiants en licence et en STS sont ceux qui sont les moins satisfaits du contenu de leurs études (respectivement 86 % et 84 %) et de l'adéquation de ce contenu à sa description (respectivement 79 % et 75 %). Les évaluations, le suivi et l'encadrement de la formation sont souvent indiqués comme une source d'insatisfaction par les étudiants inscrits en licence et en faculté de médecine (4).

1 Situation des bacheliers 2014 à la rentrée 2016, soit deux ans après avoir obtenu leur baccalauréat, en %



► **Champ** : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

Lecture : à la rentrée 2016, 32 % des bacheliers 2014 sont en licence.

© SIES

Précisions

Le **panel 2014** est constitué d'un échantillon de 18 200 jeunes bacheliers issus du panel des élèves entrés en sixième en 2007, auxquels ont été ajoutés 5 000 bacheliers âgés de 19 ans ou plus, tirés au sort dans les fichiers du baccalauréat, afin que l'ensemble soit représentatif des bacheliers de la session 2014. L'interrogation a eu lieu à partir du mois de mars 2015, dans un premier temps par l'envoi d'un courrier incitant les bacheliers à se connecter sur un site internet. Les non-répondants ont ensuite été relancés par voie postale, le questionnaire papier leur a été

envoyé en mai. Enfin, une dernière relance a été effectuée par téléphone au cours des mois de juin et juillet. Le taux de réponse global a été de 85,7 %. La non-réponse a été corrigée sur la base des variables suivantes : série du baccalauréat, âge, sexe, bénéfice d'une bourse, ordre des vœux dans APB, retard au baccalauréat, mention au baccalauréat, taille de l'agglomération de résidence de l'étudiant et origine sociale.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 19.02.

2 Situation des bacheliers 2014 inscrits en BTS, trois ans après l'obtention du baccalauréat, en %

	Inscrits en STS au 31 octobre 2014				Mode de formation au 1 ^{er} mars 2015 (1)	
	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels	Ensemble	Apprentissage	Scolaire
Ont eu leur BTS en 2 ans ...	82	66	45	62	62	65
... et poursuivent leurs études	61	39	19	36	29	40
... et arrêtent leurs études	21	27	26	26	33	25
N'ont pas eu leur BTS en 2 ans	18	34	55	38	38	35
... et sont toujours en BTS	7	19	21	17	12	17
... et se réorientent	7	7	8	7	4	7
... et arrêtent leurs études	4	8	26	14	22	11
Ensemble	100	100	100	100	100	100

© SIES

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. Par rapport à la situation au 31 octobre 2014, les taux de réussite selon le mode de formation sont globalement plus élevés car ils sont calculés à partir des étudiants qui sont en études au 1^{er} mars 2015. De fait, le mode de formation des étudiants inscrits à la rentrée et qui abandonnent entre octobre et mars n'est pas connu. Les indicateurs de réussite sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. L'indicateur présenté dans cette fiche tient compte des étudiants qui ont arrêté leurs études ou qui ont choisi une autre voie. Ainsi, le taux de réussite en deux ans est le rapport entre l'effectif des étudiants de la formation suivie à la rentrée 2014 et l'effectif d'étudiants ayant obtenu leur diplôme deux ans plus tard.

Lecture : 62 % des bacheliers 2014 ont obtenu leur diplôme de BTS en deux ans.

3 Situation des bacheliers 2014 inscrits en DUT, trois ans après l'obtention du baccalauréat, en %

	Inscrits en DUT au 31 octobre 2014			Mode de formation au 1 ^{er} mars 2015 (2)	
	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Ensemble(1)	Apprentissage	Scolaire
Ont eu leur DUT en 2 ans ...	76	47	66	77	69
... et poursuivent leurs études	70	36	57	61	60
... et arrêtent leurs études	7	11	9	16	9
N'ont pas eu leur DUT en 2 ans ...	24	53	34	23	31
... et sont toujours en DUT	10	20	13	14	13
... et se réorientent	13	25	18	9	15
... et arrêtent leurs études	1	8	4	0	3
Ensemble	100	100	100	100	100

© SIES

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. L'effectif des bacheliers professionnels inscrits en DUT répondants la troisième année n'est pas significatif. La colonne « Ensemble » comprend bien tous les bacheliers.

2. Voir (2) *supra*.

Lecture : 66 % des bacheliers 2014 ont obtenu leur DUT en deux ans.

4 Satisfaction des étudiants au 1^{er} mars 2017 selon la formation suivie, en %

Très ou assez satisfait	Licence	Cursus de médecine	DUT	STS	CPGE
Sur le contenu des études	86	95	93	84	97
Sur le suivi et l'encadrement de la formation	65	66	83	76	91
Sur les évaluations	65	63	81	72	86
De l'adéquation du contenu de la formation à sa description	79	89	88	75	93

(suite)	Écoles d'ingénieur et écoles de commerce	Autres formations de l'enseignement supérieur	Ensemble au 1 ^{er} mars 2017	Ensemble au 1 ^{er} mars 2016	Ensemble au 1 ^{er} mars 2015
Sur le contenu des études	92	95	88	89	86
Sur le suivi et l'encadrement de la formation	84	85	73	76	74
Sur les évaluations	80	81	71	75	75
De l'adéquation du contenu de la formation à sa description	87	86	82	82	79

© SIES

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

Lecture : au 1^{er} mars 2017, 88 % des étudiants sont assez ou très satisfaits du contenu de leurs études.

Sur 100 lauréats du baccalauréat 2008, 40 ont débuté leurs études supérieures à l'université : 24 en **licence**, 9 en **IUT**, et 7 en première année de médecine ou de pharmacie.

Au bout de sept ans, 38 % des bacheliers 2008 entrés en **licence** ont un diplôme de niveau bac +5, et 28 % de niveau bac +3 (1). Au total, 71 % sont diplômés de l'enseignement supérieur. Les bacheliers généraux sont 78 % à détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, contre moins de la moitié des bacheliers technologiques (44 %). Avec 14 % de la cohorte en études la huitième année (dont 2 % de non-diplômés), ces niveaux peuvent encore s'élever.

Parmi les bacheliers entrés en **IUT** en 2008, 91 % sont diplômés du supérieur et près de la moitié le sont

avec un diplôme de niveau bac +5 (2). Les différences entre les bacheliers généraux et technologiques s'observent principalement au niveau du plus haut diplôme obtenu. Les bacheliers généraux sont 53 % à être diplômés d'un diplôme de niveau bac +5 contre 30 % pour les bacheliers technologiques. Seuls 4 % des bacheliers de cette cohorte poursuivent leurs études en huitième année.

Parmi les étudiants entrés en première année de médecine ou de pharmacie en 2008, seuls un tiers continuent leur formation en médecine, pharmacie ou odontologie huit ans après (3). Parmi ceux qui n'y sont plus inscrits, 69 % sont diplômés de l'enseignement supérieur, le plus souvent de niveau bac +3, et 18 % sont encore en étude la huitième année.

Précisions

Le panel 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge, mention et sexe. Les bacheliers ont été interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives ne plus poursuivre d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

La dernière interrogation, réalisée en 2015, portait sur leur poursuite d'études à la date du 31 octobre 2014, soit au début de la septième année après leur entrée dans l'enseignement supérieur, et sur les diplômes qu'ils avaient obtenus jusque-là, donc au bout de six années complètes (de 2008-2009 à 2013-2014).

Afin de disposer de huit années d'observations, ces résultats ont été complétés grâce à un appariement avec les données administratives dont dispose le MESRI dans le cadre du Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).

Avertissement - Le calcul des pondérations du panel 2008 a fait l'objet de révisions méthodologiques en fin d'année 2017 afin de mieux prendre en compte les non-répondants, en s'appuyant sur les données administratives disponibles sur les étudiants en STS, en IUT, en licence et en master, ainsi que la collecte partielle ayant eu lieu en 2015 sur la dernière vague d'interrogation.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* (ESR) : 18.06 ; 11.08.

1 Plus haut diplôme obtenu en 7 ans par les bacheliers 2008 inscrits en licence après le baccalauréat, en % (1)

	Bacheliers généraux		Bacheliers technologiques		Ensemble (2)	
	Total	dont poursuivant des études la 8 ^e année	Total	dont poursuivant des études la 8 ^e année	Total	dont poursuivant des études la 8 ^e année
Ont obtenu un plus haut diplôme						
de niveau bac +5	43	7	13	1	38	6
de niveau bac +3	30	6	20	1	28	5
de niveau bac +2	5	0	11	0	6	0
Total diplômés	78	13	44	2	71	11
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	22	2	56	1	29	2
Ensemble	100	16	100	3	100	14

► **Champ : France métropolitaine.**

© SIES

1. Les indicateurs de réussite au diplôme sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. L'indicateur présenté dans cette fiche tient compte des étudiants qui ont arrêté leurs études ou qui ont choisi une autre voie. Ainsi, le taux d'obtention du diplôme est le rapport entre l'effectif des étudiants de la formation suivie à la rentrée 2008 et l'effectif d'étudiants ayant obtenu leur diplôme au cours des sept années suivantes.

2. Les bacheliers professionnels ne sont pas affichés car leurs effectifs ne sont pas significatifs. La colonne « Ensemble » comprend bien tous les bacheliers.

2 Plus haut diplôme obtenu en 7 ans par les bacheliers 2008 inscrits en IUT après le baccalauréat, en % (1)

	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Ensemble (2)
Ont obtenu un plus haut diplôme			
de niveau bac +5	53	30	46
dont : master	33	13	27
école de commerce	6	8	6
école d'ingénieurs	10	7	9
de niveau bac +3	26	29	27
dont : licence professionnelle	14	25	17
licence générale	8	3	6
de niveau bac +2	15	28	19
Total diplômés	94	88	91
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	6	12	9
Ensemble	100	100	100
dont poursuite d'études la 8 ^e année	5	2	4

► **Champ : France métropolitaine.**

© SIES

1. Voir (1) supra.

2. Les bacheliers professionnels ne sont pas affichés car leurs effectifs ne sont pas significatifs. La colonne « Ensemble » comprend bien tous les bacheliers.

3 Plus haut diplôme obtenu au bout de 7 ans par les bacheliers inscrits en 1^{re} année de médecine ou pharmacie en 2008, selon la situation en début de la 7^e année, en % (1)

	Situation au début de la 7 ^e année après le bac				Ensemble	
	Études de médecine, pharmacie, odontologie		Autres situations (2)		Total	dont poursuite la 8 ^e année
	Total	dont poursuite la 8 ^e année	Total	dont poursuite la 8 ^e année		
Répartition	32	31	68	11	100	42
Ont obtenu un plus haut diplôme						
de niveau bac +6	1	0	3	3	2	0
de niveau bac +5	12	12	29	6	24	8
de niveau bac +3	3	3	30	5	21	4
de niveau bac +2	1	1	6	1	5	1
Total diplômés	17	15	69	14	52	13
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	83	81	31	5	48	29
Ensemble	100	96	100	18	100	42

► **Champ : France métropolitaine.**

© SIES

1. Voir (1) supra.

2. En études ou non.

Parmi les bacheliers 2008, 23 % ont débuté leurs études supérieures par une **STS**. Sept ans plus tard, quasiment tous les ont terminés, 73 % d'entre eux avec un diplôme de niveau bac + 2 ou plus (1). Parmi ces diplômés, 31 % ont poursuivi leurs études après le **BTS** et obtenu un diplôme de plus haut niveau. Les bacheliers généraux sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur (91 %) que les bacheliers technologiques (77 %) ou professionnels (51 %). Cette tendance va de pair avec l'obtention de diplômes de niveau plus élevé.

En 2008, 8 % des bacheliers sont entrés en **CPGE**. Sept ans après, 89 % sont diplômés de l'enseignement supérieur (2) et pour plus de 90 % d'entre eux, le plus

haut diplôme obtenu est de niveau bac + 5. Sur les 11 % non titulaires d'un diplôme du supérieur, seuls 7 % ont quitté le système éducatif. Les autres se joignent aux 16 % des bacheliers ayant débuté par une **CPGE** continuant leurs études huit ans après leur baccalauréat.

En 2008, 14 % des bacheliers se sont inscrits dans une formation non universitaire, autre que les **STS** ou les **CPGE**. Au bout de sept ans, 76 % ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (3). Cette part est de 60 % pour ceux ayant commencé par une préparation à un concours d'entrée dans une formation paramédicale ou une école d'art, contre près de 87 % pour les autres. Les poursuites d'études en huitième année ne concernent que 4 % de cet ensemble de bacheliers.

Précisions

Le panel 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge, mention et sexe. Les bacheliers ont été interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives ne plus poursuivre d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

La dernière interrogation, réalisée en 2015, portait sur leur poursuite d'études à la date du 31 octobre 2014, soit au début de la septième année après leur entrée dans l'enseignement supérieur, et sur les diplômes qu'ils avaient obtenus jusque-là, donc au bout de six années complètes (de 2008-2009 à 2013-2014).

Afin de disposer de huit années d'observations, ces résultats ont été complétés grâce à un appariement avec les données administratives dont dispose le MESRI dans le cadre du Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).

Avertissement - Le calcul des pondérations du panel 2008 a fait l'objet de révisions méthodologiques en fin d'année 2017 afin de mieux prendre en compte les non-répondants, en s'appuyant sur les données administratives disponibles sur les étudiants en STS, en IUT, en licence et en master, ainsi que la collecte partielle ayant eu lieu en 2015 sur la dernière vague d'interrogation.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* (ESR) : 18.06 ; 11.08.

1 Plus haut diplôme obtenu au bout de 7 ans par les bacheliers 2008 inscrits en STS après le baccalauréat, en % (1)

	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Ensemble
Ont obtenu un plus haut diplôme				
de niveau bac +5	21	10	5	11
dont : master	11	5	3	6
école de commerce ou d'ingénieurs	8	4	1	4
de niveau bac +3	31	22	9	20
dont : licence générale	7	3	1	3
licence professionnelle	14	14	5	12
de niveau bac +2	38	46	37	42
Total diplômés	91	77	51	73
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	9	23	49	27
Ensemble	100	100	100	100

© SIES

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Les indicateurs de réussite au diplôme sont des ratios rapportant des effectifs d'étudiants. L'indicateur présenté dans cette fiche tient compte des étudiants qui ont arrêté leurs études ou qui ont choisi une autre voie. Ainsi, le taux d'obtention du diplôme est le rapport entre l'effectif des étudiants de la formation suivie à la rentrée 2008 et l'effectif d'étudiants ayant obtenu leur diplôme au cours des sept années suivantes.

2 Plus haut diplôme obtenu au bout de 7 ans par les bacheliers 2008 inscrits en CPGE après le baccalauréat, en % (1)

	Ensemble	dont poursuivant leurs études la 8 ^e année
Ont obtenu un plus haut diplôme		
de niveau bac +5	82	11
dont : master	17	4
école d'ingénieurs	36	3
école de commerce	19	1
de niveau bac +3	6	2
dont licence générale	4	2
de niveau bac +2	1	0
Total diplômés	89	12
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	11	4
Ensemble	100	16

© SIES

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Voir (1) supra.

3 Plus haut diplôme obtenu au bout de 7 ans par les bacheliers 2008 inscrits dans l'enseignement supérieur hors université, CPGE et STS après le baccalauréat, selon le niveau du diplôme préparé lors de l'inscription en 2008, en % (1)

	Niveau du diplôme préparé lors de l'inscription en 2008				Ensemble
	Bac +5 (2)	Bac +2/3/4 (3)	Préparation à des concours d'entrée		
			Ensemble	dont préparations paramédicales et sociales	
Répartition	29	32	38	29	100
Ont obtenu un plus haut diplôme					
de niveau bac +5	77	25	8	5	34
de niveau bac +3	11	53	44	48	37
de niveau bac +2	2	7	7	3	5
Total diplômés	89	84	60	56	76
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	11	16	40	44	24
Ensemble	100	100	100	100	100
dont poursuivant des études en début de 7 ^e année	5	2	4	2	4

© SIES

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Voir (1) supra.

2. Y compris cycles préparatoires intégrés des formations d'ingénieurs.

3. Les catégories des formations préparant à un diplôme de niveau bac +2 et bac +4 représentent chacune moins de 3% de l'ensemble.

Parmi les étudiants du champ de l'enquête (cf. population concernée), un tiers a effectué un stage en 2017-2018. Les étudiants les plus concernés sont ceux en licence professionnelle (80 % d'entre eux), les deuxièmes années à la préparation au **diplôme universitaire de technologie** (DUT) (86 %) ainsi que les deuxième et troisième années des formations d'ingénieurs (85 % et 82 %)

La part du nombre d'élèves ayant effectué un stage supérieur à deux mois augmente avec l'année de formation, tout comme la part des stages gratifiés. Les taux de stagiaires selon ces deux critères sont parmi les plus élevés dans les formations d'ingénieurs : pour 80 % pour d'entre eux, leur stage a duré

plus de deux mois et pour 61 % d'entre eux, leur rémunération a dépassé 600 euros. Si 86 % des stagiaires en licence professionnelle effectuent un stage de plus de deux mois, et que 92 % d'entre eux sont gratifiés, 81 % le sont à moins de 600 euros.

Les formations d'ingénieurs sont celles qui envoient le plus leurs stagiaires hors de la région d'étude : 50 % d'entre eux l'effectuent hors de la région et 22 % à l'étranger. Seuls les **instituts d'étude politique** (IEP) ont un plus fort taux de stagiaires à l'étranger (30 %) malgré un taux de stages gratifiés plus faible (54 %, parmi lesquels seuls 39 % donnent lieu à une gratification supérieure à 600 euros).

Précisions

Population concernée - Étudiants en formation initiale, inscrits au 15 janvier 2018 en université (y compris les deux CUFR et les universités de Dauphine et de Lorraine), dans les écoles d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités, dans les universités de technologie et à l'IEP de Paris. Le champ comprend les étudiants inscrits en préparation au DUT, en licences et masters LMD (masters enseignement compris), en formations d'ingénieurs, dans un IEP. Il exclut

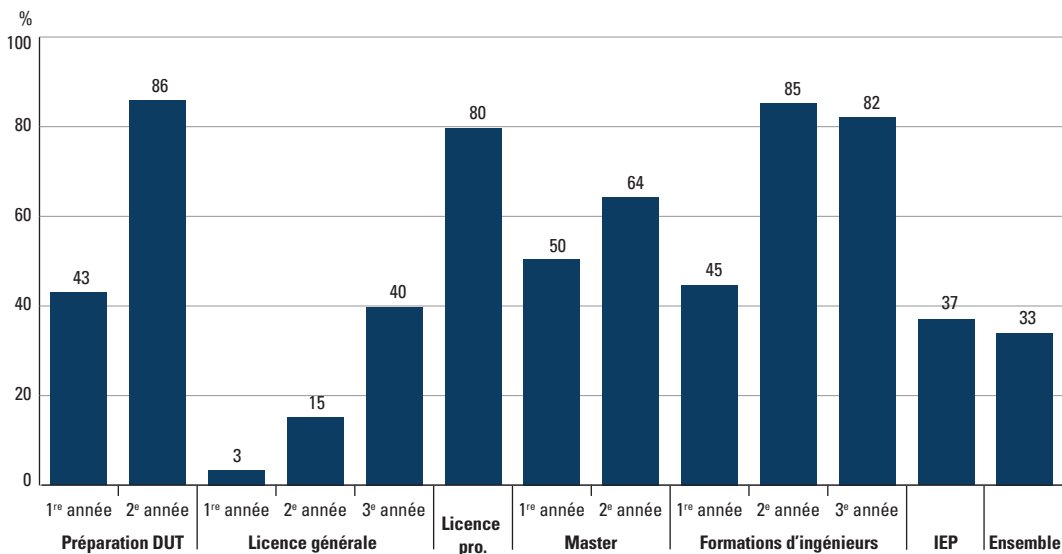
ceux inscrits en études de médecine, préparant un diplôme d'université ou un doctorat.

Université - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* (ESR) : 14.02.
- *Note Flash* (ESR) : 18.14.

1 Proportion d'étudiants ayant fait un stage selon le cursus en 2017-2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

2 Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants en 2017-2018, en %

		Stagiaires	Stages ≥ 2 mois	Lieux de stages			Stages gratifiés	Gratification supérieure à 600 €
				Région d'études	Autre région française	À l'étranger		
Préparation DUT	1 ^{re} année	43	4	74	22	4	8	15
	2 ^e année	86	74	69	21	9	58	11
	Ensemble	62	47	71	22	7	40	11
Licence générale	1 ^{re} année	3	16	83	14	3	10	22
	2 ^e année	15	22	79	16	4	10	18
	3 ^e année	40	34	74	16	10	24	22
	Ensemble	16	29	77	16	8	19	21
Licence pro.	Ensemble	80	86	62	28	10	92	19
Master	1 ^{re} année	50	51	69	20	11	39	30
	2 ^e année	64	83	60	28	12	75	42
	Ensemble	57	68	64	24	12	58	38
Formations d'ingénieurs	1 ^{re} année	45	27	33	46	21	32	42
	2 ^e année	85	89	26	43	31	70	51
	3 ^e année	82	98	26	60	14	94	72
	Ensemble	71	80	28	50	22	72	61
IEP	Ensemble	37	61	45	25	30	54	39
Tous cursus		33	55	66	23	11	46	33

► Champ : France métropolitaine + DOM

© SIES

Lecture : 86 % des inscrits en 2^e année de préparation au DUT ont effectué un stage. Pour 74 % d'entre eux, le stage a duré deux mois ou plus et 9 % l'ont effectué à l'étranger. 58 % des stagiaires ont perçu une gratification. Parmi eux, 11 % ont touché plus de 600 €.

En 2016, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élève à 26,1 milliards d'euros hors dépenses directes des entreprises. Elle progresse de 5,6% par rapport à 2015. Rapporté au PIB, l'effort de formation est en légère hausse (1,2% contre 1,1% en 2015) (1). La dépense des deux premiers contributeurs, entreprises et régions, progresse respectivement de 5,5% et 2,2% tandis que celle de l'État reste stable. Tirées par le « Plan 500 000 formations supplémentaires », les dépenses de Pôle emploi et de l'Unédic pour la formation des demandeurs d'emploi augmentent très nettement par rapport à celles de 2015 (+40,3%).

Tous financeurs confondus, la dépense progresse pour tous les types de publics. Cette hausse est particulièrement importante pour les personnes en recherche d'emploi (+19,1% hors investissement) (2).

Les établissements relevant de l'Éducation nationale et ceux de l'Enseignement supérieur réalisent au titre des activités de formation continue (sans la rémunération des stagiaires) un chiffre d'affaires de 970 millions d'euros en 2017, en augmentation de 2,7% par rapport à 2016 (3). Le nombre de stagiaires diminue globalement de 3% par rapport à 2016, tiré par une baisse dans les Greta (-8,2%), alors qu'il augmente dans le supérieur (+2,7%).

Précisions

Financement de l'État - Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le fonds national pour l'emploi (FNE), Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

Financement des collectivités territoriales - La décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement depuis 25 ans. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

Financement des entreprises - La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2015, prévoit la possibilité pour les employeurs de financer directement des actions de formation et le plan de formation est défiscalisé. Les entreprises de plus de dix salariés versent une seule contribution de 1% de la masse salariale brute. Cette contribution est ramenée à 0,8% pour celles qui, par un accord d'entreprise, ont décidé d'investir 0,2% de leur masse salariale brute dans le financement du compte personnel de formation. Les entreprises de moins de dix salariés restent assujetties à verser 0,55% de leur masse salariale brute.

Stagiaires, heures-stagiaires, Greta - Voir 7.02.

Formation continue professionnelle, marché de la formation professionnelle - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 17.22.

Source

(1) (2) : Annexe au projet de loi de finances pour la formation professionnelle 2018.

(3) : MENJ-MESRI-DEPP et MESRI-SIES, Enquêtes n° 63 sur l'activité des Greta et n° 6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

1 Dépense globale par financeur final, y compris investissement, en millions d'euros

	2014	2015r	2016	Structure en 2016 (%)	Évolution 2016/2015 (%)
Entreprises (hors dépenses directes)	7 992	7 677	8 096	31,0	5,5
Régions	4 500	4 429	4 526	17,3	2,2
État	3 748	3 523	3 540	13,6	0,5
Autres collectivités territoriales	116	113	106	0,4	-6,1
Unédic/Pôle emploi et autres administrations publiques	2 135	2 112	2 842	10,9	34,6
dont : Unédic/Pôle emploi	1 865	1 872	2 627	10,1	40,3
autres administrations publiques	270	240	216	0,8	-10,4
Ménages	1 362	1 403	1 388	5,3	-1,1
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	19 853	19 259	20 499	78,5	6,4
Fonctions publiques pour leurs propres agents	5 481	5 480	5 616	21,5	2,5
Total (y compris fonctions publiques pour leurs propres agents)	25 334	24 738	26 115	100,0	5,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

Lecture : en 2016, les entreprises (hormis leurs dépenses directes) dépensent globalement 8 096 millions d'euros (8,1 milliards d'euros) pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage.

Note : ce tableau ne comprend pas les dépenses directes des entreprises de 10 salariés ou plus. En effet, depuis 2015, l'obligation de dépense au titre du plan de formation a été supprimée pour les entreprises de 300 salariés ou plus et fortement réduite pour les entreprises de 10 à moins de 300 salariés (celles-ci ne sont plus tenues de déclarer le montant versé à leur Opcva au titre de la participation au développement de la formation professionnelle). Les données de 2014 ont été ramenées à ce champ.

© DEFP

2 Dépense globale par public bénéficiaire, en millions d'euros

	2014	2015r	2016	Structure en 2016 (%)	Évolution 2016/2015 (%)
Jeunes (1)(2)	7 516	7 434	7 675	29,4	3,2
Apprentissage	5 419	5 335	5 463	20,9	2,4
Alternance/professionnalisation	1 085	1 124	1 243	4,8	10,5
Autres formations	1 012	976	970	3,7	-0,6
Demandeurs d'emploi (2)	4 797	4 796	5 711	21,9	19,1
Actifs occupés du secteur privé (2)	7 216	6 696	6 791	26,0	1,4
Agents du secteur public (3)	5 479	5 476	5 615	21,5	2,5
Investissement (4)	326	336	324	1,2	-3,5
Total	25 334	24 738	26 115	100,0	5,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Les « jeunes » ont en général moins de 26 ans.

2. Une partie des dépenses pour les jeunes est classée avec celle pour les actifs occupés ou les demandeurs d'emploi.

3. Hors investissement.

4. Y compris l'investissement pour les agents du secteur public.

Note : ce tableau ne comprend pas les dépenses directes des entreprises de 10 salariés ou plus. En effet, depuis 2015, l'obligation de dépense au titre du plan de formation a été supprimée pour les entreprises de 300 salariés ou plus et fortement réduite pour les entreprises de 10 à moins de 300 salariés (celles-ci ne sont plus tenues de déclarer le montant versé à leur OPCA au titre de la participation au développement de la formation professionnelle). Les données de 2014 ont été ramenées à ce champ.

© DEFP

3 L'activité de formation continue de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (1)

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)				Nombre de stagiaires				Nombre d'heures-stagiaires (en milliers) (2)			
	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016 (%)	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016 (%)	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016 (%)
Greta	475,0	496,4	508,8	2,5	490 997	468 000	429 400	-8,2	48 106	48 300	46 700	-3,3
Enseignement supérieur	443,3	447,4	460,7	3,0	457 627	436 115	447 802	2,7	68 634	66 866	71 179	6,5
dont universités et grandes écoles	324,3	332,2	350,6	5,5	375 132	353 204	376 363	6,6	53 086	51 318	55 794	8,7
Total éducation nationale	918,3	943,9	969,5	2,7	948 624	904 115	877 202	-3,0	116 740	115 166	117 879	2,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

2. Le nombre d'heures-stagiaires correspond au nombre des heures pédagogiques dispensées hors stage pratique.

© DEFP

© SIES

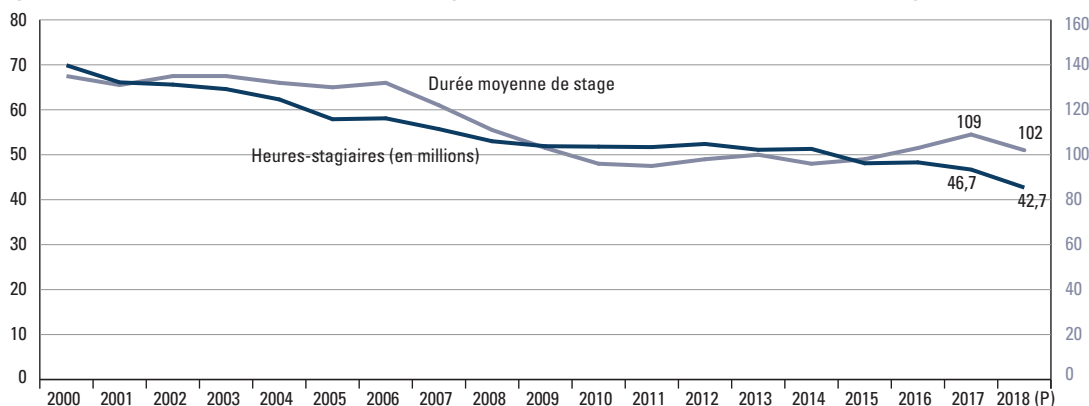
En 2017, 127 groupements d'établissements qui constituent le réseau national des Greta se sont mobilisés pour accueillir 429 000 stagiaires qui ont bénéficié d'un total de 46,7 millions d'heures de formation (1). Les effectifs stagiaires ont reculé plus vite que le nombre des heures qu'ils ont consommées (- 8 % et - 3 %) et la durée moyenne de stage s'allonge de 6 % (109 heures contre 103 en 2016). En 2018 en revanche, les heures stagiaires diminueraient plus vite que les effectifs stagiaires, ce qui ramènerait celle-ci à 102 heures.

Avec 508,8 millions, les produits financiers de la formation continue ont progressé de 2 % en 2017 (+ 1 % en euros constants), mais seraient à nouveau en recul de 9 % en 2018, à la suite d'un recul de la commande publique (2) (3).

68 % des produits tirés de la vente de prestations ont été versés par les pouvoirs publics. Ceux-ci financent surtout la formation de publics spécifiques (60 %), en particulier les demandeurs d'emploi qui constituent un public cible des Greta. Les fonds privés sont versés principalement par les entreprises et les organismes paritaires collecteurs agréés dans le cadre du financement de la formation continue. L'autofinancement des bénéficiaires y participe pour moins de 10 %.

Les trois régions, Île-de-France, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie, contribuent pour 40 % du total des produits pédagogiques et financiers générés par le réseau national des Greta pour leurs activités de formation continue (4).

1 Évolution du nombre total des heures stagiaires réalisées et de la durée moyenne de stage dans les Greta



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

Note : la durée moyenne de stage est le rapport entre le nombre total des heures stagiaires réalisées et le nombre total des stagiaires bénéficiaires des prestations. Entre 2006 et 2011, sa diminution provoque la baisse du nombre total des heures stagiaires réalisées alors que le nombre des bénéficiaires de prestation augmente.

© DEPP

Précisions

À partir de 2017, la comptabilisation des produits générés par les Greta et les GIP-FCIP académiques reprend le questionnement du bilan pédagogique et financier (BPF) du ministère chargé de l'emploi par auquel doivent répondre tous les organismes de formation. Le champ de l'enquête 63 se limite toutefois aux produits des prestations réalisées en propre, que ce soit pour compte propre ou pour le compte d'un autre organisme de formation.

Stagiaires - Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

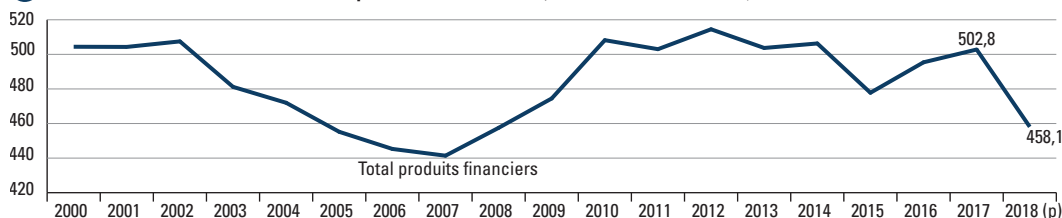
Heures-stagiaires - (Stagiaires) × (durée en heures des prestations).

La part des financements publics rapporte les montants versés par les pouvoirs publics pour l'achat de prestations non destinées à la formation de leurs propres agents au total des produits de la vente des prestations réalisées.

Pour en savoir plus

- <http://eduscol.education.fr/>

2 Évolution du montant total des produits financiers, en millions d'euros (euros constants base 100 en 2015)



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

3 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé à la rentrée 2018, en milliers

		2017	2018(p)
Ventes de prestations de FC	Commanditaire public	315,6	263,9
	Hors formation agents		
	Formation agents	32,2	28,6
	Commanditaire privé	150,3	168,8
Autres produits de la FC		10,7	10,6
Total		508,8	471,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

4 Répartition des produits financiers et pédagogiques par région académique et académie en 2017

Académies et régions académiques	Produits financiers (en milliers d'euros)	Part des financements publics sur les prestations réalisées (hors formation agents) (en %)	Part sur le total des produits financiers (en %)	Effectifs stagiaires	Heures stagiaires (en milliers)	Évolution des heures stagiaires 2017/2016 (en %)
Clermont-Ferrand	15 729	63,5	3,1	13 024	1 543	1,5
Grenoble	28 173	59,7	5,5	20 256	2 259	-7,5
Lyon	18 020	48,8	3,5	13 505	1 396	-0,2
Auvergne-Rhône-Alpes	61 922	57,5	12,2	46 785	5 197	-3,0
Besançon	8 473	70,9	1,7	7 458	742	-0,4
Dijon	16 985	70,7	3,3	13 414	1 295	4,3
Bourgogne-Franche-Comté	25 458	70,8	5,0	20 872	2 037	2,5
Bretagne (Rennes)	21 262	66,8	4,2	16 499	1 898	5,6
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	18 997	60,1	3,7	18 657	1 489	8,8
Corse	1 498	63,8	0,3	2 693	208	-18,9
Nancy-Metz	19 758	75,7	3,9	31 522	2 422	-6,5
Reims	13 740	58,7	2,7	10 690	1 530	-5,2
Strasbourg	12 006	53,3	2,4	9 117	890	-4,1
Grand Est	45 504	64,7	8,9	51 329	4 882	-5,6
Amiens	14 368	68,7	2,8	12 488	1 488	-9,7
Lille	24 068	61,4	4,7	24 873	2 139	-10,5
Hauts-de-France	38 437	64,2	7,6	37 361	3 627	-10,2
Créteil	40 687	68,1	8,0	30 364	3 734	-3,6
Paris	21 418	30,0	4,2	12 664	1 582	-11,3
Versailles	26 785	70,2	5,3	20 081	2 220	-12,0
Île-de-France	88 890	59,5	17,5	63 109	7 535	-7,9
Caen	12 828	49,5	2,5	13 859	1 120	-8,2
Rouen	21 530	64,7	4,2	10 225	2 012	-0,2
Normandie	34 358	58,9	6,8	24 084	3 132	-3,3
Bordeaux	23 300	49,5	4,6	21 459	2 747	6,1
Limoges	8 259	68,7	1,6	8 941	702	10,0
Poitiers	9 944	75,5	2,0	10 975	829	-6,9
Nouvelle-Aquitaine	41 502	59,7	8,2	41 375	4 279	3,9
Montpellier	25 877	71,5	5,1	22 240	3 168	6,1
Toulouse	27 504	63,8	5,4	25 355	2 721	1,1
Occitanie	53 381	67,6	10,5	47 595	5 888	3,7
Pays de la Loire (Nantes)	25 176	67,5	4,9	14 765	1 631	-2,5
Aix-Marseille	27 740	69,9	5,5	19 898	2 508	-6,1
Nice	14 168	72,4	2,8	10 708	1 328	-7,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	41 908	70,8	8,2	30 606	3 836	-6,7
France métropolitaine	498 294	59,9	97,9	415 730	45 640	-2,8
Guadeloupe	2 995	84,6	0,6	2 364	306	-21,6
Guyane	2 325	78,9	0,5	2 104	111	-34,4
Martinique	2 467	48,0	0,5	2 656	323	-12,2
Mayotte	193	68,0	0,0	858	28	19,4
La Réunion	2 481	53,9	0,5	5 119	281	-11,1
DOM	10 461	72,5	2,1	13 101	1 050	-19,1
France métropolitaine + DOM	508 755	60,1	100,0	428 831	46 690	-3,3
dont GIP FCIP	32 535			41 614	859	

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

© DEFP

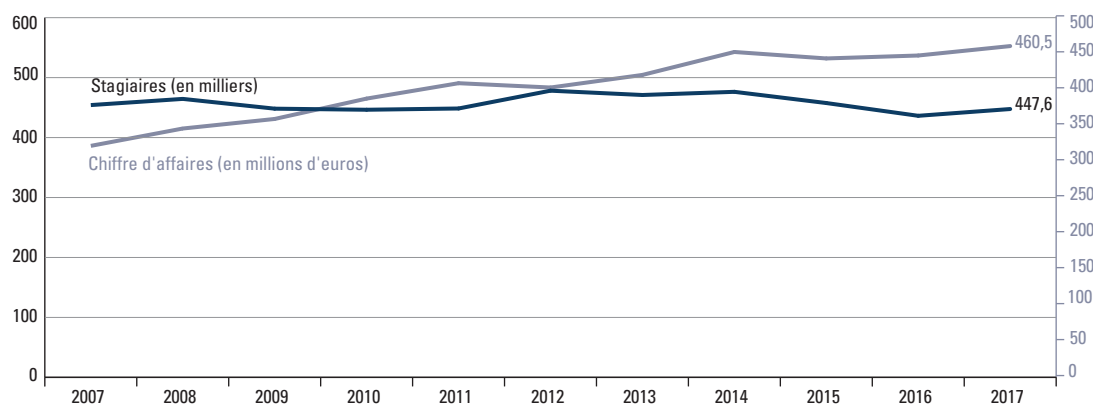
En 2017, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) forment 447 600 stagiaires en formation continue, contre 436 300 en 2016 et 454 200 en 2007 (1). La hausse des effectifs de stagiaires de cette année s'explique par celle observée dans les universités. Elles forment 359 900 stagiaires en 2017 contre 333 200 en 2016 (2). Parmi les stagiaires, les particuliers (187 900) sont les plus nombreux. Les salariés sont 171 300, dont 124 200 en plan de formation. Parmi les 47 700 demandeurs d'emploi, près de 65 % bénéficient d'une prise en charge de leur formation. Les universités et le Cnam forment plus de particuliers que de salariés.

La durée moyenne totale de formation augmente, passant de 153 heures à 159 heures en un an. Dans les universités, elle est de 148 heures, contre 146 heures.

Le chiffre d'affaires de la formation continue réalisée par les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur atteint 460 millions d'euros en 2017, en hausse par rapport à 2016 (3). Les recettes des universités, qui s'élèvent à 322 millions d'euros, représentent 70 % de l'ensemble ; celles des écoles et du Cnam diminuent.

Dans les universités, les fonds privés représentent 77 % de l'ensemble des fonds ; 55 % provenant des entreprises et des **organismes paritaires agréés** (OPCA) et 22 % des particuliers et des stagiaires. Les fonds publics représentent 16 % de l'ensemble des fonds ; 5 % proviennent de l'État et des collectivités territoriales pour former leurs propres agents.

1 Évolution du chiffre d'affaires (en millions d'euros) et du nombre de stagiaires (en milliers) de la formation continue



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© SIES

Précisions

Établissements concernés - Tous les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Ils se classent en trois catégories :

- universités : les universités et leurs composantes, les instituts nationaux polytechniques (INP), les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- écoles d'ingénieurs et autres établissements : les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Institut

national des langues et civilisations orientales (Inalco), l'institut d'études politiques (IEP) de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;

- Cnam : le grand établissement et ses centres régionaux associés.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 19.03.

Source

MESRI-SIES, Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

2 Répartition des stagiaires, en milliers, et des heures-stagiaires, en millions, par types de dispositifs en 2017

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures- stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures- stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	104,2	10,8	103	7,5	0,5	61
Congé individuel de formation (CIF)	9,9	2,7	274	0,3	0,1	451
Sous contrat de professionnalisation	32,6	11,7	360	0,4	0,2	414
<i>dont moins de 26 ans</i>	<i>27,7</i>	<i>9,6</i>	<i>348</i>	<i>0,3</i>	<i>0,1</i>	<i>410</i>
Total salariés	146,7	25,2	172	8,2	0,8	93
Demandeurs d'emploi	35,1	10,8	309	2,3	0,6	240
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	<i>25,2</i>	<i>7,9</i>	<i>315</i>	<i>1,3</i>	<i>0,4</i>	<i>305</i>
Particuliers inscrits à leur initiative	149,8	14,4	96	4,0	0,8	203
<i>dont interâges</i>	<i>60,0</i>	<i>1,9</i>	<i>33</i>	<i>0,4</i>	<i>0,0</i>	<i>24</i>
Prof. libérales, commerçants, artisans	28,3	2,9	104	1,9	0,3	147
Ensemble	359,9	53,3	148	16,4	2,5	146
Ensemble 2016	333,2	48,7	146	20,2	2,6	131

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures- stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures- stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	12,5	2,0	157	124,2	13,3	106
Congé individuel de formation	0,3	0,0	179	10,5	2,8	276
Sous contrat de professionnalisation	3,6	1,4	383	36,6	13,3	363
<i>dont moins de 26 ans</i>	<i>2,8</i>	<i>1,0</i>	<i>375</i>	<i>30,8</i>	<i>10,7</i>	<i>351</i>
Total salariés	16,4	3,4	207	171,3	29,4	171
Demandeurs d'emploi	10,3	2,6	254	47,7	14,0	294
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	<i>4,3</i>	<i>1,3</i>	<i>303</i>	<i>30,8</i>	<i>9,6</i>	<i>293</i>
Particuliers inscrits à leur initiative	34,1	6,8	199	187,9	22,0	117
<i>dont interâges</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>60,4</i>	<i>1,9</i>	<i>33</i>
Prof. libérales, commerçants, artisans	10,4	2,5	244	40,6	5,7	142
Ensemble	71,3	15,3	215	447,6	71,1	159
Ensemble 2016	82,9	15,5	187	436,3	66,9	153

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. Stagiaires : un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

3. Y compris les stages pratiques. Heures-Stagiaires = (Stagiaires) x (durée en heures des prestations).

© SIES

3 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2017, en millions d'euros

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingé- nieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (1)	Total avec Cnam	Part (%)
Entreprises (pour la formation des salariés)	77,4	24,0	10,0	87,4	17,6	105,0	22,8
Organismes collecteurs des fonds (OPCA)	101,2	31,4	4,1	105,3	17,4	122,7	26,6
Contrats avec particuliers	69,1	21,4	5,8	74,9	30,7	105,6	22,9
Contrats des stagiaires (2)	2,0	0,6	0,1	2,1	0,0	2,1	0,5
Total particuliers et stagiaires	71,1	22,0	5,9	77,0	30,7	107,7	23,4
Ensemble des fonds privés	249,7	77,4	20,0	269,7	65,7	335,4	72,8
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
pour la formation de leurs agents	16,1	5,0	1,0	17,1	0,5	17,6	3,8
pour la formation de publics spécifiques							
des instances européennes	0,6	0,2	0,0	0,6	1,0	1,6	0,3
de l'État	2,7	0,8	0,7	3,4	10,8	14,2	3,1
des régions	22,4	6,9	1,1	23,5	18,1	41,6	9,0
Pôle emploi	7,5	2,3	0,5	8,0	2,6	10,6	2,3
Autres ressources publiques	2,5	0,8	0,4	2,9	3,2	6,1	1,3
Ensemble des fonds publics	51,8	16,1	3,7	55,5	36,2	91,7	19,9
Autres organismes de formation	12,1	3,8	3,5	15,6	5,8	21,4	4,6
Autres ressources de la formation continue	8,8	2,7	0,9	9,7	2,3	12,0	2,6
Total général	322,4	100,0	28,1	350,5	110,0	460,5	100,0
Total général 2016	302,9		29,4	332,2	115,2	447,4	

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. Cette rubrique comprend les contributions des stagiaires à une formation financée sur fonds publics ou sur les fonds des employeurs.

© SIES

En septembre 2018, 790 000 élèves entrant en cours préparatoire (CP) dans près de 31 000 écoles publiques et privées sous contrat ont passé une évaluation standardisée sur support papier. Le dispositif évalue des compétences, en français et mathématiques.

En début de CP, la majorité des élèves maîtrise les compétences de compréhension orale (selon l'exercice, de 73,4 % à 90,1 % des élèves sont au-dessus des seuils de fragilité) (1). Les compétences de reconnaissance et de manipulation des lettres sont les moins maîtrisées (de 61,1 % à 81,4 %). En mathématiques, la connaissance des nombres est la mieux maîtrisée (de 82,7 % à 92,0 %) (2). En revanche, l'exercice de résolution de problèmes et celui proposant de placer un nombre sur une ligne numérique sont les moins

réussis : respectivement 59,3 % et 44,0 % des élèves présentent une maîtrise satisfaisante. Quel que soit le domaine évalué en début de classe de CP en français, les filles présentent de meilleures performances que les garçons (1). C'est aussi le cas en mathématiques à deux exceptions près : les domaines « comparer les nombres » et « placer un nombre sur une ligne numérique » (2).

Des différences importantes sont constatées en fonction des compétences testées et du secteur de scolarisation des élèves (3). En général, les élèves entrant en CP dans le secteur privé ont une meilleure maîtrise que les élèves du secteur public. Quant aux élèves des écoles d'éducation prioritaire, ils ont une maîtrise moins affirmée des différents domaines.

Précisions

Le principal objectif de cette évaluation est de proposer, dès le début de l'année, des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis qui ancrent les apprentissages de CP. Elle vise à identifier les besoins individuels de chaque élève, de façon à apporter l'aide la mieux adaptée.

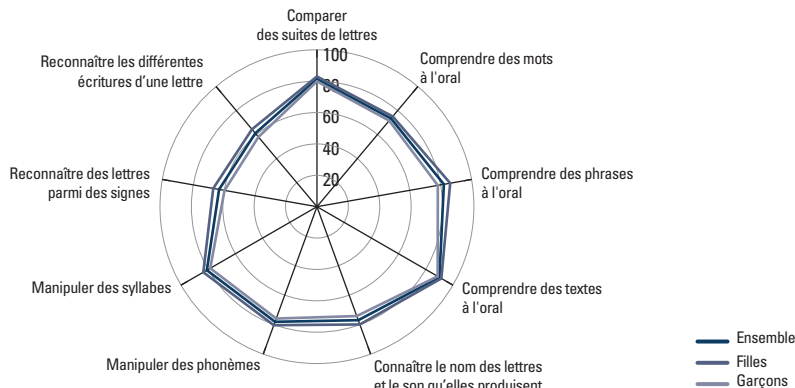
Deux seuils de réussite, propres à chaque série d'exercices ont été déterminés :

- un seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés et donc qu'un besoin d'accompagnement est identifié (seuil 1).
- un seuil pour des élèves dont les acquis semblent fragiles (seuil 2).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.13.

1 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en français en début de CP, septembre 2018, en %

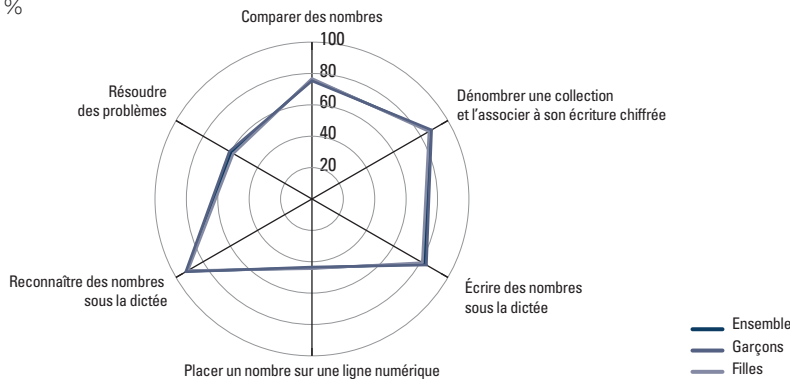


► **Champ : France métropolitaine + DOM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.**

Lecture : en début de CP, 83 % des filles présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Comparer des suites de lettres ».

© DEPP

2 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CP, septembre 2018, en %

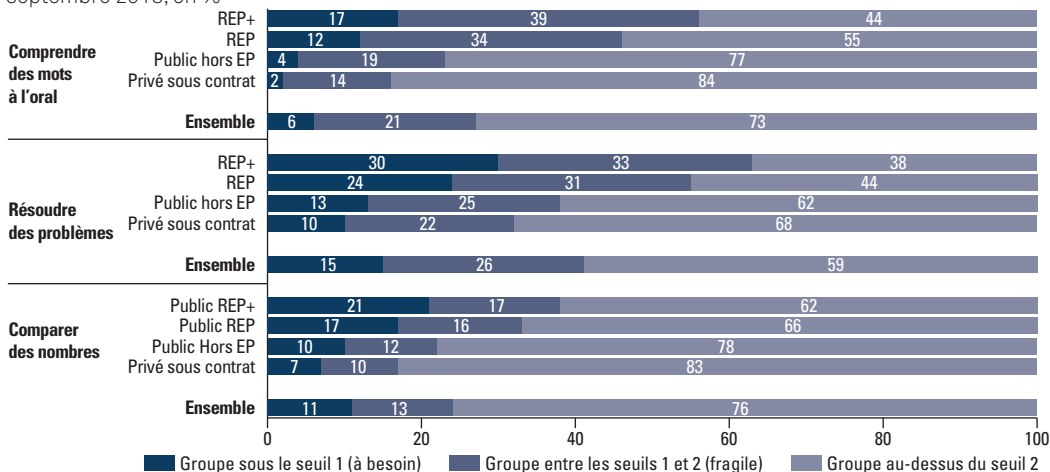


► **Champ : France métropolitaine + DOM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.**

Lecture : en début de CP, 77 % des garçons présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Comparer des nombres ».

© DEPP

3 Répartition des élèves dans les groupes dans trois domaines évalués en début de CP selon le secteur, septembre 2018, en %



► **Champ : France métropolitaine + DOM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.**

Lecture : en début de CP, 33 % des élèves de REP+ présentent des acquis fragiles dans le domaine « Résoudre des problèmes ».

© DEPP

En septembre 2018, 780 000 élèves entrant en cours élémentaires première année (CE1) dans près de 31 000 écoles publiques et privées sous contrat ont passé une évaluation standardisée sur support papier. Le dispositif évalue des compétences, en français et en mathématiques.

En début de CE1, plus de 30% des élèves rencontrent des difficultés marquées dans le domaine de la lecture orale (1). Dans le domaine de la compréhension écrite, le taux de maîtrise satisfaisante est atteint par près de quatre élèves sur cinq. En mathématiques, les exercices de calcul mental, de comparaison de nombres et de géométrie sont les mieux réussis (2). En revanche, l'exercice de résolution de problèmes et ceux proposant des additions et des soustractions en lignes mettent plus souvent les élèves en difficulté.

En français, les filles présentent des performances plus assurées que les garçons. C'est notamment le cas en compréhension de phrase en l'oral (1). En mathématiques, les garçons présentent de meilleures performances dans l'ensemble des domaines à deux exceptions près : la géométrie et le calcul mental (2).

Des différences importantes sont constatées en fonction des compétences testées et du secteur de scolarisation des élèves (3). En général, les élèves entrant en CE1 dans le secteur privé ont une meilleure maîtrise que les élèves du secteur public. Quant aux élèves des écoles d'éducation prioritaire, ils ont une maîtrise moins affirmée des différents domaines.

Précisions

Le principal objectif de cette évaluation est de proposer, dès le début de l'année, des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis qui ancrent les apprentissages de CE1. Elle vise à identifier les besoins individuels de chaque élève, de façon à apporter l'aide la mieux adaptée.

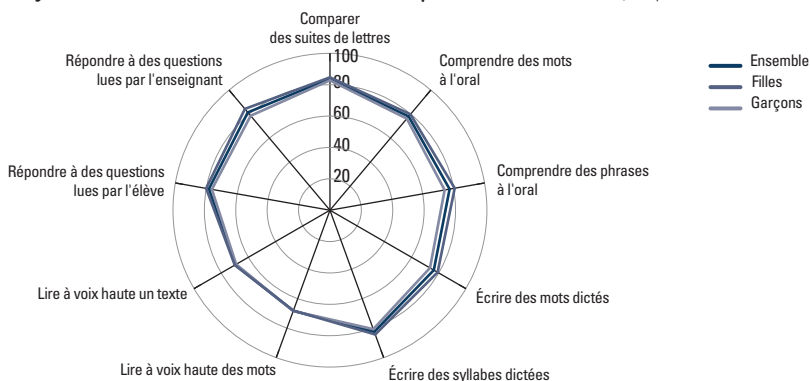
Deux seuils de réussite, propres à chaque série d'exercices ont été déterminés :

- un seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés et donc qu'un besoin d'accompagnement est identifié (seuil 1).
- un seuil pour des élèves dont les acquis semblent fragiles (seuil 2).

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.14.

1 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en français en début de CE1, septembre 2018, en %

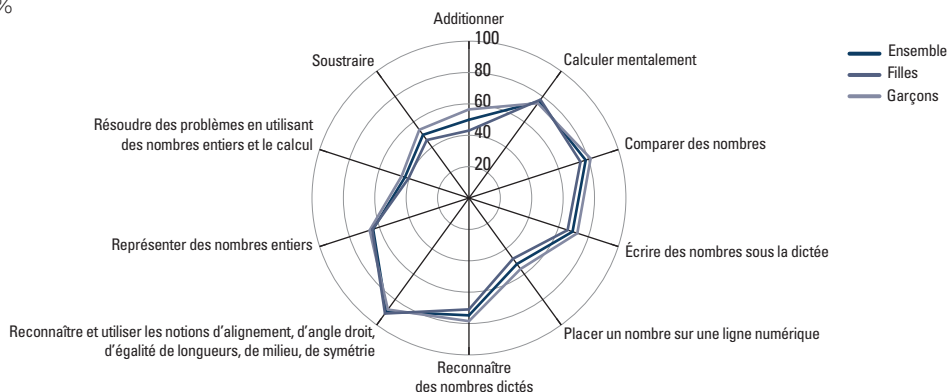


► Champ : France métropolitaine + DOM, Polynésie Française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en début de CE1, 85 % des filles présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Comparer des suites de lettres ».

© DEPP

2 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CE1, septembre 2018, en %

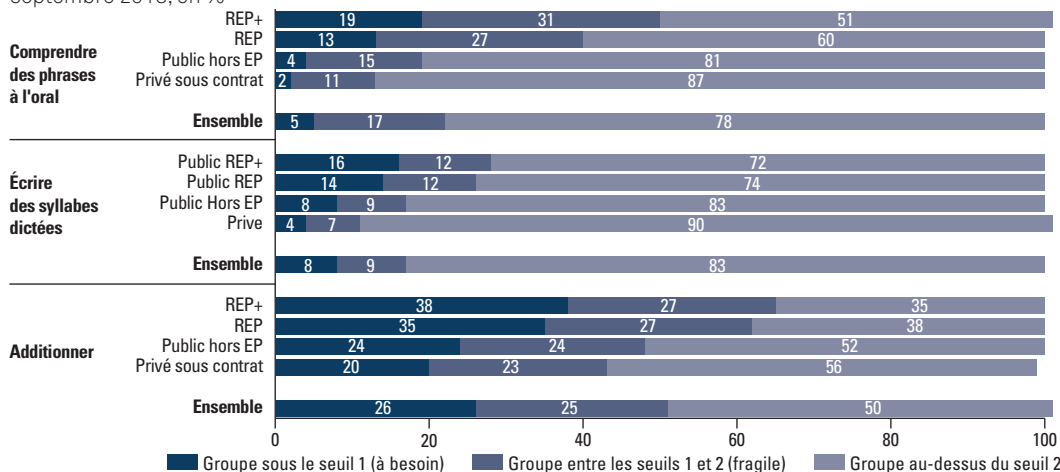


► Champ : France métropolitaine + DOM, Polynésie Française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en début de CE1, 43 % des filles présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Additionner ».

© DEPP

3 Répartition des élèves dans les groupes dans trois domaines évalués en début de CE1 selon le secteur, septembre 2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM, Polynésie Française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en début de CE1, 27 % des élèves de REP présentent des acquis fragiles dans le domaine « Comprendre des phrases à l'oral ».

© DEPP

En octobre 2018, plus de 810 000 élèves de sixième scolarisés dans plus de 7 000 établissements ont passé une évaluation standardisée sur support numérique.

En début de sixième, 86,7% des élèves ont au moins une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français. Ils sont 72,3% en mathématiques. Les filles ont un taux de maîtrise plus élevé en français que les garçons : 89,4% contre 84,6%. En mathématiques, les performances selon le sexe sont proches (1)(2).

En français comme en mathématiques, la proportion d'élèves qui maîtrisent les connaissances et compétences évaluées est nettement moins élevée pour les élèves en retard. La différence est particulièrement marquée en mathématiques : 44,1 points de pourcentage.

La proportion d'élèves ayant acquis les attendus de français et de mathématiques est plus basse parmi les élèves des REP et des REP+. Elle est la plus élevée dans les établissements privés. Les disparités de maîtrise sont également très marquées selon le profil social du collège.

En français, dans près de trois académies sur quatre, la part des élèves maîtrisant les éléments du français se concentre entre 85% et 90%. Ce taux est le plus élevé pour les académies de Paris (91,6%) et de Rennes (90,8%) (3). En mathématiques, plus de trois élèves sur quatre ont au moins un niveau de maîtrise satisfaisant dans dix académies, dont Grenoble (77,4%), Clermont-Ferrand (77,5%), Rennes (79,1%) et Paris (79,6%).

Précisions

L'évaluation a été conçue à partir d'éléments des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

Les seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie qui confronte les résultats issus des évaluations standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations.

Pour chacune des disciplines, les seuils permettent de caractériser les degrés d'acquisition suivants : « Maîtrise insuffisante », « Maîtrise fragile », « Maîtrise satisfaisante », « Très bonne maîtrise ».

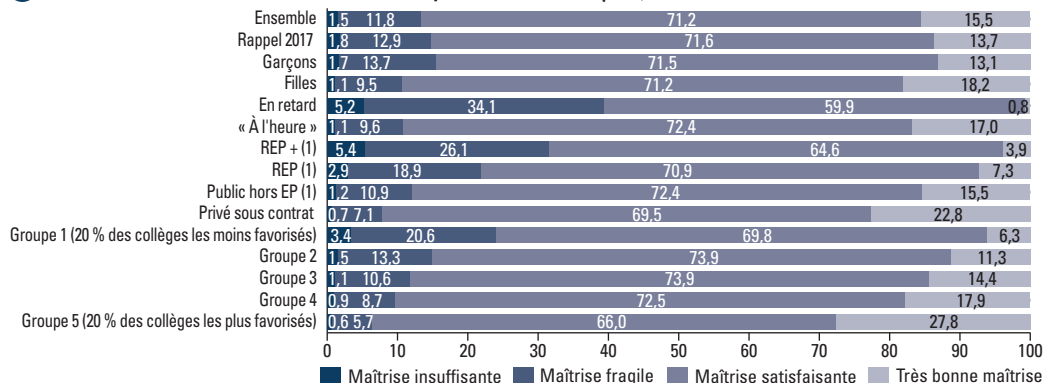
Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.26.
- Rocher T., 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n°90, MENESR.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Évaluation exhaustive de début de sixième, octobre 2018.

1 Maîtrise des connaissances et des compétences en français, octobre 2018



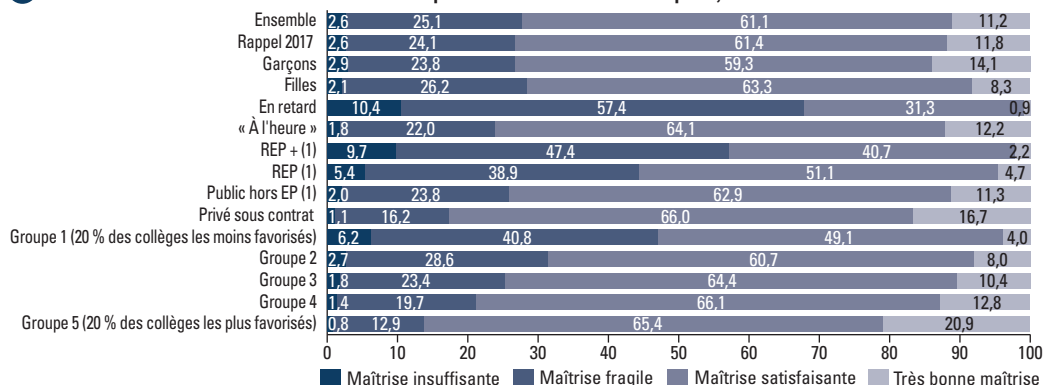
► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire; REP : réseau d'éducation prioritaire; REP + : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Lecture : 71,2 % des élèves de sixième ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français et 15,5 % des élèves en ont une très bonne maîtrise.

© DEPP

2 Maîtrise des connaissances et des compétences en mathématiques, octobre 2018



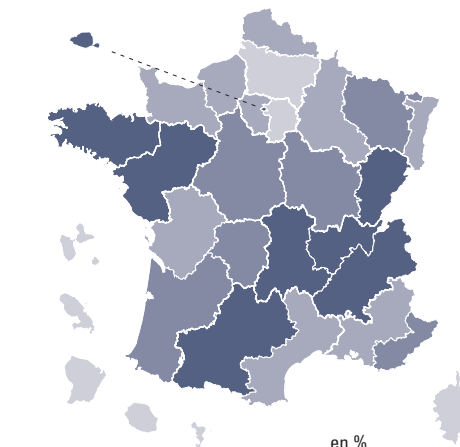
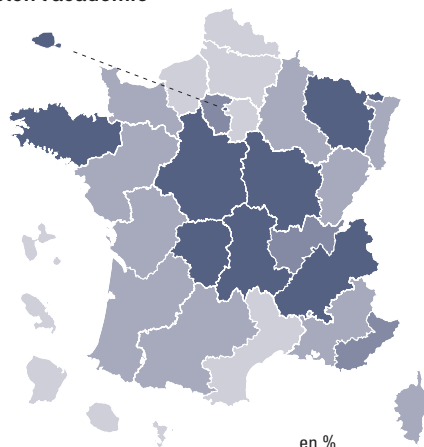
► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire; REP : réseau d'éducation prioritaire; REP + : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Lecture : 61,1 % des élèves de sixième ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en mathématiques et 11,2 % des élèves en ont une très bonne maîtrise.

© DEPP

3 Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante ou très bonne en français et en mathématiques selon l'académie



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

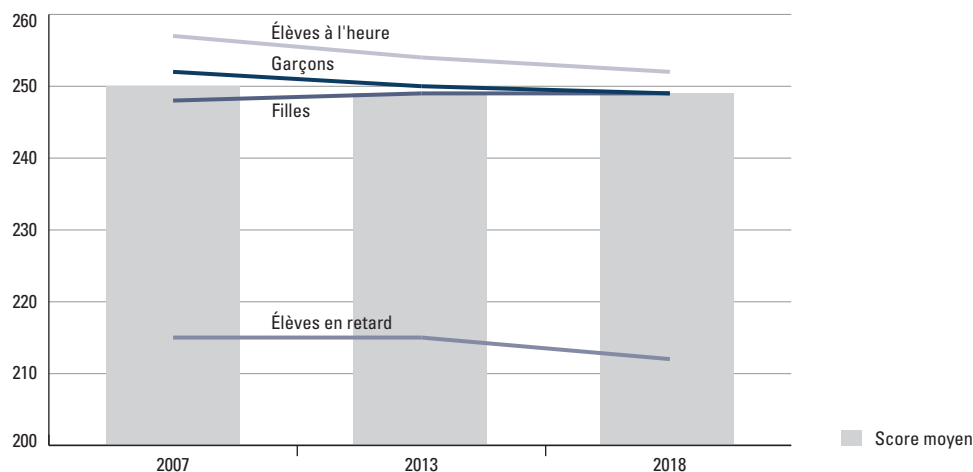
© DEPP

Mesuré en fin d'école primaire dans le cadre du cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre), le niveau des acquis des élèves en sciences expérimentales est globalement stable depuis onze ans (1). Le score moyen de l'ensemble des élèves est de 249 points en 2018 et 2013, de 250 points en 2007 (2). En revanche, la répartition des écoliers dans les groupes de niveau évolue. La proportion des élèves diminue dans les groupes les plus faibles (<1 et 1) et dans le groupe le plus performant (5) (3). Les groupes intermédiaires sont davantage représentés, ce qui traduit une homogénéisation générale du niveau des élèves. La différence de score entre les élèves à l'heure et en retard est toujours très importante (40 points).

Les niveaux des filles et des garçons s'équilibrent : 58,7% des garçons figurent dans les groupes 3, 4, 5 contre 59,1% de filles (4). En 2007, ces proportions étaient respectivement de 56,7% et de 54,1%. Les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves, le score moyen progressant à mesure que le niveau social moyen des écoles augmente (5).

La grande majorité des élèves estime avoir un bon niveau en sciences et déclare aimer faire des sciences, en particulier des expériences scientifiques. Ils sont même 88,9% à souhaiter en faire davantage. Enfin, 60,2% déclarent aimer faire des recherches et 70,1% faire des exposés (6).

1 Évolution des scores moyens en fin d'école



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

► Lecture : Le score moyen général passe de 250 en 2013 à 238 en 2018. Le score moyen passe de 248 en 2013 à 237 en 2018.

© DEPP

Précisions

L'enquête Cedre a pour objectif de mesurer les acquis des élèves, en les positionnant sur une échelle de performances balayant différents niveaux de maîtrise, des plus élémentaires aux plus complexes. L'enquête de 2018 porte sur les compétences en sciences en fin d'école. Elle permet une comparaison avec celles de 2007 et 2013.

En 2018, 220 écoles ont été sélectionnées en vue d'une représentativité nationale. Dans chaque école, tous les

élèves des classes de CM2, soit environ 6 000 élèves ont été évalués sur papier et ont répondu à un questionnaire portant principalement sur leur motivation et leur rapport aux sciences.

Pour en savoir plus

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n°90, avril 2016, MENESR-DEPP.

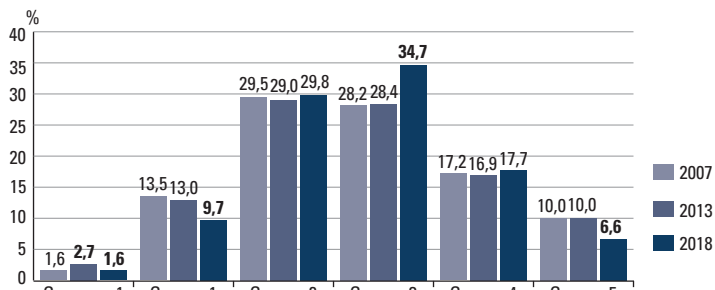
2 Score moyen en sciences en fin d'école

	2007	2013	2018
Score moyen	250	249	249
Écart-type	50	52	43

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en 2018, les élèves obtiennent un score de 249 avec un écart type de 43.

3 Répartition des élèves par groupe de niveaux en sciences en fin d'école, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en 2018, 29,8 % des élèves sont dans le groupe 2.

NOTE : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

4 Score moyen et répartition en % dans les groupes de niveaux en sciences en fin d'école selon les caractéristiques des élèves

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type	Groupes					
					<1	1	2	3	4	5
Garçons	2007	51,4	252	51	1,7	13,5	28,2	26,6	19,0	11,1
	2013	50,2	250	53	3,3	13,0	27,8	27,6	17,8	10,6
	2018	50,9	249	44	2,2	9,8	29,2	34,2	17,7	6,8
Filles	2007	48,6	248	48	1,5	13,5	30,9	29,9	15,3	8,9
	2013	49,8	249	51	2,0	13,0	30,3	29,3	15,9	9,4
	2018	49,1	249	41	0,9	9,6	30,3	35,2	17,6	6,3
Élèves en retard	2007	15,8	215	37	5,1	30,0	40,8	17,4	5,8	0,8
	2013	12,0	215	44	8,2	30,9	34,2	19,7	4,9	2,1
	2018	7,7	212	38	7,1	28,9	41,6	19,3	2,5	0,6
Élèves à l'heure	2007	84,2	257	49	0,9	10,4	27,4	30,2	19,4	11,7
	2013	88,0	254	51	1,9	10,6	28,3	29,6	18,5	11,1
	2018	92,3	252	41	1,1	8,1	28,8	36,0	18,9	7,1

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

NOTE : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

LECTURE : les garçons représentent 50,9 % de l'échantillon en 2018 contre 50,2 % en 2013. Leur score a diminué de 1 point entre les deux derniers cycles d'évaluation, passant de 250 à 249 points. 9,8 % d'entre eux appartiennent au groupe de niveau 1 en 2018 contre 13,0 % en 2013.

5 Score moyen en sciences en fin d'école selon l'indice social moyen de l'école

Indice moyen de l'école (1)	Année	Score moyen	Écart-type
Premier quart	2007	240	47
	2013	236	49
	2018	242	43
Deuxième quart	2007	246	49
	2013	247	51
	2018	245	41
Troisième quart	2007	251	50
	2013	251	51
	2018	250	41
Quatrième quart	2007	262	52
	2013	263	52
	2018	260	43

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

NOTE : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

1. L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

LECTURE : en 2018, le score moyen des élèves appartenant au quart des écoles les plus défavorisées (premier quart) est de 242, contre 236 en 2013.

6 Motivation des élèves en sciences expérimentales, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en 2018, 89,2 % des élèves déclarent aimer faire des expériences scientifiques en sciences expérimentales.

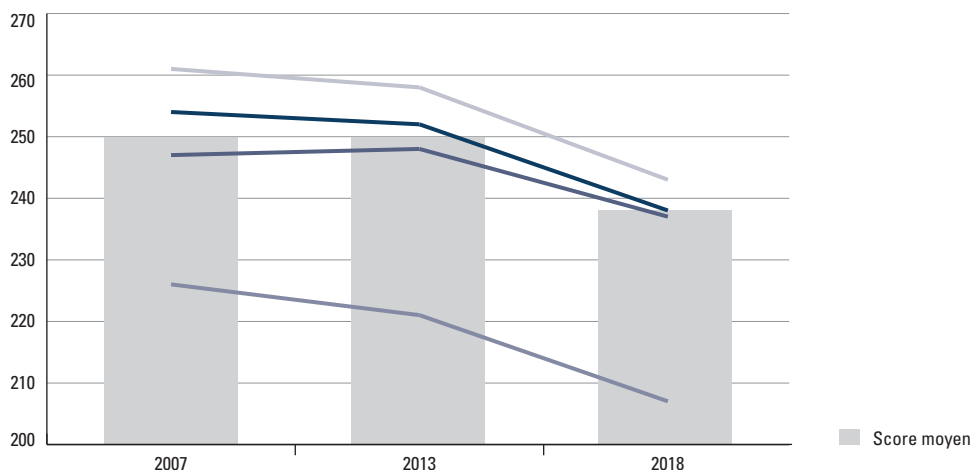
Mesuré en fin de collège, dans le cadre du cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre), le niveau des acquis des élèves en sciences baisse en 2018 (1). Le score moyen passe de 250 (en 2007 et 2013) à 238 en 2018 (2). Les élèves à l'heure et en retard accusent une baisse de score similaire de 18 points entre 2007 et 2018 (4).

En 2013, l'écart de score entre les filles et les garçons se resserrait, passant de 7 points de score à 4 points de score. En 2018, il n'y a plus d'écart significatif puisque, depuis 2007, le score moyen des garçons a davantage baissé (16 points de score) que celui des filles (10 points de score). De ce fait leurs scores s'équilibrent en 2018.

En 2018, un glissement du pourcentage d'élèves des groupes de niveaux élevés vers les groupes de niveaux faibles est observé (3). En effet, entre 2007 et 2013, le pourcentage d'élèves dans les groupes de faibles niveaux (inférieur à 1 et 1) n'avait pas évolué de façon significative (15,0 % en 2007 et 15,4 % en 2013). En 2018, il passe à 21,6 %. De même, le pourcentage d'élèves dans les groupes les plus performants (4 et 5) était resté stable entre 2007 et 2013 (26,9 % en 2007 et 28,1 % en 2013), mais il diminue en 2018 pour atteindre 19,9 %.

Les résultats des élèves sont toujours liés à leur origine sociale, le score moyen progressant à mesure que le niveau social moyen du collège augmente (5).

1 Évolution des scores moyens en fin de collège



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

■ Lecture : le score moyen général passe de 250 en 2013 à 238 en 2018. Le score moyen des filles passe de 248 en 2013 à 237 en 2018.

© DEPP

Précisions

L'enquête Cedre a pour objectif de mesurer les acquis des élèves, en les positionnant sur une échelle de performances balayant différents niveaux de maîtrise, des plus élémentaires aux plus complexes. L'enquête de 2018 porte sur les compétences en sciences en fin de collège. Elle permet une comparaison avec celles de 2007 et 2013.

En 2018, 235 collèges ont été sélectionnés en vue d'une représentativité nationale. Tous les élèves d'une ou deux classes de troisième ont été évalués, soit environ

6 000 élèves. Pour la première fois, l'évaluation s'est déroulée sur ordinateur. Huit élèves par classe ont également passé des épreuves pratiques.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 14.28.
- MEN-DEPP, 2018, « Cedre sciences collège 2013 : résultats et analyse de l'évaluation nationale des élèves en fin de troisième, en SVT et en physique-chimie », *Les Dossiers de la Depp*, n° 210.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Enquêtes Cedre, Sciences en fin de collège, 2007-2013-2018.

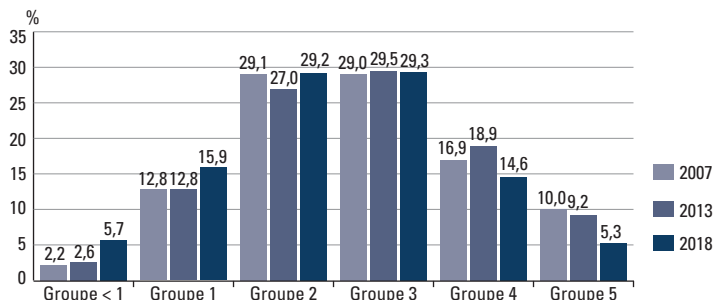
2 Score moyen en sciences en fin de collège

	2007	2013	2018
Score moyen	250	250	238
Écart-type	50	50	49

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : en 2018, les élèves ont un score de 238 avec un écart-type de 49.

3 Répartition des élèves par groupe de niveaux en sciences en fin de collège, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

Note : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

LECTURE : en 2018, 29,2 % des élèves sont dans le groupe 2.

4 Score moyen et répartition en % dans les groupes de niveaux en sciences en fin de collège selon les caractéristiques des élèves

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type	Groupes					
					<1	1	2	3	4	5
Garçons	2007	49,2	254	53	2,5	12,5	27,0	27,7	18,0	12,4
	2013	49,7	252	53	3,1	13,1	24,6	28,4	19,9	10,9
	2018	50,0	238	50	6,2	16,1	28,6	27,9	15,4	5,8
Filles	2007	50,8	247	46	2,0	13,1	31,2	30,2	15,8	7,7
	2013	50,3	248	47	2,1	12,4	29,5	30,6	17,9	7,5
	2018	50,0	237	48	5,1	15,6	29,8	30,8	13,9	4,8
Élèves en retard	2007	31,3	226	42	4,1	24,4	37,9	22,3	9,0	2,3
	2013	21,1	221	42	6,1	26,8	35,0	22,5	8,3	1,4
	2018	13,8	207	40	14,4	29,7	34,0	18,1	3,2	0,6
Élèves à l'heure	2007	68,7	261	50	1,3	7,5	25,2	32,0	20,4	13,5
	2013	78,9	258	49	1,7	9,0	24,9	31,4	21,7	11,3
	2018	86,2	243	48	4,3	13,6	28,4	31,1	16,5	6,1

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

Note : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

LECTURE : les filles représentent 50 % de l'échantillon en 2018 contre 50,3 % en 2013. Leur score a diminué de 11 points entre les deux derniers cycles d'évaluation, passant de 248 à 237 points. 15,6 % d'entre elles appartiennent au groupe de niveau 1 en 2017 contre 12,4 % en 2013.

5 Score moyen en sciences en fin de collège selon l'indice de position sociale moyen du collège

Indice moyen de l'établissement (1)	Année	Score moyen	Écart-type
Premier quart	2007	236	47
	2013	233	48
	2018	220	49
Deuxième quart	2007	251	47
	2013	248	50
	2018	236	47
Troisième quart	2007	248	52
	2013	252	45
	2018	245	45
Quatrième quart	2007	265	50
	2013	267	51
	2018	250	49

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.

Note : les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

1. L'indice de position sociale mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. En 2018, on utilise un indice de position sociale croisé qui a été appliqué sur les données des évaluations précédentes.

LECTURE : en 2018, les élèves du premier quartile (collèges les plus défavorisés selon l'indice de position sociale) ont un score de 220, contre 233 en 2013.

En 2018, plus de 710 000 jeunes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la **journée défense et citoyenneté** au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.

Le test vise à évaluer l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. En fonction de la réussite à ces trois dimensions, huit profils de lecteurs sont déterminés (1).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 5,2 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. Les profils 3 et 4 (6,3 %) ont un niveau lexical correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet aussi d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 10,9 % parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension (profils 5a et 5b). Le profil 5c (15,6 %), malgré des déficits des processus d'automatisation, réussit les traitements complexes de l'écrit. Le profil 5d (62 %) décrit les jeunes ayant tout réussi.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (1), ils réussissent moins les épreuves de compréhension (profils 1, 3 et 4) (2). Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement de l'écrit (profils 1, 3, 5a et 5c).

Les résultats varient selon les académies (3). En France métropolitaine, neuf académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté inférieur à 10 % et sept ont un taux supérieur à 12 %.

Précisions

Population concernée - Jeunes Français entre 16 et 25 ans ayant participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC) en 2018 en France métropolitaine et dans les DOM.

Comparaisons académiques - Les informations recueillies ne permettent de comparer que les jeunes de nationalité française. Or, cette proportion varie selon les académies.

Avertissement - Les résultats de l'année 2018 ne peuvent pas être interprétés en évolution. En effet, les données recueillies depuis 2016 ne sont pas strictement compa-

rables aux années antérieures en raison de problèmes techniques rencontrés lors des passations. Ces problèmes ont empêché les jeunes de répondre à certains items. Le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture est par conséquent surestimé, il y a donc une rupture de série par rapport aux années antérieures. Les comparaisons géographiques (entre départements ou régions) et démographiques (sexe) restent possibles pour une année donnée.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.20 ; 18.10, 17.17 ; 16.14 ; 15.16.

1 Les profils de lecteurs, en %, JDC 2018

Profils	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	59,7	64,3	62,0	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	16,7	14,6	15,6	77,6
5b	+	+	-	6,4	7,7	7,0	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	4,1	3,8	3,9	10,9
4	-	+	+	3,6	2,8	3,3	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	3,9	2,2	3,0	6,3
2	-	+	-	1,8	1,8	1,8	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,9	2,8	3,4	5,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2018 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

Note : le signe «+» indique que la compétence est jugée maîtrisée et le signe «-» indique que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée.

Lecteur : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

© DEPP

2 Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe, en %, JDC 2018

	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5a	Profil 5b	Profil 5c	Profil 5d
Garçons	59,3	51,0	64,8	56,9	52,9	46,3	54,5	49,1
Filles	40,7	49,0	35,2	43,1	47,1	53,7	45,5	50,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2018 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

© DEPP

3 Répartition des lecteurs selon l'académie et la région en %, JDC 2018

Académies et régions	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Clermont-Ferrand	10,2	4,0	6,2	10,3	79,4
Grenoble	9,6	4,0	5,6	10,1	80,3
Lyon	9,0	4,0	5,0	10,6	80,3
Auvergne-Rhône-Alpes	9,6	4,1	5,5	10,3	80,2
Besançon	12,5	5,3	7,2	11,3	76,2
Dijon	12,8	5,2	7,6	10,3	77,0
Bourgogne-Franche-Comté	12,7	5,3	7,4	10,7	76,7
Bretagne (Rennes)	9,5	4,1	5,4	11,5	79,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	12,3	5,1	7,2	10,7	76,9
Corse	8,4	3,4	5,0	11,9	79,7
Nancy-Metz	10,1	3,9	6,2	10,0	79,9
Reims	12,1	4,6	7,5	9,8	78,0
Strasbourg	11,9	5,8	6,1	12,4	75,7
Grand Est	11,2	4,7	6,5	10,8	78,0
Amiens	15,3	6,4	8,9	11,1	73,6
Lille	10,8	5,1	5,7	12,5	76,8
Hauts-de-France	12,0	5,4	6,6	12,0	75,9
Créteil	9,4	4,5	4,9	12,8	77,8
Paris	5,9	2,7	3,2	8,1	85,8
Versailles	8,3	3,6	4,7	10,6	81,1
Île-de-France	8,5	3,9	4,6	11,0	80,6
Caen	12,2	4,7	7,5	9,2	78,7
Rouen	12,1	5,4	6,7	12,7	75,3
Normandie	12,0	5,0	7,0	11,0	76,8
Bordeaux	10,7	4,2	6,5	8,9	80,6
Limoges	11,3	4,1	7,2	7,4	81,2
Poitiers	12,8	5,5	7,3	10,1	77,0
Nouvelle-Aquitaine	11,4	4,6	6,8	9,1	79,5
Montpellier	9,8	4,4	5,4	10,8	79,4
Toulouse	10,3	4,3	6,0	9,9	79,8
Occitanie	10,2	4,4	5,8	10,3	79,6
Pays de la Loire (Nantes)	9,1	3,7	5,4	10,6	80,2
Aix-Marseille	11,8	5,5	6,3	11,8	76,4
Nice	9,4	4,1	5,3	12,1	78,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,7	4,9	5,8	12,0	77,3
France métropolitaine	10,5	4,5	6,0	10,8	78,7
Guadeloupe	32,0	18,6	13,4	16,0	52,0
Guyane	51,0	32,4	18,6	11,9	37,1
Martinique	33,9	17,4	16,5	13,6	52,4
Mayotte	73,7	53,5	20,2	10,1	16,2
La Réunion	27,2	14,3	12,9	13,7	59,1
DOM	36,7	21,7	15,0	13,7	49,8
France métropolitaine + DOM	11,5	5,2	6,3	10,9	77,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2018 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

© DEPP

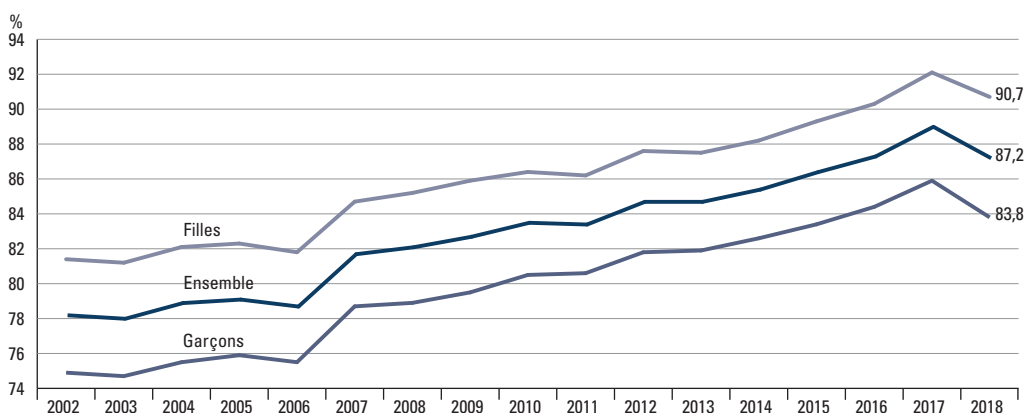
À la session 2018, 704 300 candidats de France métropolitaine et des DOM ont obtenu le **diplôme national du brevet (DNB)** portant **le taux de réussite** à 87,2 %. Ce taux baisse pour la première fois depuis la session 2006 (1).

Depuis la session 2013, les candidats se répartissent en deux séries. La série générale, largement majoritaire, est essentiellement constituée des élèves scolarisés en classes de troisième générale au collège, tandis que la série professionnelle regroupe principalement des élèves de classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles et de l'enseignement agricole. Les candidats sont 88,1 % à obtenir leur diplôme dans la série générale et 78,2 % dans la série professionnelle.

Comme lors des sessions précédentes, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB, quelle que soit la série présentée. Les candidats de la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle : la plupart ont 15 ans, alors que dans la série professionnelle, du fait de parcours plus longs, la majorité des candidats a 16 ans (2).

Les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux que les autres candidats, et les enfants d'ouvriers ou de parents inactifs comptent parmi ceux qui ont les taux de réussite les plus faibles (3). C'est dans la série générale que le taux de réussite varie le plus selon l'origine sociale du candidat, avec 24,8 points d'écart entre les enfants de professeurs et les enfants d'inactifs.

1 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Âge atteint au cours de l'année - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 17.07 ; 16.06 ; 15.10 ; 14.07 ; 13.04.

2 Réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, session 2018

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Garçons	308 934	84,8	34 609	76,1	343 543	83,8
Filles	339 985	91,3	20 739	82,1	360 724	90,7
Ensemble	648 919	88,1	55 348	78,2	704 267	87,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

3 Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2018

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
14 ans ou moins	23 663	98,4	63	91,3	23 726	98,4
15 ans	570 942	90,9	23 454	84,7	594 396	90,6
16 ans	51 451	64,6	28 357	77,0	79 808	68,5
17 ans ou plus	2 863	58,4	3 474	56,7	6 337	57,4
Ensemble	648 919	88,1	55 348	78,2	704 267	87,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

4 Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2018

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	10 550	94,2	1 188	89,5	11 738	93,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	57 668	90,4	3 874	82,8	61 542	89,8
Cadres, professions intellectuelles supérieures	154 505	96,9	2 686	87,5	157 191	96,8
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>24 488</i>	<i>98,0</i>	<i>252</i>	<i>88,1</i>	<i>24 740</i>	<i>97,9</i>
Professions intermédiaires	98 207	92,4	5 271	84,0	103 478	92,0
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>6 012</i>	<i>97,2</i>	<i>166</i>	<i>84,3</i>	<i>6 178</i>	<i>96,8</i>
Employés	135 436	87,7	11 907	81,3	147 343	87,2
Ouvriers	117 681	83,0	14 938	79,4	132 619	82,6
Retraités	6 522	85,5	581	77,0	7 103	84,7
Inactifs	50 612	73,2	9 263	72,1	59 875	73,0
Indéterminé	17 738	76,3	5 640	67,8	23 378	74,1
Ensemble	648 919	88,1	55 348	78,2	704 267	87,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

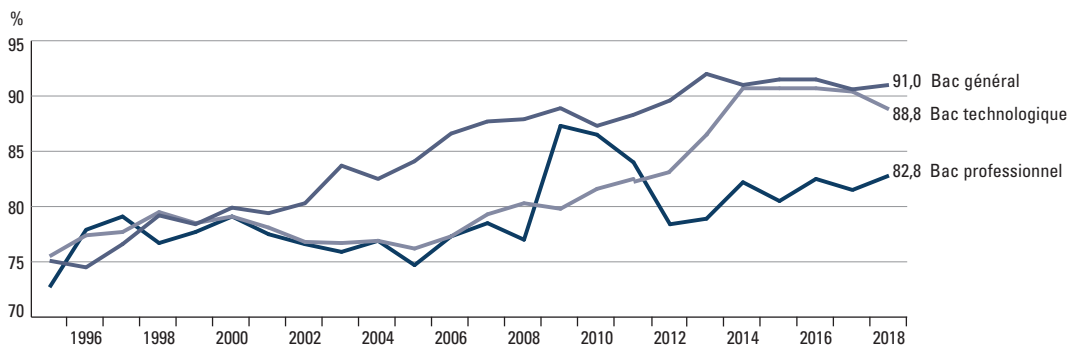
Avec 767 600 candidats et 677 300 bacheliers, le **taux de réussite** atteint 88,2 % à la session 2018, avec 91,0 % au **baccalauréat général**, 88,8 % au **baccalauréat technologique** et 82,8 % au **baccalauréat professionnel** (1)(2). Il augmente légèrement dans la voie générale et de façon plus marquée dans le professionnel, tandis qu'il diminue dans le technologique. Avec notamment l'arrivée au niveau du baccalauréat de l'importante « génération 2000 », l'effectif de bacheliers augmente fortement en 2018.

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons (3). L'écart de réussite est nettement plus important dans le professionnel que dans le général et le technologique. Dans les séries STAV, TMD et STHR les garçons réussissent un peu mieux que les filles.

Depuis 1995, le taux de réussite a progressé de 13,4 points (1). Il a progressé régulièrement dans la voie générale jusqu'en 2013 et fluctue autour de 91 % depuis. Dans la voie technologique, il a nettement progressé entre 2005 et 2014 et rattrapé celui de la voie générale. Le taux de réussite de la voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'« épreuve de contrôle », a retrouvé dès 2012 le niveau précédant cette évolution réglementaire. Depuis, il progresse irrégulièrement.

À la session 2018, pour 100 bacheliers, on compte 53 généralistes, 20 technologiques et 27 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995, la répartition des bacheliers s'étant modifiée en faveur de la voie professionnelle principalement sous l'effet de la mise en place dans cette voie du baccalauréat en trois ans.

1 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.03; 18.03; 17.05; 16.07; 15.08 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Série chronologique : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

Sources

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Océan et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

2 Évolution des effectifs d'admis au baccalauréat

Séries	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	139 031	136 214	136 877	145 839	166 824	173 217	176 965	97 683	89 946	187 629
ES	76 555	75 299	86 201	88 220	100 360	102 887	108 131	45 967	73 211	119 178
L	71 460	59 642	49 434	45 692	49 870	50 974	52 618	10 490	42 158	52 648
Bac général	287 046	271 155	272 512	279 751	317 054	327 078	337 714	154 140	205 315	359 455
STI (1)	36 364	36 940	34 567	30 022	—	—	—	—	—	—
STI2D/STI hors AA (1)	35 249	35 477	32 773	27 831	26 763	28 452	29 678	30 436	2 359	32 795
STL	4 840	6 327	6 426	6 851	7 587	7 530	7 722	3 575	4 874	8 449
STAV (ex-STAE STPA)	2 247	5 828	5 107	5 004	4 615	4 613	4 623	2 704	2 324	5 028
STMG (ex-STT STG)	78 896	82 221	73 565	68 043	60 124	59 673	59 278	30 254	33 436	63 690
ST2S (ex-SMS)	13 337	18 469	18 689	20 622	20 608	20 807	21 392	2 687	19 959	22 646
STD2A/STI-AA (1)	1 115	1 463	1 794	2 191	2 817	2 892	3 102	785	2 482	3 267
TMD	299	370	273	311	303	300	310	141	166	307
STHR (ex-Hôtellerie)	2 284	2 623	2 201	2 578	2 327	2 311	2 383	1 085	1 303	2 388
Bac technologique	138 267	152 778	140 828	133 431	125 144	126 578	128 488	71 667	66 903	138 570
Production	26 218	42 029	43 586	52 951	80 650	80 766	79 467	68 438	12 653	81 091
Services	40 878	50 588	49 682	65 635	95 996	99 075	98 103	30 918	67 253	98 171
Bac professionnel	67 096	92 617	93 268	118 586	176 646	179 841	177 570	99 356	79 906	179 262
Ensemble	492 409	516 550	506 608	531 768	618 844	633 497	643 772	325 163	352 124	677 287

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts Appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A Design et arts appliqués.

Afin de pouvoir suivre l'évolution de ces séries, les effectifs de la série STI figurent globalement, et de façon décomposée en « STI hors AA » (en regard de STI2D) et en « STI-AA » (en regard de STD2A). Les effectifs de la série STI figurent donc deux fois.

© DEPP

3 Évolution des taux de réussite au baccalauréat

Séries	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	78,5	80,7	84,8	88,7	91,9	91,7	91,7	90,3	93,1	91,6
ES	73,0	78,2	84,2	86,1	91,2	91,2	88,9	87,5	92,0	90,2
L	71,3	80,2	81,9	85,1	90,6	91,3	90,4	86,9	91,4	90,5
Bac général	75,1	79,9	84,1	87,3	91,5	91,5	90,6	89,2	92,3	91,0
STI (1)	67,2	75,8	76,4	80,0	—	—	—	—	—	—
STI2D/STI hors AA (1)	67,0	75,4	75,7	79,3	91,7	91,9	91,5	90,5	92,6	90,7
STL	74,6	81,8	83,2	87,1	93,9	92,5	91,5	90,3	92,3	91,5
STAV (ex-STAE STPA)	69,1	73,9	78,0	74,5	86,9	88,2	88,3	90,7	90,4	90,5
STMG (ex-STT STG)	80,5	80,5	75,1	83,8	89,5	89,3	88,8	82,8	89,0	86,0
ST2S (ex-SMS)	73,3	79,4	76,6	76,1	91,8	92,4	92,0	86,1	92,2	91,4
STD2A/STI-AA (1)	76,4	87,0	89,8	90,7	97,2	97,0	96,4	95,2	97,4	96,9
TMD	92,3	85,1	89,8	94,5	97,1	97,1	97,8	97,2	96,0	96,5
STHR (ex-Hôtellerie)	81,5	89,0	86,8	89,8	90,8	91,2	93,7	94,6	93,9	94,2
Bac technologique	75,5	79,1	76,2	81,6	90,7	90,7	90,4	87,1	90,8	88,8
Production	69,3	78,5	75,6	85,6	78,9	80,3	79,2	80,4	86,4	81,2
Services	75,0	79,7	73,8	87,3	81,9	84,4	83,5	79,7	86,4	84,1
Bac professionnel	72,7	79,1	74,7	86,5	80,5	82,5	81,5	80,2	86,4	82,8
Ensemble	74,9	79,5	79,9	85,6	87,9	88,6	87,9	85,8	90,6	88,2

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts Appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A Design et arts appliqués.

© DEPP

Le **taux de réussite** au baccalauréat 2018 est de 88,2 % (2) : 677 300 admis pour 767 600 candidats. Il augmente de 0,3 point par rapport à la session 2017.

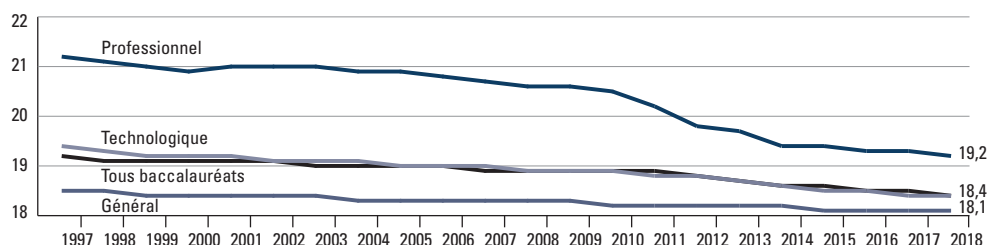
Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons. Globalement, l'écart entre filles et garçons est un peu plus important qu'en 2017. Dans la voie professionnelle, où il est le plus important, l'écart est stable (6,2 points). Il augmente d'un point dans la voie technologique et atteint 3,7 points en 2018. L'écart s'accroît plus faiblement pour le baccalauréat général : 3,1 points en 2018 contre 2,7 points en 2017.

La baisse des redoublements constatée à tous les niveaux de formation a pour effet le rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues (1) (3). Ce rajeunissement est amplifié

dans la voie professionnelle, avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, même si les bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies. Globalement, plus les candidats sont âgés, moins le taux de réussite est important. Toutefois, dans la voie professionnelle, les candidats de 25 ans ou plus obtiennent plus souvent leur diplôme que ceux de 18 ans.

Au sein de chaque voie, le taux de réussite au baccalauréat des enfants d'agriculteurs exploitants est parmi les plus élevés, avec celui des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (4). L'écart de taux de réussite entre les enfants d'agriculteurs exploitants et ceux d'ouvriers est le plus important au baccalauréat professionnel.

1 Évolution de l'âge moyen à l'obtention du baccalauréat, depuis 1997



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

Précisions

Âge atteint au cours de l'année - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.03 ; 18.03 ; 17.05 ; 16.07 ; 15.08 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Série chronologique : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

Sources

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Océan et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

2 Évolution de la réussite au baccalauréat selon le sexe, en %

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018
Baccalauréat général											
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	89,9	89,6	89,1	89,2
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	88,3	92,7	92,9	91,8	92,3
Ensemble	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	87,3	91,5	91,5	90,6	91,0
Baccalauréat technologique											
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	80,4	89,5	89,5	89,1	87,1
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	82,7	91,9	92,1	91,8	90,8
Ensemble	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	81,6	90,7	90,7	90,4	88,8
Baccalauréat professionnel											
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	85,0	78,0	80,1	78,9	80,2
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	88,6	83,7	85,5	85,1	86,4
Ensemble			74,3	72,7	79,1	74,7	86,5	80,5	82,5	81,5	82,8
Tous baccalauréats											
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	84,2	85,6	86,3	85,6	85,8
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	86,9	90,1	90,8	90,1	90,6
Ensemble	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	85,6	87,9	88,6	87,9	88,2

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

3 Réussite au baccalauréat selon l'âge, session 2018

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	621	93,9	29	90,6	4	80,0	654	93,7
17 ans	19 985	97,0	1 787	95,0	505	90,2	22 277	96,6
18 ans	289 077	93,6	93 513	91,9	82 567	87,1	465 157	92,0
19 ans	41 337	80,0	35 522	84,6	59 896	80,1	136 755	81,2
20 ans	6 775	69,2	6 166	77,1	19 762	76,1	32 703	74,8
21 ans	1 058	58,6	986	69,4	6 859	76,4	8 903	73,0
22 ans	256	45,1	263	62,6	2 804	78,7	3 323	73,0
23 ans	126	42,7	113	66,5	1 476	80,3	1 715	74,5
24 ans	61	35,3	57	61,3	999	84,9	1 117	77,4
25-29 ans	82	27,2	72	47,4	2 171	89,3	2 325	80,6
30 ans ou plus	77	23,1	62	41,3	2 219	90,5	2 358	80,4
Ensemble	359 455	91,0	138 570	88,8	179 262	82,8	677 287	88,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

4 Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale, session 2018

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	5 955	94,8	1 765	95,0	2 142	90,5	9 862	93,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	33 536	91,2	12 887	90,3	15 880	85,1	62 303	89,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	121 044	95,1	21 637	92,7	13 424	88,0	156 105	94,1
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>19 094</i>	<i>95,8</i>	<i>2 527</i>	<i>92,7</i>	<i>957</i>	<i>88,9</i>	<i>22 578</i>	<i>95,1</i>
Professions intermédiaires	53 644	92,2	19 117	90,5	16 331	85,8	89 092	90,6
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>4 929</i>	<i>95,2</i>	<i>917</i>	<i>91,2</i>	<i>589</i>	<i>88,3</i>	<i>6 435</i>	<i>93,9</i>
Employés	61 543	89,6	28 315	89,6	29 032	83,5	118 890	88,0
Ouvriers	40 055	87,4	24 467	87,6	42 905	81,1	107 427	84,8
Retraités	5 075	90,0	2 149	86,6	3 667	80,5	10 891	85,9
Autres personnes sans activité professionnelle	26 971	83,5	16 404	83,3	15 999	75,7	59 374	81,2
Indéterminé	11 632	82,8	11 829	86,0	39 882	83,3	63 343	83,7
Ensemble	359 455	91,0	138 570	88,8	179 262	82,8	677 287	88,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

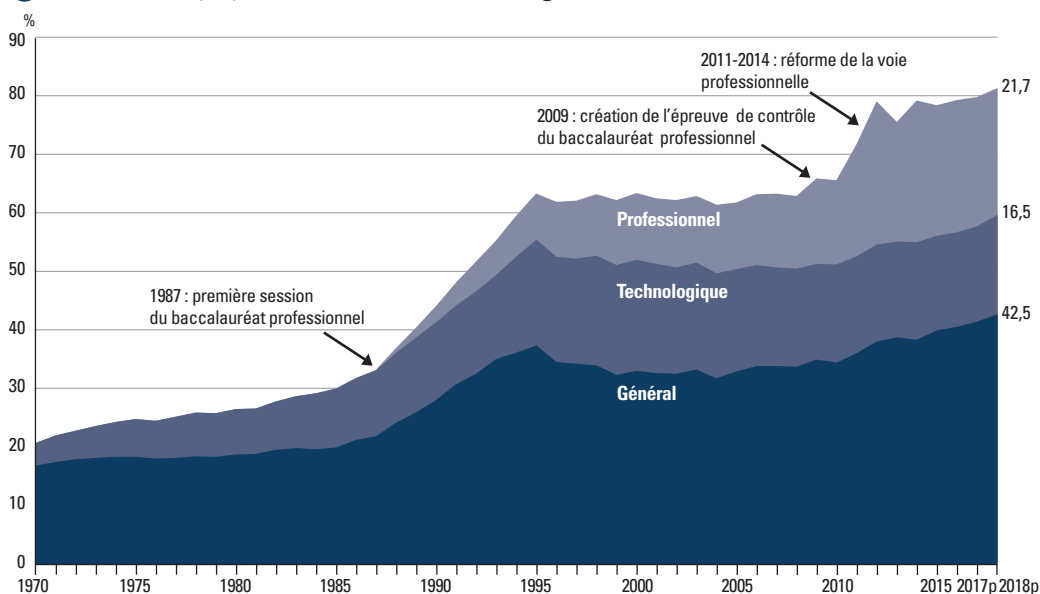
Les résultats de la session 2018 conduisent, pour la France métropolitaine et les DOM (hors Mayotte), à une proportion de bacheliers dans une génération de 80,7% : 42,5% en général, 16,5% en technologique et 21,7% en professionnel (1).

Depuis 1970, la **proportion de bacheliers dans une génération** a gagné plus de 60 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance de la voie générale et de l'important essor de la voie professionnelle depuis sa première session en 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62%. Elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de l'épreuve de rattrapage du baccalauréat

professionnel, puis de 13 points entre 2010 et 2012 avec la réforme de la voie professionnelle. Après une phase de transition, elle repart à la hausse essentiellement grâce à la poursuite de la progression de la voie générale (+ 2,7 points entre 2015 et 2018).

L'écart entre filles et garçons est proche de 10 points en faveur des filles (2). La proportion de bacheliers dans une génération dépasse de plus de 14 points celle des garçons dans la voie générale tandis qu'elle est inférieure de 3,7 points dans la voie professionnelle. Dans la voie technologique, l'écart est passé de 2,2 points en faveur des filles en 2010 à 0,3 point en faveur des garçons en 2018, avec notamment une forte diminution de la proportion de bacheliers STMG dans une génération.

1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie, en %



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2001.

© DEPP

Précisions

Données démographiques - La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. La population connue en mars 2019 a été utilisée ici. Elle permet le calcul des proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2017 et 2018, et définitives pour la session 2016.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.03 ; 18.03 ; 17.05 ; 16.07 ; 15.08 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Les séries chronologiques de données sur le système éducatif : la proportion de bacheliers dans une génération.

Sources

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Océan et enquête n°60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
 MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.
 MENJ-Insee, Estimations démographiques.

2 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe, en %

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte							
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2010	2015	2016	2017p	2018p	
Baccalauréat général												
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	26,5	26,3	26,5	29,0	33,6	34,0	34,9	35,6	
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	39,1	38,9	39,2	40,0	46,3	47,1	48,1	49,8	
Ensemble	18,6	27,9	32,9	32,7	32,5	32,8	34,3	39,8	40,4	41,3	42,5	
Baccalauréat technologique												
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	16,9	16,8	16,0	15,2	15,2	15,6	15,8	16,6	
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	19,7	19,6	18,0	17,4	16,1	15,9	15,7	16,3	
Ensemble	7,3	12,8	18,5	18,2	18,2	17,0	16,3	15,7	15,7	15,8	16,5	
Baccalauréat professionnel												
Garçons		n.d.	n.d.	12,7	12,7	13,1	16,0	23,7	24,2	23,7	23,5	
Filles		n.d.	n.d.	9,7	9,8	9,7	12,7	20,8	20,9	20,4	19,8	
Ensemble		2,8	11,4	11,2	11,2	11,4	14,4	22,3	22,6	22,1	21,7	
Tous baccalauréats												
Garçons	n.d.	n.d.	56,9	56,0	55,8	55,6	60,2	72,6	73,8	74,4	75,8	
Filles	n.d.	n.d.	69,1	68,4	68,3	67,0	70,1	83,2	83,9	84,2	85,9	
Ensemble	25,9	43,5	62,8	62,1	61,9	61,2	65,0	77,7	78,7	79,1	80,7	

► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2001.

© DEPP

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'étend de 58,3% en Guyane à 82,6% à Paris à la session 2017 (1). Les jeunes de sixième accèdent essentiellement au baccalauréat sous statut scolaire, et principalement par la voie générale et technologique, très peu *via* l'apprentissage.

Dans les académies de Besançon, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Nantes et Strasbourg, l'apprentissage est un peu plus important.

Les académies de Paris, Versailles et de Corse font partie de celles où l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est globalement la plus forte. La voie générale et technologique y est largement prépondérante et la voie professionnelle pèse très peu. Cette dernière pèse un peu plus dans les académies de Créteil et Lyon. La forte espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième des

académies de Rennes et Toulouse repose sur un équilibre entre la voie professionnelle et la voie générale et technologique.

À l'opposé, malgré l'importance relative de la probabilité d'accès au baccalauréat professionnel, les élèves de sixième de Guyane, Mayotte et La Réunion ont une faible probabilité d'obtenir le baccalauréat par la voie générale et technologique.

Entre 2017 et 2018, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire diminue dans près des deux tiers des académies. Dans ces académies, la voie générale et technologique est toujours à la baisse ou stable. Les situations sont plus variées dans la voie professionnelle, mais l'amplitude des évolutions entre 2017 et 2018 est aussi plus resserrée.

Précisions

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale

jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.03 ; 18.03 ; 17.05 ; 16.07 ; 15.08 (baccalauréat, résultats définitifs)

Sources

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité.

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information SIFA.

MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

1 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par académie, selon le statut et la voie, en %

Académies et régions académiques	2017					2018 (1)		
	Scolaire			Apprentissage	Tous statuts	Scolaire		
	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies	Professionnel	Toutes voies	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies
Clermont-Ferrand	54,6	19,4	74,0	1,0	75,0	54,1	19,6	73,7
Grenoble	58,3	16,3	74,6	0,8	75,4	57,0	16,2	73,1
Lyon	60,6	15,8	76,4	0,6	77,1	60,5	15,7	76,2
Auvergne-Rhône-Alpes	58,7	16,6	75,3	0,7	76,0	58,0	16,5	74,5
Besançon	54,3	18,0	72,3	1,0	73,3	53,4	17,8	71,2
Dijon	53,7	17,5	71,1	1,3	72,4	53,4	16,8	70,1
Bourgogne-Franche-Comté	53,9	17,7	71,6	1,1	72,7	53,4	17,2	70,6
Bretagne (Rennes)	59,5	18,6	78,2	0,7	78,8	58,6	18,5	77,2
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	55,5	17,0	72,5	0,9	73,4	55,2	17,0	72,2
Corse	62,5	13,9	76,4	0,1	76,4	60,9	14,1	74,9
Nancy-Metz	56,8	17,5	74,3	0,8	75,1	57,4	18,6	76,0
Reims	53,2	18,0	71,2	0,8	71,9	53,5	17,7	71,2
Strasbourg	57,9	15,6	73,5	1,4	74,9	57,0	14,6	71,6
Grand Est	56,3	17,0	73,2	1,0	74,2	56,3	17,0	73,3
Amiens	53,8	17,2	71,0	0,7	71,7	53,6	17,0	70,7
Lille	54,4	17,6	72,0	0,4	72,3	53,5	18,0	71,5
Hauts-de-France	54,2	17,5	71,7	0,5	72,1	53,5	17,7	71,3
Créteil	62,0	16,7	78,7	0,7	79,4	62,2	17,2	79,5
Paris	71,0	11,2	82,2	0,4	82,6	73,4	10,8	84,2
Versailles	67,0	14,0	81,0	0,7	81,7	66,7	14,3	81,0
Île-de-France	65,8	14,6	80,4	0,6	81,0	66,1	14,8	80,9
Caen	54,4	16,7	71,0	1,3	72,3	53,5	16,6	70,2
Rouen	54,9	16,8	71,8	0,8	72,5	54,9	17,3	72,2
Normandie	54,7	16,8	71,4	1,0	72,5	54,3	17,0	71,3
Bordeaux	56,7	17,4	74,1	0,8	74,9	57,0	17,2	74,1
Limoges	57,0	17,9	74,9	0,6	75,5	55,2	18,4	73,7
Poitiers	55,8	18,1	73,9	0,7	74,6	54,6	17,1	71,7
Nouvelle-Aquitaine	56,5	17,7	74,1	0,7	74,9	56,0	17,3	73,3
Montpellier	55,8	16,5	72,3	0,4	72,7	54,5	16,4	70,9
Toulouse	58,5	17,7	76,2	0,3	76,5	59,1	18,0	77,1
Occitanie	57,2	17,1	74,3	0,3	74,6	56,8	17,2	74,0
Pays de la Loire (Nantes)	54,6	16,6	71,2	1,0	72,2	54,1	16,9	71,0
Aix-Marseille	57,2	15,3	72,5	0,3	72,8	57,2	15,0	72,2
Nice	57,9	14,2	72,1	0,4	72,5	57,9	14,8	72,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	57,4	14,9	72,3	0,3	72,7	57,5	14,9	72,4
Guadeloupe	53,6	19,4	73,1	0,0	73,1	54,1	22,0	76,0
Guyane	39,8	18,5	58,3	0,0	58,3	37,5	18,1	55,6
Martinique	53,3	20,6	73,9	0,1	74,0	51,7	20,1	71,8
Mayotte	44,0	17,3	61,2	0,0	61,3	42,6	17,6	60,2
La Réunion	49,2	16,2	65,4	0,0	65,5	50,4	17,9	68,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

1. Les données 2018 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment du bouclage du RERS 2019.

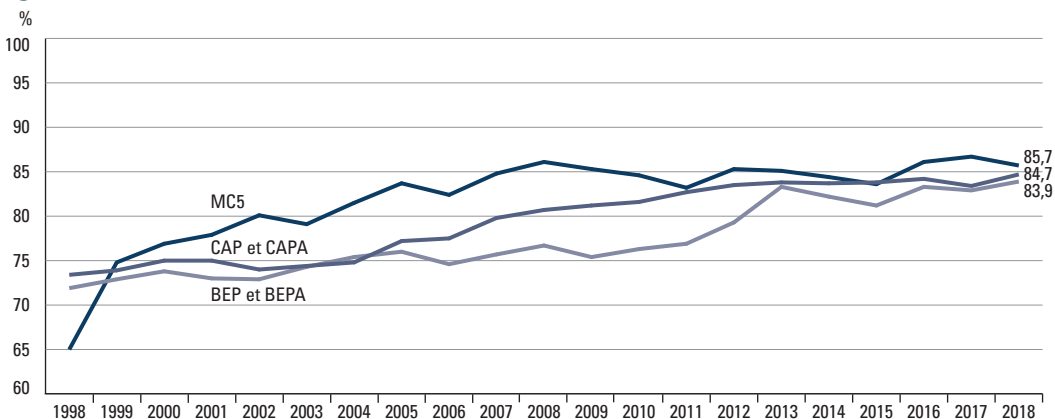
À la session 2018, les 676 900 diplômes technologiques et professionnels délivrés se répartissent à parts égales entre niveau IV et niveau V (2). Pour ce dernier niveau, plus de la moitié (54 %) sont des certificats d'aptitude professionnelle (CAP y compris CAP agricole) et 43 % des brevets d'études professionnelles (BEP y compris BEP agricole). Au niveau IV, plus de la moitié (53 %) de ces diplômes sont des **baccalauréats professionnels** et 41 % des **baccalauréats technologiques**.

Entre les sessions 2017 et 2018, les **taux de réussite** aux examens professionnels de niveau V, à l'exception des mentions complémentaires, augmentent (+1 point pour le BEP, +1,3 point pour le CAP mais -1 point pour les mentions complémentaires) (1) (3). Au niveau IV, les évolutions sont plus contrastées : les taux de réussite baissent pour le baccalauréat technologique (-1,6 point) et les brevets de technicien

et des métiers d'art (-1,4 point), mais augmentent pour les **brevets professionnels** (+2,3 points), pour le baccalauréat professionnel (+1,3 point) et pour les mentions complémentaires (+1,1 point).

Les candidats au BEP et au baccalauréat, professionnel ou technologique, et aux BT, BMA, se présentent quasi exclusivement sous statut scolaire. À l'examen du CAP et des mentions complémentaires de niveau IV, les apprentis et les scolaires sont présents dans des proportions quasiment identiques. Pour le brevet professionnel et les mentions complémentaires de niveau V, les apprentis sont majoritaires parmi les candidats. Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP et aux MC5 (écart de 1,6 point au CAP, de 5,4 points aux MC5). Pour les MC4, l'écart de réussite est en faveur des apprentis (+5,6 points).

1 Évolution des taux de réussite aux examens de niveau V, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJ.

© DEPP

Précisions

Population concernée - Candidats aux diplômes délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale, ainsi que par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

MC5 - Mention complémentaire de niveau V.

MC4 - Mention complémentaire de niveau IV.

Nomenclature nationale des niveaux - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.11 ; 17.08 ; 16.08 ; 15.11 ; 14.17.

Sources

MENJ-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

2 Évolution du nombre de diplômes par niveau

Session	Niveau V				Niveau IV						Ensemble
	CAP (1)	BEP (1)	MC5	Total	BP	BT (1), BMA	Bac techno (1)	Bac pro (1)	MC4	Total	
1995	270 721	206 453	11 531	488 705	13 133	18 152	138 267	67 096	-	236 648	725 353
2000	221 241	232 879	10 882	465 002	16 060	10 156	152 778	92 617	643	272 254	737 256
2005	150 898	212 523	8 229	371 650	18 798	7 124	140 828	93 268	1 496	261 514	633 164
2007	143 000	204 921	9 003	356 924	19 037	3 512	137 605	104 975	1 537	266 666	623 590
2008	148 290	204 881	9 095	362 266	19 446	2 146	135 886	103 311	1 814	262 603	624 869
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594	2 117	131 602	120 728	2 000	277 041	632 500
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 586	133 431	118 586	1 709	275 498	625 813
2011	185 466	148 349	9 465	343 280	19 745	1 743	129 472	156 063	1 705	308 728	652 008
2012	186 269	150 794	8 899	345 962	20 056	920	125 121	190 899	1 640	338 636	684 598
2013	194 022	151 580	9 606	355 208	18 972	832	124 853	159 241	2 173	306 071	661 279
2014	191 203	148 014	8 465	347 682	18 489	975	129 210	190 773	2 157	341 604	689 286
2015	188 386	143 869	8 815	341 070	17 672	992	125 144	176 646	1 991	322 445	663 515
2016	183 618	147 372	8 729	339 719	16 988	1 202	126 578	179 841	2 059	326 668	666 387
2017	190 371	146 791	8 559	345 721	16 713	1 186	128 488	177 570	2 179	326 136	671 857
2018	184 510	146 621	8 575	339 706	16 147	1 080	138 570	179 262	2 136	337 195	676 901

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

1. Y compris les données de l'enseignement agricole pour l'ensemble de la série.

© DEPP

3 Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat, session 2018 (1)

	Niveau V			Niveau IV					
	CAP (2)	BEP (2)	MC5 (p)	BP (p)	BT, BMA (p)	Bac techno	Bac pro	MC4 (p)	
Formation sous statut scolaire									
Admis	70 847	136 046	2 610			929	137 058	156 644	908
Taux de réussite	86,5	84,1	89,6			82,2	89,4	82,9	85,9
Formation sous statut apprenti									
Admis	60 956	5 333	5 072	12 475		136	-	17 111	938
Taux de réussite	84,9	88,8	84,2	78,7		94,4	-	84,5	91,5
Enseignement à distance									
Admis	1 550	122	n.s.	87		-	348	295	-
Taux de réussite	68,7	79,7	n.s.	71,9		-	55,9	63,6	-
Formation continue									
Admis	18 956	838	820	2 994	n.s.	n.s.		3 757	273
Taux de réussite	91,1	87,0	86,0	79,9	n.s.	n.s.		87,8	87,2
Autres (candidats libres, etc.)									
Admis	32 201	4 282	70	591	n.s.	1 157		1 455	n.s.
Taux de réussite	78,6	72,5	66,0	58,3	n.s.	54,2		57,7	n.s.
Total des candidats									
Présents	217 794	174 765	10 003	20 730	1 290	156 033		216 484	2 418
Admis	184 510	146 621	8 575	16 147	1 080	138 570		179 262	2 136
Taux de réussite	84,7	83,9	85,7	77,9	83,7	88,8		82,8	88,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Le statut du candidat est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

© DEPP

À la session 2018, 184 500 candidats au **CAP** y compris agricole et 146 600 candidats au **BEP** y compris agricole ont obtenu leur diplôme. Les **taux de réussite** aux deux examens, qui atteignent 84,7 % pour le CAP et 83,9 % pour le BEP sont en hausse par rapport à la session 2017 (respectivement + 1,3 et + 1 point) **(1)**. Les filles réussissent mieux que les garçons, avec un écart de 1,6 point pour le CAP et de 4,5 points pour le BEP.

Selon leur mode de formation, les lauréats au CAP présentent des profils par **âge** différents **(2)**. Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Cependant, 44 % ont 18 ans, soit un an de retard. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard

d'un an. 67 % des apprentis admis au CAP sont âgés de 17 à 19 ans, et les candidats « à l'heure » obtiennent également de meilleurs résultats. À partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. Les autres diplômés du CAP (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés, et ce sont les trentenaires qui ont parmi eux le meilleur taux de réussite (86,3 %).

Les lauréats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation **(3)**. Ceux qui sont inscrits dans un établissement scolaire, ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage ont souvent un an de retard au moment de l'examen, et des taux de réussite inférieurs à ceux des élèves « à l'heure ».

Précisions

Population concernée - Candidats au CAP ou au BEP délivrés par le ministère en charge de l'Éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

Admis - Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu d'une part, une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 et, d'autre part, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 18.11 ; 17.08 ; 16.08 ; 15.11 ; 14.17.

Sources

MENJ-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

1 Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe, en %

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CAP											
Garçons	78,8	79,0	79,6	81,0	82,0	82,3	82,6	83,1	83,6	83,0	84,0
Filles	83,3	83,9	84,1	85,2	85,7	85,9	85,0	84,8	84,9	83,7	85,6
Ensemble	80,7	81,2	81,6	82,7	83,5	83,8	83,7	83,8	84,2	83,4	84,7
BEP											
Garçons	74,3	73,8	73,2	76,6	79,0	81,7	80,4	79,5	81,2	81,0	81,9
Filles	79,7	77,3	79,9	77,1	79,5	85,0	84,1	83,1	85,8	85,2	86,4
Ensemble	76,7	75,4	76,3	76,9	79,3	83,3	82,2	81,2	83,3	82,9	83,9

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

2 Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut (1), session 2018

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	127	89,4	18	90,0	12	80,0	157	88,7
17 ans	23 426	90,3	12 104	88,7	237	70,5	35 767	89,6
18 ans	31 421	84,6	18 541	80,7	3 018	77,1	52 980	82,7
19 ans	8 999	82,8	10 485	81,7	3 814	77,1	23 298	81,3
20 ans	3 320	85,3	6 577	84,8	2 953	77,0	12 950	83,0
21 ans	1 271	88,3	4 208	88,5	2 546	77,7	8 025	84,7
22 ans	594	90,0	2 815	90,7	2 191	78,4	5 600	85,4
23 ans	309	90,6	1 887	91,0	2 008	80,0	4 204	85,4
24 ans	233	91,7	1 308	91,6	1 871	82,7	3 412	86,5
25 ans	1 147	90,2	1 014	92,7	1 645	81,5	3 806	86,8
26-29 ans	–	–	1 516	93,7	6 531	84,2	8 047	85,9
30-39 ans	–	–	374	94,0	14 811	86,3	15 185	86,5
40 ans ou plus	–	–	109	93,2	11 070	83,9	11 179	83,9
Total	70 847	86,5	60 956	84,9	52 707	82,3	184 510	84,7
dont filles	29 151	89,5	16 263	88,4	38 311	81,8	83 725	85,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

© DEPP

3 Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge et le statut (1), session 2018

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	390	88,6	7	77,8	9	81,8	405	88,2
17 ans	73 983	87,8	1 740	93,7	928	80,3	76 651	87,8
18 ans	47 786	81,4	1 552	87,0	1 441	72,3	50 779	81,3
19 ans	9 741	75,5	802	85,9	992	66,4	11 535	75,2
20 ans	2 874	75,9	498	85,0	403	66,9	3 775	75,9
21 ans	760	76,3	232	83,2	148	68,5	1 140	76,5
22 ans	215	72,4	144	91,1	94	72,3	453	77,4
23 ans	113	83,7	103	88,0	83	75,5	299	82,6
24 ans	38	86,4	79	90,8	67	90,5	184	89,8
25 ans	146	88,0	59	90,8	61	82,4	266	87,2
26-29 ans	–	–	93	89,4	168	84,0	261	85,9
30-39 ans	–	–	19	79,2	366	88,2	385	87,7
40 ans ou plus	–	–	5	83,3	482	88,1	487	88,1
Total	136 046	84,1	5 333	88,8	5 242	74,7	146 621	83,9
dont filles	64 221	86,7	1 343	89,7	2 456	76,1	68 020	86,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

© DEPP

À la session 2018, 510 400 candidats ont réussi l'un des trois principaux examens de l'enseignement professionnel dans le second degré : 184 500 lauréats pour le **CAP**, 146 600 pour le **BEP** et 179 300 pour le **baccalauréat professionnel (1)**. Pour chacun de ces trois examens, le **taux de réussite** dépasse 82 % (84,7 % au CAP, 83,9 % au BEP et 82,8 % au baccalauréat professionnel).

Les **spécialités** de la production sont majoritaires parmi les lauréats du CAP ; à l'inverse, les spécialités des services dominent pour les examens du BEP et du baccalauréat professionnel. Pour le CAP, les métiers de l'« Agroalimentaire, alimentation et cuisine » regroupent 18 % des admis. Dans le domaine des services, trois groupes de spécialités se démarquent :

« Travail social », qui n'est constitué que de la spécialité « Petite enfance » (15 % des admis), « Coiffure, esthétique et autres soins » (9 % des admis) et « Commerce et vente » (7 % des admis).

Quatre groupes de spécialités de BEP – « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « Secrétariat, bureautique », « Électricité, électronique » – représentent à eux seuls 64 % des lauréats. 45 % des bacheliers professionnels ont également obtenu leur diplôme dans l'un des groupes suivants : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Spécialités plurivalentes des services ». Ce dernier groupe de spécialité n'existe pas pour le BEP.

Précisions

Population concernée – Candidats au CAP, BEP ou baccalauréat professionnel délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 18.11 ; 17.08 ; 16.08 ; 15.11 ; 14.17.

Sources

MENJ-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

1 Répartition des admis au CAP, BEP et baccalauréat professionnel selon la spécialité, session 2018

Groupes de spécialités de diplôme		CAP (1)		BEP (1)		Baccalauréat professionnel	
		Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
200	Technologies industrielles fondamentales	—	—	581	80,5	525	75,9
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	846	84,8	—	—	509	78,7
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	82	98,8	1 928	92,2	879	84,9
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 740	95,4	1 141	87,3	2 089	87,7
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	741	95,5	2 307	92,3	6 354	86,4
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	134	95,7	1 664	88,3	1 523	90,1
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 066	94,2	4 902	84,6	2 923	83,9
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	122	89,1	547	88,2	1 182	83,7
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	33 776	83,3	5 424	88,4	7 407	88,0
222	Transformations chimiques et apparentées	4	n.s.	247	87,0	—	—
223	Métallurgie	706	86,1	—	—	63	87,5
224	Matériaux de construction, verre, céramique	390	91,1	143	94,1	131	84,5
225	Plasturgie, matériaux composites	107	87,0	381	82,3	355	77,9
226	Papier, carton	3	n.s.	—	—	—	—
227	Énergie, génie climatique	3 023	84,6	3 109	74,0	2 587	73,7
230	Spécialités pluritechno. génie civil, construction, bois	1 023	79,9	2 158	75,7	2 327	79,2
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	1 821	92,7	1 056	86,1	1 380	83,0
232	Bâtiment : construction et couverture	4 563	78,5	813	78,5	1 021	77,0
233	Bâtiment : finitions	7 913	81,5	1 064	75,7	1 022	75,1
234	Travail du bois et de l'ameublement	7 367	83,7	3 191	82,0	2 980	77,4
240	Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	354	86,1	11	n.s.	22	n.s.
241	Textile	123	92,5	—	—	—	—
242	Habillement	1 877	86,7	2 458	82,6	2 623	83,6
243	Cuir et peaux	712	93,8	205	86,5	216	82,4
250	Spécialités pluritechno. en mécanique-électricité	—	—	6 329	85,0	6 533	77,3
251	Mécanique générale et de précision, usinage	679	85,5	2 618	82,5	2 719	78,7
252	Moteurs et mécanique auto	15 877	87,8	—	—	8 472	79,0
253	Mécanique aéronautique et spatiale	870	95,5	—	—	1 037	93,8
254	Structures métalliques	9 970	85,3	420	76,6	4 205	79,4
255	Électricité, électronique	4 815	81,2	18 388	82,9	20 007	80,3
Total spécialités de la production		101 704	84,7	61 085	83,5	81 091	81,2
300	Spécialités plurivalentes des services	—	—	—	—	20 483	78,1
311	Transport, manutention, magasinage	4 847	87,7	2 828	85,8	4 235	81,2
312	Commerce, vente	13 802	86,3	30 688	83,6	33 250	83,0
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	715	87,4	927	85,4	964	86,3
323	Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	231	81,3	1 792	88,3	1 753	87,9
324	Secrétariat, bureautique	—	—	18 113	75,7	—	—
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 091	96,7	26 645	91,5	27 620	89,8
331	Santé	76	86,4	530	87,5	1 028	87,1
332	Travail social	28 073	82,4	—	—	—	—
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	8 015	84,4	3 351	83,3	3 508	84,2
336	Coiffure, esthétique et autres soins	17 331	83,3	10	n.s.	2 812	90,6
340	Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	2 268	84,4	—	—	—	—
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	800	85,7	652	79,6	840	81,6
344	Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	3 557	92,7	—	—	1 678	92,6
Total spécialités des services		82 806	84,7	85 536	84,2	98 171	84,1
Ensemble des spécialités		184 510	84,7	146 621	83,9	179 262	82,8
Session 2017, toutes spécialités		190 371	83,4	146 791	82,9	177 570	81,5
Spécialités de la production		104 302	83,6	63 084	82,8	79 467	79,2
Spécialités des services		86 069	83,1	83 707	83,0	98 103	83,5

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris les données de l'enseignement agricole.

Lecture : à la session 2018, 84,7 % des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

© DEPP

À la session 2018, 181 300 candidats se sont présentés à l'examen du **brevet de technicien supérieur (BTS)** ; 135 100 d'entre eux l'ont obtenu, ce qui représente un taux de réussite de 74,5 % (1).

S'il y a eu quasiment autant d'hommes que de femmes présents (92 200 hommes et 89 100 femmes), ces dernières réussissent mieux l'épreuve, avec un taux de réussite de 76,8 % contre 72,3 % pour les hommes.

Les taux de réussite dans les domaines de la production et des services sont proches (respectivement 76,9 % et 73,5 %). En revanche, les femmes sont beaucoup plus présentes dans celui des services, représentant 61,7 % des candidats. Dans le domaine de la production, elles sont seulement 20,3 % alors

que leur taux de réussite y dépasse de 9 points celui des hommes.

Les élèves sous statut scolaire réussissent mieux (79,8 %), notamment ceux provenant des établissements privés sous contrat (85,0 %) (2). En comparaison, ceux issus d'un établissement public (40,6 % de l'ensemble des présents) ont un taux de réussite de 80,2 %.

Parmi les 166 800 candidats présents à l'examen d'un BTS non agricole, 124 300 ont obtenu leur diplôme (3). Les candidats titulaires d'un baccalauréat général sont ceux qui réussissent le mieux, avec un taux de réussite de 86,5 %. Suivent les bacheliers technologiques (78,1 %) et professionnels (61,8 %).

Précisions

Population concernée - Candidats présents à l'examen du BTS en 2018, y compris BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation, sections de techniciens supérieurs

(STS), apprentis, candidat individuel, centre de formation d'apprentis (CFA), réseau national des Greta, baccalauréat général, baccalauréat technologique, baccalauréat professionnel - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note flash (ESR) : 19.11.

Sources

MESRI-SIES

- Système d'information Ocean.

- Système d'information des ministères en charge de l'agriculture et en charge de la mer.

1 Les candidats au BTS selon la spécialité, session 2018

Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présentes	Admises	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	
20 Spécialités pluritechnologiques de production	8 314	6 898	83,0	1 128	1 021	90,5	9 442	7 919	83,9	11,9
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	7 842	5 525	70,5	3 992	3 185	79,8	11 834	8 710	73,6	33,7
22 Transformations	6 045	4 676	77,4	2 723	2 383	87,5	8 768	7 059	80,5	31,1
23 Génie civil, construction et bois	5 086	3 789	74,5	1 624	1 306	80,4	6 710	5 095	75,9	24,2
24 Matériaux souples	113	105	92,9	1 080	972	90,0	1 193	1 077	90,3	90,5
25 Mécanique, électricité, électronique	16 408	11 901	72,5	607	507	83,5	17 015	12 408	72,9	3,6
Total domaines de la production	43 808	32 894	75,1	11 154	9 374	84,0	54 962	42 268	76,9	20,3
30 Spécialités plurivalentes des services	128	109	85,2	388	310	79,9	516	419	81,2	75,2
31 Échanges et gestion	31 487	21 789	69,2	41 737	31 230	74,8	73 224	53 019	72,4	57,0
dont : 31209 - Management des unités commerciales	10 416	6 820	65,5	11 263	8 338	74,0	21 679	15 158	69,9	52,0
31210 - Négociation et relation client	6 237	4 582	73,5	5 398	4 344	80,5	11 635	8 926	76,7	46,4
31407 - Assistant de gestion PME PMI à référentiel commun européen	2 129	1 377	64,7	9 912	7 038	71,0	12 041	8 415	69,9	82,3
31408 - Comptabilité et gestion	5 620	3 881	69,1	6 291	4 494	71,4	11 911	8 375	70,3	52,8
32 Communication et information	10 635	7 497	70,5	13 760	10 841	78,8	24 395	18 338	75,2	56,4
33 Services aux personnes	4 918	3 520	71,6	20 662	15 597	75,5	25 580	19 117	74,7	80,8
34 Services à la collectivité	1 198	832	69,4	1 438	1 097	76,3	2 636	1 929	73,2	54,6
Total domaines des services	48 366	33 747	69,8	77 985	59 075	75,8	126 351	92 827	73,5	61,7
Total BTS	92 174	66 641	72,3	89 139	68 449	76,8	181 313	135 090	74,5	49,2
dont BTS agricoles	9 061	6 444	71,1	5 407	4 369	80,8	14 468	10 813	74,7	37,4
dont BTS maritimes	31	30	96,8	4	4	100,0	35	34	97,1	11,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

2 Réussite au BTS selon le mode de formation, session 2018

	Présents		Taux de réussite (%)	Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)		Effectifs	Répartition (%)	
Scolaires (STS)	110 749	61,1	88 404	65,4	79,8	
Public	73 680	40,6	59 114	43,8	80,2	
Privé sous contrat	26 215	14,5	22 284	16,5	85,0	
Privé hors contrat	10 854	6,0	7 006	5,2	64,5	
Apprentissage (CFA)	30 816	17,0	23 089	17,1	74,9	
Formation continue (Greta)	26 228	14,5	18 583	13,8	70,9	
Enseignement à distance	3 858	2,1	1 480	1,1	38,4	
Individuels (I)	9 662	5,3	3 534	2,6	36,6	
Total BTS	181 313	100,0	135 090	100,0	74,5	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

1. Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

3 Réussite au BTS selon le diplôme initial, session 2018

	Présents		Taux de réussite (%)	Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)		Effectifs	Répartition (%)	
Baccalauréat général	44 697	26,8	38 662	31,1	86,5	
Série S	16 457	9,9	14 292	11,5	86,8	
Série ES	19 777	11,9	17 182	13,8	86,9	
Série L	8 463	5,1	7 188	5,8	84,9	
Baccalauréat technologique	60 248	36,1	47 066	37,9	78,1	
Série STI, STI2D, STD2A	16 051	9,6	13 226	10,6	82,4	
Série STL	3 253	1,9	2 595	2,1	79,8	
Série STT, STG, STMG	34 189	20,5	25 839	20,8	75,6	
Série SMS, ST2S	4 668	2,8	3 612	2,9	77,4	
Série hôtellerie	1 684	1,0	1 476	1,2	87,6	
Autres séries (TMD, STAV)	403	0,2	318	0,3	78,9	
Baccalauréat professionnel	52 783	31,6	32 611	26,2	61,8	
Domaines de la production	15 834	9,5	10 437	8,4	65,9	
Domaines des services	24 730	14,8	14 448	11,6	58,4	
Domaine indéterminé	12 219	7,3	7 726	6,2	63,2	
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers, etc.)	9 117	5,5	5 938	4,8	65,1	
Total BTS (hors BTS agricoles)	166 845	100,0	124 277	100,0	74,5	
BTS agricoles (I)	14 468		10 813		74,7	
Total BTS	181 313		135 090		74,5	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

1. L'information sur le diplôme d'origine n'est pas disponible pour les BTS agricoles.

À la session 2018, 135 100 candidats ont obtenu leur diplôme du brevet de technicien supérieur (BTS), pour un taux de réussite de 74,5 %, soit 700 admis de moins que lors de la session 2017.

Parmi ces lauréats, 69 % ont obtenu un diplôme dans une spécialité de service. Dans ces spécialités, on dénombre 92 900 admis pour un taux de réussite de 73,5 %. Celles de la production enregistrent 42 300 admis pour 76,9 % de réussite, soit le même taux que l'an dernier avec près de 400 diplômés de plus.

Les spécialités « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion » regroupent un peu plus du tiers des admis avec des évolutions différentes. La spécialité

« Commerce, vente », représentant 21 % des admis avec 28 000 lauréats, perd 1,7 point de taux de réussite. Celle de « Comptabilité, gestion », comptant moins de 17 000 admis (soit 12 % des lauréats), présente un taux stable (+0,4 point).

L'écart se creuse entre le taux de réussite des hommes (72,3 %) et celui des femmes (76,8 %), quel que soit le domaine de spécialités. En moyenne, cet écart passe de 3 points en 2017 à près de 5 points en 2018. Dans le détail, il passe de 7 à 9 points dans le domaine des spécialités de la production (en 2018, 75,1 % des hommes sont admis contre 84,0 % pour les femmes), et de 4 à 6 points dans celui des services (en 2018, 69,8 % des hommes sont admis contre 75,8 % des femmes).

Précisions

Population concernée - Candidats présents à l'examen du BTS en 2016 et en 2017, y compris BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note flash (ESR) : 19.11.

Sources

MESRI-SIES

- Système d'information Ocean.

- Système d'information des ministères en charge de l'agriculture et en charge de la mer.

1 Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2017 et 2018

Groupes de spécialités de formation	2017				2018			
	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 683	82,5	80,4	90,2	3 680	84,0	82,3	90,3
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	4 098	82,1	81,9	85,5	4 239	83,8	83,5	91,5
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	3 510	74,5	73,6	76,3	3 430	73,4	71,9	76,1
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 499	76,4	75,3	79,2	1 513	75,3	72,8	81,2
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	976	81,9	78,5	84,1	1 002	82,1	74,6	87,1
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	1 463	75,3	72,3	81,0	1 405	72,9	68,6	81,9
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 247	62,4	61,1	68,1	1 360	68,0	65,9	76,2
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	161	86,1	85,6	87,8	297	90,0	90,0	90,1
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	1 809	82,7	77,7	85,9	1 828	83,4	79,1	86,2
222 Transformations chimiques et apparentées	1 553	83,1	81,4	84,2	1 637	88,1	86,3	89,2
223 Métallurgie	357	77,1	76,1	87,5	1 449	75,9	75,6	83,8
224 Matériaux de construction, verre, céramique	35	79,5	77,8	80,8	21	95,5	85,7	100,0
225 Plasturgie, matériaux composites	258	76,6	76,7	75,0	278	78,8	78,9	76,9
226 Papier, carton	16	80,0	77,8	100,0	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	1 632	81,4	81,2	89,7	1 549	73,6	73,3	85,2
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 561	75,4	73,2	79,2	2 480	71,9	68,7	78,2
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 320	79,8	79,6	81,7	1 308	79,6	78,8	87,6
232 Bâtiment : construction et couverture	136	59,4	58,3	69,6	168	71,8	73,1	55,6
233 Bâtiment : finitions	411	79,2	72,0	87,5	424	82,3	77,0	89,0
234 Travail du bois et de l'ameublement	691	79,8	79,8	79,5	715	82,2	82,2	82,4
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	-	-	-	-	-	-	-	-
241 Textile	121	91,0	83,3	92,2	127	96,9	92,9	97,4
242 Habillement	852	89,9	92,4	89,6	870	89,5	93,0	89,2
243 Cuirs et peaux	87	94,6	100,0	93,9	80	88,9	92,3	88,3
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	5 575	74,4	74,0	83,3	4 507	73,0	72,6	81,4
252 Moteurs et mécanique auto	1 688	70,1	70,2	66,0	1 802	73,0	72,6	87,5
253 Mécanique aéronautique et spatiale	258	90,8	89,8	100,0	337	83,4	83,8	80,9
254 Structures métalliques	868	74,1	74,1	73,3	926	75,4	75,1	83,7
255 Électricité, électronique	5 030	74,1	74,0	77,6	4 836	71,8	71,3	85,2
Total des spécialités de la production	41 895	77,1	75,7	82,6	42 268	76,9	75,1	84,0
300 Spécialités plurivalentes des services	399	80,4	79,8	80,6	419	81,2	85,2	79,9
311 Transport, manutention, magasinage	1 380	70,9	70,0	73,8	1 297	68,7	67,0	74,1
312 Commerce, vente	29 261	75,3	71,8	78,6	28 430	73,6	69,5	77,6
313 Finances, banque, assurances	6 139	75,7	73,1	77,4	6 502	74,1	71,6	75,7
314 Comptabilité, gestion	17 183	69,7	67,7	70,7	16 790	70,1	67,9	71,2
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 428	77,8	72,5	79,5	3 168	75,2	67,5	77,6
321 Journalisme et communication	243	91,4	76,9	93,8	254	95,5	84,0	96,7
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	447	79,3	73,7	84,9	422	75,9	71,9	80,3
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	2 873	81,3	76,8	84,8	2 931	80,4	75,7	84,2
324 Secrétariat, bureautique	6 771	75,6	73,9	75,9	6 898	76,7	71,6	77,7
326 Informatique, traitement de l'information	4 833	72,5	72,3	75,6	4 665	69,3	69,2	70,6
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 363	76,6	67,6	77,1	2 596	80,4	70,1	81,0
331 Santé	4 022	59,1	58,5	59,3	4 012	57,2	56,0	57,5
332 Travail social	2 899	78,4	73,4	78,6	2 918	79,1	71,4	79,6
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	7 848	85,8	80,9	88,1	7 630	84,6	80,1	86,7
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 823	74,4	73,3	74,4	1 961	74,8	80,0	74,7
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 021	73,4	73,4	73,4	969	69,9	69,6	70,6
345 Application des droits et statuts des personnes	916	75,6	69,2	76,8	960	76,9	68,7	78,4
Total des spécialités des services	93 849	74,3	71,6	76,0	92 822	73,5	69,8	75,8
Ensemble des spécialités	135 744	75,2	73,5	76,8	135 090	74,5	72,3	76,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

Lecture : à la session 2018, 6 898 candidats au BTS l'ont obtenu dans la spécialité « Secrétariat, bureautique », soit un taux de réussite de 76,7% (71,6% pour les hommes, 77,7% pour les femmes).

© SIES

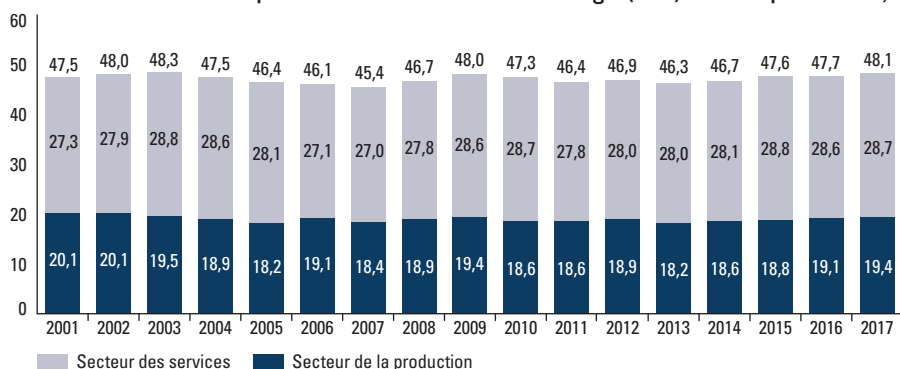
À la session 2017, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de **diplômes universitaires de technologie** (DUT) délivrés est de 48 100 dont 28 700 dans le secteur des services (59,7 %) et 19 400 dans le secteur de la production (40,3 %) (1). Deux spécialités des services, « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation » regroupent 35,0 % des diplômes délivrés (2).

Les effectifs de deuxième année du DUT ont augmenté entre les rentrées 2015 et 2016 (+1,1%) dans les mêmes proportions que le nombre de diplômes délivrés à la

session 2017 par rapport à 2016 (+0,8%). La hausse de ce dernier bénéficie davantage au secteur de la production qu'à celui des services (respectivement +1,7% contre +0,2%).

Le nombre de femmes diplômées augmente de 1% par rapport à la session 2016 et s'élève à 20 300, soit 42,1% de l'ensemble des diplômés (3). Cette part est stable depuis trois ans, mais elle varie suivant le secteur considéré : les femmes représentent un peu plus de la moitié des diplômés du tertiaire (52,9%) et seulement un quart de ceux de la production (26,1%).

1 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés par secteur, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

Précisions

Diplômes concernés - Diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer. Ceux-ci peuvent avoir été préparés dans le cadre de la formation initiale, de la reprise d'étude, de l'apprentissage ou de la formation continue.

Pour en savoir plus

- Note Flash (ESR) : 18.22.

2 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés

	2011		2012	2013	2014	2015	2016	2017	Part des femmes (%)
	Total	Part des femmes (%)	Total	Total	Total	Total	Total	Total	
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile (1)	19	84,2	22	29	18				
Chimie	1 332	57,1	1 369	1 343	1 394	1 303	1 269	1 362	59,2
Génie biologique	2 836	67,7	2 912	2 791	2 815	2 938	2 920	2 958	67,3
Génie chimique - génie des procédés	466	47,0	466	477	440	412	440	454	44,5
Génie civil	1 741	14,5	2 072	1 875	1 902	11			0,0
Génie civil - construction durable (2)					167	1 945	1 972	1 900	18,7
Génie du conditionnement et de l'emballage	117	49,6	129	105	114				
Packaging, emballage et conditionnement (3)						120	158	160	63,8
Génie électrique et informatique industrielle	2 790	7,6	2 955	2 818	2 967	2 827	2 775	2 995	7,0
Génie industriel et maintenance	706	9,2	691	652	687	728	732	779	8,6
Génie mécanique et productique	2 655	8,9	2 592	2 649	2 602	2 801	2 930	3 028	8,2
Génie thermique et énergie	984	10,0	922	818	822	814	768	775	10,7
Hygiène, sécurité et environnement	768	34,8	801	780	767	764	781	702	26,6
Mesures physiques	1 852	22,5	1 830	1 737	1 744	1 793	1 840	1 796	19,7
Qualité, logistique industrielle et organisation	847	30,1	743	759	812	836	849	895	30,6
Réseaux et télécommunications	1 078	11,1	1 043	961	997	1 090	1 165	1 144	8,7
Science et génie des matériaux	401	16,2	377	424	369	405	457	434	19,4
Ensemble secteur de la production	18 592	26,7	18 924	18 218	18 617	18 787	19 056	19 382	26,1
Carrières juridiques	851	79,1	861	916	982	1 004	978	924	81,1
Carrières sociales	1 336	79,9	1 461	1 461	1 474	1 455	1 395	1 436	80,1
Gestion des entreprises et des administrations	8 133	59,4	8 249	8 229	8 198	8 544	8 416	8 359	59,3
Gestion administrative et commerciale	739	68,6	819	838	708				
Gestion administrative et commerciale des organisations (4)					209	919	899	934	66,6
Gestion, logistique et transport	1 182	37,4	1 056	1 020	1 082	1 121	1 084	1 079	29,5
Information-communication	1 919	81,6	1 932	1 894	1 794	1 849	1 836	1 825	77,2
Informatique	3 064	8,4	3 069	3 221	3 094	3 492	3 490	3 592	9,3
Services et réseaux de communications	1 358	31,5	1 403	1 352	1 418				
Métiers du multimédia et de l'Internet (5)						1 513	1 579	1 631	33,9
Statistiques et informatique décisionnelle	481	41,6	422	377	430	401	398	451	33,3
Techniques de commercialisation	8 706	57,1	8 707	8 738	8 673	8 531	8 569	8 479	58,5
Ensemble secteur des services	27 769	53,8	27 979	28 046	28 062	28 829	28 644	28 710	52,9
Total	46 361	42,9	46 903	46 264	46 679	47 616	47 700	48 092	42,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

1. La formation « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile », mise en place en 2008-2009, n'existe plus à compter de la rentrée universitaire 2014 en tant que DUT.

2. « Génie civil » avant 2013-2014.

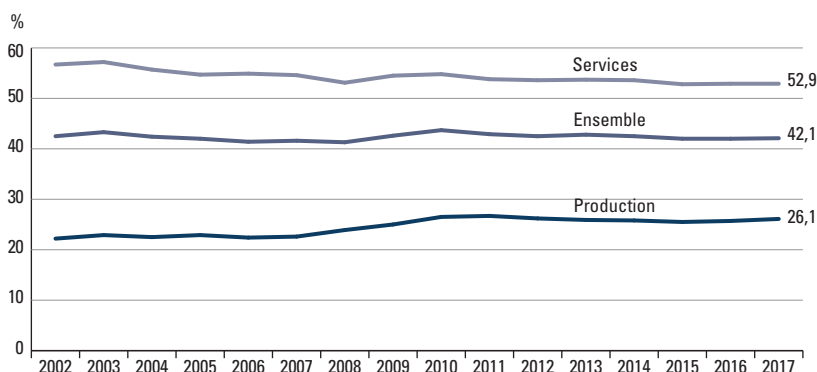
3. « Génie du conditionnement et de l'emballage » avant 2013-2014.

4. « Gestion administrative et commerciale » avant 2013-2014.

5. « Services et réseaux de communications » avant 2013-2014.

Lecture : en 2017, 48 092 DUT ont été délivrés dont 42,1 % à des femmes.

2 Évolution de la part des femmes parmi les diplômés d'un DUT, en %



© SIES

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Lecture : en 2017, 26,1 % des diplômés d'un DUT du secteur de la production sont des femmes, elles représentent 42,1 % de l'ensemble des diplômés d'un DUT.

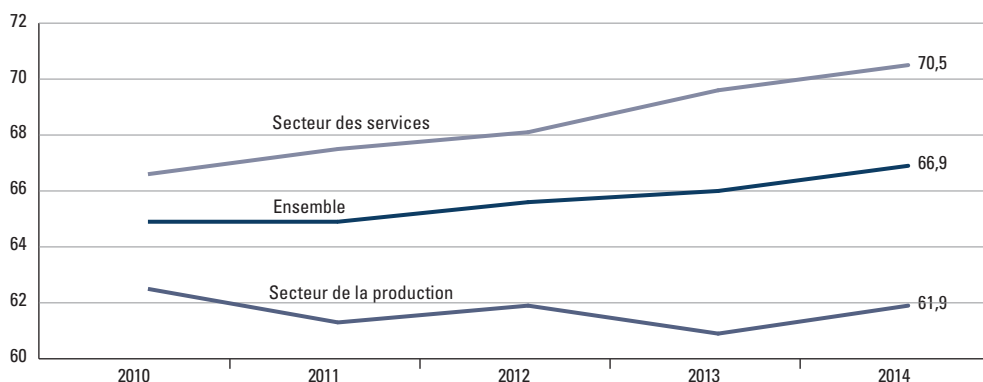
Parmi les étudiants inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire 2014, 67 % ont obtenu leur diplôme au bout des deux années de formation et 10 % après une année supplémentaire, à la session 2017 (1) (2). L'essentiel des étudiants (97 %) obtiennent leur diplôme dans la spécialité et l'établissement de leur première inscription en DUT. La proportion est plus élevée pour ceux qui l'obtiennent en deux ans (99 %) qu'en trois ans (84 %), la quasi-totalité des changements de spécialité ou d'établissement ayant lieu lors d'un redoublement.

La réussite en deux ans est plus forte dans le secteur des services (70 %) que dans celui de la production (62 %).

Cet écart diminue lorsqu'on considère une année supplémentaire de formation (78 % contre 75 %), mais tend à s'accroître avec le temps. La réussite dépend également de la spécialité du DUT. Dans le secteur des services, il y a un écart de 15 points entre la réussite en « Informatique communication » (87 % en deux ou trois ans) et celle en « Informatique » (72 %). Dans celui de la production, l'écart est de 12 points entre « Génie biologique » (81 %) et « Génie électrique et informatique industrielle » (69 %).

Les perspectives de réussite en DUT varient en fonction du baccalauréat détenu par l'étudiant. En deux ou trois ans, elles sont de 83 % pour les bacheliers généraux, contre 63 % pour les bacheliers technologiques et 52 % pour les bacheliers professionnels (3), mais ces écarts sont nettement moins prononcés qu'en licence.

1 Évolution de la réussite au DUT en deux ans par secteur de formation, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

Précisions

Champ - IUT de France métropolitaine et des DOM.

Taux de réussite - Les taux de réussite en DUT en deux ou trois ans ont été calculés à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT dans une université à la rentrée 2014.

Étudiants non-bacheliers, IUT, DUT (spécialités de formation) - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes Flash (ESR) : 18.22 ; 18.21.

2 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation, en %

Spécialité	Effectif	Effectif (en %)	Réussite en 2 ans (%)		Réussite en 3 ans (%)		Cumulée en 3 ans (%)	
			Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Chimie	1 667	2,9	60,1	59,8	15,4	13,0	75,5	72,8
Génie biologique	3 234	5,5	73,1	72,5	7,9	6,8	81,0	79,3
Génie chimique-génie des procédés	591	1,0	57,9	57,5	14,9	12,7	72,8	70,2
Génie civil-construction durable	2 498	4,3	64,3	63,7	11,7	9,6	76,0	73,3
Génie électrique et informatique industrielle	3 973	6,8	54,3	53,8	14,5	11,4	68,8	65,2
Génie industriel et maintenance	980	1,7	56,0	55,6	14,1	12,9	70,1	68,5
Génie mécanique et productique	3 796	6,5	61,2	60,7	12,9	10,1	74,1	70,8
Génie thermique et énergie	1 040	1,8	56,3	56,1	15,6	12,8	71,8	68,8
Hygiène sécurité environnement	901	1,5	68,4	67,9	9,3	7,4	77,7	75,4
Mesures physiques	2 296	3,9	61,7	61,1	16,5	13,1	78,1	74,3
Packaging, emballage et conditionnement	168	0,3	82,1	82,1	7,1	6,0	89,3	88,1
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 037	1,8	64,8	64,4	7,7	7,2	72,5	71,6
Réseaux et télécommunications	1 510	2,6	59,6	59,3	11,9	10,3	71,5	69,6
Sciences et génie des matériaux	593	1,0	61,4	61,0	15,7	13,8	77,1	74,9
Total du secteur de la production	24 284	41,7	61,9	61,4	12,7	10,5	74,6	71,9
Carrières juridiques	1 287	2,2	66,4	65,9	7,6	6,4	74,0	72,3
Carrières sociales	1 710	2,9	72,2	71,8	3,9	3,6	76,1	75,4
Gestion administrative et commerciale des organisations	1 056	1,8	70,7	70,5	11,1	10,5	81,8	81,1
Gestion des entreprises et des administrations	10 019	17,2	69,7	69,0	8,0	6,7	77,7	75,7
Gestion logistique et transport	1 314	2,3	63,6	63,1	8,0	7,3	71,6	70,4
Informatique communication	1 808	3,1	83,7	83,4	3,3	3,0	87,0	86,3
Informatique	4 494	7,7	58,8	58,3	12,9	10,3	71,6	68,5
Métiers du multimédia et de l'Internet	1 872	3,2	73,9	73,3	5,3	4,5	79,2	77,8
Statistiques et informatique décisionnelle	519	0,9	59,7	59,5	13,3	10,2	73,0	69,7
Techniques de commercialisation	9 925	17,0	75,4	74,6	5,9	5,3	81,3	79,9
Total du secteur des services	34 004	58,3	70,5	69,9	7,6	6,5	78,1	76,4
Ensemble	58 288	100,0	66,9	66,4	9,7	8,1	76,7	74,5

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : 58 288 étudiants se sont inscrits pour la première fois en préparation à un DUT à la rentrée 2014. 76,7 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (66,9 % en deux ans, 9,7 % en trois ans).

© SIES

3 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat, en %

Filières de baccalauréat	DUT secteur de la production			DUT secteur des services			Ensemble secteurs	
	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)
Scientifique	15 456	71,2	82,6	7 853	77,4	84,8	73,3	83,3
Économique	473	65,1	74,4	13 082	78,5	84,8	78,1	84,4
Littéraire	24	n.s.	n.s.	1 594	73,1	79,2	72,8	78,9
Baccalauréat général	15 953	70,9	82,3	22 529	77,8	84,4	74,9	83,5
Techno STI/STI2D/STD2A	5 254	42,3	58,7	1 472	49,9	63,7	44,0	59,8
Techno STG	168	42,9	48,8	7 731	58,1	67,2	57,8	66,8
Autres technos	1 360	43,1	57,6	523	66,0	71,5	49,4	61,5
Baccalauréat technologique	6 782	42,5	58,3	9 726	57,3	66,9	51,2	63,4
Baccalauréat professionnel	444	34,5	47,3	997	45,5	54,6	42,1	52,3
Ensemble des bacheliers	23 179	61,9	74,6	33 252	70,8	78,4	67,2	76,8
Étudiants non-bacheliers	1 105	61,8	74,5	752	57,6	66,2	60,1	71,1
Total	24 284	61,9	74,6	34 004	70,5	78,1	66,9	76,7

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : 15 953 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois à la rentrée 2014 en préparation à un DUT dans le secteur de la production. 82,3 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (70,9 % en deux ans, 11,4 % en trois ans).

© SIES

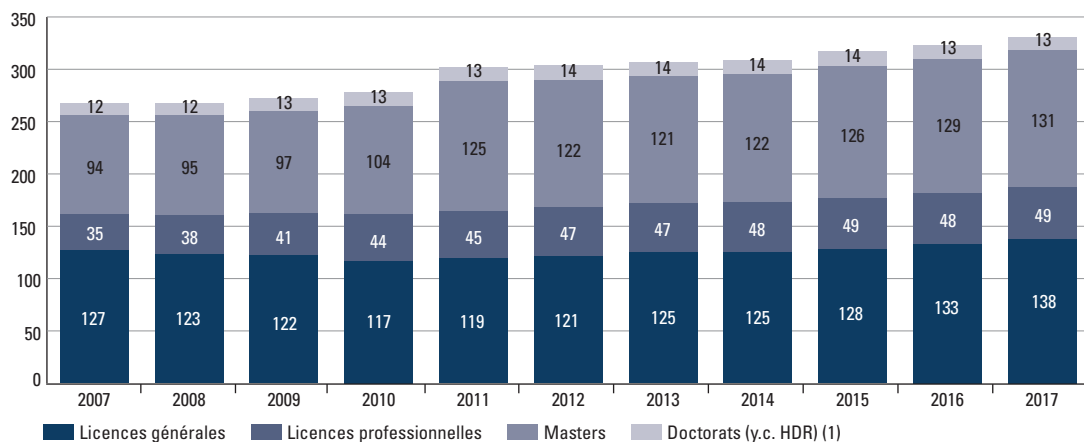
En 2017, le nombre de licences **LMD** délivrées par les universités augmente de 3,6% par rapport à la session 2016, soit 138 500 licences générales et 48 800 licences professionnelles (1) (2). Les délivrances de licences générales augmentent cette année (+4,1%) après une hausse de 3,6% à la session précédente. Le nombre de licences professionnelles délivrées par les universités n'a cessé de croître depuis leur création en 2000-2001 jusqu'à la session 2015, passant sur cette période de 3 600 à 48 700. Après une légère inflexion en 2016 (-2,0%), leur nombre est à nouveau en hausse à la session 2017 (+2,2%).

Pour la quatrième année consécutive, le nombre de masters délivrés par les universités (130 700) augmente (+1,5% en 2017). La disparition des masters recherche

et professionnels, entamée depuis la session 2008, se poursuit (respectivement -44% et -41% en 2017) au profit des masters indifférenciés (+27,7%). Les masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), créés en 2013 en même temps que les ESPÉ (**écoles supérieures du professorat et de l'éducation**) contribuent sensiblement depuis 2015 à la hausse de diplomation (+6,0% entre les sessions 2016 et 2017) et représentent en 2017, 14,0% des délivrances de masters.

Le nombre de doctorats délivrés par les universités se stabilise cette année, avec 0,5% de diplômés en moins par rapport à la session précédente; il diminue en sciences économiques (-3,7%) et en sciences (-1,9%).

1 Nombre de diplômes délivrés de licence, master et doctorat délivrés par année, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

1. HDR : habilitation à diriger les recherches.

© SIES

Précisions

Diplômes concernés - Ceux délivrés par les universités.

Université - Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également l'institut universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte ouvert en 2012, ainsi que l'université de Lorraine devenue un grand établissement en 2011.

Sources

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

2 Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire (1)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES (2)	Lettres	Sciences	Staps (3)	Médecine, pharmacie	Ensemble
Licences professionnelles	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
	2011	1 461	15 968	2 507	5 918	18 602	555	367	45 378
	2012	1 630	16 897	2 413	6 086	18 803	595	336	46 760
	2013	1 768	17 034	2 282	6 147	19 150	551	372	47 304
	2014	1 829	17 592	2 226	6 116	19 059	554	373	47 749
	2015	1 870	18 185	2 231	6 121	19 389	576	372	48 744
	2016	1 652	19 266	1 287	5 941	18 852	502	277	47 777
2017	1 674	20 335	979	5 590	19 219	623	403	48 823	
Licences générales	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 592
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
	2011	20 023	17 860	5 755	46 036	24 775	4 140	370	118 959
	2012	19 878	17 191	6 027	47 367	25 687	4 809	367	121 326
	2013	21 166	17 291	5 606	49 979	25 348	5 472	301	125 163
	2014	21 373	16 525	5 051	50 971	24 859	6 013	398	125 190
	2015	21 555	16 502	5 330	52 184	26 066	6 735	24	128 396
	2016	21 343	16 338	5 317	54 721	27 620	7 690	24	133 053
2017	21 678	16 643	5 438	57 411	29 393	7 909	27	138 499	
Masters professionnels	2008	11 033	20 715	1 826	15 776	14 059	979	811	65 199
	2009	11 040	21 427	1 205	15 325	12 161	987	728	62 873
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 915	1 046	689	60 155
	2011	10 372	19 080	1 217	20 705	11 334	1 447	776	64 931
	2012	10 306	18 422	1 046	18 229	10 650	1 101	911	60 665
	2013	9 646	17 957	1 087	17 178	9 898	1 090	848	57 704
	2014	9 787	18 312	1 159	16 869	9 636	1 131	801	57 695
	2015	9 446	17 289	1 175	10 651	8 773	717	805	48 856
	2016	6 618	13 797	462	8 910	6 768	648	367	37 570
2017	3 679	7 971	393	5 723	3 784	397	256	22 203	
Masters recherche	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 883	184	360	22 278
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 538	154	384	20 839
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
	2011	2 958	823	49	9 813	5 440	169	323	19 575
	2012	2 880	891	4	8 497	5 219	175	336	18 002
	2013	2 749	678		7 873	4 731	141	343	16 515
	2014	2 572	732		7 590	5 092	155	373	16 514
	2015	2 387	602		5 556	4 698	104	354	13 701
	2016	1 941	521		4 567	3 759	86	315	11 189
2017	915	223		2 812	2 017	49	300	6 316	
Masters indifférenciés	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
	2010	3 818	5 780	394	5 803	8 378	275	349	24 797
	2011	4 722	7 659	389	15 340	10 974	855	458	40 397
	2012	5 191	8 544	576	15 470	12 197	829	570	43 377
	2013	6 621	9 436	517	15 882	13 078	908	637	47 079
	2014	7 067	9 190	613	15 814	13 900	956	677	48 217
	2015	7 911	10 500	473	27 655	14 911	1 374	881	63 705
	2016	10 843	14 790	447	32 341	19 593	1 358	684	80 056
2017	15 058	21 534	603	39 150	23 906	1 467	479	102 197	
Doctorats (y c. HDR) (4)	2008	889	619	3	3 092	7 201	84	588	12 476
	2009	867	663	1	3 037	7 557	98	601	12 824
	2010	921	746	4	3 086	7 614	101	516	12 988
	2011	947	703	1	3 174	8 006	122	536	13 489
	2012	879	716	7	3 127	8 267	114	576	13 686
	2013	885	722		3 172	8 305	119	545	13 748
	2014	952	702	2	3 178	8 199	100	542	13 675
	2015	858	720	3	3 269	8 471	96	540	13 957
	2016	782	694	4	3 049	7 951	119	409	13 008
2017	813	668	3	3 100	7 801	118	436	12 939	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

1. Diplômes intermédiaires (DEUG et maîtrises intermédiaires) : les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (69 800 en 2017, 69 700 en 2016, 74 700 en 2015, 87 500 en 2014). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (109 500 en 2017, 108 000 en 2015, 107 100 en 2015, 105 000 en 2014).

2. AES : administrative, économique et sociale.

3. Staps : sciences et techniques des activités physiques et sportives.

4. HDR : habilitation à diriger des recherches.

À la session 2017, 187 300 licences **LMD** et 130 700 masters ont été délivrés dans les universités de France métropolitaine et des DOM (1). Les lettres, langues et sciences humaines sont les disciplines les plus représentées : 33,6 % des licences et 36,5 % des masters. Les licences professionnelles sont davantage tournées vers l'économie-gestion (41,7 %) et les sciences (39,4 %).

Dans les cursus licence et master, six diplômés sur dix sont des femmes. Elles en représentent les trois quarts en lettres, langues et sciences humaines, et sont largement majoritaires dans toutes les disciplines, à l'exception des sciences et des Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives), où tous diplômés confondus, elles représentent moins de quatre

lauréats sur dix. Elles sont minoritaires (48,5 %) parmi les diplômés de licences professionnelles.

En 2017, 11 200 thèses de doctorat ont été soutenues dans les universités, dont six sur dix en sciences. Les femmes ont soutenu 46,4 % des thèses. Leur part est de l'ordre de quatre diplômés sur dix dans toutes les disciplines, à l'exception des lettres, langues, sciences humaines (60,3 %) et de médecine, pharmacie et odontologie (51,4 %). Sur les 1 700 habilitations à diriger des recherches (HDR) un millier l'est en sciences. 630 HDR sont délivrées à des femmes.

En 2017, 34 800 diplômes ont été délivrés dans les formations de santé. Plus de six diplômés sur dix ont été délivrés à une femme (2).

Précisions

Diplômes concernés - Ceux délivrés par les universités.

Université - Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également l'institut universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte ouvert en 2012, ainsi que l'université de Lorraine devenue un grand établissement en 2011.

Diplômes de la session 2017 non mentionnés dans le tableau

- La capacité en droit (383 diplômés), le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (5 151 diplômés), les magistères (335 diplômés), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) (895 diplômés), etc. Les diplômes d'IUR, les maîtrises, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Pour les DUT voir les fiches 8.17 et 8.18, pour les diplômes d'ingénieurs, voir la fiche 8.22.

Sources

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2017

Cursus licence	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 674	78,8	21 678	69,2	23 352	69,9
Économie, gestion	20 335	61,7	16 643	52,8	36 978	57,7
Administration économique et sociale	979	61,7	5 438	61,8	6 417	61,8
Lettres, langues et sciences humaines	5 590	62,5	57 411	74,6	63 001	73,6
Sciences	19 219	26,6	29 393	44,6	48 612	37,5
Staps (1)	623	43,2	7 909	32,5	8 532	33,3
Médecine, pharmacie, odontologie	403	77,2	27	70,4	430	76,7
Total	48 823	48,5	138 499	61,9	187 322	58,4
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2016	52 821	47,9	173 572	59,6	226 393	56,9

Cursus master	Masters professionnels		Masters recherche		Masters indifférenciés		Total Masters	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	3 679	66,2	915	65,7	15 058	66,1	19 652	66,1
Économie, gestion	7 971	56,3	223	49,3	21 534	55,2	29 728	55,4
Administration économique et sociale	393	53,9			603	68,5	996	62,8
Lettres, langues et sciences humaines	5 723	74,8	2 812	63,1	39 150	73,6	47 685	73,1
Sciences	3 784	41,0	2 017	42,9	23 906	41,4	29 707	41,5
Staps (1)	397	45,1	49	40,8	1 467	36,7	1 913	38,5
Médecine, pharmacie, odontologie	256	68,8	300	65,3	479	67,2	1 035	67,1
Total	22 203	60,0	6 316	56,5	102 197	60,5	130 716	60,2
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2016	25 274	59,2	8 483	56,7	126 322	60,1	160 079	59,8

Cursus doctorat	Doctorat		HDR (2)	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	773	47,6	40	35,0
Économie, gestion et administration économique et sociale	581	45,5	90	44,4
Lettres, langues et sciences humaines	2 759	60,3	341	50,4
Sciences	6 747	40,6	1 054	33,5
Staps (1)	105	41,0	13	38,5
Médecine, pharmacie, odontologie	276	51,4	160	30,6
Total	11 241	46,4	1 698	37,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Staps : sciences et techniques des activités physiques et sportives.
2. HDR : habilitation à diriger des recherches.

2 Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2017

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur	7 252	61,3	1 283	57,4	2 911	69,6	11 446	63,0
Diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) (1)	7 260	56,7	1 148	54,4	2 552	64,1	10 960	58,2
Capacité en médecine	1 269	50,3					1 269	50,3
DES, DIS, DESC (2)	8 109	59,8	97	66,0	317	66,6	8 523	60,2
AFS, AFSA (2)	16	56,3					16	56,3
DE sage-femme (2)	714	97,8					714	97,8
Doctorats (y.c. HDR) (3)	324	39,8	13	76,9	99	52,5	436	43,8
Licence générale	27	70,4					27	70,4
Licence professionnelle	253	76,7			150	78,0	403	77,2
Master LMD (4)	739	66,6	5	80,0	291	68,0	1 035	67,1
Total	25 963	60,1	2 546	56,5	6 320	67,1	34 829	61,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Le diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) a remplacé le diplôme de fin de 2^e cycle à partir de la session 2015 pour les DE de pharmacie et d'odontologie. Il a remplacé le diplôme de fin de 2^e cycle des études médicales à compter de la session 2016.
2. DES : diplôme d'études spécialisées; DIS : diplôme interuniversitaire de spécialisation; DESC : diplôme d'études spécialisées complémentaires. AFS : attestation de formation spécialisée; AFSA : attestation de formation spécialisée approfondie; DE : diplôme d'État.
3. HDR : habilitation à diriger des recherches.
4. LMD : licence-master-doctorat.

40% des étudiants de licence (générale et professionnelle) obtiennent leur diplôme en trois ou quatre ans : 28% trois ans après leur première inscription en L1 à la rentrée 2013-2014 et 12% après une année supplémentaire, à la session 2017 (1). Ces taux de réussite sont stables depuis le milieu des années 2000, et leur faiblesse va de pair avec l'abandon important de cette formation au bout d'une ou deux années d'étude.

La réussite en licence dépend fortement du type de baccalauréat obtenu : si la moitié des bacheliers généraux obtiennent le diplôme en trois ou quatre ans, c'est le cas de 17% seulement des bacheliers technologiques et de 6% des bacheliers professionnels (2).

L'origine sociale et la mention obtenue au baccalauréat jouent aussi. La réussite en trois ou quatre ans varie graduellement de 48% pour les étudiants issus d'un milieu favorisé à 27% pour ceux issus d'un milieu défavorisé, et de 75% pour les titulaires d'une mention « Très bien » à moins de 17% pour ceux passés au second groupe. Par rapport à la cohorte précédente, les étudiants bacheliers ont de meilleurs résultats au baccalauréat en termes de mentions, tandis que leur réussite en trois ans demeure globalement inchangée.

La réussite en trois ans est plus élevée dans le domaine des lettres, langues, arts et sciences humaines et sociales (31%), mais en trois ou quatre ans, elle est quasi indépendante du domaine disciplinaire considéré.

Précisions

Le taux de réussite en licence est calculé à partir de la cohorte des étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de licence (LMD). La « cohorte 2013 » correspond aux entrants en licence à la rentrée universitaire 2013-2014. Pour ne pas introduire de biais, les étudiants inscrits en parallèle en classe préparatoire aux grandes écoles, en DUT, ou en STS, ont été retirés de la cohorte. Le champ couvre la France

entière, hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012, 2013 et 2014. La réussite est établie par l'obtention du diplôme de licence générale ou professionnelle.

Cursus licence, non-bacheliers, origine sociale regroupée - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Note Flash* (ESR) : 18.21.

Sources

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Cours licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans, en %

Cohorte	Effectif de la cohorte, en milliers	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Cohorte 2008	156,2	27,7	12,6	40,3
Cohorte 2009	169,2	26,6	12,2	38,9
Cohorte 2010	169,7	27,8	12,0	39,8
Cohorte 2011	173,8	27,2	11,8	39,0
Cohorte 2012	177,3	27,5	11,7	39,3
Cohorte 2013	185,7	27,9	11,8	39,6
Cohorte 2014	190,7	28,4	n.d.	n.d.

► **Champ : France entière (hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012, 2013 et 2014).**

© SIES

Note : les résultats aux diplômes de la session 2018 n'étant pas encore connus, les données ne sont pas disponibles.

2 Cours licence : réussite en trois ans et quatre ans des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2013, en %

Caractéristiques des étudiants		Part parmi les inscrits (%)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Sexe	Homme	41,6	21,3	11,5	32,8
	Femme	58,4	32,5	12,0	44,5
	Total	100,0	27,9	11,8	39,6
Âge au baccalauréat	« À l'heure » ou en avance	66,3	33,6	13,2	46,8
	En retard d'un an	21,3	16,2	9,9	26,2
	En retard de plus d'un an	7,7	9,7	6,4	16,1
	Non-bachelier	4,6	28,9	9,5	38,4
	Total	100,0	27,9	11,8	39,6
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Baccalauréat obtenu dans l'année	83,1	28,5	12,7	41,2
	Baccalauréat obtenu un an avant	6,7	24,5	7,7	32,2
	Baccalauréat obtenu plus d'un an avant	5,5	21,7	4,9	26,5
	Non-bachelier	4,6	28,9	9,5	38,4
	Total	100,0	27,9	11,8	39,6
Série du baccalauréat	Scientifique	24,5	36,9	14,2	51,1
	Économique	27,1	35,3	14,7	50,0
	Littéraire	19,0	32,0	13,3	45,3
	Ensemble des baccalauréats généraux	70,6	35,0	14,1	49,1
	Technologique STG	9,6	8,2	6,9	15,1
	Autre technologique	6,3	11,5	7,5	18,9
	Ensemble des baccalauréats technologiques	15,9	9,5	7,1	16,6
	Ensemble des baccalauréats professionnels	8,9	3,4	2,5	6,0
	Ensemble des baccalauréats Non-bachelier	4,6	28,9	9,5	38,4
	Total	100,0	27,9	11,8	39,6
Mention obtenue au baccalauréat	Très bien	4,0	66,8	8,0	74,8
	Bien	11,5	56,0	12,2	68,2
	Assez bien	25,8	36,5	14,4	50,8
	Passable premier groupe	37,3	17,1	12,2	29,3
	Passable deuxième groupe	13,6	8,1	8,5	16,5
	Inconnue	3,3	17,2	7,3	24,5
	Non-bachelier	4,6	28,9	9,5	38,4
	Total	100,0	27,9	11,8	39,6
Origine sociale (1)	Très favorisée	28,3	34,9	13,1	47,9
	Favorisée	13,5	31,5	12,7	44,1
	Assez défavorisée	24,9	27,6	12,4	40,0
	Défavorisée	25,0	21,2	10,4	31,6
	Non-réponse	8,3	18,9	8,3	27,2
	Total	100,0	27,9	11,8	39,6
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit - sciences économiques - AES	33,4	26,3	13,3	39,6
	Lettres - langues - arts - sciences humaines	42,6	30,6	10,0	40,6
	Sciences - Staps - Santé	24,0	25,0	12,9	37,9
	Total	100,0	27,9	11,8	39,6

► **Champ : France entière.**

1. Origine sociale regroupée : voir « Glossaire ».

Lecture : 58,4 % des inscrits en première année de cursus licence en 2013 sont des femmes. 44,5 % d'entre elles ont réussi leur licence en 3 ou 4 ans (32,5 % en 3 ans, 12,0 % en 4 ans).

© SIES

À la session 2017, 38 100 diplômés d'ingénieurs ont été délivrés contre 31 220 en 2007, soit une hausse de 22 % en dix ans (1).

Entre 2016 et 2017, la hausse est en moyenne de 5 % (2). Elle est plus importante (+ 7,7 %) dans les écoles publiques hors tutelle du ministère de l'enseignement supérieur (MESRI), et parmi celles sous sa tutelle, dans les écoles universitaires (+ 5,8 %). Les diplômés continuent d'être majoritairement issus d'un établissement relevant du MESRI (51 % en 2017, contre 50 % en 2007), et sont un sur six à être diplômés d'une école sous la tutelle d'un autre ministère et un quart d'une école privée.

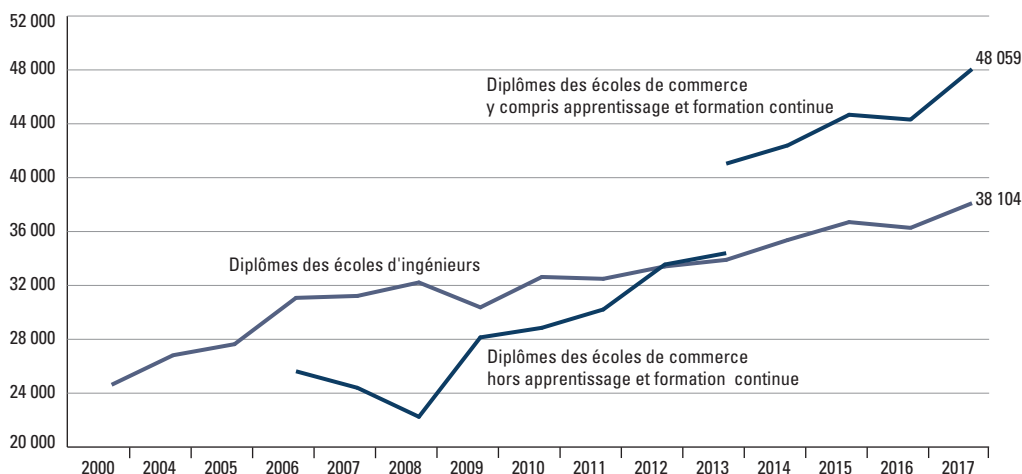
Après une forte progression continue depuis plus de vingt ans, la part de femmes diplômées d'un titre

d'ingénieur recule depuis deux ans (28 % en 2017 contre 29 % en 2015). Les écoles publiques des autres ministères sont proportionnellement celles délivrant le plus de titres à des femmes (32,6 %).

En 2017, 48 100 diplômes et certificats ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion (3), soit une hausse de 8,5 % par rapport à la session 2016. Les diplômés visés par le MESRI augmentent de 10,1 % et représentent toujours la majorité des titres délivrés par les écoles de commerce (63,5 %). Parallèlement, la progression du nombre de certificats d'école ralentit en 2017 (+ 5,7 %, contre + 10,6 % en 2016).

Depuis 2007, la parité est atteinte dans les effectifs de diplômés. En 2017, les femmes représentent 51 % des diplômés.

1 Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce et d'ingénieurs



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Dont élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'éducation nationale et ministère en charge de l'agriculture).

© SIES

Précisions

Diplômes d'ingénieurs, Diplômes des écoles de commerce, Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP), MBA, Visa du ministère en charge de l'enseignement supérieur - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information (ESR) : 15.08 ; 13.04.

Sources

MESRI-SIES

- (1) Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.

- (2) Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

2 Évolution du nombre de diplômes des écoles d'ingénieurs

	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (2)
Écoles universitaires (1)	9 975	10 967	10 578	11 173	10 313	11 326	11 560	11 557	11 229	11 881
Part de femmes (%)	28,1	28,3	27,6	29,3	29,6	29,7	29,7	30,9	30,9	30,1
Écoles indépendantes des universités	5 538	5 245	5 660	6 030	7 272	6 257	6 740	7 274	7 361	7 500
Part de femmes (%)	20,4	22,6	24,5	24,3	25,3	25,4	25,7	25,4	25,2	25,5
Total public MESRI	15 513	16 212	16 238	17 203	17 585	17 583	18 300	18 831	18 590	19 381
Part de femmes (%)	25,3	26,4	26,5	27,6	27,9	28,2	28,2	28,8	28,6	28,3
Écoles publiques autres ministères	4 743	5 105	5 333	5 363	5 556	5 619	5 840	5 832	5 833	6 284
Part de femmes (%)	32,7	34,6	34,7	33,8	35,2	35,0	34,9	36,4	35,1	32,6
Écoles privées	7 264	6 936	7 357	7 825	8 207	8 430	8 705	9 279	9 092	9 517
Part de femmes (%)	22,5	22,9	23,9	24,4	25,4	27,7	27,7	28,7	28,0	28,5
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) (3)	3 700	2 119	3 700	2 100	2 062	2 265	2 526	2 760	2 758	2 922
Total	31 220	30 372	32 628	32 491	33 410	33 897	35 371	36 702	36 273	38 104
Part de femmes (%)	25,9	27,0	27,3	27,1	27,4	28,2	28,2	29,0	28,5	28,1

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM (4).

- Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques ont été classés parmi les écoles universitaires.
- Les diplômés du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) sont intégrés dans le tableau à partir de la session 2017.
- Plus de huit diplômés sur dix sont issus de la formation initiale par apprentissage; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue.
- Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

3 Évolution du nombre de diplômes des écoles de commerce (1)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 y compris apprentissage et formation continue	2014	2015	2016	2017
Diplômes visés	14 307	12 925	11 729	14 309	16 303	17 981	20 645	21 356	26 116	27 313	29 667	27 717	30 513
Part de femmes (%)	48,3	49,0	49,1	48,3	48,3	49,7	48,7	49,7	49,2	49,0	49,2	50,1	49,8
Certificats d'école	11 319	11 472	10 517	13 833	12 549	12 233	12 905	13 040	14 923	15 081	15 004	16 596	17 546
dont : mastères	2 754	1 679	1 885	3 536	2 739	2 613	2 700	3 230	3 696	3 762	3 469	3 026	3 595
MBA	1 690	2 847	2 063	2 777	2 852	2 213	2 558	2 405	3 178	4 103	3 525	3 357	2 729
Total	25 626	24 397	22 246	28 142	28 852	30 214	33 550	34 396	41 039	42 394	44 671	44 313	48 059
Part de femmes (%)	47,4	50,1	49,3	49,2	49,9	50,8	49,6	50,9	50,5	50,5	50,7	52,1	51,2
Titres RNCP (2)													4 287
Part de femmes (%)													58,5

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM.

- Y compris apprentissage et formation continue à partir de la session 2013.
- Données collectées à partir de la session 2017.

La part des 18-24 ans peu ou pas diplômés ne suivant pas de formation (**sortants précoces**) et la part de **sortants de formation initiale** peu ou pas diplômés sont deux mesures des sorties du système éducatif avec un faible niveau d'études.

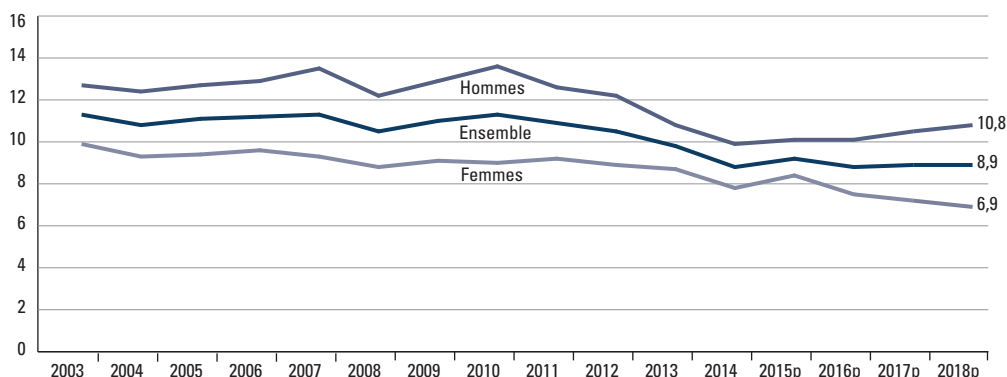
Un des objectifs de la stratégie 2020 est d'abaisser la part des sortants précoces dans l'Union européenne à 10 % en 2020. En 2017, le taux de sortants précoces vaut 8,9 % en France (1). Il a diminué de 2,4 points depuis 2010.

En 2016, 12 % des sortants de formation initiale sont sans diplôme ou détiennent au plus le brevet (2). Par ailleurs, 41 % des jeunes sortent du système scolaire avec au plus un diplôme de formations en lycée ou en apprentissage du second degré (CAP, baccalauréat

ou équivalent). En moyenne, 46 % des jeunes sortent diplômés du supérieur.

La rénovation de la voie professionnelle et la création du baccalauréat professionnel en trois ans à la rentrée 2008 s'est traduite par une modification de la structure des sorties de l'enseignement secondaire (3). Ainsi, entre 2008 et 2017, la part des sorties au niveau du baccalauréat a gagné 14 points et celle des sorties au niveau CAP-BEP en a perdu autant. Cet indicateur dépend en partie de l'évolution de la démographie scolaire. Ainsi, malgré la légère baisse de la réussite au baccalauréat GT en 2017, la hausse des effectifs de terminale GT à cette rentrée (+ 3,8 %) comparée à la stabilité des élèves des autres classes explique l'augmentation de 1,4 point de la part des sorties de ce niveau.

1 Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation (sortants précoces) par sexe, en %



► **Champ** : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).

Lecture : en 2018, le taux de sortants précoces en France est de 8,9 %.

Note : suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP). Dans le même temps, les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).

Précisions

Diplômes les plus élevés - Ce sont ceux déclarés par les répondants aux enquêtes Emploi de l'Insee (2).

Sorties de l'enseignement secondaire - Elles sont réparées selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n-1/n » et l'effectif originare de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n+1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles) (3).

Le nombre de sortants de formation initiale repose sur une estimation réalisée par la DEPP à partir des enquêtes Emploi, des estimations de population et du recensement de la population de l'Insee. La méthodologie employée diffère de celle publiée en 2016, les résultats ne doivent donc pas être comparés.

- Voir la fiche 8.31 pour les indicateurs de la stratégie 2020.

Pour en savoir plus

- MEN-DEPP, 2013, *Éducation & formations*, n° 84.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les sorties précoces.

Sources

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et Système d'information sur les apprentis (SIFA). Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN. Enquêtes Emploi Insee, estimations et extrapolations MENJ-MESRI-DEPP.

2 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé, en %

	2016p			
	Ensemble		Hommes	Femmes
	En milliers	En %	En %	En %
Master, doctorat	113	15	13	18
École d'ingénieurs, école de commerce	60	8	8	9
Licence	72	10	8	11
BTS, DUT ou équivalent	87	12	12	11
Paramédical ou social	10	1	1	2
Total diplômés des études supérieures	343	46	41	51
Baccalauréat général	65	9	9	9
Baccalauréat technologique	43	6	6	6
Baccalauréat professionnel et assimilé	125	17	18	15
CAP, BEP ou équivalent	74	10	11	9
Total diplômés formations en lycée et en apprentissage (2nd degré)	307	41	44	39
Diplôme national du brevet	50	7	8	6
Aucun diplôme	41	6	7	4
Total brevet et aucun diplôme	90	12	15	10
Total sortants de formation initiale	740	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).

© DEPP

Lecture : en moyenne sur 2015, 2016 et 2017, 46 % des sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur.

3 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe, en %

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire									
	2008	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
								Total	Garçons	Filles
Terminales générales et technologiques	53,5	54,7	51,2	55,1	53,6	56,0	56,9	58,3	52,6	64,1
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	16,1	17,8	28,1	24,6	27,4	26,3	26,0	25,7	28,3	23,0
Total sorties au niveau du baccalauréat	69,6	72,5	79,3	79,7	81,0	82,3	82,9	84,0	80,9	87,1
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,6	0,7	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
Année terminale de CAP ou BEP	20,0	16,9	11,6	10,8	10,2	9,8	9,4	9,4	12,0	6,8
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	22,6	17,6	12,0	11,0	10,4	10,0	9,6	9,5	12,1	7,0
Seconde ou première générales et technologiques	1,9	1,3	1,1	1,2	1,1	1,0	1,1	1,2	1,0	1,5
Première professionnelle		2,3	2,5	2,9	2,6	2,5	2,4	2,7	3,3	2,1
Seconde professionnelle		2,4	2,4	2,2	2,1	2,0	2,0	1,8	2,1	1,4
Formations en collège, première année de CAP ou BEP	5,9	3,9	2,7	3,0	2,8	2,2	2,0	0,8	0,6	0,9
Total sorties avant la fin du second degré	7,8	9,9	8,7	9,3	8,6	7,7	7,5	6,5	7,0	5,9
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

Note : les données de ce tableau ont été révisées par rapport à l'édition précédente du fait de l'extension aux DOM.

En février 2018, sept mois après la fin de leurs études professionnelles en lycée, près de 51 % des jeunes sortants d'une année terminale de CAP à BTS exercent un emploi (+ 2 points) (1). Les autres situations rencontrées par ces ex-lycéens sont le chômage pour 31 % d'entre eux, l'inactivité (hors poursuite d'études) pour 14 % et 4 % sont en service civique (2).

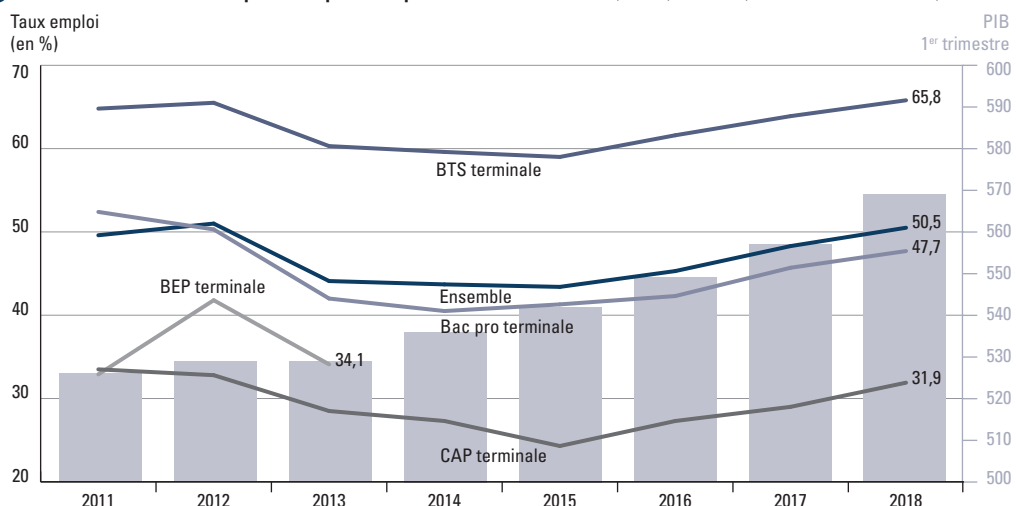
Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes : les diplômés ont un taux d'emploi de 53 % contre 40 % pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé. Par ailleurs, plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes.

En 2018, le taux d'emploi des garçons a plus fortement progressé que celui des filles (52 % contre 49 %). L'écart,

en faveur des garçons, est de 5 points pour les sortants de baccalauréat professionnel, et de 7 points quand ils sortent d'une formation du secteur de la production (3).

La spécialité du diplôme préparé joue aussi dans l'insertion professionnelle des jeunes (4). Pour un jeune lycéen sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 19 % dans le « Commerce, vente » à 54 % dans le domaine des « Transport, manutention, magasinage ». Pour un sortant de niveau bac professionnel, les formations de « Hôtellerie-restauration-tourisme » offrent, comme les « Transports manutention, magasinage » de bons débouchés (autour de 60 %). Les meilleurs taux sont atteints par les sortants de BTS « Mécanique et structures métalliques », « Génie civil-construction-bois » et « Coiffure-esthétique » avec plus de 70 % d'emploi.

1 Évolution du taux d'emploi à sept mois par classes de sortie (en %) et PIB (en milliards d'euros)



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte depuis 2013, hors Guadeloupe et Toulouse en 2013). Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

© DEPP

Précisions

L'enquête IVA - L'enquête Insertion dans la vie active (IVA) rend compte de l'insertion professionnelle des sortants d'année terminale de formation professionnelle en lycée sous tutelle de l'Éducation nationale, sept mois après la fin de leur formation initiale.

Sortants de lycée - Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée et non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée en février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

Taux d'emploi - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique ; les stagiaires de la formation professionnelle sont ici considérés comme inactifs). L'emploi regroupe les EDI, EDD, intérim, contrats de professionnalisation, et autres contrats aidés.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.10 ; 18.09.

2 Situation au 1^{er} février 2018 des lycéens, selon la classe de sortie, en %

Classe de sortie (1)	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Service civique	Répartition (%)
			EDI (5)	Intérim	EDD (5)	Emploi aidé				
CAP terminale (2)	Oui (77,2 %)	35,4	36,5	20,6	37,4	5,5	45,3	16,5	2,8	14,1
	Non (22,8 %)	20,1	35,7	27,7	31,6	5,0	51,6	25,7	2,6	4,2
Bac pro terminale (3)	Oui (76,6 %)	50,7	33,8	21,8	36,1	8,3	30,1	14,5	4,7	38,5
	Non (23,4 %)	37,8	33,3	28,7	33,8	4,2	40,9	17,5	3,8	11,8
BTS terminale (4)	Oui (82,2 %)	67,5	35,9	16,2	32,9	15,0	19,4	9,0	4,1	25,8
	Non (17,8 %)	57,9	38,5	23,4	31,8	6,3	25,5	11,8	4,8	5,6
Ensemble	Oui (78,4 %)	53,4	35,0	19,4	34,9	10,7	29,3	13,1	4,2	78,4
	Non (21,6 %)	39,6	35,6	26,6	32,8	5,0	39,0	17,6	3,8	21,6
Ensemble	Ensemble	50,5	35,0	20,6	34,6	9,8	31,4	14,0	4,1	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2017		48,3	32,7	19,1	38,1	10,1	34,8	13,6	3,3	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

1. Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.

2. Y compris mention complémentaire de niveau V.

3. Y compris mention complémentaire de niveau IV et brevet des métiers d'art.

4. Y compris diplôme de technicien supérieur, diplôme des métiers d'arts.

5. Voir « Emplois non aidés » et « Emplois aidés » dans le glossaire.

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2018 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %

Classe de sortie (1)	Ensemble				Garçons		Filles		
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services	
CAP terminale (2)	33,1	30,3	31,2	32,7	31,9	36,2	28,8	30,8	
Bac pro terminale (3)	49,9	44,7	49,7	46,3	50,5	48,8	43,5	44,8	
BTS terminale (4)	66,2	65,3	67,9	64,9	68,4	64,0	64,6	65,4	
Ensemble	51,5	49,2	49,5	51,1	50,6	52,8	43,3	50,1	
Rappel au 1 ^{er} février 2017		48,3	48,3	46,0	49,8	46,8	50,6	41,0	49,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

1, 2 et 3 et 4. Idem tableau 2.

4 Taux d'emploi au 1^{er} février 2018 selon la spécialité regroupée de formation et la classe de sortie, en %

Spécialité regroupée (1)	CAP terminale (2)	Bac pro terminale (3)	BTS terminale (4)	Ensemble	Répartition des sortants
Mécanique et structures métalliques	31,0	53,1	72,8	52,7	29,1
Électricité, électronique	24,7	45,1	66,5	47,3	20,6
Génie civil, construction, bois	30,5	48,7	72,0	46,0	18,5
Alimentation et agroalim., transformation	35,8	56,9	66,7	45,7	12,7
Technologies industrielles	26,8	45,6	62,1	59,2	7,1
Énergie, chimie, métallurgie	34,7	50,7	69,2	55,8	7,4
Matériaux souples	21,1	39,2	65,5	38,9	4,5
Ensemble production	31,2	49,7	67,9	49,5	100,0
Commerce, vente	19,1	44,2	66,7	47,9	32,1
Finances, comptabilité	-	36,8	64,6	50,0	19,3
Services aux personnes (santé, social)	45,0	49,2	68,5	53,3	18,9
Hôtellerie, restauration, tourisme	32,7	60,8	68,9	53,7	9,6
Secrétariat, communication et information	31,8	37,3	57,3	54,4	8,5
Transport, manutention, magasinage	54,1	60,9	67,8	60,2	5,0
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	32,7	54,2	68,9	48,8	3,3
Coiffure esthétique	35,4	53,4	72,2	48,8	3,3
Ensemble services	32,7	46,3	64,9	51,1	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

1. Un regroupement des spécialités de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) est opéré en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants d'apprentissage.

2, 3 et 4. Idem tableau 2.

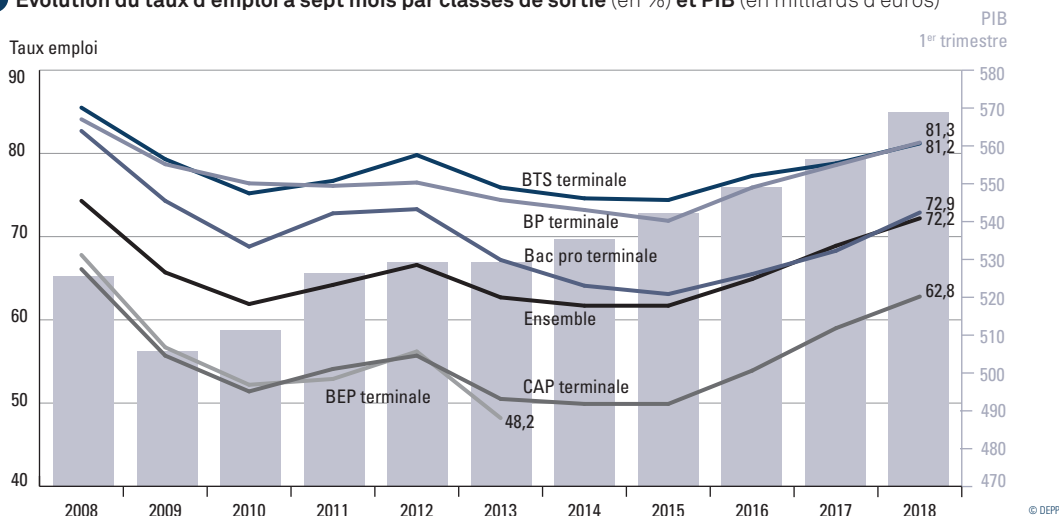
En février 2018, sept mois après leur sortie d'un centre de formation d'apprentis, 72 % des jeunes ayant suivi des études de niveau CAP à BTS ont un emploi (+3 points par rapport à 2017), soit trois points de plus qu'en 2017 et sept points de plus qu'en 2016 (1). Le taux d'emploi retrouve un niveau similaire à celui de 2008, avant la crise. Par ailleurs, 20 % des sortants sont au chômage, 7 % sont inactifs (en stage de formation ou sans emploi et n'en recherchant pas) et 1 % est en service civique (2). Quel que soit le niveau de formation, sortir du système éducatif après avoir obtenu le diplôme préparé demeure déterminant pour l'insertion des jeunes. L'écart des taux d'insertion selon ce critère est en moyenne de 17 points : 76 % des sortants diplômés sont en emploi contre 59 % des jeunes sortis en année terminale d'un cursus sans obtenir le diplôme.

Les anciens apprentis sont plus souvent en emploi que leurs homologues féminins, particulièrement au

niveau du baccalauréat professionnel où l'écart est de 13 points (3). Cet avantage en faveur des garçons est plus net à la sortie d'une formation liée à la production que liée aux services.

L'insertion professionnelle varie selon le niveau de diplôme préparé, mais aussi avec la spécialité de formation (4). Pour un jeune apprenti sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 41 % dans la « Coiffure-esthétique » à 82 % dans le « Transport-manutention-magasinerie ». En baccalauréat professionnel, la variabilité du taux d'emploi est de même ampleur avec 45 % d'emploi en sortant des formations « Finances-comptabilité » jusqu'à 82 % pour le « Génie civil-construction-bois ». En BTS, ce sont les formations « Génie civil-construction-bois », « Mécanique et structures métalliques », « Énergie, chimie, métallurgie » et « Services aux personnes (santé-social) qui offrent les meilleurs débouchés (environ 87 %).

1 Évolution du taux d'emploi à sept mois par classes de sortie (en %) et PIB (en milliards d'euros)



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe (y compris Mayotte depuis 2013). Sortants d'une année terminale de formation en CFA (hors niveaux I et II), interrogés sept mois après la fin des études.

Précisions

L'enquête IPA - L'enquête insertion professionnelle des apprentis (IPA) interroge chaque année au 1^{er} février les apprentis 7 mois après leur sortie de classe terminale en CFA, quels que soient leur ministère de tutelle et leur niveau de formation.

Sortants d'apprentissage - Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2016-2017, non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête de février 2018 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Taux d'emploi - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique ; les stagiaires de la formation professionnelle sont ici considérés comme inactifs). L'emploi regroupe les EDI, EDD, intérim, contrats de professionnalisation, et autres contrats aidés.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.11 ; 18.08.

Sources

MENJ-MESRI-DEPP, Enquêtes « IPA » 2008 à 2018 auprès des sortants d'apprentissage.

2 Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2018 selon la classe de sortie, en %

Classe de sortie (1)	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Service civique	Répartition (du CAP au BTS) (%)
			EDI (6)	Intérim	EDD (6)	Emploi aidé				
CAP terminale (2)	Oui (79,4 %)	67,4	55,1	11,2	28,4	5,4	25,3	6,5	0,8	33,8
	Non (20,6 %)	44,8	45,9	19,7	31,3	3,2	42,5	11,5	1,2	8,8
BP terminale (3)	Oui (80,4 %)	84,2	64,9	5,1	27,0	3,1	10,3	5,0	0,5	15,5
	Non (19,6 %)	69,2	58,4	12,1	27,7	1,8	23,2	7,0	0,6	3,8
Bac pro terminale (4)	Oui (81,9 %)	74,8	56,2	12,7	23,0	8,2	17,7	7,1	0,4	11,7
	Non (18,1 %)	64,1	47,9	20,7	28,6	2,9	27,5	8,2	0,1	2,6
BTS terminale (5)	Oui (77,8 %)	83,3	54,3	8,3	21,0	16,4	9,8	6,3	0,6	18,5
	Non (22,2 %)	73,7	55,4	13,1	27,6	3,9	18,3	7,0	1,0	5,3
Ensemble	Oui (79,6 %)	75,5	57,2	9,3	25,4	8,1	17,6	6,2	0,6	79,6
	Non (20,4 %)	59,2	51,9	16,1	28,9	3,1	30,8	9,1	0,9	20,4
Ensemble	Ensemble	72,2	56,3	10,5	26,0	7,3	20,3	6,8	0,7	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2017		68,9	53,9	10,7	27,4	8,0	23,5	7,0	0,6	100,0
Diplômes de niveaux I et II	Oui (93,0 %)	81,6	65,5	5,6	21,7	7,2	12,0	4,8	1,6	93,0
	Non (7,0 %)	73,7	68,9	7,4	19,5	4,2	17,6	8,2	0,5	7,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.
- Y compris CAP agricole, mention complémentaire de niveau V, titres professionnels de niveau V.
- Y compris BP agricole, brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, brevet technique des métiers.
- Y compris baccalauréat professionnel agricole, mention complémentaire de niveau IV.
- Y compris BTS agricole, DUT, diplômes de la santé et du social de niveau III.
- Voir « Emplois non-aidés » et « Emplois aidés » dans le glossaire.

© DEFP

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2018 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %

Classe de sortie (1)	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (2)	65,1	56,7	63,7	60,5	64,6	67,8	57,1	56,6
BP terminale (3)	82,7	79,6	84,2	78,5	84,8	74,5	79,3	79,7
Bac pro terminale (4)	76,2	63,1	77,3	63,6	78,4	66,0	66,7	61,9
BTS terminale (5)	82,2	79,6	84,3	78,7	85,1	77,1	78,4	79,8
Ensemble	73,4	69,6	72,9	71,1	73,8	72,2	66,0	70,5
Rappel au 1 ^{er} février 2017	69,8	66,9	68,8	69,0	69,6	70,7	62,5	68,0
Diplômes de niveaux I et II	81,7	80,2	84,2	79,6	84,9	79,5	82,2	79,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, 3, 4 et 5. Idem tableau 2.

© DEFP

4 Taux d'emploi au 1^{er} février 2018 selon la spécialité regroupée de formation et la classe de sortie, en %

Spécialité regroupée (1)	Taux d'emploi					Répartition des sortants en structure (du CAP au BTS)	Taux d'emploi Diplômes de niveaux I et II
	CAP terminale (2)	BP terminale (3)	Bac pro terminale (4)	BTS terminale (5)	Ensemble (du CAP au BTS)		
Génie civil, construction, bois	65,1	86,6	82,2	87,8	73,6	20,7	91,9
Alimentation et agroalimentaire, transformation	63,4	87,0	70,9	84,9	68,2	28,0	83,6
Mécanique et structures métalliques	62,6	86,5	80,4	87,1	76,5	20,1	81,9
Agriculture	59,7	76,9	72,7	79,8	71,2	16,4	83,5
Électricité, électronique	66,6	82,0	73,3	85,4	76,9	7,2	85,8
Énergie, chimie, métallurgie	70,4	83,9	80,1	86,8	79,2	5,3	85,4
Technologies industrielles	n.s.	n.s.	75,1	78,9	78,1	1,8	81,8
Matériaux souples	69,9	n.s.	n.s.	n.s.	73,4	0,5	71,9
Ensemble production	63,7	84,2	77,3	84,3	72,9	100,0	84,2
Commerce, vente	50,9	76,8	63,5	77,9	65,5	28,7	77,5
Services aux personnes (santé, social)	73,8	82,2	54,2	87,4	80,3	21,7	84,1
Coiffure esthétique	41,2	74,8	n.s.	80,8	64,1	13,8	-
Hôtellerie, restauration, tourisme	63,3	81,1	74,6	78,1	69,6	11,4	80,8
Finances, comptabilité	-	n.s.	45,5	80,7	75,2	8,1	81,7
Secrétariat, communication et information	55,6	61,6	55,9	70,3	68,1	6,3	81,1
Transport, manutention, magasinage	82,0	n.s.	73,1	79,2	79,6	7,3	79,4
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	61,6	73,5	67,0	83,6	71,2	2,6	74,9
Formations générales	-	n.s.	-	n.s.	70,3	0,1	74,3
Ensemble services	60,5	78,5	63,6	78,7	71,1	100,0	79,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Un regroupement des spécialités de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) est opéré en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants de lycée.
- 2, 3, 4 et 5. Idem tableau 2.

© DEFP

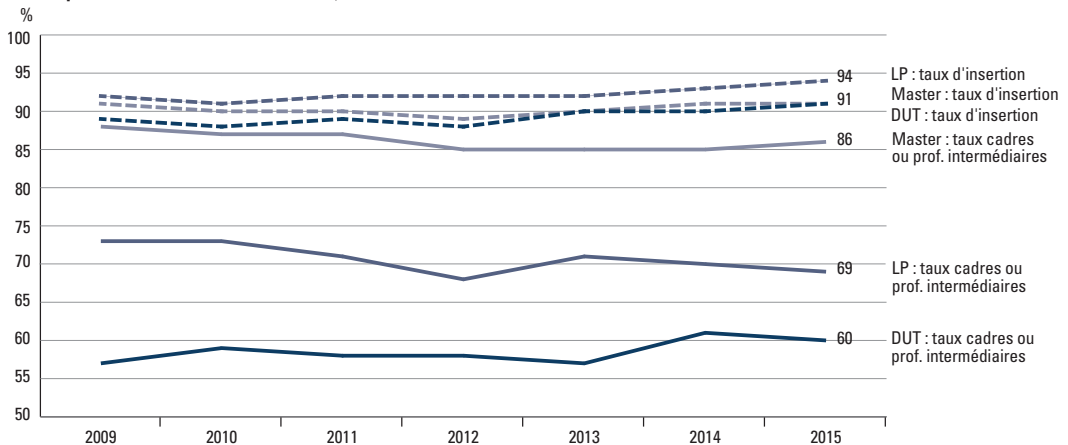
Fin 2017, les taux d'insertion professionnelle à 30 mois s'élevaient à 91 % pour les diplômés 2015 de DUT et de master, 94 % pour les diplômés de licence professionnelle (LP) et 98 % pour les diplômés de master enseignement (1) (2). Ces niveaux sont parmi les plus hauts observés ces dernières années.

Une large majorité des diplômés occupe, 30 mois après l'obtention de leur diplôme, un emploi stable. Le niveau de qualification des emplois occupés augmente avec celui du diplôme obtenu. Toutefois, la tendance depuis sept ans est à la baisse pour les diplômés de LP et de masters. La part des emplois de catégorie cadre ou professions intermédiaires s'échelonne ainsi en 2017 de 60 % pour les DUT à 86 % pour les masters. De fortes différences sont observées

entre domaines de spécialité, les écarts atteignent en licence professionnelle, 30 points entre les domaines Droit-Économie-Gestion (54 %), Lettres-Langues-Art (54 %) et Sciences-Technologies-Santé (84 %), et en master, plus de 20 points entre ces deux derniers (70 % contre 94 %) (2).

Le niveau de rémunération des emplois croît également avec le niveau de diplôme obtenu (3). Les titulaires d'un master perçoivent en 2017 un salaire mensuel net médian de 1 980 euros contre respectivement 1 520 euros et 1 650 euros pour les diplômés de DUT et de LP. À diplôme donné, le salaire médian diffère de 200 euros à plus de 400 euros selon les domaines de spécialité en défaveur des domaines des lettres, langues et arts, et des sciences humaines et sociales.

1 Évolution du taux d'insertion des diplômés et du taux d'emploi à 30 mois des cadres et professions intermédiaires, en %



► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

Précisions

Champ - Étudiants de nationalité française diplômés en 2015 d'un DUT, d'une licence professionnelle ou d'un master, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

Méthodologie - Cette neuvième enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université a été menée par le MESRI auprès de plus de 100 000 diplômés en 2015 en France métropolitaine et dans les DOM, 30 mois après l'obtention de leur diplôme. La collecte a été réalisée par les universités concernées (à l'exception de Paris-Dauphine) et coordonnée par le ministère.

Taux d'insertion professionnelle - Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

Taux d'emploi stable - Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

Salaire net mensuel médian - Salaire net à temps plein, primes incluses.

Pour en savoir plus

- Notes Flash (ESR) : 18.25 ; 18.24 ; 18.23.

Sources

MESRI-SIES, Enquêtes d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de l'université en 2015.

2 Évolution des taux d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés, en %

Cursus et domaines disciplinaires	Année du diplôme		
	2013	2014	2015
DUT	90	90	91
Licence professionnelle	92	93	94
Master (LMD)	90	91	91
<i>dont Droit-Économie-Gestion (DEG)</i>	92	93	93
<i>dont Lettres-Langues-Arts (LLA)</i>	87	87	87
<i>dont Sciences humaines et sociales (SHS)</i>	86	87	87
<i>dont Sciences-Technologies-Santé (STS)</i>	90	91	92
Master enseignement (ENS)	98	97	98

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

3 Conditions d'emploi des diplômés 2015 à 30 mois, en %

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Ensemble
DUT	Taux d'insertion professionnelle	91	–	82	94	91
	Taux d'emploi stable	67	–	56	71	68
	Taux d'emploi à temps plein	92	–	81	97	93
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	38	–	43	84	60
Licence pro	Taux d'insertion professionnelle	94	90	89	94	94
	Taux d'emploi stable	84	64	67	82	81
	Taux d'emploi à temps plein	97	84	91	98	97
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	54	54	59	84	69
Master LMD	Taux d'insertion professionnelle	93	87	87	92	91
	Taux d'emploi stable	81	61	59	79	75
	Taux d'emploi à temps plein	98	84	85	97	94
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	86	70	83	94	86
Master Enseignement	Taux d'insertion professionnelle	–	–	–	–	98
	Taux d'emploi stable	–	–	–	–	91
	Taux d'emploi à temps plein	–	–	–	–	93
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	–	–	–	–	94

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

4 Salaire net mensuel médian des diplômés 2015 à 18 et 30 mois, en euros

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Total
DUT	Salaire à 18 mois	1 400	–	1 290	1 500	1 430
	Salaire à 30 mois	1 470	–	1 400	1 600	1 520
Licence pro	Salaire à 18 mois	1 500	1 400	1 410	1 600	1 540
	Salaire à 30 mois	1 630	1 500	1 500	1 700	1 650
Master LMD	Salaire à 18 mois	1 900	1 500	1 600	1 900	1 800
	Salaire à 30 mois	2 060	1 630	1 720	2 000	1 980
Master Enseignement	Salaire à 18 mois	–	–	–	–	1 760
	Salaire à 30 mois	–	–	–	–	1 810

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

Un an après l'obtention de leur thèse en 2014, 85 % des docteurs sont en emploi et 91 % le sont trois ans après (1) (2). La moitié des docteurs exerce leur métier dans le secteur public académique et 19 % dans le public hors secteur académique. Le salaire mensuel net médian d'un docteur s'élève à 2 125 euros après un an de vie active en emploi et 2 375 euros après trois ans (3).

Les femmes représentent 44 % des docteurs diplômés en 2014 et ont généralement de moins bonnes conditions d'emploi que les hommes. Les étrangers, eux, représentent 42 % des diplômés d'un doctorat en 2014 et leur taux d'emploi à trois ans est équivalent à celui des Français (environ 90 %).

À un an comme à trois ans, neuf docteurs sur dix occupent un emploi de niveau cadre. En revanche, le taux d'emploi stable ne s'élève qu'à 52 % un an après l'obtention de leur diplôme, et à 66 % trois ans après.

Le contraste est marqué selon le secteur d'emploi. Alors qu'un docteur sur deux occupant un emploi dans le secteur académique a signé un contrat à durée indéterminée, cette proportion s'élève à 90 % pour les docteurs employés dans les entreprises. Le contraste est également marqué selon les disciplines. Tandis que les conditions d'emploi sont très bonnes pour les docteurs en sciences et leurs interactions et en sciences juridiques et politiques, les docteurs en sciences du vivant peinent à trouver un emploi stable et les docteurs en sciences humaines et humanités ont plus de difficultés à trouver un emploi de niveau cadre.

Précisions

Au premier semestre 2018, les diplômés d'un doctorat en 2014 ont été interrogés sur leur situation professionnelle un an et trois ans après l'obtention de leur diplôme. Cette **enquête sur la situation professionnelle des docteurs** (dénommée IPDoc) a impliqué une soixantaine d'établissements ou Comue (communauté d'universités et d'établissements) délivrant des doctorats et 102 écoles doctorales, correspondant à 13 055 docteurs sur les 14 400 diplômés de 2014, toutes nationalités et tous âges confondus. Le taux de réponse net à l'enquête est de 54 % et les résultats de 7 055 docteurs ont été retenus dans l'exploitation finale.

Taux d'emploi - Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

Salaire mensuel net médian - Salaire net équivalent temps plein estimé pour les docteurs travaillant en France.

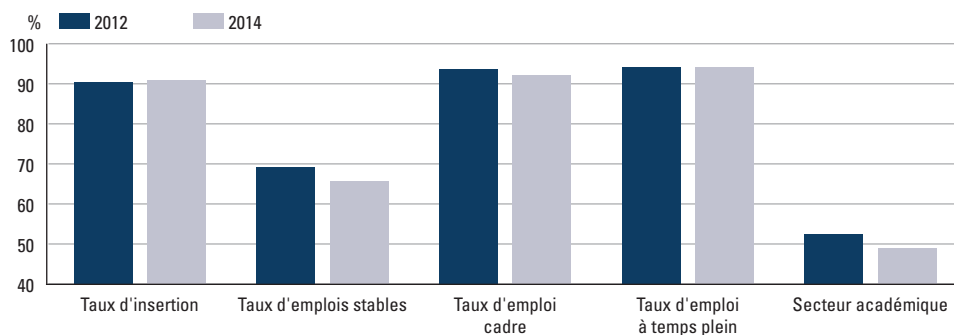
Taux d'emploi stable - Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaire, profession libérale, travailleur indépendant ou chef d'entreprise.

Secteur académique - Le secteur académique désigne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes et instituts de recherche, qu'ils soient publics ou privés.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* (ESR) : 19.08 ; 17.10 ; 17.06 ; 17.03.

1 Situation d'emploi des docteurs diplômés en 2012 et en 2014 à 36 mois, en %



► Champ : docteurs diplômés en 2012 et 2014 en France entière.

© SIES

2 Situation d'emploi par discipline à 12 (n+1) et 36 (n+3) mois

Discipline	Taux d'emploi n+1	Taux d'emploi n+3	Emplois stables n+1	Emplois stables n+3	Emplois cadres n+1	Emplois cadres n+3	Emploi à temps plein n+1	Emploi à temps plein n+3
Sciences et leurs interactions	86,9	91,9	51,7	68,6	95,8	94,3	97,5	97,7
Mathématiques et leurs interactions	91,8	93,8	46,6	65,0	95,6	94,3	97,0	97,6
Physique	84,8	90,0	44,4	59,2	94,4	94,6	98,1	97,5
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	79,2	88,4	39,4	50,7	94,7	91,0	97,1	96,9
Chimie et sc. des matériaux	81,0	89,4	45,4	62,9	94,6	93,7	97,7	97,5
Sciences pour l'ingénieur	89,1	93,1	57,7	77,9	97,5	97,2	97,4	98,0
Sciences et TIC	91,0	94,1	58,4	74,9	95,9	92,9	97,4	97,9
Sciences du vivant	82,8	90,1	37,2	49,4	92,4	94,0	93,8	94,4
Biologie, médecine et santé	84,0	91,0	35,5	46,9	92,4	94,0	94,6	94,8
Sciences agronomiques et écologiques	77,9	86,3	45,5	60,9	92,3	94,3	89,8	92,9
Sciences humaines et humanités	83,9	90,1	61,1	68,6	84,4	85,7	87,6	88,6
Langues et littératures	89,6	93,1	70,3	73,7	88,7	89,9	87,3	88,7
Philosophie et arts	78,7	88,2	55,5	59,9	81,7	86,2	78,0	80,9
Histoire, géographie	82,9	89,6	56,1	64,4	80,0	81,1	91,0	91,1
Sciences humaines	82,4	88,8	60,5	72,9	86,3	86,2	89,4	90,1
Sciences de la société	85,5	89,4	61,8	73,8	91,3	90,9	86,5	89,5
Sciences économiques et de gestion	91,4	92,8	59,4	74,6	93,4	91,5	90,1	91,9
Sciences juridiques et politiques	81,7	88,6	68,5	81,4	90,5	91,6	81,9	88,4
Sciences sociales, sociologie, démographie	81,8	85,0	56,0	58,7	88,6	88,3	87,0	87,1
Ensemble	85,3	90,8	52,2	65,6	92,2	92,0	93,3	94,1

► Champ : docteurs diplômés en 2014 en France entière.

© SIES

3 Salaire mensuel net médian des docteurs par discipline à 12 et 36 mois

	Salaire à 12 mois	Salaire à 36 mois
Sciences et leurs interactions	2 190	2 470
Mathématiques	2 260	2 490
Physique	2 250	2 470
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	2 060	2 210
Chimie	2 125	2 370
Sciences pour l'ingénieur	2 160	2 500
Sciences et TIC	2 255	2 500
Sciences du vivant	2 095	2 310
Biologie, médecine et santé	2 125	2 370
Sciences agronomiques et écologiques	1 950	2 160
Sciences humaines et humanités	1 925	2 260
Langues et littératures	1 875	2 270
Philosophie et arts	1 840	1 980
Histoire, géographie	1 950	2 260
Sciences humaines	1 930	2 260
Sciences de la société	2 090	2 370
Sciences économiques et de gestion	2 200	2 570
Sciences juridiques et politiques	2 060	2 270
Sciences sociales, sociologie, démographie	1 850	2 210
Ensemble	2 125	2 375

► Champ : docteurs diplômés en 2014 et travaillant en France métropolitaine + DROM.

© SIES

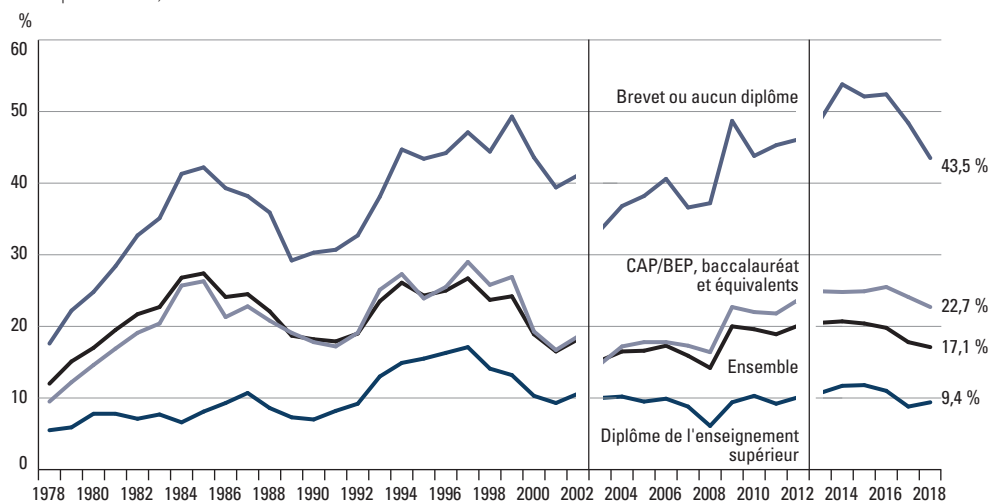
En 2018, 44 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans poursuivent leurs études initiales, 6 % cumulant leurs études avec un emploi (2). Lorsqu'ils ont terminé leur formation initiale, 38 % sont en situation d'emploi, 8 % sont chômeurs et 10 % sont inactifs. La part des jeunes en formation initiale sans cumul avec de l'emploi décroît progressivement avec l'âge. De 71 % à 18 ans, elle passe à 34 % à 21 ans et 10 % à 24 ans.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Le **taux de chômage** au sens du BIT est de 9,1 % pour la population active française en moyenne en 2018. Il atteint 16,5 % chez les 15-29 ans. Moins le niveau d'études atteint est élevé, plus le risque de

chômage est important. En 2018, lorsqu'ils ont quitté leurs études initiales depuis un à quatre ans, 9 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage contre 23 % des diplômés de CAP, BEP ou d'un baccalauréat et 43 % des jeunes ayant pour plus haut diplôme le diplôme national du brevet ou ne possédant aucun diplôme (1). Ce constat est d'autant plus vrai en période de conjoncture défavorable, car les moins diplômés occupent plus souvent des emplois sensibles à la conjoncture (intérim, CDD, etc.).

Lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes de diplômes plus élevés occupent plus fréquemment un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure (3).

1 Taux de chômage des actifs sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, en %



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2014. Les données 2015 à 2018 sont provisoires.

Note : en 2003 a lieu une rupture de série de l'enquête Emploi, principalement provoquée par le passage d'une enquête annuelle réalisée en mars à une enquête en continu tout au long de l'année. En 2013 a lieu une autre rupture. La rénovation du questionnaire en 2013 répond aux besoins de simplifier le questionnaire, d'améliorer la qualité de la codification des variables professions et diplômes, conformément aux orientations d'Eurostat, et d'enrichir la connaissance du marché du travail.

Lecture : en 2018, 17,1 % des jeunes actifs ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

© DEPP

Precisions

Sortants de formation initiale - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

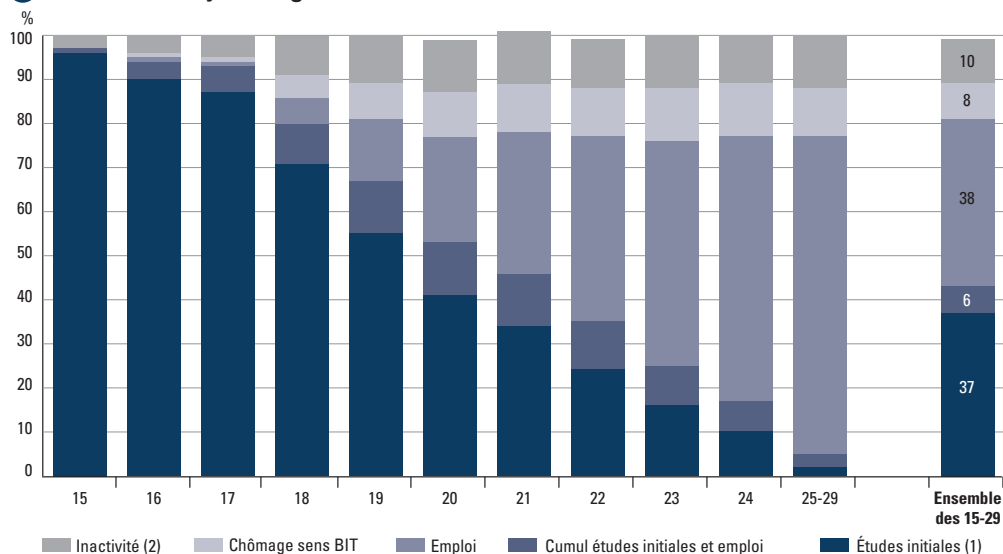
- « L'insertion professionnelle des jeunes », *Rapport de diagnostic élaboré par France Stratégie et la Dares*, janvier 2017.

- *Bilan Formations et emploi*, édition 2018, Insee
Références.

Sources

Enquêtes Emploi de l'Insee sur le champ France métropolitaine + DOM hors Mayotte, traitement MENJ-MESRI-DEPP.

2 La situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 2018



► **Champ** : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.

1. Dont les 1% de jeunes qui sont en formation initiale et au chômage au sens du BIT.

2. Dont 2% de jeunes en reprise d'études.

Lecture : en 2018, 37% des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi.

© DEPP

3 Catégorie socioprofessionnelle en 2018 des actifs occupés sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en % (1)

	Enseignement supérieur long (2)	Enseignement supérieur court (3)	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Total
Indépendants	2	3	3	2	0	2
Cadres et professions intellectuelles	42	3	1	1	0	19
Professions intermédiaires	39	49	20	6	6	31
Employés qualifiés	10	19	21	20	7	15
Employés non qualifiés	4	10	23	18	40	13
Ouvriers qualifiés	1	8	16	34	16	10
Ouvriers non qualifiés	1	6	16	19	31	9
Total	100	100	100	100	100	100

► **Champ** : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.

Lecture : 31% des jeunes qui sont en emploi en 2018 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

1. Conformément au bilan Formations-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles). Les catégories de professions proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. Les indépendants regroupent les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise. On distingue au sein des ouvriers et des employés les qualifiés et les non-qualifiés.

2. L'enseignement supérieur long correspond à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

3. L'enseignement supérieur court au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2.

© DEPP

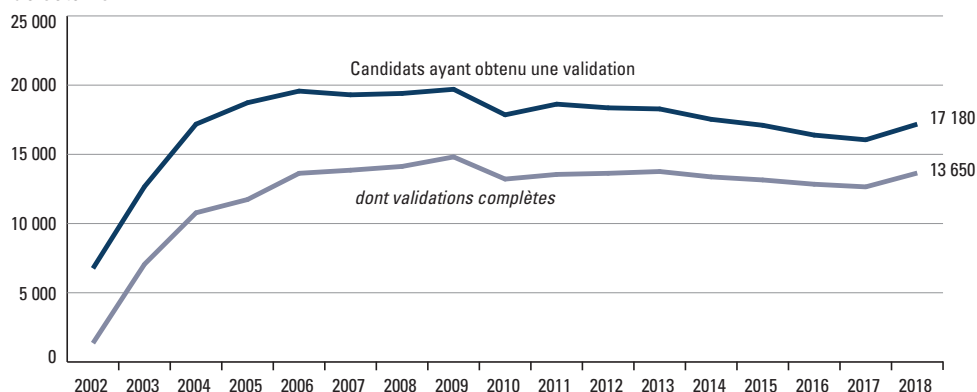
En 2018, une augmentation de 8% du nombre des diplômes délivrés par la **validation des acquis de l'expérience** (VAE) compense le recul observé ces quatre dernières années : les jurys ont accordé 13 650 validations totales de diplôme sur 19 420 dossiers examinés (+ 7%) (1)(2). Le nombre des entrées dans le dispositif progresse aussi (+ 2%) avec 29 790 nouvelles recevabilités accordées.

Le poids du niveau V se renforce en aval du parcours : un quart des candidatures (+ 3 points par rapport à 2017) et trois diplômes délivrés sur dix (+ 5 points) pour 20% des nouvelles recevabilités (3). Celui des diplômes du supérieur diminue de 52% à 44% entre la recevabilité et la validation du diplôme.

Un tiers des candidatures visent un BTS, 24% un CAP et 17% un baccalauréat professionnel (4). La hausse d'activité des jurys concerne surtout le CAP (+ 27% de dossiers examinés). Les diplômes visés relèvent majoritairement du domaine des services aux personnes, à l'instar du CAP Petite enfance et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) qui sont toujours les deux diplômes les plus demandés par la VAE : respectivement 19% (+ 4 points) et 12% de l'ensemble des candidatures examinées (20 et 10% des diplômes délivrés).

Le public des candidats à la VAE est composé aux deux tiers de femmes (+ 3 points en 2018) et aux trois quarts de personnes en emploi (5).

1 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

Précisions

L'enquête concerne les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur délivrés par les recteurs, y compris les trois diplômes d'éducateurs placés sous cotutelle du ministère chargé des affaires sociales (DEES, DEETS et DEME) et les deux diplômes comptables DCG et DSCG.

L'individu statistique est le dossier (un dossier par diplôme visé). Sont comptabilisés les dossiers enregistrés chaque

année aux différentes étapes du parcours VAE (recevabilité, dépôt et examen des candidatures).

La validation peut être totale ou partielle. La validation totale autorise la délivrance du diplôme. Les diplômes délivrés sont comptabilisés selon le mode d'évaluation au moment de l'obtention du diplôme.

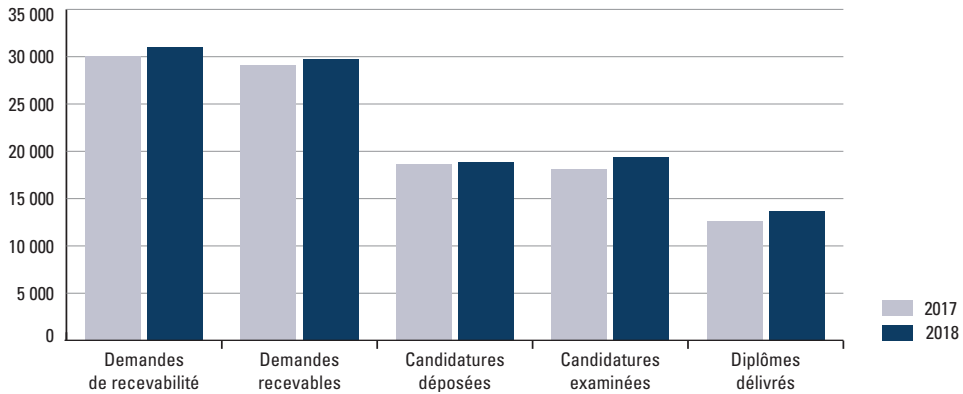
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.30 ; 14.32.

Sources

MENJ-MESRI-DEPP, Enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

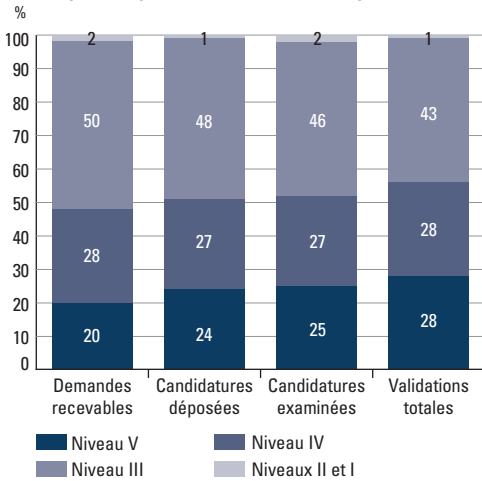
2 Les différentes étapes du parcours VAE, effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre en 2017 et 2018



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

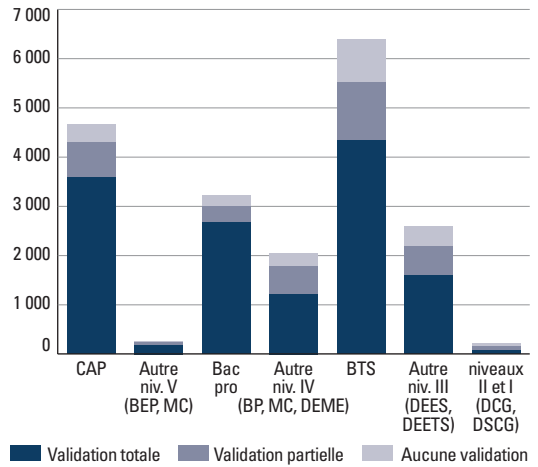
3 Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2018 par niveau, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

4 Répartition des candidats à la VAE examinés en 2018 selon le diplôme visé



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

5 Profil des candidats à la VAE en 2018, en %

		Candidats recevables	Livrets 2 déposés
Sexe	Hommes	39	31
	Femmes	61	69
	Total	100	100
Âge	Moins de 25 ans	3	2
	25-29 ans	12	10
	30-39 ans	39	37
	40-49 ans	32	35
	50 ans et plus	14	16
	Total	100	100
Situation par rapport à l'emploi	Demandeur d'emploi	24	22
	En emploi	75	77
	Inactif	1	1
	Total	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

En 2017, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère en charge de l'enseignement supérieur a délivré, au titre de la formation continue, un total de 106 900 diplômes (1) (2), à raison de 70 000 **diplômes nationaux** et de 36 900 **diplômes d'établissement**.

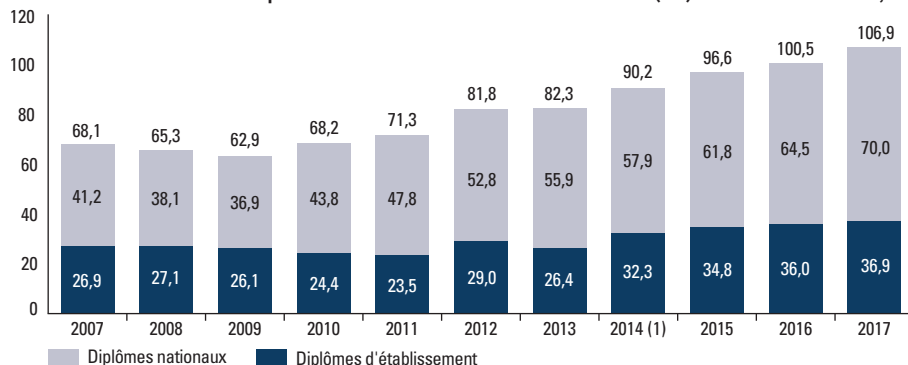
Depuis 2015, les diplômes nationaux délivrés en formation continue sont les plus dynamiques (+9% entre 2016 et 2017). En 2017, plus de 80% de ces diplômes sont de niveaux I et II (respectivement 35% et 48%), 10% de niveau III et 8% de niveau IV (3). La licence professionnelle et le master dominant, représentant respectivement 30% et 27% de l'ensemble.

Les universités, les universités de technologie (UT) et les instituts nationaux polytechniques (INP) ont délivré

85% des diplômes nationaux en 2017. Par rapport à 2016, la hausse est de 7%, répartie sur chacun des quatre niveaux. L'augmentation relative la plus importante concerne le niveau III, portée par les **diplômes universitaires de technologie (DUT)** (+55%) avec 1 600 diplômes supplémentaires. Les IUT ont délivré 15 700 diplômes nationaux, dont un peu plus de la moitié des licences professionnelles en formation continue (10 600) (4).

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) a délivré 8 700 diplômes nationaux en 2017 (soit +19% par rapport à 2016). Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements sous la tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur ont délivré, quant à eux, 1 600 diplômes nationaux (soit +35% par rapport à 2016).

1 Évolution du nombre de diplômes délivrés en formation continue (FC) entre 2007 et 2017, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public (Mayotte à partir de 2015).

1. Révision des chiffres par le Cnam à partir de 2014.

© SIES

Précisions

Établissements concernés - Tous les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Ils se classent en trois catégories :

- universités : les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie et Paris-Dauphine.
- écoles d'ingénieurs et autres établissements : les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements.
- Cnam : le grand établissement et ses centres régionaux associés.

Niveaux de diplômes - Voir détail tableau 3.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.03.

Sources

MESRI-SIES, Enquête n°6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

2 Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2016 et 2017 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT (1)		Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		Cnam (1) (2)		Total	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	56 040	59 731	1 185	1 603	7 300	8 694	64 525	70 028
Nombre de diplômes d'établissement (y compris DU délivrés) en FC	34 096	34 473	259	383	1 609	2 022	35 964	36 878
Ensemble des diplômes délivrés en FC	90 136	94 204	1 444	1 986	8 909	10 716	100 489	106 906
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	62,2	63,4	82,1	80,7	81,9	81,1	64,2	65,5
Part des diplômes d'établissement (y compris DU) délivrés en FC (%)	37,8	36,6	17,9	19,3	18,1	18,9	35,8	34,5
Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)	100	100	100	100	100	100	100	100

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : en 2017, 59 731 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 63 % des 94 204 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. Révision des chiffres par le Cnam.

© SIES

3 Diplômes nationaux délivrés en formation continue en 2016 et 2017 selon le niveau et le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT (1)		Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		Cnam (1) (2)		Total	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Capacité en droit	131	123					131	123
DAEU A (littéraire)	4 096	4 279					4 096	4 279
DAEU B (scientifique)	739	770					739	770
DELF-DALF	207	251					207	251
Total niveau IV	5 173	5 423					5 173	5 423
DEUST (et DEUG)	658	680					658	680
DUT (et DNTS)	2 990	4 647			44	42	3 034	4 689
Titres RNCP niveau III	121	234			674	1 003	795	1 237
Diplômes paramédicaux niveau III	38	110					38	110
Total niveau III	3 807	5 671			718	1 045	4 525	6 716
Licences	3 560	3 675	16	48	1 758	2 023	5 334	5 746
Licences professionnelles	18 274	18 815	1	2	1 852	1 850	20 127	20 667
Maîtrises-Masters 1	4 814	4 979	153	253			4 967	5 232
DCG	29	26		1			29	27
Titres RNCP niveau II	478	442	29	32	613	1 507	1 120	1 981
Total niveau II	27 155	27 937	199	336	4 223	5 380	31 577	33 653
DESCF-DSCG	94	64					94	64
Masters professionnels	6 642	4 425	14	11			6 656	4 436
Masters recherche	418	368	10	34			428	402
Masters indifférenciés	8 607	11 172	145	340	851	854	9 603	12 366
Masters enseignement	1 832	1 984	30	197			1 862	2 181
Mastères, MBA	136	124	349	336	167	98	652	558
HDR	6	1					6	1
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	427	518	378	288	878	959	1 683	1 765
Capacité médecine	407	565					407	565
Titres RNCP niveau I	1 156	1 353	59	55	406	299	1 621	1 707
Doctorat	180	126	1	6	57	59	238	191
Total niveau I	19 905	20 700	986	1 267	2 359	2 269	23 250	24 236
Ensemble des diplômes	56 040	59 731	1 185	1 603	7 300	8 694	64 525	70 028

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. Révision des chiffres par le Cnam.

© SIES

4 Diplômes délivrés en formation continue par les IUT en 2016 et 2017

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP niv. III	Titres au RNCP niv. II	Total diplômes nationaux	Diplômes d'établissement en IUT
2016	2 990	11 445	60	314	14 809	1 163
2017	4 647	10 652	88	326	15 713	692

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

© SIES

Les gouvernements européens s'orientent vers une société de la connaissance depuis le sommet de Lisbonne de 2000, actualisé par la stratégie «Éducation et formation 2020». Les orientations sont précisées par des objectifs concrets, chiffrés pour l'ensemble de l'Union européenne (UE).

L'objectif de 40 % de 30-34 ans **diplômés de l'enseignement supérieur**, dans l'UE, en 2020, est atteint en 2018 (40,7 %) (1). Le taux français est de 46,2 % (2).

Le taux d'emploi peu après un diplôme secondaire ou supérieur, ou indicateur **d'employabilité**, ciblé à 82 % à l'horizon 2020, vaut 81,6 % en 2018 dans l'UE.

L'accès à la **formation tout au long de la vie**, ciblée à 15 % sur 4 semaines en 2020, atteint 11,1 % des 25-64 ans en 2018 et 18,6 % en France.

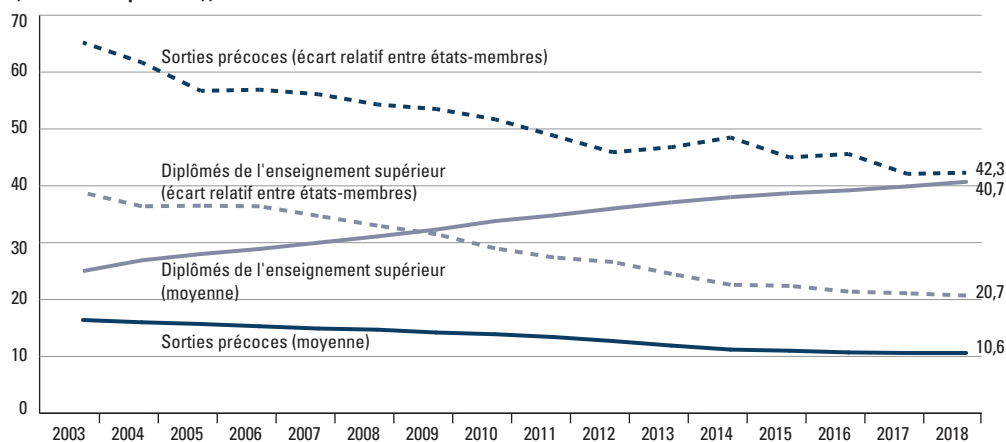
Les **sorties précoces**, sans diplôme de second cycle secondaire, sont le fait, en 2018, de 10,6 % des jeunes de 18-24 ans dans l'UE et 8,9 % en France. L'objectif est moins de 10 % en 2020 dans l'UE.

Les proportions de jeunes de 15 ans aux faibles **compétences de base** (lecture, cultures mathématique et scientifique) sont supérieures, en 2015, dans l'UE comme en France, aux 15 % espérés en 2020.

Enfin l'objectif de 95 % d'enfants en programme d'**éducation de la petite enfance** en 2020 a été atteint l'année scolaire 2015-16. Le taux est de 100 % en France.

En moyenne de l'UE, la part des diplômés du supérieur augmente et le taux de sorties précoces diminue. Dans les deux cas, l'écart relatif entre les performances des états-membres recule.

1 Indicateurs européens de sorties précoces et des diplômés de l'enseignement supérieur de 2003 à 2018 (Union européenne), en %



© DEPP

Précisions

Champ - Union européenne.

Écart relatif entre les performances des états-membres - Écart-type rapporté à la moyenne (non pondérés)

Pour en savoir plus

- *Education and Training Monitor 2018*, European Commission, novembre 2018, Luxembourg. ISBN 978-92-79-89699-6

- *L'Europe de l'éducation en chiffres*, MENJ-MESRI-DEPP, juillet 2018.

Sources

[1], [2], [3] et [8] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (l'enquête Emploi en France, DOM inclus depuis 2014) ; téléchargé fin juin 2019.

[4], [5] et [6] : Enquête PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves).

[7] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE) ; téléchargé fin juin 2019.

[9] Commission Européenne, SEC (2005) 419.

2 Les critères de référence chiffrés de Lisbonne (Union européenne)

	Diplômés de l'enseignement supérieur des 30-34 ans, en %	Sorties précoces des 18-24 ans, en %	Formation tout au long de la vie des 25-64 ans, en %	Faibles compétences en compréhension de l'écrit des élèves de 15 ans, en %	Faibles compétences en culture mathématique des élèves de 15 ans, en %	Faibles compétences en culture scientifique des élèves de 15 ans, en %	Éducation de la petite enfance des enfants ayant de 4 ans à l'âge d'obligation scolaire, en %	Emploi des jeunes diplômés des 20-34 diplômés du second cycle secondaire ou du supérieur, en %
	2018	2018	2018	2015	2015	2015	2017	2018
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]
Allemagne	34,9	10,3	8,2	16,2	17,2	17,0	96,4	92,1
Autriche	40,7	7,3	15,1	22,5	21,8	20,8	95,6	88,6
Belgique	47,6	8,6	8,5	19,5	20,1	19,8	98,7	83,4
Bulgarie	33,7	12,7	2,5	41,5	42,1	37,9	83,9	78,6
Chypre	57,1	7,8	6,7	35,6	42,6	42,1	92,0	78,9
Croatie	34,1	3,3	2,9	19,9	32,0	24,6	82,8	71,2
Danemark	49,1	10,2	23,5	15,0	13,6	15,9	98,0	85,9
Espagne	42,4	17,9	10,5	16,2	22,2	18,3	97,4	75,4
Estonie	47,2	11,3	19,7	10,6	11,2	8,8	92,9	81,7
Finlande	44,2	8,3	28,5	11,1	13,6	11,5	87,8	81,7
France	46,2	8,9	18,6	21,5	23,5	22,1	(p) 100,0	(f) 77,7
Grèce	44,3	4,7	4,5	27,3	35,8	32,7	81,5	55,3
Hongrie	33,7	12,5	6,0	27,5	28,0	26,0	95,6	87,5
Irlande	56,3	5,0	12,5	10,2	15,0	15,3	(d) 100,0	84,3
Italie	27,8	14,5	8,1	21,0	23,3	23,2	95,1	56,5
Lettonie	42,7	8,3	6,7	17,7	21,4	17,2	96,3	84,1
Lituanie	57,6	4,6	6,6	25,1	25,4	24,7	91,9	84,7
Luxembourg	56,2	6,3	18	25,6	25,8	25,9	(s) 96,6	87,9
Malte	34,2	17,5	10,8	35,6	29,1	32,5	96,5	94,8
Pays-Bas	49,4	7,3	19,1	18,1	16,7	18,5	97,6	92,0
Pologne	45,7	(s) 4,8	(s) 5,7	14,4	17,2	16,3	91,9	(s) 83,1
Portugal	33,5	11,8	10,3	17,2	23,8	17,4	94,2	80,6
République slovaque	37,7	8,6	4,0	32,1	27,7	30,7	78,2	83,4
République tchèque	33,7	6,2	8,5	22,0	21,7	20,7	92,0	89,6
Roumanie	24,6	16,4	0,9	38,7	39,9	38,5	89,6	77,4
Royaume-Uni	48,8	10,7	14,6	17,9	21,9	17,4	100,0	86,7
Slovénie	42,7	4,2	11,4	15,1	16,1	15,0	92,1	84,2
Suède	52,0	9,3	29,2	18,4	20,8	21,6	96,3	88,5
UE 28	40,7	10,6	11,1	19,7	22,2	20,6	95,4	81,6
Objectif 2020 (UE)	40,0	10,0	15,0	15,0	15,0	15,0	95,0	82,0
Objectif 2010 (UE)	-	10,0	12,5	[9] 15,5	-	-	-	-
Situation 2003 (UE)	25,0	16,4	6,8	[9] 19,8	n.d.	n.d.	86,9	76,8

- sans objet

(d) Définition plus large des programmes d'éducation de la petite enfance en Irlande

(s) Rupture de série

(p) Données provisoires

(f) Peu fiable

© DEFP

En 2018-2019, en France métropolitaine et dans les DOM, près de 1,2 million de personnes sont en activité dans les secteurs public et privé au titre du ministère en charge de l'éducation nationale (2).

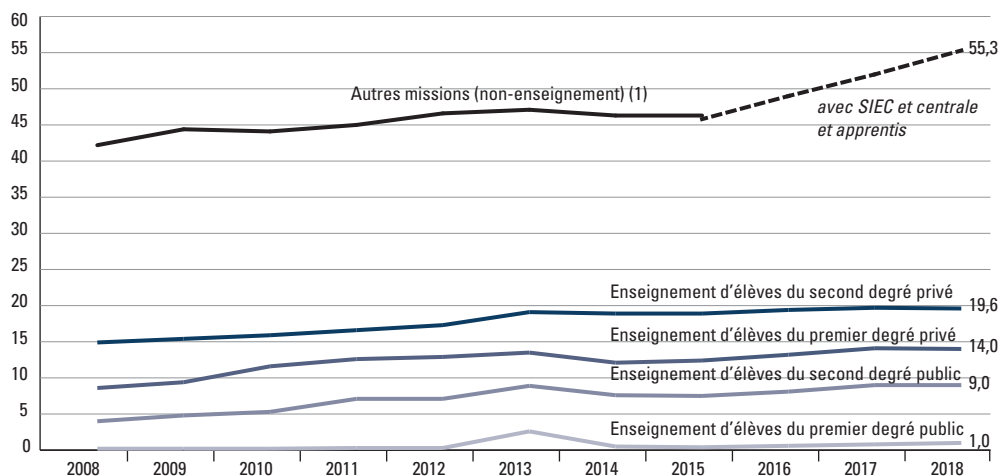
378 800 de ces agents ont pour **mission** l'enseignement d'élèves dans le premier degré : 24 % enseignent en classe de préélémentaire, 48 % en classe élémentaire et 12 % sont directeurs d'école. Ces enseignants sont en grande majorité des professeurs des écoles. Les agents non titulaires représentent 1 % des personnes enseignant dans le premier degré public contre 14 % des personnes enseignant dans le premier degré privé sous contrat (3).

La plus grande part des 492 100 enseignants auprès d'élèves du second degré sont des professeurs

certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), des professeurs de lycée professionnels (PLP) ou des agrégés. La grande majorité de ces enseignants ont des classes attirées (92%). Les non-titulaires sont toujours plus nombreux dans le secteur privé sous contrat (20%) que dans le secteur public (9%).

Parmi les 274 400 agents effectuant des missions autres que de l'enseignement, 7% sont des personnels issus de corps enseignant. L'assistance éducative emploie à elle seule 129 000 personnes, exclusivement contractuelles. Parmi elles, les accompagnants d'élèves en situation de handicap ont des effectifs en forte croissance. Ainsi, la part des agents non titulaires dans les missions non enseignantes est en hausse depuis 2008 (1).

1 Évolution de la part des non-titulaires parmi les personnels de l'enseignement scolaire selon la mission, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement, seule la catégorie « autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ.

© DEPP

Précisions

La méthodologie de l'approche par mission a été affinée dans cette édition du RERS, ce qui contribue à expliquer les différences observées avec l'édition précédente. La notion de remplaçant a notamment évolué, comme expliqué sur la fiche 9.12. Pour un historique des effectifs par mission, il est préférable de se référer à la fiche 1.8.

Professeur des écoles - Voir corps enseignants du premier degré dans le glossaire.

Certifié, PEPS, PLP, agrégé - Voir corps enseignants du second degré dans le glossaire.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission et leur corps en 2018-2019

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)		Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Corps enseignants non titulaires	Corps non enseignants et cas particuliers (3)	Ensemble des personnels
	Professeurs des écoles	Instituteurs	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Autres corps titulaires ou assimilés (2)			
Enseignement d'élèves du premier degré public	327 346	2 335	€	46	24		3 247		333 000
Enseignement en classe préélémentaire	77 755	648					337		78 740
Enseignement en classe élémentaire	155 055	1 131		11	€		918		157 116
Enseignement et direction d'école simultanée	41 764	205					6		41 975
Remplacement	29 261	237			€		1 719		31 219
Besoins spécifiques	23 511	114	€	33	23		267		23 950
Enseignement d'élèves du second degré public	8 900	18	50 929	243 231	54 979	1 614	35 781		395 452
Enseignement sur classes attirées	6 269	16	50 020	226 913	52 587	1 551	23 178		360 534
Remplacement	22		742	6 302	970	42	11 542		19 620
Documentation			27	8 858	87	8	615		9 595
Besoins spécifiques	2 609	€	140	1 158	1 335	13	446		5 703
Total enseignement d'élèves du secteur public	336 246	2 353	50 931	243 277	55 003	1 614	39 028		728 452
Enseignement d'élèves du premier degré privé	39 041	308					6 432		45 781
Enseignement en classe préélémentaire	9 536	81					699		10 316
Enseignement en classe élémentaire	22 528	192					2 041		24 761
Enseignement et direction d'école simultanée	4 155	19					59		4 233
Remplacement	6						2 661		2 667
Besoins spécifiques	2 816	16					972		3 804
Enseignement d'élèves du second degré privé	498		3 959	60 548	10 975	1 755	18 936		96 671
Enseignement sur classes attirées	275		3 956	58 744	10 905	1 686	15 382		90 948
Remplacement			€	€	€	€	3 049		3 059
Documentation	€			1 709	15	61	408		2 194
Besoins spécifiques	222		€	90	54	6	97		470
Total enseignement d'élèves du secteur privé (4)	39 539	308	3 959	60 548	10 975	1 755	25 368		142 452
Soutien à l'enseignement							52	7 837	7 889
Animation pédagogique	4 985	11	288	1 651	2 053	22	1 046	179	10 235
Assistance éducative							51	128 924	128 975
Éducation (5)	605	10	€	15	12	€	13	21 831	22 488
Direction (6)	4 619	23	25	330	174	€	6	13 659	18 837
Inspection	83		61	13	42		€	3 351	3 551
Administration, logistique, santé et social	1 050	29	218	911	271	15	68	79 952	82 414
Total autres missions (non-enseignement)	11 342	73	593	2 920	2 552	39	1 237	255 633	274 389
Aucune affectation (7)	3 901	103	611	3 771	913	160	142	1 474	11 075
Ensemble des personnels	391 028	2 837	56 094	310 516	69 443	3 568	65 775	257 107	1 156 368

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2018.**

© DEPP

- Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.
- Professeurs d'enseignement général de collège, adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif (privé seulement).
- Cas particuliers : apprentis, contractuels alternants, assistants étrangers.
- Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère en charge de l'éducation nationale.
- Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
- Y compris directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement du secteur public.
- Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 78 740 agents ayant pour mission l'enseignement d'élèves en classe préélémentaire dans le secteur public, 77 755 sont des professeurs des écoles.

3 Répartition des personnels de l'enseignement scolaire selon leur statut, par mission, en 2018-2019, en %

	Titulaires ou assimilés	Non-titulaires
Enseignement du public		
Premier degré	99,0	1,0
Second degré	91,0	9,0
Enseignement du privé		
Premier degré	86,0	14,0
Second degré	80,4	19,6
Autres missions (non-enseignement)		
Soutien à l'enseignement, Animation pédagogique	50,4	49,6
Assistance éducative	0,0	100,0
Éducation	87,7	12,3
Direction, Inspection	100,0	-
Administration, logistique, santé et social	86,7	13,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018.**

© DEPP

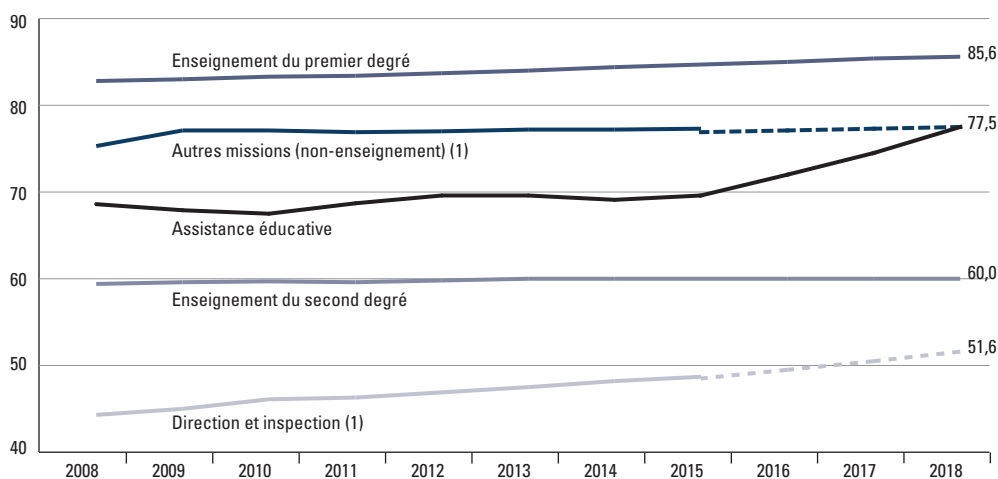
En 2018-2019, en France métropolitaine et dans les DOM, 728 500 personnes enseignent dans le secteur public, 142 500 enseignent dans le secteur privé sous contrat et 274 400 exercent des missions de non-enseignement (inspection, direction d'établissement, éducation, administration, santé, etc.) (2) (3) (4).

Les femmes représentent 70,6% des enseignants du secteur public, 84,8% dans le premier degré et 58,6% dans le second degré (respectivement 74,2%, 91,6% et 66,0% dans le privé sous contrat). Quel que soit le secteur, les enseignantes sont plus nombreuses à exercer à temps partiel ou incomplet que les enseignants (12,4% contre 5,0% dans le public, 20,9% contre 17,6% dans le privé sous contrat).

75,4% des personnels relevant de missions non enseignantes sont des femmes. Elles sont fortement majoritaires au sein des missions de soutien à l'enseignement (76,8%), d'assistance éducative (77,5%), d'éducation (78,3%) et administratives et logistiques (77,2%). Elles occupent presque entièrement les missions sanitaires et sociales (95,5%). Comme dans l'enseignement, les femmes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel ou incomplet (47,0% des femmes et, en particulier, 81,8% des assistantes éducatives).

Depuis 2008, la part des femmes augmente sur la plupart des missions. En particulier, la part des femmes occupant une mission de direction ou d'inspection augmente régulièrement chaque année, avec un gain de 7 points en dix ans, dépassant le seuil des 50% depuis 2017 (1).

1 Évolution de la part des femmes selon la mission entre 2008 et 2018



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents payés par le MENJ, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. © DEPP
 1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement (hors assistance éducative), seules les catégories « direction et inspection » et « autres missions (non-enseignement) » sont affectées par le changement de champ.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire.*

Source

MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA).

2 Les enseignants en mission dans le secteur public en 2018-2019

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré public	333 000	282 326	84,8	41,6	44,0	42,0	12,2	3,5	10,9
Professeurs des écoles	327 346	277 981	84,9	41,6	44,0	42,0	12,2	3,5	10,9
Instituteurs	2 335	1 653	70,8	48,2	47,7	48,1	9,7	3,1	7,8
Autres titulaires	72	61	84,7	49,8	50,5	49,9	1,6	9,1	2,8
Non-titulaires	3 247	2 631	81,0	33,0	34,7	33,4	8,4	3,7	7,5
Enseignement d'élèves du second degré public	395 452	231 659	58,6	43,6	44,7	44,0	12,6	5,5	9,6
Professeurs de chaire supérieure	2 101	784	37,3	53,5	53,7	53,6	0,6	0,2	0,3
Professeurs agrégés	48 828	26 146	53,5	44,3	45,3	44,8	9,8	3,8	7,0
Professeurs certifiés	215 864	139 853	64,8	43,3	44,8	43,8	12,5	4,4	9,7
Professeurs d'EPS	27 367	11 729	42,9	43,1	41,7	42,3	10,6	3,7	6,7
Professeurs de lycée professionnel	54 979	27 843	50,6	46,4	47,4	46,9	7,8	2,5	5,2
Professeurs des écoles, instituteurs	8 918	5 771	64,7	42,3	45,2	43,3	4,3	1,6	3,3
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	1 614	845	52,4	59,5	59,8	59,6	20,2	10,1	15,4
Non-titulaires	35 781	18 688	52,2	39,6	40,2	39,9	27,5	19,4	23,7
Total	728 452	513 985	70,6	42,5	44,5	43,1	12,4	5,0	10,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM, agents payés par le MENJ, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018.**

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

3 Les enseignants en mission dans le secteur privé sous contrat en 2018-2019

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré privé	45 781	41 921	91,6	43,5	44,0	43,6	17,9	8,7	17,2
Professeurs des écoles	39 041	35 759	91,6	44,5	45,3	44,6	15,2	6,8	14,5
Instituteurs	308	285	92,5	47,2	46,1	47,2	26,7	17,4	26,0
Non-titulaires	6 432	5 877	91,4	37,2	36,3	37,1	34,1	20,0	32,9
Enseignement d'élèves du second degré privé	96 671	63 813	66,0	45,3	45,5	45,4	22,9	18,6	21,4
Professeurs de chaire supérieure	91	25	27,5	56,7	54,7	55,3	.	4,5	3,3
Professeurs agrégés	3 868	2 060	53,3	47,3	48,7	48,0	11,9	7,3	9,7
Professeurs certifiés	54 218	38 945	71,8	46,3	47,5	46,6	19,0	15,3	17,9
Professeurs d'EPS	6 330	2 477	39,1	44,6	43,9	44,1	15,1	11,7	13,0
Professeurs de lycée professionnel	10 975	7 044	64,2	47,8	48,5	48,1	14,2	10,4	12,8
Professeurs des écoles, instituteurs	498	394	79,1	48,7	50,0	48,9	16,5	32,7	19,9
Autres assimilés titulaires (2)	1 755	1 097	62,5	52,7	53,2	52,9	29,2	27,8	28,7
Non-titulaires	18 936	11 771	62,2	39,5	39,0	39,3	44,2	35,8	41,0
Total	142 452	105 734	74,2	44,6	45,4	44,8	20,9	17,6	20,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), agents payés par le MENJ, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018.**

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement, maître auxiliaire sur contrat définitif.

4 Les personnels de la mission non enseignante en 2018-2019 (secteur public)

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Soutien à l'enseignement	7 889	6 055	76,8	27,1	26,9	27,1	22,0	23,6	22,4
Animation pédagogique	10 235	5 601	54,7	49,1	50,3	49,6	4,2	2,4	3,4
Assistance éducative	128 975	99 962	77,5	39,1	30,6	37,2	81,8	57,4	76,3
Éducation (2)	22 488	17 598	78,3	44,7	46,9	45,2	8,3	3,3	7,2
Direction (3)	18 837	9 811	52,1	50,9	51,2	51,0	0,3	0,1	0,2
Inspection	3 551	1 738	48,9	53,0	52,9	53,0	0,3	0,1	0,2
Administration, logistique	69 180	53 404	77,2	47,3	46,1	47,0	15,4	3,9	12,8
Santé et social	13 234	12 641	95,5	47,7	47,7	47,7	32,7	13,0	31,8
Total	274 389	206 810	75,4	42,8	40,2	42,1	47,0	26,7	42,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM, agents payés par le MENJ, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018.**

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

3. Y compris directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement du secteur public.

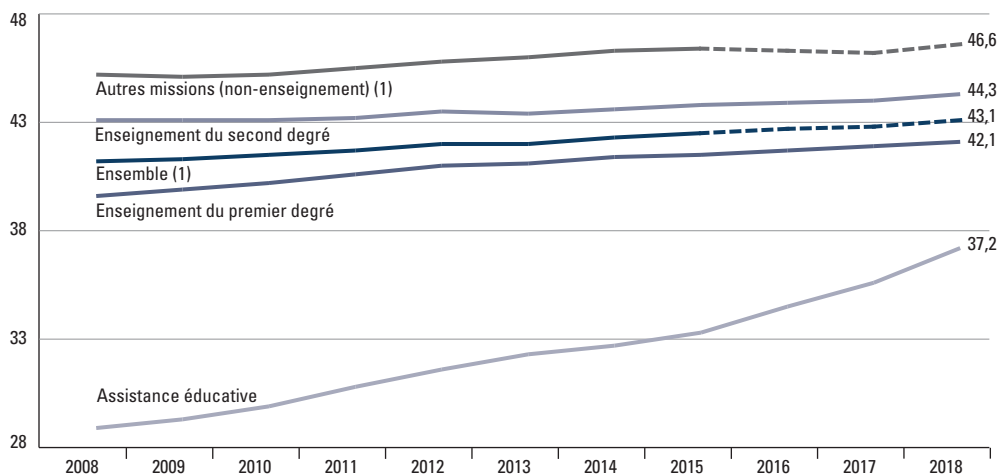
En 2018-2019, les personnels de l'Éducation nationale ont en moyenne 43 ans (1). Quels que soient le secteur et le niveau d'enseignement, les enseignants sont généralement plus jeunes dans le public que dans le privé sous contrat : les enseignants affectés dans le premier degré ont en moyenne 42 ans dans le public contre 44 ans dans le privé (2), et, respectivement, 44 ans contre 45 ans dans le second degré (3).

Parmi les personnels relevant de la mission d'assistance éducative (4), ceux en charge d'assistance d'éducation ou d'assistance prévention sécurité, quel que soit le sexe, sont les plus jeunes, ayant en moyenne moins de 30 ans contre 44 ans pour ceux en charge

de l'accompagnement à la situation de handicap. À l'inverse, les personnes en mission de direction ou d'inspection ont en moyenne 51 ans, soit 5 ans de plus que les personnes relevant des autres missions non enseignantes (soutien à l'enseignement, éducation, administratives, logistiques, sanitaires et sociales) (5).

Depuis 2008, on observe un vieillissement de la population enseignante, en particulier dans le premier degré (+3 ans en 10 ans) mais également des personnels d'assistance éducative en raison du recrutement massif d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) (1).

1 Évolution de l'âge moyen selon la mission



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement (hors assistance éducative), seule la catégorie « autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ.

© DEPP

Pour en savoir plus

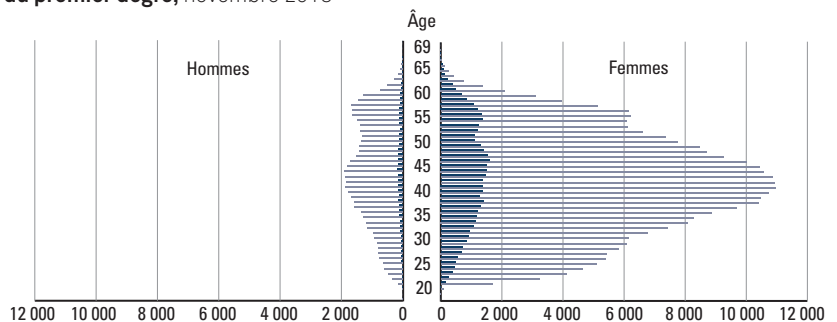
- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

2 Enseignement du premier degré, novembre 2018

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,0
Secteur privé : 44,0

Âge moyen femmes
Secteur public : 41,6
Secteur privé : 43,5

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 42,0
Secteur privé : 43,6



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le premier degré public ou privé sous contrat

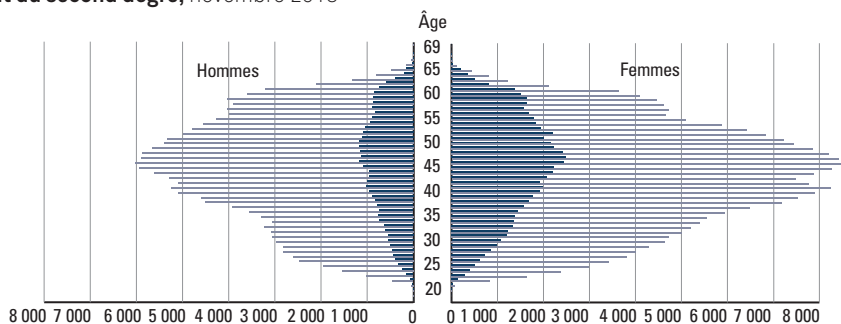
© DEPP

3 Enseignement du second degré, novembre 2018

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,7
Secteur privé : 45,5

Âge moyen femmes
Secteur public : 43,6
Secteur privé : 45,3

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 44,0
Secteur privé : 45,4



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

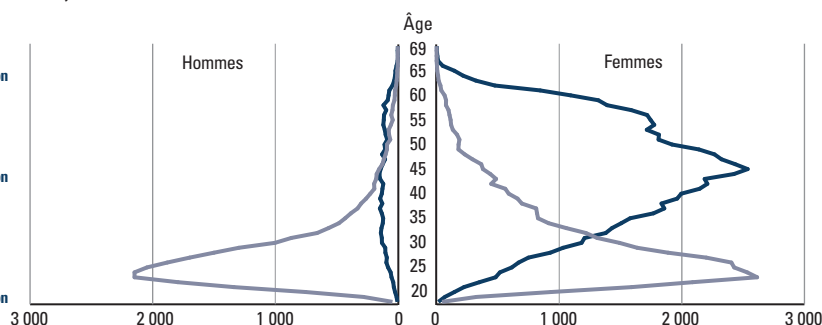
© DEPP

4 Assistance éducative, novembre 2018

Âge moyen hommes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 28,4
Accompagnement à la situation
de handicap : 42,1

Âge moyen femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 30,4
Accompagnement à la situation
de handicap : 43,9

Âge moyen
hommes + femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 29,6
Accompagnement à la situation
de handicap : 43,8



► Champ : France métropolitaine + DOM. Personnels relevant de la mission d'assistance éducative.

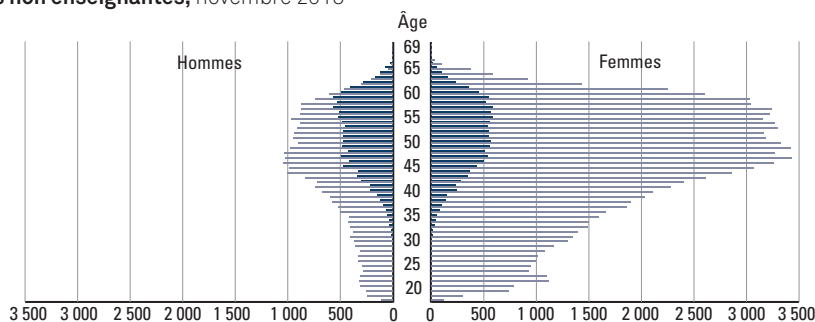
© DEPP

5 Autres missions non enseignantes, novembre 2018

Âge moyen hommes
Direction et inspection : 51,5
Autres missions
non enseignantes : 45,7

Âge moyen femmes
Direction et inspection : 51,2
Autres missions
non enseignantes : 45,7

Âge moyen
hommes + femmes
Direction et inspection : 51,3
Autres missions
non enseignantes : 45,7



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé). Personnels relevant des missions non enseignantes (hors assistance éducative).

© DEPP

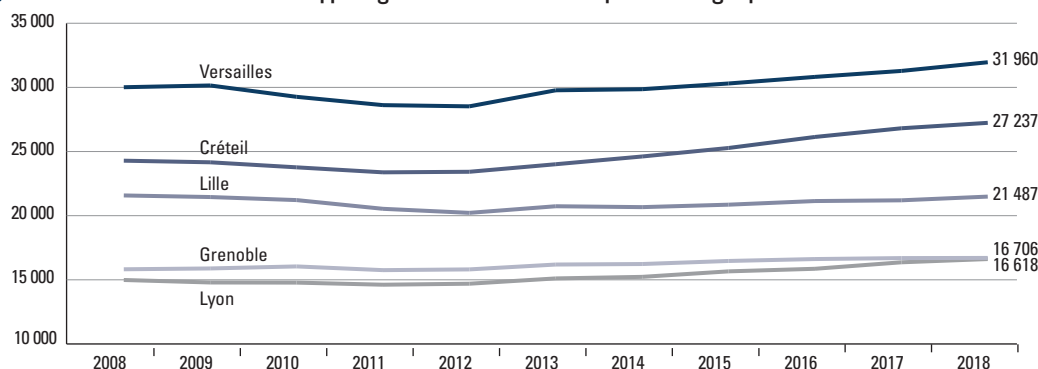
En 2018-2019, la répartition des 333 000 agents en charge d'une **mission** d'enseignement dans le premier degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DOM est très contrastée (2). La moitié des départements, principalement du Centre et du Sud-Ouest de la France, disposent de moins de 2 600 enseignants. À l'opposé, dix-sept départements, situés pour la plupart en Île-de-France et au Nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants.

De 2008 à 2018, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs des académies de Créteil et Lyon ont crû de plus de 10 % en dix ans alors que ceux de Grenoble et Versailles augmentaient plus modérément (environ 6 %). À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille sont stables.

Dans le premier degré public, la part des enseignants non titulaires est faible : 1 % en moyenne (3). La plupart des académies se situent très en dessous de ce seuil national. Dans les académies de Créteil, Versailles et de la Corse, la part d'enseignants non titulaires est plus élevée, mais ne dépasse pas 3,5 %. Les académies de Guyane et Mayotte atteignent respectivement un taux de 16 % et 23 %.

Environ 19 % des enseignants titulaires du premier degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Mis à part l'académie de Guyane, les académies avec le plus d'enseignants récents se trouvent en Île-de-France : Créteil (31 %), Versailles (25 %) et Paris (23 %), mais également dans l'académie de Lyon (23 %).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré public de 2008 à 2018



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France Métropolitaine + DOM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

© DEPP

Précisions

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2018. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignant du premier degré public - Voir « Glossaire »

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

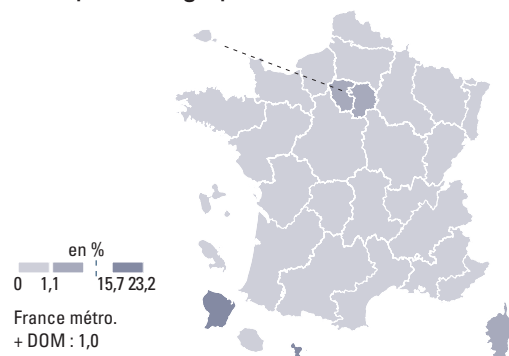
2 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2018-2019

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	205	377	312	894	Ardèche	130	688	559	1 377	Paris	2 254	3 712	1 840	7 806
Hauts-Alpes	56	426	287	769	Drôme	636	1 159	818	2 613	Charente	353	627	611	1 591
Bouches-du-Rh.	2 553	5 187	2 603	10 343	Isère	1 638	3 002	1 986	6 626	Charente-Marit.	588	1 213	1 011	2 812
Vaucluse	694	1 455	791	2 940	Savoie	482	892	706	2 080	Deux-Sèvres	334	716	631	1 681
Aix-Marseille	3 508	7 445	3 993	14 946	Haute-Savoie	1 114	1 912	984	4 010	Vienne	461	914	686	2 061
Ain	710	1 334	956	3 000	Grenoble	4 000	7 653	5 053	16 706	Poitiers	1 736	3 470	2 939	8 145
Oise	1 129	1 967	1 678	4 774	Nord	3 432	6 188	3 717	13 337	Ardennes	372	638	506	1 516
Somme	324	1 517	1 011	2 852	Pas-de-Calais	2 003	3 762	2 385	8 150	Aube	387	734	532	1 653
Amiens	2 163	4 818	3 645	10 626	Lille	5 435	9 950	6 102	21 487	Marne	707	1 284	922	2 913
Doubs	684	1 316	946	2 946	Corrèze	242	425	402	1 069	Haute-Marne	228	361	386	975
Jura	256	516	493	1 265	Creuse	88	211	293	592	Reims	1 694	3 017	2 346	7 057
Haute-Saône	293	508	447	1 248	Haute-Vienne	342	772	506	1 620	Côtes-d'Armor	114	1 360	711	2 185
Terr. de Belfort	178	323	250	751	Limoges	672	1 408	1 201	3 281	Finistère	732	1 413	831	2 976
Besançon	1 411	2 663	2 136	6 210	Ain	854	1 697	949	3 500	Ille-et-Vilaine	1 098	1 912	967	3 977
Dordogne	158	878	717	1 753	Loire	907	1 601	966	3 474	Morbihan	466	1 027	613	2 106
Gironde	1 962	3 583	1 905	7 450	Rhône	2 648	4 792	2 204	9 644	Rennes	2 410	5 712	3 122	11 244
Landes	194	1 008	625	1 827	Lyon	4 409	8 090	4 119	16 618	Eure	823	1 455	1 067	3 345
Lot-et-Garonne	362	606	558	1 526	Aude	388	721	649	1 758	Seine-Maritime	1 486	2 875	2 027	6 388
Pyrénées-Atl.	553	1 107	943	2 603	Gard	891	1 712	1 041	3 644	Rouen	2 309	4 330	3 094	9 733
Clermont-Ferrand	3 229	7 182	4 748	15 159	Hérault	1 396	2 582	1 465	5 443	Bas-Rhin	1 426	2 670	1 461	5 557
Calvados	271	2 064	868	3 203	Lozère	44	205	175	424	Haut-Rhin	939	1 807	1 110	3 856
Manche	565	942	646	2 153	Pyrénées-Orient.	524	1 087	685	2 296	Strasbourg	2 365	4 477	2 571	9 413
Orne	364	505	389	1 258	Montpellier	3 243	6 307	4 015	13 565	Ariège	68	348	295	711
Caen	1 200	3 511	1 903	6 614	Meurthe-et-Mos.	801	1 606	1 161	3 568	Aveyron	57	568	449	1 074
Allier	205	765	622	1 592	Meuse	97	550	397	1 044	Haute-Garonne	1 615	3 110	1 729	6 454
Cantal	29	423	275	727	Moselle	1 194	2 383	1 709	5 286	Gers	174	317	338	829
Haute-Loire	71	484	357	912	Vosges	429	755	716	1 900	Lot	136	256	341	733
Puy-de-Dôme	536	1 443	936	2 915	Nancy-Metz	2 521	5 294	3 983	11 798	Hautes-Pyrénées	200	360	413	973
Clermont-Ferrand	841	3 115	2 190	6 146	Loire-Atlantique	1 420	2 661	1 386	5 467	Tarn	276	820	530	1 626
Corse-du-Sud	143	323	233	699	Maine-et-Loire	734	1 351	865	2 950	Tarn-et-Garonne	132	763	423	1 318
Haute-Corse	118	424	258	800	Mayenne	259	531	412	1 202	Toulouse	2 658	6 542	4 518	13 718
Corse	261	747	491	1 499	Sarthe	366	1 568	756	2 690	Yvelines	1 959	3 769	2 284	8 012
Seine-et-Marne	2 063	3 863	2 194	8 120	Vendée	472	779	598	1 849	Essonne	2 018	3 929	1 988	7 935
Seine-St-Denis	3 183	5 304	3 257	11 744	Nantes	3 251	6 890	4 017	14 158	Hauts-de-Seine	2 381	3 809	1 583	7 773
Val-de-Marne	2 126	3 816	1 431	7 373	Alpes-Maritimes	1 255	2 366	1 298	4 919	Val-d'Oise	2 187	4 030	2 023	8 240
Créteil	7 372	12 983	6 882	27 237	Var	1 239	2 368	1 197	4 804	Versailles	8 545	15 537	7 878	31 960
Côte-d'Or	521	1 091	988	2 600	Nice	2 494	4 734	2 495	9 723	France métro.	74 758	148 596	92 477	315 831
Nièvre	215	358	407	980	Cher	297	585	559	1 441	Guadeloupe	622	1 141	921	2 684
Saône-et-Loire	604	1 094	1 024	2 722	Eure-et-Loir	606	1 083	683	2 372	Guyane	684	1 440	741	2 865
Yonne	383	696	731	1 810	Indre	209	385	390	984	Martinique	399	1 144	871	2 414
Dijon	1 723	3 239	3 150	8 112	Indre-et-Loire	720	1 299	840	2 859	Mayotte	556	1 587	571	2 714
					Loir-et-Cher	336	702	578	1 616	La Réunion	1 721	3 208	1 563	6 492
					Loiret	886	1 716	996	3 598	DOM	3 982	8 520	4 667	17 169
					Orléans-Tours	3 054	5 770	4 046	12 870	Total	78 740	157 116	97 144	333 000

Note : la catégorie « Préal. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'écoles cumulant des missions de direction et d'enseignement.

► Champ : agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation Nationale et en activité au 30 novembre 2018.

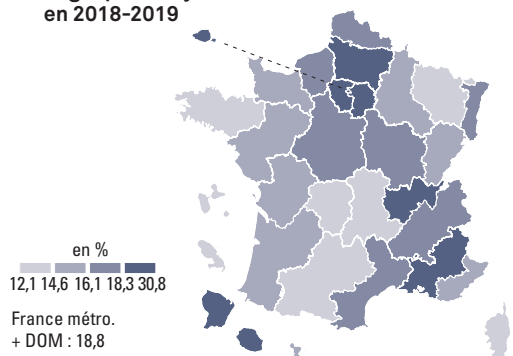
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public en 2018-2019



► Champ : France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2018.

© DEPP

4 Part des enseignants titulaires du premier degré public ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2018-2019



► Champ : France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2018.

© DEPP

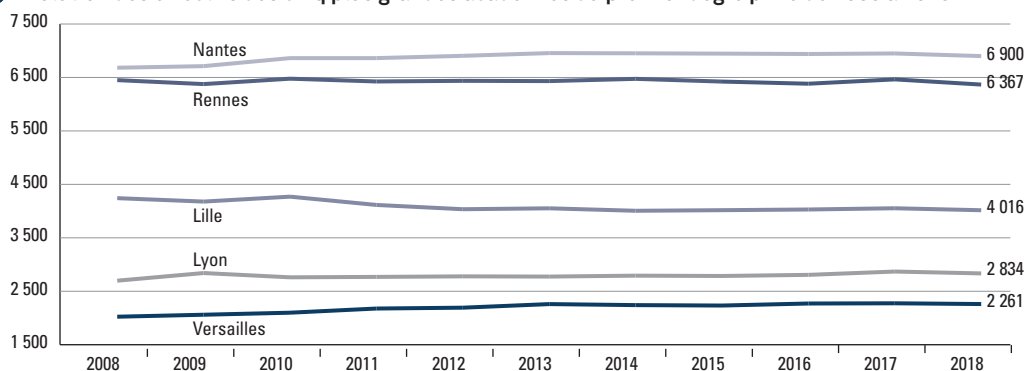
En 2018-2019, 45 800 agents sont investis d'une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat en France métropolitaine et dans les DOM (2). Les enseignants du privé sont inégalement répartis entre les départements. La moitié des départements accueillent moins de 280 enseignants. Outre Mayotte, dans lequel il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (11 enseignants). À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants.

De 2008 à 2018, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon contrastée (1). En dix ans, les effectifs des académies de Nantes, Lyon et Versailles ont crû respectivement de 3 %, 5 % et 12 % alors que ceux de Rennes et Lille diminuaient de 1 % et 4 %.

Dans le premier degré privé, la part des enseignants non titulaires est de 14 % (3). Cette part dépasse les 30 % dans les académies de Martinique (30 %) et de Limoges (31 %). Mise à part la Corse (9 %), les trois académies qui présentent le moins de non-titulaires en proportion sont celles qui sont les plus nombreuses : 9 % pour Rennes, 10 % pour Nantes et 11 % pour Lille.

Environ 14 % des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Cette part est de plus de 19 % dans les académies de Guadeloupe (21 %), Créteil (21 %) et Paris (20 %) et de moins de 11 % dans les académies de Limoges (7 %) et Caen (10 %).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré privé de 2008 à 2018



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France Métropolitaine + DOM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

© DEPP

Précisions

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire ou assimilé, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2018. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Enseignant assimilé titulaire - Voir « Corps enseignant du privé sous contrat » dans le glossaire.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) 2018.

2 Répartition des enseignants du premier degré privé par académie et département en 2018-2019

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	8	25	13	46	Ardèche	6	285	154	445	Paris	423	1 040	253	1 716
Hauts-Alpes	16	34	11	61	Drôme	80	190	93	363	Charente	30	83	63	176
Bouches-du-Rh.	276	595	237	1 108	Isère	135	341	171	647	Charente-Marit.	42	101	68	211
Vaucluse	74	169	50	293	Savoie	49	105	48	202	Deux-Sèvres	77	190	91	358
Aix-Marseille	374	823	311	1 508	Haute-Savoie	134	276	145	555	Vienne	56	134	61	251
Aisne	60	139	58	257	Grenoble	404	1 197	611	2 212	Poitiers	205	508	283	996
Oise	64	146	70	280	Nord	823	1 583	613	3 019	Ardennes	24	58	21	103
Somme	108	236	79	423	Pas-de-Calais	268	533	196	997	Aube	27	74	29	130
Amiens	232	521	207	960	Lille	1 091	2 116	809	4 016	Marne	74	180	92	346
Doubs	55	146	50	251	Corrèze	19	38	14	71	Haute-Marne	9	26	4	39
Jura	31	76	20	127	Creuse	3	3	5	11	Reims	134	338	146	618
Haute-Saône	17	39	11	67	Haute-Vienne	25	44	32	101	Côtes-d'Armor	10	649	220	879
Terr. de Belfort	13	43	19	75	Limoges	47	85	51	183	Finistère	386	847	379	1 612
Besançon	116	304	100	520	Ain	74	209	87	370	Ille-et-Vilaine	533	1 100	441	2 074
Dordogne	2	79	34	115	Loire	202	427	221	850	Morbihan	450	933	419	1 802
Gironde	147	354	205	706	Rhône	378	882	354	1 614	Rennes	1 379	3 529	1 459	6 367
Landes	1	108	45	154	Lyon	654	1 518	662	2 834	Eure	53	131	66	250
Lot-et-Garonne	31	88	31	150	Aude	36	56	28	120	Seine-Maritime	140	336	140	616
Pyrénées-Atl.	204	393	223	820	Gard	104	203	109	416	Rouen	193	467	206	866
 Bordeaux	385	1 022	538	1 945	Hérault	157	314	173	644	Bas-Rhin	43	172	100	315
Calvados	112	264	90	466	Lozère	39	78	45	162	Haut-Rhin	32	158	72	262
Manche	115	244	81	440	Pyrénées-Orient.	38	108	68	214	Strasbourg	75	330	172	577
Orne	59	146	74	279	Montpellier	374	759	423	1 556	Ariège		37	16	53
Caen	286	654	245	1 185	Meurthe-et-Mos.	51	136	67	254	Aveyron	7	211	94	312
Allier	27	78	32	137	Meuse	9	42	16	67	Haute-Garonne	146	317	146	609
Cantal	19	38	17	74	Moselle	55	128	96	279	Gers	26	53	35	114
Haute-Loire	73	202	107	382	Vosges	28	74	32	134	Lot	9	38	28	75
Puy-de-Dôme	90	198	96	384	Nancy-Metz	143	380	211	734	Hautes-Pyrénées	30	65	45	140
Clermont-Ferrand	209	516	252	977	Loire-Atlantique	657	1 258	574	2 489	Tarn	61	146	91	298
Corse-du-Sud	10	15	2	27	Maine-et-Loire	439	824	462	1 725	Tarn-et-Garonne	15	106	32	153
Haute-Corse	2	14	1	17	Mayenne	134	268	144	546	Toulouse	294	973	487	1 754
Corse	12	29	3	44	Sarthe	5	341	132	478	Yvelines	142	403	134	679
Seine-et-Marne	83	218	64	365	Vendée	460	810	392	1 662	Essonne	79	201	103	383
Seine-St-Denis	88	310	84	482	Nantes	1 695	3 501	1 704	6 900	Hauts-de-Seine	205	478	156	839
Val-de-Marne	119	322	75	516	Alpes-Maritimes	100	241	83	424	Val-d'Oise	73	203	84	360
Créteil	290	850	223	1 363	Var	57	172	118	347	Versailles	499	1 285	477	2 261
Côte-d'Or	51	130	53	234	Nice	157	413	201	771	France métro.	10 074	24 183	10 454	44 711
Nièvre	12	31	10	53	Cher	22	58	25	105	Guadeloupe	56	152	46	254
Saône-et-Loire	50	116	44	210	Eure-et-Loir	49	141	49	239	Guyane	35	89	23	147
Yonne	29	76	30	135	Indre	14	37	19	70	Martinique	26	99	105	230
Dijon	142	353	137	632	Indre-et-Loire	62	183	98	343	La Réunion	125	238	76	439
					Loir-et-Cher	40	88	42	170	DOM (1)	242	578	250	1 070
					Loiret	74	165	50	289	Total	10 316	24 761	10 704	45 781
					Orléans-Tours	261	672	283	1 216					

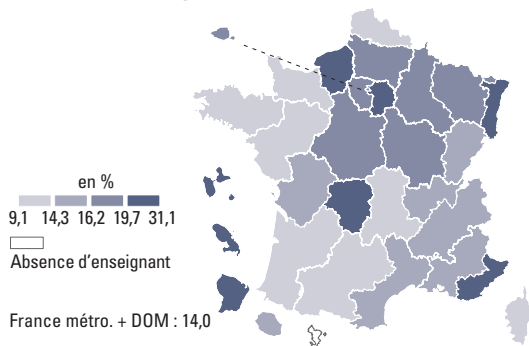
© DEPP

1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

Note : La catégorie « préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignement mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et l'ensemble des directeurs d'écoles.

► **Champ :** France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2018.

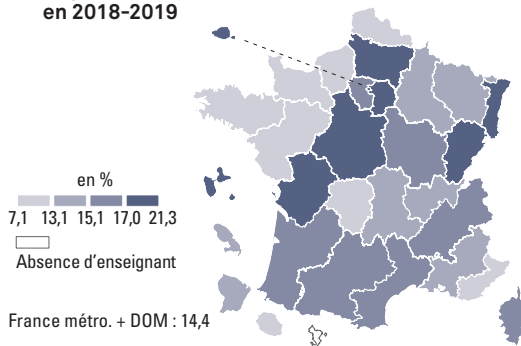
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré privé en 2018-2019



► **Champ :** France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé, rémunérés par l'Éducation Nationale et en activité au 30 novembre 2018.

© DEPP

4 Part des enseignants titulaires du premier degré privé ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2018-2019



► **Champ :** France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé, rémunérés par l'Éducation Nationale et en activité au 30 novembre 2018.

© DEPP

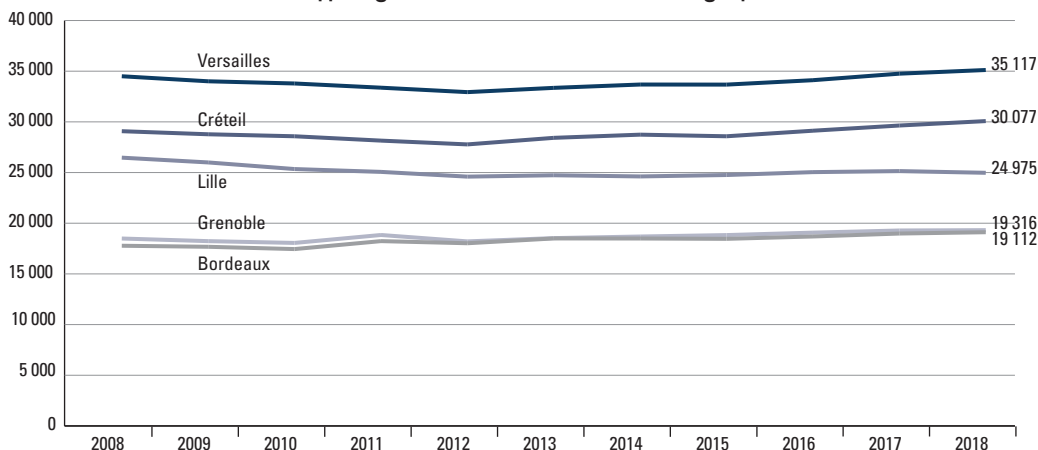
En 2018-2019, la répartition des 395 500 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le second degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DOM est très contrastée (2). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants et totalisent ensemble plus d'un cinquième des effectifs : Versailles (35 100), Créteil (30 100) et Lille (25 000).

De 2008 à 2018, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). En dix ans, les effectifs des académies de Bordeaux ont crû de 7,5 % alors que ceux de Grenoble, Créteil et Versailles augmentaient plus modérément. À l'inverse, Les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de plus de 5 %.

Dans le second degré public, la part des enseignants non titulaires est de 9 % (3). Elle est de 5 % dans l'académie d'Amiens contre dix fois plus à Mayotte (46 %). L'académie de Guyane comporte également une part importante de non-titulaires (31 %).

Environ 15 % des enseignants titulaires du second degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Les deux académies avec le plus d'enseignants récents se trouvent en Île-de-France : Créteil (29 %), Versailles (24 %), mais également dans l'académie d'Amiens (22 %) en Guyane (22 %).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré public de 2008 à 2018



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France Métropolitaine + DOM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre. © DEPP

Précisions

Toutes les personnes enseignant dans le second degré sont prises en compte, outre des enseignants du second degré, le champ inclut donc des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, des enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de

sa nomination jusqu'au 30 novembre 2018. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du second degré public - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

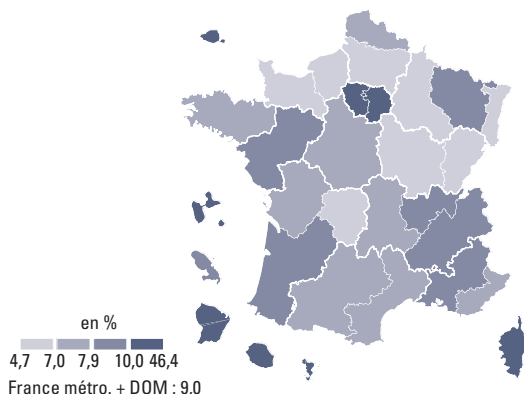
2 Répartition des enseignants du second degré public par corps et par académie en 2018-2019

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaires sup.	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Non-titulaires	Total 2 nd degré
Clermont-Ferrand	881	4 697	1 086	192	27	598	7 481
Grenoble	2 726	12 192	2 384	385	75	1 554	19 316
Lyon	2 902	10 395	2 265	383	48	1 554	17 547
Auvergne-Rhône-Alpes	6 509	27 284	5 735	960	150	3 706	44 344
Besançon	893	4 781	1 078	181	25	427	7 385
Dijon	1 141	6 261	1 209	218	54	604	9 487
Bourgogne-Franche-Comté	2 034	11 042	2 287	399	79	1 031	16 872
Bretagne (Rennes)	1 764	9 380	1 950	347	65	1 083	14 589
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 779	9 936	1 950	372	50	1 139	15 226
Corse	152	1 238	264	41	14	281	1 990
Nancy-Metz	1 598	8 860	2 089	380	77	1 175	14 179
Reims	933	5 117	1 232	225	42	481	8 030
Strasbourg	1 736	6 942	1 705	315	53	779	11 530
Grand Est	4 267	20 919	5 026	920	172	2 435	33 739
Amiens	1 177	8 144	2 037	353	70	578	12 359
Lille	2 356	15 836	4 150	670	134	1 829	24 975
Hauts-de-France	3 533	23 980	6 187	1 023	204	2 407	37 334
Créteil	4 265	17 444	3 642	481	55	4 190	30 077
Paris	3 396	5 529	1 273	98	30	1 210	11 536
Versailles	5 570	20 721	4 146	593	71	4 016	35 117
Île-de-France	13 231	43 694	9 061	1 172	156	9 416	76 730
Caen	873	5 339	1 223	197	42	437	8 111
Rouen	1 330	7 614	1 588	256	57	682	11 527
Normandie	2 203	12 953	2 811	453	99	1 119	19 638
Bordeaux	2 385	11 639	2 781	458	78	1 771	19 112
Limoges	491	2 775	634	99	12	296	4 307
Poitiers	1 142	6 566	1 383	262	47	726	10 126
Nouvelle-Aquitaine	4 018	20 980	4 798	819	137	2 793	33 545
Montpellier	2 005	10 202	2 154	359	75	1 221	16 016
Toulouse	2 287	10 824	2 433	343	79	1 219	17 185
Occitanie	4 292	21 026	4 587	702	154	2 440	33 201
Pays de la Loire (Nantes)	1 926	10 562	2 308	428	62	1 600	16 886
Aix-Marseille	2 278	10 674	2 442	346	63	1 386	17 189
Nice	1 601	7 783	1 556	248	43	930	12 161
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 879	18 457	3 998	594	106	2 316	29 350
France métropolitaine	49 587	231 451	50 962	8 230	1 448	31 766	373 444
Guadeloupe	262	2 375	695	145	29	481	3 987
Guyane	121	1 350	532	160	13	964	3 140
Martinique	181	1 873	310	81	29	701	3 175
Mayotte	55	1 036	1 360	75	6	398	2 930
La Réunion	723	5 146	900	227	89	1 691	8 776
DOM	1 342	11 780	4 017	688	166	4 015	22 008
France métropolitaine + DOM	50 929	243 231	54 979	8 918	1 614	35 781	395 452

► Champ : France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2018.

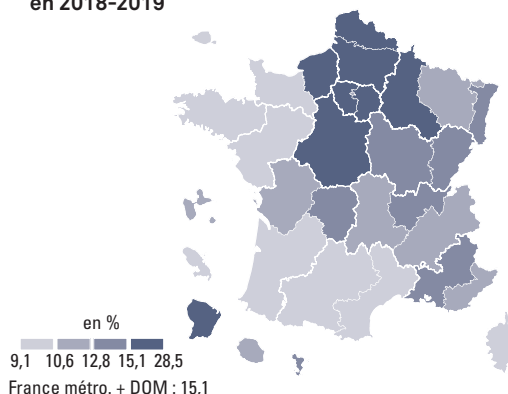
© DEFP

3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2018-2019



► Champ : France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation Nationale et en activité au 30 novembre 2018.

4 Part des enseignants titulaires du second degré public ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2018-2019



► Champ : France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation Nationale et en activité au 30 novembre 2018.

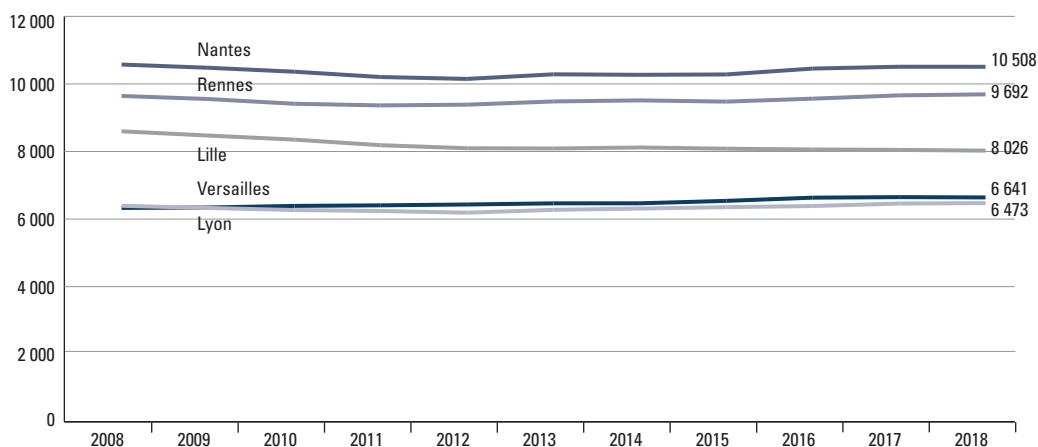
En 2018-2019, 96 700 enseignants effectuent leur service dans les établissements d'enseignement privé sous contrat du second degré en France métropolitaine et dans les DOM, hors Mayotte. Les enseignants certifiés et d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent à eux seuls 63 % des effectifs (2).

De 2008 à 2018, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs de l'académie de Versailles ont crû de 5 %, alors que ceux de Lyon, Rennes et Nantes sont restés à peu près stables. À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de 7 %.

Dans le second degré privé, la part des enseignants non titulaires est de près de 20 % (3). Elle est la plus faible dans les deux académies de l'Ouest (environ 14 % à Nantes et Rennes) alors que plus d'un enseignant sur deux est non-titulaire en Guyane (51 %).

Environ 18 % des enseignants titulaires du second degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Trois académies parmi les quatre qui accueillent le plus de jeunes enseignants se situent en Île-de-France : Versailles (23 %), Paris (21 %) et Créteil (20 %). À l'opposé, seuls 11 % des enseignants de l'académie de Guadeloupe ont moins de cinq ans d'ancienneté.

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré privé de 2008 à 2018



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DOM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

© DEPP

Précisions

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, le champ inclut des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, et les enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de

sa nomination jusqu'au 30 novembre 2018. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Missions des personnels, corps enseignant du privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

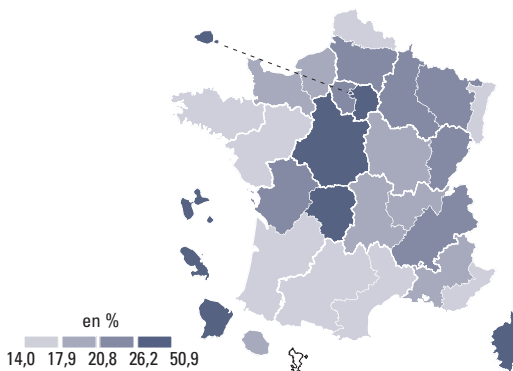
MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) 2018.

2 Les enseignants du second degré privé par corps et par académie en 2018-2019

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total 2 nd degré
Clermont-Ferrand	73	1 300	211	38	13	372	2 007
Grenoble	175	3 043	679	87	20	1 058	5 062
Lyon	369	3 992	748	112	28	1 224	6 473
Auvergne-Rhône-Alpes	617	8 335	1 638	237	61	2 654	13 542
Besançon	17	809	167	20	14	280	1 307
Dijon	56	915	245	19	8	327	1 570
Bourgogne-Franche-Comté	73	1 724	412	39	22	607	2 877
Bretagne (Rennes)	324	6 594	1 154	134	90	1 396	9 692
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	70	1 498	333	47	14	707	2 669
Corse	2	77	1	3	0	30	113
Nancy-Metz	63	1 455	410	82	1	536	2 547
Reims	38	910	253	22	12	346	1 581
Strasbourg	128	1 149	166	30	4	320	1 797
Grand Est	229	3 514	829	134	17	1 202	5 925
Amiens	48	1 377	203	54	9	540	2 231
Lille	268	5 076	1 015	244	26	1 397	8 026
Hauts-de-France	316	6 453	1 218	298	35	1 937	10 257
Créteil	109	2 235	267	74	6	1 157	3 848
Paris	455	2 716	226	92	11	1 262	4 762
Versailles	407	4 039	272	182	16	1 725	6 641
Île-de-France	971	8 990	765	348	33	4 144	15 251
Caen	70	1 472	343	27	9	429	2 350
Rouen	55	1 255	335	50	6	441	2 142
Normandie	125	2 727	678	77	15	870	4 492
Bordeaux	149	2 712	532	40	37	600	4 070
Limoges	17	319	38	7	3	137	521
Poitiers	45	1 133	231	16	11	391	1 827
Nouvelle-Aquitaine	211	4 164	801	63	51	1 128	6 418
Montpellier	130	1 972	436	40	26	562	3 166
Toulouse	156	2 408	458	77	31	676	3 806
Occitanie	286	4 380	894	117	57	1 238	6 972
Pays de la Loire (Nantes)	406	7 211	1 210	130	76	1 475	10 508
Aix-Marseille	186	2 656	641	76	13	797	4 369
Nice	98	1 289	202	17	9	283	1 898
Provence-Alpes-Côte d'Azur	284	3 945	843	93	22	1 080	6 267
France métropolitaine	3 914	59 612	10 776	1 720	493	18 468	94 983
Guadeloupe	7	218	91	8	1	129	454
Guyane	2	80	21	4	1	112	220
Martinique	4	245	120	.	11	40	420
La Réunion	32	393	107	3	12	47	594
DOM	45	936	199	35	5	468	1 688
France métropolitaine + DOM	3 959	60 548	10 975	1 755	498	18 936	96 671

► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation Nationale et en activité au 30 novembre 2018

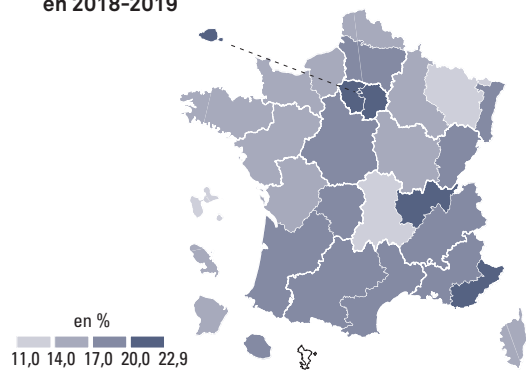
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé en 2018-2019



France métr. + DOM : 19,6

► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2018.

4 Part des enseignants titulaires du second degré privé ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2018-2019



France métr. + DOM : 17,7

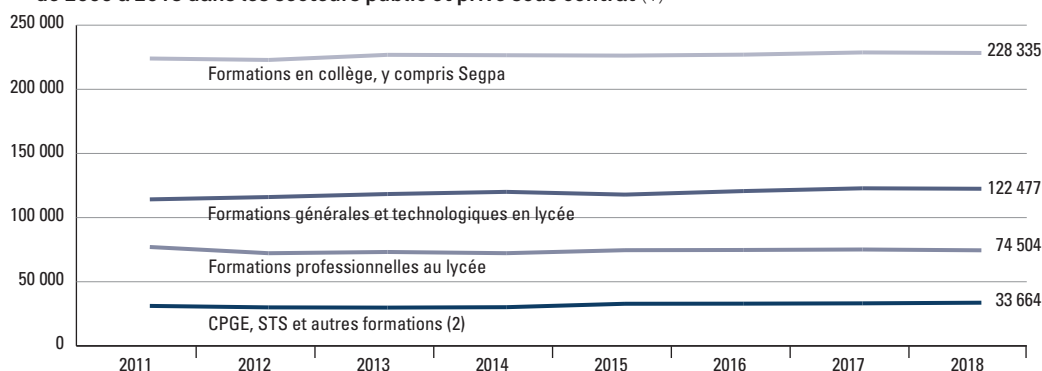
► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2018.

Entre les rentrées 2011 et 2018, les effectifs d'enseignants des formations de niveau collège ont augmenté de 1,9 % et ceux des formations générales et technologiques en lycée de 7,2 % (1).

À la rentrée 2018, en France métropolitaine et dans les DOM, la moitié des 366 600 enseignants du second degré public sont en charge d'une formation en collège (y compris Segpa) contre 26,6 % pour les formations générales et technologiques et 16,4 % pour les formations professionnelles (2). Cette répartition est quasiment identique parmi les 92 400 enseignants du secteur privé : la moitié assure une formation au collège (y compris Segpa), 26,8 % une formation générale et technologique et 15,6 % une formation professionnelle en lycée (3).

Dans les deux secteurs, les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les formations de niveau collège (respectivement 80,8 % et 74,8 % du corps enseignant) comme dans les formations générales et technologiques en lycée (65,7 % et 76,6 %). Les formations professionnelles en lycée sont assurées majoritairement par les professeurs de lycée professionnel (79,9 % dans le public et 68,0 % dans le privé) et c'est pour ce type de formation que la part d'enseignants non titulaires est la plus importante (soit 12,5 % dans le public et 23,8 % dans le privé). En revanche, les formations de niveau CPGE sont assurées à 98,0 % par des agrégés et des professeurs de chaire supérieure dans le public (contre 81,4 % dans le privé).

1 Évolution du nombre d'enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année par niveau de formation de 2009 à 2018 dans les secteurs public et privé sous contrat (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

© DEPP

Précisions

Corps enseignant du second degré public, corps enseignants du privé sous contrat, temps de travail des agents de l'Éducation nationale - Voir « Glossaire ».

2 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur public par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2018-2019 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%) (3)
Professeurs de chaire supérieure	—	—	11	2 087	6	€	2 104	0,6	37,3	0,3
Agrégés	9 647	351	27 735	4 507	5 519	84	47 842	13,0	53,5	6,9
Certifiés et assimilés	147 294	3 794	64 138	127	11 651	401	227 406	62,0	61,4	9,4
Adjointes et chargés d'enseignement	478	99	167	€	€	€	749	0,2	49,4	12,7
PEGC	763	—	—	—	€	€	765	0,2	56,0	18,0
PLP	3 994	48 025	194	€	667	397	53 277	14,5	50,6	5,1
Autres titulaires (4)	7 512	357	19	—	€	34	7 923	2,2	65,5	3,6
Total titulaires	169 689	52 626	92 264	6 724	17 845	919	340 066	92,8	58,5	8,2
Maîtres auxiliaires	348	122	59	—	€	€	535	0,1	63,9	—
Professeurs contractuels	12 228	7 362	5 363	3	870	184	26 010	7,1	49,8	—
Total non-titulaires	12 576	7 485	5 422	3	874	186	26 545	7,2	50,1	—
Ensemble	182 265	60 111	97 686	6 727	18 719	1 104	366 611	100,0	57,9	—

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

- Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
- Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.
- Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.
- Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : 9 647 professeurs agrégés donnent une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs de chaire supérieure est de 37,3%.

3 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur privé sous contrat par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2018-2019 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%) (3)
Professeurs de chaire supérieure	—	—	€	100	€	—	103	0,1	25,2	1,9
Agrégés	652	35	1 825	923	510	6	3 950	4,3	52,7	5,2
Certifiés et assimilés	34 475	1 003	18 986	213	3 846	57	58 581	63,4	67,8	9,1
Adjointes et chargés d'enseignement	572	112	139	€	36	—	860	0,9	64,6	14,0
PEGC	7	—	—	—	—	—	7	€	n.s.	n.s.
PLP	842	9 790	141	—	201	19	10 994	11,9	64,2	6,7
Autres titulaires (4)	433	29	9	—	—	—	471	0,5	79,2	6,6
Total titulaires	36 981	10 969	21 103	1 237	4 593	83	74 966	81,2	66,4	8,5
Total non-titulaires	9 088	3 425	3 689	19	1 114	68	17 403	18,8	61,7	—
Ensemble	46 070	14 394	24 792	1 256	5 708	150	92 369	100,0	65,6	—

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

- Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
- Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.
- Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.
- Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

À la rentrée scolaire 2018, 354 700 enseignants du second degré public et privé enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.). Cela représente 77,3 % des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année. La part des enseignants dans le domaine de la production et des services est respectivement de 12,4 % et 8,3 % (2).

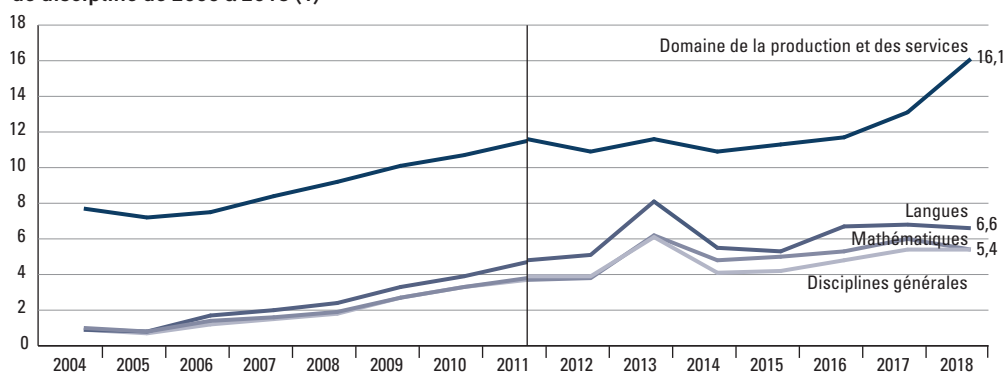
Dans le secteur public, le groupe de disciplines de poste « lettres » est le plus important avec 57 500 enseignants juste devant les « langues » avec 57 400 enseignants. Dans le secteur privé, les 15 700 enseignants de « langues » sont les plus nombreux.

Les femmes sont largement majoritaires dans les disciplines générales (61,8 % dans le public et 67,8 %

dans le privé) et dans le domaine des services (66,6 % dans le public et 75,6 % dans le privé), mais minoritaires dans le domaine de la production (28,3 % dans le public et 36,7 % dans le privé).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est plus importante dans les domaines de la production (14,6 %) et dans le domaine des services (13,9 %) que dans les disciplines générales (5,4 %), avec un taux minimum de 2,4 % pour les enseignants en éducation physique et sportive et un taux maximum de 9,0 % en sciences économiques et sociales. Cette proportion a fortement augmenté depuis 2004 dans toutes les disciplines. Depuis 2016, elle continue à augmenter dans les domaines de la production et des services, tandis qu'elle se stabilise dans les disciplines générales (1).

1 Évolution de la part des enseignants non titulaires dans le secteur public pour certains groupes de discipline de 2009 à 2018 (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), secteur public.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année.

© DEPP

Précisions

Regroupement des disciplines - Un professeur du second degré est affecté sur un poste pour y assurer un enseignement d'une ou plusieurs disciplines (postes bivalents). Les disciplines de postes étant nombreuses, elles sont ici regroupées. Par exemple, le groupe Lettres comprend prin-

cipalement les lettres classiques et les lettres modernes, mais aussi les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie, lettres-langues, lettres-EPS, etc.

L'enseignement non spécialisé englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en Segpa, UPE2A, etc., et les enseignements du braille et du langage des signes.

2 Répartition des enseignants en charge d'élèves à l'année dans le second degré par groupe de disciplines en 2018-2019 (1)

	Secteur public									Secteur privé	
	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé	Part des femmes (%)
Disciplines générales											
Philosophie	€	€	3 746	327	57	10	4 140	38,5	8,8	1 115	43,5
Lettres	31 409	13 161	10 765	693	1 300	207	57 534	79,5	5,6	14 549	83,6
dont Lettres modernes	24 922	49	8 840	366	1 111	73	35 361	83,0	4,2	9 998	86,2
dont Lettres classiques	5 253	€	1 873	327	97	15	7 567	82,7	4,6	975	83,0
Langues	34 662	261	19 391	1 150	1 840	94	57 399	83,0	6,6	15 711	87,5
dont Anglais	20 253	20	9 654	613	1 394	44	31 978	82,6	4,8	8 646	87,4
dont Espagnol	8 922	155	6 050	244	298	18	15 686	84,5	8,3	4 373	89,1
dont Allemand	3 685	25	2 093	224	100	24	6 151	84,1	6,6	1 810	87,2
Histoire-géographie	18 242	8	10 465	378	66	43	29 202	50,1	4,1	7 577	57,5
Sciences économiques et sociales	€	€	4 311	114	13	13	4 453	48,9	9,0	1 370	56,4
Mathématiques	23 967	6 591	13 371	1 576	743	98	46 345	44,4	5,4	11 678	57,3
Physique-chimie	8 834	6	10 191	1 425	1 283	23	21 762	42,9	6,6	5 333	51,4
Biologie-géologie	10 357	4	6 776	149	7	20	17 313	65,2	3,9	4 725	71,6
Éducation musicale	6 265	€	197	6	€	6	6 478	55,8	8,7	1 677	59,2
Arts plastiques	6 115	11	449	21	16	9	6 621	68,4	6,5	1 799	74,3
Éducation physique et sportive	21 209	3 515	5 677	94	4	56	30 556	43,0	2,4	7 408	37,5
Total disciplines générales	161 062	23 559	85 339	5 933	5 332	578	281 803	61,8	5,4	72 942	67,8
Domaines de la production											
Technologie	9 702	72	4 428	8	3 372	41	17 623	15,1	11,7	3 615	22,9
Sciences techniques industrielles	–	€	10	600	€	–	614	9,1	€	77	13,0
Génie industriel (2)	484	3 335	18	–	124	30	3 992	25,6	19,2	371	27,8
Génie chimique	€	103	€	–	11	–	115	32,2	16,5	12	50,0
Génie civil	708	1 891	5	–	55	22	2 680	12,3	22,4	172	19,2
Génie thermique	100	903	5	–	55	€	1 065	3,7	18,6	163	6,1
Génie mécanique	195	4 670	32	16	227	32	5 173	4,5	12,5	782	9,7
Génie électrique	45	3 175	32	€	191	19	3 463	4,6	11,7	787	4,8
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 238	4 210	55	–	213	46	5 762	85,7	16,1	1 396	90,1
Métiers des arts appliqués	118	2 335	377	20	773	17	3 640	66,7	19,6	1 018	65,7
Biotech.-génie biologique et biochimie	277	146	992	10	568	8	2 001	65,9	16,9	411	71,5
Hôtellerie : techniques culinaires	61	1 286	115	–	142	5	1 608	16,2	19,0	387	13,7
Total domaines de la production	12 928	22 126	6 071	654	5 734	222	47 736	28,3	14,6	9 191	36,7
Domaines des services											
Informatique, télématique	–	–	6	€	118	€	125	9,6	4,8	17	41,2
Industries graphiques	€	176	–	–	64	–	242	40,9	31,4	30	43,3
Autres activités : conduite, navigation	€	660	–	–	–	–	661	8,8	16,6	86	12,8
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	36	445	18	€	57	5	562	41,1	37,9	104	51,0
EFS-Employé technique des collectivités (3)	40	9	–	–	–	–	49	87,8	24,5	52	86,5
Paramédical et social, soins personnels	10	2 380	909	–	378	82	3 759	90,4	16,0	1 995	93,8
Économie et gestion	365	9 182	5 159	138	6 769	152	21 765	66,6	12,8	6 742	73,0
Hôtellerie : services, tourisme	27	1 021	139	–	266	7	1 460	49,6	12,1	388	50,0
Total domaines des services	481	13 874	6 231	139	7 652	246	28 623	66,6	13,9	9 414	75,6
Enseignement non spécialisé	7 794	552	44	–	€	59	8 449	65,3	2,9	822	73,5
Ensemble	182 265	60 111	97 686	6 727	18 719	1 104	366 611	57,9	7,2	92 369	65,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année, y compris stagiaires. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Englobé également les disciplines d'encadrement des ateliers (industrie).

3. EFS : économie familiale et sociale.

© DEPP

À la rentrée 2018, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel ou incomplet) est de 18,4 heures par semaine, dont 17,4 heures d'enseignement (2). Parmi les titulaires, ce service moyen est de 16,0 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure, 18,8 heures pour les certifiés et assimilés et 19,1 heures pour les professeurs de lycée professionnel. Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,2 en moyenne contre 1,6 pour les professeurs de lycée professionnel et 1,4 pour les certifiés).

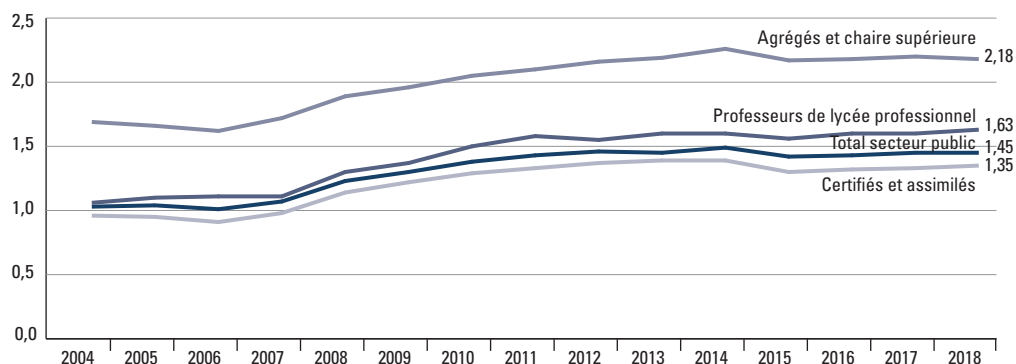
Dans le second degré privé, le service moyen d'un enseignant est de 18,5 heures pour les assimilés titulaires, identique à celui du secteur public. En revanche, le service des enseignants non titulaires du privé est

de 16,1 heures, contre 16,9 heures pour les non-titulaires du public (3).

La part des enseignants faisant des heures supplémentaires à l'année est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public (72,0 % des hommes contre 63,4 % des femmes) que dans le secteur privé (68,5 % des hommes contre 62,8 % des femmes) (4). En effet, 13,2 % des femmes contre 6,0 % des hommes ne sont pas éligibles, parce qu'à temps partiel ou stagiaires.

Le nombre moyen d'heures supplémentaires à l'année dans le secteur public a augmenté de 2004 à 2018 pour passer de 1,03 à 1,45 (1). La baisse de ces heures entre 2014 et 2015 est liée à des évolutions réglementaires du calcul du temps de service.

1 Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires année (HSA) par regroupement de corps dans le second degré du secteur public



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), secteur public.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 17.09 ; 13.13.

2 Service hebdomadaire moyen dans le second degré public 2018-2019

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	49 946	14,7	0,4	0,9	16,0	2,2
Certifiés et assimilés	227 406	17,6	0,6	0,5	18,8	1,4
Adjoints et chargés d'enseignement	749	17,1	3,0	0,1	20,2	0,8
PEGC	765	17,6	0,2	0,1	18,0	0,9
PLP	53 277	18,8	0,2	0,1	19,1	1,6
Autres titulaires (4)	7 923	20,5	0,4	0,2	21,1	0,5
Total titulaires	340 066	17,5	0,5	0,5	18,5	1,5
Non-titulaires (5)	26 545	16,3	0,3	0,4	16,9	1,0
Ensemble	366 611	17,4	0,5	0,5	18,4	1,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

- Y compris les temps partiels et les temps incomplets.
- Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
- Y compris les pondérations.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.
- Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

Lecture : toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,0 heures qui se décompose en 14,7 heures devant élèves, 0,4 heure dans une autre activité et 0,9 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,2 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

3 Service hebdomadaire moyen dans le second degré privé en 2018-2019

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	4 053	14,3	0,3	0,9	15,5	2,7
Certifiés et assimilés	58 581	17,6	0,4	0,6	18,6	1,6
Adjoints et chargés d'enseignement	860	15,8	0,3	0,3	16,3	1,0
PLP	10 994	18,6	0,1	0,2	18,9	1,9
Autres titulaires (4)	478	19,4	0,4		19,7	0,3
Total titulaires	74 966	17,6	0,4	0,5	18,5	1,7
Non-titulaires	17 403	15,5	0,2	0,4	16,1	1,3
Ensemble	92 369	17,2	0,3	0,5	18,0	1,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

- Y compris les temps partiels et les temps incomplets.
- Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
- Y compris les pondérations.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

4 Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2018-2019

		Répartition des populations d'enseignants face à élèves (%)					
		Enseignants qui ne peuvent pas faire de HSA (1)		Enseignants qui peuvent faire des HSA mais n'en font pas		Enseignants effectuant au moins une HSA	
		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Hommes	6,0	4,6	22,1	27,0	72,0	68,5
	Femmes	13,2	10,3	23,4	26,9	63,4	62,8
Âge	Moins de 30 ans	20,2	11,3	26,0	32,3	53,7	56,5
	De 30 à 39 ans	11,1	7,7	23,4	26,3	65,5	66,1
	De 40 à 49 ans	8,6	6,4	20,8	25,5	70,6	68,1
	50 ans ou plus	8,3	9,8	23,8	27,7	68,0	62,5
Corps	Agrégés et chaires supérieures	8,3	5,1	11,0	13,2	80,7	81,7
	Certifiés et assimilés	12,5	10,8	20,1	21,6	67,4	67,7
	Adjoints et chargés d'enseignement	12,7	14,0	39,9	39,1	47,4	47,0
	PEGC	18,0	n.s.	30,5	n.s.	51,5	n.s.
	PLP	7,4	8,0	23,7	23,2	68,9	68,8
	Autres titulaires (3)	3,6	6,6	61,7	74,7	34,8	18,7
	Total titulaires	10,9	10,1	20,4	21,9	68,7	68,0
Non-titulaires (1)	0,8	0,6	54,6	48,7	44,6	50,6	
Ensemble	10,2	8,3	22,9	26,9	67,0	64,8	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

- La réglementation interdit aux stagiaires en responsabilité et aux enseignants à temps partiel de faire des HSA.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.
- Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

Lecture : dans le second degré public, 13,2 % des femmes ne peuvent pas faire une HSA ; 23,4 % pourraient en faire, mais n'en font pas et 63,4 % en font.

L'indicateur E/S, nombre d'élèves par structure, est le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il mesure ainsi les conditions d'encadrement. Dans le secteur public, il est passé de 21,0 élèves en 2001 à 21,9 entre 2012 et 2015, pour redescendre à 21,6 à la rentrée 2018 (1).

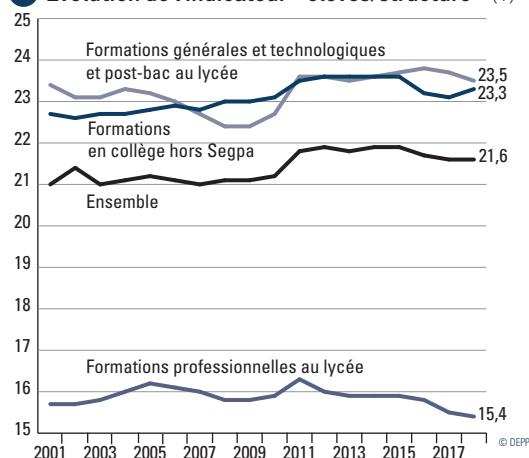
L'indicateur H/E, nombre d'heures d'enseignement allouées par élève, traduit les moyens fournis. Dans le public, il est stable à 1,36 heure depuis la rentrée 2012 après avoir diminué entre 2007 et 2011 (2).

L'indicateur E/S est plus faible dans le secteur public que dans le privé tant pour les formations en collège (23,3 contre 26,0) que pour les formations professionnelles en lycée (15,4 et 16,7) (3). Cet indicateur est

proche entre les deux secteurs pour les formations générales et technologiques en lycée (un peu plus de 24). Le nombre moyen d'élèves par structure est le plus faible pour les académies de Guyane et de Martinique (18,9 et 19,4) et est le plus élevé à Paris et à Mayotte (22,6 et 23,8).

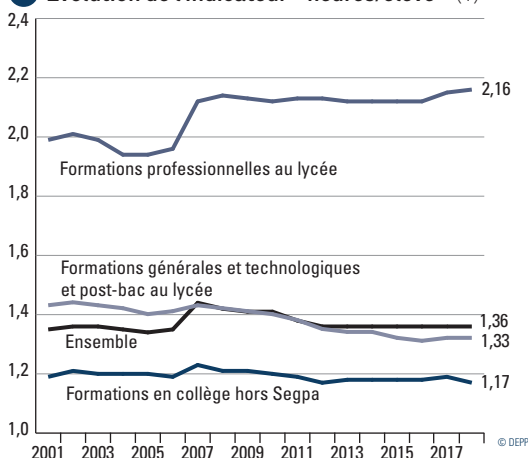
C'est pour les formations en collège que l'indicateur H/E est le plus faible (1,16 heure), tandis qu'il s'établit à 1,29 heure pour les formations générales et technologiques en lycée. Le H/E est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en plus petits effectifs (atelier, etc.), comme c'est le cas pour les formations professionnelles en lycée (2,15 heures). Dans chaque niveau de formation, le H/E est proche entre secteur public et privé.

1 Évolution de l'indicateur « élèves/structure » (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM (avec Mayotte à partir de 2011), Public.
1. Élèves/structure (E/S), voir « Précisions ».

2 Évolution de l'indicateur « heures/élève » (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM (avec Mayotte à partir de 2011), Public.
1. Heures/élève (H/E), voir « Précisions ».

Précisions

Heures d'enseignement par élève : H/E - Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) : E/S - Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure.

Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.31 ; 15.38.

3 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2018-2019 (1)

Secteur public	Formations en collège		Formations en Segpa		Formations professionnelles au lycée		Formations générales et technologiques en lycée		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,20	22,9	2,25	12,5	2,24	15,9	1,26	23,7	1,68	19,6	1,39	21,3
Grenoble	1,15	23,7	2,29	12,5	2,13	14,9	1,25	24,0	1,61	20,0	1,31	21,9
Lyon	1,15	23,7	2,57	12,5	2,20	14,8	1,26	24,4	1,50	22,2	1,31	22,1
Auvergne-Rhône-Alpes	1,16	23,5	2,38	12,5	2,18	15,1	1,26	24,1	1,57	20,8	1,32	21,9
Besançon	1,19	22,8	2,27	13,3	2,22	15,0	1,29	23,9	1,68	18,2	1,38	21,1
Dijon	1,20	22,6	2,28	12,6	2,33	14,1	1,29	24,5	1,66	18,9	1,38	21,1
Bourgogne-Franche-Comté	1,19	22,7	2,28	12,8	2,28	14,5	1,29	24,2	1,67	18,6	1,38	21,1
Bretagne (Rennes)	1,15	23,6	2,58	13,5	2,17	15,6	1,25	24,3	1,54	21,6	1,34	21,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,18	22,9	2,42	12,5	2,06	16,0	1,29	24,5	1,65	19,8	1,34	21,7
Corse	1,32	21,9	2,46	12,5	2,72	12,1	1,41	21,5	1,61	14,3	1,54	19,4
Nancy-Metz	1,20	22,9	2,98	12,0	2,18	15,2	1,25	24,5	1,61	19,6	1,38	21,3
Reims	1,19	23,1	2,64	12,5	2,23	15,0	1,27	24,2	1,62	20,4	1,39	21,2
Strasbourg	1,16	23,5	2,31	12,4	2,11	15,6	1,25	25,2	1,59	21,6	1,34	22,0
Grand Est	1,18	23,1	2,64	12,3	2,17	15,3	1,26	24,7	1,61	20,5	1,37	21,5
Amiens	1,22	22,6	2,48	12,5	2,08	16,3	1,26	25,4	1,73	19,2	1,39	21,4
Lille	1,22	22,3	2,77	12,1	2,05	16,1	1,34	23,5	1,56	21,4	1,42	20,9
Hauts-de-France	1,22	22,4	2,67	12,2	2,06	16,2	1,31	24,1	1,60	20,8	1,41	21,1
Créteil	1,19	22,8	2,59	11,7	2,09	15,5	1,32	23,7	1,61	21,0	1,37	21,3
Paris	1,19	23,3	2,63	11,0	2,24	15,1	1,27	24,7	1,36	25,6	1,35	22,6
Versailles	1,14	24,1	2,56	11,9	2,12	15,2	1,24	24,4	1,50	22,7	1,30	22,4
Île-de-France	1,17	23,5	2,58	11,7	2,12	15,3	1,27	24,1	1,48	23,3	1,33	22,0
Caen	1,20	23,0	1,99	13,4	2,36	15,3	1,26	24,3	1,60	19,8	1,38	21,5
Rouen	1,20	22,6	2,32	13,2	2,06	15,9	1,28	24,0	1,67	20,2	1,34	21,3
Normandie	1,20	22,8	2,19	13,3	2,18	15,6	1,27	24,2	1,64	20,1	1,37	21,4
Bordeaux	1,15	24,0	2,57	12,5	2,23	15,3	1,27	24,3	1,59	21,2	1,35	22,0
Limoges	1,21	23,0	2,14	13,1	2,38	16,2	1,31	24,1	1,72	19,2	1,41	21,5
Poitiers	1,17	23,2	2,26	12,5	2,27	14,8	1,27	24,3	1,71	19,0	1,35	21,5
Nouvelle-Aquitaine	1,16	23,6	2,41	12,5	2,26	15,3	1,27	24,3	1,64	20,3	1,35	21,8
Montpellier	1,17	23,7	2,26	13,0	2,12	16,0	1,27	24,5	1,60	20,8	1,33	22,1
Toulouse	1,15	24,0	2,50	11,6	2,19	15,4	1,27	24,0	1,65	19,8	1,34	21,9
Occitanie	1,16	23,8	2,37	12,3	2,16	15,7	1,27	24,3	1,63	20,3	1,33	22,0
Pays de la Loire (Nantes)	1,14	23,9	2,33	13,0	2,29	14,7	1,25	24,7	1,65	20,9	1,34	21,9
Aix-Marseille	1,18	23,4	2,43	13,0	2,23	14,6	1,31	23,2	1,60	21,3	1,37	21,4
Nice	1,14	23,5	2,48	11,6	2,05	15,8	1,26	24,1	1,59	21,3	1,31	22,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,16	23,4	2,45	12,5	2,16	15,0	1,29	23,6	1,60	21,3	1,34	21,6
France métropolitaine	1,17	23,3	2,47	12,5	2,16	15,4	1,27	24,2	1,58	21,7	1,35	21,7
Guadeloupe	1,25	22,9	2,39	13,0	2,24	17,4	1,52	21,6	1,79	18,2	1,51	20,7
Guyane	1,28	20,8	2,35	12,6	2,13	15,7	1,53	20,4	2,05	16,3	1,53	18,9
Martinique	1,29	21,9	2,41	12,2	2,28	14,5	1,47	21,6	1,86	17,5	1,56	19,4
Mayotte	1,06	25,5	2,21	12,3	1,85	18,3	1,18	25,3	1,59	20,0	1,20	23,8
La Réunion	1,20	23,0	2,18	13,7	2,23	15,5	1,35	23,3	1,76	19,0	1,44	20,7
DOM	1,20	23,0	2,28	13,0	2,17	16,0	1,39	22,7	1,80	20,7	1,44	20,7
Public, France métropolitaine + DOM	1,17	23,3	2,45	12,5	2,16	15,4	1,28	24,1	1,59	21,0	1,36	21,6
Privé, France métropolitaine + DOM	1,08	26,0	2,68	11,6	2,11	16,7	1,32	24,2	1,54	21,9	1,28	23,6
Public + Privé, France métropolitaine + DOM	1,16	23,8	2,46	12,4	2,15	15,6	1,29	24,2	1,58	21,2	1,34	22,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Précisions ».

© DEFP

En 2018-2019, dans le premier degré public, 31 200 enseignants, titulaires ou non, sont des enseignants remplaçants, c'est-à-dire qu'ils sont mobilisés ou mobilisables pour faire l'intérim, pour des durées inférieures à l'année, sur des postes vacants ou dont l'enseignant est absent (2). Ils représentent ainsi 9,4 % des enseignants. Cette part est de 5,8 % dans le privé.

Dans le second degré public, 19 600 enseignants, titulaires ou non, sont remplaçants, représentant ainsi 5 % des enseignants. Cette part est de 3,2 % dans le privé.

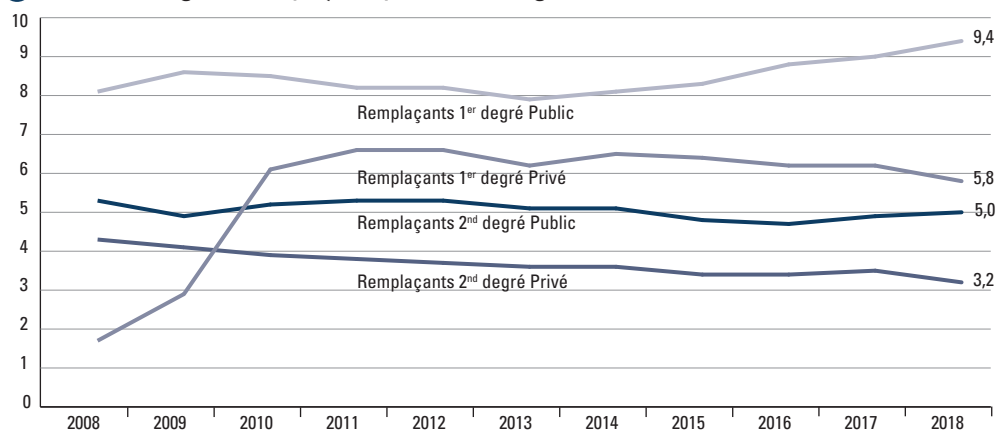
Les remplaçants du premier degré du secteur public sont en moyenne âgés de 42 ans pour les hommes et de 36 ans pour les femmes (3). Les hommes remplaçants se répartissent de façon régulière selon les âges, tandis que les femmes remplaçantes se situent plutôt sous la trentaine.

Les remplaçants du second degré du secteur public sont en moyenne âgés de 39 ans pour les hommes et de 38 ans pour les femmes (4). Pour les hommes comme pour les femmes, ils se répartissent principalement sous les 35 ans.

La part des enseignants remplaçants du premier degré public parmi les enseignants est en légère augmentation depuis 2013 pour atteindre 9,4 % en 2018. Dans le premier degré privé, elle a d'abord augmenté jusqu'en 2010 pour ensuite rester stable autour de 5 % (1).

Dans le second degré public, elle est constante depuis 2008 autour de 5 %. Elle baisse légèrement dans le second degré privé pour atteindre 3,2 % en 2018.

1 Part des enseignants remplaçants parmi les enseignants de 2008 à 2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents en mission d'enseignement, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

© DEPP

Précisions

La méthodologie de l'approche par mission a été affinée dans cette édition du RERS, ce qui contribue à expliquer les différences observées avec l'édition précédente sur la notion de remplacement, qui est dorénavant le nouveau champ de cette fiche. Ainsi, le calcul du temps de service consacré à des missions de remplacement ou à d'autres missions d'enseignement a évolué et est devenu plus précis et réaliste. Se référer à la fiche 1.8 pour un historique des effectifs par mission.

Champ - Les données présentées ici concernent les enseignants en mission de remplacement, fonctionnaires, stagiaires et non titulaires payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*, chap. 2, Les missions et les lieux d'exercice.

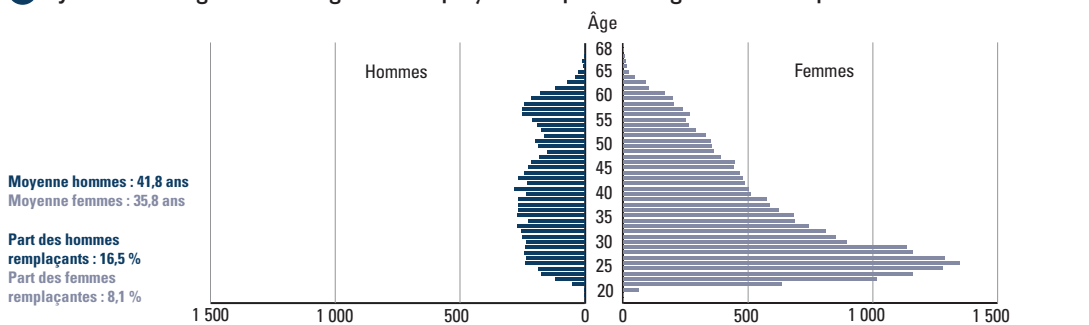
2 Effectifs des enseignants remplaçants et part parmi l'ensemble des enseignants en 2018-2019

	Enseignants du secteur public		Enseignants du secteur privé	
	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants
Enseignement d'élèves du premier degré public				
Professeur des écoles	29 261	8,9	€	€
Instituteur	237	10,1		
Enseignant non titulaire	1 719	52,9	2 661	41,4
Enseignant de corps du second degré	€	€		
Total 1^{er} degré	31 219	9,4	2 667	5,8
Enseignement d'élèves du second degré public				
Agrégé et chaire supérieure	742	1,5	€	€
Certifié et PEPS	6 302	2,6	€	€
Professeur en lycée professionnel	970	1,8	€	€
PEGC, adjoint et chargé d'enseignement	42	2,6		
Enseignant non titulaire	11 542	32,3	3 051	15,4
Enseignant de corps du premier degré	22	0,2		
Total 2nd degré	19 620	5,0	3 059	3,2

► **Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), enseignants remplaçants payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018. © DEPP

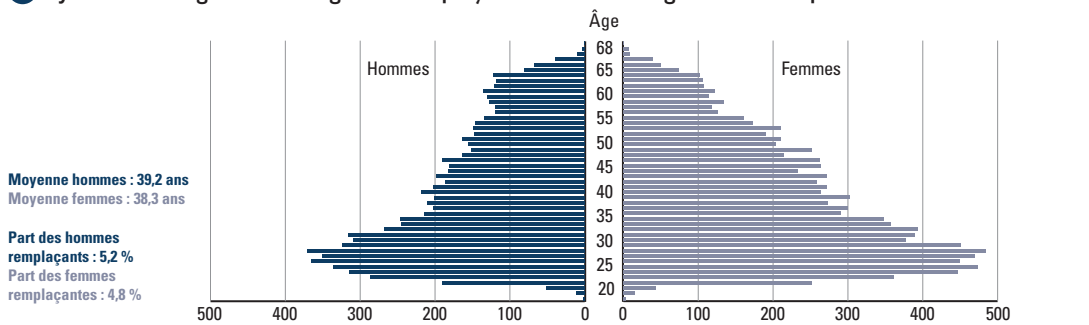
Lecture : 19 620 enseignants du second degré public sont remplaçants, c'est-à-dire que, à la date d'observation, la majorité de leurs temps de service est en zone de remplacement ou consacré à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Ils représentent 5 % de l'ensemble des enseignants du second degré public.

3 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du premier degré du secteur public en 2018-2019



► **Champ :** France métropolitaine + DOM, enseignants remplaçants du premier degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018. © DEPP

4 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du second degré du secteur public en 2018-2019



► **Champ :** France métropolitaine + DOM, enseignants remplaçants du second degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018. © DEPP

À la rentrée 2018, hors néo-titulaires, 4 100 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département, et 5 600 enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité interdépartementale de 1,3 % dans le premier degré (2,2 % en 2008) et de mobilité interacadémique de 1,7 % (2,1 % en 2008) dans le second degré (1) (2).

Si l'on inclut, en outre, les changements d'établissement d'affectation n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux de mobilité s'élevaient respectivement à 19,0 % et 8,7 %.

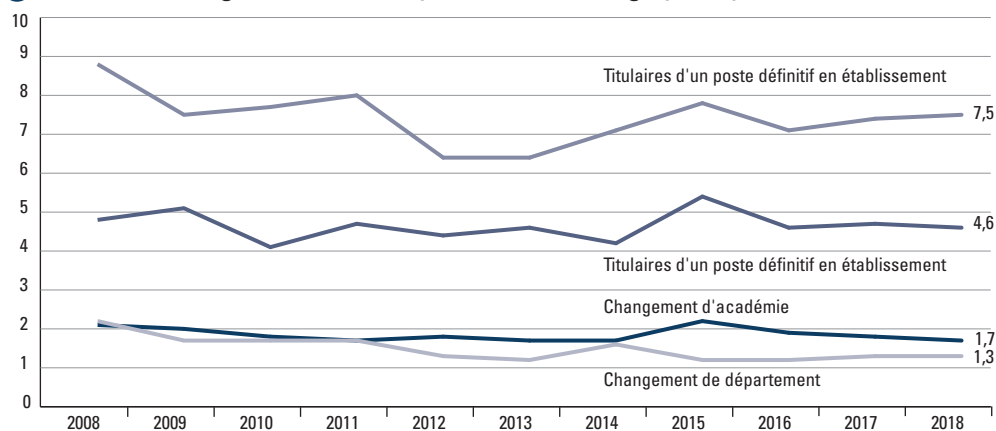
En plus de la **mobilité** des titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage, pour leur première affectation en tant que

titulaires : 96,6 % dans le premier degré et 92,0 % dans le second. Les néo-titulaires du second degré sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont effectué leur stage (47,8 %). À l'inverse, les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 0,9 % des cas.

Dans le premier degré, les taux de migration interdépartementaux sont peu dispersés, les concours étant au niveau académique (3). En revanche, les taux de migration interacadémiques nets des enseignants titulaires du second degré sont très dispersés entre -3,7 % dans l'académie de Créteil et +2,0 % dans celle de Rennes (4).

Les enseignants ont plus souvent moins d'un an d'ancienneté dans les écoles et collèges de REP et REP+ que dans les autres (5).

1 Mobilité des enseignants titulaires du premier et second degré public par années, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

Précisions

Les données, présentées ici, ne sont pas directement comparables à celles de la DGRH, celle-ci observe notamment les mouvements à la rentrée scolaire.

Taux de migration nette - Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2017 et/ou en novembre 2018, ni ceux des néo-titulaires.

2 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge entre 2017 et 2018, en %

	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale (3)		Mobilité interdépartementale	Mobilité globale		Mobilité interacadémique	
	Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		
Titulaires (1)	19,0	7,5	1,3	8,7	4,6	1,7	13,6
Moins de 30 ans (1)	56,6	11,2	2,8	26,1	9,7	7,4	42,6
30-39 ans (1)	25,1	9,5	2,0	13,1	6,6	2,9	19,6
40-49 ans (1)	13,7	7,2	1,0	6,9	4,4	1,0	10,2
50 ans et plus (1)	9,9	5,9	0,7	5,0	3,1	0,7	7,0
Néo-titulaires	96,6		0,9	92,0		47,8	94,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Hors néo-titulaires.

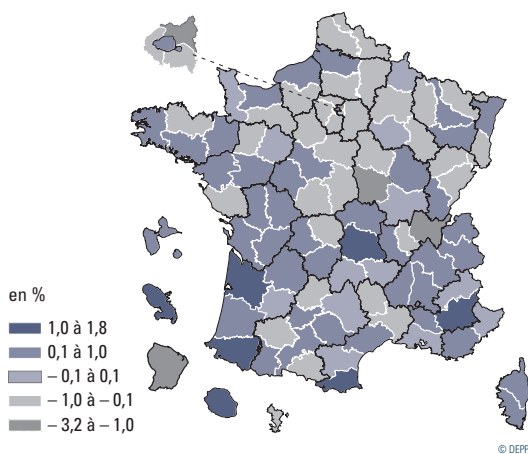
2. Les néo-titulaires correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2017 et titulaires le 30 novembre 2018.

3. La mobilité globale correspond au nombre de personnes ayant changé d'établissement entre le 30 novembre 2017 et le 30 novembre 2018, rapportée à la population en affectation aux deux dates.

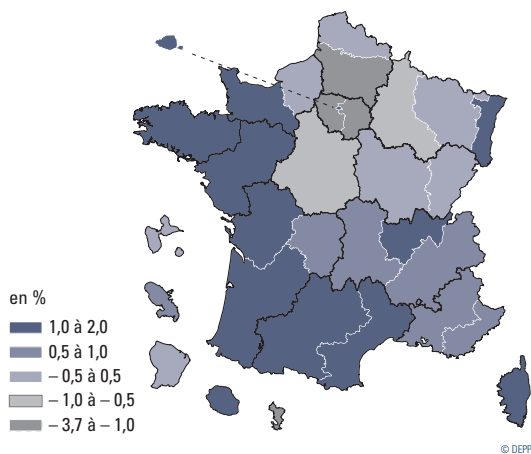
Lecture : entre novembre 2017 et novembre 2018, les enseignants titulaires du premier degré public sont 19,0 % à avoir changé d'établissement d'affectation et 7,5 % parmi ceux qui étaient déjà titulaires d'un poste définitif en novembre 2017. Pendant la même période, 1,7 % des enseignants du second degré ont changé d'académie.

© DEPP

3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département, en %



4 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie, en %



5 Répartition des enseignants en fonction de leur ancienneté dans l'établissement, en %

	Moins d'un an	Entre 1 an et 6 ans	Entre 6 ans et 12 ans	12 ans ou plus	Total
Écoles					
Hors zone REP ou REP+	19,1	35,5	19,2	26,2	100,0
REP	23,5	40,3	16,6	19,7	100,0
REP+	24,2	41,2	16,8	17,8	100,0
Collèges et Segpa					100,0
Hors zone REP ou REP+	10,7	30,9	21,4	37,0	100,0
REP	13,5	40,4	18,3	27,8	100,0
REP+	13,3	46,4	18,4	21,9	100,0
Lycées G.T.	8,5	30,8	18,4	42,4	100,0
Lycées professionnels	8,5	29,8	17,9	43,8	100,0
Lycées polyvalents	9,2	34,3	16,7	39,8	100,0
Autres établissements	24,3	48,9	14,5	12,3	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Lecture : en novembre 2018, 19,1 % des enseignants affectés en écoles, hors écoles en zone REP ou REP+, étaient affectés dans leur école depuis moins d'un an.

© DEPP

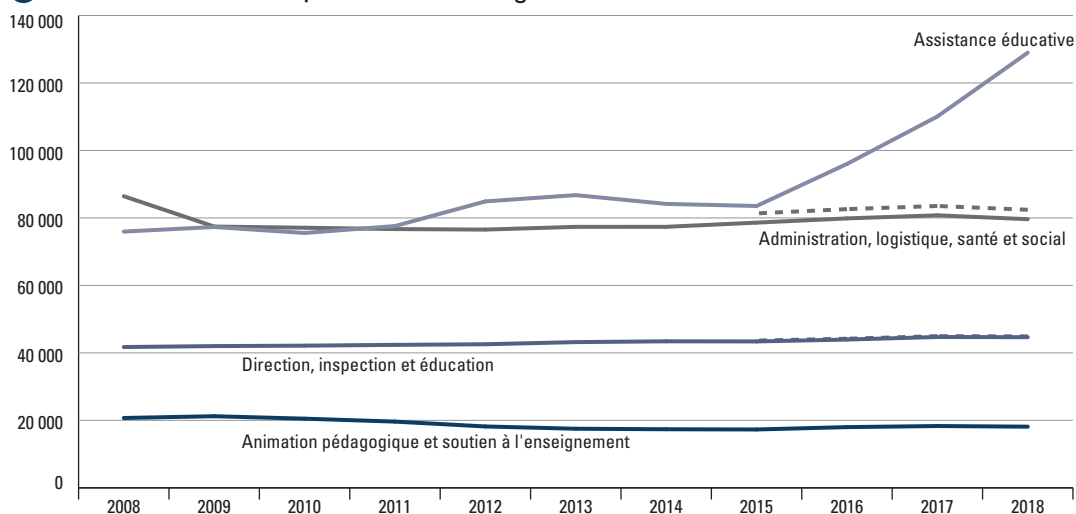
En 2017-2018, 274 400 personnes, effectuant des missions autres que l'enseignement, sont rémunérées au titre du ministère en charge de l'éducation nationale (1)(2); 44,7% d'entre eux sont non-titulaires. Le poids important de cette catégorie de personnels s'explique par la forte présence des personnels d'assistance éducative (129 000 personnes), tous non-titulaires.

La majorité des personnels non enseignants sont affectés en établissement du second degré. Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) exercent en établissement, mais sont souvent recensés au rectorat ou en service départemental. Sans les personnels d'assistance éducative, 21% des personnels non enseignants travaillent en services départementaux et 11% en rectorats ou en administration centrale.

Depuis 2008, l'évolution des personnels non enseignants à l'Éducation nationale est surtout marquée par l'augmentation de l'assistance éducative, en lien avec le recrutement AESH : le nombre de personnes affectées à l'assistance éducative a augmenté de 54% entre 2015 et 2018, contre 2% pour les autres missions de non-enseignants (1).

Outre les personnels rémunérés par le ministère en charge de l'éducation nationale, 53 300 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) sont affectés dans les écoles maternelles publiques de l'Éducation nationale, au 1^{er} décembre 2017 (3). 87% des Atsem sont fonctionnaires ou stagiaires et environ un tiers travaille à temps partiel. Par ailleurs, 99,6% sont des femmes. Les Atsem ont en moyenne 47 ans.

1 Évolution des effectifs de personnels non enseignants



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) 2018.
Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2017.

2 Les personnels non enseignants du scolaire en 2018-2019

	Écoles élémentaires et préélémentaire	Collèges et Segpa	Lycées GT	Lycées pro	Services départementaux et inspections académiques (1)	Rectorats et administration centrale (2)	Autres (3)	Ensemble	Parts de titulaires en %
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré public	415	9		€	3 941	507	23	4 896	99,9
Animation pédagogique du 2 nd degré public	€	110	1 324	1 412	1 217	168	686	4 919	77,1
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré privé	18							18	100,0
Animation pédagogique du 2 nd degré privé		€	176	225				402	94,0
Animation pédagogique	435	120	1 500	1 638	5 158	675	709	10 235	88,7
Direction d'école du premier degré sans enseignement	3 310				€		48	3 362	100,0
Direction d'établissement du second degré	59	10 285	3 560	1 410	42	6	113	15 475	99,9
Direction	3 369	10 285	3 560	1 410	46	6	161	18 837	100,0
Inspection du 1^{er} degré public	€	€			1 429	23		1 456	100,0
Inspection de l'Éducation nationale		10	29	12	594	115	6	766	99,9
Inspection générale de l'Éducation nationale						223		223	100,0
Inspection du 2 nd degré public					1 105	€		1 106	100,0
Inspection du 2nd degré public		10	29	12	1 699	339	6	2 095	100,0
Inspection	1	13	29	12	3 128	362	6	3 551	100,0
Éducation en internat	161				€			162	100,0
Développement psychologique et socialisation des élèves	10				3 932	€	18	3 962	92,9
Éducation du 1^{er} public	171				3 933	2	18	4 124	93,2
Conseiller principal d'éducation		6 857	4 101	1 674	€	10	408	13 052	90,3
Éducation en internat	5	€		461	€			469	93,0
Développement psychologique et orientation des élèves			€	€	193	4	4 644	4 843	75,4
Éducation du 2nd degré public	5	6 858	4 102	2 136	197	14	5 052	18 364	86,5
Éducation	176	6 858	4 102	2 136	4 130	16	5 070	22 488	87,7
Assistance d'éducation	€	35 437	17 682	6 621	€	€	21	59 768	0,0
Assistance prévention sécurité		341	55	94				490	0,0
Accompagnement à la situation handicap	€	6 719	5 844	970	4 604	50 578	€	68 717	0,0
Assistance éducative	2	42 497	23 581	7 685	4 606	50 582	22	128 975	0,0
Administration	96	15 991	13 328	3 435	14 099	9 474	1559	57 982	86,7
Santé et accompagnement social	12	5 648	2 226	903	454	3 988	€	13 234	87,9
Logistique technique et de services		645	5 964	89	3 338	980	182	11 198	85,3
Administration, logistique, santé et social	108	22 284	21 518	4 427	17 891	14 442	1 744	82 414	86,7
Soutien à l'enseignement	428	3 293	2 252	382	317	931	286	7 889	0,7
Ensemble	4 519	85 530	56 542	17 690	35 276	67 014	7 998	274 389	44,7

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Les personnels non titulaires, en particulier les personnels d'assistance éducative, interviennent dans les établissements, mais peuvent être affectés de façon administrative aux services départementaux ou aux rectorats.
2. Y compris les établissements publics administratifs sous la tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale.
3. Centre d'information et d'orientation, Greta, etc.

© DEPP

3 Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles en 2017-2018

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%)	Femmes	Hommes
Titulaires	45 260	99,6	27,9	49,0	43,8
Stagiaires	941	99,7	50,2	37,3	ns
Contractuels	7 127	99,3	63,6	40,4	32,9
Ensemble	53 328	99,6	33,0	47,7	41,3

► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Agents en activité au 1^{er} décembre 2017.

© DEPP

En 2017, en France entière (hors Mayotte), les enseignants ont en moyenne perçu un salaire net mensuel de 2 500 euros dans le secteur public et de 2 110 euros dans le secteur privé sous contrat (1) (2).

Dans le secteur public, les professeurs des écoles ont perçu un salaire net moyen de 2 310 euros, correspondant à un traitement indiciaire brut de 2 830 euros, auquel s'ajoute 240 euros de primes, et duquel se retranchent les charges sociales. Les professeurs certifiés, d'EPS (PEPS) et de lycées professionnels (PLP), bénéficient de la même grille de rémunération que les professeurs des écoles : les traitements indiciaires bruts moyens de tous ces corps sont proches, les écarts provenant des différences de temps partiel et d'ancienneté. En revanche, les enseignants du second degré perçoivent davantage de primes et d'heures supplémentaires : en moyenne 430 euros par mois pour les certifiés, 710 euros pour les agrégés, et jusqu'à 2 250 euros pour les professeurs de chaire supérieure, qui sont les enseignants les mieux rémunérés avec un salaire net moyen de 5 600 euros.

Les 10% des enseignants du public les mieux rémunérés ont perçu plus de 3 380 euros, les 10% les moins bien rémunérés moins de 1 700 euros.

Dans le secteur privé sous contrat, les enseignants perçoivent en moyenne des salaires plus faibles que leurs homologues du public. Les professeurs des écoles ont en moyenne perçu un salaire net de 2 050 euros, soit 260 euros de moins que dans le public. Dans le second degré, les enseignants rémunérés sur les grilles de rémunération des enseignants titulaires du public (certifiés, PEPS, PLP, agrégés, etc.) ont gagné 2 420 euros nets par mois contre 2 780 euros dans le public. En effet, les enseignants du privé sous contrat sont plus souvent à temps partiel ou incomplet, généralement moins avancés dans leur carrière et cotisent davantage pour la retraite que leurs homologues du public.

D'une manière générale, quel que soit le secteur, les enseignants perçoivent des salaires plus élevés que leurs homologues féminins. En moyenne, un enseignant du public gagne 1,13 fois plus qu'une enseignante du public. Le rapport est de 1,09 dans le privé sous contrat.

Précisions

Le salaire net est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut (composé du traitement indiciaire brut, des primes et indemnités, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence) les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale).

Seuls les salaires versés par le ministère de l'Éducation nationale sont pris en compte.

Il s'agit ici de salaires réels individuels. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple

une personne présente 6 mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 5 du *Bilan Social 2017-2018*.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*, chapitre 5.
- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Pourquoi les enseignantes perçoivent-elles un salaire inférieur de 14% à celui des enseignants? », *Éducation & formations*, n°96, MEN-DEPP.
- Defresne M., 2016, « Les enseignants du public mieux payés que ceux du privé? », *Éducation & formations*, n°92, MENESR-DEPP.

Source

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement Depp.

1 La rémunération des enseignants du secteur public en 2017

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traite- ment indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio H/F	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indem- nités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré public	2 824	2 517	245	<i>n.s.</i>	8,7	2 304	1 661	2 951	1,11	2 403
Enseignants titulaires	2 829	2 521	244	<i>n.s.</i>	8,6	2 308	1 668	2 952	1,11	2 405
Professeurs des écoles	2 830	2 523	244	<i>n.s.</i>	8,6	2 309	1 670	2 954	1,11	2 406
Instituteurs	2 613	2 295	273	<i>n.s.</i>	10,4	2 130	1 481	2 571	1,06	2 262
Enseignants contractuels	2 291	1 943	296	<i>n.s.</i>	12,9	1 856	1 122	2 581	1,06	1 876
Enseignants du second degré public	3 265	2 726	479	204	14,7	2 675	1 742	3 612	1,08	2 788
Enseignants titulaires	3 391	2 831	497	216	14,7	2 781	1 954	3 669	1,09	2 854
Professeurs de chaire supérieure	6 676	4 323	2 251	1 933	33,7	5 601	4 470	6 822	1,10	5 618
Professeurs agrégés	4 248	3 449	713	445	16,8	3 493	2 519	4 440	1,08	3 574
Professeurs certifiés	3 180	2 694	429	164	13,5	2 604	1 898	3 375	1,07	2 681
Professeurs d'EPS	3 225	2 723	441	130	13,7	2 642	1 938	3 364	1,01	2 703
Professeurs de lycée professionnel	3 413	2 809	541	205	15,9	2 804	2 081	3 550	1,06	2 854
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	3 742	3 297	424	88	11,3	3 055	2 349	3 609	1,04	3 185
Enseignants contractuels	2 243	1 869	334	109	14,9	1 818	1 075	2 561	1,08	2 038
Ensemble des enseignants du secteur public	3 058	2 628	369	114	12,1	2 501	1 697	3 377	1,13	2 607

► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), secteur public.

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

2. L'indemnité de résidence (IR) et le supplément familial de traitement (SFT) en sont exclus.

3. Salaire que perçoit effectivement l'enseignant. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

4. En 2017, les 10 % des enseignants du secteur public les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 697 euros nets mensuels.

5. En 2017, les 10 % des enseignants du secteur public les mieux rémunérés perçoivent au moins 3 377 euros nets mensuels.

6. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si toutes les enseignantes avaient travaillé à temps plein toute l'année. Dans cette approche, les enseignants sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le MENJ que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80 % et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année * 80 %) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1000/0,8).

© DEPP

2 La rémunération des enseignants du secteur privé sous contrat en 2017

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traite- ment indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio H/F	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indem- nités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré privé	2 524	2 339	123	<i>n.s.</i>	4,9	1 968	1 297	2 560	1,05	2 112
Enseignants assimilés titulaires	2 619	2 434	122	<i>n.s.</i>	4,7	2 038	1 492	2 601	1,06	2 154
Professeurs des écoles	2 631	2 445	122	<i>n.s.</i>	4,6	2 047	1 503	2 611	1,06	2 163
Instituteurs	1 887	1 735	103	<i>n.s.</i>	5,5	1 487	974	1 689	1,03	1 611
Maîtres délégués du 1^{er} degré	1 655	1 471	139	<i>n.s.</i>	8,4	1 332	760	1 808	1,13	1 550
Enseignants du second degré privé	2 761	2 350	357	171	12,9	2 169	1 283	3 105	1,06	2 360
Enseignants assimilés titulaires	3 086	2 640	388	193	12,6	2 416	1 749	3 199	1,07	2 532
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 360	3 520	752	537	17,2	3 466	2 557	4 455	1,11	3 563
Professeurs certifiés	3 015	2 593	364	179	12,1	2 358	1 709	3 121	1,06	2 479
Professeurs d'EPS	3 011	2 613	341	130	11,3	2 354	1 794	3 073	1,02	2 438
Professeurs de lycée professionnel	3 188	2 692	441	207	13,8	2 498	1 882	3 211	1,06	2 586
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	2 485	2 164	283	105	11,4	1 933	1 126	2 400	1,02	2 151
Maîtres délégués du 2nd degré	1 857	1 545	271	110	14,6	1 480	871	1 962	1,06	1 687
Ensemble des enseignants du secteur privé	2 687	2 347	284	120	10,6	2 106	1 287	2 980	1,09	2 282

► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), secteur privé sous contrat.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

© DEPP

En 2017-2018, 90 800 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, principalement en université, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92 %) (2).

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 15 % au cours des vingt dernières années, variant de 78 900 à 90 800. Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants non permanents (+ 22 %), suivi des maîtres de conférences (+ 17 %) et des professeurs des universités (+ 13 %) (1).

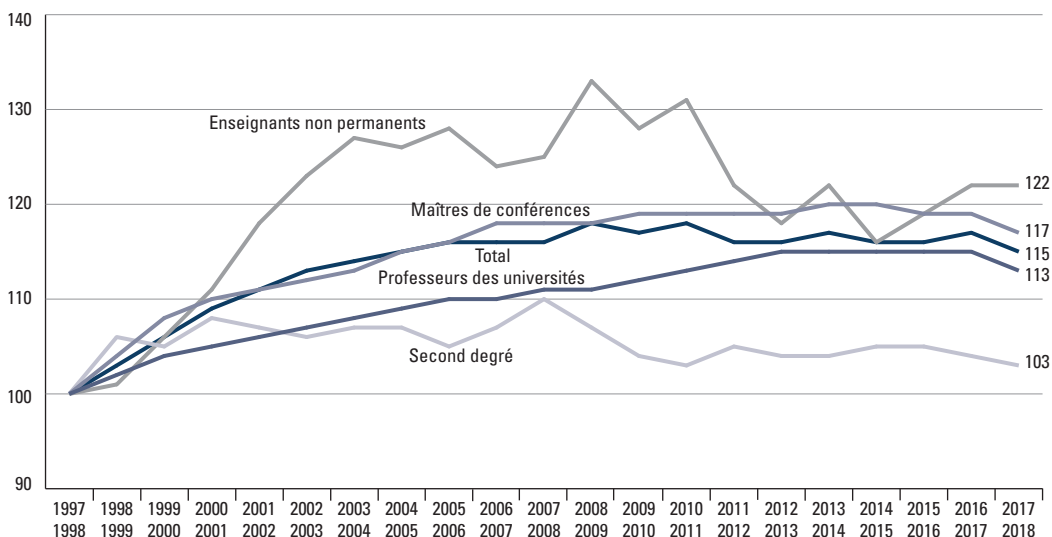
Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur se répartissent en trois grandes catégories : 55 700 enseignants-chercheurs (EC) titulaires – et stagiaires – (soit 61 %) constitués des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités (PR) ; 12 900 enseignants du second degré

affectés dans l'enseignement supérieur (soit 14 %) ; et 22 200 enseignants non permanents (soit 24 %) constitués des doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (2).

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (38 %), suivis par ceux de lettres (30 %), de droit et de santé (respectivement 14 % chacun).

En lettres, les EC représentent 53 % de l'effectif (61 % dans l'ensemble) et les enseignants du 2nd degré sont davantage représentés. En sciences, les EC constituent 72 % du personnel alors que les enseignants non permanents ne représentent que 17 % (24 % sur l'ensemble). Dans les disciplines de santé, la part des PR est très importante, 38 % contre 23 % de MCF (22 % de PR et 39 % de MCF sur l'ensemble).

1 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 1997-1998, base 100 en 1997-1998



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DGRH

Précisions

La discipline - La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politique, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie. La discipline est

inconnue pour un certain nombre de non-permanents et pour quelques enseignants du second degré.

Personnels enseignants du supérieur, personnels enseignants des corps spécifiques, personnels enseignants de type « second degré », ATER et doctorants contractuels (personnels non permanents), AHU, PHU (personnels non permanents) - Voir « Glossaire ».

Source

MENJ-MESRI-DGRH, RHSUPinfo au 31 décembre 2017 (année 2017-2018) et enquête sur les personnels non permanents 2017-2018.

2 Répartition des enseignants du supérieur public en activité par discipline, fonction et type d'établissement en 2017-2018

Disciplines et fonctions	Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total	
Droit	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 211	15	127	2 353
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	5 036	32	186	5 254
	Enseignants du second degré	1 645	36	28	1 709
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 015	1	113	2 129
	Enseignants associés	887	16	76	979
	Autres non-permanents (5)	425	14	1	440
Total	12 219	114	531	12 864	
Lettres	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 087	13	178	4 278
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	10 005	40	332	10 377
	Enseignants du second degré	6 291	218	157	6 666
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 927	7	218	3 152
	Enseignants associés	767	18	39	824
	Autres non-permanents (5)	1 917	107	112	2 136
Total	25 994	403	1 036	27 433	
Sciences	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 132	732	150	8 014
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	14 934	1 366	291	16 591
	Enseignants du second degré	3 620	333	73	4 026
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	4 191	370	255	4 816
	Enseignants associés	453	31	44	528
	Autres non-permanents (5)	301	44	7	352
Total	30 631	2 876	820	34 327	
Santé	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 835		1	4 836
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	2 946		2	2 948
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	185		6	191
	Enseignants associés	329			329
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 403			4 403
	Autres non-permanents (5)	6			6
Total	12 704		9	12 713	
Corps spécifiques	Professeurs titulaires (et stagiaires)	73	5	478	556
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	112		361	473
	Total	185	5	839	1 029
Non renseignée	Enseignants du second degré	376	33	57	466
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 191	30	44	1 265
	Enseignants associés	108	9	10	127
	Autres non-permanents (5)	425	96	4	525
Total	2 100	168	115	2 383	
Total	Professeurs titulaires (et stagiaires)	18 338	765	934	20 037
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	33 033	1 438	1 172	35 643
	Enseignants du second degré	11 932	620	315	12 867
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	10 509	408	636	11 553
	Enseignants associés	2 544	74	169	2 787
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 403			4 403
	Autres non-permanents (5)	3 074	261	124	3 459
Total	83 833	3 566	3 350	90 749	

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, Écoles centrales, ENS Chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

4. AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires.

5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

© DGRH

En 2018, l'enseignement supérieur public compte 80 800 agents assurant des fonctions de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé (BIATSS) : 60 400 agents titulaires et 20 400 agents contractuels sur missions permanentes. La part des agents contractuels sur missions permanentes atteint 25 % de l'effectif total.

La filière professionnelle la plus représentée est celle des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF), qui regroupe 75,6 % de l'ensemble des personnels BIATSS. La filière administrative en regroupe quant à elle 17,2 %.

Sur l'ensemble des personnels BIATSS, 70,6 % des agents titulaires relèvent de la filière ITRF et 90,3 % des agents contractuels sur missions permanentes sont rattachés à cette dernière.

La part des agents exerçant des fonctions de catégorie C est la plus élevée au sein des filières administrative et des bibliothèques (respectivement, 52,6 % et 38,8 %). À l'inverse, dans les filières ITRF et sociale et de santé, la part la plus significative est celle des agents exerçant des fonctions de catégorie A (respectivement, 41,3 % et 73,8 %).

La majorité des agents titulaires est de catégorie C (41,1 %), tandis que la majorité des agents contractuels sur missions permanentes est rattachée à la catégorie A (54,6 %). Dans la filière ITRF, la tendance est logiquement identique (38,4 % des agents titulaires sont de catégorie C et 56,2 % des agents contractuels sur missions permanentes sont rattachés à la catégorie A).

Le personnel BIATSS, titulaire et contractuel, est principalement féminin (64 %), mais il existe une grande disparité entre les filières : la filière ITRF est féminisée à 59 %, alors que la filière administrative l'est à 83 %.

Précisions

Concernant les agents BIATSS titulaires, les données présentées sont extraites des annuaires de gestion Agora, Poppée-Bib et Poppée-Itarf (au 1^{er} février 2019). Le personnel titulaire recensé est le personnel en activité en 2019 dans les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE) et ceux non RCE, qui est rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (p. 150) et « Vie étudiante » (p. 231).

Concernant les agents BIATSS contractuels, les données présentées sont issues de l'enquête de la DGRH sur les

agents non titulaires BIATSS en fonction en 2018 dans les établissements d'enseignement supérieur (RCE et non RCE) et au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires (EANT 2019). Seuls ont été comptabilisés les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes. N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2018, quelle que soit la durée de leur contrat.

Source

MENJ-DGRH, Annuaires (AGORA, POPPEE-BIB pour les personnels des bibliothèques et Poppée-ITARF pour les personnels ITRF des établissements RCE et non RCE), enquête sur les agents contractuels BIATSS (EANT).

1 Personnels BIATSS rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (p. 150) et « Vie étudiante » (p. 231) en 2018

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs			Part des femmes titulaires (en %)	Part des femmes contractuelles (en %)
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble		
Administrative, dont encadrement (ADM)	Catégorie A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs civils	201		201	53,2	
		Autres corps d'encadrement supérieur (2)	261		261	36,8	
		Attachés d'administration de l'État	2 119	295	2 414	66,0	70,8
		Total catégorie A	2 581	295	2 876	62,1	70,8
	Catégorie B	Secrétaires administratifs	3 410	322	3 732	85,0	91,0
	Catégorie C	Adjointes administratifs	6 724	604	7 328	89,2	90,4
Total ADM			12 715	1 221	13 936	82,5	85,8
Bibliothèques (BIB)	Catégorie A	Conservateurs généraux des bibliothèques	107	2	109	60,7	0,0
		Conservateurs des bibliothèques	741	18	759	69,4	55,6
		Bibliothécaires	513	45	558	76,6	60,0
		Total catégorie A	1 361	65	1 426	71,4	56,9
	Catégorie B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 463	66	1 529	77,3	77,3
	Catégorie C	Magasiniers	1 706	168	1 874	62,0	73,8
Total BIB			4 530	299	4 829	69,8	70,9
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	2 493	2 134	4 627	37,8	47,8
		Ingénieurs d'études	8 447	5 674	14 121	52,8	60,5
		Assistants-ingénieurs	3 937	2 544	6 481	50,9	64,4
		Total catégorie A	14 877	10 352	25 229	49,8	58,8
	Catégorie B	Techniciens de recherche et de formation (3)	11 394	3 019	14 413	57,7	72,8
	Catégorie C	Adjointes techniques de recherche et de formation (3)	16 379	5 045	21 424	61,8	70,5
Total ITRF			42 650	18 416	61 066	56,5	64,3
Sociale et de santé (SS)	Catégorie A	Médecins de l'Éducation nationale et médecins de prévention		343	343		80,2
		Infirmiers	265	74	339	95,8	90,5
		Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	47	6	53	97,9	100,0
		Total catégorie A	312	423	735	96,2	82,3
	Catégorie B	Assistants de service social des administrations de l'État	222	35	257	96,8	94,3
		Infirmiers (catégorie B)	4		4	75,0	
	Total catégorie B	226	35	261	96,5	94,3	
Total SS			538	458	996	96,3	83,2
Ensemble			60 433	20 394	80 827	63,3	66,1

© DGRH

1. Seuls ont été comptabilisés dans ce tableau les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes (relevant des dispositions des articles 4, 6, 6 bis, 22 bis et 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des articles L. 123-5, L. 711-1 et L. 954-3 1° du code de l'éducation, du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la FP et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans les SAIC). N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2018, quelle que soit la durée de leur contrat.

2. Secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, agents comptables et directeurs généraux du Crous.

3. Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjointes techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.

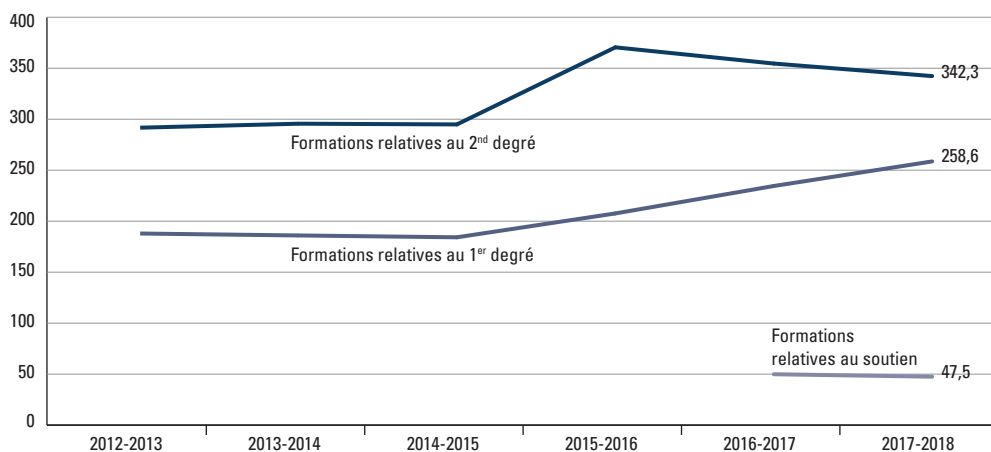
Depuis 2014, le nombre de personnes présentes en formation continue dans le premier degré augmente régulièrement chaque année pour atteindre 258 600 personnes (1). Dans le second degré, ce chiffre augmente depuis 2012. Après un pic à 370 500 personnes en 2015 (réforme du collège), il atteint 342 300 personnes en 2017.

En 2017-2018, 282 400 enseignants du premier degré public se sont inscrits à une formation relevant du premier degré (programme 140). 310 100 enseignants du second degré public et 29 000 personnels d'encadrement et de vie scolaire se sont inscrits à une formation relevant du second degré (programme 141). En outre, 59 200 personnes se sont inscrites à une formation relevant du programme 214 (soutien) (2).

Le nombre total de personnes présentes à au moins une heure de formation est de 648 500, dont 239 300 pour les personnels du premier degré et 270 400 pour les enseignants du second degré : ainsi, environ 6 personnes sur 10 ont accédé à au moins une formation. Ces personnes ont passé autour de 4 jours en formation dans l'année : ce temps est en moyenne de 4,1 jours pour les personnels du premier degré (3). Il est un peu plus faible, en moyenne de 3,6 jours pour les enseignants du second degré (4).

Les formations rattachées à une priorité nationale représentent 68 % de l'ensemble des formations dans le premier degré et 57 % dans le second degré (5).

1 Évolution du nombre de personnes présentes en formation, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, secteur public

Formations effectuées sur les programmes budgétaires 140 action 04, 141 action 10 et 214 action 06 (données disponibles depuis 2016 seulement pour ce dernier programme).

Note : les animations pédagogiques sont de mieux en mieux prises en compte dans les systèmes d'information Gaia/Egide, expliquant une partie de l'augmentation observée.

© DEPP

Précisions

La formation continue des personnels peut être abordée sous l'angle de la personne, qu'elle soit **inscrite** (ayant « fait acte » de candidature à un module), **retenue** (sa candidature a été retenue par l'administration), **présente** (elle a assisté à au moins une heure de formation sur le module).

Le **public potentiel** correspond à l'effectif de personnel en activité, rentrant dans le champ des personnes suscep-

tibles d'être concernées par les formations proposées. On en déduit le **taux d'inscription**, rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population potentielle, et le **taux d'accès**, rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population potentielle.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social national 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Egide.

2 Les personnes en formation continue en 2017-2018

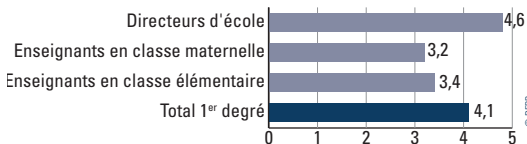
	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation	Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
Personnels du premier degré inscrits sur les formations à destination du premier degré (programme 140)					
Directeurs d'école	43 073	86,8	42 535	38 999	78,6
Enseignants en classe maternelle	62 129	79,5	60 268	51 190	65,5
Enseignants en classe élémentaire	118 808	80,0	115 772	100 451	67,6
Personnels du secteur ASH	9 418	80,5	9 284	8 072	69,0
Autres personnels (1)	48 925	47,7	47 571	40 560	39,6
Total premier degré	282 353	72,3	275 430	239 272	61,3
Autres personnels inscrits sur les formations à destination du premier degré (programme 140)					
	25 259	n. d.	24 435	19 376	n. d.
Enseignants du second degré inscrits sur les formations à destination du second degré (programme 141)					
Agrégés	34 648	67,2	34 259	30 218	58,6
Certifiés	183 475	73,8	181 353	163 245	65,6
Professeurs de lycée professionnel	44 482	75,7	44 087	39 459	67,1
Autres enseignants (2)	47 515	43,2	46 573	37 509	34,1
Total second degré	310 120	66,1	306 272	270 431	57,6
Personnels d'encadrement et de vie scolaire inscrits sur les formations à destination du second degré (programme 141)					
Psychologues	4 372	60,3	4 311	3 657	50,4
CPE	11 648	93,3	11 590	9 693	77,7
Inspection	2 623	n.d.	2 614	2 156	n.d.
Direction	10 397	n.d.	10 312	8 369	n.d.
Total DIEO	29 040	n.d.	28 827	23 875	n.d.
Autres personnels inscrits sur les formations à destination du second degré (programme 141)					
	63 839	n.d.	60 955	48 002	n.d.
Tous personnels inscrits sur les formations du programme 214	59 232	n.d.	57 001	47 543	n.d.
Ensemble	769 843	n.d.	759 920	648 499	n.d.

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, secteur public**

Formations effectuées sur les programmes budgétaires 140 action 04, 141 action 10 et 214 action 06.

- Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.
- Professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement (AE/CE), enseignants du premier degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires, etc.
- Y compris contractuels, indemnitaires, vacataires, etc.

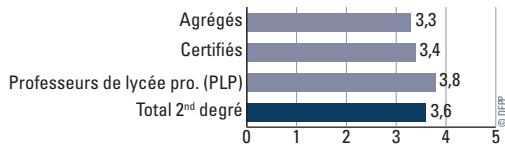
3 Temps passé en formation continue en 2017-2018, par personne présente à au moins une formation, pour le 1^{er} degré, en jours



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, secteur public. Formations effectuées sur les programmes budgétaires 140 action 04.**

Lecture : les directeurs d'école présents à au moins une formation ont passé en moyenne 4,6 jours en formation.

4 Temps passé en formation continue en 2017-2018, par personne présente à au moins une formation, pour le second degré, en jours



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, secteur public. Formations effectuées sur les programmes budgétaires 141 action 10.**

Lecture : Les certifiés présents à au moins une formation ont passé en moyenne 3,4 jours en formation.

5 Les priorités nationales de la formation continue en 2017-2018, en %

Priorités nationales	1 ^{er} degré - Part des journées stagiaires effectives dans le volume total de formation (en %)	2 nd degré - Part des journées stagiaires effectives dans le volume total de formation (en %)
Formation des nouveaux enseignants aux métiers du professorat et de l'éducation, tuteurs, F2F	8,6	10,0
Formations spécifiques 1D	36,1	
Formations spécifiques 2D		16,2
Mise en place du cycle 3, conseil école-collège (1D) Continuité des apprentissages du primaire au secondaire : liaison école-collège, cycle 3 (2D)	2,0	2,3
Valeurs de la République	1,8	3,3
Réussite éducative	9,6	6,8
Prévention de la violence : climat scolaire, gestion de classe	2,7	2,9
Mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève	3,9	4,3
Plan numérique à l'école primaire : évolution des pratiques, ingénierie de l'accompagnement, formation ouverte à distance (FOAD) (1D) Développement des usages du numérique dans les établissements et formation ouverte à distance (FOAD) (2D)	3,7	11,1
Total	68,5	57,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, secteur public**

Pour le 1^{er} degré : programme budgétaire 140 action 04 (formation des personnels enseignants). Pour le 2nd degré : programme budgétaire 141 action 10 (formation des personnels enseignants et d'orientation).

Note : Le volume de formation est compté en nombre de journées stagiaires. Une formation de 2 jours effectivement suivie par 9 personnes compte pour 18 journées stagiaires.

Lecture : Les journées-stagiaires rattachées à une priorité nationale représentent 68 % de l'ensemble des journées stagiaires dans le premier degré et 57 % dans le second degré.

En 2018, 18 250 fonctionnaires de l'Éducation nationale et 3 200 enseignants assimilés titulaires du privé ont pris leur retraite (soit au total 21 450 départs) (1). Ils sont partis en moyenne à l'âge de 61,7 ans (2).

Les enseignants du premier degré public ont été pour la plupart instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée à 57 ans. Ils sont en moyenne âgés de 59,9 ans au moment de leur départ. Les enseignants assimilés titulaires du premier degré privé sont en moyenne partis près de quatre mois plus tard que leurs homologues du public.

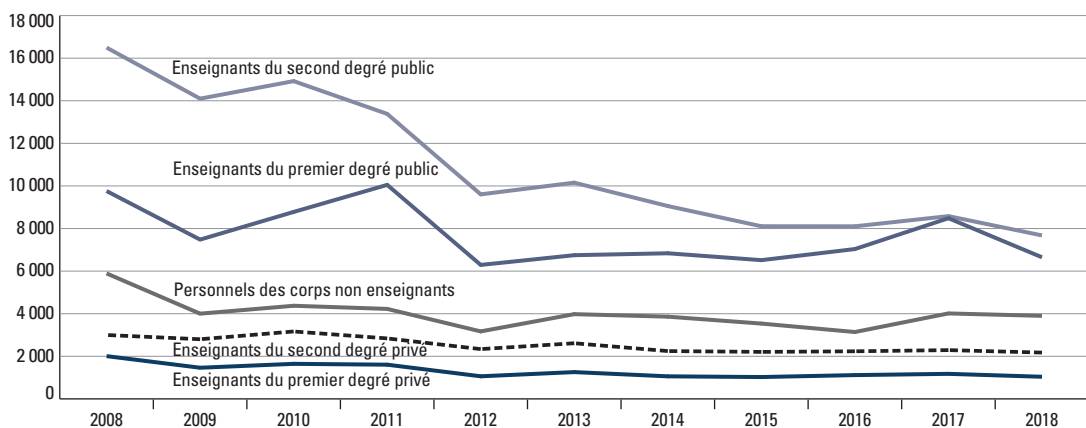
Les enseignants du second degré public, ainsi que les titulaires non enseignants, sont en moyenne âgés de 62,6 ans lors de leur départ, les enseignants

assimilés titulaires du privé sont partis en moyenne un peu plus tard à l'âge de 62,9 ans.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes : en 2018, elles partent en moyenne huit mois avant les hommes. Néanmoins l'âge moyen des départs en retraite des femmes ne bénéficiant pas du dispositif « parent de trois enfants » est plus proche de celui des hommes exerçant la même profession.

À la suite des réformes, l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'Éducation nationale a tendance à augmenter (3) (4). La baisse brutale de l'âge moyen de départ en retraite des femmes et la hausse du nombre total de départ en 2011 révèle principalement la mise en extinction du dispositif réservé aux « parents de trois enfants » suite à la réforme de 2010.

1 Évolution du nombre de départs en retraite, par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

© DEPP

Précisions

Les départs anticipés des parents de trois enfants et plus -

Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants et plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été pro-

grammé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1^{er} juillet 2011.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social national 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) 2007-2018 et annuaires Agora 2007-2014.

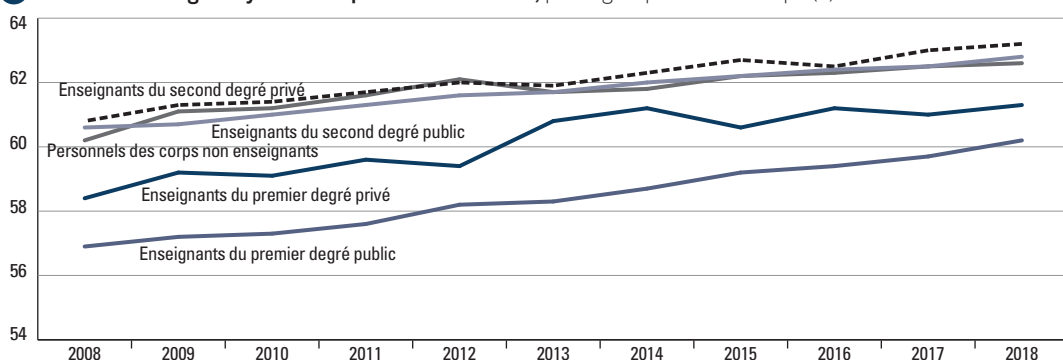
2 Âge moyen des départs par regroupement de corps et sexe en 2018

	Hommes	Femmes	Hors départs mères de trois enfants	Mères de trois enfants	Ensemble
Enseignants du premier degré public	60,2	59,8	59,9	57,9	59,9
Enseignants du second degré public	62,8	62,6	62,8	58,5	62,6
Enseignants du premier degré privé	61,3	60,1	60,6	57,3	60,2
Enseignants du second degré privé	63,2	62,7	63,0	58,7	62,9
Personnels d'encadrement	62,8	62,9	63,1	58,8	62,8
Vie scolaire	63,0	62,3	62,5	58,8	62,4
Personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé)	62,3	62,4	62,5	59,6	62,4
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	62,7	62,5	62,6	59,5	62,6
Ensemble	62,1	61,5	61,7	58,2	61,7
Effectifs	7 016	14 434	13 428	1 006	21 450

► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

© DEFP

3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes, par regroupement de corps (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

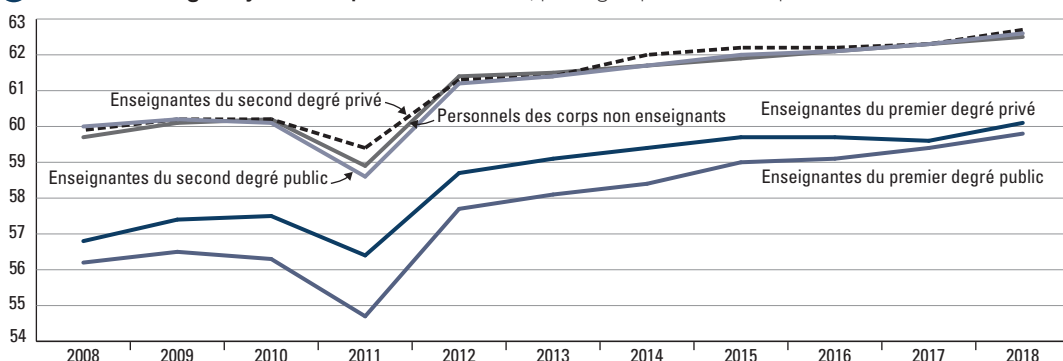
© DEFP

1. L'évolution des âges de départ à la retraite s'explique principalement par les effets des réformes des retraites de 2003 et 2010.

La réforme des retraites de 2003 a principalement porté sur le calcul de la pension de retraite : une augmentation progressive de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein a été mise en place ainsi qu'une décote et une surcote.

La réforme des retraites de 2010 s'inscrit dans la continuité de la précédente (poursuite de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein). Cependant, sa mesure principale est une augmentation progressive de l'âge à partir duquel un fonctionnaire peut partir en retraite.

4 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes, par regroupement de corps (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

© DEFP

1. Similairement aux hommes, l'évolution des âges de départ s'explique principalement par les réformes de 2003 et 2010 et par la modification du dispositif de départ anticipé pour parent de trois enfants (voir « Précisions »).

En 2018, dans l'enseignement public, 12 127 postes ont été offerts aux concours externes de professeurs des écoles (y compris troisième concours), dont 650 aux concours supplémentaires dans les académies de Créteil et de Versailles (2). Le nombre de postes baisse de 8% par rapport à 2017, celui des admis de 10% (1). Ainsi, le taux de couverture fléchit, soit 94% contre 96% en 2017.

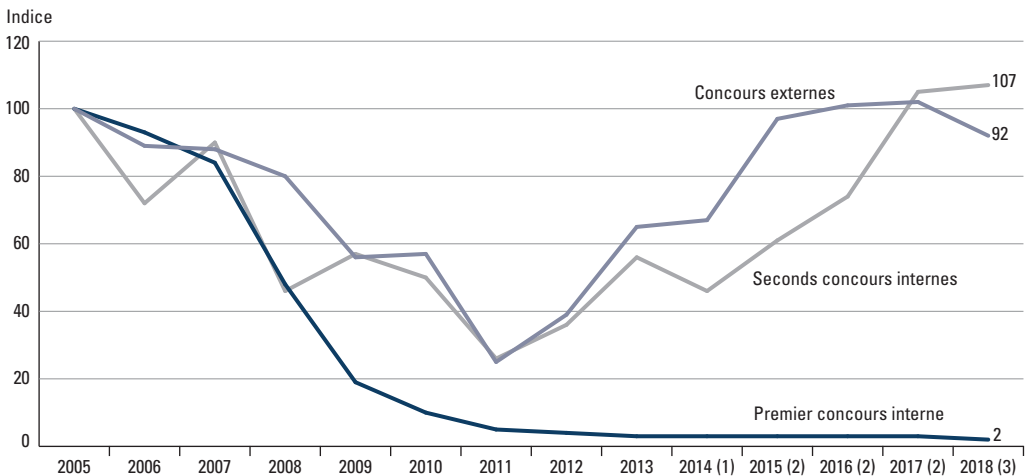
Par ailleurs, 489 postes sont proposés à l'ensemble des concours internes, 128 postes au titre du premier concours, réservé aux instituteurs titulaires, et 361 au titre des seconds concours. Au premier concours interne, l'offre de postes recule de nouveau (-11%), reflétant la baisse tendancielle du vivier des instituteurs. Quatre postes ouverts sur dix sont pourvus, au lieu de cinq en 2017. Aux seconds concours internes,

l'offre de postes progresse (+15%) pour la quatrième année consécutive. Le taux de couverture se détériore également, de 87% en 2017 à 78% en 2018.

À l'examen professionnalisé réservé de professeurs des écoles, 7 candidats sont admis pour 20 postes ouverts.

Dans l'enseignement privé sous contrat, 877 contrats sont ouverts, dont neuf sur dix dans la voie externe (3). L'offre de postes dans cette voie baisse de 13% par rapport à 2017, le nombre d'admis de 12%. Tous les postes sont pourvus (99% en 2017), contrairement aux concours correspondants de l'enseignement public. Par ailleurs, 370 contrats ont été ouverts à l'examen professionnalisé réservé : 210 candidats ont été reçus.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2005



► Champ : France métropolitaine + DOM.

- Hors session exceptionnelle.
- Le concours externe supplémentaire de Créteil est pris en compte.
- Les concours externes supplémentaires de Créteil et de Versailles sont pris en compte.

© DEPP

Précisions

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.24; 18.13; 17.13; 16.15; 15.21.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les personnels.
- MENJ-DEPP, Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean.
MENJ-MESRI-DGRH-DAF.

2 Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public

		2005	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015 (1)	2016 (1)	2017 (1) (2)	2018 (3)
Concours externes	Postes	12 500	3 100	4 903	8 413	16 842	8 342	12 238	13 173	13 186	12 127
	Présents	57 324	18 136	18 617	20 436	52 163	26 100	35 762	36 752	36 846	38 610
	Admis	12 435	3 086	4 883	8 111	16 043	8 286	12 107	12 553	12 681	11 442
	Taux de couverture (%)	99,5	99,5	99,6	96,4	95,3	99,3	98,9	95,3	96,2	94,4
Premier concours interne	Postes	3 089	210	130	110	132	132	137	146	144	128
	Présents	4 235	219	289	225	199	199	147	150	116	86
	Admis	2 934	138	108	85	100	100	88	96	75	49
	Taux de couverture (%)	95,0	65,7	83,1	77,3	75,8	75,8	64,2	65,8	52,1	38,3
Seconds concours internes	Postes	250	54	97	187	158	158	192	238	315	361
	Présents	1 630	926	559	555	480	480	581	752	819	1 036
	Admis	261	68	94	146	120	120	159	194	275	280
	Taux de couverture (%)	104,4	125,9	96,9	78,1	75,9	75,9	82,8	81,5	87,3	77,6
Tous concours	Postes	15 839	3 364	5 130	8 710	17 132	8 632	12 567	13 557	13 645	12 616
	Présents	63 189	19 281	19 465	21 216	52 842	26 779	36 490	37 654	37 781	39 732
	Admis	15 630	3 292	5 085	8 342	16 263	8 506	12 354	12 843	13 031	11 771
	Taux de couverture (%)	98,7	97,9	99,1	95,8	94,9	98,5	98,3	94,7	95,5	93,3
Recrutements réservés	Postes				20	39	39	40	23	18	20
	Présents				57	41	41	26	15	20	12
	Admis				16	15	15	14	3	8	7
	Taux de couverture (%)				80,0	38,5	38,5	35,0	13,0	44,4	35,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Le concours externe supplémentaire de Créteil est pris en compte.
2. À partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.
3. Les concours externes supplémentaires de Créteil et de Versailles sont pris en compte.

© DFPF

3 Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré privé

		2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017	2018
Concours externes	Contrats	731	825	920	1 695	820	824	829	905	791
	Présents	2 325	3 312	3 160	6 150	3 155	3 280	3 369	3 233	3 599
	Admis	648	790	861	1 573	789	804	809	900	791
	Taux de couverture (%)	88,6	95,8	93,6	92,8	96,2	97,6	97,6	99,4	100,0
Premier concours interne	Contrats	58	29	34	21	21	21	21	17	11
	Présents	6	6	4	6	6	19	9	8	7
	Admis	5	4	1	2	2	3	5	3	5
	Taux de couverture (%)	8,6	13,8	2,9	9,5	9,5	14,3	23,8	17,6	45,5
Seconds concours internes	Contrats	107	93	100	68	68	37	41	52	75
	Présents	624	459	279	153	153	117	110	85	103
	Admis	65	59	60	49	49	34	28	27	39
	Taux de couverture (%)	60,7	63,4	60,0	72,1	72,1	91,9	68,3	51,9	52,0
Tous concours	Contrats	896	947	1 054	1 784	909	882	891	974	877
	Présents	2 955	3 777	3 443	6 309	3 314	3 416	3 488	3 326	3 709
	Admis	718	853	922	1 624	840	841	842	930	835
	Taux de couverture (%)	80,1	90,1	87,5	91,0	92,4	95,4	94,5	95,5	95,2
Recrutements réservés	Contrats			340	340	340	510	480	510	370
	Présents			1 695	1 334	1 334	814	474	532	304
	Admis			338	330	330	445	318	346	210
	Taux de couverture (%)			99,4	97,1	97,1	87,3	66,3	67,8	56,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DFPF

En 2018, 38 610 candidats se sont présentés aux différents concours externes de professeurs des écoles du public, soit 5 % de plus qu'en 2017 pour une offre de postes en recul de 8 % (1). Les académies de Créteil et de Versailles proposent le plus de postes, 2 050 et 2 170, contre 760 à Lille, 680 à Lyon, 520 et moins dans chacune des autres académies. C'est aussi dans ces quatre académies que les candidats se sont présentés le plus massivement.

Des académies comme Créteil et Versailles se caractérisent par des taux d'attractivité faibles, de l'ordre de 2 présents pour un poste, alors que la moyenne nationale s'établit à 3,2. D'autres académies bénéficient d'une attractivité plus forte, de l'ordre de 7 présents pour un poste (Nantes, Martinique).

Pour presque toutes les académies, chaque poste offert est pourvu. Si l'académie de Créteil enregistre de nouveau un déficit, le taux de couverture

s'améliore, passant de 74 % en 2017 à 78 % en 2018, hors le concours supplémentaire organisé pour la quatrième année consécutive. En revanche, il se dégrade pour l'académie de Versailles, passant de 95 % en 2017 à 81 %, hors le concours supplémentaire organisé pour la première fois en 2018.

Dans chacune des deux académies, le concours supplémentaire est attractif avec un taux de candidature très supérieur à celui des concours externes (1,2) : 6,5 candidats présents pour un poste à Créteil, 11,5 à Versailles. Les 650 postes offerts ont été pourvus.

Pour les concours externes de professeurs des écoles du privé sous contrat, les deux tiers des académies offrent plus de dix contrats : celles de Rennes et Nantes proposent le plus de contrats, respectivement 87 et 83 (2). Le taux de candidature varie de 2 à 9 présents pour un contrat. Pour presque toutes ces académies, chaque poste offert est pourvu.

Précisions

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Taux de candidature - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.24 ; 18.13 ; 17.13 ; 16.15 ; 15.21.

1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du public par académie en 2018 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Aix-Marseille	520	1 787	3,4	520	100,0
Amiens	420	907	2,2	420	100,0
Besançon	168	496	3,0	168	100,0
Bordeaux (1)	398	1 778	4,5	404	101,5
Caen (1)	177	678	3,8	179	101,1
Clermont-Ferrand	92	471	5,1	92	100,0
Corse	33	212	6,4	33	100,0
Créteil	2 050	4 659	2,3	1 680	82,0
dont : concours classique, 3 ^e concours	1 650	2 059	1,2	1 280	77,6
concours supplémentaire	400	2 600	6,5	400	100,0
Dijon	260	665	2,6	260	100,0
Grenoble	413	1 259	3,0	413	100,0
Lille	760	2 315	3,0	760	100,0
Limoges	80	313	3,9	80	100,0
Lyon	680	2 075	3,1	680	100,0
Montpellier	255	1 617	6,3	255	100,0
Nancy-Metz	330	1 007	3,1	330	100,0
Nantes	215	1 462	6,8	215	100,0
Nice	204	950	4,7	203	99,5
Orléans-Tours	414	1 108	2,7	414	100,0
Paris	321	765	2,4	321	100,0
Poitiers	201	748	3,7	201	100,0
Reims	230	553	2,4	230	100,0
Rennes	228	1 382	6,1	228	100,0
Rouen	275	958	3,5	275	100,0
Strasbourg (1)	348	940	2,7	357	102,6
Toulouse	245	1 444	5,9	245	100,0
Versailles	2 170	5 228	2,4	1 803	83,1
dont : concours classique, 3 ^e concours	1 920	2 364	1,2	1 553	80,9
concours supplémentaire	250	2 864	11,5	250	100,0
Guadeloupe	53	340	6,4	53	100,0
Guyane (1)	140	396	2,8	191	136,4
Martinique	57	424	7,4	57	100,0
Mayotte	150	420	2,8	137	91,3
La Réunion	240	1 253	5,2	238	99,2
France métropolitaine + DOM	12 127	38 610	3,2	11 442	94,4
Rappel 2017	13 186	36 846	2,8	12 681	96,2

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

© DEPP

2 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du privé sous contrat par académie en 2018 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies offrant plus de 10 contrats	Contrats	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Aix-Marseille	32	130	4,1	32	100,0
Amiens	22	65	3,0	22	100,0
Bordeaux (1)	37	205	5,5	38	102,7
Caen	16	104	6,5	16	100,0
Clermont-Ferrand	15	53	3,5	15	100,0
Créteil (1)	52	141	2,7	58	111,5
Dijon (1)	18	50	2,8	19	105,6
Grenoble	35	134	3,8	35	100,0
Lille	54	292	5,4	54	100,0
Lyon	48	221	4,6	48	100,0
Montpellier	23	125	5,4	21	91,3
Nancy-Metz	15	57	3,8	15	100,0
Nantes	83	524	6,3	83	100,0
Orléans-Tours	37	114	3,1	36	97,3
Paris (1)	53	168	3,2	67	126,4
Poitiers	24	51	2,1	18	75,0
Reims	12	42	3,5	11	91,7
Rennes	87	440	5,1	82	94,3
Toulouse	20	171	8,6	20	100,0
Versailles	49	176	3,6	49	100,0

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de contrats grâce à un report de contrats non pourvus aux concours internes.

© DEPP

En 2018, 12 818 postes ont été offerts aux **concours de personnels enseignants** du second degré public : 10 538 pour les **concours externes** et 2 280 pour les concours internes (2). Par rapport à 2017, on compte 2 502 postes en moins (- 16 %), exclusivement aux concours externes. L'offre de postes est stable pour les concours internes.

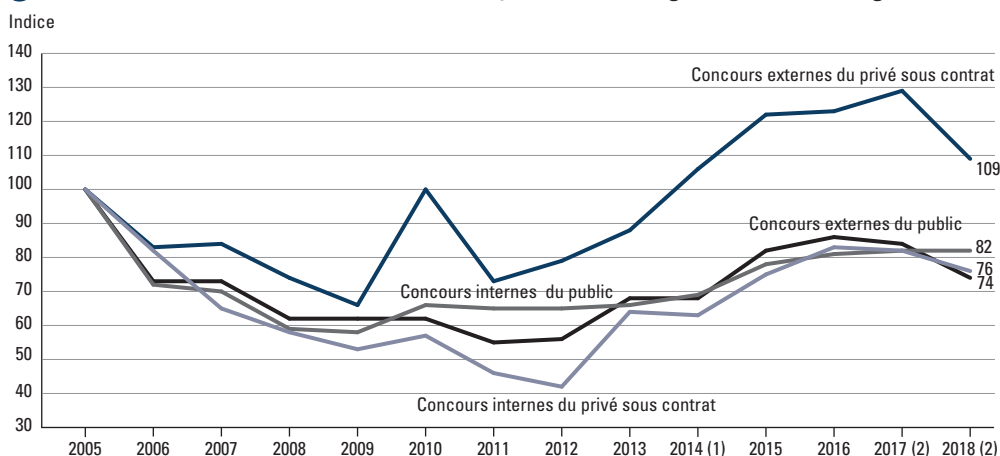
Aux concours externes, le nombre d'admis baisse (- 12 %), mais moins que l'offre de postes (- 19 %). Ainsi, le taux de couverture progresse, de 86 % en 2017 à 94 % en 2018. Aux concours internes, le nombre d'admis est quasi stable, comme le taux de couverture (97,5 %).

De plus, 2 163 postes ont été ouverts aux concours et examens professionnalisés réservés. Le nombre

d'admis baisse fortement (- 36 %), contrastant avec la stabilité de l'offre. Le taux de couverture se détériore : 72 % des postes sont restés vacants (56 % en 2017).

2 500 contrats ont été ouverts aux **concours enseignants du second degré privé sous contrat**, soit une baisse de 16 % par rapport à 2017 (3). Aux concours externes (Cafep), le nombre d'admis diminue (- 15 %) mais moins que l'offre de postes (- 22 %). Comme dans le public, le taux de couverture s'améliore, passant de 91 % à 98 %. Aux concours internes (CAER), le nombre d'admis baisse également (- 8 %) pour une offre en recul de 10 % ; 95 % des postes sont pourvus au lieu de 92 % en 2017. Aux recrutements réservés, 68 % des postes sont couverts (72 % en 2017).

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2005



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Hors session exceptionnelle.

2. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

© DEPP

Précisions

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des professeurs agrégés - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.25 ; 18.14 ; 17.14 ; 16.16 ; 15.20.
 - Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les personnels.
 - MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

2 Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public

		2005	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017 (1)	2018 (1)
Agréation	Postes	2 890	1 914	2 007	2 420	2 445	2 445	2 865	2 965	2 950	2 585
	Admis	2 872	1 911	2 003	2 324	2 300	2 300	2 649	2 711	2 721	2 466
Capes	Postes	9 155	5 546	5 557	6 910	14 402	6 900	8 219	8 555	8 500	7 008
	Admis	9 124	4 717	4 851	5 938	11 165	5 998	7 151	7 413	7 149	6 616
Capeps	Postes	920	608	660	825	1 604	765	865	886	870	700
	Admis	920	608	660	826	1 428	765	865	886	870	700
Capet	Postes	765	318	229	513	1 051	510	670	740	755	620
	Admis	757	308	227	348	812	449	588	675	717	588
CAPLP	Postes	2 480	1 669	1 632	1 767	3 308	1 740	2 145	2 285	2 245	1 905
	Admis	2 356	1 526	1 513	1 467	2 436	1 471	1 789	1 970	1 937	1 713
Tous concours	Postes	16 210	10 055	10 085	12 435	22 810	12 360	14 764	15 431	15 320	12 818
	Présents	108 561	47 436	48 048	51 363	94 882	61 679	62 358	67 328	62 945	61 305
	Admis	16 029	9 070	9 254	10 903	18 141	10 983	13 042	13 655	13 394	12 083
	Taux de couverture	98,9	90,2	91,8	87,7	79,5	88,9	88,3	88,5	87,4	94,3
Concours externes	Postes	13 475	8 275	8 305	10 632	20 890	10 440	12 609	13 170	13 040	10 538
	Présents	80 222	26 932	28 556	32 405	75 118	41 915	42 845	44 846	45 218	44 229
	Admis	13 316	7 297	7 478	9 105	16 274	9 116	10 933	11 454	11 163	9 861
	Taux de couverture	98,8	88,2	90,0	85,6	77,9	87,3	86,7	87,0	85,6	93,6
Concours internes	Postes	2 735	1 780	1 780	1 803	1 920	1 920	2 155	2 261	2 280	2 280
	Présents	28 339	20 504	19 492	18 958	19 764	19 764	19 513	22 482	17 727	17 076
	Admis	2 713	1 773	1 776	1 798	1 867	1 867	2 109	2 201	2 231	2 222
	Taux de couverture	99,2	99,6	99,8	99,7	97,2	97,2	97,9	97,3	97,9	97,5
Recrutements réservés	Postes				2 483	2 808	2 808	2 805	1 905	2 163	2 163
	Présents				8 148	3 456	3 456	2 399	1 548	2 078	1 375
	Admis				2 332	1 724	1 724	1 283	729	955	612
	Taux de couverture				93,9	61,4	61,4	45,7	38,3	44,2	28,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

3 Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat

		2005	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017	2018
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 200	1 100	1 100	2 501	1 301	1 450	1 500	1 530	1 200
	Présents	8 559	3 537	3 936	4 302	11 351	5 690	5 279	5 917	6 150	6 579
	Admis	1 077	791	854	952	1 988	1 140	1 315	1 330	1 394	1 179
	Taux de couverture	82,8	65,9	77,6	86,5	79,5	87,6	90,7	88,7	91,1	98,3
Concours internes (CAER)	Contrats	2 925	800	700	1 090	1 080	1 080	1 300	1 400	1 450	1 300
	Présents	7 155	6 833	6 005	6 068	7 155	7 155	7 037	7 534	6 041	6 125
	Admis	1 628	755	679	1 046	1 027	1 027	1 225	1 353	1 339	1 231
	Taux de couverture	55,7	94,4	97,0	96,0	95,1	95,1	94,2	96,6	92,3	94,7
Tous concours	Contrats	4 225	2 000	1 800	2 190	3 581	2 381	2 750	2 900	2 980	2 500
	Présents	15 714	10 370	9 941	10 370	18 506	12 845	12 316	13 451	12 191	12 704
	Admis	2 705	1 546	1 533	1 998	3 015	2 167	2 540	2 683	2 733	2 410
	Taux de couverture	64,0	77,3	85,2	91,2	84,2	91,0	92,4	92,5	91,7	96,4
Recrutements réservés	Contrats				560	560	560	800	730	800	600
	Présents				4 548	2 146	2 146	1 542	934	1 203	859
	Admis				531	547	547	732	505	574	408
	Taux de couverture				94,8	97,7	97,7	91,5	69,2	71,8	68,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

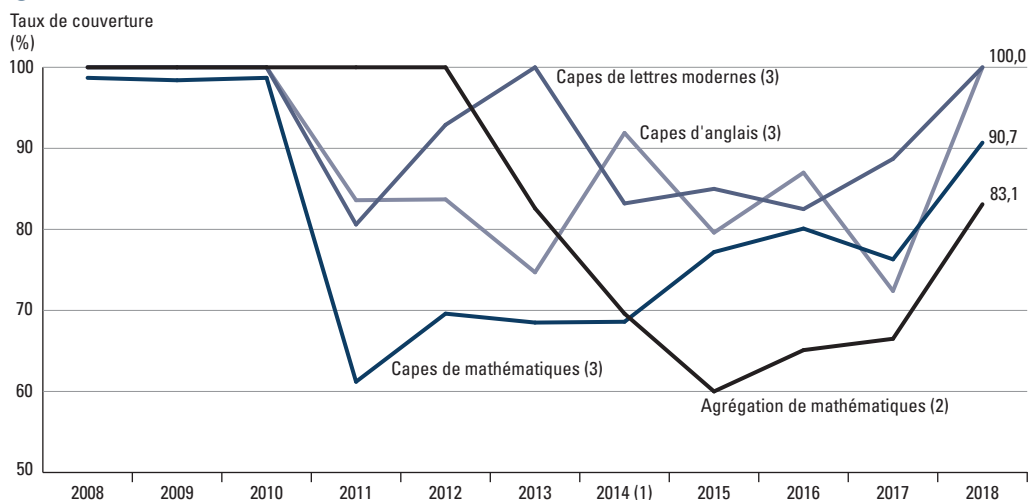
Note : il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés.

En 2018, le nombre de candidats présents a baissé aux concours externes (- 2 % en moyenne), de manière plus sensible à l'agrégation (- 7 %) ; les effectifs continuent d'augmenter aux Capests (+ 6 %) et Capet (+ 3 %) (2). Le taux de candidature s'établit à 4,2 présents pour un poste (3,5 en 2017). La progression du taux de couverture s'observe de façon générale aux concours externes : 677 postes ne sont pas pourvus en 2018 par manque de candidats sur la liste principale, contre 1 877 à la session précédente. L'amélioration du taux de couverture est notamment sensible au Capes externe : 94 % des postes sont pourvus contre 83 % en 2017. Des disciplines habituellement sous tension (lettres modernes et anglais) comblent tous leurs postes, pour la première

fois depuis plusieurs années (1). Le Capes externe de mathématiques réduit par trois son déficit (91 % de postes couverts pour 76 % en 2017). Si les difficultés de recrutement persistent à l'agrégation externe de mathématiques, le taux de couverture s'améliore de nouveau (83 % contre 67 % en 2017). Pour les sections professionnelles, le taux de couverture se maintient autour de 94 % au Capet externe, il augmente au CAPLP externe (84 %) pour ces sections.

Aux concours internes, les présents sont un peu moins nombreux (- 4 %) qu'en 2017, contrastant avec la stabilité de l'offre. On compte près de 8 présents pour un poste offert, soit près de deux fois plus qu'aux concours externes. Le taux de couverture reste élevé (97,5 %).

1 Évolution du taux de couverture selon les disciplines



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Hors session exceptionnelle.

2. Y compris le concours externe spécial.

3. Y compris les troisièmes concours.

© DEPP

Précisions

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Taux de candidature - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.25 ; 18.14 ; 17.14 ; 16.16 ; 15.20.

2 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2018

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature (%)	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Agrégation (1)										
Disciplines scientifiques	586	3 266	5,6	519	88,6	249	2 970	11,9	248	99,6
<i>dont : mathématiques</i>	397	1 729	4,4	330	83,1	155	1 316	8,5	154	99,4
<i>physique-chimie</i>	113	915	8,1	113	100,0	44	902	20,5	44	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	406	2 781	6,8	388	95,6	327	2 635	8,1	327	100,0
<i>dont : lettres modernes</i>	131	713	5,4	131	100,0	130	1 089	8,4	130	100,0
<i>histoire</i>	72	752	10,4	72	100,0	-	-	-	-	-
<i>histoire et géographie (2)</i>	-	-	-	-	-	105	848	8,1	105	100,0
Langues	315	1 758	5,6	300	95,2	174	1 947	11,2	174	100,0
<i>dont : anglais</i>	175	1 022	5,8	175	100,0	70	1 109	15,8	70	100,0
<i>allemand</i>	65	197	3,0	50	76,9	56	197	3,5	56	100,0
Disciplines professionnelles	195	1 818	9,3	183	93,8	73	913	12,5	69	94,5
<i>dont : économie et gestion</i>	97	750	7,7	85	87,6	46	408	8,9	46	100,0
<i>sciences industrielles de l'ingénieur</i>	83	769	9,3	83	100,0	19	453	23,8	18	94,7
Disciplines artistiques	68	654	9,6	66	97,1	42	569	13,5	42	100,0
Éducation physique et sportive	40	423	10,6	40	100,0	110	978	8,9	110	100,0
Total Agrégation	1 610	10 700	6,6	1 496	92,9	975	10 012	10,3	970	99,5
Évolution 2018/2017 (3)	-18,5	-6,8	0,8	-14,4	4,4	0,0	-2,1	-0,2	-0,4	-0,4
Capes (4)										
Disciplines scientifiques	1 955	5 602	2,9	1 831	93,7	250	1 108	4,4	250	100,0
<i>dont : mathématiques</i>	1 328	2 779	2,1	1 204	90,7	188	660	3,5	188	100,0
<i>sciences de la vie et de la Terre</i>	327	1 655	5,1	327	100,0	47	300	6,4	47	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	2 134	7 816	3,7	2 031	95,2	280	1 916	6,8	257	91,8
<i>dont : lettres modernes</i>	1 091	2 046	1,9	1 091	100,0	123	552	4,5	123	100,0
<i>histoire et géographie</i>	540	2 993	5,5	540	100,0	67	580	8,7	56	83,6
Langues	1 838	6 072	3,3	1 714	93,3	244	965	4,0	244	100,0
<i>dont : anglais</i>	1 033	2 925	2,8	1 033	100,0	156	466	3,0	156	100,0
<i>espagnol</i>	465	1 898	4,1	465	100,0	50	386	7,7	50	100,0
Disciplines artistiques	244	1 226	5,0	228	93,4	61	263	4,3	59	96,7
Langages spéciaux	2	12	6,0	2	100,0	-	-	-	-	-
Total Capes	6 173	20 728	3,4	5 806	94,1	835	4 252	5,1	810	97,0
Évolution 2018/2017 (3)	-19,5	-1,4	0,7	-8,2	11,5	0,0	-12,0	-0,7	-1,3	-1,3
Capeps	630	4 068	6,5	630	100,0	70	728	10,4	70	100,0
Évolution 2018/2017 (3)	-21,3	6,0	1,7	-21,3	0,0	0,0	5,5	0,5	0,0	0,0
Capet (4)	535	3 006	5,6	506	94,6	85	508	6,0	82	96,5
<i>dont : sciences industrielles de l'ingénieur</i>	244	635	2,6	215	88,1	34	125	3,7	31	91,2
<i>économie et gestion</i>	204	1 547	7,6	204	100,0	42	323	7,7	42	100,0
Évolution 2018/2017 (3)	-20,1	3,0	1,2	-19,9	0,3	0,0	-1,4	-0,1	-3,5	-3,5
CAPLP (4)										
Disciplines d'enseignement général	580	2 291	4,0	580	100,0	67	535	8,0	60	89,6
<i>dont : mathématiques-physique chimie</i>	213	726	3,4	213	100,0	34	155	4,6	34	100,0
<i>lettres-histoire et géographie</i>	183	752	4,1	183	100,0	17	199	11,7	12	70,6
Disciplines professionnelles	1 010	3 436	3,4	843	83,5	248	1 041	4,2	230	92,7
<i>dont : économie et gestion</i>	234	1 426	6,1	234	100,0	37	314	8,5	37	100,0
<i>biotechnologies</i>	194	380	2,0	124	63,9	66	197	3,0	57	86,4
Total CAPLP	1 590	5 727	3,6	1 423	89,5	315	1 576	5,0	290	92,1
Évolution 2018/2017 (3)	-17,6	-3,9	0,5	-14,1	3,7	0,0	8,0	0,4	3,2	2,9
Tous concours	10 538	44 229	4,2	9 861	93,6	2 280	17 076	7,5	2 222	97,5
Évolution 2018/2017 (3)	-19,2	-2,2	0,7	-11,7	8,0	0,0	-3,7	-0,3	-0,4	-0,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

Disciplines scientifiques : sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes) ; sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre (Capes). **Disciplines littéraires et sciences humaines :** sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes). Langues - sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, russe, (agrégation et Capes) ; japonais, portugais (Capes) ; sections langue corse, tahitien (Capes) ; langues de France (options breton, corse, occitan-langue d'oc) (agrégation) ; langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes). **Disciplines artistiques :** sections musique, arts (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes). **Langages spéciaux :** section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010). **Disciplines d'enseignement général (CAPLP) :** sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres). **Disciplines professionnelles :** sections biochimie-génie biologique (agrégation) ; économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet) ; hôtellerie-restauration, arts appliqués, biotechnologies (Capet et CAPLP) ; génies industriel, civil, mécanique, électrique, réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique, industries graphiques (CAPLP).

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.
2. Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.
3. Évolution en pourcentage, en point pour le taux de candidature et le taux de couverture.
4. Y compris les troisièmes concours ouverts en 2018.

En 2018, la stabilité du nombre d'admis aux concours des personnels d'inspection contraste avec l'augmentation du nombre d'admis aux concours de direction et avec la diminution aux concours de personnels de vie scolaire (1).

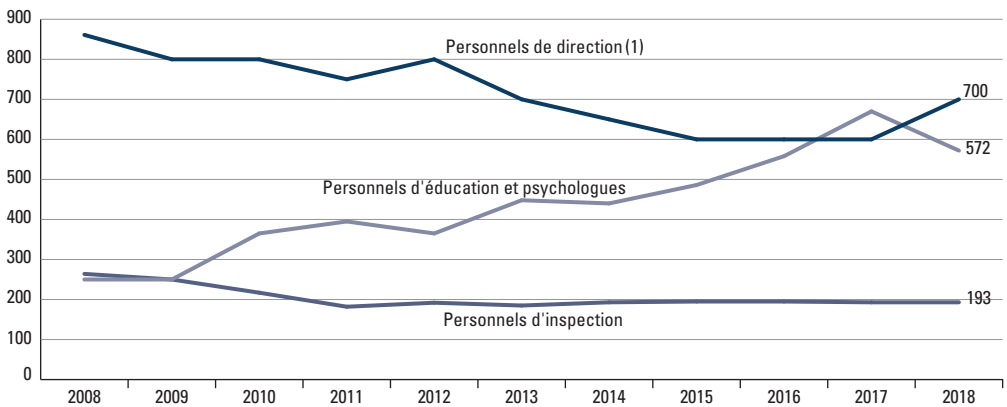
Au concours unique de personnels de direction, le nombre de postes ouverts passe de 600 à 700 en 2018, comparé aux deux concours de l'année précédente (2). Le nombre de présents diminue (-5%), portant le taux de candidature à quatre présents pour un poste. Tous les postes sont pourvus pour la dixième session consécutive.

Au concours d'inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), le nombre de postes à pourvoir augmente (125 en 2018), mais le nombre d'inscrits diminue (3). Six dossiers sont examinés pour un poste. À l'issue de l'épreuve d'admission, deux postes n'ont pas été

pourvus. Au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), 80 postes sont offerts pour la cinquième année consécutive. Le taux de candidature se maintient à plus de trois candidats pour un poste. Dix postes n'ont pas été pourvus.

Aux concours de conseillers principaux d'éducation (CPE), 340 postes sont ouverts (4). Cette offre baisse au concours externe, elle est stable pour le concours interne. Les présents sont moins nombreux pour chacun des concours. La sélectivité est forte avec onze présents pour un poste au concours externe, et vingt-trois au concours interne. Aux concours de psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN), 232 postes sont offerts, nombre en baisse au concours externe. Le taux de candidature recule, au concours externe avec quatre présents par poste et au concours interne avec sept présents pour un poste. Tous les postes ont été pourvus à l'ensemble des concours de personnels de vie scolaire.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels d'encadrement et de vie scolaire depuis 2008



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classe de ce corps.

Précisions

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de candidature - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non

pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean (personnels d'éducation et psychologues).
MENJ-MESRI-DGRH (personnels de direction et d'inspection).

2 Concours de personnels de direction

		2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Personnels de direction (1)	Postes	880	800	750	800	700	650	600	600	600	700
	Présents	3 222	3 909	4 083	4 112	4 069	3 979	3 633	3 511	3 238	3 077
	Admis	861	800	750	800	700	650	600	600	600	700
	Taux de couverture	97,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEFP

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classe de ce corps.

3 Concours de personnels d'inspection

		2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN)	Postes	178	135	110	125	115	115	115	115	115	125
	Inscrits (1)	856	1 533	1 234	1 028	943	923	855	839	800	750
	Admis	177	135	110	124	115	115	115	115	115	123
	Taux de couverture	99,4	100,0	100,0	99,2	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	98,4
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)	Postes	108	85	80	75	70	80	80	80	80	80
	Inscrits (1)	284	360	269	270	254	289	279	270	274	280
	Admis	87	82	72	68	70	78	80	80	78	70
	Taux de couverture	80,6	96,5	90,0	90,7	100,0	97,5	100,0	100,0	97,5	87,5
Tous concours	Postes	286	220	190	200	185	195	195	195	195	205
	Inscrits (1)	1 140	1 893	1 503	1 298	1 197	1 212	1 134	1 109	1 074	1 030
	Admis	264	217	182	192	185	193	195	195	193	193
	Taux de couverture	92,3	98,6	95,8	96,0	100,0	99,0	100,0	100,0	99,0	94,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEFP

1. Les inscrits sont les candidats dont les dossiers RAEP sont examinés.

4 Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et psychologues

		2008	2011	2012	2013	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017	2018	
Conseillers principaux d'éducation (CPE) (1)	externe	Postes	200	275	245	300	300	310	340	320	270
		Présents	4 890	1 382	1 865	1 948	2 678	3 210	3 407	3 274	3 088
		Admis	200	275	245	300	300	310	340	320	270
		Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	interne	Postes		55	55	60	60	65	68	70	70
		Présents		1 972	2 010	2 014	1 767	1 817	1 682	1 648	1 584
		Admis		55	55	60	60	65	68	70	70
		Taux de couverture		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) (2)	externe	Postes	50	50	50	68	60	90	90	240	192
		Présents	524	435	486	567	478	529	580	1 483	807
		Admis	50	50	50	68	60	90	90	240	192
		Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	interne	Postes		15	15	20	20	21	60	40	40
		Présents		72	71	97	82	87	112	445	261
		Admis		15	15	20	20	21	60	40	40
		Taux de couverture		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Tous concours	Postes	250	395	365	448	440	486	558	670	572	
	Présents	5 414	3 861	4 432	4 626	5 005	5 643	5 781	6 850	5 740	
	Admis	250	395	365	448	440	486	558	670	572	
	Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Recrutements réservés	Postes				100	152	155	95	137	137	
	Présents				536	219	134	61	237	156	
	Admis				95	137	62	38	111	84	
	Taux de couverture				95,0	90,1	40,0	40,0	81,0	61,3	

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEFP

1. En 2014, une session exceptionnelle a été organisée pour le concours externe, soit 272 admis supplémentaires pour 2 501 présents et 300 postes.

2. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré, de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation psychologues (COP) ne concernaient que le second degré ; les psychologues du premier degré étaient sous le statut des professeurs des écoles.

En 2018, 3 242 postes ont été offerts aux différents **concours de personnels ASS** soit une hausse moyenne de 10 % par rapport à 2017 **(1)**. 87 % des postes sont destinés à la filière administrative. Dans cette filière, les candidats présents sont globalement moins nombreux que l'an passé, mais les taux de réussite demeurent faibles : de l'ordre de 8 % des candidats présents sont admis. À l'opposé, la filière sociale et de santé continue de connaître des difficultés de recrutement, mais davantage de postes sont pourvus.

103 postes ont été ouverts aux concours de personnels des bibliothèques, soit un tiers de moins qu'en 2017 **(2)**. Le nombre de candidats présents baisse également. Le taux de réussite reste plus élevé aux concours internes (6,2%) qu'aux concours externes (3,2%). Tous les postes

ouverts ont été pourvus aux concours externes, un poste est resté vacant au concours interne de conservateur.

L'offre de postes aux différents **concours de personnels ITRF** baisse en moyenne de 7 % entre 2017 et 2018, soit 1 959 postes **(3)**. 46 % des postes sont offerts aux concours de catégorie A (ingénieur de recherche, d'études et assistant-ingénieur). Globalement, le nombre de candidats présents diminue de 17 %, mais les taux de réussite restent faibles, en particulier pour les concours de catégorie A. Tous les postes ne sont pas pourvus ; les concours de catégorie B et C enregistrent en moyenne les plus forts taux de couverture. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble 43 % des lauréats.

Précisions

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de réussite - Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en pourcentage.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système de gestion Cyclades.

MENJ-MESRI-DGRH, Système de gestion Cyclades (personnels des bibliothèques), Système de gestion Senorita (ITRF).

1 Concours de personnels ASS, session 2018

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Attaché d'administration (1)	-	-	-	-	-	80	5 570	2 588	80	3,1
Secrétaire administratif de classe normale (2)(3)	723	19 133	7 994	718	9,0	567	14 312	8 691	567	6,5
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	41	2 891	699	41	5,9	62	3 154	1 354	62	4,6
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (2)	670	17 412	8 540	667	7,8	677	8 215	5 575	677	12,1
Total filière administrative	1 434	39 436	17 233	1 426	8,3	1 386	31 251	18 208	1 386	7,6
Évolution 2018/2017 (7)	26,6	-18,8	-18,4	27,9	3,0	4,8	-4,6	-6,3	7,4	1,0
Médecin (4)	56	54	35	35	100,0	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social (5)	-	-	-	-	-	17	150	31	17	54,8
Assistant de service social	63	1 291	660	63	9,5	31	99	58	16	27,6
Infirmier (6)	255	3 747	2 449	246	10,0	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	374	5 092	3 144	344	10,9	48	249	89	33	37,1
Évolution 2018/2017 (7)	-11,4	22,6	10,1	1,8	-0,9	-36,0	-17,3	-41,4	-46,8	-3,7
Total	1 808	44 528	20 377	1 770	8,7	1 434	31 500	18 297	1 419	7,8
Évolution 2018/2017 (7)	16,3	-15,5	-15,0	21,8	2,6	2,6	-4,7	-6,6	4,9	0,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
 - Depuis 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
 - Y compris administration centrale.
 - Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
 - Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
 - Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
 - Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux. Les données 2018 et 2017 sont issues de la même source (Cyclades), et ne sont pas comparables avec celles de RERS édition 2018.
- Note :** à compter du 1^{er} janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1^{er} classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

© DEFP

2 Concours de personnels des bibliothèques, session 2018

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Conservateur (1)(2)	16	1 134	295	16	5,4	13	318	117	12	10,3
Bibliothécaire	13	2 127	570	13	2,3	10	503	239	10	4,2
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	21	2 883	860	21	2,4	19	616	306	19	6,2
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	7	391	68	7	10,3	4	169	61	4	6,6
Total	57	6 535	1 793	57	3,2	46	1 606	723	45	6,2
Évolution 2018/2017 (3)	-33,7	-35,9	-28,2	-33,7	-0,2	-36,1	-28,6	-25,3	-37,5	-1,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- Le concours externe spécial est pris en compte.
- Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
- Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

Note : les concours externe et interne de magasinier principal des bibliothèques ne sont pas organisés à la session 2018.

© DEFP

3 Concours de personnels ITRF, session 2018

Corps	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Par corps										
Ingénieur de recherche	78	1 252	1 225	67	5,5	58	588	582	48	8,2
Ingénieur d'études	294	8 195	8 119	259	3,2	157	2 942	2 895	127	4,4
Assistant-ingénieur	141	4 552	2 219	110	5,0	164	4 695	4 689	133	2,8
Technicien	334	4 006	2 878	316	11,0	279	2 447	2 424	267	11,0
Adjoint technique	219	1 941	1 420	202	14,2	235	1 615	1 600	217	13,6
Par BAP										
A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	109	1 500	1 148	103	9,0	76	305	296	70	23,6
B : sciences chimiques et sciences des matériaux	97	794	622	91	14,6	57	203	197	45	22,8
C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	72	620	534	61	11,4	19	89	89	16	18,0
D : sciences humaines et sociales	19	601	558	18	3,2	4	12	12	4	33,3
E : informatique, statistiques et calcul scientifique	201	2 803	2 433	173	7,1	92	924	924	81	8,8
F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	88	2 097	1 609	79	4,9	59	495	487	56	11,5
G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	130	875	698	108	15,5	113	559	550	97	17,6
J : gestion et pilotage	350	10 656	8 259	321	3,9	473	9 700	9 635	423	4,4
Total	1 066	19 946	15 861	954	6,0	893	12 287	12 190	792	6,5
Évolution 2018/2017 (1)	-11,8	-24,7	-25,3	-8,9	1,1	-0,4	-2,0	-1,9	-2,6	0,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

© DEFP

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) est évaluée à 154,6 milliards d'euros en 2017 (1). Elle a doublé depuis 1980, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,9%. Durant la même période, le **produit intérieur brut** (PIB) a crû de 1,8% en moyenne par an. La part de la DIE dans le PIB progresse de 6,5% en 1980 à 6,7% en 2017 après avoir atteint 7,7% à la fin des années 1990 (2). Lors de la crise de 2009, cette part augmente sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB (7,1% en 2009 et 7,0% en 2010). Entre 2011 et 2017, elle se stabilise autour de 6,7%.

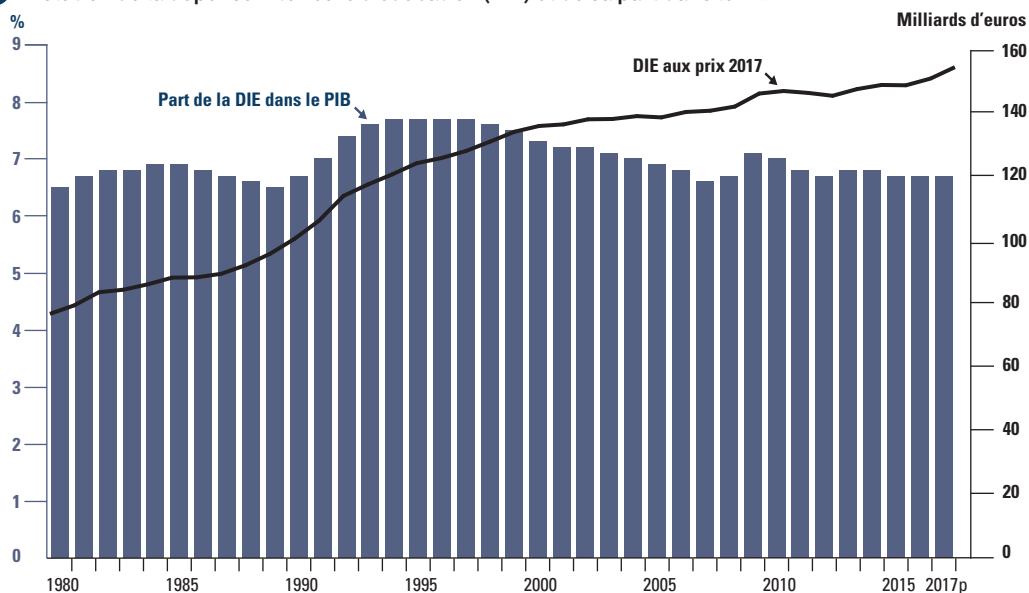
La hausse de la DIE depuis 1980 concerne tous les niveaux d'enseignement (3). Cependant, la structure de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées aux choix budgétaires et à la démographie (4).

Ainsi, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît de 29,2% en 1980 à 26,6% en 1992. Elle augmente ensuite tendanciellement avec la hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et la priorité accordée au premier degré au cours des années récentes. En 2017, elle retrouve pratiquement son niveau de 1980.

À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 43,0% de 1980 à 1998, baisse régulièrement depuis, pour atteindre 38,8% en 2016 et 2017.

La part consacrée à l'enseignement supérieur augmente de façon quasi continue sur la période, passant de 15,1% de la DIE en 1980 à 20,3% en 2017 mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants doublent.

1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB



► **Champ** : France métropolitaine + DOM (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2017, la DIE s'élève à 154,6 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,7% du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

© DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2017 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.07 ; 18.29.
 - Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements
 - *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

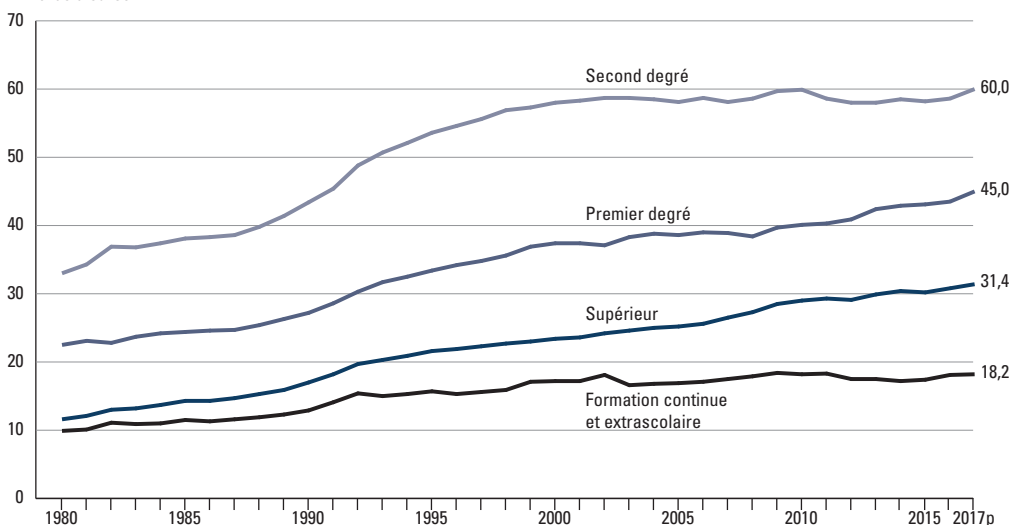
	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2016	2017p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	108 202	121 231	139 337	147 615	150 061	154 584
DIE (millions d'euros, prix constants estimation aux prix 2017)	77 038	100 585	136 136	138 837	147 118	148 880	151 048	154 584
% du PIB	6,5	6,7	7,3	6,9	7,0	6,7	6,7	6,7

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

3 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) par niveau d'enseignement, en milliards d'euros, au prix 2017

Milliards d'euros



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement, en %

	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2016	2017p
Premier degré	29,2	27,1	27,5	27,8	27,2	28,9	28,8	29,1
Second degré	42,9	43,2	42,6	41,9	40,7	39,1	38,8	38,8
Supérieur	15,1	16,9	17,2	18,1	19,7	20,3	20,4	20,3
Formation continue	11,6	11,6	11,0	10,2	10,4	9,9	10,2	10,1
Extrascolaire	1,2	1,2	1,7	2,0	2,0	1,8	1,8	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

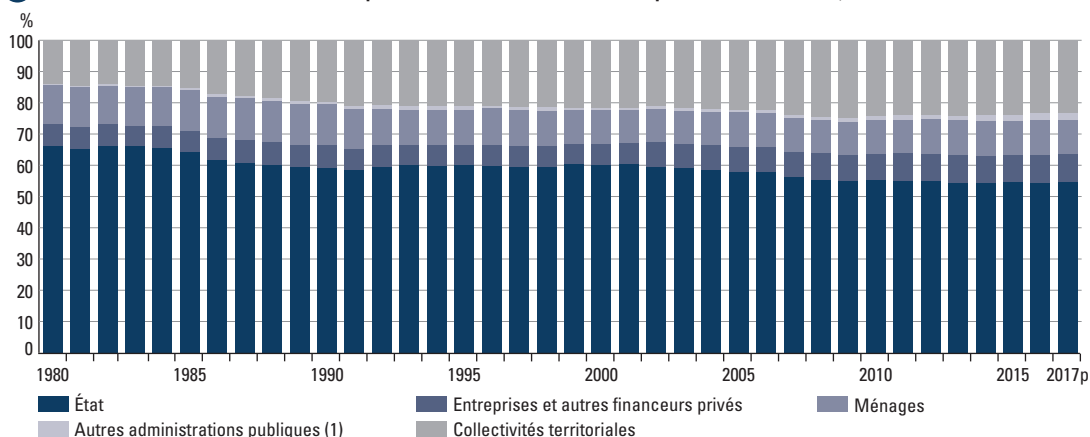
En 2017, l'État assure 54,7% du **financement final** de la **dépense intérieure d'éducation** (DIE). Il en reste le premier financeur devant les collectivités territoriales, destinataires de transferts de compétences successifs. La part des collectivités territoriales dans la DIE s'est ainsi fortement accrue, passant de 14,0% en 1980 à 23,4% en 2017 (1). Les autres financeurs sont les ménages (11,2%), les entreprises (8,7%), essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses pour financer la formation continue, et les autres administrations publiques (2,0%) (2).

En **financement initial**, c'est-à-dire avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales, la part

de l'État est encore plus importante (57,4%) (3). À l'inverse, la part des ménages est plus faible (7,7%). Les autres administrations publiques, en particulier les caisses d'allocations familiales avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire, contribuent à hauteur de 3,1% au financement initial de la DIE.

La DIE est principalement consacrée aux activités d'enseignement (132,2 milliards d'euros en 2017, soit 85,5% du total). Les dépenses d'hébergement et de restauration en représentent 7,2%. Le reste finance essentiellement l'administration générale (2,3%), les achats de fournitures et manuels scolaires (1,9%) et les transports scolaires (1,8%) (4).

1 Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte sur toute la série).
1. Voir « Précisions ».

© DEPP

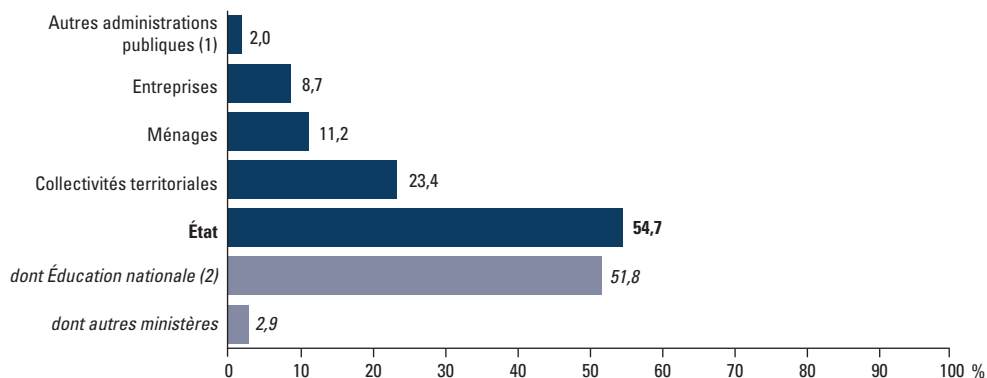
Précisions

Autres administrations publiques - Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.07 ; 18.29.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements
- *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en 2017, en %



► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Voir « Glossaire ».

2. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

© DEPP

3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final et initial, en 2017, en %

Source de financement	Part dans le financement final	Part dans le financement initial
Éducation nationale (1)	51,8	54,1
Autres ministères (2)	2,9	3,4
Total État	54,7	57,4
Collectivités territoriales	23,4	23,3
Autres administrations publiques (3)	2,0	3,1
Ménages	11,2	7,7
Entreprises et autres financeurs privés	8,7	8,5
Total de la dépense intérieure d'éducation	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 243 millions d'euros en 2017.

3. Voir « Précisions ».

4 Le financement des activités d'éducation en 2017, dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	23 434	87	23 521	12 201	351	988	1	37 062
	Second degré	34 933	1 231	36 164	10 026	294	1 801	1 158	49 443
	Enseignement supérieur (4)	15 874	1 945	17 819	2 890	1 082	2 950	2 791	27 532
Enseignement de type extrascolaire (5)		448	811	1 259	4 328	1 209	2 111	9 255	18 161
Total dépense intérieure d'éducation		74 689	4 074	78 763	29 445	2 935	7 849	13 205	132 197
Activités annexes	Hébergement, restauration	1 552	172	1 724	3 840	112	5 351	75	11 102
	Médecine scolaire	731	–	731	17	–	–	–	749
	Orientation	311	0	311	12	1	7	1	333
	Administration générale	2 800	296	3 096	309	4	12	140	3 560
Achats de biens et services liés	Transports scolaires	–	–	–	2 348	–	491	–	2 839
	Fournitures et livres scolaires	–	–	–	183	–	2 784	–	2 967
	Habillement, leçons particulières	–	–	–	–	–	837	–	837
Total dépense intérieure d'éducation		80 084	4 542	84 626	36 154	3 051	17 331	13 421	154 584

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 243 millions d'euros en 2017.

3. Voir « Glossaire ».

4. Y compris la recherche universitaire.

5. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

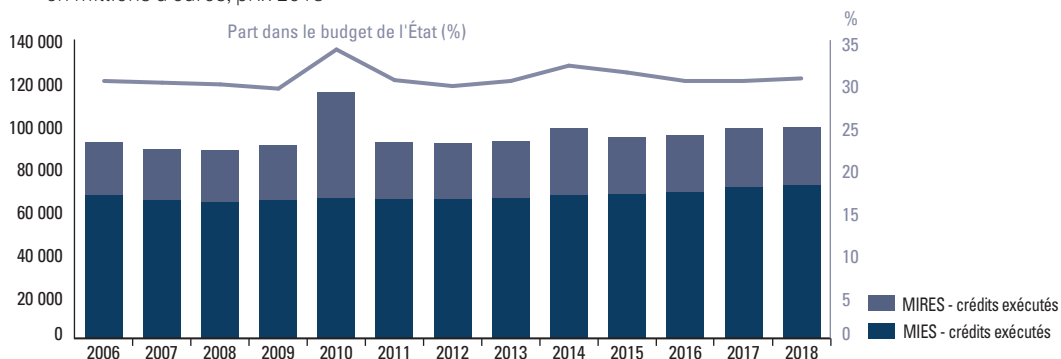
Le budget des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIRES) ». Les crédits votés pour 2019 au titre de ces deux missions s'élèvent à 101,1 milliards d'euros de dépenses, soit 30,4 % du budget de l'État et 4,2 % du PIB. Ces parts sont relativement stables depuis 2006, année de passage à la Lof (1).

En 2019, 72,8 milliards d'euros sont consacrés à la MIES, soit 1,6 % de hausse par rapport aux crédits exécutés en 2018 (2). Les évolutions par programme des crédits demandés en 2019 font apparaître une augmentation plus forte pour le programme 230 « Vie de l'élève » (+ 4,9 %) (3). Ce programme représente 7,8 % des crédits de la MIES.

Au sein de la MIRÉS, les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 13,6 milliards d'euros pour 2019 soit une hausse de 1,6 % par rapport aux crédits exécutés en 2018. Ceux du programme 231 « Vie étudiante », avec 2,7 milliards d'euros en 2019, sont en hausse de 1,9 %.

Par ailleurs, la MIRÉS comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2019 pour les « autres programmes » progressent de 3,6 % pour se situer à 11,6 milliards d'euros, cette augmentation favorisant les programmes 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et 193 « Recherche spatiale ».

1 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur dans le budget de l'État, en millions d'euros, prix 2018



Note : les augmentations de 2010 et 2014 sont liées à l'introduction de programmes non reconduits les années suivantes.

Lecture : en 2018, les crédits exécutés de la MIES et de MIRÉS s'élèvent à 99 240 millions d'euros (courbe avec l'échelle de gauche) ce qui représente 30,5 % du budget de l'État (bâtons avec l'échelle de droite).

© DEPP

Précisions

Champ - La totalité de la MIES et la MIRÉS est prise en compte. Ce champ ne correspond donc pas à celui figurant en 10.01, 10.02, 10.04 et 10.05 qui n'inclut que la recherche universitaire.

Produit intérieur brut (PIB) - L'estimation du PIB pour 2019 est issue de la note de conjoncture de l'Insee, publiée en juin 2019, qui a retenu une hypothèse d'évolution de + 1,3 % en volume et + 1,2 % en prix.

Évaluation aux prix de 2018 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des crédits. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, LFI 2019 - Missions interministérielles Enseignement scolaire et Recherche et enseignement supérieur.

2 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2016 à 2019, en millions d'euros, prix courants

Missions interministérielle (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2019 (3)	Évolution 2019/2018 (%)
	2016	2017	2018		
Mission interministérielle Enseignement scolaire (MIES)	67 728,5	70 328,8	71 661,1	72 811,2	1,6
Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (MIREs)	26 076,7	27 201,7	27 578,6	28 260,6	2,5
Ensemble	93 805,2	97 530,4	99 239,7	101 071,8	1,8
Part dans le budget de l'État (%) (4)	30,2	30,2	30,5	30,4	
Part dans le PIB (%) (5)	4,2	4,2	4,2	4,2	

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Budget de l'État : ensemble des budgets civils et du budget du ministère en charge de la défense.
5. Voir « Glossaire ».

© DEPP

3 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2016 à 2019, en millions d'euros, prix courants

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2019 (3)		Évolution (%) 2019/2018
	2016	2017	2018	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	20 443,4	21 573,8	22 000,9	22 542,8	31,0	2,5
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	31 466,2	32 436,3	32 916,8	33 196,6	45,6	0,9
Programme 230 : Vie de l'élève	4 905,6	5 167,6	5 418,0	5 682,3	7,8	4,9
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 255,4	7 477,2	7 564,5	7 600,5	10,4	0,5
Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 287,7	2 277,6	2 331,1	2 322,0	3,2	-0,4
Sous total scolaire MENJ	66 358,3	68 932,4	70 231,4	71 344,3		1,6
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 370,3	1 396,4	1 429,7	1 466,8		2,6
Total mission « Enseignement scolaire »	67 728,5	70 328,8	71 661,1	72 811,2	100,0	1,6

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2019 (3)		Évolution (%) 2019/2018
	2016	2017	2018	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	5 707,0	5 931,4	6 084,2	6 191,7	21,9	1,8
Établissements d'enseignement privés (action 4)	76,4	76,7	79,7	81,9	0,3	2,8
Bibliothèques et documentation (action 5)	449,2	456,3	464,3	449,5	1,6	-3,2
Recherche universitaire (action 17)	3 789,9	3 832,4	3 857,8	3 937,9	13,9	2,1
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	113,9	121,9	129,6	125,4	0,4	-3,3
Immobilier (action 14)	1 131,5	1 116,5	1 157,2	1 262,8	4,5	9,1
Pilotage et support du programme (action 15)	1 539,4	1 598,5	1 631,6	1 565,4	5,5	-4,1
Total programme 150	12 807,5	13 133,6	13 404,4	13 614,5	48,2	1,6
Programme 231 - Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	2 176,8	2 229,8	2 222,2	2 255,0	8,0	1,5
Aides indirectes (action 2)	241,8	265,7	272,0	286,1	1,0	5,2
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	47,6	55,9	59,3	60,6	0,2	2,2
Pilotage et animation du programme (action 4)	80,6	92,3	97,0	99,8	0,4	2,8
Total programme 231	2 546,9	2 643,7	2 650,6	2 701,5	9,6	1,9
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	324,0	329,7	339,9	352,8		1,2
Autres programmes : 172, 186, 190 à 193	10 398,3	11 094,7	11 183,8	11 591,8	41,0	3,6
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	26 076,7	27 201,7	27 578,6	28 260,6	100,0	2,5

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.
 2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
 3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
 4. Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.
- Note :** pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

© DEPP

Les producteurs d'éducation exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (147,9 milliards d'euros en 2017) (1).

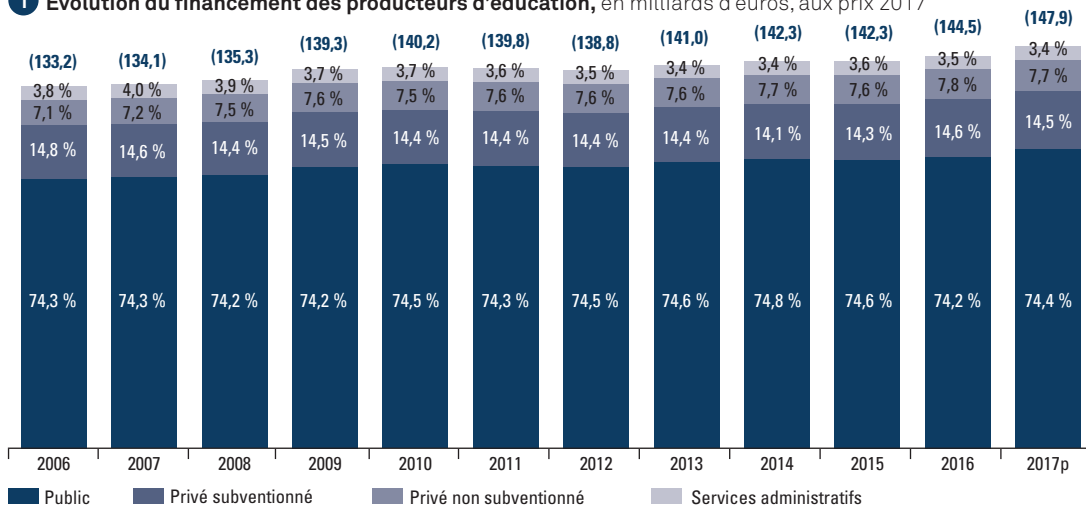
Ces ressources financent les établissements publics (74,4% en 2017), les écoles et les **établissements privés subventionnés** (14,5%), les écoles et les **établissements privés non subventionnés** (7,7%) et les **services administratifs et organismes publics** (3,4%) (2). Cette structure est globalement stable depuis 2006.

En 2017, les écoles maternelles et élémentaires publiques bénéficient d'un financement de 38,8 milliards d'euros (3). La part des collectivités territoriales est importante (37,9% du total), mais reste inférieure à celle de l'État (56,3%) (4).

Les collèges et lycées publics reçoivent 47,6 milliards d'euros en 2017, dont 73,3% proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 20,4%. Les établissements privés subventionnés sont financés pour 64,2% par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 24,9% par les familles.

En 2017, les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. En revanche, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout soutenus par les ménages et les financeurs privés.

1 Évolution du financement des producteurs d'éducation, en milliards d'euros, aux prix 2017



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série.

► Lecture : en 2017, 147,9 milliards d'euros ont été mis à disposition des producteurs d'éducation, dont 74,4% pour le secteur public.

© DEPP

Précisions

Services administratifs et organismes publics - Ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

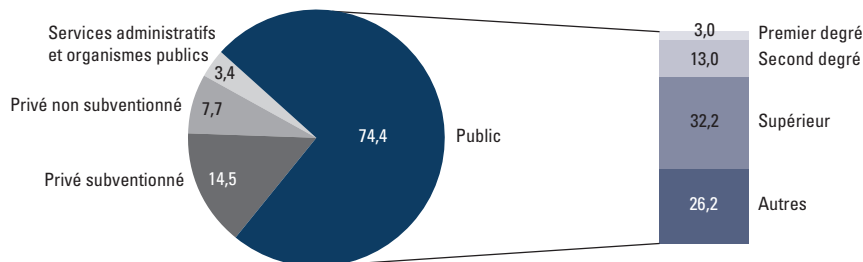
Autres administrations publiques - Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et de paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés,

et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.07 ; 18.29.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements
- Les dossiers de la DEPP, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Répartition du financement selon le producteur en 2017, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : 26,2% du financement est alloué au premier degré des établissements publics du premier degré.

© DEPP

3 Financement des producteurs d'éducation en 2017- Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires	21 759	74	21 833	14 718	351	1 901	—	38 803
Collèges et lycées	34 071	828	34 900	9 717	385	2 048	566	47 616
Centre de formation d'apprentis	7	107	114	279	15	11	260	680
Universités	11 159	244	11 404	571	718	341	1 040	14 074
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 699	1 407	3 106	938	255	160	720	5 178
Centres de formation artistique	—	—	—	1 505	—	—	—	1 505
Centres d'enseignement spécial	260	178	438	19	1	9	4	470
Organismes d'enseignement à distance	101	—	101	—	—	47	14	162
Organismes de formation extrascolaire (4)	103	340	443	543	289	52	233	1 558
Total établissements publics d'enseignement	69 159	3 178	72 338	28 288	2 013	4 569	2 837	110 046
Écoles maternelles et élémentaires	1 867	—	1 867	710	—	937	—	3 514
Collèges et lycées	5 384	562	5 946	860	0	2 305	148	9 260
Centres de formation d'apprentis	0	29	30	504	28	20	464	1 046
Établissements d'enseignement supérieur	77	59	135	184	7	872	511	1 709
Organismes de formation extrascolaire (4)	119	201	320	1 493	548	360	3 218	5 940
Total établissements privés subventionnés	7 447	852	8 298	3 752	584	4 494	4 341	21 469
Écoles maternelles et élémentaires	—	—	—	—	—	194	—	194
Établissements du second degré	—	—	—	—	—	203	24	226
Centres de formation d'apprentis	—	8	8	730	41	30	697	1 507
Écoles supérieures	—	—	—	—	62	1 400	304	1 766
Organismes de formation extrascolaire (4)	—	171	171	486	344	1 635	5 036	7 672
Total établissements privés non subventionnés	—	180	180	1 216	447	3 462	6 060	11 365
Total producteurs d'enseignement	76 606	4 210	80 816	33 256	3 044	12 525	13 238	142 880
Services administratifs et organismes publics	3 477	333	3 810	367	7	694	183	5 061
Total	80 084	4 542	84 626	33 623	3 051	13 219	13 421	147 941

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

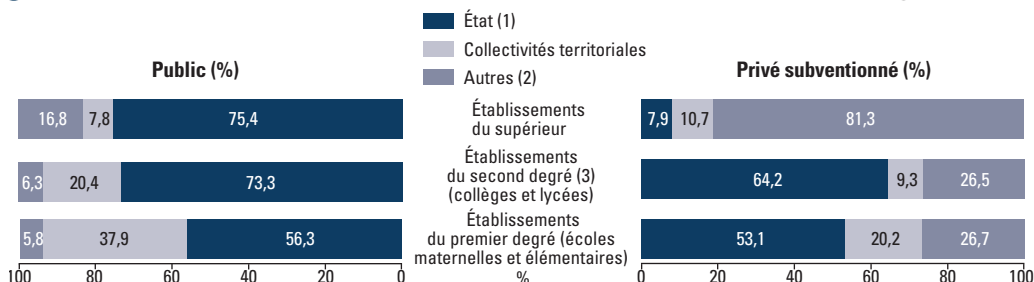
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 243 millions d'euros en 2017.

3. Voir « Glossaire ».

4. Y compris la formation continue.

© DEPP

4 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2017, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. État = MENJ-MESRI + autres ministères + reste du monde.

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises et autres financeurs privés + ménages.

3. Y compris STS et CPGE.

© DEPP

Avec une progression de près de 1,7 % par an en prix constants depuis 1980, la **dépense par élève ou étudiant** atteint 8 690 euros en 2017 (1) (2). Dans le premier degré, contrairement aux autres niveaux, la hausse se poursuit sans interruption depuis 2010, en lien avec un taux d'encadrement accru et la création du corps de professeurs des écoles.

Dans le premier degré, le coût par élève de préélémentaire est supérieur à celui d'un élève d'élémentaire (3). La présence des Atsem contribue à accroître la dépense pour un élève de maternelle.

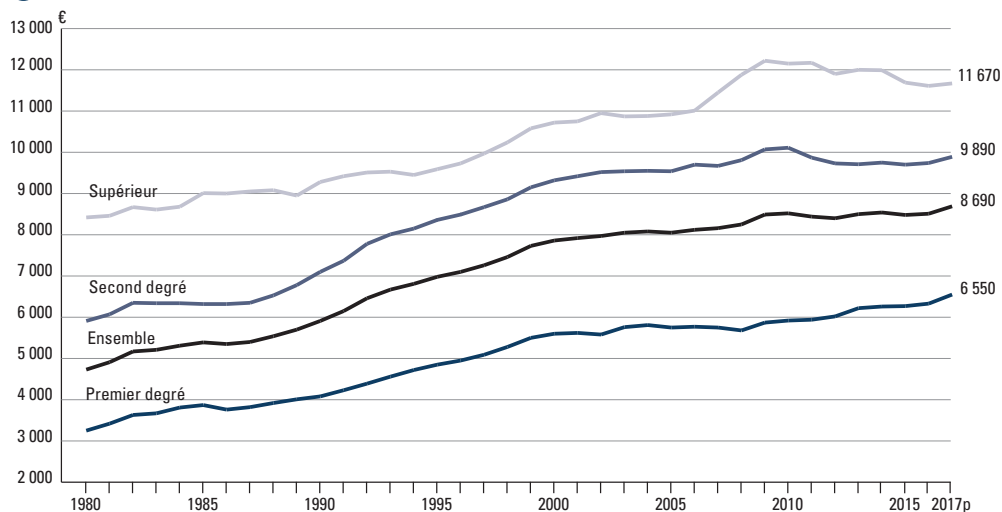
Dans le second degré, le coût par collégien est inférieur au coût par lycéen en enseignement général et technologique, lui-même inférieur à celui par lycéen en enseignement professionnel. Cela est principalement

dû aux écarts de statut et de rémunération des enseignants. De plus, les lycéens en enseignement professionnel sont moins nombreux par classe que dans l'enseignement général, où les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont aussi moins importantes.

Dans le supérieur, les différences de coûts entre les formations universitaires et les classes de type CPGE ou STS proviennent en grande partie des différents taux d'encadrement. Par rapport à l'enseignement secondaire, les enseignants en CPGE ou STS sont souvent agrégés, corps conjuguant une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible.

Pour tous les niveaux, plus de 80 % de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement (4).

1 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, prix 2017



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

© DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2017 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Atsem - Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.07 ; 18.29.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements.
- Les dossiers de la DEPP, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, prix 2017

Niveaux	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2016	2017p
Préélémentaire	n.d.	3 610	5 440	5 540	5 860	6 440	6 560	6 800
Élémentaire	n.d.	4 310	5 650	5 890	5 960	6 170	6 190	6 400
Premier degré (1)	3 260	4 080	5 600	5 750	5 920	6 270	6 330	6 550
Formations en collège	n.d.	6 190	8 050	8 480	8 700	8 510	8 560	8 710
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	8 030	10 940	10 790	12 010	11 080	11 040	11 060
Formations professionnelles en lycée	n.d.	9 780	12 260	12 050	12 760	12 370	12 390	12 730
Second degré (2)	5 910	7 100	9 320	9 540	10 110	9 700	9 740	9 890
Premier et second degrés (1) (2)	4 450	5 520	7 400	7 550	7 870	7 870	7 920	8 110
STS	n.d.	n.d.	14 290	14 830	14 690	13 720	13 870	14 210
CPGE	n.d.	n.d.	16 010	16 410	16 150	15 210	15 410	15 760
Universités (3)	n.d.	n.d.	8 950	8 990	10 930	10 520	10 280	10 330
Supérieur (4)	8 420	9 280	10 720	10 920	12 150	11 690	11 610	11 670
Coût moyen tous niveaux	4 730	5 910	7 860	8 050	8 520	8 480	8 510	8 690

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série, Public + Privé.**

1. Y compris l'enseignement spécial.

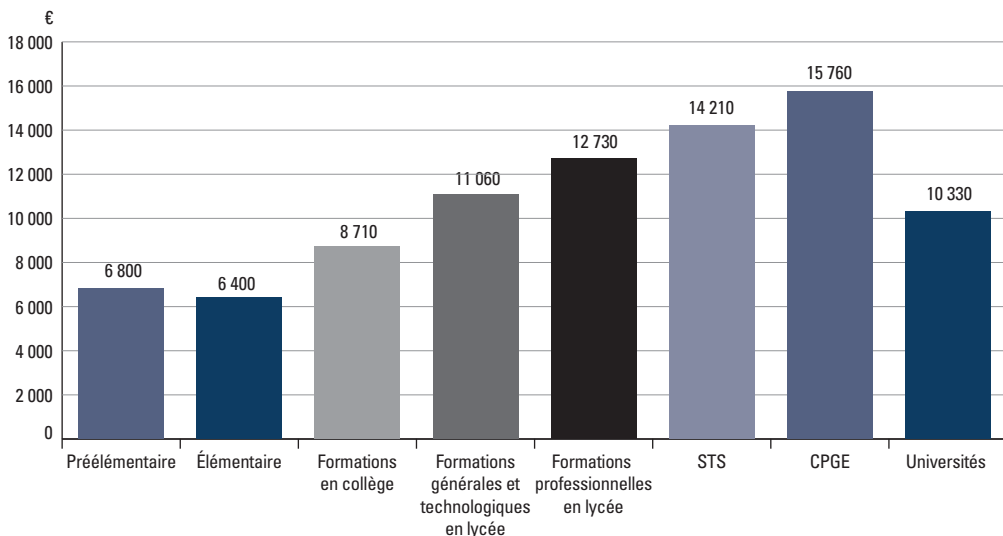
2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

© DEPP

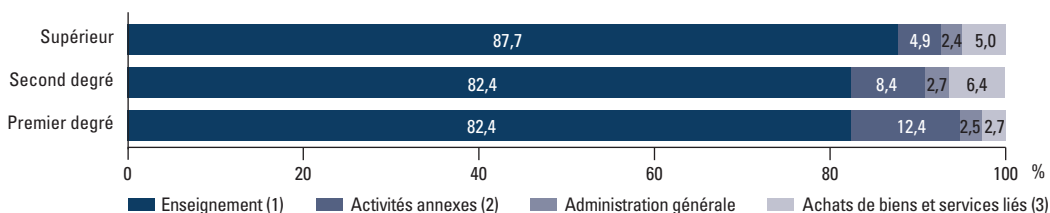
3 Les coûts par élève et par étudiant, en euros, en 2017



► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.**

© DEPP

4 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2017, en %



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

1. Y compris la recherche universitaire.

2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.

3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.

© DEPP

Différentes aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants : **bourses nationales, fonds sociaux, allocation de rentrée scolaire**. Le montant de l'aide directe atteint 814,5 millions d'euros en 2018 (3).

En 2018-2019, 1 444 600 jeunes – en France métropolitaine et dans les DOM –, soit 25,6% des élèves du second degré, bénéficient d'une **bourse nationale** (2). Proportion plus marquée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 29,2% contre 12,1%.

Le pourcentage de boursiers varie peu du collège (25,5%) au lycée (25,7%). Le taux de boursiers de l'enseignement professionnel (37,3%) est supérieur à celui des boursiers de l'enseignement général et technologique (20,8%).

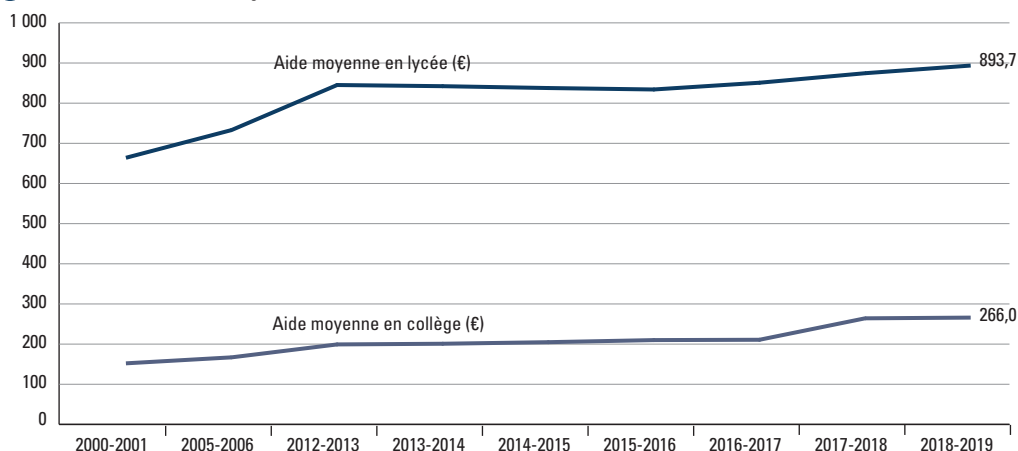
Les **bourses nationales de collège** concernent 852 000 jeunes et 592 000 jeunes bénéficient d'une **bourse nationale de lycée**.

Globalement, la part des élèves **boursiers du second degré** varie peu : +0,1 point entre 2019 et 2018 toutefois, le taux des boursiers de lycée augmente alors que celui des collèges stagne.

L'aide moyenne en lycée progresse depuis la rénovation des bourses de lycée en 2016 (1) (4). La forte progression des mentions « bien » et « très bien » au DNB entraîne une augmentation des bourses au mérite : 136 600 bénéficiaires pour une dépense de 92,9 millions d'euros (3).

Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une **allocation de rentrée scolaire**, pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans (4). Modulé selon l'âge, le montant de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,04 milliards d'euros en 2018 (3).

1 Montants de l'aide moyenne aux boursiers, en euros courants



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

© DGESCO

Précisions

Montants des bourses et primes pour l'année scolaire 2018-2019 :

- bourse de collège : le montant annuel est de 105 € pour l'échelon 1, 288 € pour l'échelon 2 et de 453 € pour l'échelon 3 ;

- bourse de lycée : le montant annuel varie de 435 € pour l'échelon 1 à 921 € pour l'échelon 6 ;
- bourse au mérite : le montant annuel varie de 402 € pour l'échelon 1 à 1 002 € pour l'échelon 6 ;
- prime à l'internat : le montant annuel est de 258 €, en collège et en lycée ;
- prime de reprise d'études : le montant annuel est de 600 €.

Source

MENJ-DGESCO, Enquêtes sur les bourses.

2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2018-2019

	Effectifs de boursiers en 2018-2019			Part des élèves boursiers en 2018-2019 (%)			Part des élèves boursiers en 2017-2018 (%)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Échelon 1 : 105 euros	316 209	42 397	358 606						
Échelon 2 : 288 euros	196 785	20 817	217 602						
Échelon 3 : 453 euros	258 520	17 426	275 946						
Total collège	771 514	80 640	852 154	29,4	11,3	25,5	29,6	11,3	25,7
Primes à l'internat au collège	3 063	2 053	5 116						
Formations professionnelles en lycée	210 405	31 355	241 760	40,7	24,1	37,3	40,2	23,9	36,9
Montant moyen boursier (€) (2)	715	671	710						
Primes d'équipement	38 476	3 724	42 200						
Bourses au mérite	7 971	1 660	9 631						
Primes à l'internat	23 769	2 387	26 156						
Primes de reprise d'études	82	40	122						
Formations générales et technologiques en lycée	305 964	31 400	337 364	23,9	9,2	20,8	23,2	9,0	20,2
Enseignement général	222 930	24 342	247 272	21,6	8,4	18,7	21,0	8,1	18,2
Montant moyen boursier (€) (2)	672,66	645,93	670,03						
Primes d'équipement	28	2	30						
Bourses au mérite	100 940	12 491	113 431						
Primes à l'internat	11 734	1 559	13 293						
Primes de reprise d'études	21	4	25						
Enseignement technologique	83 034	7 058	90 092	33,1	14,2	29,9	32,3	13,8	29,2
Montant moyen boursier (€) (2)	683,93	639,45	680,45						
Primes d'équipement	9 577	560	10 137						
Bourses au mérite	12 262	1 308	13 570						
Primes à l'internat	5 401	540	5 941						
Primes de reprise d'études	13	5	18						
Total formations en lycée (3)	516 369	62 755	579 124	28,7	13,3	25,5	28,1	13,2	25,0
Total lycée (y c. niveau collège en lycée) (4)	527 466	64 976	592 442	28,9	13,4	25,7	28,3	13,3	25,2
Total second degré	1 298 980	145 616	1 444 596	29,2	12,1	25,6	29,1	12,1	25,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.

2. Montant moyen boursier (€) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.

3. Voir « Précisions » pour le montant des échelons de bourse en lycée et celui des différentes primes.

4. Niveau collège en lycée : 3^e prépa pro, DIMA en CFA et MFR et 6^e à 3^e en ERA.

© DGESCO

3 Nature des aides et montant des aides, en milliers d'euros

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2017	Montant 2018	Évolution 2001-2018 (en %)	
				en € courants	en € constants
Bourses de collège	115 070	222 900	225 327	95,8	54,3
Bourses de lycée (1)	206 853	396 443	406 359	n.s.	
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	18 122	17 995	n.s.	
Bourses au mérite-lycée (3)	7 055	84 311	92 875	n.s.	
Bourses et primes lycée	379 328	498 876	517 229	36,4	7,4
Prime à l'internat - collège (4)		1 361	1 320		
Prime à l'internat - lycée (4)		12 390	12 262		
Bourse d'enseignement d'adaptation (5)	1 038			n.s.	
Fonds sociaux (6)	67 900	49 019	58 325	-14,1	-32,3
Total aides directes MENJ	563 336	784 546	814 463	44,58	13,93
Allocation de rentrée scolaire (ARS) (7)	1 233 762	2 023 565	2 042 014	65,51	30,43

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.**

1. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suite à la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.

2. À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études.

3. Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires et en 2016 avec la suppression des bourses au mérite par commission.

4. Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

5. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation.

6. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

7. Pour 2017 et 2018 : montant de l'ARS tous régimes confondus.

© DGESCO

4 Montants de l'aide moyenne aux boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS, en euros courants

	2000-2001	2005-2006	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2000/2018 (%)
Aide moyenne en collège	152,1	167,0	199,2	200,9	204,8	210,0	210,8	264,2	266,0	74,9
Effectifs de boursiers en collège (2)	789,7	770,7	821,3	812,5	834,3	840,8	841,0	849,0	852,2	0,08
Effectifs des élèves de collège (2)	3 346,3	3 266,5	3 270,7	3 290,6	3 293,7	3 293,7	3 280,1	3 306,4	3 337,8	-0,26
Aide moyenne en lycée	664,0	733,0	845,2	842,3	837,7	834,1	850,9	874,6	893,7	34,6
Effectifs de boursiers en lycée (2)	589,4	558,9	478,3	489,7	498,3	516,8	563,7	584,6	592,4	0,5
Effectifs des élèves de lycée (2)	2 204,2	2 260,1	2 151,3	2 182,1	2 203,4	2 256,3	2 301,3	2 323,4	2 307,2	4,7
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2000-2001	2005-2006	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
6-10 ans			358	360	363	363	363	364	368	
11-14 ans	253	263	378	380	383	383	383	384	388	
15-18 ans			391	394	396	396	396	397	401	

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.**

1. Bourses + primes du MENJ, hors fonds sociaux (enseignement public et privé). 2. En milliers.

© DGESCO

En 2017-2018, 730 500 étudiants reçoivent au moins une aide financière (2). Ils représentent 39,3% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse.

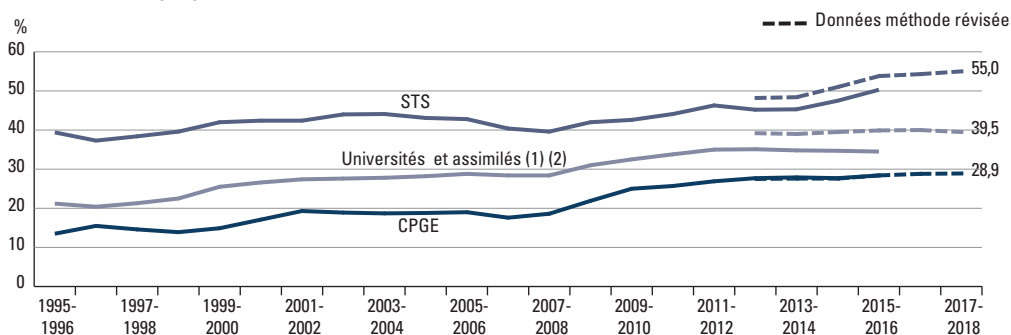
Les **bourses sur critères sociaux**, avec 697 000 étudiants bénéficiaires, représentent 95% des aides financières directes. En 2017, 5 600 étudiants bénéficient d'une allocation spécifique annuelle et 45 800 ont reçu une aide ponctuelle sur l'année, dont 16 250 boursiers sur critères sociaux. En complément de leur bourse, 6% des étudiants reçoivent une aide au mérite, soit 41 700 étudiants.

Plus de la moitié des étudiants dans les sections de techniciens supérieurs et assimilés sont boursiers

(55,0%). Cette proportion est en augmentation continue depuis 2012. Le pourcentage de boursiers en CPGE s'élève à 28,9%. Il a fortement augmenté depuis 2005 et gagne 0,1 point cette année. À l'université, la part des étudiants boursiers sur critères sociaux s'élève à 39,5%, en baisse de 0,5 point par rapport à 2016 (1). La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (13,5%) et comprise entre 20% et 27% dans les autres filières de formations (formations d'ingénieurs, universités privées, etc.) (3).

Les effectifs de boursiers aux échelons 1 à 5 diminuent tandis qu'ils progressent de 4% à l'échelon 0 et de 2% à l'échelon 7. L'échelon 7 est l'échelon qui correspond à la bourse la plus élevée, d'une valeur de 5 551 euros annuels (4).

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers (BCS) à l'université, en STS et en CPGE, en%



1. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

2. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

© SIES

Précisions

Les **aides financières** comptabilisées correspondent aux principales aides destinées aux étudiants dans le champ du ministère en charge de l'enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

Aides au mérite, aides spécifiques, proportion d'étudiants aidés - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash (ESR) : 19.01.

2 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2001-2002	2005-2006	2010-2011	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	639 884	655 858	681 078	691 215	696 983
<i>dont aide au mérite</i>			23 344	33 898	33 876	36 239	39 110	41 666
En % d'étudiants concernés	26,5	28,7	33,4	35,7	34,5	34,8	37,7	37,4
En % d'étudiants concernés (méthode révisée) (1)				36,5	37,2	37,9		
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (2)	488 059	522 242	665 114	664 675	683 647	711 261	719 436	730 487
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	35,7	36,0	36,3		
En % d'étudiants concernés (méthode révisée) (1)				38,0	38,7	39,5	39,2	39,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013-2014.**

© SIES

1. Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides. Il s'agit principalement de ceux inscrits aux diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la sixième année des études de santé, des élèves des STS et CPGE publiques ou privées sous contrat, des étudiants en écoles d'ingénieurs sous tutelle du MESRI ou en écoles de commerce reconnues par l'État. Le périmètre a été précisé (meilleure prise en compte des doubles inscriptions, exclusion des apprentis et fonctionnaires notamment). Cette méthode révisée conduit à réévaluer les proportions d'étudiants aidés et elle a pu être appliquée sur les années 2012 à 2017.

2. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2017-2018, 16 250 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle. 1 650 étudiants ont perçu une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

3 Effectifs et proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	Part de boursiers (%)						Effectifs 2017	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2017 (%)
	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
Université (1)	39,2	39,0	39,5	39,9	40,0	39,5	491 591	12,5
<i>dont : IUT</i>	45,4	45,1	44,5	44,6	43,9	44,4	47 683	10,7
<i>filières ingénieurs</i>	39,0	37,9	38,0	37,2	35,8	35,9	8 866	7,5
CPGE	27,5	27,6	27,6	28,4	28,8	28,9	24 037	6,7
<i>dont : économiques et commerciales</i>	25,3	25,2	25,5	26,9	27,8	28,3	5 281	7,5
<i>littéraires</i>	28,9	29,3	28,7	30,4	31,1	30,0	3 728	6,9
<i>scientifiques</i>	28,0	28,1	28,0	28,5	28,6	28,8	15 028	6,4
STS et assimilées	48,2	48,4	51,0	53,8	54,3	55,0	118 148	19,7
<i>dont : STS production</i>	45,4	45,3	47,2	50,2	50,9	52,2	32 101	17,8
<i>STS services</i>	50,2	50,3	53,2	56,1	56,3	57,7	85 182	21,1
Formations d'ingénieurs hors université	26,0	25,3	24,3	24,1	23,1	23,8	19 721	4,9
Écoles de commerce	14,2	13,7	14,2	14,6	13,8	13,5	16 719	3,9
Grands établissements de type universitaire	19,7	20,5	20,9	21,6	20,3	21,5	5 392	7,4
Universités privées	24,8	24,3	25,0	26,3	26,4	26,9	6 875	5,6
Autres écoles	22,8	22,8	22,4	22,1	21,5	19,4	11 358	5,4
Scolarité à l'étranger (1)	—	—	—	—	—	—	3 142	—
Total bourses	36,7	36,5	37,2	37,9	37,7	37,5	696 983	11,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2017-2018

Boursiers sur critères sociaux	Montant annuel (euros)	Boursiers 2017	Boursiers 2017 (%)	Rappel Boursiers 2016	Boursiers 2016 (%)
Échelon 0	1 009	218 901	31,4	210 128	30,4
Échelon 1	1 669	102 350	14,7	102 962	14,9
Échelon 2	2 513	53 240	7,6	53 817	7,8
Échelon 3	3 218	52 842	7,6	53 673	7,8
Échelon 4	3 924	50 080	7,2	50 630	7,3
Échelon 5	4 505	91 207	13,1	92 446	13,4
Échelon 6	4 778	82 448	11,8	82 475	11,9
Échelon 7	5 551	45 915	6,6	45 084	6,5
Ensemble		696 983	100,0	691 215	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

En 2017-2018, 491 600 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Celle-ci accueille ainsi sept étudiants boursiers sur dix. Les trois-quarts d'entre eux sont inscrits en **cursus licence** et un quart en **cursus master**, le **cursus doctorat** ne permettant pas l'attribution d'une **bourse sur critères sociaux (1)**.

La proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 39,5%. Cette proportion de boursiers varie selon le niveau d'étude, elle est de 43,4% en cursus licence contre 31,4% en cursus master **(2)**.

Des écarts importants existent entre filière de formation. En cursus licence, les licences Administration

Économique et Sociale (AES) et de Langues se distinguent par leur part importante d'étudiants boursiers (respectivement 52,5 et 49,9%). À l'inverse, les disciplines de santé et la licence de sciences fondamentales possèdent les parts d'étudiants boursiers les plus faibles (34,8 et 38,3%).

En cursus master, trois formations accueillent au moins 40% d'étudiants boursiers : les masters enseignement, et, avec des effectifs plus réduits, ceux d'AES. À l'opposé, dans les disciplines de santé (médecine, odontologie et pharmacie) et en sciences fondamentales et applications, seulement le quart des étudiants sont boursiers.

Précisions

Proportion d'étudiants aidés - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Note Flash (ESR)* : 19.01.

Source

MESRI-SIES/Systèmes d'information Aglae (extractions annuelles au 15 mars $n+1$) et SISE.

1 Effectifs 2017-2018 et proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline, en %

	2012 (1)	2014	2015	2016	2017		
					Proportion de boursiers	dont échelon 5 à 7	Effectif de boursiers
Préparations au DUT	45,4	44,5	44,6	43,9	44,4	10,7	47 683
Licence professionnelle	41,8	44,2	45,1	45,1	43,5	12,9	8 729
Formations d'ingénieurs	39,0	38,0	37,2	35,8	35,9	7,5	8 866
Masters enseignement (2)	43,0	40,2	41,1	42,1	43,1	12,0	15 781
Formations LMD disciplines générales (3)	39,8	40,4	41,0	41,1	41,0	13,8	355 420
Droit, sciences politiques	37,0	37,1	37,9	38,3	38,5	13,4	58 378
Sciences économiques, gestion (4)	34,4	34,8	36,9	37,0	36,6	13,7	35 710
AES	52,0	53,1	53,7	53,1	52,3	24,3	13 930
Arts, lettres, sciences du langage	38,2	39,6	40,1	40,6	41,3	13,4	27 677
Langues	45,3	46,0	47,6	47,8	47,7	18,2	46 263
Sciences humaines et sociales	40,5	41,2	41,8	42,0	42,3	13,6	79 033
Plurilittres, langues, sciences humaines	43,8	37,0	40,1	41,9	41,9	14,5	2 332
Sciences fondamentales et applications	35,1	35,5	35,1	35,2	33,9	11,3	34 714
Sciences de la nature et de la vie	42,8	43,5	43,2	43,4	42,7	12,2	27 887
Plurisciences	37,6	40,6	41,1	38,3	39,6	14,1	7 178
Staps	46,7	46,1	45,7	45,6	45,0	9,9	22 318
Disciplines de santé	31,6	31,8	31,5	31,7	29,1	7,9	42 987
Plurisanté (PACES) (5)	38,7	38,5	38,5	38,7	36,3	11,4	22 353
Médecine, odontologie, pharmacie	26,2	26,7	26,2	26,4	23,9	5,4	20 634
Autres formations	30,0	29,4	28,8	29,7	31,0	8,1	12 125
Total	39,2	39,5	39,9	40,0	39,5	12,5	491 591
dont formations de cursus Licence	42,9	43,2	43,7	43,7	43,4	14,2	366 799
dont formations de cursus Master	31,8	32,0	32,0	32,1	31,4	8,8	124 792

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

1. Un nouveau cadre national des formations (CNF) a été mis en place, pour les diplômes de licence et de master à partir de la rentrée 2014. Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. Il existe une légère rupture statistique dans les proportions de boursiers.

2. Les données de 2012, antérieures à l'ouverture des Espé, ne sont pas exactement comparables aux années ultérieures. La grande majorité des étudiants des masters enseignement sont en effet depuis 2013 ceux scolarisés dans les Espé.

3. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

4. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES

5. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99 % à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces ou plus rarement Pluripass).

2 Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus, en %

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers
Préparations au DUT	47 683	44,4		
Licence professionnelle	8 729	43,5		
Formations d'ingénieurs			8 744	35,4
Masters enseignement			15 781	43,1
Formations LMD disciplines générales (1)	283 610	43,9	71 810	32,4
Droit, sciences politiques	43 188	40,0	15 190	34,8
Sciences économiques, gestion (2)	24 195	40,5	11 515	30,5
AES	13 544	52,5	386	44,4
Arts, lettres, sciences du langage	22 759	44,9	4 918	30,2
Langues	41 387	49,9	4 876	34,6
Sciences humaines et sociales	61 504	44,8	17 529	35,3
Plurilittres, langues, sciences humaines	1 501	43,5	831	39,3
Sciences fondamentales et applications	26 777	38,3	7 937	24,4
Sciences de la nature et de la vie	21 343	45,9	6 544	34,6
Plurisciences	6 876	40,4	302	27,3
Staps	20 536	45,6	1 782	39,7
Total disciplines de santé	23 406	34,8	19 581	24,3
Plurisanté (PACES) (3)	22 353	36,3		
Médecine, odontologie, pharmacie	1 053	18,3	19 581	24,3
Autres formations (4)	3 371	72,3	8 876	25,8
Total	366 799	43,4	124 792	31,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99 % à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces ou plus rarement Pluripass).

En 2016, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) atteint 49,5 milliards d'euros (Md€), en hausse de 0,6 Md€ par rapport à 2015 (1). Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a progressé de 1,0 % en volume entre 2015 et 2016, avec + 1,4 % pour les entreprises et +0,1 % pour les administrations. Les entreprises réalisent 65 % de la DIRD.

Au cours des trente dernières années, les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises. Le rapport DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) consacré à la recherche. Il s'élève à 2,2 % en 2016, avec 1,4 % pour les entreprises et 0,8 % pour les administrations (2).

En 2016, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) s'élève à 53,0 Md€, avec 32,1 Md€ pour les entreprises et 21,0 Md€ pour les administrations. L'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,4 %. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et a dépassé celui des administrations depuis 1995, année où le ratio DNRD/PIB des entreprises dépasse celui des administrations (3). La part des entreprises dans la DNRD représente 60 % en 2016 (1).

La R&D mobilise en France 431 100 personnes en équivalent temps plein (ETP) (4). Ces effectifs ont progressé de 1,1 % en 2016. Les chercheurs occupent près des deux tiers des emplois de R&D (65 % au sein des administrations et 67 % dans les entreprises).

Précisions

Entreprises - Enquête réalisée auprès de 11 500 entreprises et centres techniques de recherche en France. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,40 M€ et échantillonnée pour les autres.

Administrations - Enquête réalisée auprès des organismes ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements

d'enseignement supérieur et de recherche et des institutions sans but lucratif.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* (ESR) : 19.05; 19.01; 18.02; 17.11; 17.04.
- *Notes Flash* (ESR) : 19.07; 19.05; 18.19; 18.18; 18.17.
- MESRI-SIES, 2019, *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 12, à paraître.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

Source

MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations. Insee, PIB.

1 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros (M€)

	1978	1999	2010 (2)	2011	2012	2013	2014 (3)	2015 (3, 4)	2016 (5)	Évolution (%) (6)
DNRD	5 897	29 885	44 841	46 474	48 537	49 377	52 283	52 607	53 027	0,6
DNRD par les administrations (1)	3 459	13 267	19 172	19 097	19 633	20 252	20 765	20 991	20 969	-0,3
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	25 668	27 377	28 904	29 126	31 517	31 616	32 058	1,2
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	57,2	58,9	59,5	59,0	60,3	60,1	60,5	
DIRD	5 743	29 529	43 469	45 112	46 519	47 362	48 927	48 959	49 534	1,0
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 873	16 014	16 261	16 478	16 772	17 794	17 295	17 352	0,1
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	27 455	28 851	30 041	30 590	31 133	31 665	32 181	1,4
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,2	64,0	64,6	64,6	63,6	64,7	65,0	
Part de la DIRD dans le PIB (8) (%)	1,64	2,10	2,18	2,19	2,23	2,24	2,28	2,23	2,22	

► **Champ : France entière.**

1. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

2. Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.

3. Changement méthodologique.

4. Résultats définitifs.

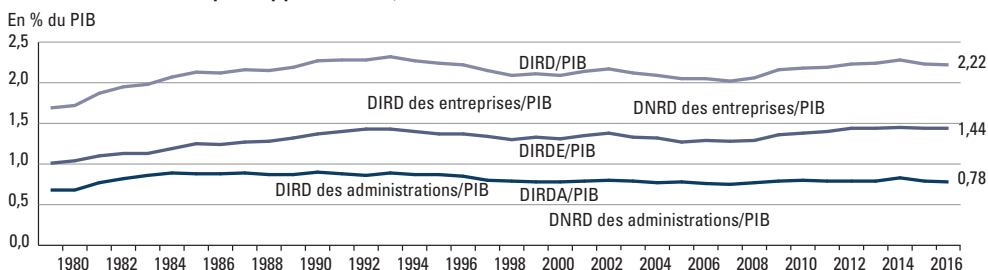
5. Résultats semi-définitifs.

6. Évolution 2015-2016 (en volume en %).

8. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

© SIES

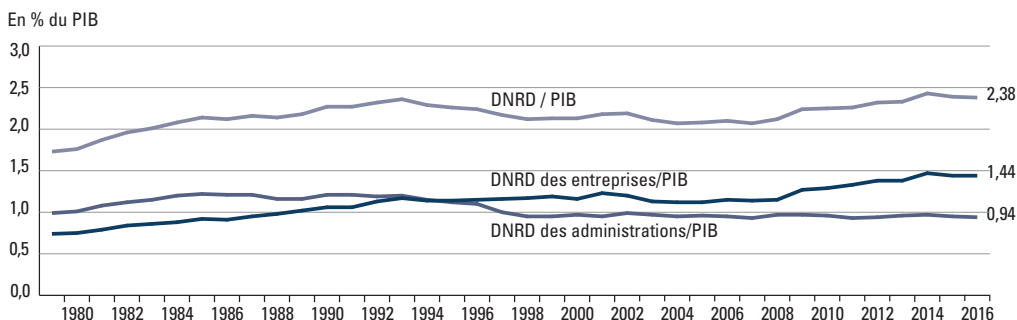
2 Évolution de la DIRD par rapport au PIB, en %



► **Champ : France entière.**

© SIES

3 Évolution du financement par rapport au PIB, en %



► **Champ : France entière.**

© SIES

4 Évolution du personnel de recherche et développement, en ETP

	1993	2010 (5)	2011	2012	2013	2014	2015 (3)	2016 (4)	2016 en %	Évolution en % (5)
Personnel total de R&D	293 272	397 756	402 492	411 780	416 686	423 903	426 428	431 056	100	1,1
<i>dont total de chercheurs (1)</i>	<i>142 772</i>	<i>243 533</i>	<i>249 247</i>	<i>258 913</i>	<i>265 465</i>	<i>271 772</i>	<i>279 470</i>	<i>284 766</i>	<i>100</i>	<i>1,9</i>
<i>dont chercheurs en %</i>	<i>48</i>	<i>61</i>	<i>62</i>	<i>63</i>	<i>64</i>	<i>64</i>	<i>65</i>	<i>65</i>		
Personnel total de R&D des entreprises (2)	164 384	235 588	239 111	246 438	249 991	248 145	251 915	255 270	59	1,3
<i>dont chercheurs des entreprises</i>	<i>66 455</i>	<i>143 828</i>	<i>148 439</i>	<i>156 392</i>	<i>161 460</i>	<i>161 744</i>	<i>166 814</i>	<i>170 310</i>	<i>60</i>	<i>2,1</i>
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 168	163 380	165 342	166 696	175 758	174 514	175 786	41	0,7
<i>dont chercheurs des administrations (1)</i>	<i>76 317</i>	<i>99 705</i>	<i>100 807</i>	<i>102 521</i>	<i>104 005</i>	<i>110 029</i>	<i>112 656</i>	<i>114 456</i>	<i>40</i>	<i>1,6</i>

► **Champ : France entière.**

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.

2. Rupture de série, à partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

3. Résultats définitifs.

4. Résultats semi-définitifs.

5. Évolution entre 2015 et 2016.

© SIES

À la rentrée 2018, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte 642 900 élèves, étudiants et apprentis. Les effectifs stagnent par rapport à la rentrée 2017 (-0,3%).

Plus précisément, les effectifs stagnent dans le second degré sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale (264 400 élèves), mais diminuent dans le premier degré (299 800 écoliers) et augmentent dans l'enseignement supérieur (46 800 étudiants) (1) (2).

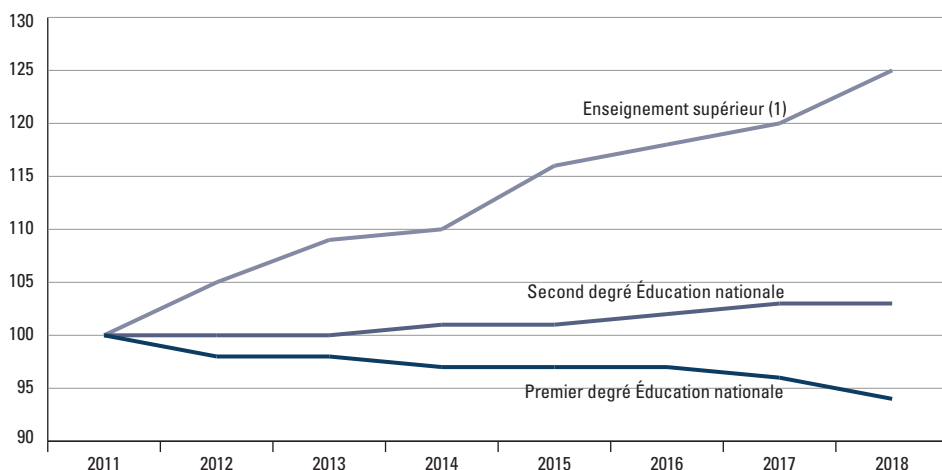
Les effectifs des apprentis sont en diminution de 6,8% par rapport à la rentrée 2017.

Les effectifs de l'enseignement supérieur croissent dans tous les types de formations (+4,0% pour l'ensemble). Dans les DOM, l'université forme deux étudiants sur trois et les classes supérieures des lycées en accueillent un sur quatre, essentiellement en STS.

D'un département à l'autre, les évolutions des effectifs de l'enseignement scolaire sont contrastées. Dans le premier degré, les effectifs diminuent dans tous les DOM (-1,4% pour l'ensemble) à l'exception de la Guyane. Dans le second degré, tandis que des baisses sont enregistrées en Martinique et en Guadeloupe, les effectifs mahorais et guyanais augmentent et celui de La Réunion stagne (3) (4).

La contribution de chacun des secteurs d'enseignement (public/privé) à la scolarisation des élèves est stable dans le temps (91% et 92% pour le public, respectivement dans les premier et second degrés). La part du public est la plus faible dans le premier degré en Guadeloupe (86%) et la plus forte dans le second degré à Mayotte, où le second degré relève quasi exclusivement du secteur public.

1 Évolution des effectifs d'élèves (MENJ) et d'étudiants dans les DOM, base 100 en 2011



► Champ : DOM, Public + Privé.

1. Hors doubles inscriptions CPGE-université.

© DEPP

Précisions

Départements d'outre-mer (DOM) - Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, et Mayotte depuis le 31 mars 2011, date à laquelle cette collectivité d'outre-mer est devenue département.

Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré, population étudiante - Voir « Glossaire ».

Source

MENJ-MESRI-DEPP et MESRI-SIES

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

2 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les DOM, en milliers

	1980	1990	2000	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2015	2016	2017	2018p	Évolution 2018/2017 (%)
Premier degré	272,1	248,5	271,0	268,6	265,1	318,2	309,9	307,1	304,1	299,8	-1,4
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	97,6	96,8	113,6	110,1	108,8	108,2	106,9	-1,2
Élémentaire (CP-CM2)	194,9	155,8	169,8	168,5	165,9	200,4	197,2	195,7	193,3	190,2	-1,6
ULIS (1)	4,6	4,3	4,0	2,5	2,5	4,2	2,7	2,6	2,6	2,7	3,0
Second degré éducation nationale	170,7	186,6	219,6	224,8	225,0	256,1	259,5	262,5	263,9	264,4	0,2
Formations en collège	123,3	120,5	135,7	134,1	135,9	156,4	158,5	158,3	158,5	159,4	0,6
dont enseignement adapté du second degré (Segpa)	3,5	5,7	5,7	5,6	5,7	7,0	6,8	6,7	6,6	6,5	-0,9
Formations professionnelles en lycée	25,6	29,7	33,7	39,3	38,3	41,9	40,0	40,3	39,9	39,6	-0,6
Formations générales et technologiques en lycée	21,8	36,4	50,2	51,3	50,9	57,8	61,1	63,9	65,6	65,4	-0,4
Second degré agriculture	1,3	2,6	2,5	3,2	3,2	3,5	3,7	3,8	3,8	3,7	-3,1
Centres de formation des apprentis (2)	2,6	5,0	7,0	7,4	7,9	8,2	8,7	8,6	8,5	7,9	-6,8
Scolarisation dans éab. de la Santé	1,5	1,4	1,6	1,6	1,7	1,7	2,0	1,9	1,5	2,2	46,3
Enseignement supérieur	6,2	14,9	32,2	36,7	37,2	37,5	43,7	44,1	44,9	46,8	4,0
Universités (hors DUT) (3) (4)	5,3	10,9	21,1	23,3	23,2	23,2	27,9	28,0	28,3	29,1	3,0
Préparation au DUT (4)	-	-	0,4	0,9	1,0	1,0	1,1	1,2	1,2	1,3	8,9
CPGE	-	-	0,7	1,3	1,3	1,3	1,7	1,6	1,7	1,8	1,3
STS et assimilés	0,6	2,7	5,7	7,2	7,6	7,9	9,0	9,1	9,2	9,9	8,1
Autres formations supérieures (5)	0,3	1,3	4,3	4,1	4,2	4,2	4,0	4,2	4,5	4,6	2,0
Total général	454,4	459,0	533,9	542,3	540,3	625,2	627,5	628,0	626,8	624,9	-0,3

► **Champ : DOM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.**

© DEPP © SIES

1. Avant 2012, les effectifs à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).

2. Y compris les effectifs de préapprentissage en CFA. Données provisoires pour 2018.

3. Y compris les effectifs des IUFM depuis leur rattachement à une université (2008 pour l'IUFM de La Réunion, 2010 pour les IUFM des Antilles-Guyane) et ceux des ESPÉ depuis 2013.

4. Hors doubles inscriptions CPGE-université à partir de 2009.

5. Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués). Pour les écoles paramédicales et sociales, données 2017-2018 reconduites en 2018-2019.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire ; **Segpa** : section d'enseignement général et professionnel adapté ; **DUT** : diplôme universitaire de technologie ; **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles ; **STS** : section de techniciens supérieurs.

3 Effectifs du premier degré dans les DOM à la rentrée 2018

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	40 617	41 412	32 035	52 083	107 134	273 281
Préélémentaire	14 850	14 517	12 045	16 402	39 652	97 466
Élémentaire	25 300	26 390	19 718	35 472	66 272	173 152
ULIS	467	505	272	209	1 210	2 663
Privé	6 536	2 927	3 942	2 909	10 234	26 548
Préélémentaire	2 297	880	1 261	1 278	3 761	9 477
Élémentaire	4 224	2 043	2 681	1 630	6 458	17 036
ULIS	15	4	-	1	15	35
Total premier degré	47 153	44 339	35 977	54 992	117 368	299 829
Évolution 2018/2017 (%)	-3,9	0,7	-3,3	-1,6	-0,4	-1,4
Part du public (%)	86,1	93,4	89,0	94,7	91,3	91,1

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire.

© DEPP

4 Effectifs du second degré dans les DOM à la rentrée 2018

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	41 177	33 897	30 578	44 297	94 632	244 581
Formations en collège	23 849	21 576	16 815	28 879	55 260	146 379
dont enseignement adapté du second degré (Segpa)	1 070	1 229	890	763	2 416	6 368
Formations professionnelles en lycée	6 138	6 082	5 172	4 908	15 210	37 510
Formations générales et technologiques en lycée	11 190	6 239	8 591	10 510	24 162	60 692
Privé	4 818	2 913	4 028	336	7 758	19 853
Formations en collège	3 099	1 852	2 583	237	5 278	13 049
dont enseignement adapté du second degré (Segpa)	-	-	-	105	46	151
Formations professionnelles en lycée	811	491	264	99	466	2 131
Formations générales et technologiques en lycée	908	570	1 181	-	2 014	4 673
Total second degré	45 995	36 810	34 606	44 633	102 390	264 434
Évolution 2018/2017 (%)	-1,5	3,1	-3,9	3,2	0,1	0,2
Part du public (%)	89,5	92,1	88,4	99,2	92,4	92,5

Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté.

© DEPP

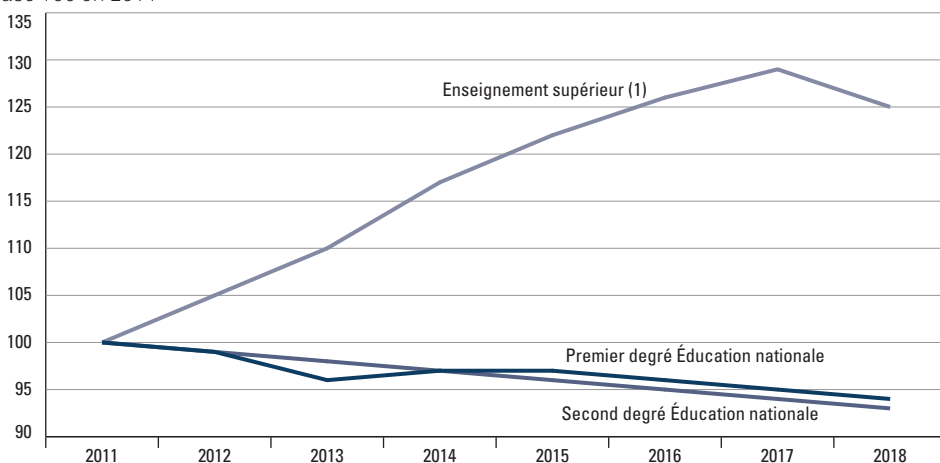
En 2018-2019, les COM et la Nouvelle-Calédonie comptent 144 900 élèves et étudiants, effectif en diminution par rapport à 2017-2018 (-1,2%). Pour la première fois depuis 2011, les effectifs du supérieur diminuent (1) (2).

Le premier degré scolarise 71 800 écoliers, avec une perte de 600 élèves. Dans le second degré sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale (61 900 élèves), la baisse du nombre d'élèves se manifeste dans les formations professionnelles au lycée (-3,1%) et dans une moindre mesure au collège (-0,9%). Dans les formations générales et technologiques, les effectifs stagnent (-0,3%). Les effectifs du second degré diminuent au total de 800 élèves. Cette diminution des effectifs des premier et second degrés concerne l'ensemble des territoires excepté Saint-Pierre-et-Miquelon (3) (4).

Avec 9 800 étudiants accueillis en 2018, les effectifs sont en baisse dans l'enseignement supérieur (-3,0%) sauf dans les sections de techniciens supérieurs (+4,1%). Trois étudiants sur dix s'y inscrivent. La majorité de la population étudiante est composée d'étudiants inscrits à l'université (six dixièmes).

Les établissements publics accueillent trois élèves sur quatre dans les deux degrés d'enseignement. Dans le premier degré, cette part varie de 52,7% à Saint-Pierre-et-Miquelon à 82,6% en Polynésie française. Wallis-et-Futuna se démarque des autres territoires par la présence exclusive du privé dans le premier degré et du public dans le second degré.

1 Évolution des effectifs d'élèves (MENJ) et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, base 100 en 2011



► Champ : DOM et Nouvelle-Calédonie, Public + Privé.

1. Hors doubles inscriptions CPGE-université.

© DEPP

Précisions

Collectivités d'outre-mer (COM) - Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon.

La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ». Mayotte est devenue départe-

ment le 31 mars 2011. À partir de cette date, ses effectifs d'élèves et d'étudiants sont comptabilisés avec ceux des DOM (voir « Précisions » en 11.01).

Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré, population étudiante - Voir « Glossaire ».

Source

MENJ-MESRI-DEPP et MESRI-SIES

- Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de Repères et références statistiques.

- Institut de la statistique et des études économiques (Isee, Nouvelle-Calédonie) pour les données 2010 du premier degré.

2 Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

	1990	2000	2010 (1)	2011 y c. Mayotte	2011 hors Mayotte	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2018/2017 (%)
Premier degré	97 669	118 129	131 201	129 196	76 184	73 654	73 578	73 330	72 429	71 786	-0,9
Préélémentaire	29 333	37 026	45 004	44 618	27 801	27 315	27 366	27 159	26 774	26 445	-1,2
Élémentaire (CP-CM2)	67 492	78 328	83 339	82 519	48 007	45 974	45 836	45 762	45 304	44 986	-0,7
ULIS (2)	844	2 775	2 858	2 059	376	365	376	409	351	355	1,1
Second degré Éducation nationale	46 102	78 737	95 420	97 524	66 430	64 723	63 927	63 328	62 636	61 884	-1,2
Formations en collège	29 234	51 227	57 798	59 759	39 175	38 083	37 080	36 699	36 358	36 041	-0,9
dont Segpa	174	1 069	1 950	2 664	1 374	1 390	1 351	1 298	1 191	1 254	5,3
Formations professionnelles en lycée	9 176	13 477	18 419	18 199	14 612	13 498	13 430	13 026	12 776	12 383	-3,1
Formations générales et technologiques en lycée	7 692	14 033	19 203	19 566	12 643	13 142	13 417	13 603	13 502	13 460	-0,3
Second degré Agriculture (3)	724	1 471	1 535	1 507	1 211	1 225	1 315	1 337	1 358	1 366	0,6
Enseignement supérieur	1 962	4 622	8 311	8 142	7 867	9 215	9 586	9 875	10 132	9 832	-3,0
Universités (4)	1 418	3 371	5 661	5 371	5 371	6 340	(6) 6 487	6 331	6 149	5 830	-5,2
CPGE	50	86	207	202	202	307	382	433	477	472	-1,0
STS et assimilés	425	882	1 920	2 046	1 771	2 081	2 197	2 537	2 881	3 000	4,1
Autres écoles (5)	69	94	523	523	523	487	520	574	625	530	-15,2
IUFM		189									
Total général	146 457	202 959	236 467	236 369	151 692	148 817	148 406	147 870	146 555	144 868	-1,2

► **Champ : COM et Nouvelle-Calédonie (hors Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.**

1. À partir de la rentrée 2009, les effectifs du premier degré de Wallis-et-Futuna et de la Nouvelle-Calédonie, dont la rentrée scolaire est décalée (mars $n + 1$), sont affectés à la rentrée n et non plus à la rentrée $n + 1$.

2. Avant 2011, les effectifs des ULIS à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).

3. Y compris les étudiants en BTS (62 en 2016, 66 en 2017, 79 en 2018).

4. Hors doubles inscriptions CPGE-université à partir de 2009.

5. Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

6. Données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire ; Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté ; CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles ; STS : section de techniciens supérieurs ; IUFM : institut de formation des maîtres.

© DEPP
© SIES

3 Effectifs du premier degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2018-2019

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie	Total	Rappel 2017-2018
Public	314	28 835	–	26 803	55 952	56 518
Préélémentaire	105	10 706	–	9 806	20 617	20 945
Élémentaire	209	18 054	–	16 767	35 030	35 228
ULIS	–	75	–	230	305	345
Privé (y compris hors contrat)	282	6 079	1 562	7 911	15 834	15 911
Préélémentaire	124	2 070	522	3 112	5 828	5 829
Élémentaire	158	3 974	1 025	4 799	9 956	10 076
ULIS	–	35	15	–	50	6
Total premier degré	596	34 914	1 562	34 714	71 786	72 429
Évolution 2018/2017 (%)	0,3	-1,5	-0,7	-0,3	-0,9	-1,2
Part du public (%)	52,7	82,6	–	77,2	77,9	78,0

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire.

© DEPP

4 Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2017-2018

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie	Total	Rappel 2017-2018
Public	392	21 497	1 516	21 350	44 755	45 417
Formations en collège	192	12 832	888	13 214	27 126	27 377
dont Segpa	0	409	66	675	1 150	1 094
Formations professionnelles en lycée	100	4 245	320	3 219	7 884	8 135
Formations générales et technologiques en lycée	100	4 420	308	4 917	9 745	9 905
Privé	121	8 134	0	8 874	17 129	17 219
Formations en collège	121	4 685	–	4 109	8 915	8 981
dont Segpa	16	–	–	88	104	97
Formations professionnelles en lycée	–	1 360	–	3 139	4 499	4 641
Formations générales et technologiques en lycée	–	2 089	–	1 626	3 715	3 597
Total second degré	513	29 631	1 516	30 224	61 884	62 636
Évolution 2018/2017 (%)	21,3	-1,3	-4,6	-1,2	-1,2	-1,2
Part du public (%)	76,4	72,5	100,0	70,6	72,3	72,3

Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté.

© DEPP

Depuis les années 2000, les effectifs de la population du premier degré dans les départements d'outre-mer (DOM) sont en recul (1). En 2018, cette population s'établit à 299 800 élèves, soit 4,4 % de la population scolaire (2). Entre les rentrées 2013 et 2018, les académies de la Guadeloupe et de la Martinique enregistrent les plus fortes réductions d'effectifs (respectivement 14,5 % et 7,6 %).

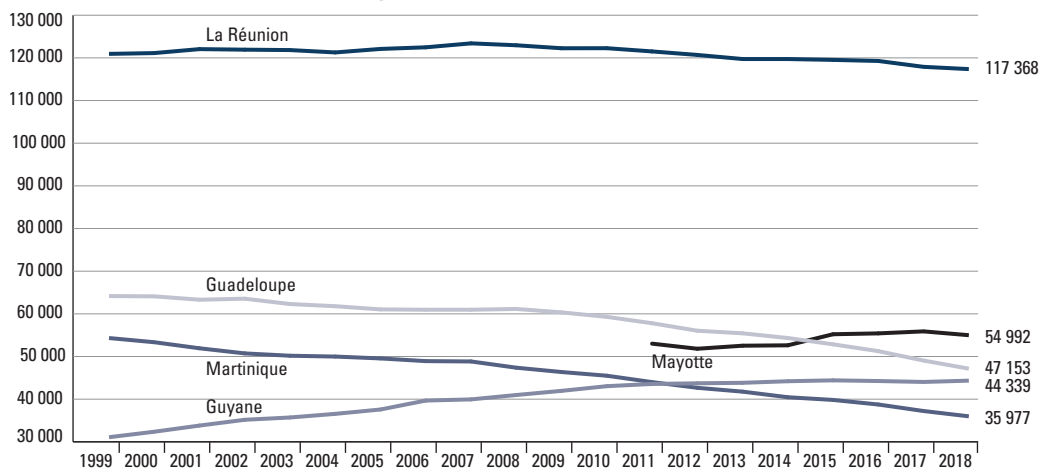
La part de l'enseignement privé dans les DOM (8,9 %) est inférieure à celle observée en France métropolitaine (14,2 %). Le poids du privé oscille entre 13,9 % en Guadeloupe et 5,3 % à Mayotte. Comme en France métropolitaine, les dispositifs collectifs accueillant des élèves en situation de handicap sont moins développés dans le secteur privé. Entre les rentrées 2013 et 2018, la part du secteur privé dans les DOM augmente d'un point. La hausse est nettement plus forte en Guadeloupe et en Martinique.

Au sein des DOM, le taux de scolarisation à deux ans dépasse largement le niveau national en Guadeloupe et Martinique (respectivement 25,4 % et 34,3 % contre 11,5 % au niveau national). À l'inverse, le nombre d'enfants scolarisés dès l'âge de deux ans en Guyane et à Mayotte est faible (1,8 % et 3,5 %).

Dans les écoles publiques des DOM, les retards à l'entrée dans un niveau sont plus fréquents qu'au niveau national. Dans l'ensemble, les retards sont plus fréquents dans les académies de Mayotte, Guyane et de la Guadeloupe (3).

Les taux de redoublement dans les écoles publiques demeurent supérieurs à ceux de la France métropolitaine, notamment pour les niveaux de CP et CE1 (écarts de 0,5 point), plus particulièrement en Guyane (4).

1 Évolution des effectifs du premier degré dans les DOM



► Champ : Public + Privé.

© DEPP

Précisions

La source **Diapre** est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2018, 100,0 % des écoles publiques et 98,5 % des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 99,1 % des classes et 99,2 % des élèves.

Unité localisée pour l'inclusion scolaire, taux de retard, taux de redoublement - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.27 ; 17.25 ; 16.40 ; 15.44 ; 14.41.
- Pour les retards à l'entrée au niveau national, voir la fiche 3.3.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre.

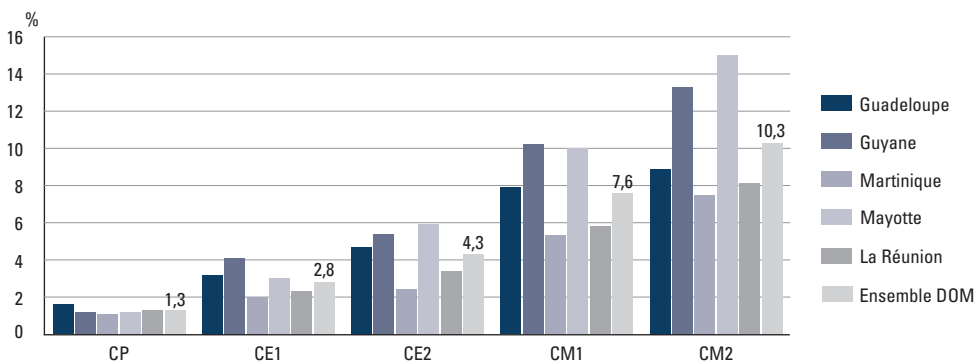
2 Effectifs du premier degré dans les DOM : évolution, part du privé et taux de scolarisation à deux ans

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Effectifs en 2018 (Public + Privé)	47 153	44 339	35 977	54 992	117 368	299 829
Préélémentaire	17 147	15 397	13 306	17 680	43 413	106 943
Élémentaire	29 524	28 433	22 399	37 102	72 730	190 188
ULIS	482	509	272	210	1 225	2 698
Évolution des effectifs (%) entre 2013 et 2018 (Public + Privé)	-14,5	1,5	-7,6	4,7	-1,5	-3,1
Préélémentaire	-11,2	0,8	-7,4	-0,9	-0,6	-3,2
Élémentaire	-16,3	1,7	-7,6	8,3	-2,2	-3,0
ULIS	-10,1	14,9	-21,6	-51,6	7,0	-7,1
Part du privé (%) en 2018	13,9	6,6	11,0	5,3	8,7	8,9
Préélémentaire	13,4	5,7	9,5	7,2	8,7	8,9
Élémentaire	14,3	7,2	12,0	4,4	8,9	9,0
ULIS	3,1	0,8	0,0	0,5	1,2	1,3
Évolution de la part du privé (en points) entre 2013 et 2018	2,5	0,1	2,4	0,6	0,9	1,0
Préélémentaire	2,2	-0,2	2,1	1,1	1,1	1,1
Élémentaire	2,8	0,3	2,6	0,4	0,8	1,0
Taux de scolarisation à deux ans (%)	25,4	1,8	34,3	3,5	11,3	11,6

► Champ : Public + Privé.

© DEFP

3 Taux de retard à l'entrée à un niveau par DOM à la rentrée 2018, en %



► Champ : Public; indicateur non disponible pour le secteur privé.

© DEFP

4 Taux de redoublement par niveau à la rentrée 2018, en %

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Guadeloupe	3,1	2,4	2,0	0,4	0,6
Guyane	3,2	2,3	2,0	1,2	1,5
Martinique	2,4	2,0	1,4	0,4	0,2
Mayotte	1,2	1,1	0,8	0,4	0,4
La Réunion	2,5	2,5	1,7	0,4	0,4
DOM	2,4	2,1	1,5	0,5	0,6
France métropolitaine	1,9	1,6	1,3	0,4	0,4

► Champ : Public; indicateur non disponible pour le secteur privé.

© DEFP

À la rentrée 2018, les départements d'outre-mer (DOM) scolarisent 264 400 élèves dans le second degré, un effectif quasiment stable par rapport à la rentrée 2017 (+0,2%) (1). Le secteur privé est peu implanté dans les DOM : il concerne 7,5% des élèves du second degré, contre plus de 20% sur l'ensemble du territoire français.

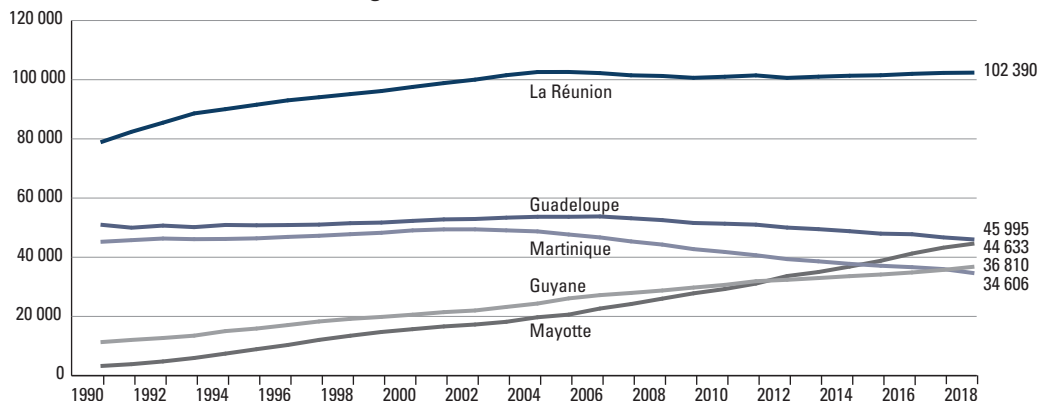
159 400 élèves sont inscrits en **formations en collège** (hors Segpa), chiffre en hausse de 0,6% par rapport à la rentrée précédente (2). Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) scolarisent 6 500 élèves à la rentrée 2017, ce qui représente 4,1% de l'ensemble des élèves inscrits en collège.

Les **formations générales et technologiques** accueillent 65 400 élèves : les séries générales accueillent un peu

moins des deux tiers des élèves de première ou de terminale (3). Six élèves sur dix sont des filles dans les formations générales et technologiques. Elles sont minoritaires en STI2D (12,9%) et il y a autant de filles que de garçons dans la série S. Toutefois, comme en France métropolitaine, elles se retrouvent, comparativement aux garçons, davantage en série littéraire ou dans le domaine de la santé et du social (83,7% en ST2S).

Avec 39 600 élèves, les effectifs des **formations professionnelles en lycée** ont un poids plus important dans les DOM : 37,8% des élèves inscrits au lycée en sont dans une formation professionnelle contre 28,1% en France métropolitaine (4). Les formations en CAP regroupent plus d'un quart des élèves de l'enseignement professionnel contre moins de deux sur dix sur l'ensemble du territoire.

1 Évolution des effectifs du second degré dans les DOM



► Champ : Public + Privé.

© DEPP

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Les effectifs de formations en collège dans les DOM à la rentrée 2018

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	17 762	17 431	35 193	1 671	1 651	3 322	38 515	49,5
Cinquième	16 997	17 170	34 167	1 577	1 629	3 206	37 373	50,3
Quatrième	17 083	17 163	34 246	1 470	1 658	3 128	37 374	50,4
Troisième	16 912	17 068	33 980	1 606	1 636	3 242	37 222	50,2
Total Sixième-troisième	68 754	68 832	137 586	6 324	6 574	12 898	150 484	50,1
Sixième Segpa	907	469	1 376	23	9	32	1 408	33,9
Cinquième Segpa	1 116	546	1 662	16	16	32	1 694	33,2
Quatrième Segpa	1 177	522	1 699	23	22	45	1 744	31,2
Troisième Segpa	1 088	543	1 631	28	14	42	1 673	33,3
Total Segpa	4 288	2 080	6 368	90	61	151	6 519	32,8
DIMA	3	2	5	-	-	-	5	40,0
ULIS	1 609	811	2 420	-	-	-	2 420	33,5
Total	74 654	71 725	146 379	6 414	6 635	13 049	159 428	49,2

► Champ : DOM, MENJ.

© DEFP

3 Les effectifs des formations générales et technologiques en lycée dans les DOM à la rentrée 2018

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Seconde	9 327	12 236	21 563	708	913	1 621	23 184	56,7
Première	8 072	11 063	19 135	674	841	1 515	20 650	57,6
S	2 663	2 986	5 649	346	383	729	6 378	52,8
L	524	2 057	2 581	34	99	133	2 714	79,4
ES	1 541	2 444	3 985	146	217	363	4 348	61,2
STMG	1 732	2 050	3 782	125	119	244	4 026	53,9
ST2S	190	943	1 133	10	22	32	1 165	82,8
STI2D	1 154	177	1 331	13	1	14	1 345	13,2
Autres (1)	268	406	674	0	0	0	674	60,2
Terminale	8 422	11 566	19 988	666	871	1 537	21 525	57,8
S	2 794	3 063	5 857	304	365	669	6 526	52,5
L	527	2 185	2 712	40	126	166	2 878	80,3
ES	1 503	2 524	4 027	164	210	374	4 401	62,1
STMG	1 897	2 213	4 110	127	130	257	4 367	53,7
ST2S	167	934	1 101	10	40	50	1 151	84,6
STI2D	1 300	192	1 492	21	0	21	1 513	12,7
Autres (1)	234	455	689	0	0	0	689	66,0
ULIS	0	6	6	0	0	0	6	100,0
Total	25 821	34 871	60 692	2 048	2 625	4 673	65 365	57,4

► Champ : DOM, MENJ.

© DEFP

1. Séries des baccalauréats technologiques STL, STD2A, TMD Hôtellerie et brevet technologique.

4 Les effectifs des formations professionnelles en lycée dans les DOM à la rentrée 2018

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)	
CAP 2 ans (1)	Total	6 488	3 567	10 055	229	223	452	10 507	36,1
	1 ^{re} année	3 409	1 865	5 274	97	103	200	5 474	36,0
	2 ^e année	3 079	1 702	4 781	132	120	252	5 033	36,2
	Total	15 375	11 427	26 802	843	827	1 670	28 472	43,0
Bac pro/ BMA (2)	Seconde professionnelle	5 296	3 768	9 064	246	268	514	9 578	42,1
	Première professionnelle	5 182	3 990	9 172	317	283	600	9 772	43,7
	Terminale professionnelle	4 897	3 669	8 566	280	276	556	9 122	43,2
Autres formations de niveaux IV et V		169	183	352	9		9	361	50,7
ULIS		202	99	301				301	32,9
Total		22 234	15 276	37 510	1 081	1 050	2 131	39 641	41,2

► Champ : DOM, MENJ.

© DEFP

1. Sont inclus 31 élèves préparant un CAP en 1 an.
2. Sont inclus 9 élèves préparant un BMA en 2 ans.

En 2018, le redoublement s'est stabilisé au collège (il en est de même en métropole). Les **taux de redoublement** s'établissent désormais à 0,7% en sixième, 0,3% en cinquième tout comme en quatrième et 1,5% en troisième (1).

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2017, 59,2% se sont orientés en formations générales et technologiques en lycée à la rentrée 2018, 31,1% en formations professionnelles en lycée.

Dans les formations générales et technologiques en lycée, le redoublement a légèrement augmenté en seconde et en première, mais dans des proportions moindres qu'en métropole (2). En fin de seconde,

les **sorties** des établissements de l'Éducation nationale restent stables (6,8%), conservant leur niveau élevé (par rapport à la métropole, mais aussi par rapport à la situation dans les DOM jusqu'en 2016). Cette stabilité globale des sorties en fin de seconde est le résultat de fortes disparités entre les cinq départements d'outre-mer, avec une augmentation particulièrement forte à Mayotte.

Les sorties des formations professionnelles dispensées par l'Éducation nationale sont fréquentes (3). Elles sont proches des valeurs observées en métropole et concernent environ un élève de première année de CAP sur cinq et un élève de **seconde ou de première professionnelle** sur dix.

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

Taux de passage, taux de sorties - Voir « Glossaire ».

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les taux de redoublement et de passage dans les formations en collège dans les DOM, en %

		2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Redoublements	Sixième	4,8	3,9	3,4	3,0	2,3	2,3	1,7	0,6	0,6	0,7
	Cinquième	2,4	2,0	1,8	1,5	1,2	1,0	0,9	0,2	0,2	0,3
	Quatrième	3,8	3,2	2,9	2,7	1,8	1,8	1,2	0,3	0,2	0,3
	Troisième	2,7	2,4	2,7	2,9	2,3	2,2	2,4	1,4	1,3	1,5
Passages	Sixième - cinquième	93,6	94,5	94,8	94,9	95,6	95,8	96,3	97,2	95,3	95,6
	Cinquième - quatrième	96,2	96,5	96,8	97,2	97,7	97,8	98,1	99,0	96,7	97,1
	Quatrième - troisième	92,2	93,7	94,3	94,6	95,7	96,7	97,5	98,7	96,9	96,8
	Troisième - seconde GT	53,2	54,4	54,6	54,5	55,8	57,0	58,2	60,2	59,3	59,2
	Troisième - formations pro en lycée	37,1	36,6	35,7	35,6	34,8	34,5	33,1	32,4	31,5	31,1

► **Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENJ.**

Lecture : 31,1 % des élèves scolarisés en troisième (hors ULIS) en 2017 ont poursuivi leurs études en formations professionnelles à la rentrée 2018 dans un établissement du MENJ.

© DEPP

2 Les taux de redoublement, passage et sortie dans les formations générales et technologiques en lycée dans les DOM, en %

		2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Redoublements	Seconde	11,5	9,5	9,9	8,6	7,8	7,9	7,0	4,1	3,5	3,7
	Première	6,8	4,9	4,8	4,6	3,7	3,4	2,8	1,9	1,5	1,9
	Terminale	10,9	11,6	13,4	12,8	9,3	9,0	8,1	7,0	7,1	7,0
Passages	2 ^{ème} vers formations pro en lycée	5,9	4,8	4,8	4,4	4,5	4,5	3,7	4,0	3,7	4,2
	2 ^{ème} vers 1 ^{ère}	79,0	81,8	81,5	82,7	84,0	83,5	85,5	88,3	86,1	85,3
	1 ^{ère} vers terminale	89,6	91,3	92,0	92,3	93,4	94,2	94,8	96,0	94,6	93,8
Sorties	Seconde	3,6	3,8	3,8	4,3	3,7	4,0	3,7	3,6	6,7	6,8
	Première	3,1	3,3	2,8	2,8	2,5	2,2	2,2	2,2	3,7	4,0

► **Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENJ.**

Lecture : 85,3 % des élèves scolarisés en seconde GT (hors ULIS) en 2017 ont poursuivi leurs études en première GT à la rentrée 2018 dans un établissement du MENJ.

© DEPP

3 Les taux de redoublement, de passage et de sortie dans les formations professionnelles en lycée dans les DOM, en %

		2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CAP 2 ans 1^{ère} année	Redoublement	3,6	2,6	2,4	2,6	2,1	2,3	2,2	2,5	2,3	2,5
	Passage en 2 ^{ème} année	75,2	75,9	78,1	76,6	78,4	77,6	77,7	78,1	77,0	76,0
	Autres orientations	1,7	1,4	1,3	0,9	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8
	Sorties	19,5	20,1	18,2	19,9	18,8	19,3	19,2	18,5	19,8	20,7
CAP 2 ans 2^{ème} année	Redoublement	3,2	3,6	3,3	3,5	2,5	3,5	3,0	2,8	3,0	3,8
	Passage en bac pro	21,0	19,0	17,9	17,8	16,8	17,0	16,6	16,5	16,4	15,4
	Autres orientations	4,6	5,0	4,5	3,5	3,2	3,7	3,3	3,2	3,1	3,0
	Sorties	71,0	72,4	74,3	75,2	77,5	75,8	77,1	77,5	77,5	77,8
Seconde pro	Redoublement	3,3	3,3	3,2	2,3	2,3	2,1	2,3	1,8	1,8	1,7
	Passage en 1 ^{ère} pro	80,0	81,8	82,5	83,4	86,8	85,6	86,2	86,6	86,1	86,1
	Autres orientations	3,0	2,5	2,4	2,8	2,5	2,7	2,7	2,6	2,6	2,9
	Sorties	13,7	12,3	11,9	11,5	8,4	9,6	8,8	9,0	9,5	9,3
Première pro	Redoublement	1,9	1,2	1,2	1,4	1,0	1,3	1,2	0,9	0,9	1,3
	Passage en terminale pro	86,1	86,8	87,5	86,5	86,8	88,7	88,1	89,4	88,6	88,4
	Autres orientations	0,3	0,5	0,5	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	1,4	0,6
	Sorties	11,7	11,5	10,8	11,3	11,5	9,3	10,0	9,0	9,1	9,7
Terminale pro	Redoublement		3,6	3,8	5,3	5,9	4,6	4,9	5,7	4,9	4,3
	Autres orientations		1,4	1,4	1,7	2,1	2,3	2,3	2,2	1,9	2,2
	Sorties		95,0	94,8	93,0	92,0	93,1	92,8	92,1	93,2	93,5

► **Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENJ.**

© DEPP

À la rentrée 2018, dans les cinq DOM, 10 800 élèves préparent un **CAP**, et 28 600 un **baccalauréat professionnel** ou un **BMA**. La part du secteur privé est plus forte en baccalauréat professionnel (6,1 %) qu'en CAP (4,3 %).

Certaines **spécialités de formation** sont plus fréquentes que d'autres. En CAP, les élèves sont plus nombreux dans les spécialités de la production (54,8 %) que dans celles des services, contrairement à ce que l'on observe pour le baccalauréat professionnel et le BMA, diplômes préparés en majorité dans des spécialités de services (56,6 % des élèves) (1). En CAP, alors qu'un seul groupe se distingue dans le secteur des services avec 18,8 % des élèves (« Commerce, vente »), les effectifs des groupes de spécialités de la production sont moins concentrés, avec notamment « Bâtiment :

finitions » (9,2 % des élèves), « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » (8,9 % des élèves), et « Moteurs et mécanique auto » (7,7 % des élèves). Les quatre groupes de spécialités prépondérants en baccalauréat professionnel sont « Commerce, vente » regroupant 19,6 % des élèves, suivi de « Spécialités plurivalentes des services » (17,9 %), « Électricité, électronique » (12,7 %) et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (9,7 %).

Les filles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 59,7 % des effectifs en CAP, et 67,3 % en baccalauréat professionnel ou BMA. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production, exception faite de la spécialité « Habillement » dans laquelle elles sont très largement majoritaires.

Précisions

Population concernée - Éléves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

Pour en savoir plus

- *Note d'Information* : 18.11.

1 Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2018

Groupes de spécialités de formation	CAP			Bac pro et BMA				
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	44	0,4	—	27,3	31	0,1	—	12,9
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	7	0,1	—	—	26	0,1	—	3,8
213 Forêts, espaces naturels, faune	14	0,1	100,0	—	—	—	—	—
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts...	—	—	—	—	—	—	—	—
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	20	0,2	—	30,0	254	0,9	—	33,9
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	963	8,9	2,9	42,5	735	2,6	—	45,6
223 Métallurgie	52	0,5	—	44,2	—	—	—	—
225 Plasturgie, matériaux composites	10	0,1	100,0	20,0	9	—	—	—
227 Énergie, génie climatique	124	1,1	3,2	0,8	334	1,2	—	1,5
230 Spécialités pluritechnologique, génie civil, construction, bois	202	1,9	5,4	1,0	925	3,2	2,7	26,4
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	145	1,3	—	—	397	1,4	—	5,8
232 Bâtiment : construction et couverture	325	3,0	—	2,8	535	1,9	—	3,7
233 Bâtiment : finitions	997	9,2	2,1	4,0	684	2,4	—	9,4
234 Travail du bois et de l'ameublement	650	6,0	—	5,5	935	3,3	—	5,8
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	—	—	—	—	—	—	—	—
241 Textile	—	—	—	—	—	—	—	—
242 Habillement	446	4,1	—	85,0	402	1,4	—	90,0
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	—	—	—	—	1 029	3,6	11,4	2,3
251 Mécanique générale et de précision, usinage	—	—	—	—	97	0,3	—	8,2
252 Moteurs et mécanique auto	831	7,7	5,1	2,4	1 540	5,4	4,5	3,1
253 Mécanique aéronautique et spatiale	—	—	—	—	104	0,4	33,6	1,0
254 Structures métalliques	556	5,1	0,9	3,4	746	2,6	3,2	4,2
255 Électricité, électronique	535	5,0	2,2	1,9	3 618	12,7	3,9	2,3
Total spécialités de la production	5 921	54,8	2,5	16,3	12 401	43,4	3,3	11,2
300 Spécialités plurivalentes des services	51	0,5	—	49,0	5 111	17,9	8,3	76,3
311 Transport, manutention, magasinage	112	1,0	—	6,3	922	3,2	4,2	15,1
312 Commerce, vente	2 033	18,8	5,1	47,1	5 601	19,6	9,0	61,0
314 Comptabilité, gestion	—	—	—	—	—	—	—	—
321 Journalisme et communication	—	—	—	—	—	—	—	—
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	60	0,6	—	30,0	80	0,3	—	32,5
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	—	—	—	—	224	0,8	—	28,6
324 Secrétariat, bureautique	—	—	—	—	—	—	—	—
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	—	—	—	—	2 767	9,7	12,4	89,9
331 Santé	—	—	—	—	45	0,2	—	56
332 Travail social	874	8,1	8,8	96,0	—	—	—	—
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	829	7,7	5,8	71,4	434	1,5	3,2	59,9
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	355	3,3	17,7	80,8	248	0,9	0,8	99,2
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	53	0,5	—	41,5	—	—	—	—
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	278	2,6	—	38,4	358	1,3	—	52,2
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	238	2,2	11,3	25,2	367	1,3	—	32,7
Total spécialités des services	4 883	45,2	6,5	59,7	16 157	56,6	8,2	67,3
Ensemble des spécialités	10 804	100,0	4,3	35,9	28 558	100,0	6,1	42,9

► Champ : DOM, Public + Privé, MENJ.

Lecture : 45,2 % des élèves de CAP dans les DOM se forment dans les spécialités des services.

6,5 % des élèves de CAP dans une spécialité des services sont inscrits dans un établissement privé. Les filles représentent 59,7 % des élèves formés dans ces spécialités en CAP.

© DEPP

Dans les départements d'outre-mer, l'**origine sociale** des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine (1). D'une part, 37,6 % des élèves sont issus d'une famille dont le responsable est inactif (8,3 % en France métropolitaine). D'autre part, les professions libérales et intermédiaires, enseignants excepté, sont nettement sous-représentées.

Comme en France métropolitaine, la part des élèves issus de familles d'enseignants est plus élevée dans les formations générales et technologiques en lycée que dans les formations professionnelles en lycée. Il en va de même pour celle des enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Comme en France métropolitaine, les enfants d'ouvriers et d'inactifs sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que, dans les formations en collège, près de quatre élèves sur dix sont enfants d'inactifs (39,7%), cette proportion s'élève à plus de six élèves sur dix dans l'enseignement adapté (62,6 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées (2). La structure sociale des établissements privés est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics pour toutes les catégories. Cependant, compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés, il convient de rester prudent sur ces observations.

Précisions

Population concernée - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale à la rentrée 2018, en %

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Prof. libérales, cadres (1)	Enseignants (2)	Professions intermédiaires (3)
6 ^e à 3 ^e	1,3	8,1	7,3	3,8	7,8
ULIS dans les formations en collège, DIMA, dispositifs relais	1,0	4,2	1,6	0,9	4,1
Segpa	1,1	4,4	0,9	0,3	2,7
Total formations en collège (y compris Segpa)	1,3	7,9	7,0	3,7	7,5
Seconde générale et technologique	1,4	10,1	10,3	5,5	9,5
Première et terminale générales	1,6	10,7	13,0	7,4	11,2
Première et terminale technologiques	1,6	9,4	5,5	2,3	8,7
ULIS en formations GT en lycée	–	–	–	–	–
Total formations générales et technologiques en lycée	1,5	10,2	10,3	5,6	10,0
CAP	1,1	4,3	1,2	0,4	3,3
Bac pro, BMA	1,4	6,9	2,5	0,7	5,5
ULIS en formations professionnelles en lycée	1,9	3,8	0,4	1,1	5,3
Autres niveaux IV et V	2,8	5,2	3,1	0,9	8,0
Total formations professionnelles en lycée	1,4	6,2	2,1	0,7	4,9
Ensemble	1,4	8,2	7,1	3,7	7,8
France métropolitaine	1,5	10,4	19,7	3,3	13,0

(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs (4)
6 ^e à 3 ^e	17,1	15,3	1,0	38,4	100,0	150 484
ULIS dans les formations en collège, DIMA, dispositifs relais	10,3	14,1	1,4	62,4	100,0	2 425
Segpa	10,6	16,6	0,7	62,6	100,0	6 519
Total formations en collège (y compris Segpa)	16,7	15,3	0,9	39,7	100,0	159 428
Seconde générale et technologique	18,6	15,8	1,3	27,4	100,0	23 184
Première et terminale générales	19,9	13,8	2,0	20,5	100,0	27 245
Première et terminale technologiques	19,5	19,5	1,6	32,0	100,0	14 930
ULIS en formations GT en lycée	–	50,0	16,7	33,3	100,0	6
Total formations générales et technologiques en lycée	19,4	15,8	1,7	25,5	100,0	65 365
CAP	11,5	16,1	1,0	61,0	100,0	10 507
Bac pro, BMA	16,4	19,2	1,2	46,1	100,0	28 472
ULIS en formations professionnelles en lycée	15,3	16,4	1,5	54,2	100,0	301
Autres niveaux IV et V	15,6	17,7	0,9	45,9	100,0	361
Total formations professionnelles en lycée	15,1	18,3	1,1	50,1	100,0	39 641
Ensemble	17,2	15,9	1,2	37,6	100,0	264 434
France métropolitaine	17,3	25,0	1,5	8,3	100,0	5 380 584

► Champ : DOM, Public + Privé, MENJ.

1. Professeurs non compris.
2. Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.
3. Instituteurs et professeurs des écoles non compris.
4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée (9,9 % des effectifs dans les DOM).

© DEFP

2 Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2018, en % (1)

Formations	Public					Privé				
	Très favorisée	Favo-risée	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	Très favorisée	Favo-risée	Moyenne	Défa-vo-risée	Total
6 ^e à 3 ^e	10,1	7,1	24,3	58,4	100,0	38,2	16,5	34,3	11,0	100,0
ULIS dans les formations en collège, DIMA, dispositifs relais	2,7	4,1	15,8	77,3	100,0	–	–	–	–	–
Segpa	1,4	2,8	15,6	80,1	100,0	3,4	2,7	30,8	63,0	100,0
Total formations en collège (y compris Segpa)	9,6	6,9	23,8	59,7	100,0	37,8	16,3	34,2	11,7	100,0
Seconde générale et technologique	15,9	9,3	28,2	46,6	100,0	45,9	16,5	28,5	9,1	100,0
Première et terminale générales	20,7	11,3	29,9	38,1	100,0	45,9	17,2	29,8	7,0	100,0
Première et terminale technologiques	8,6	8,7	28,6	54,1	100,0	24,2	16,4	42,2	17,2	100,0
ULIS en formations GT en lycée	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	–	–	–	–	–
Total formations générales et technologiques en lycée	16,2	10,0	29,0	44,8	100,0	43,1	16,9	31,0	9,1	100,0
CAP	1,8	3,4	16,4	78,4	100,0	3,9	3,4	25,3	67,5	100,0
Bac pro, BMA	3,6	5,5	23,4	67,6	100,0	10,4	8,9	39,9	40,8	100,0
ULIS en formations professionnelles en lycée	1,9	5,3	20,6	72,1	100,0	–	–	–	–	–
Autres niveaux IV et V	3,4	7,2	24,8	64,6	100,0	25,0	37,5	12,5	25,0	100,0
Total formations professionnelles en lycée	3,1	4,9	21,5	70,5	100,0	9,1	7,8	36,8	46,3	100,0
Ensemble	10,3	7,4	24,8	57,5	100,0	36,2	15,6	33,7	14,5	100,0

► Champ : DOM, MENJ.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Glossaire ».

© DEFP

En 2018-2019, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements d'outre-mer (DOM) augmente de 4,0 % : il s'établit à 46 750 (1).

L'**université**, qui accueille 65,1 % des effectifs dans les DOM, voit ses effectifs augmenter de 3,2 % entre 2017 et 2018 (2). Les effectifs d'étudiants préparant un **DUT** sont en augmentation (+ 8,9 %). En **STS**, le nombre d'étudiants augmente de 8,1 %. Les effectifs en **CPGE** sont en hausse (+ 1,3 %).

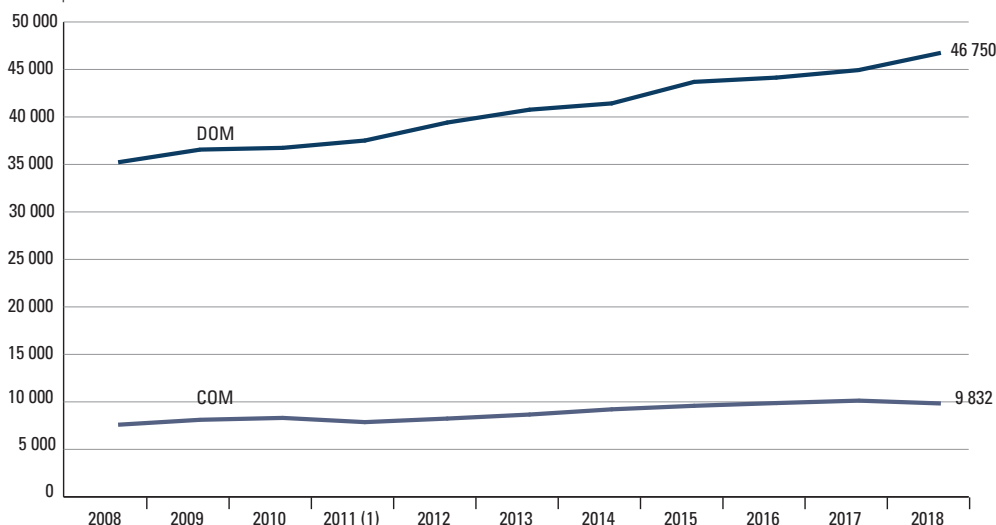
Après une croissance quasiment continue depuis la fin des années 1990, la part des femmes parmi les étudiants dans les DOM a diminué régulièrement depuis 2009, passant de 63,5 % à 60,7 %. Elle reste

cependant supérieure de 5,4 points à celle de la France métropolitaine.

Dans les collectivités d'outre-mer (COM) et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur diminue de 3,0 % en 2018 pour s'établir à 9 830 (3). L'université accueille 59,3 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part continue de décroître (- 1,4 point de moins par rapport à l'année précédente) sous l'effet de la forte diminution du nombre d'inscrits à l'université (- 5,2 %).

Les effectifs augmentent de 4,1 % en **STS** et formations assimilées et restent stables en **CPGE**. La part des étudiantes reste élevée : 61,3 % des étudiants, soit 6,0 points de plus qu'en métropole.

1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM et COM depuis 2008, hors doubles inscriptions université-CPGE



► Champ : DOM (Mayotte à partir de 2011) et COM.

1. En 2011, Mayotte est devenue un DOM. Ce changement de statut représente un mouvement de 275 étudiants en STS et assimilés des COM vers les DOM.

© SIES

Précisions

Localisation des établissements - À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie est homogène sur l'ensemble du supérieur : l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. D'où la présence de formations universitaires privées en Polynésie du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest.

Les inscriptions comptabilisées excluent les doubles inscriptions à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Doubles inscriptions à l'université et en CPGE, CPGE - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information (ESR) : 18.09.

Source

MESRI-SIES, Système d'information SISE et autres enquêtes (voir 6.1).

2 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM, hors doubles inscriptions université-CPGE

	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019p
Universités (1)	23 064	24 104	24 202	24 117	25 510	26 711	27 084	29 034	29 196	29 485	30 441
Part des femmes (%)	64,4	64,5	63,4	63,3	63,1	62,5	61,9	61,6	61,6	61,8	62,3
<i>dont préparation DUT</i>	837	842	919	958	1 120	1 087	1 089	1 121	1 162	1 212	1 320
Part des femmes en DUT (%)	51,1	52,7	53,0	55,3	55,8	56,2	52,8	51,2	53,6	54,6	54,2
IUFM (2)	2 550	2 435									
Part des femmes (%)	75,8	76,3									
STS et assimilés	6 984	7 092	7 195	(4) 7 910	8 144	8 564	8 768	8 997	9 116	9 181	9 929
Part des femmes (%)	53,0	54,4	53,4	54,7	53,8	53,1	53,0	52,7	51,5	50,3	50,6
CPGE	1 297	1 320	1 290	1 302	1 471	1 581	1 636	1 685	1 646	1 741	1 763
Part des femmes (%)	52,4	54,4	54,3	53,6	52,5	51,4	50,2	48,6	49,4	49,6	48,7
Autres écoles (3)	3 880	4 048	4 058	4 188	4 285	3 907	3 939	3 975	4 184	4 527	4 617
Part des femmes (%)	76,6	76,7	76,7	77,6	76,9	75,1	78,2	76,6	76,3	75,9	76,4
Ensemble	35 225	36 564	36 745	37 517	39 410	40 763	41 427	43 691	44 142	44 934	46 750
Part des femmes (%)	63,0	63,5	62,7	62,7	62,3	61,3	61,1	60,6	60,4	60,4	60,7

► **Champ : DOM (Mayotte à partir de 2011).**

1. La ligne « universités » comprend le CUFR de Mayotte, créé en 2012.

2. IUFM : instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, on recense jusqu'en 2010 quatre IUFM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion). En 2008-2009, les IUFM ont été intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. En 2010-2011, les IUFM ont été complètement intégrés aux universités (masterisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants. Il existe aujourd'hui des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) rattachées aux universités, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion.

3. Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués). Pour les écoles paramédicales et sociales, données 2017-2018 reconduites en 2018-2019.

4. En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de plus en STS et assimilés.

© SIES

3 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, hors doubles inscriptions université-CPGE

	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016 p	2016 2017	2017 2018	2018 2019
Universités	5 492	5 732	5 661	5 371	5 608	6 033	6 340	(1) 6 487	6 331	6 149	5 830
Part des femmes (%)	63,2	62,8	64,2	64,3	64,9	63,9	64,0	(1) 64,5	64,5	64,5	65,1
IUFM (2)	640	589									
Part des femmes (%)	70,5	68,8									
STS et assimilés	1 528	1 717	1 920	(3) 1 771	1 835	1 924	2 081	2 197	2 537	2 881	3 000
Part des femmes (%)	56,1	56,3	59,4	58,6	59,2	57,7	57,4	57,7	57,9	57,3	55,8
CPGE	176	179	207	202	232	253	307	382	433	477	472
Part des femmes (%)	49,4	44,7	41,1	37,1	37,5	39,9	44,0	48,2	49,0	47,2	45,8
Autres écoles (4)	398	486	523	523	567	456	487	520	574	625	530
Part des femmes (%)	68,1	71,0	72,3	69,8	69,1	72,8	74,3	71,9	73,7	67,4	63,6
Ensemble	7 594	8 114	8 311	7 867	8 242	8 666	9 215	9 586	9 875	10 132	9 832
Part des femmes (%)	61,7	61,5	63,0	62,7	63,2	62,5	62,4	62,7	62,6	61,8	61,3

► **Champ : COM (hors Mayotte à partir de 2011).**

1. Données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.

2. IUFM : instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les COM, l'IUFM du Pacifique avait son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete. En 2010-2011, les IUFM ont été intégrés aux universités (masterisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants. Il existe aujourd'hui des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) rattachées aux universités en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

3. En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de moins en STS et assimilés.

4. Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

© SIES

En 2018-2019, 36 300 étudiants sont inscrits dans l'une des six **universités** françaises d'outre-mer, soit une augmentation de 1,9 % par rapport à l'année précédente (1). En outre-mer, près d'un étudiant sur dix est inscrit dans une ESPÉ (**écoles supérieures du professorat et de l'éducation**), part stable.

Les trois quarts (73,3 % ; -0,4 point par rapport à 2017) des étudiants inscrits dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 60,4 % (+0,5 point) en métropole. Ainsi, le poids des cursus master et doctorat est faible : 24,9 % (+0,3 point) en cursus master contre 36,1 % pour la France métropolitaine ; seulement 1,8 % des étudiants en cursus doctorat contre 3,6 % en métropole.

35,2 % des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, langues ou sciences humaines, 27,1 % en droit,

sciences politiques, sciences économiques ou AES, 21,3 % en sciences ou Staps et 12,4 % dans les disciplines de santé. Enfin, ils sont 4,0 % à préparer un **DUT**. Les disciplines de santé et les DUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer qu'en métropole où ces filières représentent respectivement 14,4 % et 7,5 % des inscriptions.

La proportion de femmes dans les universités d'outre-mer reste stable (62,7 %) (2). En métropole, cette proportion est plus faible (57,3 %). Les femmes sont majoritaires dans toutes les disciplines sauf en sciences (46,4 %) et Staps (26,8 %).

En 2018-2019, le nombre de nouveaux entrants augmente de 5,9 % (2).

Précisions

Population concernée - Étudiants inscrits dans les universités des DOM-COM et de Nouvelle-Calédonie. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les doubles inscriptions à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Universités des DOM-COM et de Nouvelle-Calédonie - Il s'agit de l'université des Antilles, de l'université de Guyane, de l'université de La Réunion et du CUFR de Mayotte pour les DOM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

Le CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011, ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la rentrée 2012.

Toutefois, des étudiants de Mayotte étaient comptabilisés les années précédentes, dans des établissements d'autres DOM, notamment La Réunion, à travers des conventions.

Le 30 juillet 2014, les universités des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université des Antilles-Guyane.

Étudiant nouvel entrant, doubles inscriptions à l'université et en CPGE, population étudiante, cursus licence, cursus master, cursus doctorat, ESPÉ, DUT, AES, Staps - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes Flash* (ESR) : 19.14 ; 19.13 ; 19.09.

Source

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2018-2019

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 904	366	62	2 332
	Lettres, sciences humaines, langues	1 370	754	128	2 252
	Sciences, Staps	1 965	245	89	2 299
	Santé	977	1271	3	2 251
	DUT	478			478
Total		6 694	2 636	282	9 612
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 059	145	8	1 212
	Lettres, sciences humaines, langues	777	41	10	828
	Sciences, Staps	452	23	39	514
	Santé	130		1	131
	DUT	183			183
Total		2 601	209	58	2 868
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 214	713	31	3 958
	Lettres, sciences humaines, langues	3 202	494	55	3 751
	Sciences, Staps	2 987	423	124	3 534
	Santé	1 060	813		1 873
	DUT	659			659
Total		11 122	2 443	210	13 775
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	486			486
	Lettres, sciences humaines, langues	394			394
	Sciences	140			140
	Santé	16			16
	DUT	16			16
Total		1 036			1 036
Total DOM (y compris ESPÉ)		21 453	8 438	550	30 441
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	751	43	9	803
	Lettres, sciences humaines, langues	1 062	59	10	1 131
	Sciences, Staps	728		28	756
	Santé	74		2	76
	DUT	127			127
Total		2 742	102	49	2 893
Polynésie française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	947	100	6	1 053
	Lettres, sciences humaines, langues	848	32	19	899
	Sciences	448	12	21	481
	Santé	145			145
	DUT	145			145
Total		2 388	144	46	2 578
Total COM + Nouvelle-Calédonie (y compris ESPÉ)		5 130	605	95	5 830

© SIES

2 Étudiants et nouveaux entrants dans les universités d'outre mer

		2017-2018				2018-2019			
		Total		Nouveaux entrants		Total		Nouveaux entrants	
		Effectifs	Femmes (%)	Effectifs	Femmes (%)	Effectifs	Femmes (%)	Effectifs	Femmes (%)
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 531	64,5	796	63,3	2 332	62,3	711	57,1
	Lettres, sciences humaines, langues	2 056	74,5	395	73,2	2 252	74,9	483	76,4
	Sciences, Staps	2 425	43,5	626	35,6	2 299	46,7	647	42,3
	Santé	2 235	65,9	763	74,0	2 251	67,5	675	73,8
	DUT	451	60,8	213	62,9	478	60,7	193	59,6
Total	9 698	61,5	2 793	61,4	9 612	62,7	2 709	61,4	
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 086	60,8	438	61,4	1 212	60,8	423	60,8
	Lettres, sciences humaines, langues	720	72,6	188	67,0	828	71,7	265	67,9
	Sciences, Staps	450	44,0	156	34,0	514	38,5	189	29,6
	Santé	79	79,7	60	80,0	131	80,2	84	81,0
	DUT	182	45,6	75	41,3	183	45,4	94	42,6
Total	2 517	60,7	917	57,5	2 868	59,9	1 055	57,0	
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	4 034	62,9	1 202	61,2	3 958	64,3	1 310	64,5
	Lettres, sciences humaines, langues	3 555	71,6	1 120	72,3	3 751	70,8	1 281	70,3
	Sciences, Staps	3 358	34,3	1 056	31,3	3 534	36,9	1 156	35,5
	Santé	1 695	66,0	551	70,4	1 873	65,0	664	70,6
	DUT	579	52,7	284	47,9	659	52,0	329	50,8
Total	13 221	57,9	4 213	57,0	13 775	58,6	4 740	58,9	
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	507	68,0	139	68,3	486	71,8	161	73,3
	Lettres, sciences humaines, langues	361	72,3	116	70,7	394	74,6	100	80,0
	Sciences	159	55,3	47	61,7	140	55,7	36	63,9
	Santé					16	68,8	5	60,0
	DUT								
Total	1 027	67,6	302	68,2	1 036	70,7	302	74,2	
Total DOM (y compris ESPÉ)		29 485	61,8	8 225	58,9	30 441	62,3	8 806	59,9
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	833	67,0	264	68,6	803	66,7	253	66,8
	Lettres, sciences humaines, langues	1 142	70,6	269	74,3	1 131	72,9	280	73,9
	Sciences	756	43,1	277	41,9	756	47,8	291	49,5
	Santé	72	65,3			76	69,7	49	49,0
	DUT	126	57,1	60	56,7	127	54,3	49	49,0
Total	2 929	61,8	870	61,0	2 893	63,7	873	62,3	
Polynésie française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 179	68,1	216	71,3	1 053	69,5	226	66,8
	Lettres, sciences humaines, langues	949	74,6	260	74,2	899	72,4	238	71,8
	Sciences	460	42,0	156	36,5	481	45,1	162	42,6
	Santé	132	68,2	80	65,0	145	69,0	85	72,9
	DUT								
Total	2 720	66,0	712	64,0	2 578	65,9	711	63,7	
Total COM + Nouvelle-Calédonie (y compris ESPÉ)		6 118	64,4	1 582	62,4	5 830	65,1	1 584	62,9

© SIES

À la session 2018, le nombre de diplômes de l'enseignement secondaire (y compris diplômes agricoles) délivrés dans les départements d'outre-mer (DOM) a augmenté de 2,9% par rapport à la session précédente : on en recense 14 600 au niveau V (**CAP et BEP** essentiellement), et 27 300 au niveau IV (presque exclusivement des baccalauréats) (1). Au niveau V, le **taux de réussite** global est de 80,2% (-0,4 point par rapport à 2017). Avec un taux de réussite de 79,9% pour le CAP et de 80,6% pour le BEP, les écarts avec la métropole sont respectivement de -5,0 et -3,5 points. 26 800 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2018 dans les DOM ; le taux de réussite, stable par rapport à 2017, s'y élève à 84,3%, contre 88,4% en métropole, soit un écart de -4,1 points.

3 700 candidats obtiennent le **BTS** (agricole ou non) dans les DOM, pour un taux de réussite de 63,0%, soit 10 points de moins que le taux métropolitain. 107 personnes obtiennent le DCG ou le DSCG. Les candidats qui réussissent le mieux sont à La Réunion.

À la session 2017, dans les cinq universités d'outre-mer et le CUFR de Mayotte, 3 400 licences et 1 300 masters ont été délivrés (soit +1,8% et -13,9% respectivement par rapport à la session 2016) (3). 76 thèses ont été soutenues contre 89 à la session 2016. 378 **DUT** ont été délivrés (-46 par rapport à 2016).

Trois écoles de commerce ont délivré 121 diplômes (y compris en Nouvelle-Calédonie), et deux écoles d'ingénieurs universitaires en ont délivré 42.

Précisions

Population concernée - Ensemble des candidats, quel que soit leur statut (scolaire, apprenti, individuel, en formation continue, en enseignement à distance).

Brevet professionnel (BP), mention complémentaire (MC) - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* (ESR) : 17.13 ; 17.08 ; 16.08 ; 14.17 ; 13.05.
- *Note flash* (ESR) : 18.01.

Source

MENJ-MESRI-DEPP/MESRI-SIES

- (1) Système d'information (SI) Ocean, enquête n°4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels, enquête n°60 sur les résultats définitifs du baccalauréat, SI du ministère en charge de l'agriculture.

- (2) Système d'information (SI) Ocean, enquête n°24 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur, SI du ministère en charge de l'agriculture.

- (3) Système d'information SISE.

1 Les diplômes de l'enseignement secondaire dans les DOM, session 2018

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
CAP/CAPA	1 285	79,3	1 217	74,9	985	78,2	914	82,3	3 129	82,2	7 530	79,9
BEP/BEPA (1)	1 418	83,0	984	71,9	1 056	79,3	774	76,0	2 686	85,1	6 918	80,6
MC niveau V	23	59,0	7	87,5	40	90,9	9	100,0	107	77,5	186	78,2
Total niveau V	2 726	80,9	2 208	73,6	2 081	79,0	1 697	79,4	5 922	83,4	14 634	80,2
Baccalauréat général	2 583	91,5	1 076	85,5	2 163	89,3	1 194	72,7	5 118	92,1	12 134	88,6
Baccalauréat technologique	1 169	93,1	611	82,7	963	86,2	984	60,2	2 808	87,5	6 535	82,1
Baccalauréat professionnel	1 727	83,9	1 044	70,7	1 345	79,3	945	78,5	3 081	83,0	8 142	80,3
Total baccalauréat	5 479	89,3	2 731	78,6	4 471	85,4	3 123	69,7	11 007	88,2	26 811	84,3
Brevet professionnel (BP)	60	69,0	21	47,7	40	64,5	–	–	201	75,3	322	69,5
MC niveau IV	16	84,2	18	75,0	7	58,3	–	–	91	88,3	132	83,5
Total niveau IV	5 555	89,0	2 770	78,2	4 518	85,1	3 123	69,6	11 299	88,0	27 265	84,1
<i>dont niveau IV professionnel</i>	<i>1 803</i>	<i>83,3</i>	<i>1 083</i>	<i>70,1</i>	<i>1 392</i>	<i>78,6</i>	<i>945</i>	<i>78,3</i>	<i>3 373</i>	<i>82,7</i>	<i>8 596</i>	<i>79,8</i>

1. L'ensemble des BEP délivrés en 2018 sont des certifications intermédiaires obtenues en cours de préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans.

© DEFP

2 Les BTS et diplômes de comptabilité et gestion dans les DOM, session 2018

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
BTS/BTSA (1)	923	66,7	304	61,7	903	57,9	103	35,2	1 472	68,5	3 705	63,0
DCG et DSCG (2)	22	34,4	2	13,3	26	33,3	–	–	57	38,5	107	35,1

1. BTS (brevet de technicien supérieur), BTSA (brevet de technicien supérieur agricole).

2. DCG (diplôme de comptabilité et gestion), DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et gestion).

© SIES

3 Les diplômes délivrés par les universités en 2017 dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie

		DEUG (1), DEUST	Licences LMD, licences pro	Maîtrises (1)	Masters professionnels	Masters recherche	Masters indifférenciés	DUFAE (2)	Docteurs	DUT	Total
DOM	Droit, sciences politiques	156	318	145	12	11	70		7		719
	Sciences économiques, AES	238	693	167	14		184		6	125	1 427
	Lettres, langues, sciences humaines	438	955	807	8	18	609	192	21	59	3 107
	Sciences	273	591	157			126		37	155	1 339
	Staps	108	161	15			12		2		298
	Total DOM	1 213	2 718	1 291	34	29	1 001	192	73	339	6 890
COM et Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	99	131	50			35				315
	Sciences économiques, AES	125	157	21			19			22	344
	Lettres, langues, sciences humaines	262	219	84			138	11		17	731
	Sciences	165	154				13		3		335
	Total COM et Nouvelle-Calédonie	651	661	155			205	11	3	39	1 725
Total		1 864	3 379	1 446	34	29	1 206	203	76	378	8 615

1. Il s'agit de diplômes intermédiaires (voir définitions dans le glossaire).

2. Diplôme universitaire de formation adaptée pour l'enseignement.

© SIES

Dans les DOM, avec 31 800 candidats et 26 800 admis, le **taux de réussite** au baccalauréat 2018 est de 84,3 % (2). Il est inférieur de 4,1 points à celui de la France métropolitaine, et l'écart dépasse 7 points dans la voie technologique.

Au sein des DOM, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ont les taux de réussite au baccalauréat les plus élevés, supérieurs à 85 %. Le taux atteint presque 90 % en Guadeloupe. En Guadeloupe et en Martinique, ce sont les candidats des voies générale et technologique qui réussissent le mieux. À La Réunion, la réussite est plus élevée dans la voie générale que dans les voies technologique et professionnelle.

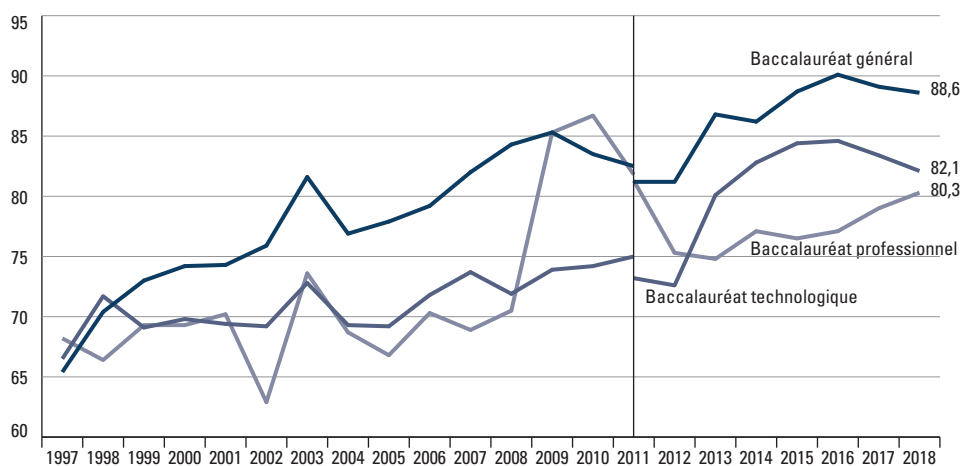
Les taux de réussite de la Guyane et de Mayotte sont plus faibles. Dans les voies générale et technologique, ceux de la Guyane sont proches de la moyenne

des DOM, tandis qu'à Mayotte c'est celui de la voie professionnelle.

Jusqu'en 2016, les voies générale et technologique progressent (respectivement +27,0 et +22,4 points depuis 1997 hors Mayotte) (1). Elles sont en baisse depuis. La voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'« épreuve de contrôle », a retrouvé dès 2012 le niveau précédant cette évolution réglementaire. Depuis, elle a repris sa hausse.

Les filles réussissent en général mieux que les garçons, quelle que soit la voie (3). Dans la voie générale à Mayotte et en Guyane, les filles réussissent nettement mieux que les garçons. L'écart est plus réduit dans les autres DOM. En Martinique et à La Réunion, l'écart en faveur des filles est le plus important dans la voie professionnelle.

1 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière, en %



► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.03 ; 18.03 ; 17.05 ; 16.07 ; 15.08 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Série chronologique : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système d'information Océan et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

2 Réussite au baccalauréat selon la série, session 2018

Séries	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		DOM	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
S	1 237	92,5	425	85,2	1 154	90,0	452	74,8	2 673	92,4	5 941	89,8
ES	781	89,1	370	84,9	649	86,8	386	68,0	1 520	92,4	3 706	86,7
L	565	92,9	281	87,0	360	91,6	356	75,6	925	91,0	2 487	88,4
Bac général	2 583	91,5	1 076	85,5	2 163	89,3	1 194	72,7	5 118	92,1	12 134	88,6
STI2D	189	91,7	137	91,9	195	86,7	102	61,8	607	88,7	1 230	86,1
STL	59	98,3	49	83,1	40	93,0	60	70,6	142	82,6	350	83,5
STAV	17	85,0	11	84,6	11	68,8	–	–	21	75,0	60	77,9
STMG	645	91,1	278	82,0	500	86,2	744	58,4	1 508	86,0	3 675	79,0
ST2S	200	98,5	117	73,1	169	83,7	57	91,9	475	92,2	1 018	89,1
STD2A	32	100,0	–	–	28	96,6	11	57,9	28	100,0	99	91,7
TMD	5	100,0	–	–	–	–	–	–	–	–	5	100,0
STHR	22	100,0	19	100,0	20	90,9	10	32,3	27	100,0	98	81,0
Bac technologique	1 169	93,1	611	82,7	963	86,2	984	60,2	2 808	87,5	6 535	82,1
Production	823	81,6	411	69,0	633	76,1	350	71,4	1 266	77,2	3 483	76,3
Services	904	86,2	633	71,9	712	82,4	595	83,3	1 815	87,6	4 659	83,5
Bac professionnel	1 727	83,9	1 044	70,7	1 345	79,3	945	78,5	3 081	83,0	8 142	80,3
Ensemble	5 479	89,3	2 731	78,6	4 471	85,4	3 123	69,7	11 007	88,2	26 811	84,3

► Champ : DOM.

© DEPP

3 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe, en %

		Guadeloupe						Guyane													
		2001		2005		2011		2017		2018		2001		2005		2011		2017		2018	
		Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	
Bac général	Garçons	71,8	71,1	77,4	91,1	1 094	90,5	59,1	70,5	66,7	87,4	478	81,4								
	Filles	73,7	75,5	79,8	94,1	1 728	92,2	65,6	75,3	74,4	89,0	780	88,1								
	Ensemble	73,0	73,8	78,9	93,0	2 822	91,5	63,0	73,4	71,6	88,4	1 258	85,5								
Bac technologique	Garçons	73,9	67,3	77,7	94,6	600	90,0	57,4	59,9	64,0	83,9	298	83,9								
	Filles	72,0	73,0	83,9	94,4	656	95,9	57,4	54,8	64,1	83,1	441	81,9								
	Ensemble	72,9	70,2	81,0	94,5	1 256	93,1	57,4	56,9	64,1	83,4	739	82,7								
Bac professionnel	Garçons	72,0	58,0	82,9	81,1	1 193	82,1	62,3	67,2	77,7	70,8	776	70,5								
	Filles	78,6	77,7	88,1	87,4	865	86,4	77,2	59,6	81,3	71,8	700	71,0								
	Ensemble	75,3	67,4	85,5	83,7	2 058	83,9	69,5	64,0	79,4	71,3	1 476	70,7								
Tous baccalauréats	Garçons	72,5	66,0	79,6	87,4	2 887	86,9	59,6	66,2	69,2	78,5	1 552	76,4								
	Filles	74,2	75,3	83,2	92,4	3 249	91,4	65,4	64,8	72,2	81,1	1 921	80,4								
	Ensemble	73,5	71,1	81,7	90,0	6 136	89,3	63,0	65,4	71,0	79,9	3 473	78,6								

		Martinique						Mayotte (1)													
		2001		2005		2011		2017		2018		2001		2005		2011		2017		2018	
		Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	
Bac général	Garçons	73,2	78,3	80,3	87,0	966	88,1	–	52,9	60,1	65,2	576	68,8								
	Filles	76,8	78,2	83,6	88,4	1 457	90,0	–	63,3	73,8	76,2	1 067	74,8								
	Ensemble	75,4	78,2	82,3	87,8	2 423	89,3	–	58,1	68,6	72,3	1 643	72,7								
Bac technologique	Garçons	62,9	55,4	70,0	89,4	525	86,5	–	67,6	67,5	61,6	687	58,5								
	Filles	66,3	67,2	72,9	92,6	592	86,0	–	45,7	57,5	62,6	948	61,4								
	Ensemble	64,7	61,5	71,6	91,1	1 117	86,2	–	54,6	61,7	62,2	1 635	60,2								
Bac professionnel	Garçons	58,9	54,5	75,3	79,3	960	76,7	–	74,2	72,1	71,7	667	76,0								
	Filles	69,5	67,2	83,3	85,7	736	82,7	–	64,5	78,3	74,5	537	81,6								
	Ensemble	64,0	60,3	79,2	82,0	1 696	79,3	–	66,7	75,7	72,9	1 204	78,5								
Tous baccalauréats	Garçons	66,0	63,1	75,5	84,3	2 451	83,3	–	60,9	66,2	66,3	1 930	67,6								
	Filles	72,2	72,3	80,6	88,5	2 785	87,3	–	54,2	69,0	70,9	2 552	71,2								
	Ensemble	69,4	68,1	78,3	86,5	5 236	85,4	–	57,1	67,9	68,9	4 482	69,7								

		La Réunion						France métropolitaine													
		2001		2005		2011		2017		2018		2001		2005		2011		2017		2018	
		Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	
Bac général	Garçons	73,3	77,5	85,4	92,7	2 188	90,8	76,6	82,2	86,9	89,1	167 463	89,3								
	Filles	78,6	82,8	88,0	92,6	3 368	93,0	81,7	85,7	89,8	91,9	213 932	92,5								
	Ensemble	76,4	80,7	87,0	92,7	5 556	92,1	79,5	84,3	88,5	90,6	381 395	91,1								
Bac technologique	Garçons	67,6	70,7	72,9	84,9	1 584	85,2	75,5	74,6	81,2	89,4	78 619	87,3								
	Filles	76,2	81,7	79,4	86,9	1 624	89,8	81,1	78,3	84,3	92,3	69 459	91,2								
	Ensemble	71,9	76,3	76,4	85,9	3 208	87,5	78,4	76,5	82,8	90,8	148 078	89,2								
Bac professionnel	Garçons	69,2	72,5	80,2	76,7	2 098	79,4	77,0	74,3	82,4	78,9	118 266	80,3								
	Filles	72,7	71,4	82,4	83,4	1 613	87,7	78,7	75,9	86,4	85,2	88 073	86,5								
	Ensemble	70,9	72,0	81,3	79,6	3 711	83,0	77,7	75,0	84,1	81,7	206 339	82,9								
Tous baccalauréats	Garçons	70,4	74,1	80,1	84,8	5 870	85,2	76,3	78,0	84,1	85,7	364 348	85,9								
	Filles	76,9	80,6	84,1	88,8	6 605	90,9	81,1	82,1	87,7	90,3	371 464	90,8								
	Ensemble	73,9	77,7	82,3	86,9	12 475	88,2	78,8	80,2	86,0	88,0	735 812	88,4								

1. Les données de Mayotte sont disponibles à partir de 2005. Mayotte intègre les DOM en 2011.

© DEPP

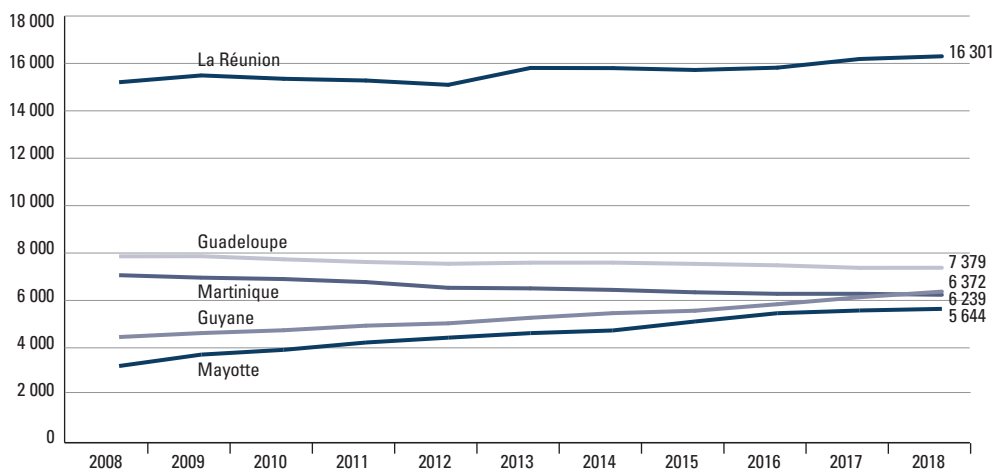
En 2018-2019, dans les DOM, 57 500 personnes travaillent pour le ministère en charge de l'Éducation nationale (2). Les trois quarts de ces agents ont pour mission l'enseignement d'élèves. Leur nombre est en augmentation en Guyane, à Mayotte et à La Réunion (1).

Dans le secteur public comme dans le privé sous contrat, la part des femmes enseignant est moins élevée dans les DOM (63 %) qu'en métropole (72 %) (3). La Guadeloupe et la Martinique sont les départements les plus féminisés et les hommes sont plus nombreux à Mayotte. L'âge moyen des enseignants est identique dans les DOM et en France métropolitaine. Les enseignants de Guyane et de Mayotte sont en moyenne plus jeunes que ceux des autres DOM.

Le temps partiel ou incomplet est moins courant dans les DOM qu'en métropole. Par contre, le recours aux non-titulaires est fréquent en Guyane et à Mayotte : un quart des enseignants de Guyane et plus d'un tiers de ceux de Mayotte sont non-titulaires contre moins de 10 % dans les autres DOM et 7 % en métropole. En Martinique, 30 % des enseignants du secteur privé sont non-titulaires.

Les DOM comptent également 14 900 personnels qui font des missions autres que l'enseignement. Celles-ci renvoient à des domaines très diversifiés : soutien à l'enseignement, animation pédagogique, assistance éducative, éducation, direction d'établissement, inspection, administration et santé.

1 Évolution du nombre de personnels ayant une mission d'enseignement dans les DOM



► Champ : DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

© DEPP

Précisions

La méthodologie de l'approche par mission a été affinée dans cette édition du RERS, ce qui contribue à expliquer les différences observées avec l'édition précédente. La notion de remplaçant a notamment évolué, comme expliqué sur la fiche 9.12.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire dans les DOM selon leur mission en 2018-2019

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DOM	France métropolitaine
Enseignement d'élèves du premier degré public	2 684	2 865	2 414	2 714	6 492	17 169	315 831
Enseignement en classe préélémentaire	622	684	399	556	1 721	3 982	74 758
Enseignement en classe élémentaire	1 141	1 440	1 144	1 587	3 208	8 520	148 596
Enseignement et direction d'école simultanée	269	69	194	114	359	1 005	40 970
Remplacement	366	272	422	285	745	2 090	29 129
Besoins spécifiques	286	400	255	172	459	1 572	22 378
Enseignement d'élèves du second degré public	3 987	3 140	3 175	2 930	8 776	22 008	373 444
Enseignement sur classes attirées	3 598	2 867	2 868	2 883	8 047	20 263	340 271
Remplacement	255	158	199		501	1 113	18 507
Documentation	77	56	79	36	132	380	9 215
Besoins spécifiques	57	59	29	11	96	252	5 451
Total enseignement d'élèves du secteur public	6 671	6 005	5 589	5 644	15 268	39 177	689 275
Enseignement d'élèves du premier degré privé	254	147	230	439	1 070	4 711	44 711
Enseignement en classe préélémentaire	56	35	26		125	242	10 074
Enseignement en classe élémentaire	152	89	99		238	578	24 183
Enseignement et direction d'école simultanée	7	9	8		27	51	4 182
Remplacement	11	6	12		16	45	2 622
Besoins spécifiques	28	8	85		33	154	3 650
Enseignement d'élèves du second degré privé	454	220	420	594	1 688	94 983	94 983
Enseignement sur classes attirées	432	212	401		565	1 610	89 338
Remplacement	19	1	16		17	53	3 006
Documentation	3	7	3		11	24	2 170
Besoins spécifiques					1	1	469
Total enseignement d'élèves du secteur privé (1)	708	367	650	n.d.	1 033	2 758	139 694
Soutien à l'enseignement	62	329	98		222	711	7 178
Animation pédagogique	118	105	96	75	250	644	9 591
Assistance éducative	1 256	1 021	945	412	2 909	6 543	122 432
Éducation (2)	211	165	197	115	433	1 121	21 367
Direction (3)	186	204	175	163	430	1 158	17 679
Inspection	35	32	34	16	54	171	3 380
Administration, logistique, santé et social	802	586	762	983	1 429	4 562	77 852
Autres missions (non-enseignement)	2 670	2 442	2 307	1 764	5 727	14 910	259 479
Aucune affectation (4)	133	69	140	51	247	640	10 435
Ensemble des personnels	10 182	8 883	8 686	7 459	22 275	57 485	1 098 883

► **Champ : DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2018.**

© DEPP

- Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.
- Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
- Y compris directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement du secteur public.
- Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

3 Caractéristiques des personnels enseignants dans les DOM par mission en 2018-2019

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DOM	France métropolitaine
Enseignement d'élèves du premier degré public							
Âge moyen	44,5	38,9	44,5	39,7	42,2	41,9	42,0
Part des femmes (%)	82,7	78,5	84,8	55,5	76,4	75,6	85,3
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	3,2	1,7	3,0	0,2	4,6	3,0	11,3
Part des non-titulaires (%)	1,1	15,7	0,0	23,2	0,0	6,5	0,7
Enseignement d'élèves du second degré public							
Âge moyen	46,3	41,9	47,3	41,3	45,0	44,6	44,0
Part des femmes (%)	58,2	48,5	62,9	39,8	52,0	52,6	58,9
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	5,5	1,9	3,7	1,9	7,1	4,9	9,9
Part des non-titulaires (%)	12,1	30,7	9,8	46,4	10,3	18,2	8,5
Enseignement d'élèves du premier degré privé (2)							
Âge moyen	45,8	42,0	47,7		43,7	44,8	43,5
Part des femmes (%)	90,2	82,3	86,1		90,7	88,4	91,6
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	5,1	8,2	4,8		8,0	6,6	17,4
Part des non-titulaires (%)	20,5	28,6	30,0		16,2	21,9	13,9
Enseignement d'élèves du second degré privé (2)							
Âge moyen	48,1	41,0	47,4		44,7	45,8	45,4
Part des femmes (%)	59,5	55,0	66,4		59,1	60,5	66,1
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	19,8	14,5	17,6		19,0	18,3	21,5
Part des non-titulaires (%)	28,4	50,9	28,6		18,0	27,7	19,4
Total enseignement							
Âge moyen	45,7	40,5	46,2	40,5	43,8	43,6	43,3
Part des femmes (%)	68,3	63,0	72,4	47,3	63,0	63,2	71,6
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	5,5	2,4	4,4	1,1	6,6	4,7	12,2
Part des non-titulaires (%)	9,4	24,6	8,0	35,3	6,6	13,9	7,1

► **Champ : DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018.**

© DEPP

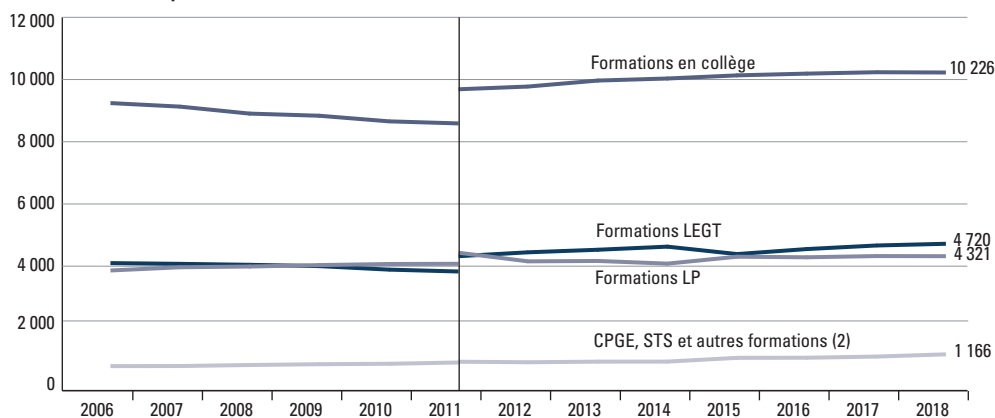
- Il regroupe le temps partiel, à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).
- Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.

Dans les DOM, le nombre d'enseignants assurant des cours de niveau collège (y compris Segpa) a diminué de 2006 à 2011 avant de passer de 9 700 en 2011 à 10 200 en 2018 (1). En 2018, ils représentent la moitié des enseignants en charge d'élèves du second degré public, le reste se répartissant principalement entre les formations générales et technologiques et les formations professionnelles en lycée (respectivement 4 700 et 4 300 enseignants) (2). La part des femmes dans les enseignants dans les DOM est plus faible qu'en France métropolitaine : 51,9 % en moyenne, contre 57,9 % sur le champ France métropolitaine plus DOM. Cette proportion est particulièrement faible en Guyane et à Mayotte qui comptent respectivement

47,5 % et 39,2 % de femmes parmi leurs enseignants (3). Tous niveaux de formation confondus, 16,1 % des enseignants ne sont pas titulaires dans les DOM (contre 7,2 % en France métropolitaine plus DOM). La proportion d'enseignants non titulaires est également plus importante à Mayotte (46,4 %) et en Guyane (29,6 %).

Le ratio global d'heures par élève (H/E) est de 1,44 dans les DOM contre 1,35 en France métropolitaine (4). Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S) est de 20,7 dans les DOM contre 21,7 en France métropolitaine et varie de 18,9 élèves en Guyane à 23,8 élèves à Mayotte.

1 Évolution du nombre d'enseignants en charge d'élèves à l'année par niveau de formation de 2009 à 2018 dans le secteur public dans les DOM (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011).

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

© DEPP

Précisions

Heures d'enseignement par élève : H/E - Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) : E/S - Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure.

Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.31 ; 15.38.

2 Répartition des enseignants du second degré public en charge d'élèves à l'année par corps selon le niveau de formation dans les DOM en 2018-2019 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (3)	Total	Part des femmes (%)	Part de temps partiels (%)
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	200	20	687	205	194	€	1 308	40,6	2,9
Certifiés et assimilés	6 988	206	3 420	7	577	10	11 209	54,8	3,9
Adjoints et chargés d'enseignement	24	6	5	€	–	–	36	33,3	–
PEGC	115	–	–	–	–	–	115	56,5	8,7
PLP	219	3 482	35	–	109	8	3 853	48,3	2,2
Autres titulaires (2)	578	35	€	–	€	–	616	67,1	1,3
Total titulaires	8 125	3 749	4 150	212	880	21	17 137	52,6	3,4
Maîtres auxiliaires	28	5	6	–	€	–	40	47,5	–
Professeurs contractuels	2 074	567	564	–	46	6	3 257	48,1	–
Total non-titulaires	2 102	572	570	–	47	6	3 297	48,1	–
Ensemble	10 226	4 321	4 720	212	928	26	20 434	51,9	–
Part des femmes (%)	55,5	47,5	50,3	31,5	45,5	n.s.	51,9		
Part des non-titulaires (%)	20,6	13,2	12,1	–	5,1	n.s.	16,1		
Part des titulaires à temps partiel (%)	4,0	2,2	3,8	€	1,6	n.s.	3,4		

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation. © DEPP

2. Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

3. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

Lecture : 1 308 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DOM. 40,6 % sont des femmes et 2,9 % travaillent à temps partiel.

55,5 % des enseignants qui assurent des formations en collège sont des femmes et 4,0 % des titulaires travaillent à temps partiel.

3 Répartition des enseignants du second degré public en charge d'élèves à l'année par département selon le niveau de formation dans les DOM en 2018-2019 (1)

	Formations en collège y compris Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)
Guadeloupe	1 725	732	944	61	188	€	3 651	57,8	9,6
Guyane	1 643	672	540	13	70	6	2 945	47,5	29,4
Martinique	1 277	632	699	50	223	€	2 884	62,6	7,9
Mayotte	1 673	455	638	€	47	7	2 821	39,2	46,4
La Réunion	3 908	1 829	1 900	86	400	10	8 133	51,5	6,7
Ensemble DOM	10 226	4 321	4 720	212	928	26	20 434	51,9	16,1

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation. © DEPP

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

Lecture : 3 651 enseignants assurent des formations du second degré public dans l'académie de Guadeloupe. Parmi eux, 57,8 % sont des femmes et 9,6 % sont non-titulaires.

4 Indicateurs d'heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S) dans le second degré public dans les DOM en 2018-2019 (1)

Académies	Formations en collège		Formations en Segpa		Formations professionnelles en lycée		Formations générales et technologiques en lycée		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,25	22,9	2,39	13,0	2,24	17,4	1,52	21,6	1,79	18,2	1,51	20,7
Guyane	1,28	20,8	2,35	12,6	2,13	15,7	1,53	20,4	2,05	16,3	1,53	18,9
Martinique	1,29	21,9	2,41	12,2	2,28	14,5	1,47	21,6	1,86	17,5	1,56	19,4
Mayotte	1,06	25,5	2,21	12,3	1,85	18,3	1,18	25,3	1,59	20,0	1,20	23,8
La Réunion	1,20	23,0	2,18	13,7	2,23	15,5	1,35	23,3	1,76	19,0	1,44	20,7
Total	1,20	23,0	2,28	13,0	2,17	16,0	1,39	22,7	1,80	20,7	1,44	20,7
France métropolitaine	1,17	23,3	2,47	12,5	2,16	15,4	1,27	24,2	1,58	21,7	1,35	21,7

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Précisions ».

© DEPP

Âge atteint au cours de l'année - Il est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire.

Âge révolu - C'est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée.

Âge théorique - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans et parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. Ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ». Les indicateurs « à l'heure », « en avance », « en retard » sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 14 ans en troisième et 15 ans en seconde GT.

AHU, PHU (personnels non permanents) - Assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires.

Aide au mérite - Depuis 2015, elles sont réservées aux bacheliers mention « Très bien » et viennent compléter la bourse sur critères sociaux durant trois ans. En 2016, le montant de l'aide était de 900 euros pour les bacheliers de 2015 ou 2016 et 1 800 euros pour ceux ayant obtenu leur bac avant.

Aide humaine - Il s'agit de l'aide dispensée par les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap sous le contrôle des professeurs. Ils ont pour vocation de favoriser l'autonomie de l'élève dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) et les activités de la vie sociale et relationnelle sur tous les temps et lieux scolaires (stages, sorties et voyages scolaires) et peut prendre trois formes différentes :

- l'aide humaine individuelle : suivi individuel d'un élève pendant l'intégralité du temps de présence de cet enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel) ;
- l'aide humaine mutualisée : aide apportée simultanément à plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue ;
- l'accompagnement collectif dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Aides spécifiques - Elles permettent d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants rencontrant des difficultés, comme la rupture familiale ou la situation d'indépendance avérée. Il est possible de cumuler l'aide ponctuelle avec une aide annuelle ou une bourse sur critères sociaux.

Allocation de rentrée scolaire (ARS) - Aide versée, sous conditions de ressources, par les Caisses d'allocations familiales (CAF) et la MSA (Mutualité sociale agricole) aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans. Elle permet d'aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire.

Apprentis - Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans (sauf dérogation) qui préparent un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un CFA. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, pour les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprise, ou les sportifs de haut niveau.

Arts - enseignement obligatoire et facultatif – Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

ATER et doctorants contractuels (personnels non permanents) - Attachés temporaires d'enseignement et de recherche ; la catégorie des doctorants contractuels créée par un décret du 25 avril 2009 remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011.

Baccalauréat général - Il sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

Baccalauréat professionnel - Il sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de spécialités de la production et de spécialités des services.

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

Baccalauréat technologique - Il associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- SMS : Sciences et technologies médico-sociales.
- STAE : Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.
- STL : Sciences et technologies de laboratoire.
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.

Bourses du second degré - Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge, selon un barème national. Les bourses du second degré se répartissent en bourses de collège et de lycée.

Bourses de collège : les bourses de collège concernent les élèves scolarisés en collège et en Segpa y compris ceux de niveau lycée. Elles comportent trois échelons. La bourse peut être complétée par une prime d'internat, versée automatiquement dès lors que les boursiers sont internes.

Bourses de lycée : elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA y compris ceux de niveau collège (troisième prépa pro, DIMA en CFA et LP, et 6^e à 3^e en EREA). Elles comportent six échelons. Des primes liées à la scolarité du boursier peuvent s'ajouter au montant des échelons :

- prime d'équipement lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté) ;
- prime à l'internat versée automatiquement à tous les boursiers internes ;
- prime de reprise d'études allouée aux élèves boursiers âgés de 16 à 18 ans révolus reprenant, sous statut scolaire, une formation après une période d'interruption de leur scolarité ;
- bourse au mérite, attribuée de droit aux élèves, ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au DNB et qui sont boursiers de lycée à leur entrée en seconde. Son montant dépend de l'échelon de la bourse obtenue.

Bourses nationales - Elles sont payées sur des crédits du budget du ministère en charge de l'éducation nationale. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées dans cette publication, sont prises en charge sur les budgets des conseils départementaux (collégiens) ou régionaux (lycéens).

Bourses sur critères sociaux (BCS) - Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme. Elles sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse.

Branche de recherche - Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les trente et une branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

Brevet d'études professionnelles (BEP) (agricoles) - L'ensemble des BEP délivrés sont des certifications intermédiaires obtenues dans le cadre de la préparation au baccalauréat professionnel en trois ans (réforme de la voie professionnelle).

Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation - Ce diplôme de niveau III est préparé généralement en deux ans. Il se prépare généralement en section de technicien supérieur après le baccalauréat ou après une formation ou un diplôme considéré comme équivalent. Il est délivré au titre d'une spécialité professionnelle.

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

Brevet professionnel (BP) - Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

Candidat individuel - Il s'agit d'un candidat inscrit à un examen sans l'avoir préparé dans un établissement.

Pour les diplômes du supérieur, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

Cadre national des formations (CNF) - Depuis 2014-2015, un nouveau cadre national des formations a été mis en place, pour les diplômes de licence dès la rentrée 2014 et l'est progressivement pour les diplômes de master (un cinquième des établissements sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ne sont pas encore passés à la nouvelle offre). Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. La conséquence est une rupture statistique dans les séries d'effectifs par discipline. Les séries d'effectifs par groupe disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas d'une rupture statistique.

Capacité d'accueil pour l'enseignement - Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

Centre de formation d'apprentis (CFA) - Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur

et de la recherche, ou par le ministère en charge de l'agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent

Charte de bon usage de l'Internet et des TIC - Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

Cités scolaires - C'est un ensemble immobilier constitué d'au moins deux établissements scolaires qui utilisent en commun des locaux, et dont au moins un est un établissement du second degré. Ces établissements peuvent être des collèges, des lycées, des lycées professionnels, voire des écoles primaires.

Classe (division) - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Dans le premier degré, le terme de « classe », correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant le plus souvent plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

Dans le second degré, le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Mais il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles. Dans ce cas, le niveau de la classe sera celui de la formation majoritairement représentée dans la classe.

Classe de mise à niveau pour le BT - Elle s'adresse aux étudiants des BTS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

Classe mobile - Meuble roulant contenant divers éléments multimédias (terminaux mobiles pour les élèves et l'enseignant, imprimante, borne d'accès wifi, logiciels de sécurité, etc.) et permettant de les déplacer d'une salle de classe à l'autre. Les terminaux sont reliés entre eux et au réseau de l'établissement.

Classe passerelle - Destinée aux bacheliers professionnels qui n'ont pas pu intégrer une formation en STS (section de techniciens supérieurs) via Parcoursup, la classe passerelle prépare à l'entrée en première année de STS.

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) - Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;
- la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

Classification des principaux troubles présentés par les élèves

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les troubles intellectuels.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des troubles auditifs concerne les troubles de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres troubles de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des troubles des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, troubles métaboliques, immunohématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés de même importance.
- Polyhandicap : trouble mental grave associé à un trouble important de la motricité.

Collectivités d'outre-mer (COM) - Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon.

La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ». Mayotte est devenue département le 31 mars 2011. À partir de cette date, ses effectifs d'élèves et d'étudiants sont comptabilisés avec ceux des DOM.

Collège - Établissement d'enseignement secondaire, couvrant la dernière année du cycle de consolidation (classe de sixième) et les trois années du cycle des approfondissements (cycle IV) : classes de cinquième, quatrième et troisième.

Communautés d'universités et établissements (Comue) - Créées par la loi 2013-660 du 22 juillet 2013, les communautés d'universités et établissements sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui regroupent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Compétences de base - L'indicateur européen évalue les proportions d'adolescents de 15 ans au niveau 1 et au-dessous de compétence en lecture de PISA.

Compte de l'éducation - Il mesure l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale et a un statut de compte économique permettant de rassembler et d'organiser, dans un cadre synthétique, l'ensemble des flux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement. Ces dépenses sont évaluées chaque année avec des méthodes, un champ et des concepts qui évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors rétropolées. Les données sont provisoires pour la dernière année.

Compte personnel de formation (CPF) - Créé par l'accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2013, le compte personnel de formation (CPF) se substitue au DIF (droit individuel à la formation) à partir du 1er janvier 2015, dans le secteur privé, selon des modalités prévues par la loi du 5 mars 2014 qui définit sa mise en œuvre.

Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) - Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Pour les corps de catégories B et C, les concours sont « déconcentrés », organisés par les rectorats et les vice-rectorats : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice. Selon le corps visé (médecin, secrétaire administratif, etc.), il existe des concours externes, internes, uniques, et des recrutements réservés. Les personnels ASS admis aux concours relèvent aussi bien de l'enseignement scolaire que de l'enseignement supérieur.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement - Le recrutement dans les corps de personnels de direction ou d'inspection se fait uniquement par voie de concours interne. Il est ouvert, sous certaines conditions, à des fonctionnaires titulaires de certains corps, et à des personnes ayant accompli des services dans une administration publique ou un organisme assimilé d'un État membre de l'Union européenne. Un concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) est organisé en 2018.

Concours de recrutement de personnels de vie scolaire

- Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation : les conditions sont les mêmes que celles du Capes (cf. rubrique « concours de recrutement des enseignants »).
- Concours de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) : dans le cadre de la modernisation des métiers de l'Éducation nationale, un nouveau corps unique de psychologue de l'Éducation nationale a été créé en 2017. Offrant deux spécialités, il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré et de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Les candidats doivent posséder une licence en psychologie et, soit être inscrit en deuxième année de master de psychologie, soit détenir un master de psychologie, ou justifier d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Par ailleurs, les candidats aux concours interne ou réservé doivent justifier de conditions de qualité et de services.

Concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat

Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours, externes, internes, réservés, correspondants de l'enseignement public. Les conditions de titre, de diplôme et de durée de services sont les mêmes que celles qui sont requises pour les candidats aux concours correspondants de l'enseignement public. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours, externes, internes, réservés, correspondants de l'enseignement public. Les conditions de titre, de diplôme et de durée de services sont les mêmes que celles qui sont requises pour les candidats aux concours correspondants de l'enseignement public.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, hors agrégation

Concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré (Capes), du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet), du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps), du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP).

Pour ces concours, plusieurs voies d'accès sont possibles : concours externes, troisièmes concours, concours internes, et recrutement réservés.

- Les concours externes se situent en fin d'année de master 1 et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2. Ils s'adressent aux étudiants inscrits en master 1, aux étudiants inscrits ou diplômés en master 2, et aux titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années.
- Les troisièmes concours, comptabilisés avec les concours externes, sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.
- Les concours internes sont accessibles aux candidats titulaires d'une licence ou équivalent et justifiant de trois années de services publics.
- Les concours et examens professionnalisés réservés sont destinés aux agents contractuels. Ils ne posent aucune exigence de diplôme, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dispositif ponctuel, dit « loi Sauvadet », a été prolongé pour deux sessions (2017 et 2018) selon les mêmes modalités mais avec une modification des conditions de candidature puisque l'observation des conditions requises à la date de mars 2011 est décalée à la date de mars 2013.

Pour les concours externes et internes, sont dispensés de diplôme les mères ou pères d'au moins trois enfants, ou les sportifs de haut niveau.

Spécificités du concours de recrutement des professeurs des écoles :

- un concours externe supplémentaire est organisé dans les académies de Créteil (depuis 2015) et de Versailles (en 2018). Les conditions d'inscription et la nature des épreuves sont identiques à celles du concours externe classique ;
- le premier concours interne est ouvert aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours. Les seconds concours interne et interne spécial langues régionales concernent les candidats justifiant de trois années d'ancienneté de services publics ;
- à partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.

Concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) - Plusieurs voies d'accès sont possibles : concours externes, internes, réservés. Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; B : sciences chimiques et sciences des matériaux ; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; D : sciences humaines et sociales ; E : informatique, statistiques et calcul scientifique ; F : culture, communication, production et diffusion des savoirs ; G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; J : gestion et pilotage). Les concours de catégorie A comportent une phase

d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Les concours de catégories B et C sont organisés par académie.

Concours de recrutement des professeurs agrégés - Les concours externes et internes de l'agrégation s'adressent aux personnes titulaires d'un master ou équivalent, ou d'un doctorat. Un nouveau concours est organisé à partir de la session 2017 : un concours externe spécial réservé aux titulaires d'un doctorat.

Corps enseignants du premier degré public - Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public sont principalement issus des corps suivants :

- professeurs des écoles : corps majoritaire du premier degré, créé en 1990 pour remplacer le corps des instituteurs ;
- instituteurs : extinction progressive du corps par intégration au corps des professeurs des écoles (concours interne ou liste d'aptitudes) et départs en retraite.

Par ailleurs, des personnels non titulaires enseignent également dans le premier degré.

Corps enseignants du privé sous contrat - Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le secteur privé appartiennent à des corps similaires à ceux du secteur public (voir la définition des « corps enseignants du premier degré public » et « corps enseignants du second degré public »). Néanmoins, les enseignants qui en dépendent ne sont pas fonctionnaires. Ils sont généralement assimilés à leurs homologues titulaires du public, car leur grille de rémunération est identique. Ils ont intégré leur corps en passant l'équivalent, pour le privé, des concours du public. Ils exercent dans des écoles ou établissements du privé sous contrat.

Corps enseignants du second degré public - Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le second degré public sont issus de plusieurs corps :

- professeurs certifiés : corps majoritaire du second degré, il comprend des enseignants de disciplines générales ou technologiques. L'accès se fait par les concours du CAPES et du CAPET ;
- professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) : corps lié à cette discipline. L'accès se fait par le concours du Capes ;
- professeurs de lycée professionnel (PLP) : corps dont la vocation est l'enseignement en lycée professionnel, il comprend des enseignants de disciplines générales comme des enseignants de disciplines professionnelles. L'accès se fait par le concours du CAPLP.

Les professeurs certifiés, PEPS et PLP ont des conditions de carrière et de rémunération similaires :

- professeurs agrégés : corps comprenant des enseignants de disciplines générales. L'accès se fait par le concours de l'agrégation ; l'agrégation interne est notamment destinée aux professeurs certifiés. La grille de rémunération des agrégés est plus favorable que celle des certifiés ;
- professeurs de chaire supérieure : corps issu de la promotion par liste d'aptitude de professeurs agrégés, et destiné plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Enfin, d'autres corps ne sont plus ouverts au recrutement. Il s'agit des PEGC (professeurs d'enseignement général de collège), et des adjoints et chargés d'enseignement (anciens corps d'intégration des maîtres auxiliaires).

Par ailleurs, des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs, exercent dans le second degré, en particulier en Segpa. Des personnels non titulaires enseignent également dans le second degré. De plus, les enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) font partie intégrante des enseignants du second degré public.

Corps non enseignants - Personnels d'encadrement, de vie scolaire, administratifs, sociaux et de santé, et ITRF.

Crédit d'impôt recherche - Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des entreprises, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004, le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 10 % des dépenses engagées, cumulable avec une part croissante qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 40 % (avec un plafond de 16 M€). Depuis 2008, le dispositif a été simplifié et déplafonné : crédit de 30 % des dépenses jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà.

Cursus licence-master-doctorat (LMD) - Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offre des formations LMD. Outre les diplômes dits « LMD » (licence, master, doctorat), l'ensemble des diplômes préparés dans les universités sont répartis en trois cursus :

- le cursus licence regroupe les formations amenant à un diplôme de niveau bac + 2 (DUT notamment) ou bac + 3 (licences générales, licences professionnelles, etc.) ;
- le cursus master comprend les formations amenant à un diplôme de niveau bac + 4 ou bac + 5 (masters, formations d'ingénieurs) ;
- le cursus doctorat rassemble pour l'essentiel des étudiants préparant un doctorat.

Cycle ingénieur - Désigne les trois années, du niveau bac + 3 au niveau bac + 5, qui conduisent au diplôme d'ingénieur. Pour les formations d'ingénieurs organisées sur cinq ans, il s'agit des trois dernières années.

Demi-pensionnaire - Élève qui prend ses repas de midi dans un établissement scolaire.

Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises (DERDE) - Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

Dépense intérieure d'éducation (DIE) - La dépense intérieure d'éducation rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (hébergement et restauration, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale.

Dépense nationale de recherche et développement (DNRD) - Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

Dépense par élève ou étudiant - La dépense par élève ou étudiant prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels et fonctionnement) et les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Elle comprend aussi les biens et services liés (transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers). Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense par élève ou étudiant est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves ou étudiant de l'année civile n , calculé en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n-1/n$ et un tiers des effectifs de l'année scolaire $n/n+1$.

Dépense totale de R&D - La dépense totale de R&D correspond au financement de la DIRDE à laquelle on ajoute le financement de la DERDE exécutée dans le secteur de l'État plus le financement de la DERDE exécutée à l'étranger.

Diplôme des métiers d'art (DMA) - Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

Diplôme d'études en langue française (DEL F) et les diplôme approfondi de langue française (DAL F) - Ce sont les seuls diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale. Ils sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. De plus, les DEL F et les DAL F peuvent permettre d'étudier, de travailler et d'immigrer dans un pays francophone.

Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) - Il remplace progressivement le DMA et la MANAA (mise à niveau en arts appliqués) depuis la rentrée 2018.

Diplôme national du brevet - Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

Diplômes d'enseignement supérieur - L'indicateur européen en mesure l'incidence par la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 5-8) parmi les 30-34 ans.

Diplômes d'ingénieur - Ensemble des diplômes des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

Diplômes des écoles de commerce - Ensemble des diplômes des établissements privés ou consulaires, ayant obtenu un titre visé ou non par le ministère en charge de l'enseignement supérieur. À partir de la session 2013, sont comptabilisés les diplômés obtenus par la voie de l'apprentissage ou décernés au titre de la formation continue. Ces deux régimes d'inscription ne sont recensés que par la source SISE qui couvre 90 % de l'ensemble des diplômés des écoles de commerce.

Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP) - Anciennement intitulées « nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. Ce type de formation est assuré conjointement avec une entreprise. Plus de huit diplômés sur dix sont issus de la formation initiale par apprentissage ; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

Diplômes nationaux et diplômes d'établissement ou d'université (DU) - Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L.613-1 du Code de l'éducation). Sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université), dont la création et la délivrance peuvent être effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

Diplômes universitaire de technologie (DUT et ses spécialités) - La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément aux arrêtés du 7 mai 2013, du 15 mai 2013 et du 19 juin 2013 du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche relatifs à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités.

En 2013-2014, se sont ajoutées les spécialités « Génie civil - construction durable », « Gestion administrative et commerciale des organisations », « Métiers du multimédia et de l'internet » et « Packaging, emballage et conditionnement » qui remplacent respectivement les spécialités « Génie civil », « Gestion administrative et commerciale », « Services et réseaux de communications », « Génie du conditionnement et de l'emballage » (année 1 en 2013-2014, année 2 en 2014-2015).

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) - Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Disciplines de poste des enseignants dans le second degré

- Groupe de disciplines « lettres » : il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).
- Groupe de disciplines « mathématiques » : il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques, mathématiques-éducation musicale et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).
- Groupe de disciplines « biologie-géologie » : il comprend, outre les sciences de la vie et de la Terre, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).
- Enseignement non spécialisé : ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes. Il est très majoritairement assuré par des enseignants des corps du premier degré. Il n'est donc pas possible de comparer les effectifs de ce groupe avec ceux de la rentrée 2016-2017, car ces derniers n'incluaient pas les enseignants des corps du premier degré.

Dispositif d'enquêtes sur les effectifs étudiants - La principale source est le système d'information SISE qui recense l'ensemble des inscriptions prises au 15 janvier de l'année n dans les différents établissements d'enseignement supérieur (les universités, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerces, les grands établissements, les écoles artistiques et culturelles, les instituts catholiques, autres écoles). Il concerne les inscriptions prises au titre de l'année $n-1/n$. Chaque inscription est relative à un étudiant (repéré par son numéro INE), à un diplôme préparé (repéré par son code SISE) et à une localisation (repéré

par son numéro UAI). Il a été mis en place pour la première fois en 1995 sur le champ des universités, puis a connu plusieurs extensions de champ. Le système SISE recense la totalité des inscriptions prises dans les formations dispensées dans les établissements recensés. À l'université sont par exemple recensés les DUT, les formations d'ingénieurs, les formations paramédicales, l'enseignement à distance, etc.

Cette source est complétée par les données collectées par le ministère de l'éducation nationale (CPGE, STS et assimilés) ainsi que par les ministères en charge de l'agriculture (formations agricoles) et de la santé (formations paramédicales et sociales).

Des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'informations individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017. Sont principalement concernés des établissements publics ou privés hors tutelle du MESRI : écoles d'art et de commerce principalement.

Dispositifs relais - Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Les dispositifs relais ont pour but de favoriser la préscolarisation et la resocialisation de ces élèves (cf. n° 2014-037 circulaires du 28 mars 2014).

Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère en charge de l'éducation nationale, ministère de la Justice, notamment la PJ) et les collectivités territoriales. Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

Créées en 1998, les classes relais peuvent s'appuyer sur le secteur associatif et bénéficient d'un partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Créés en 2002, pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, les ateliers relais travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique, etc.).

En 2014, les internats relais sont créés afin d'adapter la réponse éducative à la diversité des profils des jeunes en voie de déscolarisation.

Doubles inscriptions à l'université et en CPGE - Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) dont un au moins de la même académie ; d'autre part aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles de s'inscrire au lycée et en EPSCP. Les doubles inscriptions étaient déjà possibles et effectives auparavant, leur caractère désormais obligatoire se traduit par une augmentation progressive des inscriptions à l'université.

École élémentaire - L'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (cycle III) – CM1 et CM2.

École primaire - L'école élémentaire peut également accueillir des élèves de niveau préélémentaire (cycle I). Dans ce cas, elle est aussi appelée école primaire.

École maternelle - L'école maternelle accueille exclusivement les élèves du cycle des apprentissages premiers (cycle I) : petite, moyenne et grande sections de maternelle.

École ou établissement privé - Les écoles et les établissements d'enseignement privés sont liés à l'État par un contrat (établissement « sous contrat ») ou non (établissement « hors contrat »).

Dans le cas d'une école ou d'un établissement sous contrat, le contrat, au sens de la loi Debré (n° 59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé, pour tout ou partie de ses classes, à l'Éducation nationale. Il peut donc y avoir coexistence de classes sous contrat et hors contrat au sein d'une même école ou d'un même établissement. Le contrat précise quelles sont les classes concernées. Par convention, une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat.

Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association.

L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat, mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

Écoles d'ingénieurs - Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine – devenue grand établissement en 2011 – ont été maintenues dans les effectifs des écoles internes universitaires.

Écoles de commerce, gestion et vente - Ce sont des établissements privés ou consulaires, classés en trois groupes :

- les écoles du groupe I sont reconnues par l'État et proposent au moins un diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- les écoles du groupe II sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère.

Écoles doctorales - Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement, autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du Code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale.

Écoles et collèges numériques - Ils ont été choisis à l'issue d'un appel à projets national pour mettre en œuvre le déploiement du Plan numérique pour l'éducation, annoncé en mai 2015 par le président de la République. Ils ont bénéficié de ressources et d'équipements numériques (notamment matériels mobiles individuels dans les collèges et classes mobiles dans les écoles) ainsi que d'un accompagnement associé.

Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ) - Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 et rattachées aux universités, elles forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013 et ont remplacé les IUFM fermés en 2010.

Ces nouvelles écoles organisent la formation du master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui intègrent les nouveaux concours de recrutement. Les inscriptions qui relèvent des écoles supérieures du professorat et de l'éducation sont comptabilisées au niveau de l'académie et non des établissements partenaires. Dans l'enquête SISE, seuls les masters MEEF et les DU formation adaptée sont considérés comme relevant des ESPÉ.

Trois ESPÉ ont été créées pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique, une pour l'académie de La Réunion, une pour l'académie de Polynésie française et une pour l'académie de Nouvelle-Calédonie.

Éducation de la petite enfance - L'indicateur européen en mesure l'incidence par le taux de scolarisation de l'âge de 4 ans à celui précédant l'obligation scolaire (soit à 4 et 5 ans en France). Dans de nombreux pays, les enfants suivent des programmes éducatifs dédiés aux plus petits en plus des enseignements préélémentaires.

Éducation prioritaire (EP) - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'Éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vademecum programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2015, les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP) ont été établis comme zonage de référence de l'éducation prioritaire. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

Effectifs de R&D - Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent des travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (contrats doctoraux, Cifre), les organismes de recherche ou les associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs.

Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D.

Élève allophone - Est considéré comme élève allophone nouvellement arrivé tout élève ayant des besoins éducatifs particuliers dans l'apprentissage du français langue seconde (FLS) qui a été mis en évidence par un test de positionnement. Celui-ci peut également concerner les apprentissages scolaires de manière générale.

Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe. Ces élèves sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique.

Emplois aidés - Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

Emplois non aidés

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes travaillant à leur compte).
- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

Employabilité - L'indicateur européen l'évalue par le taux d'emploi des diplômés de niveau CITE 3 à 8 (au moins un CAP en France), âgés de 20 à 34 ans, qui ne suivent pas de formation et sont diplômés depuis un à trois ans.

Enseignement supérieur court et long - L'enseignement supérieur court correspond, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2 ; l'enseignement supérieur long à la licence, au master, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

Enseignements adaptés du second degré - Dispensés dans des structures (Segpa, EREA) du ministère en charge de l'éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la santé.

Enseignements d'exploration - Les enseignements d'exploration sont au nombre de seize. La très grande majorité des élèves suivent deux enseignements d'exploration dont l'un est obligatoirement sciences économiques et sociales (SES) ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG). Outre ces deux matières, les enseignements d'exploration les plus représentatifs sont méthodes et pratiques scientifiques, littérature et société, arts, sciences et laboratoire, sciences de l'ingénieur. Ces enseignements doivent permettre aux élèves d'affiner leur choix avant d'opter pour une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

Ensemble immobilier du second degré public - L'ensemble immobilier est constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

Entreprise de taille intermédiaire (ETI) - Entreprise qui n'appartient pas à la catégorie des PME, occupe moins de 5 000 personnes et a un CA n'excédant pas 1 500 M€ ou un bilan n'excédant pas 2 000 M€.

Apprentissage en établissement public local d'enseignement (EPL) - Il existe quatre structures d'accueil des apprentis dans les EPLE (lycées professionnels, d'enseignement général et technologique ou polyvalents) prévues par le Code du travail :

- le centre de formation d'apprentis (CFA) : l'EPL est l'organisme gestionnaire du CFA, qui est créé par convention entre l'EPL et le conseil régional. L'établissement assume les responsabilités administrative, financière et pédagogique des formations délivrées par le CFA implanté dans le lycée ;
- la section d'apprentissage (SA) : l'EPL est l'organisme gestionnaire de la section d'apprentissage, qui est créé par convention entre l'EPL, le conseil régional et l'entreprise. Une SA est créée pour une seule formation répondant à un besoin ponctuel, pour la durée de la formation. L'établissement assume les responsabilités administrative, financière et pédagogique de la formation implantée dans le lycée ;
- l'unité de formation par apprentissage (UFA) : l'EPL accueille une unité de formation par apprentissage, qui est créée par convention entre l'EPL et un CFA (dans la majorité des académies, il s'agit d'un CFA académique). Une UFA peut délivrer

plusieurs formations. L'établissement d'accueil de l'UFA assume la seule responsabilité pédagogique des formations délivrées par l'UFA implantées dans le lycée, tandis que le CFA a les responsabilités administratives et financières.

- la convention de prestation de services (de type « L. 6231-3 ») : l'EPL assure une « prestation de services » pour un CFA, dont les modalités sont définies par convention entre l'EPL et le CFA. Il s'agit, le plus souvent, d'assurer tout ou partie des enseignements pour une formation.

Équivalent temps plein recherche - Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50 % de leur temps pour la R&D.

Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) - Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

Établissements hospitaliers et médico-sociaux - Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

Établissements privés non subventionnés - Dans le cadre du Compte de l'éducation, ce sont les écoles et les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéficiaires industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéficiaires non commerciaux et les individus donnant des leçons particulières.

Dans le cas, peu fréquent, où un établissement privé comprend à la fois des classes sous contrat et des classes hors contrat, seule l'activité d'enseignement correspondant aux classes hors contrat est rattachée à ce producteur.

Établissements privés subventionnés - Dans le cadre du Compte de l'éducation, il s'agit des écoles et établissements privés des 1er et 2nd degrés comprenant des classes sous contrat d'association ou plus rarement sous contrat simple. Les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés, sans être à proprement parler sous contrat, touchent une subvention de l'État ; ils relèvent pour la plupart des grandes fédérations d'établissements privés.

Établissements sanitaires et médico-sociaux (ESMS) - Ces établissements sont sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

Étude des langues vivantes - L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré.

Le « bilanguisme » est l'apprentissage d'une première et d'une deuxième langue vivante dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de cinquième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

Depuis la rentrée 2016, la deuxième langue vivante est devenue un enseignement obligatoire dès la classe de cinquième. La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

Étude du latin et du grec ancien - Depuis la rentrée 2017, l'enseignement du grec débute, comme le latin, en classe de cinquième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien ou de suivre l'option « initiation latin et grec ancien ».

En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou facultatifs. En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série techniques de la musique et de la danse (TMD).

Étudiants non bacheliers - Les étudiants non bacheliers regroupent les étudiants qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers poursuivant leurs études supérieures en France), les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) et ceux qui bénéficient d'une validation de leurs acquis.

Externe - Élève qui fréquente les établissements uniquement pour y suivre les enseignements.

Financier final et financier initial - Financier final : dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maîtresse d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financier. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. Si, en revanche, on choisit d'affecter la subvention au financier État, alors on parle de financier initial (avant transferts).

Fonds social pour les cantines - Ils ont été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que des enfants ne se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

Fonds sociaux pour les collégiens et lycéens - Ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leur famille pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.

Formation continue professionnelle - La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles au-delà de leur formation initiale. La loi du 5 mars 2014 octroie à chaque personne un compte personnel de formation (CPF) avec un droit de tirage de 24 heures par an jusqu'à 120 heures.

Formation tout au long de la vie - L'indicateur européen en mesure l'incidence par la proportion de personnes âgées de 25 à 64 ans participant, au cours d'une période de quatre semaines, à des sessions de formation organisées, enseignements « formels » (inscrits dans la progression pédagogique) ou cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers « non formels ».

Formations d'ingénieurs - Formations menant à un diplôme d'ingénieur (hors cycle préparatoire intégré), quel que soit le régime d'inscription. Elles regroupent les formations d'ingénieurs classiques, les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP), les formations d'ingénieurs conjoints et les formations d'ingénieurs spécialisés.

Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) - Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP), anciennement intitulées « Nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ont été créées en 1990 spécialement pour rapprocher les écoles du monde du travail. Les FIP accueillent principalement des étudiants titulaires d'un bac + 2 pour des cursus de trois ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Les diplômes obtenus dans le cadre d'une FIP sont reconnus par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

Formations en collège - Outre les classes de la sixième à la troisième, elles comprennent les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), et, auparavant, les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Elles comprennent également les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation. Enfin, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont aussi hébergées dans les collèges (voir 4.18).

Formations générales et technologiques en lycée - Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

Formations professionnelles en lycée - Les formations professionnelles sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro) et au brevet des métiers d'arts (BMA), ainsi que diverses formations de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, la voie professionnelle a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

Grande entreprise (GE) - Entreprise qui n'est pas classée dans les catégories précédentes.

Heures supplémentaires des enseignants du second degré - Ce sont ici les heures effectuées toute l'année scolaire par un enseignant, en plus de son obligation réglementaire de service (ORS), déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires année (HSA). Les enseignants à temps partiel ne peuvent pas bénéficier d'HSA, contrairement aux enseignants à temps incomplet.

Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, ou heures supplémentaires effectives (HSE), dues à un dépassement ponctuel du service hebdomadaire, pour suppléer un enseignant absent par exemple, qui ne peuvent être prises en compte ici.

Instituts d'études politiques (IEP) - Il s'agit d'établissements publics d'enseignement supérieur situés à Paris (connu sous le nom de « Sciences Po »), Lille, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Toulouse, Rennes, Strasbourg, Aix en Provence et Saint-Germain-Laye.

Instituts universitaires de technologie (IUT) - Ils sont rattachés aux universités et ont été créés en 1965. 112 IUT fonctionnent à la rentrée 2018 en France métropolitaine et dans les DOM (il n'y a pas d'IUT à Mayotte).

Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT (formation d'un an à temps plein après deux années d'enseignement supérieur) et aux licences professionnelles.

Internat - Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes.

Interne - Élève qui est hébergé et nourri pour les repas de midi et du soir; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

Journée défense et citoyenneté - La journée défense et citoyenneté (JDC) permet d'informer les jeunes de nationalité française de leurs droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après le recensement, entre le 16^e et 25^e anniversaire. Il est obligatoire d'y participer sauf cas exceptionnel et lors de cette journée, des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française ont lieu.

Les épreuves de la journée défense et citoyenneté ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention.

Depuis 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

Licence - Ce terme regroupe les formations amenant à un diplôme de niveau bac + 2 (DUT notamment) ou bac + 3 (licences générales, licences professionnelles, etc.). Le terme de licence générale est utilisé pour désigner une licence autre qu'une licence professionnelle.

LOLF - La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. La mission « Enseignement scolaire » regroupe plusieurs programmes au titre desquels sont rémunérés, par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

- « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré ». Relèvent de ces programmes, les personnels d'encadrement pédagogique, d'inspection, de direction, répondant à des besoins éducatifs particuliers, etc.
- « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves. Ces activités sont exercées majoritairement dans les établissements d'enseignement du second degré public.

– « Soutien de la politique de l'éducation nationale » couvre les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information, etc. », principalement dans des services administratifs.

Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement sont rémunérés sur deux programmes de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (MIRE) :

- « Formations supérieures et recherche universitaire » ;
- « Vie étudiante ».

Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) - Établissement d'enseignement secondaire dans lequel sont dispensées des formations sur trois années, de la seconde à la terminale, conduisant aux baccalauréats généraux et technologiques. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment des sections de techniciens supérieurs (STS) ou des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Lycée polyvalent (LPO) - Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

Lycée professionnel (LP) - Établissement d'enseignement secondaire dans lequel sont dispensées des formations sur trois années, de la seconde professionnelle à la terminale professionnelle, conduisant aux baccalauréats professionnels ; sur deux années, le certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Le BEP est un diplôme intermédiaire présenté pendant le cursus menant au baccalauréat professionnel. La voie professionnelle permet d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel. Les élèves préparent après la troisième un CAP ou un baccalauréat professionnel.

Marché de la formation professionnelle - Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue sont les activités principales (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce ne sont pas les activités principales.

Master of business administration (MBA) - Diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

Micro-entreprise (MIC) - Elle occupe moins de 10 personnes et a un chiffre d'affaires annuel (CA) ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros (M€).

Missions des personnels - La mission correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par l'agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations. On appelle mission d'enseignement l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves.

Les missions d'enseignement dans le premier degré :

- enseignement en classe maternelle (respectivement élémentaire) : personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire) ;
- enseignement et direction d'école simultanée : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire. Il est également chargé d'enseigner dans une classe du premier degré ;
- remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année. Outre des titulaires en zone de remplacement, sont en mission remplacement des contractuels affectés en cours d'année scolaire ou affectés en septembre pour quelques mois seulement ;
- besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.).

Les missions d'enseignement dans le second degré :

- enseignement sur classes attirées : personnel chargé de cours pour l'ensemble de l'année scolaire, soit sur des classes attirées (y compris Segpa, STS, CPGE), soit pour des ateliers (arts plastiques, langues, etc.) ;
- remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année.
- documentation : personnel chargé du centre de documentation d'un établissement scolaire ;
- besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant chargé à l'année de classes pour enfants handicapés (ULIS, EREA), enseignant à des adultes en formation continue des adultes, etc.).

Les autres missions, qui ne consistent pas à enseigner, sont les suivantes :

- soutien à l'enseignement : personnel qui intervient dans la classe avec l'enseignant pour l'aider ;
- animation pédagogique : personnel qui intervient en rôle de conseil auprès d'enseignants ;
- direction : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire avec une décharge totale ou chargé de la direction d'un établissement du second degré ;
- éducation : personnel en charge de la vie scolaire au sein de l'établissement ;
- assistance éducative : personnel participant au bon fonctionnement de la vie scolaire, soit vis-à-vis de l'ensemble des élèves, soit pour des élèves en situation de handicap ;
- inspection ;
- administration, logistique, santé et social.

Mobilité des enseignants - Les enseignants du premier degré, qui souhaitent changer de département, doivent participer au mouvement interdépartemental relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des directions des services départementaux de l'Éducation nationale.

Les enseignants du second degré, qui souhaitent changer d'académie, doivent participer au mouvement interacadémique relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des rectorats.

Mobilité internationale des étudiants - Ce sont des étudiants de nationalité étrangère qui sont venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études après une scolarité dans leur pays d'origine. Par approximation, sont considérés comme tels les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger (dans les établissements de l'AEFE), inscrits dans un programme d'enseignement en France. La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange. Selon l'Unesco, les étudiants en mobilité internationale sont des étudiants qui ont quitté provisoirement leur territoire national dans le but de poursuivre leurs études et qui sont inscrits dans un programme d'enseignement dans un pays étranger.

Mobilité diplômante des étudiants - Parmi les étudiants en mobilité internationale, les étudiants étrangers en mobilité diplômante sont venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme universitaire français. Cette population est ici distinguée sur le champ restreint des universités et non pour l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Mobilité d'échange des étudiants - Parmi les étudiants en mobilité internationale, les étudiants étrangers en mobilité d'échange sont venus étudier temporairement en France dans un programme ne donnant pas droit à l'obtention d'un diplôme français (Erasmus + et autres programmes financés par l'Union Européenne et accords bilatéraux). Ils sont identifiés dans le système d'information SISE s'ils répondent à 2 conditions, qui restreignent le champ : être présent dans une université française au 15 janvier et pour une période minimum de 3 mois. Ces deux critères impliquent que l'effectif mesuré par SISE sous-estime le nombre total d'étudiants inscrits en échange sur l'année académique.

Nomenclature nationale des niveaux - Elle est fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Les niveaux de formation regroupent des formations de niveau de qualification comparable :

- Niveau VI et V bis : niveau collège ;
- Niveau V : préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP ;
- Niveau IV : préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel ;

- Niveau III : préparation d'un diplôme de niveau bac + 2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.) ;
- Niveaux II et I : préparation d'un diplôme universitaire de niveau égal ou supérieur à la licence, ou un diplôme de grande école.

Nouveau bachelier - Étudiant bachelier inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Les autres étudiants sont étrangers ou titulaires d'un titre admis nationalement en équivalence ou en dispense du baccalauréat ou sont encore bacheliers des années antérieures ne s'étant jamais inscrits dans le champ étudié auparavant.

Nouvel entrant dans l'enseignement supérieur - Étudiant inscrit pour la première fois dans une université publique française en première année de cursus licence.

Options ou enseignements au choix du second degré - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

Organismes paritaires agréés (OPCA) - Ces organismes collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

Origine sociale de l'élève - Cela fait référence à la PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

Origine sociale regroupée - Regroupement des professions et catégorie socioprofessionnelles en quatre postes :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

Parcoursup - Créé en 2018, la plateforme Parcoursup centralise les démarches d'orientation à l'entrée de l'enseignement supérieur. Jusqu'à fin mars, les candidats formulent puis confirment leurs vœux parmi un ensemble de formations détaillées par établissement, sans expression de préférence. De fin mai à fin septembre, les candidats acceptent ou refusent les propositions de formation qui leur sont faites par les établissements en lien avec leurs vœux. Cette première série de confrontation de demandes et d'acceptations constitue la phase principale. La phase complémentaire se déroule en parallèle à partir de fin juin, permettant une seconde série d'expressions de vœux et de sélections sur les formations restées disponibles. Ces contraintes calendaires ne s'appliquent pas au recrutement des formations en apprentissage.

Personnels enseignants du supérieur - Personnels enseignants dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles d'ingénieurs, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) rattachées aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements.

Personnels enseignants du supérieur de type « second degré »

- Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

Personnels enseignants du supérieur des corps spécifiques -

Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine, etc.). Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

Petite et moyenne entreprise (PME) - Elle occupe moins de 250 personnes et a un CA n'excédant pas 50 M€ ou un bilan n'excédant pas 43 M€. Remarque : les micro-entreprises appartiennent à la catégorie des PME.

Population étudiante - Étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Au sein d'un même établissement, seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Population scolaire du premier degré - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Population scolaire du second degré - Elle se compose des élèves scolarisés dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Préapprentissage - Sous statut scolaire, les élèves suivent leur formation dans des classes préparatoires à l'apprentissage dont l'appellation a évolué dans le temps : classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA). Ces classes peuvent aussi être implantées en collège ou en lycée.

Préélémentaire - Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

Première année commune aux études de santé (Paces) -

Depuis la rentrée 2010, la première année commune aux études de santé regroupe l'essentiel des étudiants débutant une formation de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Au cours de cette première année, sont organisées des épreuves de classement permettant de poursuivre en deuxième année d'une des quatre filières de formation de santé. Elle a remplacé la première année du premier cycle d'études médicales (PCEM) et celle du premier cycle des études de pharmacie (PCEP).

Première professionnelle - Seconde année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

Premières d'adaptation - Elles préparent au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Premières et terminales générales et technologiques - Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales :
- S : Scientifique ;
- ES : Économique et sociale ;
- L : Littéraire.
- des séries technologiques :
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;

- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués » ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués ») ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

- La scolarisation en milieu ordinaire est une scolarisation dans une école ou un établissement scolaire du second degré.
- La scolarisation individuelle est une scolarisation dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.
- La scolarisation collective : lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, celui-ci peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (précédemment dénommée CLIS dans l'enseignement élémentaire). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

Processus de Bologne - Il a pour un de ses principaux objectifs de faciliter la mobilité des étudiants (et enseignants) entre les pays participants. Suivant ses recommandations l'ensemble des universités de France offre depuis la rentrée 2007 des formations LMD (licence-master-doctorat). Cette réforme a ainsi permis une harmonisation de la structure des études supérieures en Europe et une plus grande lisibilité des formations des différents pays européens pour l'ensemble de leurs étudiants. En outre, les enseignements ont été semestrialisés et sont sanctionnés par des crédits reconnus dans les différents pays européens (les ECTS « European Credits Transfer System »).

Produit intérieur brut (PIB) - Agrégat de la comptabilité nationale, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité).

Projet personnalisé de scolarisation (PPS) - Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

Proportion d'étudiants aidés - Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides. Il s'agit principalement de ceux inscrits aux diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la sixième année des études de santé, des élèves des STS et CPGE publiques ou privées sous contrat, des étudiants en écoles d'ingénieurs sous tutelle du MESRI ou en écoles de commerce reconnues par l'État. Le périmètre a été précisé (meilleure prise en compte des doubles inscriptions, exclusion des apprentis et fonctionnaires notamment). Cette méthode révisée conduit à réévaluer les proportions d'étudiants aidés et elle a pu être appliquée à partir de 2012.

Proportion de bacheliers dans une génération - Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Quartier prioritaire (QP) - Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle comprend 1 296 quartiers prioritaires (QP) en France métropolitaine qui ont remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS).

Regroupements d'établissements - La loi du 22 juillet 2013 a initié des politiques de site fondées sur les regroupements d'établissements. Elle offre aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, différentes possibilités pour organiser ces regroupements et coordonner leurs politiques : la fusion, la participation à une communauté d'universités et établissements (Comue) ou l'association à l'établissement en charge de la coordination du site. Ces regroupements territoriaux ont pour objectif de favoriser une coordination renforcée des politiques de formation et de recherche ainsi que d'améliorer la vie étudiante. Ils se font à l'échelle académique ou interacadémique, sauf par dérogation en Île-de-France.

Remplaçant - Personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent ou combler un poste vacant sur une durée inférieure à l'année. Cela correspond à des remplacements d'arrêts courts pour des raisons de santé, de formation continue, etc., ou de postes devenus vacants (départ, congé maladie long, etc.). Cela correspond aussi à des contractuels nommés tardivement sur leur poste (à partir d'octobre) ou dont le contrat ne couvre pas l'année scolaire. Précisément, on considère qu'un enseignant est remplaçant si, à la date d'observation, la majorité de son temps de service est en zone de remplacement ou consacré à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année.

Voir également « missions des personnels », car le remplacement est l'une des missions possibles.

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) - Ce répertoire, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Réseau nationale des Greta - C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale et la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MENJ-MESRI). Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail, art. L. 6313-1). Depuis 2002, chaque académie s'est progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP-FCIP). Les GIP-FCIP ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des centres académiques de formation continue (Cafoc) et les dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience (DAVA) et sont souvent porteurs de conventions pour le compte des Greta. Avec la réforme de 2013, la carte des Greta s'est profondément transformée et resserrée, le nombre de Greta devant être ramené au niveau de 130 en 2017.

Scolarisation collective - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

Scolarisation en milieu ordinaire - La scolarisation s'effectue dans un collège et peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec sa situation ou son état de santé.

Scolarisation en milieu spécialisé - La scolarisation s'effectue en établissements de soins et médico-sociaux (ESMS) sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

Scolarisation individuelle - Elle s'effectue dans une classe ordinaire d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

Second degré - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, dans les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Seconde BEP - Première année de BEP en 2 ans.

Seconde générale et technologique - La classe de seconde générale et technologique (GT), commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale et la voie technologique, comprend des enseignements communs à tous les élèves dont un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires, deux enseignements d'exploration (à titre dérogatoire, les lycéens peuvent en suivre un seul ou bien trois) et un enseignement facultatif. Un des enseignements d'exploration est nécessairement un enseignement d'économie, SES ou PFEQ. Le second enseignement peut être un de ces enseignements, s'il n'a pas déjà été pris, ou l'un des suivants : « MPS », « littérature et société », troisième langue vivante, langues anciennes, « arts », « sciences de l'ingénieur », « sciences et laboratoire », « biotechnologies », « santé et social », « création et innovation technologiques », « éducation physique et sportive », « informatique et création numérique ». Les langues anciennes (latin et grec) et la troisième langue vivante peuvent être choisies comme enseignement facultatif, si elles n'ont pas été prises comme enseignement d'exploration.

Seconde professionnelle - Première année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Seconde spécifique - Les classes de seconde spécifiques préparent aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD), « STHR », ainsi qu'à quelques brevets de technicien (BT).

Secondes générales et technologiques - Classe de détermination qui précède le cycle terminal (classes de première et terminale) préparant aux baccalauréats généraux ou tech-

nologiques (GT). En classe de seconde GT de détermination, la réforme de 2010 instaure notamment un accompagnement personnalisé et introduit deux enseignements d'exploration pour aider les élèves à préparer leurs choix d'orientation futurs. Il existe par ailleurs des classes de seconde spécifiques préparant aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD) et « Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration » (STHR), ainsi qu'à quelques brevets de technicien (diplôme en voie d'extinction relayé par le baccalauréat professionnel).

Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) - Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, les Segpa accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés - Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilés : les préparations au DTS (diplôme de technicien supérieur), au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale), les classes passerelles, les classes de mise à niveau, les DMA (diplômes des métiers d'art) et les DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design).

Sections linguistiques - Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales.

Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). Depuis la rentrée 2016, la scolarité débute en classe de seconde, les collégiens ont cependant la possibilité de suivre une option facultative de langues et cultures européennes. L'enseignement d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques est dispensé dans la langue de la section. Cette discipline non linguistique (DNL) peut être, au choix de l'établissement, histoire-géographie, sciences de la vie et de la Terre, mathématiques, EPS, sciences physiques ou toute autre discipline. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement. La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé, sauf pour certaines sections où ce sont les mathématiques. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

Service total des enseignants du second degré, heures d'enseignement et heures de pondération - Établi sur une base hebdomadaire, le service total des enseignants peut se décomposer en deux parties :

- des heures consacrées à l'enseignement. Or, les enseignants des formations de sections de techniciens supérieurs (STS) ou de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont des heures d'enseignement qui sont pondérées pour prendre en compte des spécificités inhérentes à l'enseignement dans ces formations. Par exemple, 1 heure dispensée en CPGE compte comme 1 h 30 de service. En 2014 et 2015, la pondération des heures d'enseignement est étendue aux enseignants des établissements de l'éducation prioritaire et à ceux qui donnent cours dans des classes de premières et terminales générales et technologiques (sauf pour les enseignants d'éducation physique et sportive). Sont dénommées ici heures d'enseignement les heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires, et heures de pondération la somme des heures additionnelles comptabilisées dans le service ;
- des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (heures d'associations sportives, etc.) et des réductions de service (exercice dans deux établissements de deux communes différentes, etc.).

Sortants de formation initiale - C'est la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont pas de la formation initiale.

Sortants précoces - L'indicateur européen en approche l'incidence par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire (CITE 0-2, soit aucun diplôme ou seulement le diplôme national du brevet en France) et qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non) au cours des quatre dernières semaines. Cet indicateur est fragile. Sa comparabilité entre pays est limitée.

Spécialités de formation - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994.

Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère en charge de l'éducation nationale.

Stage des étudiants dans les cursus universitaires - Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. Le montant mensuel minimal de la gratification pour un temps plein versée aux stagiaires dans le cadre d'un stage de plus de deux mois est de 554,40 euros depuis le 1^{er} septembre 2015. Lorsqu'un étudiant a réalisé plusieurs stages, c'est le plus long qui est comptabilisé dans les données présentées.

Certaines formations prévoient un stage obligatoire pour chaque étudiant. C'est par exemple le cas des licences professionnelles et des préparations au DUT. Or, la part de stagiaires mesurée n'atteint pas 100 %. L'obligation porte en effet sur l'ensemble de la scolarité, de sorte qu'au moment de l'enquête, certains étudiants ont déjà fait leur stage, d'autres pas encore. Par ailleurs, certains étudiants redoublants peuvent avoir validé leur stage l'année précédente, tandis que d'autres ont pu suivre des parcours non linéaires qui les ont conduits à interrompre leurs études.

Tableau numérique interactif (TNI) - Le tableau numérique interactif, appelé aussi tableau blanc interactif (TBI), se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

Taux d'emploi - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique ; les stagiaires de la formation professionnelle sont ici considérés comme inactifs).

Taux de chômage - Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec le bureau international du travail (BIT).

Taux de passage - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n .

Taux de poursuite dans la filière - Proportion d'entrants en $n-1/n$ inscrits dans la même filière l'année suivante, en $n/n+1$. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

Taux de redoublement - C'est le pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n . Le redoublement scolaire est le fait, pour un élève, de ne pas intégrer le niveau de classe supérieur à l'issue de l'année scolaire, mais d'accomplir une seconde année d'études dans le même niveau de classe.

Taux de réorientation vers une autre filière - Proportion d'entrants en $n-1/n$ inscrits l'année suivante, en $n/n+1$, dans une filière universitaire différente de celle choisie initialement.

Taux de retard - Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

Taux de réussite - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, étudiants, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

Taux de scolarisation en apprentissage - Pourcentage de jeunes scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale.

Taux de scolarisation par âge - Rapport de la population scolarisée à un âge donné à la population totale du même âge.

Taux de sortie dans le second degré de l'Éducation nationale - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

Temps de travail des agents de l'Éducation nationale - Le temps complet regroupe le temps plein et le temps partiel. Ce dernier est à l'initiative de l'agent. Le temps incomplet est à l'initiative de l'administration.

Terminale BEP - Seconde année de BEP en 2 ans.

Terminale professionnelle - Troisième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) - Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes). Ils nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et leur handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveau de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans les formations en collège.

Université - Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également l'institut universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte ouvert en 2012, ainsi que l'université de Lorraine devenue un grand établissement en 2011.

- Le 30 juillet 2014, l'université des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université Antilles-Guyane ; le 1^{er} janvier 2015, l'université de Montpellier a été créée par fusion des universités Montpellier I et Montpellier II.
- Le 1^{er} janvier 2016, l'université Grenoble Alpes a été créée par fusion des universités Grenoble I, Grenoble II et Grenoble III.
- Le 1^{er} janvier 2017, l'université Clermont Auvergne a été créée par fusion des universités Clermont-Ferrand I et Clermont-Ferrand II.
- Le 1^{er} janvier 2018, l'université de Lille a été créée par fusion des trois universités lilloises.
- Le 1^{er} janvier 2018, l'université Sorbonne Université est créée par fusion des universités Paris IV et Paris VI.

Les données et les évolutions portent sur l'ensemble des universités (65 universités) ainsi que sur l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2011), le CUFR de Mayotte (depuis 2012), l'institut national universitaire d'Albi et les Comue « Université Bourgogne Franche-Comté », « Université Bretagne-Loire », « Université Paris Lumières », « Université de recherche Paris Sciences et Lettres », « Université Côte d'Azur », « Université Grenoble Alpes », « Université Paris-Est », « Université Paris Saclay », « Lille Nord de France » et « Languedoc-Roussillon Université ».

Validation des acquis de l'expérience - Inscrite dans l'article L. 335-5 du Code de l'éducation la VAE vise l'obtention d'un diplôme depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Elle entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail (art. L. 6313-1).

Les modalités de sa mise en œuvre dépendent du certificateur, avec généralement une première étape de recevabilité qui vérifie que l'expérience soit être suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. L'examen des acquis de l'expérience est conduit par des jurys sur la base de dossiers constitués par les candidats. La validation peut être totale et aboutir à la délivrance du diplôme, ou partielle et accorder des unités constitutives de celui-ci.

Pour les diplômes à finalité professionnelle MENJ-MESRI délivrés par les recteurs, un dispositif académique de validation des acquis (DAVA) a été mis en place dans toutes les académies qui coordonne le plus souvent plusieurs acteurs. Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent aussi par délégation des divisions des examens et concours (DEC) pour traiter la recevabilité des demandes et parfois même aussi l'organisation des jurys. Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider à la constitution du dossier et préparer à l'entretien du jury.

Visa du ministère en charge de l'enseignement supérieur -

Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation de délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG). Il garantit la participation effective de l'école au service public de l'enseignement supérieur. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac +5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

A

AA	Arts appliqués.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale.
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap.
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
ANR	Agence nationale de la recherche.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap.
ASI	Assistant ingénieur.
ASP	Agence de service et paiement (ex-Cnasea).
ASS	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.
ATTEE	Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement
AVS (AVS-co)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS collectif).
AVS (AVS-i)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS individuel).
AVS (AVS-m)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS mutualisé).

B

B2i	Brevet informatique et Internet.
Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
Biatoss	(Personnels) bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service, sociaux et de santé.
BIT	Bureau international du travail.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BO (B.O.EN)	Bulletin officiel (du ministère de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel.
BPA	Brevet professionnel agricole.
BT	Brevet de technicien.
BTA	Brevet de technicien agricole.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

C

CA	Contrat d'adaptation. <i>Également</i> : Chiffre d'affaires.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
Cafep	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
Cafoc	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDI	Centre de documentation et d'information. <i>Également</i> : Contrat à durée indéterminée.
CE	Chargé d'enseignement. <i>Également</i> : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CERCL	Cadre européen commun de référence pour les langues.
Cedre	Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.
CEFDG	Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion.
CEP	Certificat d'études primaires.
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFG	Certificat de formation générale.
CIE	Contrat initiative-emploi.
CIF	Congé individuel de formation.
Cifre	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CITE	Classification internationale type des enseignements (Unesco).
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale.
Clipa	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (classe d'intégration scolaire avant la rentrée 2009).
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
Cnam	Conservatoire national des arts et métiers.
Cned	Centre national d'enseignement à distance.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
COM	Collectivités d'outre-mer.
Comue	Communauté d'universités et d'établissements.
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. <i>Également</i> : Crédits de paiement des dépenses en capital. <i>Également</i> contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPF	Compte personnel de formation (se substitue au DIF à partir du 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CPI	Cycle préparatoire intégré.
CR	Classe-relais. <i>Également</i> : chargé de recherche.
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche.
CUI	Contrat unique d'insertion.

D

DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires (ex-ESEU).
DALF	Diplôme approfondi de langue française.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère en charge du travail).
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion.
DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Division des examens et concours.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEETS	Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.
DELFB	Diplôme d'études en langue française.
DEME	Diplôme d'État de moniteur éducateur.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MENJ).
DERD	Dépense extérieure de recherche et développement.
DERDE	Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
DES	Diplôme d'études spécialisées.
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MENJ).
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MESRI).
DGFIP	Direction générale des finances publiques.
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MENJ).
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (MESRI).
DGS	Direction générale de la Santé.
DIE	Dépense intérieure d'éducation.
DIEO	Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIF	Droit individuel à la formation (remplacé par le compte professionnel de formation au 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DIS	Diplôme interuniversitaire de spécialisation.
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DN MADE	Diplôme national des métiers d'art et du design (ce diplôme remplace progressivement le DMA (diplôme des métiers d'art) et la MANAA (mise à niveau en arts appliqués) à partir de la rentrée 2018)
DNB	Diplôme national du brevet.
DNL	Discipline non linguistique.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DOM	Département d'outre-mer.
DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère en charge de la santé).
DRT	Diplôme de recherche technologique.
DSAA	Diplôme supérieur arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

DSN	Direction du service national.
DTS	Diplôme de technicien supérieur.
DU	Diplôme d'université.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E

Éclair	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
EDD	Emploi à durée déterminée.
EDI	Emploi à durée indéterminée.
EEES	Espace européen d'enseignement supérieur.
EFS	Économie familiale et sociale.
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
ENI	École nationale d'ingénieurs.
ENR	École numérique rurale.
ENS	École normale supérieure.
Ensam	École nationale supérieure des arts et métiers.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPHE	École pratique des hautes études.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLE	Établissement public local d'enseignement.
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
ES	Économique et social (baccalauréat général).
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	<i>European Spatial Agency</i> (Agence spatiale européenne).
ESPÉ	École supérieure du professorat et de l'éducation.
ETP	Équivalent temps plein.

F

FC	Formation continue. Également : formation complémentaire (second degré).
FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FIP	Formation d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNAU	Fonds national d'aide d'urgence.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
FSE	Fonds social européen.

G

GIP	Groupement d'intérêt public.
GIPFCIP	Groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle.
Greta	Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement.
GT	Général et technologique.

H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HDR	Habilitation à diriger des recherches.
HSA	Heures supplémentaires année.

I

IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
ICN	Informatique et création numérique.
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IGE	Ingénieur d'études.
IGR	Ingénieur de recherche.
IMC	Indice de masse corporelle.
Inalco	Institut national des langues et civilisations orientales.
INP	Institut national polytechnique.
INRA	Institut national de recherche agronomique.
INSA	Institut national des sciences appliquées.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPST	Institut de promotion sociale du travail.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
ISBL	Institut (ou association) sans but lucratif.
ISU	Institut de statistique de l'Unesco.
ITRF	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

J

JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense (remplacée par la JDC).
JDC	Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD).
JO	Journal officiel.

L

L1, L2, L3	Licence LMD : première, deuxième, troisième année.
L	Littéraire (baccalauréat général).
LEGT/LGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LFI	Loi de finances initiale.
LMD	Licence-master-doctorat.
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances (1 ^{er} août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LPO	Lycée polyvalent.
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

M

M1, M2	Master LMD : première, deuxième année.
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
MBA	<i>Master of Business Administration</i> (Maîtrise en administration des affaires ; à ne pas confondre avec le « master en administration des affaires »).
MC (4, 5)	Mention complémentaire (à un diplôme de niveau IV, de niveau V).
MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
MEN	Ministère de l'Éducation nationale.
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
MFR	Maison familiale rurale.
MGIEN	Mission générale à l'insertion de l'éducation nationale.
MFREO	Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation.
MIES	Mission interministérielle enseignement scolaire.
MIRES	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
MPS	Méthodes et pratiques scientifiques.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NFI	Nouvelles formations d'ingénieurs (remplacé par FIP).
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
OCTA	Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage.
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.

P

PACA	Provence - Alpes-Côte d'Azur.
Paces	Première année commune des études de santé.
PAF	Plan académique de formation (formation continue des enseignants).
PAI	Projet d'accueil individualisé.
PCEM	Premier cycle des études médicales.
PCEP	Premier cycle des études pharmaceutiques.
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PFEG	Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
PISA	<i>Program for International Student Assessment</i> (programme international pour le suivi des acquis des élèves).
PIST	Principaux indicateurs de la science et de la technologie.
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PPA	Parités de pouvoir d'achat.

Table des sigles

PPS	Projet personnalisé de scolarisation.
PRAG	Professeur agrégé.
PRDF	Plan régional de développement des formations.
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.
PU	Professeur des universités.

Q

QCM	Question à choix multiples.
-----	-----------------------------

R

RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
RAR	Réseaux ambition réussite.
R&D	Recherche et développement.
REP/REP+	Réseau d'éducation prioritaire/Réseau d'éducation prioritaire renforcée.
RERS	Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RP	Recensement rénové de la population.
RRS	Réseau de réussite scolaire.

S

S	Scientifique (baccalauréat général).
SA	Section d'apprentissage.
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SEP	Section d'enseignement professionnel.
SES	Sciences économiques et sociales. Également : section d'éducation spécialisée (devenue Segpa).
SHS	Sciences humaines et sociales.
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques (MESRI).
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
Sivis	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (remplace l'enquête Signa).
SMS	Sciences et technologies médico-sociales (remplacé par ST2S).
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.
Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués.
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STHR	Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
STI	Sciences et technologies industrielles.
STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG).
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire.
STS	Section de technicien supérieur.
STT	Sciences et technologies tertiaires (remplacé par STG puis par STMG).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.

T

TBI	Tableau blanc interactif.
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TNI	Tableau numérique interactif.

U

UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UFA	Unité de formation en apprentissage.
ULR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI).
Unedic	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UOE	Unesco-ISU, OCDE et Eurostat.
UPE2A	Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
USD	Dollar américain.
UT	Université de technologie.

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
-----	--

Z

ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
ZUS	Zone urbaine sensible.

1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Notes d'information

- 15.04 «À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement», février 2015.
- 15.35 «Année scolaire 2014-2015 : 52 500 élèves allophones scolarisés dont 15 300 l'étaient déjà l'année précédente», octobre 2015.
- 16.36 «Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé», décembre 2012.
- 18.15 «60 700 élèves allophones en 2016-2017 : 90 % bénéficient d'un soutien linguistique», juin 2018.

2. LES ÉTABLISSEMENTS

Notes d'information

- 13.32 «Des actes de violence fortement concentrés sur une minorité d'établissements», décembre 2013.
- 13.33 «Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire», décembre 2013.
- 14.02 «L'absentéisme des élèves est stable depuis trois ans», février 2014.
- 14.38 «Augmentation des actes de violence dans les lycées professionnels», novembre 2014.
- 14.41 «Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014», décembre 2014.
- 15.05 «L'absentéisme des élèves continue à être très élevé dans une partie des lycées professionnels», février 2015.
- 15.44 «Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement», novembre 2015.
- 15.49 «Les signalements d'incidents graves dans le second degré public sont stables en 2014-2015», décembre 2015.
- 16.11 «La moitié des élèves absentéistes concentrés dans 10 % des établissements», avril 2016.
- 16.30 «Les actes de violence contre les filles sont plus fréquents dans les lycées professionnels comptant le plus de garçons», novembre 2016.
- 16.40 «Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée au CM2», décembre 2016.
- 17.06 «En 2015-2016, l'absentéisme touche en moyenne 4,5 % des élèves du second degré public», mars 2017.
- 17.25 «Les élèves du premier degré à la rentrée 2017 : neuf classes sur dix de CP en REP + accueillent au maximum quinze élèves», décembre 2017.
- 17.29 «Lorsqu'elle s'exprime, la violence des élèves envers le personnel est essentiellement verbale», décembre 2017.
- 17.30 «94 % des collégiens déclarent se sentir bien dans leur collège», décembre 2017.
- 18.02 «L'éducation prioritaire - État des lieux», février 2018.
- 18.06 «En 2016-2017, l'absentéisme touche en moyenne 4,9 % des élèves du second degré public», mars 2018.
- 18.20 «Disparités d'équipement numérique entre les lycées : les lycées professionnels globalement mieux dotés», septembre 2018.
- 18.27 «Les effectifs du premier degré à la rentrée 2018 : le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire s'amplifie», novembre 2018.
- 18.32 «Résultats de l'enquête SIVIS 2017-2018», décembre 2018.
- 18.33 «Résultats de l'enquête de climat scolaire et victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2017-2018», décembre 2018.
- 19.04 «En 2017-2018, l'absentéisme touche en moyenne 5,6 % des élèves du second degré public», mars 2019.

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 16.08 «Les effectifs étudiants dans les regroupements d'établissements en 2015-2016», novembre 2016.

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

Notes d'information

- 13.19 « Forte augmentation du niveau des acquis des élèves à l'entrée au CP entre 1997 et 2011 », septembre 2013.
- 13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.
- 14.41 « Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014 », décembre 2014.
- 15.04 « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », février 2015.
- 15.23 « En forte baisse depuis trente ans, le retard à l'entrée en CE2 reste très dépendant du milieu social de l'élève – Comparaison des panels 1978, 1997 et 2011 », juillet 2015.
- 15.26 « L'implication des parents au cours préparatoire : des pratiques déjà très liées au capital culturel de la famille », septembre 2015.
- 15.44 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement », novembre 2015.
- 16.36 « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », décembre 2016.
- 16.40 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée au CM2 », décembre 2016.
- 17.25 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2017 : neuf classes sur dix de CP en REP+ accueillent au maximum quinze élèves », décembre 2017.
- 18.27 « Les effectifs du premier degré à la rentrée 2018 : le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire s'amplifie », novembre 2018.

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

Notes d'information

- 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.
- 13.34 « Les élèves du second degré à la rentrée 2013 : forte augmentation des passages en seconde générale et technologique », décembre 2013.
- 14.42 « Les élèves du second degré : toujours plus de passages en seconde GT à la rentrée 2014 », décembre 2014.
- 15.04 « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », février 2015.
- 15.32 « Un élève sur cinq change d'établissement au cours de sa scolarité au collège », octobre 2015.
- 15.45 « Les élèves du second degré à la rentrée 2015 : 52 000 lycéens de plus dans l'enseignement général et technologique », novembre 2015.
- 16.01 « Seule une famille sur deux a décidé du projet scolaire de son enfant dès la sixième », janvier 2016.
- 16.26 « Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap », octobre 2016.
- 16.36 « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », décembre 2016.
- 16.41 « Les élèves du second degré à la rentrée 2016 : une baisse généralisée des taux de redoublement », décembre 2015.
- 17.02 « Après leur entrée en sixième en 2007, près de quatre élèves de Segpa sur dix sortent diplômés du système éducatif », janvier 2017.
- 17.26 « Les élèves du second degré à la rentrée 2017 : hausse dans les collèges et dans les formations générales et technologiques au lycée », décembre 2017.
- 18.28 « Les élèves du second degré à la rentrée 2018 : plus de collégiens et moins de lycéens », novembre 2018.
- 19.01 « Première évaluation des acquis des élèves en situation de handicap », février 2018.

5. LES APPRENTIS

Notes d'information

- 17.23 «L'apprentissage au 31 décembre», octobre 2017.
- 18.21 «L'apprentissage au 31 décembre 2017», septembre 2018.

6. LES ÉTUDIANTS

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 10.10 «Les étudiants dans les écoles de management reconnues à diplôme visé en 2009-2010 – Augmentation continue des effectifs», décembre 2010.
- 11.08 «Les bacheliers 2008 : où en sont-ils à la rentrée 2009», mai 2011.
- 13.04 «Les écoles d'ingénieurs en 2011-2012», mai 2013.
- 14.02 «Les stages effectués dans les universités en 2011-2012», avril 2014.
- 14.03 «Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la quatrième année», avril 2014.
- 15.04 «Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la cinquième année?», juillet 2015.
- 16.01 «Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2015 à 2024», février 2016.
- 16.03 «Près de 3 millions d'étudiants en mobilité internationale dans l'OCDE», juin 2016.
- 16.04 «Étudiants en formation d'ingénieur», juillet 2016.
- 16.09 «Le parcours dans le système universitaire français des étudiants étrangers en mobilité internationale», décembre 2016.
- 16.10 «Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 en forte progression, notamment à l'université», décembre 2016.
- 17.01 «Après le bac ? Choix d'orientation et entrée dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2014», janvier 2017.
- 17.02 «À 18-19 ans, la moitié des jeunes envisagent leur avenir professionnel avec optimisme», février 2017.
- 17.10 «Devenir des docteurs trois ans après : les indicateurs par discipline», décembre 2017.
- 17.12 «Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2016-2017 en forte progression», décembre 2017.
- 17.13 «Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2016-2017», décembre 2017.
- 18.04 «Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2017 à 2026», avril 2018.
- 18.06 «Parcours dans l'enseignement supérieur : devenir des bacheliers 2008», septembre 2018.
- 18.07 «Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2017-2018», octobre 2018.
- 19.02 «Les bacheliers 2014, entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la troisième année?», janvier 2019.
- 19.08 «Des conditions d'insertion et d'emploi des docteurs toujours satisfaisantes mais contrastées selon les disciplines», juin 2019.

Notes flash (ESR)

- 17.10 «Les étudiants inscrits en 2016-2017 en cycle ingénieur», juillet 2017.
- 17.15 «Les étudiants en stage en 2015-2016», octobre 2017.
- 17.25 «Les étudiants en sections de technicien supérieur en 2017-2018», décembre 2017.
- 17.26 «Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2017-2018», décembre 2017.
- 18.04 «Orientation dans l'enseignement supérieur : les vœux des lycéens dans Parcoursup pour la rentrée 2018», mai 2018.
- 18.05 «Les effectifs universitaires en 2017-2018», mai 2018.
- 18.06 «Les effectifs en ESPE en 2017-2018», mai 2018.
- 18.09 «Les effectifs en IUT en 2017-2018», juin 2018.
- 18.10 «Les effectifs en licence professionnelle en 2017-2018», juin 2018.
- 18.04 «Orientation dans l'enseignement supérieur : les vœux des lycéens dans Parcoursup pour la rentrée 2018», avril 2018.
- 18.17 «PARCOURSUP 2018 : propositions d'admission dans l'enseignement supérieur et réponses des bacheliers», octobre 2018.

- 19.03 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2018-2019 », février 2019.
- 19.09 « Les effectifs en ESPE en 2018-2019 », mai 2019.
- 19.13 « Les effectifs universitaires en 2018-2019 », juin 2019.
- 19.14 « Les effectifs en IUT en 2018-2019 », juin 2019.

7. LA FORMATION CONTINUE

Notes d'information

- 17.22 « En 2015, la formation continue universitaire a délivré près de 100 000 diplômes », octobre 2017.

8. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

Notes d'information

- 08.37 « Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège », décembre 2008.
- 13.04 « Diplôme national du brevet - Session 2012 - Un taux de réussite en hausse », avril 2013.
- 13.10 « Acquis des élèves en fin d'école : stabilité des résultats en histoire-géographie et éducation civique », juin 2013.
- 13.11 « Acquis des élèves en fin de collège : baisse des résultats en histoire-géographie et éducation civique », juin 2013.
- 14.06 « Les résultats définitifs de la session 2013 au baccalauréat : les effets de la réforme de la voie professionnelle », mars 2014.
- 14.07 « Diplôme national du brevet, session 2 013 : le taux de réussite se stabilise à 8 5 % », mars 2 014.
- 14.17 « Examens professionnels du second degré - Session 2013 : fin de la période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle », mai 2014.
- 14.32 « La validation des acquis de l'expérience : 129 000 diplômes délivrés en dix ans », septembre 2014.
- 15.08 « Résultats définitifs de la session 2014 du baccalauréat : la voie professionnelle représente désormais un tiers des candidats », mars 2015.
- 15.10 « Diplôme national du brevet 2014 : près de deux tiers des candidats ont une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de mathématiques », mars 2015.
- 15.11 « Examens professionnels du second degré session 2014 : plus de 80 % de réussite », mars 2 015.
- 15.16 « Journée Défense et Citoyenneté 2014 : un jeune sur dix handicapé par ses difficultés en lecture », mai 2015.
- 16.06 « Diplôme national du brevet 2015 : à partir de 11/20 de moyenne au contrôle continu, la quasi-totalité des candidats réussit aussi l'examen », mars 2016.
- 16.07 « Résultats définitifs de la session 2015 du baccalauréat : 77 % d'une génération obtient le baccalauréat », mars 2016.
- 16.08 « Examens professionnels – session 2015 : dans la quasi-totalité des spécialités, les filles réussissent mieux que les garçons », mars 2016.
- 16.14 « Journée Défense et Citoyenneté 2015 : un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », mai 2016.
- 16.18 « Évaluation numérique des compétences du socle en début de sixième : des niveaux de performance contrastés selon les académies », juin 2016.
- 17.05 « Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat : stabilité de la réussite dans les voies générale et technologique, progression dans la voie professionnelle », mars 2017.
- 17.07 « Diplôme national du brevet 2016 : près de neuf candidats sur dix obtiennent leur diplôme », mars 2017.
- 17.08 « Examens professionnels du second degré - Session 2016 : un taux de réussite en hausse avec plus de 8 3 % de réussite », mars 2017.
- 17.11 « Le niveau de formation et de diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des apprentis », juin 2017.
- 17.12 « Le niveau de formation et de diplôme : déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels », juin 2017.
- 17.17 « Journée Défense et Citoyenneté 2016 : environ un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », juin 2017.

- 17.22 « En 2015, la formation continue universitaire a délivré près de 100 000 diplômes », octobre 2017.
- 17.24 PIRLS 2016 - Évaluation internationale des élèves de CM1 en compréhension de l'écrit - Évolution des performances sur quinze ans », décembre 2017.
- 17.27 « Dispositif académique de validation des acquis : 12 800 diplômes délivrés par la validation des acquis de l'expérience en 2016 », décembre 2017.
- 17.31 « Validation des acquis de l'expérience dans les établissements d'enseignement supérieur : un dispositif qui s'essouffle », décembre 2017.
- 18.03 « Résultats définitifs de la session 2017 du baccalauréat : 79 % d'une génération est titulaire du baccalauréat », mars 2018.
- 18.08 « L'insertion des apprentis est marquée par la formation et par la conjoncture économique », mai 2018.
- 18.09 « Le diplôme reste déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels », mai 2018.
- 18.11 « Examens professionnels du second degré - Session 2017 : toujours de grandes disparités de choix de spécialités entre les filles et les garçons », juin 2018.
- 18.16 « CEDRE 2006-2012-2017, histoire, géographie, enseignement moral et civique en fin d'école primaire : stabilité des résultats depuis onze ans », juin 2018.
- 18.17 « CEDRE 2006-2012-2017, histoire, géographie, enseignement moral et civique en fin de collège : un progrès global des acquis des élèves après une baisse constatée en 2012 », juin 2018.
- 18.30 « Dispositif académique de validation des acquis : 12 700 diplômes délivrés en 2017 », novembre 2018.
- 19.03 « Résultats définitifs de la session 2018 du baccalauréat : l'effectif de bacheliers poursuit sa progression », février 2019.
- 19.10 « Le diplôme et la conjoncture économique restent déterminants dans l'insertion des lycéens professionnels, avril 2019.
- 19.11 « Le diplôme et la conjoncture économique demeurent déterminants dans l'insertion des apprentis, avril 2019.
- 19.13 « Évaluations repères 2018 de début de CP : premiers résultats », avril 2019.
- 19.14 « Évaluations repères 2018 de début de CE1 : premiers résultats », avril 2019.
- 19.20 « Journée défense et citoyenneté 2018 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », juin 2019.

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 13.02 « Parcours et réussite en licence et en master à l'université », avril 2013.
- 13.04 « Les écoles d'ingénieurs en 2011-2012 », mai 2013.
- 13.10 « Réussite et échec en premier cycle », novembre 2013.
- 15.08 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2014-2015 en forte progression, notamment à l'université », décembre 2015.
- 17.03 « La situation des docteurs sur le marché du travail », février 2017.
- 17.06 « Les débuts de carrière des docteurs : une forte différenciation des trajectoires professionnelles », mai 2017.
- 17.10 « Devenir des docteurs trois ans après : les indicateurs par discipline », décembre 2017.
- 19.08 « Des conditions d'insertion et d'emploi des docteurs toujours satisfaisantes mais contrastées selon les disciplines », juin 2019.

Notes flash (ESR)

- 16.15 « Parcours et réussite aux diplômes universitaires : les indicateurs de la session 2015 », novembre 2016.
- 17.19 « Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2016 », novembre 2017.
- 17.22 « La deuxième année après l'obtention d'un DUT, l'insertion professionnelle s'améliore nettement », décembre 2017.
- 17.23 « Le taux d'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle en progrès à 18 et 30 mois », décembre 2017.
- 17.24 « Le taux d'insertion professionnelle des diplômés de master progresse, les conditions d'emploi sont stables », décembre 2017.
- 18.21 « Parcours et réussite en licence et en PACES : les résultats de la session 2017 », novembre 2018.
- 18.22 « Diplôme universitaire de technologie », novembre 2018.
- 18.23 « Nette amélioration du taux d'insertion professionnelle des diplômés de D.U.T. à 18 mois, décembre 2018.

- 18.24 « L'insertion des diplômés de licence professionnelle s'améliore pour la deuxième année consécutive », décembre 2018.
- 18.25 « Le taux d'insertion des diplômés de master est stable, les conditions d'emploi s'améliorent », décembre 2018.

9. LES PERSONNELS

Notes d'information

- 13.13 « Les enseignants du second degré public déclarent travailler plus de 40 heures par semaine en moyenne », juillet 2013.
- 14.15 « Les concours enseignants du secondaire dans l'enseignement public : hausse sensible des recrutements en 2013 », mai 2014.
- 14.21 « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public : une offre de postes encore accrue en 2013 », juin 2014.
- 14.35 « Les concours externes de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé : des recrutements en baisse entre 2003 et 2013 », octobre 2014.
- 15.20 « Concours enseignants du secondaire public : les recrutements externes ont presque doublé en 2014 », juin 2015.
- 15.21 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : deux fois plus de recrutements externes en 2014 », juin 2015.
- 15.38 « À la rentrée 2014, dans le second degré, un enseignant est face à 22 élèves en moyenne pendant une heure de cours », novembre 2015.
- 16.15 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : 40% de recrutements externes en plus en 2015 », juin 2016.
- 16.16 « Concours enseignants 2015 du secondaire public : 20 % d'admissions en plus aux concours externes renouvelés », juin 2016.
- 17.09 « Les heures supplémentaires annualisées des enseignants à la rentrée 2015 », mai 2017.
- 17.13 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public - Session 2016 », juin 2017.
- 17.14 « Concours enseignants 2016 du second degré public », juin 2017.
- 17.16 « L'apprentissage des langues vivantes étrangères dans l'Union européenne : formation initiale et mobilité des enseignants du secondaire inférieur », juin 2017.
- 18.13 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2017 », juin 2018.
- 18.14 « Concours enseignants 2016 du second degré public », juin 2018.
- 18.31 « Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2017 », décembre 2018.
- 19.24 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2018 », juin 2019.
- 19.25 « Concours enseignants 2018 du second degré public », juin 2019.

10. BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS

Notes d'information

- 14.37 « Le coût de l'éducation en 2013 : évaluation provisoire du compte », novembre 2014.
- 15.41 « Le coût de l'éducation en 2014 : évaluation provisoire du compte », novembre 2015.
- 16.32 « Près de 7 % du PIB consacrés à l'éducation : 147, 8 milliards d'euros en 2015 », novembre 2016.
- 17.32 « Près de 150 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2016 : 6,7 % du PIB », décembre 2017.
- 18.29 « Près de 155 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2017 : 6,7 % du PIB », novembre 2018.
- 19.07 « La dépense d'éducation des collectivités territoriales : 36,2 milliards d'euros en 2017 », mars 2019.

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 17.12 « Le niveau de formation et de diplôme : déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels », juin 2017.
- 18.02 « Les entreprises actives en R&D financées par les collectivités territoriales », mars 2018.
- 19.01 « Dépenses de recherche et développement en France - Résultats détaillés pour 2016 et premières estimations pour 2017 », janvier 2019.
- 19.05 « Les chercheurs de nationalité étrangère dans les entreprises en France en 2015 », mars 2019.

Notes flash (ESR)

- 19.01 « Les boursiers sur critères sociaux en 2017-2018 », janvier 2019.
- 19.05 « En 2017, les collectivités territoriales ont dépensé 1,6 Md€ en faveur de la recherche et l'enseignement supérieur », février 2019.
- 19.07 « Les dépenses de R&D des entreprises en 2017 (données provisoires) », avril 2019.

11. LA FRANCE D'OUTRE-MER

Notes d'information

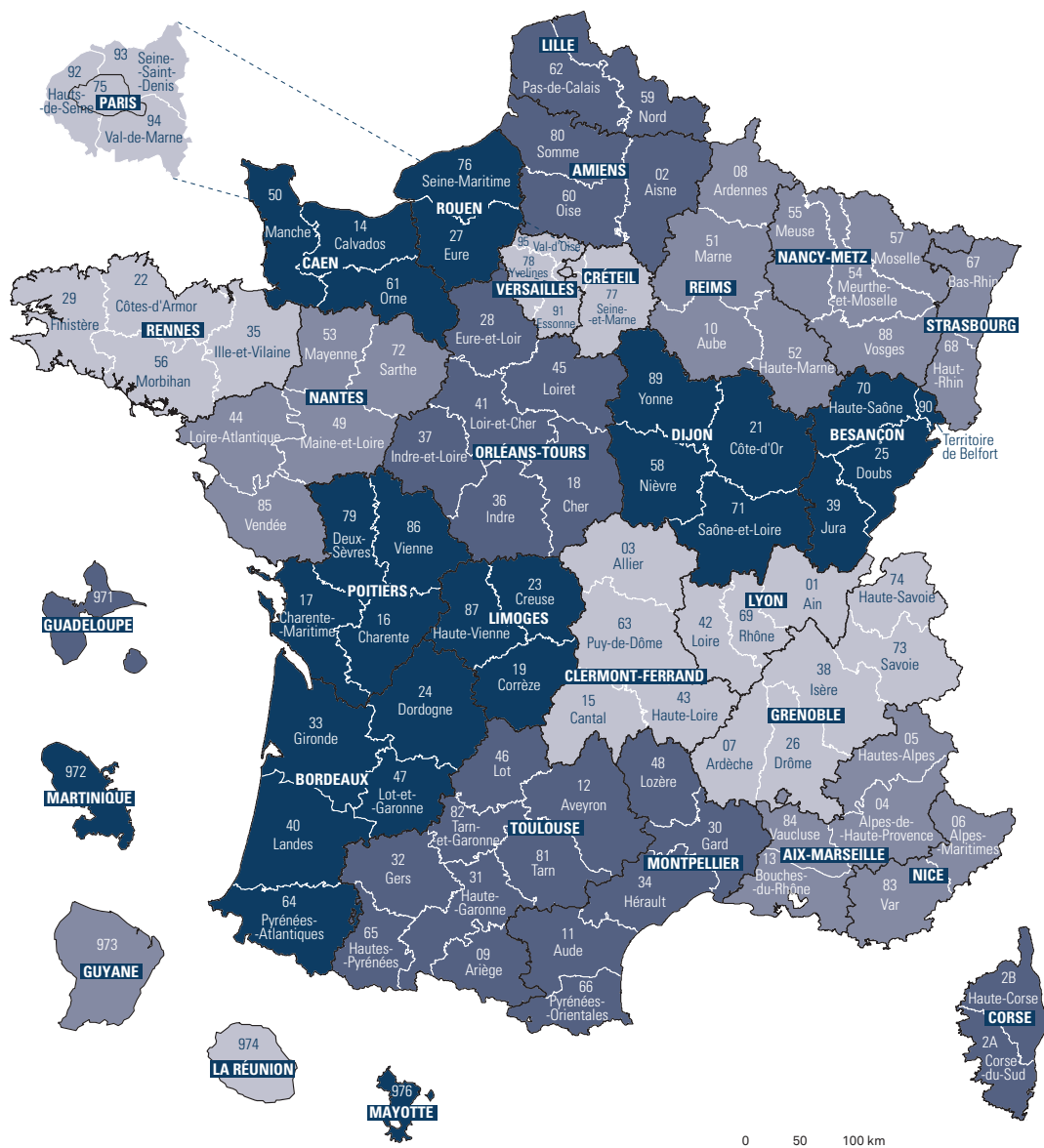
- 12.27 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », décembre 2012.
- 13.02 « Résultats définitifs du baccalauréat 2012 », mars 2013.
- 13.05 « Les diplômés de l'enseignement professionnel – Session 2012 », avril 2013.
- 13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.
- 14.06 « Les résultats définitifs de la session 2013 au baccalauréat : les effets de la réforme de la voie professionnelle », mars 2014.
- 14.17 « Examens professionnels du second degré - Session 2013 : fin de la période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle », mai 2014.
- 14.41 « Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014 », décembre 2014.
- 15.08 « Résultats définitifs de la session 2014 du baccalauréat : la voie professionnelle représente désormais un tiers des candidats », mars 2015.
- 15.38 « À la rentrée 2014, dans le second degré, un enseignant est face à 22 élèves en moyenne pendant une heure de cours », novembre 2015.
- 15.44 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement », novembre 2015.
- 16.07 « Résultats définitifs de la session 2015 du baccalauréat : 77 % d'une génération obtient le baccalauréat », mars 2016.
- 16.08 « Examens professionnels – session 2015 : dans la quasi-totalité des spécialités, les filles réussissent mieux que les garçons », mars 2016.
- 16.40 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée au CM2 », décembre 2016.
- 17.05 « Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat : stabilité de la réussite dans les voies générale et technologique, progression dans la voie professionnelle », mars 2017.
- 17.08 « Examens professionnels du second degré - Session 2016 : un taux de réussite en hausse avec plus de 83 % de réussite », mars 2017.
- 17.25 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2017 : neuf classes sur dix de CP en REP+ accueillent au maximum quinze élèves », décembre 2017.
- 18.03 « Résultats définitifs de la session 2017 du baccalauréat : 79 % d'une génération est titulaire du baccalauréat », mars 2018.
- 18.11 « Examens professionnels du second degré - Session 2017 : toujours de grandes disparités de choix de spécialités entre les filles et les garçons », juin 2018.
- 18.27 « Les effectifs du premier degré à la rentrée 2018 : le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire s'amplifie », novembre 2018.
- 18.31 « Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2017 », décembre 2018.
- 19.03 « Résultats définitifs de la session 2018 du baccalauréat : l'effectif de bacheliers poursuit sa progression », février 2019.

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 16.10 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 en forte progression, notamment à l'université », décembre 2016.
- 17.08 « La généralisation des stages dans l'enseignement supérieur recouvre des réalités très diverses », octobre 2017.
- 17.13 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2016-2017 », décembre 2017.

Notes flash (ESR)

- 17.05 « Les effectifs en ESPE en 2016-2017 », mai 2017.
- 17.07 « Panorama de l'effort de R&D dans le monde », novembre 2017.
- 18.01 « Parcours et réussite en master : les résultats de la session 2016 », février 2018.
- 19.09 « Les effectifs en ESPE en 2018-2019 », mai 2019.
- 19.13 « Les effectifs universitaires en 2018-2019 », juin 2019.
- 19.14 « Les effectifs en IUT en 2018-2019 », juin 2019.



Depuis le 1^{er} janvier 2016, 17 régions académiques sont mises en place pour répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015. Ces 17 régions académiques regroupent les académies actuelles, maintenues dans leurs limites géographiques.

Régions académiques, académies et départements

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Clermond-Ferrand • Allier • Cantal • Haute-Loire • Puy-de-Dôme

Grenoble • Ardèche • Drôme • Isère • Savoie • Haute-Savoie

Lyon • Ain • Loire • Rhône

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Besançon • Doubs • Jura • Haute-Saône • Territoire de Belfort

Dijon • Côte-d'Or • Nièvre • Saône-et-Loire • Yonne

BRETAGNE

Rennes • Côtes-d'Armor • Finistère • Ille-et-Vilaine • Morbihan

CENTRE-VAL DE LOIRE

Orléans-Tours • Cher • Eure-et-Loir • Indre • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loiret

CORSE

Corse • Corse-du-Sud • Haute-Corse

GRAND EST

Nancy-Metz • Meurthe-et-Moselle • Meuse • Moselle • Vosges

Reims • Ardennes • Aube • Marne • Haute-Marne

Strasbourg • Bas-Rhin • Haut-Rhin

HAUTS-DE-FRANCE

Amiens • Aisne • Oise • Somme

Lille • Nord • Pas-de-Calais

ÎLE-DE-FRANCE

Créteil • Seine-et-Marne • Seine-Saint-Denis • Val-de-Marne

Paris

Versailles • Yvelines • Essonne • Hauts-de-Seine • Val-d'Oise

NORMANDIE

Caen • Calvados • Manche • Orne

Rouen • Eure • Seine-Maritime

NOUVELLE-AQUITAINE

Bordeaux • Dordogne • Gironde • Landes • Lot-et-Garonne • Pyrénées-Atlantiques

Limoges • Corrèze • Creuse • Haute-Vienne

Poitiers • Charente • Charente-Maritime • Deux-Sèvres • Vienne

OCCITANIE

Montpellier • Aude • Gard • Hérault • Lozère • Pyrénées-Orientales

Toulouse • Ariège • Aveyron • Haute-Garonne • Gers • Lot Hautes-Pyrénées • Tarn • Tarn-et-Garonne

PAYS DE LA LOIRE

Nantes • Loire-Atlantique • Maine-et-Loire • Mayenne • Sarthe • Vendée

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Aix-Marseille • Aude • Gard • Hérault • Lozère • Pyrénées-Orientales

Nice • Alpes-Maritimes • Var

GUADELOUPE

GUYANE

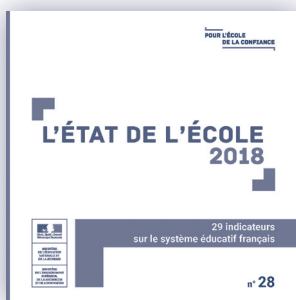
MARTINIQUE

MAYOTTE

LA RÉUNION

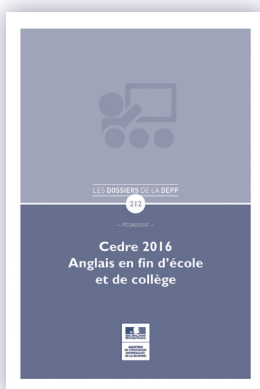
La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches.

Ces publications permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *Repères et références statistiques*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



L'ÉTAT DE L'ÉCOLE

expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



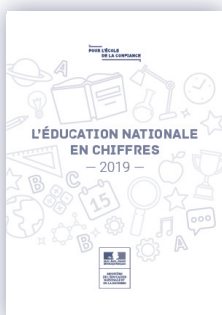
Chacun des DOSSIERS

DE LA DEPP consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ

regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.



L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES

synthèse des caractéristiques et des tendances du système éducatif français qui présente chaque année les chiffres-clés pour l'année scolaire écoulée.



GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE

décrit le système éducatif en mettant en lumière les principales disparités territoriales à travers des indicateurs cartographiés et de courtes analyses.



L'EUROPE DE L'ÉDUCATION EN CHIFFRES

propose une grande variété d'indicateurs permettant de confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des pays de l'Union européenne face à des objectifs communs désormais portés par des cibles chiffrées.



LES NOTES D'INFORMATION

font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Chaque année, le **BILAN SOCIAL** dresse un portrait de l'ensemble des personnels, enseignants et autres personnels de l'éducation nationale. Il présente les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines contribuant au fonctionnement du système éducatif : effectifs détaillés et caractéristiques des personnels, carrières, conditions de travail.



Les articles de la revue **ÉDUCATION & FORMATIONS**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.

NOS SITES

education.gouv.fr/statistiques

enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques



LE RERS EN LIGNE

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation participent au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et aux analyses qu'ils détiennent. À ce titre, ils encouragent la meilleure utilisation et la plus large diffusion possible des informations statistiques de cet ouvrage.

Les contenus de *Repères et références statistiques* sont ainsi mis à disposition sur les sites Internet institutionnels. Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable. L'utilisateur doit veiller à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez Repères et références statistiques
sur education.gouv.fr/statistiques/rers

→ téléchargez l'ouvrage au format **.pdf**

→ téléchargez les tableaux et graphiques au format **.xls**

Retrouvez sur les sites Internet du Ministère l'ensemble des données publiques couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
- les publications et rapports de référence ;
- des données détaillées et actualisées ;
- des répertoires, nomenclatures et documentation.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA DEPP

Le centre de documentation de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance permet d'obtenir des informations statistiques nationales sur le système éducatif.

Vous pouvez contacter **LE CENTRE DE DOCUMENTATION** par téléphone au **01 55 55 73 58**

les lundi, mercredi et jeudi de 14 h à 16 h 30 ou par courriel à l'adresse

depp.documentation@education.gouv.fr

REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES

2019

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

Toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du **système éducatif**.

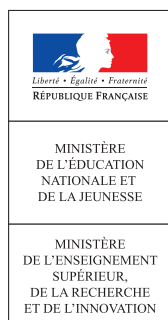
Un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

180 thèmes organisés en 11 chapitres :

1. Système éducatif
2. Établissements
3. Élèves du premier degré
4. Élèves du second degré
5. Apprentis
6. Étudiants
7. Formation continue
8. Résultats, diplômes, insertion
9. Personnels
10. Budgets, coûts, financements
11. France d'outre-mer

Une information suivie et actualisée sur tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche.

Des séries chronologiques longues.



Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance



ISBN 978-2-11-155474-0

